COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

TOME PREMIER

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTERIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR FEU M. GODIN, ARCHIVISTE, ET M. COTTEL, ARCHIVISTE-ADJOINT.

PAS-DE-CALAIS.

ARCHIVES CIVILES.

TOME PREMIER.

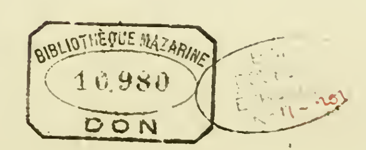
SÉRIE B (1re PARTIE)

(Nos 1 à 998)



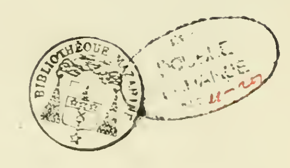
PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT.

1875



2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.



SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine ; endiguement du Rhin ; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opé-

rations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVIIe siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long*, » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIIIe siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scien-

tifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les

archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

La Valette.

Département du Pas-de-Calais.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(**Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies.**)

Conseil provincial d'Artois (1).

B. 1 (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets; table à la fin.

1530-1538. — Lettres et placards de l'empereur Charles V, concernant : — l'institution du Conseil d'Artois; — les peines auxquelles seront condamnés les hérétiques ou ceux en la possession desquels seront trouvés des livres contraires à la religion chrétienne; — le cours et la valeur des monnaies; — approuvant les priviléges du clergé de l'Artois; — ordonnant de faire graver un sceau pour les contrats qui se passeront en Artois; — défendant aux Égyptiens de résider dans les Pays-Bas. — Lettres de Marie, reine de Hongrie, prescrivant : — de faire des processions générales en Artois pour la prospérité des armes de l'empereur Charles V contre les Turcs; — des prières publiques d'actions de grâces pour la prise de la ville de Saint-Pol.

(1) Ce conseil, institué par les empereurs d'Allemagne, était encore dans la plénitude de ses fonctions lors de l'annexion de l'Artois à la France. Il réunissait à une certaine autorité administrative des pouvoirs judiciaires très-étendus. Les documents qui composent ce fonds ont dû, par conséquent, être classés dans la série B.

B. 2. (Registre.) — In-folio, papier, 253 feuillets; table à la fin.

1539-1544. — Commission de receveur et administrateur de l'hôpital de Gosnay en faveur de Georges Revelart. —Placards et ordonnances de l'empereur Charles V, concernant : — la secte luthérienne et plusieurs livres défendus; — l'établissement d'une nouvelle école des sectaires en la ville de Wezelle; — les banqueroutiers; — les usuriers, etc. — Délibération du Conseil d'Artois concernant le guet dans la ville d'Arras. — Lettre de la Reine douairière de Hongrie touchant l'arrivée de l'empereur Charles V à Gênes.

B. 3. (Registre.) — In-folio, papier, 311 feuillets; table à la fin.

1544-1555. — Mandement de l'empereur Charles V, contenant règlement sur l'imprimerie et la vente des livres au pays d'Artois. — Lettres de la Reine douairière de Hongrie portant mandement de donner toute assistance aux inquisiteurs; — prescrivant des prières publiques d'actions de grâces pour la prise de la ville de Thérouanne; — ordonnant des prières en Artois pour le repos de l'âme de la reine de Castille. — Placard de l'empereur Charles V, défendant le transport des vivres hors du pays d'Artois.

B. 4. (Registre.) — In-folio, papier, 304 feuillets; table à la fin.

1555-1576. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, permettant aux gouverneur, président et autres officiers du Conseil provincial d'Artois de continuer d'exercer leurs fonctions en renouvelant leur serment; — ordonnant de faire exécuter les peines portées par les placards contre les hérétiques. — Placards relatifs à la publication de la guerre contre le Roi de France; — aux vagabonds, — aux mendiants valides, etc.; — défendant le transport des grains, — du houblon; — portant réformation de la justice criminelle.

B. 5. (Registre.) — In-folio, papier, 533 feuillets; table à la fin.

1566-1588. — Lettre de Marguerite, duchesse de Parme, qui ordonne de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les assemblées et prêches hérétiques. — Placards prescrivant d'expulser les étrangers qui se trouveraient dans les Pays-Bas pour tout autre motif que pour leurs affaires; — contre les usurpateurs de titres de noblesse. — Lettre de don Louis de Requesens, commandeur de Castille, qui défend tout commerce avec les rebelles. — Lettre d'Alexandre, prince de Parme, prescrivant aux gens de guerre de rejoindre leurs enseignes. — Règlement concernant la discipline de la cavalerie légère.

B. 6. (Registre.) — In-folio, papier, 305 feuillets; table à la fin.

1589-1599. — Ordonnance du prince de Parme qui permet de saisir les biens des réfugiés *de par de çà* en Angleterre. — Placard qui défend aux brasseurs d'user d'herbes, etc.; — contre les assassins, — les voleurs, — les sorciers. — Lettre de l'archiduc Albert d'Autriche touchant son mariage avec l'infante d'Espagne. — Lettre de l'infante Isabelle informant le Conseil d'Artois de la mort de Philippe II, son père.

B. 7. (Registre.) — In-folio, papier, 318 feuillets; table à la fin.

1600-1622. — Placards concernant la réduction du gain des Lombards; — les officiers et soldats déserteurs; — la saisie des biens et rentes appartenant aux Anglais; — le commerce avec les Hollandais; — les duels. — Règlements pour la chasse; — la perception du droit de régale sur le sel. — Ordonnances des archiducs d'Autriche relatives au transport de la poudre et du salpêtre; — de l'infante Isabelle, déclarant coupables de trahison plusieurs soldats italiens qui se sont rendus à l'ennemi, et prescrivant de les mettre à mort partout où ils seront rencontrés.

B. 8. (Registre.) — In-folio, papier, 325 feuillets; table à la fin.

1623-1639. — Placards contre les voleurs, — les vagabonds; — portant défense de payer contribution aux rebelles; — de faire aucun trafic avec les Français; — concernant les passe-ports. — Lettres de l'infante Isabelle ordonnant de faire des feux de joie pour l'heureux accouchement de la Reine d'Espagne; — touchant la naissance du prince d'Espagne. — Lettres de Ferdinand, infant d'Espagne, prescrivant d'approvisionner de poudre les villes de l'Artois; — ordonnant aux brasseurs de la ville de Béthune de diminuer le prix de leur bière.

B. 9 (Registre.) — In-folio, papier, 578 feuillets; table à la fin.

1544-1581. — Nomination de don Jean Leclercq, coadjuteur de l'abbé de Blangy; — de Jeanne Dupré, coadjutrice de l'abbesse d'Étrun; — de Nicolas Enlart, abbé de Marœuil; — d'Adrien Morel, procureur général du Conseil d'Artois. — Lettres patentes de l'empereur Charles-Quint portant érection de la terre de Bainghem en baronnie, en faveur de messire Jean de Northoud. — Ordonnance du Conseil d'Artois érigeant une confrérie du Saint-Sacrement à Hénin-Liétard. — Lettre de Philippe II, roi d'Espagne, touchant les priviléges de la nouvelle ville d'Hesdin.

B. 10. (Registre.) — In-folio, papier, 520 feuillets; table à la fin.

1582-1609. — Lettres patentes de Philippe II, par lesquelles il nomme : — Jean de Richardot, président du Conseil d'Artois, en remplacement de Pierre Asset, décédé; — messire Louis de Rosa à un office de conseiller ordinaire du Conseil provincial; — Isabeau de Vaux abbesse de l'abbaye d'Étrun. — Lettres d'anoblissement accordées par Philippe II, roi d'Espagne, à Jacques Delattre, seigneur de Willerval. — Nomination de Jean de Beaurains, notaire à Heuchin. — Confirmation des statuts de la confrérie des tonneliers d'Arras. — Lettres de l'archiduc Albert accordant à Jean de Liepvre le titre de chevalier.

B. 11. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets; table à la fin.

1609-1616. — Lettres de l'archiduc d'Autriche portant nomination du sieur François Baillet à l'office de conseiller et avocat fiscal du Conseil d'Artois. — Commissions : de gouverneur et capitaine général de la province d'Artois accordée au prince de Ligne; — de gouverneur et capitaine de la ville de Bapaume à Richard de Mérode, seigneur d'Oignies. — Lettres patentes de l'archiduc Albert,

par lesquelles il accorde le titre de chevalier à Pierre Delahaye, écuyer. — Nomination de Michel Pottier, notaire à Lens.

B. 12. (Registre.) — In-folio, papier, 376 feuillets; table à la fin.

1613-1624. — Inféodation d'un office d'huissier à la résidence d'Aire, en faveur du sieur Le Jay. — Provisions de coadjuteur de l'abbaye de Chocques, en faveur de Me G. Deleval, curé d'Estaires. — Nomination d'Antoine Denis, président du Conseil d'Artois, en remplacement de Renom de France. — Lettres patentes accordant à messire Charles de Lalaing, comte d'Hoochstraten, la charge de gouverneur et capitaine général du pays d'Artois.

B. 13. (Registre.) — In-folio, papier, 555 feuillets; table à la fin.

1624-1656. — Provisions en faveur de Louis Cambier d'un office de conseiller au Conseil d'Artois ; — de sire François Doresmieux, abbé du Mont-Saint-Éloy, en remplacement d'André Le Vaillant ; — de Mgr le comte d'Isembourg, gouverneur général du pays d'Artois, en remplacement du comte de Sainte-Aldegonde ; — d'Antoine Berthe, greffier de l'élection d'Artois. — Lettres patentes contenant homologation des coutumes de la ville d'Hesdin. — Lettres de chevalerie en faveur de Gilles de Beauffort, seigneur de Mondicourt ; — lettres de sauvegarde pour le seigneur comte d'Egmont.

B. 14. (Registre.) — In-folio, papier, 718 feuillets; table à la fin.

1656-1678. — Provisions en faveur d'Antoine Le Carlier d'un office de conseiller au Conseil d'Artois ; — du sieur Scarron de Longues, président du conseil provincial ; — du marquis de Montpezat, gouverneur de la ville d'Arras. — Nomination de Mathieu Beugnet, huissier à Saint-Pol. — Lettres patentes portant nomination de M. le cardinal d'Este à la charge d'abbé de Saint Vaast à Arras, vacante par le décès du cardinal Mazarin. — Lettres d'anoblissement en faveur de Nicolas-François de Beaurains. — Arrêt du Conseil d'État pour le maintien de la justice criminelle du Conseil d'Artois. — Lettre de M. de Louvois touchant la cure de Saint-Venant.

B. 15. (Registre.) — In-folio, papier, 616 feuillets; table à la fin.

1678-1683. — Provisions en faveur du comte de Nanceré de l'office de gouverneur de la ville, cité et citadelle d'Arras ; — de Jean-Baptiste Scarron, président du Conseil d'Artois. — Nomination de dame Isabelle Robert, abbesse du Vivier à Arras. — Ordonnance du Conseil d'Artois concernant la largeur des chemins. — Nomination de Jean Thiébaut, notaire à Arras. — Arrêt du Conseil d'État relatif aux priviléges du Conseil d'Artois.

B. 16. (Registre.) — In-folio, papier, 403 feuillets; table à la fin.

1683-1687. — Nomination de Robert Danel, procureur du Roi au Bailliage de Bapaume. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient le Conseil d'Artois dans le droit de juger en dernier ressort les affaires criminelles. — Édit du Roi de France, Louis XIV, portant défense de faire aucun exercice public de la religion prétendue réformée. — Déclaration du roi Louis XIV défendant les pèlerinages qui se font sans permission de Sa Majesté et des évêques. — Lettre du Roi de France adressée aux officiers du Conseil d'Artois pour leur annoncer la naissance du duc de Berry.

B. 17. (Registre.) — In-folio, papier, 800 feuillets; table à la fin.

1687-1692. — Pierre Cazier nommé notaire à Auxy-le-Château. — Provisions de l'office de président en chef du Conseil d'Artois en faveur d'Antoine-François Lemerchier. — Réception du sieur Louis Dupasquier, greffier du Conseil d'Artois. — Brevet du Roi de France portant nomination de don Joseph Maillard à la charge d'abbé de Clairmarais. — Nomination du sieur Pierre Galbart, avocat du Roi en la gouvernance d'Arras. — Lettres patentes du roi Louis XIV portant érection de la terre et seigneurie d'Heuchin en marquisat, en faveur de messire Alexandre-François de Croix.

B. 18. (Registre.) — In-folio, papier, 782 feuillets ; table à la fin

1692-1693. — Gouvernement des ville, cité et citadelle d'Arras accordé au comte de Montchevreuil. — Provisions en faveur de Maximilien Baudelet d'un office de procureur au Conseil d'Artois. — Arrêt du Parlement concernant les mariages. — Déclaration royale concernant les dots des religieuses. — Lettres patentes érigeant en marquisat la terre d'Havrincourt, en faveur de messire François-Dominique de Cardevacque. — Provisions accordées à Pierre Bonart pour exercer l'office de notaire royal et apostolique au diocèse d'Arras. — Édit du Roi de France ordonnant la fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent, et la réforme des anciennes.

B. 19. (Registre.) — In-folio, papier, 1,289 feuillets; table à la fin.

1694-1698. — Lettres patentes portant érection de la terre de Lugy en marquisat, en faveur de messire Lamoral-Oudart de Labuissière. — Arrêt du Conseil d'État

concernant la chancellerie établie près le conseil provincial d'Artois, et lettres patentes qui règlent les droits de la dite chancellerie. — Réception d'Henri-François de Jubainville à l'office de contrôleur des actes des notaires. — Provisions de lieutenant-général de la gouvernance de Béthune, en faveur du sieur Jean-Fançois Delepierre ; — de conseiller pensionnaire de la ville d'Arras, en faveur de Philippe-François Palisot, seigneur d'Incourt. — Édit du Roi de France qui ordonne l'établissement de lanternes dans plusieurs villes du royaume.

B. 20. (Registre.) — In-folio, papier, 1,567 feuillets, en 2 parties; table à la fin.

1698-1704. — Nomination du sieur Augustin Wallart, maire de la ville de Béthune ; — de messire Joachim Darleux, abbé d'Eaucourt. — Règlement pour l'administration des hôpitaux, maladreries et léproseries. — Lettres d'anoblissement accordées au sieur Claude Dambrines, seigneur de Mercatel. — Édit du Roi de France pour l'établissement d'un droit sur les cartes à jouer. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes portant établissement d'un Hôtel-Dieu, au bourg d'Oisy, pour les pauvres malades.

B. 21. (Registre.) — In-folio, papier, 994 feuillets; table à la fin.

1705-1710. — Provisions de l'office de conseiller du Roi, maire de la commune du Pas, en faveur du sieur Désiré Cavrois. — Nomination de dame Marie Wartelle, abbesse d'Annay ; — de don Momelin Leriche, abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer ; — de François de Valbelles de Tourves à l'évêché de Saint-Omer, vacant par le décès de Louis-Alphonse de Valbelles. — Edit royal portant règlement pour l'étude et l'exercice de la médecine. — Arrêt du Parlement concernant les aliments des prisonniers détenus pour dettes civiles.

B. 22. (Registre.) — In-folio, papier, 1,027 feuillets; table à la fin.

1711-1716. — Jérôme Prévost, nommé notaire à Lens. — Arrêt du Parlement défendant à toutes personnes de fréquenter les cabarets pendant la nuit et pendant le service divin. — Renonciation des ducs de Berry et d'Orléans à la couronne d'Espagne. — Lettres d'anoblissement en faveur du sieur Antoine Pranger, avocat. — Érection en baronnie de la seigneurie de Locon, et changeant son titre en celui de Deslions, en faveur de François Deslions de Fontenelles. — Acte de constitution de rente fait au profit de l'église de Saint-Maurice à Arras, par le sieur Georges Guilbert.

B. 23. (Registre.) — In-folio, papier, 874 feuillets; table à la fin.

1717-1723. — Déclaration du Roi concernant les religieux mendiants. — Brevet de commissaire général d'artillerie de la maison du Roi, donné par le duc du Maine à Philippe Le Comte, seigneur de La Chaussée. — Nomination de Jean-Baptiste Marescaille, conseiller au Conseil d'Artois, en remplacement de Jean-Louis de Marbois. — Érection en comté de la seigneurie de Neuville-Saint-Vaast, en faveur de Christophe-François Delattre, seigneur d'Ayette. — Confirmation de la noblesse de Jean Le Mayeur, écuyer, seigneur de Beaugnâtre. — Lettres de chevalerie accordées au sieur Charles-Philippe Quarré, écuyer, seigneur de Boiry-Saint-Martin.

B. 24. (Registre.) — In-folio, papier, 897 feuillets; table à la fin.

1724-1732. — Nomination de Jean-Philippe d'Oye, abbé de Blangy ; — de don Georges Marissal, abbé d'Anchy ; — de Nicolas Bacon, notaire à Aire ; — de Floride Delassus, abbé de Chocques. — Réunion des biens de la maladrerie de Beaumetz-lez-Cambrai à l'hôpital du même lieu. — Établissement d'un hôpital pour les pauvres malades de Croisilles. — Confirmation des priviléges des tonneliers de la ville de Dunkerque. — Lettres confirmatives de l'acquisition faite par les religieux de l'abbaye d'Eaucourt, du fief de Courcelles-le-Comte.

B. 25. (Registre.) — In-folio, papier, 248 feuillets ; table à la fin.

1733-1736. — Nomination de sire Vindicien Roussel, abbé du Mont-Saint-Éloy ; — de don Englebert Le Porcq, abbé de Clairmarais, en remplacement du sieur Finet de Brianville ; — de Jean-Baptiste Facon à la cure de Fétubert ; — de Louis-André Garson de Boyaval, lieutenant général au Bailliage d'Aire. — Provisions de l'office de procureur du Roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Arras, accordées à Me André Goudemetz, en remplacement du sieur Vaillant.

B. 26. (Registre.) — In-folio, papier, 965 feuillets; table à la fin.

1736-1743. — Alexandre-Dominique Engramelle nommé notaire à Frévent. — Confirmation du règlement concernant la teinture des laines. — Nomination de Jérôme Mabile, conseiller avocat du Roi au Bailliage d'Hesdin ; — de dame Théodore Widebien d'Ignaucourt, abbesse du Vivier à Arras ; — de Jérôme-François Titelouze, maître particulier des eaux et forêts à Saint-Omer. — Lettres patentes ordonnant l'enregistrement du traité de commerce

et de navigation passé entre le Roi de France et les États Généraux des Provinces-Unies, le 21 décembre 1739.

B. 27. (Registre.) — In-folio, papier, 1,033 feuillets; table à la fin.

1743-1749. — Coutumes du Bailliage et de la ville de Saint-Omer, — de la châtellenie d'Audruick et du pays de Bredenarde, — de la ville et banlieue d'Audruick, — de la châtellenie de Tournehem, — du Bailliage, de la châtellenie et de la ville d'Aire. — Lettre de M. d'Argenson au sieur de La Roque, commandant à Arras, qui dispense les avocats de monter personnellement la garde bourgeoise. — Édit supprimant les offices de l'Élection provinciale d'Artois et créant un président, six conseillers élus, un procureur du Roi et un greffier. — Constitution de rente au profit de l'église de la Chapelette-aux-Jardins dans la ville d'Arras.

B. 28. (Registre.) — In-folio, papier, 906 feuillets; table à la fin.

1750-1755. — Confirmation des statuts et règlements formés par les notaires d'Arras. — Nomination de Charles-Louis Delaporte, notaire à Pas; — de Jean de Bonneguise à l'évêché d'Arras, vacant par suite du décès de Baglion de La Salle. — Déclaration royale transférant le Parlement de Paris dans la ville de Pontoise. — Brevet de nomination à l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy, en faveur de don Bertulphe de Ghistelles. — Dispense d'âge accordée au sieur Alphonse de Rœux, notaire à Bapaume.

B. 29. (Registre.) — In-folio, papier, 859 feuillets; table à la fin.

1756-1760. — Règlements du Conseil d'Artois concernant les notaires, — la réparation des chemins particuliers de cette province. — Brevet accordé à M. le prince de Croy pour commander dans la province d'Artois, en l'absence et sous l'autorité de M. le duc de Chaulnes.—Lettres patentes, sur arrêt du Conseil d'État, permettant aux confrères de Saint-Sébastien, à Arras, de vendre leurs biens pour payer leurs dettes. — Déclaration du Roi augmentant le tarif des ports de lettres, y joint le tarif général.

B. 30. (Registre.) — In-folio, papier, 890 feuillets; table à la fin.

1759-1764. — Nomination de dame Marie-Philippine-Sabine de Genevières de Samette, abbesse d'Étrun; — du sieur de La Combe, lieutenant gouverneur de la ville d'Arras; — de Nicolas-Joseph Pruvost, notaire à la résidence de Labassée. — Lettres patentes du Roi, confirmatives du traité de règlement qui fixe les limites entre la France et la Sardaigne. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui confirme les droits de souveraineté du Conseil d'Artois en matière criminelle. — Édit royal portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités.

B. 31. (Registre.) — In-folio, papier, 900 feuillets; table à la fin.

1764-1770. — Provisions du gouvernement général de la province d'Artois, désuni de celui de Picardie, en faveur du marquis de Lévis; — de l'office de procureur du Conseil d'Artois, accordé au sieur Harduin. — Déclaration du Roi concernant les poids et mesures. — Nomination de dame Floride-Anne de Foy à l'abbaye de Sainte-Colombe de Blendecques. — Lettres d'érection en baronnie de la terre de Liettres, en faveur du sieur Marie-Maximilien-François Théry. — Ratification de la convention passée entre le Roi de France et le cardinal de Rohan, comme évêque de Liége, pour l'exemption du droit d'aubaine. — Édits concernant les ordres religieux; — confirmant l'établissement du collége d'Arras et du collége Wallon à Saint-Omer, et supprimant ceux de Béthune, Aire et Hesdin. — Translation de M. de Conzié, évêque de Saint-Omer, au siége épiscopal d'Arras, vacant par la mort de M. de Bonneguise.

B. 32. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets; table à la fin.

1770-1771. — Nomination de don Dominique Verdevoy, prieur de l'abbaye de Ham, à la charge d'abbé, en remplacement de don Jean Ducrocq, décédé. — Provisions de l'office de greffier de l'Élection d'Artois, en faveur de Ferdinand-Bernardin Delocre. — Règlements du Conseil d'Artois concernant la maladie des bestiaux. — Lettres de noblesse accordées par le roi Louis XV à Jules-César-Norbert-Joseph Locher, capitaine demeurant à Hesdin.

B. 33. (Registre.) — In folio, papier, 578 feuillets; table à la fin.

1771-1772. — Édits portant suppression du Conseil provincial d'Artois; — création des conseils supérieurs d'Arras, de Blois, de Châlons, de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Poitiers; — suppression du Parlement de Douai et réunion momentanée dudit siége au Conseil supérieur d'Arras; — établissement des Chancelleries dans les siéges royaux ressortissant des Cours de Parlement. — Brevet, bulles et provisions apostoliques qui confèrent la charge d'abbé commendataire de l'abbaye de Cercamp au sieur Alexandre-Ange de Talleyrand-Périgord. — Règlement pour le Collége royal de La Flèche.

B. 34. (Registre.) — In-folio, papier, 538 feuillets; table à la fin.

1772-1773. — Lettres patentes approuvant la tenue des assemblées de la Société littéraire d'Arras et lui conférant le titre d'Académie royale des belles-lettres; — approuvant et autorisant l'établissement à Dunkerque de deux écoles gratuites, française et allemande; — concernant les ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

B. 35. (Registre.) — In-folio, papier, 371 feuillets, table à la fin.

1773-1774. — Édit du Roi qui réduit à 24 le nombre des procureurs au Conseil supérieur d'Arras, et fixe la manière dont les taxes des dépenses seront réglées à l'avenir. — Fixation des droits à percevoir par les greffiers du Conseil supérieur d'Arras. — Arrêt qui règle à quelle distance des chemins royaux et autres chemins publics on peut construire les moulins à vent.

B. 36. (Registre.) — In-folio, papier, 643 feuillets; table à la fin.

1774-1777. — Édit royal supprimant le Conseil supérieur d'Arras et rétablissant le Conseil provincial d'Artois. — Nomination de Jean-Auguste de Chastenet de Puységur à l'évêché de Saint-Omer; — de don Alexandre Doresmieux à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi. — Déclaration du Roi concernant les inhumations dans les églises, chapelles et cimetières.

B. 37. (Registre.) — In-folio, papier, 679 feuillets; table à la fin.

1777-1780. — Nomination de Joseph-Marie-Alexis de Bruyère-Chalabre à l'évêché de Saint-Omer; — du marquis de Lévis à la charge de gouverneur des ville et cité d'Arras. — Lettres patentes du Roi par lesquelles il accorde à messire Louis-François-Joseph de Servins d'Héricourt et à ses descendants le titre de marquis. — Suppression des confréries des Arbalétriers et des pèlerins de Saint-Jacques établies en la ville d'Arras, et établissement en la même ville de quatre écoles gratuites dirigées par les Frères de la Doctrine Chrétienne.

B. 38. (Registre.) — In-folio, papier, 769 feuillets; table à la fin.

1780-1784. — Règlement touchant les honoraires des ecclésiastiques du diocèse d'Arras. — Lettres patentes par lesquelles le Roi de France accorde le titre de comte à messire Philippe-François-Joseph de Genevières. — Nomination de André-François-Marie Legrand de Castille, conseiller du Roi au Bailliage de Saint-Omer; — de Louis-Joseph Carion, président de l'Élection d'Artois. — Tarif pour les notaires de la province d'Artois.

B. 39. (Registre.) — In folio, papier, 485 feuillets; table à la fin.

1784-1786. — Emprunt de 600 livres pour la reconstruction du maître-autel de l'église d'Hulluch. — Lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté accorde le titre de baron au sieur Lamoval-Eugène-François-Marie d'Aix, écuyer, seigneur de Rémy. — Nomination de dame Marie-Claire Handouart, abbesse de l'abbaye de Blendecques. — Lettres du roi de France, par lesquelles le sieur Denis-Joseph Godefroy, archiviste de la Chambre des Comptes à Lille, est commis pour inventorier et mettre en ordre les archives des comtes d'Artois, déposées à Arras.

B. 40. (Registre.) — In-folio, papier, 846 feuillets; table à la fin.

1786-1790. — Lettres patentes par lesquelles Sa Majesté a créé chevalier le sieur Grégoire-Joseph-Marie Enlart de Grandval. — Déclaration du Roi pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. — Nomination de F. Romain Bulley, abbé du monastère d'Eaucourt. — Commission nommant et établissant le comte de Rochambeau commandant en chef de la province d'Artois. — Provisions en faveur de M. le duc de Guînes de l'office de gouverneur général de la province d'Artois, vacant par le décès de M. le maréchal de Lévis. — Lettres patentes, en forme d'édit, sanctionnant le décret national sur la réforme de quelques points de la jurisprudence criminelle. — Décret abolissant les droits féodaux — Lettres patentes sur le décret provisoire concernant les municipalités.

B. 41. (Registre.) — Grand in-folio, papier, cartonné, 418 feuillets; table à la fin. (Il manque les feuillets 287 à 387 inclusivement.)

1594-1668. — Refus fait par les officiers du Conseil d'Artois aux mayeur et échevins d'Arras de contribuer à un nouvel impôt qui devait être levé pour le prince sur les privilégiés et non privilégiés. — Plainte adressée au conseil par le sieur de Marles, gouverneur des ville et cité d'Arras, au sujet des emprises des échevins d'Arras, dans le renouvellement des compagnies bourgeoises, sans son intervention; — Réponse des échevins et résolution prise à ce sujet. — Exemption du logement des troupes pour les officiers du Conseil d'Artois. — Règlement pour les procédures. — Décision du Conseil d'Artois touchant deux personnes du village de Beugin accusées de sortilége; — le conseil les renvoie pardevant le bailli de Bapaume, le lieu de leur résidence étant du ressort du Bailliage de cette ville. — Arrivée de Mgr Duplonich, évêque

d'Arras; cérémonial observé à cette occasion. — Le conseil est informé, de la part de l'évêque d'Arras, que des processions générales auront lieu en cette ville le jour de Saint-Luc. — Provisions de conseiller au Conseil d'Artois en faveur du sieur Charles de Wignacourt, conseiller pensionnaire de la ville d'Arras. — Prestation de serment de M. Philippe Cornaille, nommé conseiller au Conseil d'Artois en remplacement de M. Jacques Le Pippre. — Arrivée à Arras de M. le comte de Sainte-Aldegonde, gouverneur-général d'Artois. — Décès de M. le comte de Gomiecourt, gouverneur d'Arras; — le conseil assiste à son enterrement. Afin d'éviter toute surprise pendant les temps de guerre, il est ordonné aux maire et échevins de la ville de Béthune de transférer le marché aux grains au faubourg du Rivage. — Ordonnance de Ferdinand, infant d'Espagne, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, pour l'achèvement des ouvrages de fortification de la ville d'Arras. — Lettre du Roi de France, annonçant au Conseil d'Artois la mort de la Reine-Mère, arrivée le 20 janvier de ladite année.

B. 42. (Registre.) — In-folio, papier, cartonné, 207 feuillets; table à la fin.

1702-1733. — Lettre de M. de Pontchartrain, par laquelle il demande l'envoi à Paris des règlements particuliers du Conseil d'Artois; — Réponse faite à M. de Pontchartrain. — Mort et funérailles de Philippe-François Palisot, chevalier seigneur d'Incourt, Warluzel, Beauvois, etc., premier président du Conseil d'Artois. — Le Conseil d'Artois accorde aux religieuses Clarisses d'Arras une somme de 40 francs pour célébrer la fête de la Canonisation de sainte Catherine de Bologne, religieuse de leur ordre. — Députation du Conseil d'Artois, envoyée à M. de Warluzel, premier président, à l'occasion de son mariage avec mademoiselle Durietz de Willerval. — Lettre de Mgr La Vrillière, informant le Conseil d'Artois que le Roi a nommé don Finé de Brianville abbé de l'abbaye de Clairmarais. — Lettre adressée au cardinal Fleury, par les officiers du conseil, relativement à la naissance du Dauphin. — Naissance du duc d'Anjou; *Te Deum* ordonné à cette occasion. — Réception du prince d'Isenghien, venu à Arras pour l'ouverture des États en qualité de premier commissaire du Roi.

B. 43. (Registre.) — Papier, cartonné, 131 feuillets; table à la fin.

1707-1752. — Arrivée à Arras du maréchal de Villars, pour visiter la place. — Albert-Louis-Emmanuel Bultel, avocat au Conseil d'Artois, est reçu en la charge de conseiller au même conseil, en remplacement de Nicolas-Georges Bultel, son père. — Lettre du roi de France, ordonnant aux officiers du Conseil d'Artois d'assister au *Te Deum* d'actions de grâces qu'on doit chanter au sujet de son sacre et couronnement. — Mort de Madame Élisabeth-Charlotte de Bavière, épouse de S. A. R. Monsieur, frère du roi Louis XIV. — Mort du duc d'Orléans. — Célébration de la fête de Saint-Yves dans la chapelle du Conseil d'Artois. — Réception de M. Enlart de Grandval, comme conseiller, en remplacement de M. Marescaille. — Ouverture de l'assemblée générale des États d'Artois; — contestation entre les trois corps desdits États pour les honneurs et prérogatives. — Mariage du Dauphin de France avec l'infante d'Espagne; lettre écrite à ce sujet par le Conseil d'Artois à M. le comte d'Argenson, secrétaire d'État. — *Te Deum* d'actions de grâces pour la prise de la ville et du château de Gand. — Lettre du Roi de France, annonçant qu'il a l'intention de se rendre en Brabant pour commander ses armées en personne. — Arrivée à Arras du prince Charles de Lorraine pour la tenue des États provinciaux.

B. 44. Registre. — Grand in-folio, papier, cartonné, incomplet; manque 286 feuillets au commencement; table au 1er feuillet.

1560-1663. — Lettre de Ferdinand, infant d'Espagne, informant le Conseil d'Artois qu'il se propose de secourir la ville d'Arras assiégée par les Français. — Note relative au siége d'Arras en 1640; capitulation de cette ville. — Lettres patentes du roi de France accordées au sieur Melian pour exercer les fonctions de président du Conseil d'Artois. — Nominations de don Maximilien de Bourgogne, abbé de Saint-Vaast, en remplacement de don Philippe Caverel; — de M. de La Tour, gouverneur de la ville d'Arras. — Prestation de serment de M. Louis Cornaille, conseiller au Conseil d'Artois. — Lettres d'anoblissement accordées à Jean de Mullet, seigneur de Lalaque. — Confirmation des priviléges de la ville d'Arras. — Publication de la paix conclue entre le roi de France et le roi d'Espagne. — Lettre du roi de France, annonçant au Conseil d'Artois que la Reine, son épouse, est accouchée d'une fille, et qu'un *Te Deum* d'actions de grâces doit être chanté dans l'église cathédrale d'Arras.

B. 45. (Registre.) — In-4o, papier, cartonné, 93 feuillets.

1538-1649. — Table des matières contenues dans les premier et deuxième registres aux résolutions et mémoriaux du Conseil provincial d'Artois.

B. 46. (Registre.) — In-folio, papier, cartonné, 247 feuillets.

1724. — Contestation entre le Conseil d'Artois et les

Bailliages de cette province au sujet de leurs juridictions respectives. — Requête adressée au Roi et à son Conseil par les officiers du Conseil d'Artois, afin d'établir leurs droits en matière de justice. — Abrégé chronologique de l'Histoire de Flandre et d'Artois. — Réponses aux objections des officiers des sept Bailliages d'Artois.

B. 47. (Registre.) — In-folio, papier, cartonné, 582 feuillets.

1697. — Procès-verbal d'inventaire dressé par Messieurs Fromentin, conseiller au Conseil d'Artois, Bataille, procureur-général et Dupasquier, greffier, à l'effet de constater la remise faite au sieur Lejay, receveur des consignations, et commissaire aux saisies réelles de la province d'Artois, des deniers que le sieur Brice Lehaut, ancien receveur, avait entre les mains.

B. 48. (Registre.) — Petit in-folio, papier, cartonné, 512 feuillets; table à la fin.

1692-1789. — Nominations de Jean-François Dupuich, conseiller au Conseil d'Artois; — de Maximilien-Denis de Beaurains, conseiller; — de Philippe-François Hourdequin, second président; — de messire Ambroise-Alexandre Palisot d'Incourt, premier président; — de François-Albert Briois, seigneur de Bretencourt, à l'office d'avocat-général du Conseil d'Artois, vacant par le décès du sieur Bracquart; — de M. Le Carlier, seigneur de Metz, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois; — de Jean-Balthazar Devienne, garde des sceaux en la chancellerie établie près le Conseil d'Artois. — Provisions de l'office de conseiller honoraire du Conseil d'Artois, accordées au sieur Jean Le Mayeur, seigneur de Beugnâtre. — Lettres d'honneur accordées à Antoine-François Leroy d'Hurtebize, ancien conseiller.

B. 49. (Registre.) — In-folio, papier cartonné, 61 feuillets; table à la fin.

1771-1773. — Prestation de serment de M. François-Joseph Briois, premier président du Conseil supérieur d'Arras. — Nominations de Pierre-Grégoire-Marie Enlart de Grandval, conseiller; — de Louis-Joseph Le Vasseur de La Thieuloye, président; — de Nicolas-Jacques-Louis Vaillant, conseiller garde des sceaux. — Lettres patentes du Roi : accordant le titre de conseiller garde des sceaux honoraire de la chancellerie du Conseil supérieur d'Arras au sieur Louis-Léonard Debeugny de Bondus; — portant que le sieur Stoupy, conseiller, pourra continuer d'exercer ses fonctions, quoiqu'étant devenu beau-frère du sieur Thiébault, aussi conseiller.

B. 50. (Registre.) — Petit in-folio, papier, cartonné, 234 feuillets; table à la fin.

1693-1719. — Édit du Roi portant création d'une chancellerie provinciale près du Conseil d'Artois. — Arrêt du Conseil d'État qui règle le tarif des droits du sceau de la chancellerie d'Artois. — Déclaration du Roi portant règlement pour les officiers de la chancellerie établie près le Conseil provincial d'Artois. — Provisions de l'office de conseiller garde-scel en la chancellerie d'Artois, en faveur de M. Albert-François de Douay. — Nomination de M. Louis Dupasquier à la charge de conseiller-secrétaire audiencier en la chancellerie d'Artois. — Lettre de M. l'intendant Bignon, touchant le rang que doivent occuper les officiers de la chancellerie d'Artois dans les processions. — Lettres de M. de Pontchartrain, chancelier, à M. de Bernage, intendant de Picardie et d'Artois, concernant l'exemption du logement des troupes dont doivent jouir les officiers de la chancellerie d'Artois.

B. 51. (Registre.) — In-folio, papier, cartonné, 187 feuillets; table à la fin.

1719-1739. — Nominations de MM. Leserrurier de Verton, Hanart de Poupincourt, Ledoux, Daumesnil et Palyart d'Aubigny, conseillers secrétaires du Roi en la chancellerie d'Artois. — Déclarations du Roi : — servant de règlement pour l'expédition des lettres des chancelleries; — concernant le droit de committimus. — Arrêt du Conseil d'État qui fixe le nombre des secrétaires du Roi et autres officiers des cours et chancelleries. — Édit du Roi qui fixe le nombre des officiers nécessaires pour le service des chancelleries près les cours supérieures et les présidiaux.

B. 52. (Registre.) — In-folio, papier cartonné, 189 feuillets; table à la fin.

1740-1757. — Arrêts du Conseil d'Artois : — défendant au sieur du Halloy de porter le titre de syndic des chancelleries du royaume; — concernant la taxe des chancelleries. — Nominations de Jacques Milville, secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie d'Artois; — de Louis-Ernest-Gabriel, prince de Montmorency, en remplacement du sieur Lesaffre. — Lettres d'honneur accordées à Alexis-Joseph Locart, ancien secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie d'Artois. — Arrêt du Conseil d'État portant que le sieur Léonard de Beugny de Bondus serait tenu de payer, par forme de supplément de finance, la somme de 21,585 livres 7 sols 4 deniers; pour l'office dont il est pourvu.

B. 53. (Registre.) — In-folio, papier, cartonné, 113 feuillets; table à la fin.

1642-1788. — Attestation délivrée par le Conseil

d'Artois en faveur du sieur Hourdequin, procureur audit conseil, touchant l'exercice de ses fonctions. — Actes de notoriété concernant : la préséance du Conseil d'Artois; — le monastère des Augustines d'Arras, au faubourg de Ronville, ruiné et démoli vers l'an 1640; — la prescription; — les armes à feu; — le chapitre de Saint-Amé à Douai; — le douaire coutumier des femmes; — les droits seigneuriaux; — le logement des curés et les travaux de réparation aux églises; — les portions congrues; — l'église des Dominicains d'Arras tombée en ruine en 1687, — la chapelle du Conseil d'Artois; — la coutume de Saint-Pol; — les dîmes; — les fiefs ; — l'abbaye de Cercamp ; — la noblesse des officiers du Conseil d'Artois.

B. 54. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 213 feuillets.

1771-1790. — Conseil supérieur d'Arras et Conseil provincial d'Artois. — Registre du procureur-général du Roi — : constatant la résidence des notaires et les huissiers de la province d'Artois; — concernant les prisonniers et criminels qui ont obtenu des lettres de rémission. — Le sieur N..., coupable d'homicide, tiré des prisons et amené au parquet du Conseil d'Artois pour y présenter, nu-tête et à genoux, les lettres de pardon qui lui ont été accordées par le Roi.

B. 55. (Registre.) — Grand in-folio, papier, différents formats; 103 feuillets.

1686-1771. — Prestations de serment : — de François Hanotel, licencié en droit; — Louis de Boisselle ; — Arnoult de Surques ; — Ignace-Joseph Chollet; — François Thiébault; — Mathieu Cardon, licencié ès lois de la faculté de Reims; — Maximilien de Robespierre, bachelier et licencié en l'Université de Douai, admis à postuler en qualité d'avocat au Conseil d'Artois. — Réceptions de Joseph-Augustin Vaillant, licencié en droit de l'Université de Douai; — de Louis-Joseph-Auguste Deschamps de Pas; — de François-Joseph Pagart.

B. 56. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 226 feuillets.

1559-1560. — Enquête faite par Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, conseiller du Roi très-chrétien et maître des requêtes ordinaires en son hôtel, et Pierre Grenet, conseiller du Roi catholique en son Conseil provincial d'Artois, commissaires députés pour vaquer au fait des limites et enclavements d'Artois. — Dépositions du sieur Jean Carton, laboureur à Miraumont, concernant la seigneurie de Grandcourt; — de Jean de Guines, sergent royal au bailliage d'Amiens; — de Jean Martel, contrôleur des fortifications de la ville d'Ardres; — de noble homme Job de La Follye, écuyer, bailli de Licques; — de Claude de Wicquel, lieutenant du bailli de Desvres.

B. 57. (Registre.) — In-folio, papier, 320 feuillets.

1666. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois sur procédures civiles entre demoiselle Marie Herlin et le comte de Mérode, concernant des arrérages de rente; — les prieurs de Lucheux et de Ligny; — Gilles le Cambier, Jean Caudron et consorts; — demoiselle Catherine L'hoste et les bailli et échevins de Saint-Venant; — les religieuses de Saint-Pierre à Bapaume et les sieurs Blocquet, Demoncheaux et autres, au sujet d'une donation faite le 13 juillet 1621 par Barbe Moronval; — le chapitre de Saint-Amé à Douai et l'évêque d'Arras; — la dame de Carondelet et le sieur de Flencques, pour droit de douaire; — les habitants de Noyelle-Vion et le chapitre d'Arras.

B. 58. (Registre.) — In-folio, papier, 313 feuillets.

1667. — Ordonnances rendues par le Conseil d'Artois : entre les États d'Artois et la duchesse de Longueville; — pour François Maïoul, curateur de Thomas Ousselin; — entre Antoine Courtin et les habitants de Fruges qui avaient enlevé des bestiaux; — l'abbé d'Auchy, les moines et le sieur Monnart, curé; — le sieur Jacques Benicourt et le curé et les marguilliers de Willerval; — les habitants de Meurchin et ceux de Bully; — les habitants de Wail et l'abbé d'Auchy-les-Moines; — Philippe Courcol et demoiselle Agnès Deleporte.

B. 59. (Registre.) — In-folio, papier, 299 feuillets.

1668. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre le sieur de Gourdon et le sieur de Longastre; — les échevins de la Gorgue contre Pierre Joye; — le recteur des Jésuites de Béthune et le sieur de Taigneville; — le comte de Bryas et le baron d'Esclebecque; — don Placide Nepveu et les religieux de Cercamp : — la comtesse de Roullers et le baron de Montmorency ; — les religieuses du Vivier et autres légataires d'Antoine de Saint-Amand, d'une part, et le sieur Charles de Coupigny, d'autre part.

B. 60. (Registre.) — In-folio, papier, 713 feuillets.

1674-1677. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Jean Dumont, Léon Thumerel et consorts, demandeurs, contre Philippe de Beaumont, défendeur; — l'abbé d'Auchy-les-Moines et l'abbé de Dommartin; —

Charles-Géry Willart et Marie Lebas, sa femme; — les abbé et religieux d'Anchin et les habitants de Metz-en-Couture; — le sieur de Hauteclocque et Jean de Beugin; — le vicomte de la Thieuloye et le sieur Mathon, d'une part, le sieur de Famechon et la dame Villette, d'autre part; — les sieurs de Lazaro et Maïoul et les héritiers de Jean Béranger.

B. 61. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 1073 feuillets.

1677-1679. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre le sieur Jacques Lefebvre et la baronne de Lillers; — le prieur de Framecourt et le curé de Nuncq; — les abbé et religieux du Mont-Saint-Éloy et Pierre Chasse; — Daniel de Cardevacque et le mayeur de la confrérie de Saint-Roch en l'église de la Madelaine à Arras; — les anciens mayeur et confrères de Saint-Jacques, à Arras, et Antoine Dupire; — Arnould de Thieulaine, seigneur de Neuville, et Jeanne Pézin, veuve de Pierre Viart; — François Isambart et les abbé et religieux de Saint-André au Cateau-Cambrésis; — le curé de Drocourt, d'une part, et les administrateurs des biens de l'Église et des pauvres du même lieu, d'autre part.

B. 62. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 999 feuillets.

1679-1681. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les habitants d'Houdain et le curé du même lieu, au sujet des réparations à faire au presbytère; — Arnould Clicquet et mademoiselle Claude de Herlin; — les religieux de Marchiennes et François Duclos; — le comte d'Egmont et les échevins de Saint-Pol; — le comte de Belforière et le sieur de Gournay; — les habitants de Rumaucourt et ceux d'Écourt-Saint-Quentin et Saudemont; — les échevins d'Hénin-Liétard et le sieur Delocre, procureur à Hesdin; — les héritiers de Michel Barois, d'une part, et les curé, bailli et habitants d'Oignies, d'autre part; — Nicolas Guilluy, meunier, et les bateliers de la rivière de Scarpe.

B. 63. (Registre. — Petit in-folio, papier, 714 feuillets.

1682-1684. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les échevins du pays de Lalloeu, d'une part, et les abbé et les religieux de Saint-Vaast d'Arras, d'autre part; — les RR. PP. Dominicains de la ville d'Arras et autres créanciers de mademoiselle Du Petit-Cambray, d'une part, et la dame de Bourlon, d'autre part; — le comte de Croix et mademoiselle de Fiennes; — les religieux de Saint-Bertin à Saint-Omer et les habitants de Saint-Folquin; — les religieuses du Saint-Esprit en la ville de Lille et le baron de Rémy, au sujet des droits de juridiction appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast et à l'échevinage d'Arras.

B. 64. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 412 feuillets.

1683-1684. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les créanciers du marquis de Lisbourg et la comtesse de Carnay; — Jean-Pierre et Jeanne Desplancques, enfants et héritiers de Antoinette Delehaye, d'une part, et Jean Delehaye, Guislain Turbier et autres, d'autre part, pour droits de succession; — Léonore Becquet, veuve de Bauduin Dubrusle, et Robert Divion, seigneur de Beaussart, curateur aux biens de Charles Divion, baron de Bayenghem; — les paroissiens de Verchocq et les habitants d'Assonval pour la construction de la maison de leur curé.

B. 65. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 219 feuillets.

1685. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois entre les prévôt, doyen et chanoines de Notre-Dame de Cambrai, d'une part, et Aubert Herbaux, d'autre part, pour droits de dîme à percevoir sur les propriétés de ce dernier au village de Mory; — les Carmes Chaussés de la ville d'Arras et la dame d'Assignies; — Adrien Lefebvre et les créanciers du comte de Bossu, au sujet du moulin de Chocques.

B. 66. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 212 feuillets.

1686. — Ordonnances rendues par le Conseil d'Artois sur procès : entre M. Jacques Dusaussoy, curé de Wavrans, d'une part, et Marguerite Vincent, Marguerite Le Roy, et Catherine Debville, d'autre part, pour droits de dîme; — dame Constance de Magnicourt, demanderesse, et Philippe-Alexandre de Ghistelles, vicomte d'Erny, défendeur; — les administrateurs des pauvres prêtres du diocèse d'Arras et Anne Delecourt, pour fermages de terres situées à Vitry; — François-Lamoral de La Porte, écuyer, seigneur de Vaux, et Charles Godart.

B. 67. (Registre). — Petit in-folio, papier, 193 feuillets.

1687. — Ordonnance du Conseil d'Artois qui met le sieur Cornaille de La Motte en possession de la charge de bailli du pays de Lalloeu et gouverneur de La Gorgue. — Autres ordonnances concernant : les biens de l'Église et des pauvres d'Oisy; — les marguilliers de l'église de Saint-Aubert en la ville d'Arras, et Luce Legay, Jean Pétain et

autres, pour arrérages de rentes. — Admission du sieur Dubois de Duisans comme conseiller au Conseil d'Artois.

B. 68. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 397 feuillets.

1688. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les religieux d'Anchin et le cardinal d'Estrée ; — le baron de Neuville et le sieur de Bassecourt ; — messire Ferdinand-Claude de Berghes et Pierre Harduin ; — Marie-Pétronille de Varennes, d'une part, Michel et Antoine Florent de Varennes, d'autre part ; — les Pères Carmes de Saint-Pol et Robert Vandolre ; — les chanoines de la cathédrale de Boulogne et Antoine Briche.

B. 69. (Registre.)—Petit in-folio, papier, 848 feuillets.

1689. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Charles Creton, seigneur d'Étrée-Cauchy, d'une part, et Marguerite d'Aix, épouse séparée de biens du sieur de Belquin et Philippe-Jean Obert, écuyer, seigneur de Gaudiempré, d'autre part ; — les Pères Jésuites de Douai et le sieur Ansart ; — les habitants de Gonnehem et la comtesse d'Estrée ; — les mayeur et échevins de Saint-Omer et autres, d'une part, et le sieur Charles Fourmentin, huissier à Calais, d'autre part ; — les abbé et religieux d'Auchy-les-Moines et le sieur Bournisien ; — les habitants de Calonne-sur-la-Lys, d'une part, le chapitre de Saint-Martin à Ypres, les religieuses d'Étrun et les religieuses de Gosnay, d'autre part.

B. 70. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 952 feuillets.

1690. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre le sieur Albert Dubron et les habitants de Baralle ; — dame Léonore-Anne du Mont-Saint-Éloy et le sieur de Ronville ; — les administrateurs de l'École dominicale de la ville d'Aire et Catherine Dufour ; — les habitants de Locon et le chapitre de Béthune ; — les habitants de Willeman et le prieur de Saint-Georges, pour réparations à faire au chœur de l'église de Willeman ; — les religieuses Augustines de la ville d'Arras et le sieur Lefebvre ; — les prieur et religieux de Cercamp et l'abbé de la même abbaye.

B. 71. (Registre.) — In-folio, papier, 913 feuillets.

1691. — Ordonnance du Conseil d'Artois prononçant séparation de corps et de biens entre Marie-Louise Deflers et Jean-François Lequien, son mari. — Ordonnances sur procès : entre les abbé et religieux de Saint-Vaast, d'une part, et les échevins du bourg de Vitry, d'autre part ; — Barthélemy de Maizières, fermier des domaines d'Artois, et les abbé et religieux d'Arrouaise ; — les bouchers de Dunkerque et les bourgmestre et échevins de cette ville.

B. 72. (Registre.) — In-folio, papier, 871 feuillets.

1692. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre le sieur François Moreau et le procureur du Roi au bailliage de Saint-Omer ; — Philippe-François de Douay, seigneur de Gouves, et Adrien Grégoire, curé de Montenescourt, au sujet d'une fondation faite en 1687 ; — les curé et marguillers de l'église de Gouy-en-Artois, d'une part, et le seigneur du même lieu, d'autre part ; — les habitants du village d'Hamblain et ceux de Vitry, au sujet d'un droit de pâturage ; — Gabriel Doresmieux et l'abbé d'Auchy-les-Moines.

B. 73. (Registre.) — In-folio, papier, 975 feuillets.

1693. — Ordonnances rendues du Conseil d'Artois : entre Jean de Foulers, major de la ville de Béthune, d'une part, et le sieur Hanotel, d'autre part ; — demoiselle Marie-Defontaine et le sieur Lefebvre et autres créanciers de François Defontaine ; — les habitants de la commune de Moulle et le chapitre de Boulogne ; — Jean Dumetz et les religieuses de la Présentation de Notre-Dame à Aire ; — dame Anne Deherly et les mayeur et échevins de la ville de Bapaume ; — les habitants de Marœuil et les abbé et religieux du même lieu.

B. 74. (Registre.) — In-folio, papier, 1195 feuillets.

1694. — Ordonnance du Conseil d'Artois concernant l'assistance des pauvres des paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Nicaise en la ville d'Arras. — Autres ordonnances rendues : entre le sieur Pierre de Beaurains et Philippe Enlart : — les curé et marguilliers de Beaufort, et les curé et marguilliers de Noyelle-Vion, pour portion congrue ; — les proviseur et administrateurs du collége de La Motte à Douai, et demoiselle Anne-Monique Caudron ; — les créanciers du comte de Sainte-Aldegonde et M. Brice Lehault ; — Charles Demonchaux et les habitants d'Hanescamps, d'une part, les prieure et religieuses de La Thieuloye, d'autre part, au sujet d'un chemin qui traverse le bois d'Hanescamps.

B. 75. (Registre.) — In-folio, papier, 1036 feuillets.

1695. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les religieuses d'Étrun et les religieux de l'abbaye de

Ham; — les religieux profès de l'abbaye de Blangy et le sieur de Berville, abbé du même lieu; plaintes formées contre ce dernier; — Marie Leblond, d'une part, le baron de Landas et Philippe Lattagnant, son fermier, d'autre part; — les marguilliers de Neuville-Vitasse et le cardinal d'Estrées; — Antoine-Joseph Quarré, seigneur Du Repaire et Antoinette-Françoise Cuisinier, veuve d'Antoine Leblanc; — dame Marie-Cécile de Bonmarché et le sieur de Belleñville; — le curé de Calonne et les habitants du même lieu et ceux du village de Marles; — les prieur et religieux de Saint-Josse-sur-Mer, d'une part, et François de La Houssoye, d'autre part.

B. 76. (Registre.) — In folio, papier, 1047 feuillets.

1696. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre Vincent Chabot, Nicolas Cartin, Jean Delacourt, Antoine Dufau et Nicolas Carlier, d'une part, et les chirurgiens de la ville d'Arras, d'autre part; — les chapelains de l'église cathédrale d'Arras et Claude Facon, demeurant à Neuvireuil, au sujet d'une redevance de deux rasières de blé et d'avoine, un chapon et un pain de fournaise; — le sieur de Courouble et la demoiselle Françoise Carpentier; — le comte de Saint-Venant et le prieur d'Aubigny; — Pierre Carton et les échevins et avoués du livre des orphelins de la ville de Saint-Omer; — demoiselle Marie-Claude de Herlin et Maximilien Enlart; — Louis Coupplet et sa femme, d'une part, Jaspart Defontaine, les abbé et religieux du Mont-Saint-Éloy, les officiers du prince de Bournonville au village de Dourges et ceux du bailliage de Lens, d'autre part.

B. 77. (Registre.) — In-folio, papier, 967 feuillets.

1697. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre sœur Angélique de Lannoy, religieuse au couvent des Béguines de la ville d'Aire, et Marie Noël de Lannoy; — M. Charles Ainghes, chanoine de la cathédrale de Tournay, d'une part, les curé et échevins de Vitry, d'autre part; — Louis-Charles de Widebien et les Pères Carmes Déchaussés de la ville de Douai; — le chevalier de Souastre et Pierre Heroguelle; — Antoine Courtier, châtelain d'Aire et les échevins de cette ville.

B. 78. (Registre.) — In-folio, papier, 946 feuillets.

1698. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre le sieur de Couturelle et les habitants de Warlincourt, d'une part, les prieur et religieux de Saint-Éloy, d'autre part; — Guislain Gourdin, chanoine de la collégiale de Saint-Barthélemy à Béthune, et le sieur Jean Duthil, chirurgien, et les maire et échevins de ladite ville; — Jean Cailleret, curé de Coullemont, et ses paroissiens; — Jacques Delaforge et le sieur Delelès; — les demoiselles de Saint-Leger et messire Philippe-Ignace de Berghes, comte de Rache; — les gens de loi et les pauvres ménagers de Villers-Plouich, d'une part, et les censiers du même lieu, d'autre part; — Charles Creton et Antoine Richebé.

B. 79. (Registre.) — In-folio, papier, 913 feuillets.

1699. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre Marie-Barbe Defossé et le comte de Bucquoy, pour une rente due par ce dernier; — la dame douairière de Hénu et les demoiselles d'Hautecôte; — les administrateurs de l'Hôtel des nobles à Douai et Marie-Louise Le Wattier; — Jean-François d'Aix, curé de Vimy, et les marguilliers du même lieu; — le prince d'Épinoy et les abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras; — Jacques Le Rez et le sieur Damiens, chanoine; — demoiselle Marie de Haynin et la princesse d'Izenghien.

B. 80. (Registre.) — In-folio, papier, 887 feuillets.

1700. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre le sieur Jean Favier et les habitants de Lillers; — le sieur d'Ayette et demoiselle Valentine Delattre, sa sœur; — Louis Desprez, écuyer, seigneur de Roclincourt, d'une part, le chapitre d'Arras et le procureur du Roi à la gouvernance de Béthune, d'autre part; — les curé et marguilliers de Bertincourt, et les abbé et religieux d'Honnecourt; — le sieur de Lalande et la dame Bellenville; François-Louis de Bourbon, prince de Conti, légataire universel de messire Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, suivant son testament du 1er octobre 1668, d'une part, et madame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, opposante, d'autre part; — les habitants de Fillièvres et le prieur de Saint-Georges.

B. 81. (Registre.) — In-folio, papier, 1014 feuillets.

1701. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre les religieuses du tiers-ordre de Saint-François à Doullens et le sieur Jean Fleur; — Jean Debeugny et le comte de Gomiecourt; — les administrateurs de l'église de Carvin-Épinoy et le sieur Clément Watrelot; — les demoiselles de Bassecourt et de Crehem; — les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Arras et le sieur de Tramecourt; — les hommes de fief du village d'Ervillers et le curé du même lieu; — messire Nicolas Alexandre Dupire, baron d'Hinges, et M. Augustin Delehelle.

B. 82. (Registre.) — In-folio, papier, 904 feuillets.

1702. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Pierre Cretel et Philippe Cleugnet; — le marquis de Saluces et demoiselle Cornille-Isabelle Becquet; — demoiselle Marie-Anne Corion et les administrateurs des biens appartenant aux pauvres orphelins de la ville de Douai, pour diverses rentes; — Jean-Jacques Camelot et Dominique Defontaines, d'une part, Jean-Philippe Broude, le sieur Galbart, procureur du Roi au bailliage de Lens, les lieutenant et hommes de fief de la seigneurie de Bourcbœul et Jean Mastain, d'autre part.

B. 83. (Registre.) — In-folio, papier, 925 feuillets.

1703. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre l'évêque de Saint-Omer et les marguilliers et habitants de Zutkerque, Pierre-Guislain Thellier et les administrateurs de l'hôpital de Saint-Éloy, en la ville d'Arras; — les habitants de Neuvireuil et le comte de Gomiecourt; — Jean-François Flour, et les doyen, curé, marguilliers et administrateurs de l'église de Notre-Dame à Aire ; — Pierre-Paul Morel et demoiselle Jossine Lagache; — les commis généraux de la pauvreté d'Arras et Marguerite Lemaire.

B. 84. (Registre.) — In-folio, papier, 900 feuillets.

1704. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre le sieur de Beauvoir, grand bailli de Lens, et le sieur Mabille, lieutenant-général de la même ville; — Jean-François de Beaurains, écuyer, seigneur de Beaurepaire, d'une part, le sieur Delelès de La Taherie, Adrien Enlart, écuyer, seigneur d'Avion, et les sieurs et demoiselle d'Aix, d'autre part; — les jeunes gens du village de Contes et Guillaume Chevalier ; — Jacques Lepez et Dominique Denis.

B. 85. (Registre.) — In-folio, papier, 915 feuillets.

1705. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les Jésuites de Douai et le sieur de Canteleux; — le sieur Gabriel Roze et les portefaix de la ville d'Arras; — Louis-François de Beauffort, écuyer, seigneur de Moulle et le sieur Jacques Ogier; — François Wins et les échevins de Bourbourg; — les officiers de la seigneurie de Velu et le seigneur du même lieu, d'une part; les officiers du bailliage de Bapaume, d'autre part; — demoiselle Jeanne-Suzanne du Mont-Saint-Éloy et Pierre-François Gaillart, seigneur de Courcelles, relativement à un droit de terrage.

B. 86. (Registre.) — Papier, 863 feuillets.

1706. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les habitants de Sains-lez-Fressin et ceux du village d'Avondances; — demoiselle Marie-Claire Duquesnoy et Jean Blondel ; — les administrateurs de l'hôpital des orphelins, à Douai, et le sieur Philippe Hénu ; — Martin-Balthazar Lemaire, écuyer, seigneur de Belquin, et demoiselle Alexis de Bersacque.

B. 87. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 980 feuillets.

1707. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Albert-François de Beauffort et Léandre-Joseph de Bermastre, écuyer seigneur de Bagenghem ; — les habitants de Polincove et l'évêque de Saint-Omer; — les chapelains de l'église collégiale de Lens et le sieur Henri Legrand ; — Jean-Philippe Leroux et Charles Flippes ; — le sieur Antoine Hyart, curé de Sainte-Croix à Arras et les marguilliers et paroissiens de ladite paroisse ; — Louis Dufresne et André Dubois ; ce dernier est maintenu dans le droit d'exercer la charge d'huissier des Cours supérieures de Paris à la résidence d'Arras.

B. 88. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 834 feuillets.

1708. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les maire et bourgeois notables de Lillers, et Jean-Guillaume Fruleux ; — le sieur Campagne et les curés, marguilliers et autres officiers de justice de Neuville-Saint-Vaost; — demoiselle Anne-Françoise Vasseur, d'une part, le sieur Verbier, grand-bailli d'Aire et le sieur Massiette, lieutenant général de la même ville, d'autre part; — le comte d'Oisy et Nicolas Briois, seigneur du Tesson; — les administrateurs de l'hôpital général de Saint-Louis, à Boulogne, et Jacques Hulleux.

B. 89. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 828 feuillets.

1709. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre don Robert de Haynin, prévôt de Labeuvrière et le marquis d'Assignis; — Marie-Françoise Dumez ; — maître Boussemart, avocat, et Guy Bayart, exécuteurs testamentaires de la comtesse d'Estrées; — le marquis de Saint-Flovis, la dame de Molambais et autres; — les gens de loi et habitants de Vitry contre ceux de Biache, au sujet de leurs marais; — le comte de Willerval et Antoine-François d'Aoust, écuyer seigneur de Rocourt.

B. 90. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 848 feuillets.

1710. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Philippe Dorchies, d'une part ; les administrateurs du séminaire de l'église de Saint-Pierre à Lille, les Jésuites écossais de Douai, les administrateurs de la fondation de Louis Decroix et le marquis de Sailly, d'autre part ; — les anciens échevins de Beuvry et les échevins modernes du même lieu ; — les Pères Dominicains d'Arras et le sieur Dumez contre dame Robertine Blocquel ; — François De Vos, écuyer, et les religieuses Annonciades de la ville de Maestricht ; — le chapitre de Saint-Sauveur à Saint-Pol et Dominique Delavre ; — les commis généraux de la pauvreté d'Arras et Ferdinand Ponche, pour paiement d'une rente ; — le sieur Bayart, procureur et les habitants de Sainghem-en-Weppes.

B. 91. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 809 feuillets.

1711. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Pierre-François de Herbois, écuyer seigneur de Thun-Saint-Martin, et Maximilien de Herbois, écuyer seigneur de Villecassau ; — les religieuses Ursulines de Saint-Omer et le comte de Blangerval ; — les administrateurs de la bonne maison des orphelins à Douai et les habitants de Cuinchy-Prévost ; — les curé, lieutenant, mayeur et échevins d'Avesnes-le-Comte, contre le sieur François Delattre ; — les confrères de la Sainte-Trinité, à Saint-Omer, et ceux de Notre-Dame de la Charité.

B. 92. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 732 feuillets.

1712. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre le sieur de Criminil et les abbé et religieux de Saint-Josse-sur-Mer ; — Martin Boutin, les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Arras, le sieur Lejay et autres ; — les maîtres-chirurgiens de la ville d'Arras et le sieur Mallet ; — les curé, marguilliers et paroissiens de l'église de Bullecourt, demandeurs, contre Pasques de Bullecourt, Nicolas, André et Jacques de Bullecourt, demoiselles Marie-Anne et Marie-Joseph Mairesse ; ladite église est maintenue dans la jouissance de quatre boitelées et demie de terre pour lesquelles il y avait contestation ; — Jean-Antoine de la Motte, écuyer seigneur de La Martiny et le sieur Romain Thobois.

B. 93. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 677 feuillets.

1713. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les habitants de Rollencourt et ceux de Béalencourt ; — demoiselle Jeanne-Élisabeth de Marigny et le duc de Croy ; — Antoine Damiens et Isabelle-Angélique Damiens, sa fille, au sujet de la dot qui devait lui être payée ; — maître Michel Dubois et les habitants de Hautecloque ; — les ministre et religieux de la Trinité à Arras, contre François Castellain, Antoine Capelle et autres ; — maître Joseph Haniche et les habitants de Brelières.

B. 94. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 731 feuillets.

1714. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les portefaix de la ville d'Arras et le sieur Lallart ; — les filles de la fondation de Sainte-Agnès, à Douai, et Marie-Marguerite Lucas ; — les cabaretiers et hôteliers d'Arras, contre les cuisiniers de la même ville ; — le sieur Duval de Berles et sa sœur, contre les créanciers de la dame de Berles et Jean-Baptiste-François Duval ; — maître Augues Caupin et les habitants de Monchy-Preux ; — Marie-Marguerite Doré et les administrateurs des orphelins d'Hesdin.

B. 95. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 844 feuillets.

1715. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre Jacques Quendal et autres, contre les receveur et administrateur de l'hôpital et de la maladrerie de Saint-Omer, au sujet des réparations à faire à l'église d'Affringues ; — le sieur Wautier et les administrateurs de l'hôpital de Choques et Lillers ; — le seigneur de Hautecloque et les habitants dudit lieu, contre ceux de Buneville, Sains-lez-Hautecloque et Petit-Houvin, concernant la construction d'un presbytère ; — la marquise de Molembais, le baron de Pernes et son épouse, pour dot de mariage ; — les chirurgiens de la ville d'Arras et le sieur Rigalle ; — les sieurs et dame de Créquy, contre le prince de Carignan ; — M. Blondel, curé de Vitry et Adolphe Leroy, contre Jeanne-Élisabeth Bultel ; — les habitants de Rémy et les chapitres de Notre-Dame et de Saint-Géry à Cambrai ; — le comte d'Albert et la dame de Montmorency, au sujet des seigneuries de Calonne-sur-la-Lys et du Petit-Gavre.

B. 96. (Portefeuille.) — Petit in-folio, papier, 227 feuillets.

1715. — Ordonnance obtenue au Conseil d'Artois, par les administrateurs du séminaire Hattu, à Douai, contre Marie-Claire Fréquin, Jeanne-Barbe, Marie-Sainte, Antoinette et Anne-Florence Legrand, ses enfants. — Autres ordonnances rendues : entre le commandeur d'Hautavesnes et Adrien Desprets, pour actes de foi et hommage dus par ce dernier ; — les chapelains de la cathédrale d'Arras et

le sieur Bonequel de Warlas; — les abbé et religieux de Loys et Marie-Marguerite Dufour, veuve de Josse Hachin; — le baron de Bernieulles et le comte d'Humbecq, au sujet de l'acquisition des seigneuries de Ligny-sur-Canches, Fortel, etc.

B. 97. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 736 feuillets.

1716. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre les marchands drapiers de la ville d'Arras et le sieur Billiau; — les abbé et religieux d'Eaucourt et Marc Tahon; — le comte de Tholomey et son épouse; — Antoine Tubeuf et les bailli, gens de loi et habitants du village d'Éperlecques; — les administrateurs des biens des pauvres de Fleurbaix, contre Élisabeth Jombart et autres parties défaillantes; ces dernières sont condamnées, conformément à un acte du 5 juillet 1636, à faire dire annuellement douze messes solennelles dans l'église paroissiale de Fleurbaix, le premier lundi de chaque mois, auxquelles messes assisteront six pauvres femmes veuves ou mariées et un homme, à choisir par le curé; — Anne-Marguerite Lepoivre et les habitants de Chérisy; — la commune de Richebourg, l'avoué et les députés ordinaires des États d'Artois; — M. Philippe Potbier et la commune d'Hébuterne.

B. 98. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 739 feuillets.

1717. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre M. Jean-François Béeu et les habitants de Corbehem, pour réparations au presbytère; — les religieuses Conceptionistes de Saint-Omer et Robert Delepouve; — les procureurs postulants au Conseil d'Artois, le sieur Lemaire, procureur, et Pierre Roguet; — les habitants de Billy-Berclau et le marquis de Saluces; — le sieur Fromentin et les religieuses des Louez-Dieu, d'Arras; — les lieutenant, gens de loi et habitants d'Ablain-Saint-Nazaire, contre le chapitre d'Arras; — Gilles-François Dhoudain et la communauté d'Haplincourt.

B. 99. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 700 feuillets.

1718. — Ordonnance obtenue au conseil d'Artois, par le duc de Melun et le sieur Liet, son curateur, contre Jacques Savary.—Autres ordonnances rendues: entre Pierre-Guislain Brongniart et les lieutenant et habitants de La Herlière; — François Trogneux et les administrateurs de la maladrerie d'Auxy-le-Château; — le cardinal de Polignac, abbé d'Anchin et les prieur et religieux de la même abbaye; — les lieutenant et échevins d'Hénin-Liétard, contre le baron de Courrières; — les maîtres-chirurgiens de la ville d'Hesdin et le sieur Alexandre Hamy.

B. 100. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 703 feuillets.

1719. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre la communauté du village de Labourse, le sieur de Verquigneul, les communautés de Nœux et Verquigneul; — les curé et marguilliers de Saint-Étienne en la ville d'Arras, contre Maurice Dobret, Jacques Goudemand et autres; — les abbé et religieux du mont Saint-Éloy, contre le sieur Thiébault, échevin et autres commis à la vingtaine de la ville d'Arras; — Robert Le Josne Contay, écuyer, et Jean-François Tirant, concernant les fiefs et seigneuries de Ponche, Nouveauville et Hammel, situés en la paroisse de Coyecques; — les curé et marguilliers de Saint-Nicaise en la cité d'Arras, saisissant, contre Jean Mortreux, Nicolas Boucher et autres parties saisies, et mademoiselle de Bellenville, partie principale.

B. 101. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 660 feuillets.

1720. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois: entre mademoiselle de La Motte, dame d'Avion et le sieur Josse de Mailly, pour droit de pêche; — Joseph Lestocquart et Marie-Madeleine Faucheux, sa femme, d'une part, et les habitants du faubourg des Alouettes, paroissiens de Saint-Sauveur, d'autre part; — les dames abbesses et religieuses de l'abbaye de Blendecque, appelantes, contre les bailli, gens de loi et communauté dudit Blendecque, intimés, et le procureur du Roi au bailliage de Saint-Omer; — Jean-Pierre Topart et la duchesse de Noailles, au sujet des moulins de Fampoux; — les religieux, grand prieur et couvent de Saint-Vaast d'Arras, joint à eux don Jérôme de France, grand prévôt de cette abbaye, contre Antoine-François Ausart de Gonnehem, grand bailli de la même abbaye.

B. 102. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 643 feuillets.

1721. — Ordonnances rendues au conseil d'Artois entre les habitants de Brias et les abbé et religieux de Clairmarais; — les chapitres d'Arras et de Béthune et maître Michel Lescavalier, curé de Nœux, contre Marie-Madeleine Robelin; —les curé et marguilliers de l'église de Boubert, d'une part, et les abbé et religieux d'Auchy-les-Moines, d'autre part, pour fourniture d'ornements d'église; — le sieur de Beaurains, seigneur de Savy, et le sieur Marc Legris, pour droit de chasse; — les créanciers de Claude Roussel, écuyer seigneur de Wagnonville, demandeur,

contre Jean-Étienne Corbehem ; — sire Joseph de Lœuvacq, prieur du prieuré d'Aubigny, joints à lui les abbé et religieux du mont Saint-Éloy, demandeur, d'une part, Maximilien-Denis de Beaurains, écuyer seigneur de Savy, conseiller au Conseil d'Artois, d'autre part, touchant la seigneurie vicomtière du village de Savy.

B. 103. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 689 feuillets.

1722. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : entre les manants et paroissiens de Campagne-les-Boulonnais, maître Jean-François Berthe et les abbé et religieux de Ruisseauville ; — maître Jean Chastelain, curé de Wizernes et les bailli, gens de loi, corps et communauté dudit lieu, concernant les réparations à faire à la maison presbytérale ; — M. Édouard de Saint-Martin appelant contre les marguilliers et administrateurs des biens et revenus de l'église de Norvent et le comte de Fléchin ; — Jean-Charles du Bus, écuyer seigneur de la Motte-Dorée, d'une part, et la dame de Sarmate, défaillante, et les sieurs et dame de Warlus, d'autre part ; — M. de Beauffort, seigneur de Bailleul-aux-Cornailles, et mademoiselle Françoise-Élisabeth de Beauffort, sa sœur, pour partage de biens, terres et seigneuries.

B. 104. ((Registre.) — Petit in-folio, papier, 664 feuillets.

1723. — Jugement du Conseil d'Artois qui maintient les sieurs et dame de Saluces dans leurs droits et possession de la terre et seigneurie de Douvrin, et notamment du droit de chasse dans l'étendue de ce domaine. — Autre jugement rendu au profit de M. Jacques de Gouy, curé de Beuvry, contre le chapitre d'Arras et les administrateurs des biens et revenus de l'église de Beuvry ; ces derniers sont condamnés à fournir les livres et ornements nécessaires pour la célébration du service divin et à faire exécuter diverses réparations à ladite église. — Ordonnance rendue entre Marie-Isabelle Hapiot, d'une part, le sieur Ducarieul, grand bailli d'Arras et la princesse douairière de Croy, d'autre part. — Jugement relatif aux droits honorifiques appartenant au sieur Bouquel de Warlus dans l'église de Sombrin.

B. 105. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 611 feuillets.

1724. — Ordonnances du Conseil d'Artois : — en faveur des curé et marguilliers de l'église de Saint-Nicolas-en-Lattre de la cité d'Arras, contre le sieur Adrien Quignon, leur débiteur, suivant acte de constitution de rente du 14 juillet 1692. — Entre les curé, marguilliers et administrateurs des biens et revenus de l'église de Neuvireuil, d'une part, les grand prieur et religieux de Saint-Vaast d'Arras et le cardinal de Rohan, leur abbé, d'autre part ; ces derniers sont condamnés à faire exécuter les réparations nécessaires au chœur de ladite église ; — dame Alexandrine-Valentine-Françoise Boudart, douairière du sieur de Villers-Cagnicourt et demoiselle Isabelle Boudart, demanderesses, contre messire Gérard-Joseph Boudart, seigneur de Conturelle.

B. 106. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 594 feuillets.

1725. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre le sieur Demarcq, prêtre, docteur et professeur à Douai, et le chapitre de Saint-Amé ; — le baron de Torcy, ayant pris le fait et cause d'Arthur Bodescot, son fermier, d'une part, et les doyen et chanoines de Douriez, d'autre part, pour droit de terrage ; — concernant : la réparation du presbytère de Saint-lez-Pernel ; — la justice et seigneurie de Quiéry et Beaumont. — Jugement qui maintient les chanoines gradués de la cathédrale d'Ipres dans la possession de la dîme de sang à eux appartenant au village de Fontaine-lez-Hermand.

B. 107. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 605 feuillets.

1726. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre François de Cuinchy, écuyer, seigneur de Fleury et le sieur Louis Descorniquel ; — les maire et échevins de la ville d'Hesdin, administrateurs de la bourse commune des pauvres de cette ville, et les officiers du bailliage dudit Hesdin, administrateurs de l'hôpital du même lieu ; — concernant : le mobilier de l'église d'Amplier que devaient fournir le prieur de Ligny, le chapitre de Saint-Pol et l'abbaye de Saint-Michel en la ville de Doullens ; — la ferme et le château d'Esgranges ; — la construction d'une sacristie à l'église de Mont et Montchaux et les ornements qui devaient être fournis pour cette paroisse ; — les revenus de la cure d'Hanescamps.

B. 108. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 581 feuillets.

1727. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois concernant : — les fondations faites en l'église de la Madelaine à Arras par Marie-Catherine Hallette, suivant son testament du 6 octobre 1708 ; — le prieuré de Pas ; — la seigneurie de Bellonne ; — le droit de passage appartenant aux religieuses du tiers-ordre de Saint-François, à Lillers, dans une ruelle appelée de la Madelaine ; — la possession et saisine de la seigneurie de Couin et le

droit de chassé sur toute son étendue, appartenant au baron de Grincourt.

B. 109. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 552 feuillets.

1728. — Jugement qui condamne les abbesse et religieuses de Bertaucourt à fournir à l'église de Vaux un tableau pour le grand autel et un processionnal. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre le sieur Delegorgue, procureur, et les habitants du village de Gosnay pour paiement de salaires ; — les lieutenant, gens de loi et habitants d'Hénu contre l'abbé de Ham, prieur de Pas, au sujet de l'église du village dudit Hénu ; — le curé de Ransart, demandeur originaire, et maître Jean-François Marselle, prêtre curé de Saint-Albin à Douai, pourvu du personnat de Ransart, défendeur originaire et demandeur en garantie, contre la veuve Blondel ; — les maire et échevins d'Aire, les pèlerins de Saint-Jacques et le sieur Werbier, grand bailli de la même ville ; — les habitants de Maisnil-les-Ruit et maître François-Joseph de Harchies, prêtre.

B. 110. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 599 feuillets.

1729. — Ordonnance rendue au Conseil d'Artois entre les habitants des communes de Douvrin, Hulluch, et Billy-Berclau, pour leurs marais. — Jugement qui maintient le sieur Charles-Albert Châtelain, écuyer, dans ses droits et possession de la seigneurie de Pronville et notamment dans le droit d'afforage sur les boissons et denrées qui se vendent chez les cabaretiers. — Ordonnances rendues entre les seigneurs et dame de Bucquoy, appelants, et le sieur Philippe Magniez, joints à lui les habitants de Bucquoy, pour droit de banalité d'un moulin ; — entre le sieur de Saint-Marc, héritier de la dame d'Hulluch, demandeur d'une part ; Paul-François Boucquel, écuyer, seigneur de Warlus et le comte d'Egmont, baron d'Aubigny, d'autre part.

B. 111. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 525 feuillets.

1730. — Ordonnances du Conseil d'Artois concernant : — l'église de Sombrin ; — les biens et revenus de l'église de Rivière ; — les rues, flots et flégards de la seigneurie de Wendin ; — la dîme de foin, bois et oziers dont jouissait le chapitre de Notre-Dame de Cambrai dans la paroisse d'Éterpigny ; — le mobilier de l'église de Gouzeaucourt ; — les droits honorifiques dus au sieur de Pronville en sa qualité de seigneur de Gœulzin.

B. 112. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 531 feuillets.

1731. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre Jean-François Delehelle, seigneur d'Affroux, et dame Marie-Anne Dassonval, sa femme, d'une part ; François-Joseph Bouton et dame Marie-Claire Dassonval, sa femme, d'autre part, pour droits de succession ; — le comte et la comtesse de Lannoy, le sieur Guillet, Charles-François Lemaistre, seigneur de Béthonval, et les demoiselles Bracquart, au sujet de la ferme de Tangry ; — les commis généraux de la Pauvreté d'Arras et les grand-bailli, mayeur, échevins, conseiller, assesseurs, procureur du Roi et greffier de cette ville.

B. 113. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 515 feuillets.

1732. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois, sur contestations entre les sieurs de Fontenelle de Bavincourt, Philippe Blondel et les sieur et dame de Gouy, concernant la banalité du moulin de Gouy ; — le sieur Louis-Joseph Lejosne-Contay, seigneur d'Enquin et d'Isbergue, et maître Jean-Baptiste Lottemberghe, procureur du Roi au bailliage d'Aire ; — les abbesse et religieuses de Sainte-Colombe de Blendecque, Jacques Bruyant, curateur de la succession de Marie Guislaine Desgrosillers et Pierre-François Leleu.

B. 114. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 488 feuillets.

1733. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre les curé, marguilliers et administrateurs de l'église de Boncourt, d'une part, messire Dennetz, évêque de Gand et ci-devant évêque d'Ipres et le marquis de Bomy, d'autre part ; — maître Jacques-Joseph Duquesnoy, curé de Richebourg, l'avoué de Richebourg-saint-Vaast et les lieutenant, gens de loi et paroissiens desdits lieux, touchant le presbytère. — Jugement relatif à l'école de Notre-Dame d'Hesdin, établie par Anne Descant ; en vertu de cet acte, maître Antoine Prévost, curé d'Hesdin, est maintenu dans sa qualité de premier administrateur et nominateur prépondérant de ladite école et des enfants de chœur institués par mademoiselle Delahaye.

B. 115. (Registre.) — In-folio, minimo, papier, 512 feuillets.

1734. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois concernant : — l'abbaye de Saint-Michel en la ville de Doullens ; — la communauté des perruquiers de la ville d'Arras ; — les marguilliers et administrateurs de l'église de Beaurains ; — la possession et jouissance du droit de

chasse dans l'étendue de la seigneurie de Rollencourt appartenant au comte de Marnix; — les droits de haute, moyenne et basse justice et de police dans la seigneurie du prieuré de Pas; — la décoration de la chapelle de Saint-Joseph à Saint-Omer, et le corps des maîtres-charpentiers de la même ville; — l'église de Journy, dont le chœur était à la charge des religieux de Notre-Dame de Liques.

B. 116. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 497 feuillets.

1735. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois concernant : — la dîme de sang, perçue par le curé de Saint-Martin-lez-Aire dans l'étendue de cette paroisse; — une rente constituée, par contrat du dernier février 1716, au profit de l'église de Barastre; — la terre et seigneurie de Beaurepaire, appartenant au sieur François de Coupigny, et située au territoire de Verquin; — les quêtes faites en l'église de Sainte-Marie-Madeleine à Arras, par les marguilliers des Pauvres.

B. 117. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 489 feuillets.

1736.— Ordonnances du Conseil d'Artois, concernant : — les quêtes de Notre-Dame-du-Rosaire, de Saint-Antoine et des Trépassés, établies en l'église de Bullecourt; — les droits et la possession de la seigneurie de Couin, appartenant au comte de Louvigny; — le presbytère de Wancourt; — le moulin de Villers-Chatel. — Jugement qui maintient le sieur de Monchy dans le droit de se dire et qualifier seul seigneur de Bajus, prescrivant que les mots de dame et fondatrice de l'église de Bajus, qui ont été inscrits sur le registre baptismal de la paroisse, par les ordres de la demoiselle de Bellenville, au sujet de la bénédiction d'une cloche, seront rayés et biffés. — Autre jugement qui maintient le sieur Léveeque dans la jouissance d'une voie et d'un pont sur les marais de Senlis.

B. 118. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 448 feuillets.

1737. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois, concernant : — les marais de Noyelles sur l'Escaut et le droit de planter, prétendu par dame Marie-Louise Delabarre, veuve du baron de Lapré; — la mouvance de huit mesures de terre composant le fief de Lugy; — le partage des fiefs et seigneuries de Chaulnes et de Grévillers entre Marie-Jeanne-Claire Hémery, veuve de Jean-François Caudron, et François Joseph Obert, seigneur de Grévillers; — les revenus de l'église et de la Pauvreté du village de Saint-Floris; — la dîme de Marconnelle.

B. 119. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 491 feuillets.

1738. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois, concernant : — le prieuré de Saint-Albin; — le presbytère d'Enquin et Serny; — les droits de justice et seigneurie vicomtière dans les flégards, chemins et places publiques de Biefvillers, et particulièrement dans la place dite de Saint-Jacques; — les droits honorifiques réservés aux abbé et religieux de Saint-Vaast dans l'église de Saint-Sauveur-lez-Arras; — la vente de la seigneurie de Capy; — les livres et ornements de l'église d'Herlincourt et les réparations à faire au chœur de cet édifice, qui étaient à la charge des abbé et religieux d'Auchy-les-Moines et des administrateurs de la Pauvreté de Saint-Pol.

B. 120. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 468 feuillets.

1739. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois, concernant : — le droit de chasse possédé par le prince de Rubempré sur le territoire d'Helfaut; — les appointements du chapelain de la paroisse de Montbernanchon; — les meubles et ornements de l'église de Pénin; — une ruelle commençant au chemin d'Hesdin, près de la ferme de Saint-Ladre, et aboutissant au chemin de Dompierre, appelé ruelle Glasson; — les travaux et réparations à faire à l'église d'Ostreville.

B. 121. (Registre). — In-folio minimo, papier, 458 feuillets.

1740. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre les États d'Artois et les mayeur et échevins d'Arras pour la porte dite de Cité; — les maire et échevins de Lens, Jean-François Hochedé, greffier du bailliage de cette ville et les officiers du même bailliage, intervenants, pour droits honorifiques dans l'église de Saint-Léger à Lens; — les habitants, corps et communauté de Lambres-lez-Douai et Marc-Antoine Lefebvre, leur curé, au sujet du presbytère; — demoiselle Catherine-Thérèse de Bretel et le sieur François-Louis-Joseph de Bretel, écuyer, concernant le château de La Cocquerie; — le sieur Marcotte de Serque, demandeur, et les abbé et religieux de Licques, pour droits honorifiques.

B. 122. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 490 feuillets.

1741. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre le comte Batiani, Nicolas Guislain Ruyant de Cambronne, et Charles Théodore de La Porte de La Baratrie, pour la vente du bois du Biez; — les administrateurs de l'église de Saint-Laurent à Lens et les doyen, chanoines et

chapitre de cette ville, au sujet de la reconstruction de la tour et du clocher de ladite église; — les dames abbesse et religieuses d'Avesnes et maître Antoine Brochart, curé de Grévillers; — dame Marie-Joseph Mathon, douairière de Duisans, demanderesse contre Jean-Baptiste Debailleul, qui avait causé des dommages dans le bois de Logea.

B. 123. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 478 feuillets.

1742. — Jugement du Conseil d'Artois qui maintient et garde messire François-Joseph de Partz, marquis de Pressy, dans la possession de percevoir chaque année, la veille de Saint-Jean-Baptiste, une bête à laine dans le troupeau des sieurs Antoine et François Pohier, frères, pour droit d'herbage vif et mort. — Ordonnance rendue entre maître Jean-François Honoré, curé de Neuville-Saint-Vaast, et les administrateurs de l'église dudit lieu, au sujet de divers travaux à exécuter. — Jugement qui ordonne au sieur Jean-Baptiste Fenet, avocat, de payer aux administrateurs des biens et revenus de l'église d'Achicourt, une somme de 24 livres affectée à la décharge de plusieurs obits et de leur fournir trente-six pains de 4 sols pour être distribués aux pauvres.

B. 124. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 503 feuillets.

1743. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois, concernant : — les abbé et religieux d'Arrouaise; — l'église d'Embry; — les avaleurs de vin et les brouettiers de la ville de Saint-Omer; — la confrérie de la Rédemption des Captifs de la même ville; — les habitants et communauté de Flers-en-Escrebieux; — les biens et revenus de l'église de Monchy-Breton.

B. 125. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 519 feuillets.

1744. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois concernant : — la fondation des douze apôtres en la ville de Saint-Omer; — le droit de banalité du moulin de Rollepot appartenant au sieur Philippe-Joseph de Gargan; — la grange du presbytère de Monchy-au-Bois; — la pension canonique du vicaire de Nortkerque; — le clerc de l'église de Matringhem; — les gens de loi et habitants de Fouquières, d'une part, le sieur de Coupigny, seigneur dudit lieu, et les communautés de Billy et Montigny, d'autre part.

B. 126. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 504 feuillets.

1745. — Jugement rendu au profit de messire Antoine-Joseph d'Ostrel, baron de Flers, pour un droit de terrage qui devait lui être payé et ramené en sa grange au village de Cambligneul. — Ordonnances concernant : la seigneurie d'Écoust-Saint-Mein, possédée par le comte de Bournonville; — la seigneurie de Bouvigny, appartenant au marquis de Saint-Floris, et les deux fiefs situés au même lieu, et appartenant à dame Jeanne-Victoire Enlart, veuve du sieur Louis-Anselme Scorion; — le presbytère de Violaines; — la visite des trois cloches de l'église de Duisans; — les bouchers de la ville de Dunkerque.

B. 127. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 523 feuillets.

1746. — Jugements rendus au Conseil d'Artois : — entre le sieur Daverdoin et les religieuses pénitentes de Gravelines, joint à elles Ignace Deschodt, leur syndic, pour paiement de fermages; — la demoiselle Hanon et les arbalétriers de la ville d'Aire; — maître Jean-Louis Coupez, curé de Morchies, et Élisabeth Piot, veuve Deflandre, concernant la maison presbytérale; — les abbé et religieux de Saint-Bertin à Saint-Omer, et le sieur Pierre Lejosne, laboureur à Pipemont, pour droit de terrage; — les habitants et communauté de Rimboval, d'une part, et les sieurs d'Hisarque de Wilfort, prieur de Renty, et Charuel, dignitaire du personnat d'Embry, d'autre part; le Conseil ordonne que le pavé du chœur de l'église de Rimboval sera réparé aux dépens de ces derniers et il déclare en outre que le clocher doit être démonté et reconstruit à frais communs.

B. 128. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 528 feuillets.

1747. — Jugements du Conseil d'Artois touchant : — la nomination d'un prêtre pour servir, dans la chapelle de Pipemont, la fondation ordonnée par le testament de Claude de Péronne, sieur de Tongry; — la concession d'un banc dans l'église d'Iverguy, faite en faveur du seigneur de cette paroisse par les administrateurs de ladite église; — la délivrance des legs faits par demoiselle Marie-Marguerite Doré à Marie-Alexandrine-Françoise-Joséphine-Ursule et Élisabeth-Sophie de Covorde; — une contestation élevée entre les habitants de Vermelle et ceux d'Annequin, au sujet de leurs marais; — la haute, moyenne et basse justice des villages d'Anhiers, appartenant au chapitre de Saint-Amé à Douai.

B. 129. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 527 feuillets.

1748. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre les maire et échevins de Saint-Omer et les brasseurs de la même ville; — les princes de Rache, père et

fils, concernant les seigneuries de Ligny et Fortel; — maître Henri Leroy, curé de Saint-Martin-lez-Aire, et maître Jacques-Louis Devey, aumônier au fort de Saint-François-lez-Aire, pour fonctions curiales; — le sieur Philippe Sacleux, d'une part, les dames supérieure et religieuses du couvent du tiers-ordre de Saint-François en la ville de Doullens, et le sieur Fontaine, curé de Rebreuve, d'autre part, pour droits de dîme; — le sieur Jean-Abraham Blanquart et le corps des médecins de la ville d'Aire.

B. 130. (Registre.) — In folio minimo, papier, 510 feuillets.

1749. — Ordonnances du Conseil d'Artois : — prescrivant la visite de la tour et du chœur de l'église de Pelves, afin de reconnaître s'il est nécessaire de les reconstruire à neuf, ou d'y faire seulement des réparations; — concernant : les moulins de Riencourt et de Sapignies; — les biens des pauvres de Rocquigny; — le droit de chasse que Angélique-Victoire de Bournonville, duchesse de Duras, possédait dans la seigneurie de Bois-Bernard; — la haute, moyenne et basse justice de la seigneurie de Sains-les-Marquion; — les étangs et fossés du marais de Noyelles-sous-Lens; — les moulins et la maison seigneuriale de Bucquoy; — la cure d'Éperlecques.

B. 131. (Registre). — In folio minimo, papier, 551 feuillets.

1750. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois : — entre maître Philippe Deremetz, curé de Tatinghem, et maître Louis-André Dewalleux, curé de Longuenesse, prenant les fait et cause d'Antoine Mancier, son fermier, pour droits de dîme; — les administrateurs des pauvres des églises paroissiales de Saint-Denis à Saint-Omer et du bourg de Merville, d'une part, Barthélemy-Joseph et Maximilien-Joseph Liborel, d'autre part; — le sieur Florent Deretz et madame veuve de Cambronne, propriétaire de la seigneurie d'Assignies à Hénin Liétard. — Jugement qui prescrit la délivrance du legs fait aux pauvres de la cité d'Arras, par Simphorien-Joseph Clauwet, suivant son testament du 11 mars 1745.

B. 132. (Registre). — In folio minimo, papier, 613 feuillets.

1751. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois, concernant : les joncs, roseaux et herbes ou foins croissant dans les fossés de la ville de Dunkerque, accordés par bail aux sieurs Meyne et Dufour; — l'arrentement annuel de 30 livres légué aux religieuses Augustines d'Arras par le testament de Marie-Isabelle Cavrois, en date du 16 septembre 1739; — les terres et seigneuries de Rinck, Cohem et Nicodem; — la célébration de la fête de Saint-Nicolas en la ville d'Arras; vacance du palais à l'occasion de cette fête.—Jugement qui maintient les habitants du village d'Orville dans la possession de faire paître leurs bestiaux dans le marais du même lieu, à l'exclusion des habitants des villages voisins.

B. 133. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 738 feuillets.

1752. — Ordonnances judiciaires du Conseil d'Artois : admettant le sieur Pierre Limosin à exercer la profession de chirurgien en la ville d'Hesdin; — accordant à la communauté de Fouquières la jouissance des arbres plantés dans le marais du Marisson, à concurrence d'un tiers, les deux autres tiers étant accordés au sieur François de Coupigny. — Jugement qui condamne les habitants d'Hébuterne à faire reconstruire la maison presbytérale de Jean-François Haccart, leur curé, et à faire démonter et remonter la grange, en y ajoutant une ferme. — Autre jugement qui condamne Jean-Baptiste Gellé à fournir, avec la veuve de Robespierre et les sieurs Manier et Dumetz, l'huile nécessaire pour la lampe de l'église de Carvin, devant le Saint Sacrement, durant le mois de novembre de chaque année.

B. 134. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 632 feuillets.

1753. — Ordonnances et jugements rendus au Conseil d'Artois : entre dame Anne-Pierre de Blondel, veuve de messire Louis-François Palisot, chevalier, sieur de Warlusel, et Antoine Cocquel, subrogé tuteur d'Albert-François Palisot, pour le château, la ferme et les bois de Divion; — Gaston de Croy, sieur de Rœux, et Maximilien Lesoing, notaire à Houdain, au sujet d'un fossé; — Pierre-Antoine Delloy, curé de Guînes, et maître Claude-Anne de Montbynes, avocat, d'une part; Nicolas Delloy, prêtre, curé de Crémarest, Antoine Delloy, aide major de la ville de Berghes, Louis-Joseph Delloy, curé de Coursét et le procureur du Roi au bailliage de Saint-Omer, d'autre part, pour levée de scellés.

B. 135. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 606 feuillets.

1754. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois : faisant défense à Rosalie Delecourt d'exercer l'art de chirurgie au village d'Harnes, ainsi que dans les autres localités circonvoisines; — concernant : le droit de pêche dans la rivière de Canche, au territoire de Conchy; — les arbres plantés autour du marais de Sallau; — les confréries des Trépassés et de la Bonne-Mort établies en l'église paroissiale de Dunkerque; — la location des biens de l'église et des pauvres de la ville de Lens; — appointe-

ment rendu entre Charles Guislain-Quarré, sieur de Chelers, joint à lui Pierre Binet, d'une part; Théodore Herpin et Philippe-Charles-Joseph, vicomte de Bergues, prince de Rache, d'autre part, au sujet du chemin de Frévent conduisant au bois de Boubers, au village de Flers et autres lieux circonvoisins.

B. 136. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 608 feuillets.

1755. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois, concernant : différents immeubles tenus en coterie des fiefs nommés L'Archidiacre et de La Barque, situés à Fontaine-les-Boulans et appartenant au sieur Louis-André Garson de Boyaval; — les titres et papiers appartenant à l'église d'Ecoivres; — les moulins et le château de Fampoux; — les dîmes de cochons, poulets et volailles qui se percevaient à Azincourt, Ambricourt, Maisoncelle, Bucamps, en partie, et autres lieux dépendant de la cure d'Azincourt; — la rivière de La Laquette. — Jugement qui maintient le sieur André-Joseph Baillet dans la possession et saisine du vietz et flégard, nommé vulgairement de Tangré, au village de Courcelles-les-Lens. — Ordonnance rendue entre le sieur Hubert Bacon, d'une part; les sieur et dame de Diesbach, Louis-François de Mailly-Mametz, sieur de Bléghem, et dame Marie de Melun, son épouse, d'autre part, pour droits de vassalit.

B. 137. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 716 feuillets.

1756. — Jugement du Conseil d'Artois : qui ordonne l'exécution du testament de Marie-Joseph Caron, du 20 Juin 1755; — qui condamne l'abbé de Bar, bénéficier de la chapelle de Wagnonlieu, à décharger ou faire déservir une messe dans cette chapelle, tous les dimanches de l'année, une heure avant la messe paroissiale de Duisans, à l'exception des jours nataux et de celui du patron. —Autre jugement rendu en faveur de Charles François-Joseph Levasseur, écuyer, seigneur de Bambay, pour faire réintégrer dans l'église des religieuses Urbanistes de la ville de Saint-Omer, une pierre sépulcrale de sa famille.

B. 138. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 716 feuillets.

1757. — Ordonnance rendue au Conseil d'Artois : — entre le procureur du Roi en l'Élection d'Artois et le sieur Jean-François de Wansin, pour titres et qualifications de noblesse. — Jugements et ordonnances concernant : — les Carmes-Chaussés de la ville de Saint-Pol; — l'église de Calonne-sur-la-Lys; — les officiers du bailliage de Saint-Omer; — les travaux et réparations à faire à l'église de Rombly; au presbytère de Beuvry; — la dîme perçue au territoire d'Œuf par les Jésuites Wallons de Douai, notamment sur la pièce de terre nommé l'enclos du rietz.

B. 139. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 594 feuillets.

1758. — Ordonnance rendue au Conseil d'Artois : — entre les marguilliers et administrateurs de l'église de Sombrin, d'une part, et les abbés et religieux de Marœuil, d'autre part, pour visite des ornements, linges et vases sacrés de l'église de Sombrin. — Jugement qui maintient et garde demoiselle Élisabeth-Charlotte-Alexandrine de Ghistelles de Saint-Floris dans la possession de sa justice et seigneurie de Beuvry. — Ordonnances judiciaires concernant : les droits de la Pauvreté du village d'Héninel; — la seigneurie vicomtière d'Ivergny possédée par Jacques-François Rémy, seigneur de Genne-Ivergny.

B. 140. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 676 feuillets.

1759. — Jugements et ordonnances concernant : la dîme qui se payait dans l'étendue de la paroisse de Rebreuviettes et notamment dans les cantons de La Rosière et de Brouilly; — des dégradations faites dans les bois d'Escoivres. — Ordonnance prononcée judiciairement au Conseil d'Artois entre les abbés et religieux de Saint-Nicolas en Arrouaise et Michel-François Personne, prêtre, curé de Monchy-au-Bois, pour droits de dîme et terrage — Appointement entre Louis-François-Joseph Lemerchier, seigneur de Criminil, et Maximilien Théry, seigneur de Liettre, au sujet du droit de planter prétendu par ce dernier. tant sur le grand chemin de Liettre, notamment depuis le rietz de Serny jusqu'à la fontaine de Tressenne, que sur la rivière dite La Laquette, depuis le moulin d'Étrée-Blanche jusqu'à la seigneurie du Quesnoy.

B. 141. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 678 feuillets.

1760. — Ordonnance par laquelle le Conseil d'Artois prescrit la visite du chœur de l'église d'Auxi-le-Château. — Autre ordonnance relative à la vente de la ferme et marché de Rollencourt, situés à Courcelles près de Douai et appartenant à Charles-Eugène-Bernard de Brias. — Jugements provisionnels : entre Alexandre-François Dupont, sieur de Villers-les-Cagnicourt et Pierre-Martin Huvino, sieur de Cagnicourt, pour droit de planter dans l'étendue de la seigneurie de Villers; — Adrien-Louis de Guines, comte de Souastre, et le sieur Choquet demeurant à Bailleulmont, pour paiement de fermages.

B. 142. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 732 feuillets.

1761. — Appointement entre Jean Legrain et Madeleine Dubois, d'une part; Dubois-Hilaire Comble et Charles Demailly, d'autre part, concernant le partage de dix-huit mesures trois coupes et demie, ou environ, de terre labourable situées au territoire de Boiry-Notre-Dame.— Ordonnance judiciaire du Conseil d'Artois qui prescrit l'exécution du testament de Jeanne-Françoise Mathon, veuve d'Antoine Danvin, du 7 novembre 1726. — Défense faite au sieur Duhamel, cabaretier à Sombrin, de proposer et de faire tirer aucun prix avec armes à feu. — Ordonnance rendue entre la communauté de Fampoux et celle de Rœux au sujet de leurs marais.

B. 143. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 725 feuillets.

1762. — Jugement rendu au Conseil d'Artois : — entre messire Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, et Jean-Baptiste Clabault, curé de Rœux, d'une part; Maximilien Watrelot et la communauté de Rœux, d'autre part, pour la dîme de tabac qui se percevait à la quotité de huit du cent sur le terroir de Rœux. — Ordonnances concernant : la châtellenie d'Orville et Amplier;—le moulin de Douvrin;— le chemin nommé Largilière, qui conduit d'Hénin-sur-Cojeul à Boiry;— la reconstruction de la maison curiale de Vitry; — les fermages des cense, manoir et terre de La Falèque et Roillecourt, qui devaient être payés au sieur Charles Joseph de Briois d'Angre et à Louis-François-Joseph de Maizières, sieur de Templeuve.

B. 144. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 680 feuillets.

1763. — Ordonnances concernant : — la recette des biens des pauvres et de la maladrerie de Croisilles; — la liquidation des frais d'adjudication des ouvrages faits à la maison vicariale de Pommera; — la démolition et la reconstruction de l'église d'Agny. — Jugement rendu par défaut au profit des dames prieure et religieuses du monastère de la Paix-de-Jésus en la cité d'Arras, contre le sieur Antoine Lemoine. — Jugement provisionnel qui maintient les habitants, corps et communauté de Billy-Berclau dans la possession du marais d'Hollande.

B. 145. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 620 feuillets.

1764. — Jugement rendu au Conseil d'Artois : — entre les mayeur et échevins d'Hesdin, d'une part, et maître Adrien-Augustin Lefebvre, procureur du Roi au bailliage de cette ville; ce dernier est condamné à la réparation du trouble par lui commis en empêchant que le premier échevin se tînt à sa gauche dans la procession qui s'est faite le 8 septembre 1763, jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, patronne de la paroisse d'Hesdin. — Ordonnances et jugements concernant : un fossé qui existait entre les prairies du sieur Desmaretz et autres, au territoire de Fampoux et le marais appelé Le Maraisquai; — le testament fait par François Bertoult le 27 juin 1760, en faveur de Philippe-Louis-Joseph Bertoult d'Hauteclocque.

B. 146. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 641 feuillets.

1765. — Jugement du Conseil d'Artois, qui maintient et garde le marquis de Lillers dans la possession de la rivière de Nave; — qui défend au sieur Dassignies de prendre la croix de l'église de Bailleul-sire-Bertoult et de la porter sur la place communale lors de la nomination et prestation de serment des échevins; toutefois il lui est permis de se transporter en ladite église, avec les échevins nommés, pour y recevoir le serment accoutumé. — Ordonnances concernant : la dîme perçue au terroir de Bienvillers-au-Bois par les abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras; — les fermages dus à l'église de Givenchy-en-Gohelle par les sieur Leroux, Crétal et Dilly.

B. 147. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 657 feuillets.

1766. — Ordonnance rendue au Conseil d'Artois, entre le sieur Charles Alexandre de Bacquehem et les administrateurs de la Pauvreté de Gonnehem, pour rentes foncières et seigneuriales dues par ces derniers. — Jugement qui condamne les habitants et communauté du village de Fosseux à payer au procureur Devienne la somme de 146 livres. — Jugements et ordonnances concernant : les salaires et vacations dus au sieur Guislain-Benoit Lesoing, procureur en la cour, par la communauté du Souich; — les cloches et le clocher de Barlin; — l'exécution du testament d'Antoine-Joseph d'Ostrel, du 11 janvier 1765; — le droit de pêche dans la rivière de Lugy.

B. 148. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 555 feuillets.

1767.— Jugement du Conseil d'Artois relatif au droit réservé aux mayeurs et échevins d'Arras d'exercer toute juridiction et justice dans cette ville et dans la banlieu, notamment dans la maison de l'Hôtel-Dieu, en cité. — Autre jugement qui condamne le sieur Jean-Jacques Brunel à payer la somme de 4,899 livres 6 sols 9 deniers au procureur Caron et autres légataires dénommés dans le testament de Jean-Jacques Fruitier, du 3 janvier 1763. — Jugement

provisionnel concernant les ossements et les tombes maçonnées qui ont été trouvées en creusant les fondations de l'église de Duisans. — Ordonnance portant que la banlieue du bourg de Pas sera limitée dans la portion de territoire qui était entourée de haies vives, à l'exception des prés à herbes et à labour près de Grincourt, dans laquelle banlieue seront compris néanmoins les marais de Pas et les maisons situées sur une partie desdits marais nommés les Alouettes. — Jugement rendu entre la confrérie des arbalétriers de la ville de Béthune et le sieur Benoit Brasier; ce dernier est maintenu dans la possession d'avoir, sur la rivière, une écluse à l'extrémité du jardin des arbalétriers, et de faire passer sur leur terrain un aqueduc pour conduire l'eau dans sa brasserie.

B. 149. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 545 feuillets.

1768. — Jugement provisionnel rendu au Conseil d'Artois: entre M. Nicolas Depoix, curé de Monchy-le-Preux et l'ababye d'Hasnon, pour supplément de portion congrue. — Jugements et ordonnances concernant : les maîtres perruquiers de la ville d'Aire; — les religieuses pauvres Clarisses de la ville de Saint-Omer; — le presbytère de Simencourt; — la réparation des voies de fait commises envers M. François Sueur, curé de Saulchoy, par le sieur H.... ; ce dernier est condamné à payer aux pauvres de cette paroisse une somme de 300 livres par forme de dommages et intérêts. — Défense faite aux gens de loi, habitants et communauté de La Beuvrière de faire paître leurs bestiaux sur 40 mesures de rietz appartenant aux dames prieure et religieuses Chartreuses de Gosnay.

B. 150. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 563 feuillets.

1769. — Jugement rendu par provision entre les habitants, corps et communauté de Baumets-les-Cambrésis et ceux du village de Vélu, au sujet du pâturage de leurs bestiaux. — Ordonnances judiciaires concernant la chapelle de Sainte-Élisabeth au faubourg du Haut-Pont de la ville de Saint-Omer ; — le partage du marais de Saulchoy entre Marie-Thérèse de Broglie, veuve de Louis-Charles comte de Lameth et Jacques Godard de Thuisson, d'une part, les gens de lui, manans et habitants, corps et communauté de Saulchoy, d'autre part ; — les biens et revenus du séminaire de Notre-Dame, dit Standon, en la ville de Douai. — Jugement obtenu au conseil d'Artois par le sieur Jean-Baptiste Wartelle, contre philippe-Louis de Bertoult d'Hautecloque, au sujet du chemin de Pronay à Hautecloque. — Autre jugement rendu en faveur des Pères prieur et religieux de la Chartreuse du Val Saint-Esprit-lez-Gosnay pour leur seigneurie vicomtière d'Oblinghem.

B. 151. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 557 feuillets.

1770. — Condamnation par défaut obtenue au Conseil d'Artois par le procureur du Roi au bailliage d'Hesdin contre Jérôme G..., lieutenant de la seigneurie de Regnauville, qui avait fait glaner à son profit entre des javelles. — Ordonnance rendue contre Denis Gourdin et les gens de loi, habitants corps et communauté d'Hersin-Coupigny, pour taxation de dépens. — Jugement qui déclare la partie de marais nommée le petit marais de Boubers, appartenir aux habitants, corps et communauté de Boubers, sans aucune servitude de pâturage, ni autres envers la communauté de Ligny. — Appointement rendu entre les abbés et religieux de Saint-Bertin et les abbés et religieux de Saint-Jean-au-Mont transférés à Ypres, d'une part, et les habitants, corps et communauté de Mametz, d'autre part, concernant la dîme des tabacs.

B. 152. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 360 feuillets.

1771. — (1) Jugements rendu au Conseil provincial d'Artois entre Charles-Joseph-Valentin Boudart de Mingrival et Anne-Pierre de Blondel, son épouse, d'une part; Philippe Leleu, Antoine, François et Marie-Catherine Leleu, de Manchicourt, d'autre part, pour l'exécution d'un bail du 17 janvier 1761. — Ordonnance concernant le moulin de Barastre. — Jugements du conseil supérieur d'Aras concernant : la reconstruction du chœur de l'église de Beaumetz-lez-Cambrai; — le pavé du village de Courrières ; — la succession patrimoniale de Philippe-François-Maximilien Joseph de Servins; — la banalité du moulin de Wavans, qui s'étendait sur les habitants de Villers-l'Hôpital, à l'exception de la maison des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

B. 153. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 119 feuillets.

1771-1774. — Jugement du Conseil supérieur d'Arras qui défend au bailli de Journy de faire à l'avenir aucun acte de procédure et de rendre aucun jugement. — Défense faite aux habitants de Bienvillers de former deux bandes sous la dénomination de Saint-Jacques et de Saint-Éton, et

(1) Le Conseil d'Artois a été supprimé au mois de février 1771, et remplacé par le Conseil supérieur d'Arras; la composition de ce dernier fut plus considérable que ne l'était celle du Conseil provincial. Celui-ci fut rétabli par un édit du roi Louis XVI, du mois d'octobre 1774.

d'exercer des voies de fait les uns envers les autres. — Ordonnance rendue entre le sieur Louis-Albert-François Decroix et le procureur fiscal de la seigneurie de Cormette.

B. 154. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 343 feuillets.

1772.— Jugements rendus au Conseil supérieur d'Arras: en faveur de la maladrerie de Croisilles, pour arrérages de fermages dus par les sieurs Héroguel et Locquet depuis l'année 1732; — au profit des prieur et religieux de l'abbaye de Marmoutiers, pour droits de dîme. — Ordonnance relative aux fossés formant la limite des marais communaux du Saulchoy, Argoules et Petit-Chemin. — Jugement provisionnel qui condamne les abbé et religieux du Mont-Saint-Éloy à faire reconstruire le chœur de l'église de Frévin-Capelle. — Jugement par défaut prononcé contre le sieur Albert-Antoine-François deVillers-au-Tertre, et ordonnance portant que la seigneurie foncière et directe du marais d'Auchy-lez-Labassée continuera d'appartenir au Roi, à cause de son château de Lens.

B. 155. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 342 feuillets.

1773. — Jugements et ordonnances du Conseil supérieur d'Arras, concernant : la dîme de Buire-au-Bois ; — les confréries du Saint-Sacrement et des Trépassés en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Saint-Omer; — les marais de Douriez et du Molinel ; — le partage des biens dépendant de la succession de Charles-Maximilien-Désiré de Wignacourt ; — l'état des rues Séguine et Meurin au village de Marenla. — Ordonnance qui prescrit une information au sujet de différents vols imputés au sieur P.... et qui avaient été commis au village de Laventie en l'année 1771.

B. 156. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 280 feuillets.

1774. — Ordonnance du Conseil supérieur d'Arras, relative : aux champs du territoire de Prédefin qui étaient chargés de droit de terrage envers la chapelle de Lalliau à Heuchin ; — qui maintient et garde les habitants du hameau du Molinel dans la possession du marais du Haut-Pont, commun avec le corps des habitants de Douriez. — Appointement entre les communautés de Boubers et de Ligny-sur-Canche au sujet du droit de pâturage commun dans le petit marais de Boubers. — Jugement rendu pour contravention au droit de chasse entre Pierre-Joseph Gaillard de Blairville, d'une part, les officiers de l'état major des villes et cité de Saint-Omer, le chevalier de Bouteville, gouverneur, et le marquis de Cugnac, lieutenant pour le Roi en la même ville, d'autre part.

B. 157. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 433 feuillets.

1705-1775. —Jugement du Conseil provincial d'Artois relatif aux substitutions portées aux testaments des sieurs Arnould et Charles-Louis de Thieulaine ; — du 25 mars 1705 et du 20 septembre 1768, qui ordonne la délivrance des legs portés au testament d'Adrien-François-Joseph de Lannoy, du 11 janvier 1774. — Ordonnances judiciaires concernant : la construction du nouveau chœur de l'église de Cagnicourt ; — le paiement d'une rente due par le marquis de Beaufort au sieur Philippe-François-Joseph d'Audenfort ; — le droit de chasse appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, à l'entour de la ferme de Bétricourt.

B. 158. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 477 feuillets.

1776. — Jugement qui déboute les grand prieur et religieux d'Anchin, et Adrien Boidin, curé d'Inchy, de la demande qu'ils avaient faite pour être autorisés à lever la dîme sur la plante de camomille récoltée au territoire d'Inchy ; — ordonnant le partage du marais Détré, commun entre les habitants de Meurchin et de Pont-à-Vendin ; — qui maintient l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, dans la possession de la seigneurie vicomtière d'Hallines, et notamment dans le droit de planter sur les rues, chemins et flégards du village.

B. 159. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 443 feuillets.

1777. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois concernant : les bois situés sur le terroir d'Auxi-le-Château, dans les cantons nommés Le Poirier et Le Fond-du-Paradis ; — les biens du séminaire de Hénin, en la ville de Douai ; — la ferme de Mingoval ; — les rentes seigneuriales dues au prince de Soubise par le sieur Jean-Baptiste Ledru, fermier à Saulty et occupeur des terres de la maladrerie du même lieu ; — le puits du presbytère d'Éperlecques.

B. 160. (Registre.) — In-folio minimo, papier, 540 feuillets.

1778. — Ordonnances judiciaires concernant la dîme perçue en la paroisse de Campagne-lez-Boulonnais et dans le hameau de Happes, par l'abbaye de Ruisseauville. — Jugement du Conseil d'Artois : entre dame Marie-Catherine Devienne, veuve du sieur de Valicourt, d'une part, messire Charles-François-Hubert, marquis de Coupigny, et Amable-François-Hubert baron de Coupigny, d'autre part, pour reconnaissance d'une rente ; — la communauté de Sainte-Catherine-en-Méaulens, et le sieur Lemaître de La Sablon-

nière, au sujet d'un sentier; — au profit de maître Amand Henry, curé d'Hamblain-les-Prés, contre les habitants de cette paroisse, par rapport aux réparations et reconstructions à faire au presbytère.

B. 161. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 533 feuillets.

1779. — Ordonnances et jugements rendus au Conseil d'Artois : entre François Herbert et Guillaume-Antoine Dubois, sieur de Duisans; ce dernier est maintenu dans le droit de planter sur les rues et chemins de la châtellenie de Lisbourg, à l'exclusion de tous autres; — concernant le sieur Jean-Alexandre Louis, ancien procureur en la Cour, et les lieutenant, gens de loi et habitants de Bully-en-Gohelle, pour payement de vacations; — contre le comte de Villers-au-Tertre, au profit d'Ignace-Joseph Pardo, sieur de Frémicourt, relativement au droit de planter sur le chemin de Pardaines, au village et terroir de Frémicourt.

B. 162. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 559 feuillets.

1780. — Jugements concernant: l'achèvement du presbytère de Bucquoy; — la reconstruction de l'église de Sainte-Marguerite, à Pommera; — les droits afférents à la seigneurie d'Olhain et Verdrel, et notamment les visites que les officiers du marquis de Berghes-Saint-Winock pouvaient faire chez le bénéficier de la chapelle de Verdrel, pour le maintien du bon ordre et de la police; — les rentes foncières et seigneuriales qui devaient être payées au sieur Pierre-François Delerue, commandeur de la commanderie de Haute-Avesnes, par Jean-Baptiste et Marie-Louise Pécourt. — Jugement qui maintient les mayeur et échevins de la ville de Lens dans la possession de la crête du fossé existant depuis la porte du Bourg jusqu'aux prairies, et aussi dans la jouissance des arbres y croissant.

B. 163. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 537 feuillets.

1781. — Jugement provisionnel : qui attribue au baron de Dion le droit de faire peindre autour de l'église de Wandonne des écussons de ses armes; — obtenu par les administrateurs de la fondation de l'école gratuite de Sart, poursuivant l'exécution du testament de Jean Deliége, curé de Manville, du 31 mai 1774; — concernant les biens et revenus de la fabrique et de la Pauvreté de Tatinghem; — contre le sieur Ducrocq, au profit d'Étienne-Michel Leducq, seigneur et patron de Biéville et Lillers, au sujet d'un pont de bois que ledit Ducrocq avait placé sur un fossé bordant une propriété de quarante mesures de terre appelées vulgairement Le Brusle; — qui maintient le sieur Leducq dans la possession de la chapelle dite de Saint-Georges, comme aussi dans le droit d'y faire célébrer et entendre la messe, et de se faire inhumer dans le caveau que les seigneurs de Lillers y ont fait former à cet effet.

B. 164. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 501 feuillets.

1782. — Jugements du Conseil d'Artois concernant : la dîme de sang et de laine perçue dans l'étendue de la paroisse de Lisbourg, par l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, dite Ruisseauville; — les salaires et vacations dus au procureur Leducq, par la communauté de Bois-Bernard; — les droits d'afforage dus aux dames prieure et religieuses de la Thieuloye dans la seigneurie de Boiry-Becquerelle; — qui condamne le sieur H....., procureur du Roi en l'Élection d'Artois, au payement d'une somme de 10,000 livres de dommages et intérêts applicables à la bourse commune des pauvres de la ville d'Arras, et aux pauvres de la paroisse d'Hulluch, pour avoir composé et distribué un libelle calomnieux contre le baron de Vitry.

B. 165. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 535 feuillets.

1783. — Jugements et ordonnances concernant : le payement d'une somme de 2,000 livres due, pour honoraires, au sieur Adrien Gillet, par le père Berbizotte, supérieur des Pères de l'Oratoire, à Arras; — la jouissance des droits attribués à la seigneurie de Meurchin, et qui devaient revenir à dame Marie-Éléonore de Nédonchel, veuve du baron d'Assignies; — qui ordonne la démolition d'un moulin que le sieur Pierre-Antoine Blondel avait fait construire près du grand chemin d'Arras à Bapaume.

B. 166. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 533 feuillets.

1784. — Jugement obtenu au Conseil d'Artois par Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, contre le sieur Clément Baratte, au sujet de la dîme de colza qui se percevait sur le terroir de Brébières. — Ordonnance rendue entre Frédéric, prince régnant de Salm-Kirbourg, et les sieur et dame d'Armolis, pour remboursement d'une rente. — Arrêt donnant acte au sieur C..... de la présentation qu'il a faite, à genoux et nu-tête, des lettres de rémission par lui obtenues.

B. 167. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 391 feuillets.

1785. — Jugements et ordonnances concernant : la refonte de la cloche de l'église paroissiale d'Aubigny, aux

frais des abbé et religieux du Mont-Saint-Éloy; — les dîmes perçues au village de Blarenghem, par les abbé et religieux de Saint-Jean-au-Mont, et les prêtres de la doctrine chrétienne du collége français à Saint-Omer; — le droit de collation de la chapelle de Moncheaux, déclarée castrale et laïcale, lequel droit est attribué au sieur Deslions, seigneur de Moncheaux; — les biens compris dans la donation faite au sieur Eugène-François-Joseph de Marbais, par Philippe-François-Eugène de Marbais, et déclarés dans le testament de ce dernier, en date du 4 août 1784.

B. 168. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 573 feuillets.

1786. — Jugement concernant le payement des salaires dus au procureur Grenier, par les mayeur et échevins de Fauquembergue. — Appointement entre maître Thomas-Joseph Poulain, curé de Violaines, d'une part; l'abbaye de Saint-Sépulcre et le chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy, à Béthune, d'autre part, pour les droits de dîme à percevoir sur le territoire de Violaines. — Ordonnance rendue entre l'abbaye de Saint-Éloy et Henri-Louis de Guernonval, marquis d'Esquelbecq, relativement à la possession d'un chemin nommé anciennement les Sangles-du-Sire. — Jugement : qui condamne le sieur Michel Crépin à payer la somme de 350 livres aux supérieure et religieuses du couvent du Soleil à Saint-Omer, pour trois années de rente viagère; — prononcé contre le sieur Vindicien Tacquet, au profit des administrateurs des biens et revenus de l'église et des pauvres de Sauchy-Lestrée.

B. 169. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 529 feuillets.

1787. — Jugement du Conseil d'Artois qui ordonne le payement des frais de vacations dus au procureur Lefebvre et à dame Félicité Combe, veuve du procureur Dupond, par la communauté de Roeux; — concernant : le corps des marchands établi en la ville de Dunkerque, sous le titre de Saint-Louis; — la recette des biens du chapitre et de la fabrique de l'église collégiale de Lillers; — le droit de chasse appartenant à Eustache-Jean-Marie d'Aoust, dans la terre et seigneurie de Saint-Léger.

B. 170. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 432 feuillets.

1788. — Jugement par défaut prononcé au Conseil d'Artois, entre les abbé et religieux de Blangy et le chapitre d'Ypres, d'une part, et maître Jean-Baptiste Delehelle, curé de Tilly, d'autre part, au sujet de leurs droits respectifs dans les dîmes champêtres de Tilly et Teneur, Mainil, Froideval, Crépy, Crépieul, Outremepuich, secours et annexes de la paroisse de Tilly. — Ordonnances et jugements concernant : la chapelle de l'ancien hôpital de Thérouanne et les biens qui lui appartenaient; — le corps des maîtres chirurgiens d'Arras; — le presbytère de Saint-Georges; — le payement des censives dus à Louis-Marie Milano Franco d'Arragona, commandeur de Loison, par le sieur Louis Rogéré; — les maîtres perruquiers, barbiers, baigneurs et étuvistes de la ville de Dunkerque.

B. 171. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 553 feuillets.

1789. — Ordonnances et jugements du Conseil d'Artois concernant : l'abbaye d'Étrun; — le chapitre de l'église collégiale de Saint-Amé, à Douai; — l'abbaye d'Hasnon. — Jugement qui condamne les époux Dorlet à fournir aux administrateurs des biens et revenus de la Pauvreté d'Aix-en-Gohelle 18 rasières de bon blé à 18 deniers près du meilleur, pour une année de fermage; — concernant la chapelle du Mont-Sara, au village de La Thieuloye; — qui maintient et garde le sieur Louis-Théodore-Emmanuel Payen, comte de La Bucquière, dans la jouissance du droit de planter sur toute l'étendue de la seigneurie de Beaumont. — Appointement concernant la Pauvreté et la maladrerie d'Aubigny.

B. 172. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 583 feuillets.

1790. — Défaut obtenu au Conseil d'Artois, contre le cardinal de Rohan, abbé de Saint-Vaast, au profit de Frère Maximilien Ansart, prévôt de La Beuvrière, joints à lui les grand prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, pour le payement d'une somme de 6,612 livres 10 sous. — Arrêt qui interdit de ses fonctions D....., procureur d'office de la commanderie de Fiefs; — défense faite aux hommes cottiers de Villers-l'Hôpital d'instruire aucune procédure criminelle. — Jugement par défaut, portant que les habitants du hameau de Ferfay contribueront pour un quart dans la portion vicariale de la paroisse d'Ames.

B. 173. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 672 feuillets.

1544-1552. — Procédures civiles instruites pardevant le Conseil d'Artois : entre le sieur Dassonleville, en sa qualité de cousin et héritier de Jean d'Assignies, d'une

part; le sieur Le Thellier, fermier à Longastre, Nicolas Le Mayeur, demeurant à Carency et autres, d'autre part, pour payement d'une demi-année de fermage; — en matière de réintégrande concernant la maison du *Mouton-d'Or* en la ville de Béthune; — entre Pierre Lewincq et dame Angoulle Du Ponchastel, veuve de Guillaume de Croix, écuyer, au sujet d'une rente affectée et hypothéquée sur la cense de Busericq, en la paroisse de Sainte-Marickerque.

B. 174. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 133 feuillets.

1561-1562. — Procès jugés au Conseil d'Artois : entre les religieux, abbé et couvent du Mont-Saint-Éloy, d'une part, et Jean de Mazengarbe, laboureur, demeurant au Favril, paroisse de Festubert, défendeur et opposant, d'autre part, relativement aux cens et rentes dus par ce dernier, à cause des terres qu'il occupait; — contre le sieur O....., impétrant de lettres de rémission pour l'homicide par lui commis en la personne de Pierre Harlé; — au sujet de la succession de Louise de Nédonchel, femme de Pierre de Courteville, écuyer seigneur de Labuissière; — entre les marguilliers et paroissiens de Warlus, d'une part, leur curé, d'autre part, et l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, pour l'entretien du chœur de l'église paroissiale de Warlus.

B. 175. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 155 feuillets.

1568-1569. — Procès instruits au Conseil d'Artois : au sujet de la seigneurie de Boiry-Sainte-Rictrude, en laquelle l'abbaye de Marchiennes prétendait avoir haute, moyenne et basse justice, bailli, lieutenant, hommes de fiefs, maire et échevins, greffier, sergent et autres officiers, pour y maintenir, garder et exercer ses droits; — sur contestation entre les héritiers de messire Hues de Floury, chevalier, seigneur d'Aussimont, relativement à leurs droits de succession; — en matière de mise de fait pour dons portés au testament de Louise de Mailly, femme de Robert Le Feutre, écuyer.

B. 176. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 597 feuillets.

1600. — Dictums du Conseil d'Artois, portant entérinement des lettres patentes obtenues par Bonaventure Doresmieulx et Nicolas Caulier, afin de pouvoir vendre différents immeubles situés au village de Ransart; — concernant : la vente des biens de Pierre Goudemez, laboureur, demeurant à Marœuil; — l'adjudication des manoirs et terres appartenant à la veuve Taffin, de Berles-Moutier; — le payement des salaires dus à Marie Deleporte, veuve du procureur Marsille, par le sieur Lamiot, lieutenant d'Aubigny. — Entérinement des lettres de rémission obtenues par frère Jean de C......., chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Loison, pour l'homicide par lui commis en la personne de Louis de Créquy, écuyer, seigneur de Roteleur.

B. 177. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 423 feuillets.

1601. — Condamnation prononcée contre un nommé Caron, archer de la compagnie d'ordonnance du comte de Bucquoy, qui était atteint et convaincu de plusieurs méfaits; — contre le sieur Jean B........., lieutenant de Mondicourt, qui avait frappé de dix-sept coups d'épée le sieur Demonchy, d'Arras, le jour de la fête de Saulty. — Dictums du Conseil provincial d'Artois : en faveur de Jeanne de Villers, veuve de Pierre de Berry, écuyer, seigneur de Thilloy, pour restitution de frais de main-assise; — contenant décret de mise de fait au profit de Nicolas Duflos, hôtelier du *Chevalier-Rouge*, en la ville de Douai, contre Robert de Wazières, écuyer, seigneur de Gouzeaucourt.

B. 178. (Registre.) — Petit in folio, papier, 182 feuillets.

1602. — Dictum obtenu par les officiers fiscaux du Conseil d'Artois, touchant l'adjudication des terres et héritages appartenant à Claude Le Blocq, sur le terroir de Delettes. — Arrérages de rentes dus à Jean Ducarieul, écuyer, seigneur de Cottignicourt, par Jean Gallet, seigneur de Blangermont. — Payement requis par le sieur Lejosne, boucher à Arras, qui se trouvait créancier du bailli d'Écourt-Saint-Quentin, pour une somme de 68 florins 2 patards. — Rentes dues à Hanotel, bourgeois d'Arras, par Pasquier Deretz, laboureur, demeurant à Meurchin.

B. 179. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 155 feuillets.

1603. — Dictums prononcés au Conseil d'Artois : entre Bracquart, laboureur à Tangry, d'une part, et Lambert Morel, écuyer, seigneur dudit Tangry, gouverneur du bourg et château d'Avesnes-le-Comte, pour payement de reliquat de compte; — concernant les droits de dîmes perçus au bourg d'Auxy-le-Château. — Sentence rendue contre le sieur Georges D... qui avait porté un coup de couteau au bras de maître Antoine Billiet, prêtre, chapelain de Gonnehem. — Pontus d'Assonville, écuyer, sei-

gneur de Brévillers, est admis à se porter héritier, par bénéfice d'inventaire, de Gilles d'Assonville, son père.

B. 180. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 141 feuillets.

1604. — Dictums concernant : l'adjudication du moulin de Berles, au plus offrant et dernier enchérisseur; — les manoirs, terres et moulin qui devaient être vendus, au village de Busnes, par suite de différends entre messire Jérôme de France, chevalier, président du Conseil d'Artois, d'une part, et Antoine de Buissy, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, d'autre part; — une demande en réparation d'injures formée à la charge de Jean Cailleret, par Claude Vaillant, d'Arras; — les dépenses de bouche faites par Fubert, en l'hôtellerie de la *Blanche-Levrette*, à Arras; — la demande en réintégrande faite par Joachim Berthe, seigneur de Tincquette, contre Guillaume Berthe, curé de Tincques, et Pierre Berthe, laboureur au même lieu.

B. 181. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 303 feuillets.

1605-1606. — Dictums des procès jugés au Conseil d'Artois : entre la duchesse de Croy, et messire Louis de Moreuil, chevalier, seigneur de Frénoy, au sujet d'une rente annuelle de 150 livres due par ce dernier, en qualité d'héritier de messire François de Moreuil, son père. — Autre rente due aux prévôt, mayeur et confrères de Saint-Crépin, en la ville de Béthune, par Adrien Lemerchier, tisserand au village de Busnettes. — Condamnation prononcée contre Jeanne B. et Antoinette L., demeurant toutes deux à Avesnes-le-Comte, pour avoir proféré des propos injurieux et scandaleux contre l'honneur d'Adrienne Tollenaire, femme de Jacques Leroux. — Bannissement d'un prisonnier appelant d'une sentence rendue par les officiers de la baronnie de Zeltin, qui l'avaient condamné à la question extraordinaire.

B. 182. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 418 feuillets.

1606. — Le sieur L., détenu pour avoir dit des propos scandaleux et hérétiques, comme aussi pour avoir gardé en sa possession le *Catholicisme* de Calvin, est condamné à déclarer, par-devant le Conseil d'Artois, tête et pieds nus, en chemise, tenant une torche ardente en ses mains, *qu'il abjure et lui desplaict d'avoir dict et maintenu lesdits propos et lu ledit Catéchisme*, etc. — Dictums prononcés au Conseil d'Artois : entre les officiers de la seigneurie de Beuvry, demandeurs sur restitution de frais, d'une part, et les échevins de la ville de Béthune, défendeurs, d'autre part; — Louis Debailleul, concierge de la Maison-Rouge, à Arras, et maître Charles Moullart, chanoine de l'église Notre-Dame de cette ville, pour exécution de cédule.

B. 183. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 492 feuillets.

1607. — Dictums concernant : l'entérinement des lettres de rémission accordées à Wattelin, pour crime d'homicide; — le prieuré de Saint-Prix-lez-Béthune; — les droits de dîme dus à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, et à Furcy Despretz, écuyer, seigneur de Quéant, par Adrien Bachelet, laboureur au village de Quéant; — rentes dues aux dames abbesse et religieuses de Flines. — Bannissement perpétuel de Jean L., de Maizières. — Rentes appartenant à Antoine Deslions, échevin de la ville de Béthune.

B. 184. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 142 feuillets.

1608. — Dictums du Conseil d'Artois, concernant : les arrérages de rentes qui devaient être payés à messire Jean de La Wichte, chevalier, seigneur de Le Beuvre, Renouart en Saint-Laurent, etc., par Lemaire et Brunel; — déclarant nuls les exploits faits par V., sergent du bailliage d'Avesnes-le-Comte, après avoir été suspendu de l'exercice de son état; — autorisant Pierre de Robespierre, et Catherine Fournel, sa femme, à vendre différents biens et héritages qu'ils possèdent au village de Brébières. — Retrait de la seigneurie d'Oppy, appartenant aux enfants mineurs de Claude de Liencourt, écuyer, seigneur de Boisbernard. — Legs portés au testament d'Antoine Doultreau, écuyer, seigneur de Wavrans.

B. 185. (Registre.) — Petit in folio, papier, 410 feuillets.

1608. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 184.

B. 186. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 1,032 feuillets.

1609-1615. — Procédures civiles instruites au Conseil d'Artois : entre François Dubois, de Rivière, et Pierre Dubois, de Ficheux, relativement à leurs droits respectifs dans la succession de Michel Dubois, leur aïeul; — sire Pierre de Lannoy, prêtre de la collégiale de Saint-Omer, demandeur, sur maintenue pour la chapelle de Saint-Jacques, fondée en ladite église, d'une part, et sire Jean

Pépin, prêtre, demeurant à Bergues-Saint-Winock, défendeur, d'autre part; — frère Jacques de Mesmes, dit de Marolles, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Chanteraine, en Brabant, procureur spécial de frère Nicolas de Fontaine, dit Ognon, aussi chevalier dudit ordre, commandeur de Hautavesnes, d'une part, et maître Wallerand Obert, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Gaudiempré; — noble homme François de Buissy et les religieux, abbé et couvent de Marœuil, relativement à la seigneurie de Louez.

B. 187. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 404 feuillets.

1610. — Dictums prononcés au Conseil d'Artois : entre Betrémieux Dubois, charpentier au village de Bienvillers, et le sieur Damiens, d'Arras, pour retrait lignager; — Martin Werbier, argentier de la ville d'Arras, et Jean Menche, argentier de la ville de Béthune, pour nantissement; — Isaac Prévost, chirurgien, demeurant à Arras, demandeur, sur dommages et intérêts et réparation d'injures, et maître Pierre Denis, aussi chirurgien en ladite ville, défendeur; — entérinement des lettres de rémission accordées à Antoine Cambier, pour l'homicide par lui commis en la personne d'Antoine Cambier, son frère.

B. 188. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 435 feuillets.

1611. — Amende et condamnation prononcées contre L., demeurant à Wingles, chargé et convaincu d'avoir, en contrevenant au placard de Sa Majesté, dansé publiquement avec plusieurs autres jeunes gens sur la place de Douvrin, le 8 juin 1609, jour de la *dédicasse* dudit lieu, et suscité noise avec ses compagnons contre Jean Le Comte, qui prétendait danser une *gaillarde*, etc. — Procès entre Jean Théret, bailli du Val Huon, demandeur, sur réintégrande, d'une part; Nicolas et Gabriel Crespin frères, joints à eux l'illustrissime et révérendissime évêque de Paris, et messire Floris Le Vasseur, chevalier, seigneur en partie dudit Val Huon, défendeurs, d'autre part; — Guillaume de Montmorency, chevalier, seigneur de Neuville-Vitasse, demandeur et complaignant pour droits, possessions et saisines, et Mathieu Moullart, laboureur, demeurant à Saint-Martin, défendeur et défaillant. — Pardon accordé à Jean de Neuville, qui avait tué Christophe de France.

B. 189. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 468 feuillets.

1613. — Dictums relatifs aux procès jugés au Conseil d'Artois : entre messire Adrien de Noyelles, chevalier, seigneur de Marles, chef des finances des archiducs, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras, d'une part, et Jean Broucquart, sergent du village de Boncourt, Adrien de Fauquembergue et Ernoult Douilly, de Fléchin, d'autre part : ces derniers sont condamnés à réparer le trouble qu'ils ont commis dans les droits et possessions dudit seigneur; — François de La Porte, écuyer, seigneur de La Motte-en-Vaulx, appelant de l'ordonnance rendue par les officiers de cette seigneurie, et Jeanne de Bours, dame de Gouves, intimée, pour droits de relief de fief; — maître Adrien Rohault, procureur au siége présidial d'Amiens, demandeur, sur mise de fait, d'une part ; Charles de Tierchelin, écuyer, seigneur de Saveuses, et Antoine Lefebvre, écuyer, seigneur de Milly, défendeurs, d'autre part ; — Jeanne de Bours, veuve de messire Robert Aux-Épaules, chevalier de l'ordre du Roi Très-Chrétien, et seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, demanderesse, sur retrait lignager, et messire Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, etc.

B. 190. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 504 feuillets.

1614. — Dictums du Conseil d'Artois, contenant : l'entérinement des lettres de pardon accordées par les archiducs, souverains, princes de l'Artois, à Michel L., demeurant à Courcelles ; — semblable entérinement en faveur d'Innocent de H., coupable de la mort de Jean Lecomte et de Claude Lesion ; néanmoins, ledit Innocent H... est condamné en 40 florins d'amende, aux frais de justice, à tenir prison jusqu'à pleine satisfaction, et, en outre, à faire un voyage à pied à Notre-Dame-de-Sikem. — Claude R., chaudronnier, ayant *escheillé*, en divers lieux du pays d'Artois, plusieurs pièces de fausse monnaie qui ont été échangées contre des pièces de monnaie courante, est condamné à être fustigé de verges dans tous les carrefours de la ville d'Arras, portant la hart au cou, et ensuite flétri sur le dos de la marque ordinaire.

B. 191. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 210 feuillets.

1615-1616. — Dictums obtenus au Conseil d'Artois : par Noël de Hautpas, laboureur, demeurant au Val Huon, demandeur, sur reconnaissance de lettres de taxe de dépens, contre Pierre Vincent, de Béthune; — messire Arthus, de Moreuil, chevalier seigneur de Caumesnil, Écoivres, etc., demandeur, pour droits, possessions et saisines, contre Antoine Nepveu, meunier du moulin de Bray ; — les religieux abbé et couvent du Mont-Saint-Éloy, demandeurs, contre Jean Vermel, laboureur à Écoivres, au

sujet de la dîme du champ nommé les Chartroux. — Entérinement des lettres d'autorisation obtenues par Ponthus de Villers-au-Tertre, afin de pouvoir vendre différents immeubles en qualité de curateur commis aux personne et biens de Jules Le Martin, écuyer seigneur de Cambrin, débile d'entendement.

B. 192. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 407 feuillets.

1616. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 191.

B. 193. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 509 feuillets.

1617. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 194.

B. 194. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 568 feuillets.

1617-1619. — Dictums prononcés en faveur de Pierre Bultel, commissaire de maréchaussée de la province de Picardie, au sujet de la vente de la seigneurie de Famechon, moyennant charge de servitude pour les viviers châtelains; — contre Jean Ledru, cabaretier, et Marguerite Brunel, sa femme, demeurant au village de Rullecourt. — — Contestation pour droits de dîme entre l'abbaye de Marchiennes et Bacquet, laboureur à Écourt-Saint-Quentin. — Procès entre Jacques Gelain, maître peintre en la ville d'Arras, et Maximilien Leborgne, de Saint-Léger, pour reconnaissance de rente. — Lettres de constitution de rente déclarées exécutoires sur les biens de Jacques de Bury, occupeur de la cense d'Annequin, au profit de Baynast, fils et héritier d'Anne de Malfiance, dame de Mont-Sorel. — Payement d'une somme de 70 livres 2 sous due à Jacques Leclerc, brasseur à Arras, par Degouves, cabaretier au hameau de Mofflaines. — Cédule déclarée exécutoire au profit de Jean Rousselle, hôtelier du *Mouton-d'Or*, en la ville d'Aire.

B. 195. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 473 feuillets.

1619. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 194.

B. 196. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 505 feuillets.

1620. — Dictums rendus sur procès entre : Nicolas Castelain, écuyer, licencié ès droits, appelant des lieutenant et hommes de fief de la gouvernance d'Arras, et Philippe de La Cornehuse, seigneur de Samblethun, intimé et défendeur; — Étienne Clément, tisserand, et Marguerite Leblanc, sa femme, demeurant à Aix-en-Gohelle, demandeurs, sur réparation d'injures, d'une part, et Jean Norois, défendeur, d'autre part. — Entérinement des lettres patentes en forme de bénéfice d'inventaire obtenues par messire Charles Philippe d'Ongnies, chevalier, baron de Rollencourt, ayant la garde noble et l'administration de demoiselle Isabelle-Claire d'Ongnies, sa fille mineure, afin de pouvoir appréhender les biens délaissés par Jean d'Ongnies, comte de Willerval.

B. 197. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 469 feuillets.

1621. — Dictums du Conseil d'Artois, concernant : le payement d'une somme de 300 florins prétendue par Martin Lequien, bourgeois d'Arras, et Héline Garret, sa femme, par suite de l'homicide commis en la personne de Martin Lequien, leur fils, par P., de la ville de Nimègue ; — l'exécution du testament d'Anne Le Pippre, femme d'Adrien Morel, écuyer, seigneur de Rutoire ; — le remboursement d'une rente de 14 florins 5 sols 8 deniers, constituée au profit du sieur Denoyelle, apothicaire à Arras, par Jean Martin, laboureur, et Marie Paradis, sa femme, demeurant au village de Beaurains.

B. 198. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 457 feuillets.

1622. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 199.

B. 199. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 175 feuillets.

1622-1623. — Dictums du Conseil d'Artois, rendus sur procès : entre Antoine Prévots, laboureur au village de Croisette, et les dames abbesse et religieuses de Messine en Flandre, pour payement de fermage; — Mathieu Roger, procureur en la cour spirituelle d'Arras, demandeur, contre Jean Blin, curé de Givenchy-en-Gohelle, relativement à une rente de 200 florins due par ce dernier ; — au sujet d'un droit de saisine prétendu par messire Guillaume de Melun, chevalier de la Toison d'or, contre Guislain Vaast, manouvrier, demeurant à Saulty ; — semblables droits accordés à messire Maximilien, comte de Bossu, gouverneur de la ville et du château de Béthune. — Autorisation donnée aux président et boursiers de séminaire des six prêtres du Soleil en l'Université de Douai, pour vente d'une maison située à Hénin-Liétard.

B. 200 (Portefeuille.) — Petit in-folio, papier, 531 feuillets.

1623. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 199.

B. 201. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 513 feuillets.

1624. — Droits, possessions et saisines maintenus par le Conseil d'Artois en faveur du prince de Gavre, sur le territoire d'Auxy-le-Château. — Procès entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Arras et Vermel de Wanquetin, pour criée et vente de biens. — Dictums concernant les droits du chapelain des chapelles de Dinville; — de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras au village de Récourt; — une vente sur criée, décrétée contre Martin Parent et Gratienne Bosquet, sa femme, demeurant au village de Labourse, sur la demande de sœur Rose Grégoire, religieuse au couvent des Repenties, à Saint-Omer; — droits attribués à messire Jean de Croy, comte de Solre, plaignant, contre le sieur Gosse de Ligneureuil.

B. 202. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 498 feuillets.

1625. — Réintégrande obtenue au Conseil d'Artois par Guillaume Debécourt, censier à Bellacourt, demandeur, contre Adrien Poitau. — Dictums confirmant : la sentence rendue par les mayeur et échevins d'Arras en faveur de Nicolas Finet, tanneur en cette ville, contre Thomas et Martin Dubuisson ; — la sentence des hommes de fiefs de la gouvernance d'Arras, entre Florent Cannesson, demeurant près de la ville de Cassel, et Jean de Le Porte, berger au village de Ligny-Saint-Flochel. — Procès entre Géry Carton, notaire apostolique résidant à Cambrai, demandeur, et impétrant, d'une part ; Robert Créton, notaire royal en la même ville, défendeur, requérant congé de Cour, d'autre part.

B. 203. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 524 feuillets.

1626. — Dictum concernant la cause soutenue au Conseil d'Artois par Philippe Wagon, demeurant en la cense des *Trois Éclittres-lez-Arras*, contre Antoine Dehée et Jeanne Leclerq, sa femme. — Confirmation d'une sentence rendue au bailliage de Bapaume en faveur des pauvres orphelins de la ville de Cambrai, contre Antoine Cocquel, laboureur, résidant à Morval. — Procès entre les héritiers de Jacques de Boufflers, écuyer, seigneur de Louverval. — Droits, possessions et saisines maintenus au profit du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Omer, contre Jean Merlen de Wizernes. — Exécution de cédule obtenue par messire Alexandre de Bournonville, comte de Hénin, chevalier de la Toison d'or.

B. 204. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 430 feuillets.

1627. — Procès jugés au conseil d'Artois, entre : Florent Delecourt, maître fondeur de cloches en la ville de Douai, et Jean Delecourt, aussi maître fondeur, pour droits et saisines; — Mathieu de Dompierre, capitaine et bailli d'Éperlecques, Jacqueline Lefebvre, sa femme, demandeurs, d'une part, et Antoine Wallet, d'Anvin, défendeur; — les administrateurs du revenu des pauvres de Mercatel, plaignants, et Antoine Rassem, d'Ervillers, défendeur et défaillant; — dame Marguerite, comtesse de Lallaing, veuve de messire Florent, comte de Berlaymont, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et gouverneur du pays de Luxembourg, demanderesse et plaignante, d'une part; Charles de France, de Rély défendeur et défaillant, d'autre part.

B. 205. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 193 feuillets.

1628. — Retrait prétendu par messire Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, gouverneur et capitaine général d'Artois, au sujet du fief procédant de la prévôté de Wattes. — Dictums du conseil d'Artois, concernant : les seigneuries de Boisleux-au-Mont, Boisleux-Saint-Marc et Warlincourt, appartenant à Antoinette de Gongnies, veuve de messire Louis de Beauffort, chevalier, etc.; — les droits revendiqués par frère Hector de Crèvecœur, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Loison, contre Jacques et Jean Delozières, de Saint-Denœux.

B. 206. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 188 feuillets.

1628. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 205.

B. 207. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 375 feuillets.

1629. — Confirmation d'une sentence rendue par les mayeur et échevins d'Arras en faveur d'Antoine de Brongniart, écuyer, sieur du Cauroy, receveur général des États d'Artois, contre Anne Morel, veuve de Jean Foucquet. — Cédule déclarée exécutoire sur les biens de l'abbaye de Blangy, au profit de Nicolas de La Verdure, procureur et notaire royal à la résidence de Fruges. — Réinté-

grande obtenue par maître Vaast Bize, licencié en théologie, curé de Fontaine-lez-Croisilles, demandeur, contre Charles Lourdel, laboureur, au village de Chérisy. — Procès entre maître François Mannessier, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur, à Saint-Pol, demandeur, sur maintenue pour la chapelle du Saint-Sépulcre aux faubourgs de ladite ville, et maître Innocent Lemoisne, clerc tonsuré, avocat au Parlement de Paris, opposant volontaire. — Confiscation et amende encourues par le sieur Duchesne de Labroye, pour avoir gardé en sa maison deux petits pistolets dits *bidets*, contrairement à la prohibition portée par les placards.

B. 208. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 173 feuillets.

1630. — Dictums rendus au conseil d'Artois : au profit de messire Philippe de Béthencourt, chevalier, sieur de Carency, pour droits et saisines ; — sur procès entre Simon Carbonnel, sieur de Lassus, résidant à Vermandovillers, demandeur, sur mise de fait, joints avec lui François et Catherine Carbonnel, enfants de feu Simon et de Catherine Roussel, sa seconde femme, d'une part, messire François Ballet, sieur de La Croix, conseiller au Grand Conseil de Malines, étant en cause au lieu de dame Antoinette de Marconville veuve de messire Antoine Denis, chevalier, ancien président du Conseil d'Artois, et de Jacques Denis, écuyer, sieur de Sapignies, son fils et principal héritier. — Maintenue de droits obtenue par l'abbaye du Saint-Sépulcre, de Cambrai, et maître Antoine Lescuier, curé de Violaines, sur une mesure de terre située aux rietz d'Ouvert.

B. 209. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 411 feuillets.

1630. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 208.

B. 210. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 409 feuillets.

1631. — Maintenue de droits accordée par le Conseil d'Artois à messire Martin de Wissocq, chevalier, sieur de Bomy, demandeur, contre Jean Hochart, manouvrier, demeurant à Greuppes. — Dictums concernant : les droits et possessions du couvent du mont Sainte-Marie-lez-Gosnay ; — la demande en réparation d'injures formée par messire Philippe de Béthencourt, chevalier, sieur de Carency, Aix, Ablain, etc., contre messire Michel de Buissy, chevalier, sieur de Louez, et dame Lucrèce de Hertain, sa compagne; — l'exécution des lettres obligatoires souscrites par Christophe Desnau au profit de Georges de Fromanoir, prieur de Framecourt.

B. 211. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 192 feuillets ; la fin du volume manque.

1632. — Exécution de cédule obtenue par Philippe Doresmieulx, tenant l'hôtel *Saint-Martin*, en la cité d'Arras, contre Philippe Hannebicque, de Rœux. — Confirmation d'une sentence prononcée par les lieutenants et hommes de fief de la gouvernance d'Arras, entre le procureur, pour office de la seigneurie du Pencheaux, à Beaumetz-les-Loges, jointe avec lui demoiselle Marie de Helfaut, dame de ladite seigneurie, d'une part, et Robert de Douay, entré en cause au lieu de feu Charles de Douay, son frère, intimé, d'autre part. — Maintenue de droits, possessions et saisines en faveur du couvent de Notre-Dame-de-Nogent. — Jugement rendu au profit des Sœurs Grises de La Bassée.

B. 212. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 401 feuillets.

1633. — Jugements du conseil d'Artois, concernant : l'église de Saint-Nicaise, en la cité d'Arras; — une rente appartenant à maître Pierre Denoyelles, prêtre, licencié en médecine, résidant à Arras; — les droits et possessions du couvent de Notre-Dame-du-Verger. — Rente due à l'hôpital des Chartriers, à Douai, par Jean Créton, laboureur au village de Quiéry. — Main-mise sur les biens de Guislain Demailly, laboureur à Agnez, au profit de Nicolas Darthus, tenant l'hôtel *l'Écu-d'Artois*, en la ville d'Arras.

B. 213. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 369 feuillets.

1636. — Saisie décrétée à la requête du procureur général d'Artois, contre Louis Lanthier, fermier des biens appartenant à la chapelle de Bellacourt. — Procès entre demoiselle Anne de Hénin-Liétard, chanoinesse de l'église collégiale de Sainte-Aldégonde, en la ville de Maubeuge, demanderesse, sur mise de fait, d'une part ; messire Antoine de Tournay, chevalier, sieur de Noyelle-sous-Bellonne, Oisy, etc., Jacques de Frémicourt, sieur des Mottes-les-Prémy, et dame Anne de Nieppe, veuve de Nicolas de Douai, sieur de Gouves, défendeurs contredisant ladite mise de fait, d'autre part. — Jugement qui déclare non recevable la plainte portée contre le sieur Charles Lemaire, lieutenant de Berlencourt, par les religieux, abbé et couvent de Saint-Nicolas-en-Arrouaise.

B. 214. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 368 feuillets.

1637. — Procès entre Joachim Debécourt, résidant à Chelers, et Charles Morel, écuyer, au sujet du *restoupement* d'une haie. — Droits de dîme dus à l'abbaye de Saint-Bertin par Pierre L'Homme, laboureur à Heuchin. — Décret obtenu au conseil d'Artois par le sieur Deraismes, libraire à Arras, relativement à une maison située en la rue de la Justice. — Exécution de cédule au profit de Hugues Baccon, laboureur à Sains-en-Gohelle, contre Jean Bonne Candeille, demeurant au Bois-Grunier, paroisse de Fleurbaix. — Jugement rendu entre messire Jean, comte de Nassau, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, baron de Bréda, etc., et dame Ernestine de Ligne, princesse du Saint-Empire, sa compagne, d'une part, messire Albert de Croy d'Aremberg, prince de Chimay, d'autre part, touchant la succession d'Anne Raulin, dame d'Aymeries, veuve en premières noces de messire Maximilien de Melun, vicomte de Gand, et en secondes noces de messire Robert de Melun, marquis de Roubais.

B. 215. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 309 feuillets.

1638. — Rente appartenant à l'hôpital de Saint-Mathieu à Arras. — Droits réclamés par les curé et marguilliers de l'église de Billy-Berclau. — Entérinement des lettres patentes qui autorisent le sieur Robert Leclercq à abandonner ses biens à ses créanciers. — Maintenue en faveur de messire Guillaume de Montmorency, chevalier, sieur de Neuville, Mercatel, etc., gouverneur des ville et château de Lens. — Procès entre les abbesse et religieuses du monastère de Sainte-Brigitte, en la cité d'Arras, demanderesses sur mise de fait, d'une part, et le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, opposant, d'autre part.

B. 216. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 311 feuillets.

1639. — Taxation de salaires obtenue par Jean de Croix, greffier de l'Élection d'Artois. — Procès entre les vicaires généraux de l'évêché d'Arras, le siége vacant, demandeurs sur complainte, et messire Charles Du Chastel, chevalier, baron d'Ére, sieur de Terremainil, gouverneur des ville et cité d'Arras, défendeur. — Lettres de constitution de rente rendues exécutoires sur les biens de François Lallemant, prévôt de Houdain, au profit de l'abbaye de Beaupré. — Réintégrande obtenue par messire Antoine de Tramecourt, chevalier, contre dame Françoise de Longueval, veuve d'Antoine de Frohen.

B. 217. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 246 feuillets.

1641. — Dom Ambroise Deshayes, religieux profès de l'Ordre de Saint-Benoît, est maintenu dans les droits et émoluments du prieuré de Ligny-sur-Canche, contrairement aux prétentions de dom Alexandre de Bergues et suivant un indult de messire Aymery de Vicq, garde des sceaux de France. — Autorisation accordée à demoiselle Marie-Barbe Deleval, fille à marier de feu Michel Deleval, écuyer, résidante en la ville d'Arras, pour lever, à cours de rente, telle somme de deniers qu'elle trouvera convenable. — Amende de fol appel prononcée contre Ambroise Olivier, de Lagorgue et Jean Delebarre, de Lacouture, appelants d'un jugement rendu à la gouvernance de Béthune sur le différend qui existait entre eux et le sieur Jean Dormale, maître arpenteur. — Frais de poursuite et condamnation à la charge de Jean Fruleux, de Vieille-Chapelle, qui se trouvait débiteur d'une somme de 14 florins et 15 sols envers le sieur Pierre Leroux, hôtelier, demeurant à la Croix-Barbée, paroisse de Richebourg.

B. 218. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 328 feuillets.

1642. — Lettres de rente déclarées exécutoires au profit de Jacques Petit, maître d'école en la ville d'Aire. — Ordonnance concernant le sieur Jacques Despierres, meunier du moulin du Crocquet en la paroisse de La Gorgue. — Maintenue relative aux droits du prieuré d'Houdain, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes. — Procès jugé entre les roi, connétable, dizainiers et permanents de la Confrérie des Canonniers établie en la ville d'Arras, demandeurs de lettres *d'attermination*, d'une part, et Thomas Doresmieux, bourgeois de la même ville, défendeur, d'autre part.

B. 219. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 240 feuillets.

1643. — Différends instruits au Conseil d'Artois, entre : les députés généraux et ordinaires des États de cette province et dom Antoine Laurin, abbé de Saint-Bertin, relativement aux chambres requises pour les assemblées des États en l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer; — Adrien de Ghistelles et Robert de Markais, exécuteurs du testament de messire Jean de Ghistelles, chevalier, sieur de Provène, d'une part; Hiérosme Caffin, capitaine d'une

compagnie de chevaux dans les troupes du général Lamboy, et dame Marie Florence de Markais, sa femme, auparavant veuve dudit sieur de Provène, d'autre part. — Jugement concernant l'exécution des lettres de traité de mariage entre noble homme Antoine de Lens, sieur de Ponches, capitaine d'une compagnie wallone au service du Roi, et demoiselle Agnès de Gros, faites en la ville de Bruges le 23 février 1636.

B. 220. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 381 feuillets.

1644. — Dictums concernant : le sieur Eustache Clocquier, maître tailleur d'habits en la ville d'Aire, pour une rente qui lui était due par François Hanon, héritier de Marie Garet ; — le couvent du nouveau cloître en la ville de Berghes-Saint-Winocq ; — les religieux de Saint-Vaast d'Arras et dom Antoine de Wignacourt, prévôt de Labeuvrière ; — les religieux de Cercamp et dom Jacques Lemaire, leur abbé ; — dame Marguerite de Frémicourt, veuve de Jacques Lesoing, novice au couvent de Sainte-Brigitte en la cité d'Arras.

B. 221. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 396 feuillets.

1645. — Entérinement des lettres patentes accordées à Nicolas de Wazières, écuyer, sieur de Gouzeaucourt, afin de le rétablir dans ses biens confisqués par droit de guerre. — Ordonnance relative aux droits des héritiers des Jean Galbart et de Louise Descamps, sa femme. — Atermoiement obtenu par Guillaume de Béeourt, laboureur au village de Ficheux, en payant toutefois une année et demie de la rente qu'il devait au sieur Charles Goubet, procureur.

B. 222. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 335 feuillets.

1646. — Procès entre Antoine Legrand, sieur de Canettemont, demandeur, en qualité d'héritier de Jean Legrand, son frère, et les lieutenant et échevins représentant le corps de la cité d'Arras, défendeurs ; le conseil d'Artois ordonne que les parties comparaîtront par-devant le commis de la cour pour les appointer, si faire se peut. — Jugement prononcé en faveur de maître Antoine d'Haffringues, licencié en droits, conseiller principal de la ville de Saint-Omer, pour reconnaissance de lettres de rentes ; — semblable jugement obtenu par Suzanne de Beauleneourt, veuve de Charles Du Bus, comme fille et héritière de Georges de Beauleneourt, écuyer, sieur de Bellenville.

B. 223. (Registre. — Petit in folio, papier, 427 feuillets

1647. — Dictums concernant : le payement d'une somme de 37 livres 16 sols 9 deniers due à Antoine Bullot, maréchal, demeurant à Saint-André-au-Bois, par Nicolas Ledé, laboureur au village de Saint-Remy ; — la plainte formée pour simple saisine, par les religieuses et dame prieure du couvent des Augustines d'Arras, contre Jean Duflos, apothicaire en cette ville. — Droits maintenus en faveur de François de Cardevacque, écuyer, sieur de Saint-Amand ; — autres droits accordés à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

B. 224. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 444 feuillets.

1648. — Ordonnance rendue en jugement, entre Michel de Hanneron, mari de Gérardine de La Tour, douairière de Jacques de Biernes, et Gérard de Biernes, capitaine au service du Roi dans la compagnie du vicomte de Lières, au sujet d'une sentence du Conseil de Sa Majesté en Flandre. — Réintégrande obtenue par Jacques de Cerf, écuyer, sieur du Metz, résidant au château de Bailleul-lez-Pernes. — Droits dus à messire Christophe de France, évêque de Saint-Omer, par Pierre Picavet, aubergiste au village de Busnes. — Ordonnance sur procès entre maître Regnier-Henri de Fabri, professeur de philosophie en l'Université de Louvain, demandeur et impétrant de lettres en forme de maintenue pour la chapelle chorale de Sainte-Élisabeth en l'église de Sainte-Amé à Douai, d'une part, et maître François-Dominique Douchet, clerc, entré en cause au lieu de maître Jacques Randoux, licencié en la sacrée théologie, à titre de permutation, d'autre part.

B. 225. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 428 feuillets

1649. — Réintégrande obtenue par les curé et administrateurs de l'église et des pauvres du village d'Haillicourt. — Ordonnance relative à la distribution des deniers procédant de la vente de l'hôtellerie dite de *la Belle Image*, située en la ville d'Arras. — Lettres d'arrentement en date du 29 mai 1626, reconnues exécutoires par jugement rendu sur la demande de maître Jean Pelet, écuyer, licencié ès lois, avocat au Conseil d'Artois. — Rente appartenant à demoiselle Marie Descamps, maîtresse des Filles Dévotaires en la ville d'Aire. — Jugement par lequel Antoine Doresmieux, sergent à verge de l'échevinage d'Arras, impétrant de lettres de répit, est débouté en sa demande.

B. 226. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 533 feuillets.

1650. — Dictums concernant : une rente annuelle de 25 livres créée le 10 septembre 1602 et déclarée exécutoire en faveur de Jean de La Mire, écuyer, sieur de La Motte,

capitaine des portes des ville et cité d'Arras, et de dame Catherine De Mory, sa femme; — une autre rente constituée au profit de maître Jean Delattre, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras, le 16 septembre 1628, et échue par succession à Adrien Delattre, écuyer, sieur d'Ayette, conseiller du Roi en l'Élection d'Artois; — la garantie demandée par Jean Foucquier, ancien marchand de drap de soie et échevin, à son tour, de la ville d'Arras, relativement à une somme de 2,378 livres 12 sols qui lui était due par dame Marie-Éléonore de Boulogne; — un arrentement qui devait être exécuté par Philippe Baiart, meunier, demeurant au village de Liévin.

B. 227. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 641 feuillets.

1651. — Amende de fol appel prononcée contre les manants et habitants du village d'Hézecques, et confirmation d'un jugement rendu par l'Élection d'Artois au profit de Jean Marchand, laboureur au même lieu. — Droit et saisine obtenus par Marguerite de Mérode, veuve du comte d'Isenghien. — Reconnaissance de lettres de rente prétendue par les religieuses et prieure du couvent des Carmelites Déchaussées de Douai; — même reconnaissance demandée par sire Antoine-Gonzalve de Albelda, prélat d'Auchy-les-Moines et régent du collége de Saint-Bertin à Saint-Omer. — Contrat de rente déclaré exécutoire sur les biens de Guislain Damiens, mayeur héréditaire du village de Marcuil. — Droits et possessions appartenant à l'église de Bomy.

B. 228. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 327 feuillets.

1652. — Jugement obtenu par David Dufresne, bourgeois d'Arras, pour reconnaissance de rente. — Maintenue de droits et possessions accordée à messire Jacques-Philippe comte de Gomiecourt, sieur du mont Saint-Éloy, en partie. — Différend entre dom Jean de La Motte-Hibert, ancien prieur de Beaurainville, demandeur sur désertion d'appel, et Claude de Contes, écuyer, sieur de Machy, appelant des lieutenant et hommes de fief de Beaurains. — Ordonnance rendue sur procès entre maître Nicolas Bacon, licencié en médecine, résidant à Saint-Pol, demandeur sur reconnaissance de lettres, d'une part; Martin Lesoing et Martine Lenglemetz, sa femme, défendeurs requérant congé de cour, d'autre part.

B. 229. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 880 feuillets.

1640-1652. — Jugement ordonnant l'exécution d'un acte de constitution de rente passé devant notaires le 21 mars 1617, par Philippe de Coupigny et Wilemine du Brocucq, au profit de sire Adrien de France, prêtre, pasteur de Linghem. — Ordonnance relative au traité de mariage fait entre Antoine de Coupigny et Florence de Wignacourt. — Hypothèque accordée pour sûreté d'une rente due au sieur Jean Legris, notaire royal et échevin de la ville de Béthune. — Surséance prononcée entre Jean de Vitry, protonotaire du Saint-Siége apostolique, pénitencier et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Omer, et messire Robert de Castris, sieur de Lambres, Cambrin, Liettre, etc. — Dictums concernant : une rente de 16 florins 9 deniers, remboursable au capital de 224 livres 10 sous 6 deniers, qui devait être payée à Isabeau et Antoine Carlier, demeurant à Saint-Omer, par Philippe-Barbe de Pippemont, dame du Bosquet; — le différend survenu en matière d'anticipation entre les mère prieure et religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique dites de Sainte-Marguerite, en la ville de Saint-Omer, et Jacques Gérard, sieur de Hélicamp, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du marquis de Warembon, etc. (La plupart des dictums transcrits dans ce registre se trouvent classés en minutes aux articles B. 217 à 228.)

B. 230. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 673 feuillets.

1653. — Maintenue de droits et possessions accordée par le Conseil d'Artois à l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy. — Ordonnance rendue sur procès entre messire Jean de Lières, abbé des abbayes du Mont-Saint-Éloy et de Chocques, d'une part; Étienne Gautran et autres fermiers du Mont-Saint-Éloy, joints avec eux les religieux et couvent du même lieu, d'autre part. — Jugement qui condamne le sieur Jean Lagache, manouvrier demeurant à Fléchin, à payer la somme de 20 florins au sieur Noël Vichery, censier de La Carnoie, en la paroisse de Fléchinel, pour louage de terres. — Paiement réclamé par Charles Doby, hôte de l'*Écu de France*, en la ville de Douai. — Droits, possessions et saisines confirmés au profit de messire François-Louis d'Oignies, comte de Beaurepaire.

B. 231. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 507 feuillets.

1654. — Rente due aux Brigittins d'Armentières. — Entérinement des lettres de cession obtenues par André D....., de Billy Berclau, détenu pour dettes dans les prisons du château de Saint-Omer. — Ordonnance par laquelle messire Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, chevalier de la Toison d'or, est débouté du congé de cour par lui requis dans le procès intenté à sa charge, sur prise

par exécution, par les religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame du Verger. — Droits et possessions confirmés en faveur de Nicolas Candelier, bailli du village de Berles-lez-Aubigny.

B. 232. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 606 feuillets.

1655. — Autorisation donnée à demoiselle Suzanne Damiens, demeurant en la ville d'Arras, pour vendre et aliéner une partie de ses biens, nonobstant la clause de substitution portée au testament de ses père et mère, en date du pénultième d'octobre 1617. — Ordonnance relative aux dommages et intérêts résultant de l'homicide commis par Christophe-François H..., intendant général des vivres dans les camps, armées et places du royaume, sur Jean Solidot, écuyer, maréchal des camps et armées du Roi. — Jugement qui permet aux mayeur et confrères de la Charité de Notre-Dame-des-Ardans, en la ville d'Arras, d'emprunter, à cours de rentes, la somme de 2,000 livres « pour estre « employée aux réfections et réédifications de la chapelle « desdits Ardans. » — Lettres de rente déclarées exécutoires au profit de Jean Creton, laboureur au village de Gavrelle.

B. 233. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 651 feuillets.

1656. — Droits de dîme et de terrage maintenus en faveur de l'abbaye de Notre-Dame-de-Cercamp et amendes prononcées contre Charles Delabre, laboureur, demeurant à Houvin. — Jugement rendu entre Eustache de Landas, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Saint-Omer, et dame Marie-Françoise de Calonne, femme d'Antoine d'Oye, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service de Sa Majesté, relativement aux terres et seigneuries de Rougefay, Wizernes et Escarpel. — Lettres de constitution de rente déclarées exécutoires au profit de Philippe-François Dennetière, maître de la Chambre des Comptes à Lille, et dame Marie-Alexandrine Obert, sa femme. — Amende de 60 sols parisis encourue par Guillaume Caget, de Tramecourt, qui avait troublé l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy dans ses droits et possessions. — Dictum relatif à l'exécution du traité de mariage de dame Marie Du Val, veuve de François de Cardevacque, écuyer, sieur de Saint-Amand et Simencourt.

B. 234. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 621 feuillets.

1657. — Dictums de procédure civile concernant : l'abbaye du Mont-Saint-Éloy et le prieuré d'Aubigny ; — les biens donnés au collége de Béthune par demoiselle Anne et Catherine Le Merchier, filles d'Antoine Le Merchier, écuyer, sieur de Boiry-Saint-Martin, dans leur testament du 20 septembre 1635. — Jugement rendu en faveur de haut et puissant seigneur messire Ambroise, duc de Bournonville, pair de France, etc., relativement à la jouissance des terres et seigneuries qui lui avaient été données et concédées par le duc de Bournonville, son père, suivant actes du 8 juillet 1650 et du 28 avril 1655 et par libéralité royale du 20 novembre 1656. — Confirmation de droits obtenue par Nicolas de Croisette, prieur de Lucheux. — Rente due au sieur Noirey, arquebusier, demeurant en la ville d'Arras, par Isabelle de Miraumont, veuve de Philippe de Boffles, sieur de Souchez.

B. 235. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 608 feuillets.

1658. — Confirmation d'un jugement du bailliage de Lens qui condamne François Callot à payer aux doyen, chanoines et communauté de l'église collégiale de Lens, le nombre de dix razières de blé, pour arrérages de rente. — Jugements relatifs : à l'exécution du traité de mariage fait entre messire Pierre-Philippe Du Châtelet, chevalier, vicomte de Bavay et Hélène de Haynin, le 30 avril 1642 ; — aux revenus de la seigneurie de Bucquoy. — Dictum duquel il appert que les lieutenant et hommes de fief de la gouvernance d'Arras étaient alors transférés en l'enclos de Saint-Amé à Douai. — Rente appartenant à Adam Torel, bourgeois de la ville d'Arras. — Ordonnance touchant l'adjudication d'une maison au prétoire du Conseil d'Artois, suivant le défaut obtenu par demoiselle Marguerite Dufour, fille dévote, demeurant à Arras, contre François Martin et Barbe Defaux, sa femme, marchands en la ville de Saint-Pol. — Plusieurs habitants du village de Douvrin, qui avaient troublé l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras dans ses droits et possessions, sont condamnés à payer le double de la dîme de colza dont ils se trouvaient débiteurs envers ladite abbaye.

B. 236. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 595 feuillets.

1659. — Conformément aux lettres patentes du Roi, en date du 19 février 1659, le Conseil d'Artois autorise les manants et habitants du village de Vis-en-Artois à vendre « le nombre de six boitelées de terres nommées Le Maresquel, appartenants à la commune dudit Vis, pour les deniers en provenans estre emploiez à la construction d'une « carrière, ou fort, pour l'assurance desdits habitants, leurs « meubles, bestiaux et advestures, pendant les passages « et repassages des armées et partis ennemis. » — Dictums concernant : les religieux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

en la ville d'Arras; — un retrait lignager prétendu par Jean de Libessart, laboureur demeurant au village d'Anvin. — Le corps des porteurs au sac et les marchands de grains de la ville d'Arras; — le couvent des pères Brigittins de Peruez, en Hainaut.

B. 237. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 434 feuillets.

1660. — Jugements relatifs à diverses rentes dues : à maître Antoine Chinot, avocat au conseil d'Artois et échevin de la ville d'Arras; — à messire Charles de Moncheaux, chevalier, sieur de Foncquevillers, neveu et héritier de Philippe Du Val, écuyer, sieur de La Tramerie; — à Guillaume Deransart, jardinier refugié en la ville d'Arras, et Jeanne Héroguel, sa femme, etc. — Exécution de cédule obtenue par François de Salperwick, écuyer, sieur de Fresnoy. — Ordonnance rendue sur procès entre maître Antoine Le Carlier, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois et demoiselle Marguerite Théry, fille et héritière de Jean Théry, receveur général des États d'Artois, d'une part, Philippe de Brognart, écuyer, sieur de Bavincourt, fils et héritier d'Antoine de Brognart, écuyer, sieur du Cauroy, d'autre part, au sujet de deux rentes rachetables moyennant la somme de 7,200 livres. — Biens délaissés par messire Christophe Morlet, évêque de Saint-Omer.

B. 238. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 483 feuillets

1661. — Autorisation accordée à Ernestine de Cardevacque, douairière de messire Chrétien Sarrazin, chevalier, seigneur de Lambessart, afin de pouvoir charger ou aliéner une partie de ses biens, terres et seigneuries à proportion de la somme de 6,000 livres pour le payement des dettes contractées par ladite dame depuis le trépas de son mari, comme aussi pour les frais, dot et profession de son fils, vêtu Récollet à Paris, et de sa troisième fille, religieuse à Poteghem en Flandre. — Jugement qui prescrit l'exécution du testament de demoiselle Suzanne de Bretel, fait en la ville de Valenciennes le dernier jour de septembre 1635 et ratifié par-devant notaire en la ville de Douai le 20 octobre suivant. — Confirmation de droits en faveur des religieuses d'Avesnes. — Dictum portant que Arnould-Jaspard Le Surques, docteur et professeur en l'Université de Douai, pourra faire paître dans les marais de Lambres les bestiaux qu'il a en sa maison de La Brayelle.

B. 239. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 559 feuillets.

1662. — Procès entre messire Pierre Le Roy, abbé de Marœuil, et les habitants des villages de Sombrin et de Warluzel, relativement aux droits de dîme dus par ces derniers, à l'avenant de huit du cent, au lieu de sept qu'ils prétendaient payer. — Jugements concernant : la succession de messire Jean de Robles, évêque d'Ypres. — Terres appartenant à l'hôpital de Saint-Mathieu en la ville d'Arras et prises en arrentement par plusieurs laboureurs du village d'Acq. — Entérinement des lettres patentes obtenues du Roi par la commune d'Auby, à l'effet de pouvoir aliéner 12 razières de terre, à prendre dans les marais communs dudit lieu, pour le rétablissement de l'église qui avait été brûlée durant les dernières guerres. — Amende prononcée contre Guislain Degrave, qui avait troublé les abbé et religieux de Saint-Sauveur de Ham dans leurs droits et possessions. — Confirmation d'un jugement du bailliage de Lens contre lequel les bailli et hommes de fief de la seigneurie de Brebières s'étaient portés appelants.

B. 240. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 213 feuillets.

1663. — Maintenues de droits et possessions, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin ; — du couvent de Notre-Dame-de-Licques. — Nantissement demandé par les administrateurs de la fondation de messire Jérôme de France, touchant l'érection de nouvelles orgues en l'église collégiale de Saint-Pierre à Aire ; opposition soutenue à ce sujet par la veuve Roussel, héritière de maître Pierre Dumont, chanoine de ladite église. — Jugement obtenu pour assurance et réparation d'injures par Guillaume de Hallines, sergent à cheval du bailliage de Saint-Omer, contre Siméon Bauduin, tavernier en la même ville.

B. 241. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 975 feuillets.

1664. — Dictums concernant : le prieuré de Sarton, pour lequel il y avait contestation entre maître André Demailly, clerc tonsuré du diocèse d'Amiens, et frère Claude de Vendeuille, religieux de l'abbaye de Breteuil ; — une rente qui était due chaque année, au jour de Saint-Jean-Baptiste, à la chapelle du Petit-Crucifix, située au village de Mencas ; — le payement de la dot de Marthe Duprez, religieuse non professe au monastère de Notre-Dame de Beaulieu, dit de Sin, en la ville de Douai. — Amende de fol appel contre Philippe Varlet, lieutenant et fermier de la seigneurie d'Azincourt. — Jugement qui ordonne l'enregistrement et l'exécution des lettres patentes obtenues, au mois de juin de l'an 1662, par les maïeur et échevins de la ville de Pernes, au sujet de l'établissement d'un franc marché le troisième mercredi de chaque mois.

B. 242. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 869 feuillets.

1665. — Confirmation des droits, franchises et privilèges appartenant à la ville d'Arras, portant que « tous « marchands et autres vendants et menants vin au delà de « la rivière de Somme, sont tenus de les estapler en « ladite ville d'Arras. » — Procès touchant les rentes dues à messire Lamoral de Lannoy, chevalier, sieur d'Ablain Saint-Nazaire, par Nicolas et Claude Vaast, laboureurs au village de Sus-Saint-Léger. — Jacques T... fils à marier de Mathias, censier à Hendecourt-en-Artois, est déclaré quitte et absout de l'homicide arrivé, le jour de Saint-André 1664, en la personne de Pierre Gobert, habitant du village d'Aubenchœul-au-Bac; néanmoins, le Conseil d'Artois le condamne, pour réparation, au payement d'une somme de 20 livres, applicable en aumônes, à l'arbitrage de la Cour; il lui est aussi prescrit de faire dire et célébrer un service et quelques messes pour le salut de l'âme dudit Gobert; enfin, il lui est défendu très-expressément de porter des pistolets ou autres armes offensives. — Jugement prononcé contre Pierre et Charles Rault, qui avaient injurié Jean Grégoire, demeurant en la ville de Saint-Venant. — Maintenue de droits et possessions accordée à messire Jacques de Ricarville, commandeur de la commanderie de Fiefs.

B. 243. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 845 feuillets.

1666. — Dictum rendu sur procès contre messire Louis-Anne Obert, conseiller et aumônier du Roi, demeurant à Paris, et Jacques Foulon, laboureur au village de Grincourt-lez-Havrincourt; — Philippe C..., lieutenant de Neuville Bourjonval, est admis, en vertu des lettres patentes qu'il a obtenues du Roi, à faire l'abandon de ses biens au profit de ses créanciers. — Procès entre les cinq marchands intéressés de la part du Roi au rétablissement du commerce de la ville d'Arras, d'une part, et Antoine Dewailly, maître teinturier, demeurant en la même ville, d'autre part; ce dernier est condamné à restituer la somme qui lui avait été fournie pour son établissement. — Entérinement des lettres de rémission présentées au Conseil d'Artois par Louis C..., habitant du village d'Ollehain, qui s'était rendu coupable d'homicide; il lui est ordonné, par forme d'amende, de déposer une livre de cire en l'église de Fresnicourt pour y être consumée devant le *repositoire* du Saint-Sacrement. — Redevance d'un mencaud de blé appartenant à l'abbaye de Sainte-Marie-Madeleine d'Étrun, sur trois coupes de terres situées au terroir de Sallau. — Droits de dîme dus à l'abbaye de Sainte-Rictrude de Marchiennes.

B. 244. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 887 feuillets.

1667. — Lettres de constitution de rente déclarées exécutoires au profit de Oudart-Joseph de Labuissière, écuyer, seigneur de Lugy. — Dictums concernant : le contrat de mariage fait à Arras le 4 novembre 1646 entre Adrien Payen, écuyer, sieur de Hautes-Cottes, et Marie-Claire de Cuinghem; — les revenus de l'église paroissiale de Saint-Nicaise en la cité d'Arras; — un procès entre Pierre Nepveu, apothicaire d'Arras, et la confrérie de Saint-Louis en la même ville. — Ordonnance relative à une demande en désertion d'appel, formée par les manants et habitants de Mouriez, contre le corps des habitants de Capelle-les-Hesdin. — Exemption du droit de maltôte en faveur des vivandiers et gargotiers de la ville d'Arras, pour les viandes qu'ils devaient vendre et distribuer aux soldats.

B. 245. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 958 feuillets.

1668. — Procès relatif à la distribution des deniers provenant de la vente de la seigneurie de Souchez. — Promesse d'indemnité faite par messire François de Saint-Génois à maître Jean Jacquemont, licencié en médecine et pensionnaire de la ville d'Arras. — Ordonnance rendue sur procès entre Jacques Lecomte, greffier du Conseil d'Artois séant à Saint-Omer, et Pierre Creton, bailli et collecteur de la paroisse de Laventie. — Droits maintenus en faveur des curé et marguilliers de l'église paroissiale de Notre-Dame-aux-Jardins en la ville d'Arras. — Rente de 7 livres 10 sols 6 deniers due à Jean Godart, ermite à Ambrines, par Jean Capendu, habitant du village de Willeman. — Droits de dîme dus à l'abbaye de Saint-Nicolas en Arrouaise par Hubert Bauchet, laboureur, demeurant à Monchy-au-Bois.

B. 246. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 822 feuillets.

1669. — Saisine, droits et possessions maintenus en faveur de frère François de Lagrange-Billemont, commandeur de Hautavesnes. — Ordonnance sur différend instruit par-devant les commis du conseil d'Artois entre le prince Philippe de Savoie, abbé commendataire de Saint-Pierre de Corbie, et d'Ostrel, chevalier, seigneur de Conchy, relativement à la jouissance des bois montants et de haute futaie de la forêt de Conchy. — Douaire assigné à dame Ursule-Amelbergue de Montmorency, veuve de messire Charles-François de Divion, baron de Bayenghem. — Droit de terrage prétendu à l'encontre de plusieurs habitants de La Thieuloye par messire Charles d'Aligre, conseiller du Roi, en ses Conseils et en sa Cour de Parlement à Paris, abbé

commendataire de Saint-Riquier. — Confirmation d'une sentence rendue provisionnellement par les mayeur et échevins d'Arras entre Nicolas Prévost, hôtelier du *Petit Saint-Paul*, et les maïeur et confrères des maîtres cuisiniers et pâtissiers en cette ville.

B. 247. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 1020 feuillets.

1670. — Distribution des deniers provenant de la vente faite au Conseil d'Artois de quelques immeubles ayant appartenu à maître Jean Everard, prêtre, curé de Lières. — Amende de 150 livres mise à la charge de deux rouliers de la ville d'Abbeville, qui n'avaient pas payé le droit d'étape pour les pièces de vin amenées par eux en Artois. — Procès pour mise de fait et reconnaissance de lettres entre le comte d'Aspremont et la dame de Coucy, sa femme, d'une part, le comte et la comtesse d'Egmont, d'autre part. — Dictums relatifs à l'exécution de diverses rentes appartenant à dame Marie Aubry, veuve de Herman de Poplimont, bailli de la seigneurie de Carency ; — au couvent de Minimes de la ville de Douai ; — à Martin-Ignace Legay, brasseur en la ville d'Aire, etc.

B. 248. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 1022 feuillets.

1671. — En vertu de lettres d'octroi obtenues du Roi le 11 juillet 1670, la commune de Brebières est autorisée à vendre le moulin à eau qui lui appartient, afin de pouvoir éteindre les dettes qu'elles a contractées durant la rigueur des guerres. — Jugement relatif à l'exécution des lettres de constitution de rente passées par-devant notaires le 26 janvier 1629, par messire Charles de Bernemicourt, au profit de demoiselle Catherine de Bernemicourt, sa fille, religieuse en l'abbaye de Bourbourg. — Moulins appartenant à l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois. — Ordonnance rendue sur la demande de maître Alexis Desbaux, docteur et professeur royal en l'Université de Douai, pour l'adjudication de la seigneurie de Hautecourt, située au village d'Izel-lez-Équerchin. — Interdiction concernant plusieurs habitants d'Annœulin qui faisaient des tourbes près de leurs marais, contrairement à la sentence du Conseil d'Artois du 19 mars 1670. — Droits de dîme perçus aux terroirs de Galametz, Wail et Quatre-Vaux.

B. 249. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 967 feuillets.

1672. — Rente appartenant au couvent des Dominicains d'Arras dits *Bonnes-Nouvelles*. — Exécution de bail ordonnée en faveur de maître Gilles Cambier, licencié en médecine, demeurant en la ville d'Arras ; — maintenue de droits accordée à messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, comte de Fauquembergue, vice-roi de Sicile, etc. — Moulins au nombre de six dépendant du domaine royal en la ville d'Hesdin et occupés par François Cacheleux. — Dommages et intérêts prétendus au sujet de la tour de l'église d'Oignies qui était tombée en ruine. — Redevance de deux coupes d'avoine qui devait être payée, chaque année, par Guillaume Lannoy et Morand Cardon, de Douai, à la confrérie de Saint-Nicolas érigée en l'église paroissiale d'Hénin-Liétard.

B. 250. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 179 feuillets.

1673. — Rente de mille florins échue à messire Maximilien de Fiennes, mestre-de-camp de cavalerie au service du Roi. — Débat entre le procureur fiscal de l'Élection d'Artois et les élus de cette province, pour prétendues injures. — Rentes et revenus du collége des pauvres de Saint-Bertin. — Procès sur complainte entre les administrateurs de la maladrerie dite Madeleine, de la ville de Saint-Omer, et Charles Chrestien, laboureur demeurant à Seninghem.

B. 251. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 838 feuillets.

1674. — Amortissement accordé aux pères Jésuites de la ville de Douai pour un droit de terrage qu'ils avaient acquis du comte de Sainte-Aldegonde au terroir de Brebières. — Retrait lignager prétendu par Marie Bacler, résidant au village Du Parcq, contre Nortbert Destrée, échevin de la ville d'Hesdin. — Désertion d'appel obtenue par messire Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, abbé de l'église et abbaye de Saint-Vaast d'Arras. — Divers droits appartenant au marquis de Carency. — Renonciation faites au sujet de la succession de Arnoult Félisot, sieur de La Tour. — Partage des biens immeubles délaissés par Philippe Bayart, écuyer, sieur de Gantau et dame Marie Du Bois, sa femme. — Travaux ordonnés au palais épiscopal d'Arras. — Ratification de la vente faite par la commune de Lillers des droits qu'elle possédait dans le bois de Busnette.

B. 252. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 702 feuillets.

1675. — Jugement rendu entre les exécuteurs codicillaires de messire Étienne Moreau, évêque d'Arras, et les curé et marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Nicolas-en-Lâtre de la cité. — Impositions sur le centième qui devaient être payées par le prieur de Beaurainville. —

Redevance appartenant à l'abbaye de Marœuil sur les moulins de Pas. — Dîmes perçues par le seigneur évêque de Tournay, ayant droit par confiscation des biens et revenus de l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand. — Désertion d'appel obtenue par Adrien Mesplan, valet de charrue, contre Louis Despreiz, censier à Méricourt. — Dictum par lequel le duc de Longueville, comte de Saint-Pol, est maintenu dans le droit de prendre la qualification de seigneur d'Orville.

B. 253. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 633 feuillets.

1676. — Dictums rendus sur procès, entre : les habitants du village de Gonnehem et ceux de la principauté de Robecq, relativement à la réparation d'un pont ; — les meuniers de Gouy et de Fosseux, contredisant leurs droits respectifs. — Jugement qui ordonne de réintégrer, dans les prisons de l'abbaye de Saint-Vaast, Étienne Cordier, qui avait été arrêté à la requête de Jacques Camus, résidant au faubourg des Alouettes de la ville d'Arras. — Réparation d'injures obtenue par Anne de Wavrans, jeune fille à marier, plaignante, contre Gilles Touzart et Philippe Mouchon de Clarques. — Distribution des deniers provenant de la vente par décret de la seigneurie de Pronville.

B. 254. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 559 feuillets.

1677. — Jugement intervenu sur procès entre le corps des marchands drapiers et les marchands *grossiers* de la ville d'Arras, pour la vente des serges. — Dîme champêtre d'Hamelincourt, payée au curé de cette paroisse. — Lods et ventes de la seigneurie d'Ambrines adjugés au sieur de Gamaches. — Dictums concernant : la Chartreuse de la ville de Douai ; — le logement et les gages du bailli de la baronnie de Rollencourt ; — la vente de la terre de Willers-lez-Cagnicourt ; — le contrat de mariage de Jean Wattier avec Marguerite-Françoise de Genevières.

B. 255. (Registre.) — In-folio, papier, 731 feuillets.

1679. — Biens patrimoniaux délaissés par Maximilien de Cunchy et Marie de Bacquehem, sa femme. — Travaux et réparations à faire à l'église d'Hénin-sur-Cojeul. — Dîme prétendue par l'abbaye de Notre-Dame de La Brayelle. — Jugements concernant les maïeur et échevins de la ville de Saint-Pol ; — les droits de l'abbaye de Saint-Vaast ; — la haute et basse justice du village de Wailly ressortissant au Conseil d'Artois, aussi bien que la justice vicomtière du même lieu.

B. 256. (Registre.) — In-folio, papier, 888 feuillets.

1682. — Priviléges de noblesse confirmés en faveur de maître Pierre Galbart, avocat au Conseil d'Artois ; il est ordonné que son nom et ses armes seront enregistrés à l'Élection de cette province. — Rente due à l'hôpital de la ville de Douai. — Réparation d'un pont situé entre les moulins de Vitry, mise à la charge d'Antoine Salé, propriétaire de l'un de ces moulins. — Droits seigneuriaux et revenus de la seigneurie du Biez, appartenant à messire Ferdinand-François-Joseph de Croy, duc d'Havrech, chevalier de la Toison d'or. — Ordonnance sur procès commencé au Conseil séant à Saint-Omer et instruit en la ville d'Arras depuis la réduction de ladite ville de Saint-Omer à l'obéissance du roi de France, entre dame Antoinette de Bassecourt, veuve de Louis de Salperwicq, et Charles-Bernard Pépin, habitant du village de Crehen. — Dîmes dépendant de la cure d'Hauteville. — Jugement concernant l'administration de la justice dans l'étendue du bailliage de Saint-Omer.

B. 257. (Registre.) — In-folio, papier, 824 feuillets.

1683. — Distribution des deniers provenant de la vente d'une ferme vulgairement appelée le Haut-Tilleul, en la paroisse de Laventie. — Fruits et revenus de la chapelle de Saint-André, en l'église paroissiale de Saint-Étienne à Arras, accordés à Sébastien Noël, clerc tonsuré du diocèse d'Amiens. — Ordonnance relative à une fondation faite par Pierre Caillet au profit de l'église et des pauvres de Quéant ; cette fondation consiste en une redevance annuelle de 65 livres à prendre sur le fief du Blanc-Pignon. — Congé de cour adjugé par contumace à dame Claire-Albertine de Mongel, douairière de La Fosse, contre Antoine Sauvage, greffier de Labassée, demandeur sur mise de fait et reconnaissance de lettres. — Exécution du testament de messire Guillaume de Montmorency, chevalier, sieur de Neuville-Vitasse.

B. 258. (Registre.) — In-folio, papier, 877 feuillets.

1684. — Procès relatif aux biens et revenus qui avaient été attribués à l'hôpital de Saint-Éloy en la ville d'Arras, par Robert Leriche et Jeanne de Beauvin, sa femme. — Réparation à faire au chœur de l'église de Hautecloque. — Retrait lignager prétendu par Charles Legentil, lieutenant, du village de Gavrelle, contre Mr Guillaume-François Hébert, procureur du Roi en la gouvernance d'Arras. — Dictum qui maintient Mr Antoine Dubois, écuyer, sieur de Duisans, dans le droit de faire couper les

herbes et roseaux, deux fois l'an, sur la rivière de Duisans, depuis le moulin d'Agnez jusqu'aux prairies d'Étrun, au delà du pont d'Ugy. — Diminution de fermages accordée à Pierre Brocquevielle, occupant les biens de François-Jacques Lhoste, au territoire du Parcq.

B. 259. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1685. — Dîme de bois qui doit être fournie au chapitre de la cathédrale d'Arras par messire Jean-Albert Du Val, chevalier, sieur de Berles. — Appointement rendu entre maître Louis-Adrien Baudelet, avocat au Conseil d'Artois, appelant des maïeur et échevins de la ville d'Arras, d'une part, et François de La Charité, intimé, d'autre part. — Ratification d'une sentence prononcée à la gouvernance d'Arras, le 31 juillet 1682, contre Jean Leducq, fermier de la cense de La Muternoy, au village de Sailly-au-Bois. — Visite ordonnée pour reconnaître la situation des viviers, rivières, cressonnières et fontaine des *Malades*, pour lesquels il y avait contestation entre François d'Herbais, écuyer, seigneur de Thun, et messire Albert-François Guislain-Cornille, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes. — Maintenue de droits et possessions au profit de messire Jean-François Vollant, chevalier de Saint-Lazare, etc. — Redevance annuelle de 26 mencauds de blé qui devait être payée à l'hôpital de Saint-Jacques en la ville d'Arras par Jean-François Du Hamel, à cause de certains immeubles qu'il possédait.

B. 260. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 867 feuillets.

1685.—Minutes de dictums transcrits au registre B. 259.

B. 261. (Registre.) — In-folio, papier, 563 feuillets.

1685-1687. — Procédures civiles concernant : — la succession mobilière de Jeanne Lemaire, échue à Claude Lefebvre, marchand et échevin de la ville de Saint-Pol, et à Françoise Defontaine, veuve de Philippe Lefebvre ; — une saisie féodale faite par les hommes de fief de l'abbaye de Saint-Vaast, au village et terroir de Bailleul-sir-Bertoult, pour rentes non payées et dénombrements non baillés ; — les dîmes et terrages qui devaient être menés en la grange de La Haye, située à Houvin-Houvigneul et appartenant à Phillippe Le Carlier, écuyer, sieur du Metz ; — l'exécution des différentes clauses portées au contrat de mariage de Pierre-Antoine Dazin, passé par-devant notaires, à Beaumetz-lez-Loges, le 26 février 1656 ; — la requête présentée par le curé de Wavrans et Conteville, afin d'obtenir que différents travaux y mentionnés fussent exécutés à son habitation ; — la justice et seigneurie de Gonnehem, possédée par Jean-François Ansart, procureur au Conseil d'Artois.

B. 262. (Registre.) — In-folio, papier, 530 feuillets.

1687. — Jugement prononcé entre les habitants du village de Rumaucourt et ceux d'Écourt-Saint-Quentin, au sujet de leurs marais. — Ordonnance touchant les moulins de Béthune. — Droits seigneuriaux, quints et requints dus au sieur du Tronchoy, capitaine au régiment de Picardie, par suite de la concession royale qui lui avait été faite en 1684, dans la seigneurie d'Évin. — Mesurage de terres ordonné à la requête de Georges Candelier, laboureur au village de Berles-Monchel. — Confirmation de droits obtenue par les échevins de Harnes. — Ordonnance qui prescrit l'exécution d'une sentence rendue par les élus d'Artois contre François Deslions, marchand échoppier en la ville d'Aire. — Pension assignée à Agnès de L..., femme séparée de corps et de biens de Louis-Floris C..., son mari. — Amortissement accordé aux filles de la communauté de Sainte-Agnès, en la ville d'Arras, pour tenir et posséder les biens y mentionnés.—Droits de relief et d'aide prétendus par Benjamin Defist, capitaine exempt des Cent-Suisses de la garde du Roi, en qualité de donataire de Sa Majesté, par lettres patentes du dernier jour de janvier 1685. — Salaires dus au procureur Baudelet par la veuve Noyelle. — Retrait lignager obtenu par Charles Morguet, échevin de la ville d'Arras, pour des biens immeubles situés à Brébières, que le sieur Jacques Delecourt avait acquis, par décret au Conseil d'Artois, sur la curatelle de Guillaume Morguet. — Appointement entre Jean Lefebvre, maïeur du village d'Hermaville, et Jacques Didier, archer de la maréchaussée d'Artois.

B. 263. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 680 feuillets.

1687, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 262.

B. 264. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 435 feuillets.

1687, juillet-septembre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 262.

B. 265. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 742 feuillets.

1687, octobre-décembre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 262.

B. 266. (Registre.) — In-folio, papier, 868 feuillets.

1688. — Lettres d'amortissement en faveur des reli-

gieuses du monastère de Sainte-Brigitte, en la cité d'Arras. — M. Simon Maurissal, licencié ès droits, demeurant en la ville de Saint-Omer, est admis à postuler en qualité d'avocat au Conseil d'Artois, en prêtant le serment accoutumé. — Droit de pêche confirmé au profit de l'abbaye de Ham. — Confirmation de la donation faite à l'abbaye de Notre-Dame d'Eaucourt par Louise Frère, veuve de Floris Garson, dans son testament du dernier jour de septembre 1684. — Jugement concernant les informations qui se font au Conseil d'Artois et dans les siéges subalternes. — Réception et prestation de serment de Louis Dupasquier, greffier du Conseil d'Artois. — Enregistrement du testament fait par Jean Pottier, lieutenant de Siracourt, et Péronne Lanvin, sa femme, le 5 mai 1682. — Approbation d'une sentence rendue par les maïeur et échevins de Saint-Omer, entre les marchands drapiers et le corps des chausseteurs, de la même ville, le 7 septembre 1685. — Procès jugé à la requête de M. Mathieu Moulart, prêtre, curé de Saint-Martin-sur-Cojeul, contre la veuve Hanot, fermière au village de Blairville. — En vertu des lettres patentes du 10 mars 1688, les religieux Récollets de la province de Saint-Antoine, en Artois, sont autorisés à vendre le fonds où était bâti leur ancien couvent, dans le faubourg de la ville de Lens, pour continuer la construction d'une église et de leur couvent en la ville de Bapaume.

B. 267. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 1005 feuillets.

1688, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 266.

B. 268. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 1024 feuillets.

1688, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 266.

B 269 (Portefeuille.) — In-folio, papier, 671 feuillets.

1689, premier semestre. — Procès jugé entre les habitants du village de Neulette et le meunier du moulin de Blingel. — Distribution des deniers provenant de la vente de la seigneurie de Sainte-Marie-Kerque. — Dictum qui ordonne le curage du courant d'eau passant au travers des marais de Nœux, Labourse et Verquigneul et la restauration du pont de pierres, du même lieu. — Reconstruction du presbytère de Monts-en-Ternois ; impositions à établir à ce sujet sur les paroissiens de Monts et Moncheaux. — Réception et prestation de serment d'Antoine Desnaue, nommé lieutenant général au bailliage de Lens. — Enregistrement des lettres de naturalité obtenues par Noël Mathias Desgrosiliers, natif de Malines. — Mise en possession de l'office de procureur au Conseil d'Artois, dont le sieur Denis Rouget avait été pourvu par lettres patentes du 23 mars 1689.

B. 270. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 703 feuillets.

1689, deuxième semestre. — Admission de curateur à la succession de Germain Du Mont-Saint-Éloy, écuyer, seigneur de Courcamp. — Amortissement en faveur des religieuses Annonciades de la ville de Béthune. — Lettres *de debitis* obtenues par Marie-Anne-Françoise de Wissocq, dame de Bomy. — Enregistrement des lettres de commutation de peine données au sieur Lory, dit La Liberté, sergent au régiment de Picardie, qui avait tué d'un coup d'épée le sergent du village de Maisnil-lez-Hesdin. — Dîme de bois levée par l'abbaye de Saint-Vaast, sur le territoire d'Hamblain-les-Prés. — Rente due à l'école dominicale des pauvres de la ville d'Aire.

B. 271. (Registre.) — In-folio, papier, 685 feuillets.

1690. — Dictums concernant : — la réception d'André Guilluy comme conseiller au Conseil d'Artois, en remplacement du sieur Desnaue, pourvu de l'office de conseiller en la cour de Parlement à Tournay ; — le couvent de la Conception de Notre-Dame, en la ville d'Aire ; — la confrérie des bouchers de Béthune. — Autorisation donnée à Gilles Berthoul pour continuer d'exercer l'état de notaire en la ville de Saint-Omer. — Ordonnance relative à l'enregistrement des lettres par lesquelles le Roi permet aux maïeur et échevins de la ville d'Arras d'aliéner plusieurs maisons et moulins apartenant à ladite ville, entre autres les maisons et jardins situés au devant de la tuerie, où se faisait la poudre à canon, les moulins à eau dits de Poterne et de Saint-Aubert, le moulin à vent des Onze-mille-Vierges, etc. — Rentes dues aux pauvres du village de Noyelles-lez-Vermelles. — Prestation de serment de Jean-Baptiste Blot, huissier à la résidence de Saint-Pol. — Ordonnance sur la requête d'Arnoult Bins, greffier du gros, concernant le dépôt des minutes de contrats passés par-devant notaires, au greffe dudit sieur Bins. — Rente appartenant à la maison des Enfants-Trouvés de Douay. — Jean-Jacques Petit, licencié ès droits, est admis à prêter le serment ordinaire d'avocat au Conseil d'Artois.

B. 272. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 775 feuillets.

1690, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 271.

B. 273. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 801 feuillets.

1690, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 271.

B. 274. (Registre.) — In-folio, papier, 512 feuillets.

1691. — Dictum infirmatif rendu au sujet d'une sentence des officiers du bailliage d'Hesdin, en date du 8 février 1690, entre M. Louis Boubert, avocat, et les héritiers de Marguerite Derœux. — Rétablissement d'images dans l'église d'Hénin-Liétard ; — droits de juridiction contestés relativement à la cense de La Cliqueterie, située au village d'Herlies. — Ordonnance relative à la saisine féodale de la seigneurie d'Hesmond. — Autorisation accordée pour la vente des terrains compris dans l'ouvrage couronné de Dunkerque ; enregistrement des lettres patentes du Roi et du procès-verbal d'adjudication du 1er juillet 1690. — Maître Philippe Hourdequin, avocat au Conseil d'Artois, ayant été nommé conseiller en l'Élection de cette province, la Cour ordonne qu'il sera mis en possession de sa charge après avoir prêté le serment en tel cas requis. — Installation dudit sieur Hourdequin. — Maintenue concernant la jouissance des bois de Pernes.

B. 275. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 613 feuillets.

1691, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 274.

B. 276. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 673 feuillets.

1691, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 274.

B. 277. (Registre.) — In-folio, papier, 633 feuillets.

1692. — Ordonnance pour l'enregistrement des lettres patentes qui ont élevé la seigneurie d'Heuchin au titre de marquisat, en faveur d'Alexandre-François de Croix. — Impositions établies au village de La Comté. — Jean-François Dubois, avocat au Conseil d'Artois, est reçu conseiller en la même Cour. — Fondations annexées au collége du Roi, à Douai. — Approbation d'une sentence des maïeur et échevins d'Arras concernant les maréchaux, serruriers et ferronniers de cette ville. — Coupes du bois de Saint-Jean, en la paroisse de Wamin. — Enregistrement des lettres patentes obtenues du Roi par messire Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, pour l'établissement du séminaire du même lieu. — Dommages et intérêts réclamés par Alexandre Lelièvre, du bourg de Fruges, pour blessure. — Nomination d'administrateurs chargés de veiller à la conservation du temporel du prieuré de Saint-André-lez-Aire, à cause de la mort du prieur. — Priviléges accordés au couvent du mont Sainte-Marie-lez-Gosnay et aux autres couvents de moines de l'ordre des Chartreux. — Forclusion acquise contre Marguerite de Robles, comtesse douairière d'Hézecque, par Jean Regnier, lieutenant du village de Prédefin.

B. 278. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 572 feuillets.

1692, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 277.

B. 279. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 784 feuillets.

1692, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 277.

B. 280. (Registre.) — In-folio, papier, 719 feuillets.

1693. — Maître Maximilien Bruno Du Boisrond, avocat en Parlement, ayant été pourvu par le Roi de l'office de maire héréditaire de la ville de Béthune, le Conseil d'Artois l'admet à l'exercice dudit office et reçoit son serment. — Pierre Fauconnier, nommé grand bailli de la ville et du territoire de Dunkerque. — Gages du chapelain de Wavrans. — Enregistrement des lettres d'érection de la terre de Royon en marquisat en faveur de Louis de Brias, député ordinaire de la Noblesse de la province d'Artois. — Rente due aux pauvres de la ville d'Aire. — Confirmation d'une sentence des prévôt et hommes de fief de la salle épiscopale d'Arras, en date du 2 avril 1692. — Ordonnance concernant l'exécution des jugements et règlements provisoires faits, pour l'administration de la justice, entre les officiers du bailliage d'Hesdin. — Nicolas Pelet admis à exercer l'office de procureur postulant au Conseil d'Artois. — Dîme perçue par messire François de Chaliveaux, abbé commendataire de Saint-Jean-au-Mont. — Droit de pâturage sur la chaussée Brunehaut, maintenu au profit d'Antoine Darion, laboureur, demeurant en la cense de Labiette, près Anzin.

B. 281. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 695 feuillets.

1693, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 280.

B. 282. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 830 feuillets.

1693, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 280.

B. 283. (Registre.) — In-folio, papier, 608 feuillets.

1694. — Maître Gilles Duquesne, reçu notaire à la résidence de Béthune. — Maître Louis Delaben, avocat au Conseil d'Artois, est admis à posséder deux offices de procureur, l'un, au bailliage d'Audruick et Bredenarde, l'autre, au bailliage de Tournehem. — Frais et débours exposés par les habitants de Grand-Rullecourt, au sujet des procès qu'ils ont soutenus pour se défendre des demandes des dîmes de foin et de houblon, faites à leur charge par l'abbaye du Mont-Saint-Éloy. — Pierre Galbart, avocat général du Conseil d'Artois, est reçu conseiller au même Conseil et prête serment en cette qualité. — Meubles et ornements qui devaient être fournis à l'église de Pronville par l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai. — Renom-François de Beaufort, pourvu de l'office de grand bailli héréditaire de la ville de Saint-Omer ; prestation de serment. — Ordonnance concernant une exécution faite à la charge de Mathieu Deliessart, maître sculpteur, demeurant au village de Febvin-Palfart, et de Marie-Antoinette Duquesnoy, sa femme. — Décret obtenu par messire Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France, et dame Marie-Françoise de Bournonville, son épouse, au sujet des seigneuries de Fampoux et de Rœux.

B. 284. (Portefeuille.) — In folio, papier, 791 feuillets.

1694, janvier-juin. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 283.

B. 285. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 720 feuillets.

1694, juillet-décembre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 283.

B. 286. (Registre.) — In-folio, papier, 432 feuillets.

1695. — Autorisation obtenue par la veuve Lefebvre, de Bonnières, pour vendre quelques biens appartenant à ses enfants. — Ordonnances réglementaires concernant le bailliage d'Audruicq. — Rétablissement de l'église de Clarques. — Jugement prononcé entre les confrères archers de la ville d'Aire et ceux de la ville de Saint-Pol. — Impôts établis sur les boissons et le bois à brûler, en la ville de Dunkerque. — Contestations entre les prévôt, maïeur et confrères de la Charité, sous le titre de Saint-Éloi, en la ville de Béthune, d'une part, et sire Jacques Crespin, prieur de Saint-Georges, d'autre part. — Frédéric-François Le Pippre reçu procureur du Roi en l'Élection d'Artois. — Michel-François Wacquier, prêtre desservant la cure de Rivière, est pourvu de la cure de Monchy-au-Bois, avec le secours de Berles. — Enregistrement du titre de marquisat accordé à la terre de Lisbourg, par lettres patentes du mois de septembre 1694.

B. 287. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 693 feuillets.

1695, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 286.

B. 288. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 824 feuillets.

1695, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 286.

B. 289. (Registre.) — grand in-folio, papier ; 494 feuillets.

1696. — Appointement entre l'abbaye de Saint-Bertin et les administrateurs de l'église de Wizernes, d'une part, et Jacques-Bernard Liot, écuyer, sieur d'Églegatte, d'autre part, pour droits de passage avec chariot sur une place du village de Wizernes. — Pension accordée sur les revenus de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi, à Jean de La Chaise, commensal du cardinal d'Estrées, abbé dudit monastère. — Dictums concernant : la jouissance du marais commun entre les habitants d'Auby et ceux de Courcelles ; — la mise de fait prétendue par Nicolas Stuart de Quelen, marquis de Saint-Mégrin, dans les seigneuries d'Aix et de Carency ; — La banalité du moulin de Coupelle. — Sur procès entre Jérôme Lemaistre, lieutenant du village de Moyenneville, et Ignace Delannoy, berger au même lieu, le Conseil d'Artois déclare que ce dernier pourra seulement nourrir et faire paître sept bêtes à laine et lui défend d'en tenir un plus grand nombre à l'avenir. — Contestation au sujet d'un chemin traversant le bois d'Hanescamp. — Jugement qui maintient le seigneur d'Ablain-Saint-Nazaire dans le droit d'établir, seul, les personnes nécessaires pour garder les malades débiles d'esprit, dans les chambres qui leur sont destinées au même lieu d'Ablain. — Prestations de serment : de Jean-François Catté, grand bailli du pays de Langle ; — Nicolas-François de Roville, procureur du Roi au bailliage d'Avesnes-le-Comte ; — Louis Pillain, notaire à la résidence d'Arras.

B. 290. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 740 feuillets.

1696, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 289.

B. 291. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 781 feuillets.

1696, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 289.

B. 292. (Registre.) — In-folio, papier, 450 feuillets.

1697. — Philippe-François Hébert, pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale d'Arras, en conséquence de la permutation qu'il a faite de la chapelle simple du Rietz, à Oisy. — Somme taxée pour fermages de terres données en location par les sieurs Louis et Philippe-Albert Bacon, rentiers au village de Sains-en-Gohelle. — Enregistrement des lettres de noblesse obtenues au mois d'août 1696, par Simon Denis, seigneur de Riencourt, trésorier des chartes et titres de la province d'Artois. — Maître François-Ignace Palisot, avocat en Parlement, admis à prêter le serment ordinaire d'avocat au Conseil d'Artois. — Jugement rendu sur procès intenté primitivement par-devant les officiers du bailliage de Harnes, Annay et Loison, entre Josse Goubet, lieutenant du village de Harnes, et Bernard Boutemy, laboureur, demeurant au même lieu, pour droits de succession. — Serment prêté par Charles-Alexandre Leras, notaire royal héréditaire à la résidence d'Houdain. — Amende prononcée contre un bourgeois de la ville d'Aire, qui avait blessé d'un coup de chandelier Antoine Sénéchal, habitant du village de Canlers. — Contribution levée sur les habitants de Busnettes, pour les réparations de la chapelle du même lieu. — Confirmation d'une sentence rendue par les élus d'Artois, contre les manants et habitants du village d'Écurie.

B. 293. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 772 feuillets.

1697, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 292.

B. 294. Portefeuille.) — In-folio, papier, 614 feuillets.

1697, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 292.

B. 295. (Registre.) — In-folio, papier, 490 feuillets.

1698. — Salaires d'huissier dus par Jean Thorel, maréchal-ferrant et laboureur au village de Fillièvres. — Droits réclamés par messire Jacques de Lières, doyen de l'église cathédrale de Saint-Omer, à cause de sa seigneurie de Wize à Marles, dîme prétendue par l'abbaye d'Étrun sur plusieurs habitants du village de Coupelle-Neuve et du fort du Rietz. — Ordonnance concernant la nomination des marguilliers de l'église de Vimy. — Saisie féodale d'immeubles décrétée au profit de messire Alexandre-Philippe de Ghistelles, chevalier, marquis de Saint-Floris, contre celui qui occupe la ferme de Ricamez, située à Erny-Saint-Julien. — Admission d'un tuteur pour les enfants mineurs délaissés par André Brunel, mesureur de grains en la ville d'Arras. — Jugement concernant les résolutions du corps des brouetteurs de la ville de Saint-Omer. — Confirmation d'une sentence rendue le 1er mars 1698, par les officiers de la Maîtrise des eaux et forêts d'Arras, contre François Bosquet, demeurant au village d'Avondances. — Réception de maître Antoine Ansart comme postulant en qualité d'avocat au Conseil d'Artois, à charge de prêter le serment ordinaire et de payer le droit de la chapelle.

B. 296. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 728 feuillets.

1698, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 295.

B. 297. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 649 feuillets.

1698, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 295.

B. 298. (Registre.) — In-folio, papier, 528 feuillets.

1699. — Jugement qui condamne les maire et échevins de la ville de Saint-Pol à délivrer au sieur Maze, receveur du comté de Saint-Pol, une coupe d'or de la valeur de 80 écus, conformément à la transaction faite entre dame Marie de Bourbon, comtesse de Longueville, et lesdits maire et échevins, le 14 juin 1687. — Serment de Jacques Noël de Gosson, reçu gouverneur du pays de Lallœu et de Lagorgue. — Dommages causés dans les bois de Harnes appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand. — Droit de passage dans les marais de Sailly-Labourse concédé aux habitants du même lieu. — Procès jugé entre la confrérie de Saint-Jean à Dunkerque et les marchands de draps, soies, dentelles et toiles en la même ville. — Ordonnance concernant les notaires de la province d'Artois. — Sire Charles Dambrines, religieux de l'abbaye de Notre-Dame d'Hénin-Liétard, ayant été pourvu par le Roi de la charge d'abbé du même monastère, le Conseil d'Artois ordonne l'enregistrement de ses lettres de provisions, datées du 24 juillet 1699.

B. 299. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 726 feuillets.

1699, premier semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 298.

B. 300. Portefeuille.) — In-folio, papier, 682 feuillets.

1699, deuxième semestre. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 298.

B. 301. (Registre.) — In-folio, papier, 503 feuillets.

1700. — Rentes, obligations et créances prétendues à la charge de Jean-Louis Bucquet, laboureur, demeurant au village de Thélus. — Douaire assigné à dame Marie Vallera, veuve de Philippe Dablemont, ancien receveur des États d'Artois au quartier de Saint-Omer. — Permission accordée à Alix Deroeux, veuve d'Amand Billouet, de Hamel, pour obtenir un monitoire et s'en servir à l'occasion des faits qu'elle a exposés au Conseil d'Artois. — Jean-François Poitart, avocat, est reçu trésorier des chartes du comté d'Artois et prête serment en cette qualité. — François Delattre, marchand en la ville de Bapaume, est maintenu dans la propriété et jouissance de deux maisons, dont l'une, située sur le marché, était nommée vulgairement le Point-du-jour. — Réception et prestation de serment de Michel François Bernard, notaire à Saint-Pol, suivant le bail qu'il en a eu le 1er septembre 1699. — Droits attribués à François Espillet, écuyer, demeurant à Béthune, comme possesseur de la seigneurie de Marquais.

B. 302. (Registre.) — In-folio, papier, 423 feuillets.

1701. — Dictums concernant : les revenus de l'hôpital et de la maladrerie de Pernes; — la demande en séparation de biens formée par dame Antoinette-Gabriel B... épouse de René-Antoine B... de C. ; — le pâturage des moutons sur le terroir du Petit Fampoux ; — l'établissement de trois foires franches, par chacun an, au bourg de Carvin, à la charge de n'y recevoir aucun droit d'assise. — Droits et parts réglés entre les héritiers de messire Philippe-Louis, vicomte de Berghes. — Donation faite à l'église et à la pauvreté du village de Sombrin, par dame Marguerite Boucquel, épouse d'Adrien Du Carieul, écuyer, sieur d'Écoivre, par contrat du 21 février 1686. — Travaux ordonnés au presbytère de Lagorgue.

B. 303. (Registre.) — In-folio, papier, 255 feuillets.

1702. — Jugement sur procès relatif à l'exécution du contrat de mariage fait entre Philippe Moreau et Marie-Jeanne Crestien, le 20 avril 1692. — Droit de passage maintenu en faveur des religieux de la Chartreuse de la ville de Douai, pour deux prairies situées au territoire de Warendin. — Appointement entre Antoine de La Haye et Jean Legrand, laboureurs demeurant au village de Brébières, d'une part, et le sieur de Barge, procureur du Roi en la gouvernance d'Arras, au sujet d'une redevance annuelle de cent fagots que la maladrerie de Brebières devait percevoir sur six mesures de terre nommées le bois Daguette. — Arrérages de rentes dus à l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois de Dommartin, par les fermiers de la dîme de Saint-Rémy ; — Jean Le Mayeur, avocat général au Conseil d'Artois, est pourvu de l'office de conseiller héréditaire et prête serment entre les mains du premier président. — Adjudication de biens immeubles, situés à Oppy, ordonnée sur la demande judiciaire de François Maurissel, trésorier général de l'hôtel des Invalides, à Paris.

B. 304. (Registre.) — In-folio, papier, 395 feuillets.

1703. — Maître Barthélemy Lemaire admis à prêter le serment d'avocat au Conseil provincial d'Artois. — Ordonnance sur procès entre les sieurs François Labbé et Antoine Ricquebourg, ce dernier demandant que le Conseil d'Artois le déclare en possession de jouir d'un jardin situé à Fauquembergue, aussi bien que du fossé qu'il a fait sur le même terrain, à l'embouchure de la rue à Brebis. — Droits honorifiques prétendus par les seigneurs de Labeuvrière dans l'église du même lieu. — Contribution à établir sur les habitants de Guisy et de Saint-Leu, pour les loyers du clerc de ces deux communes. — Fruits et émoluments attachés à l'office de bailli du village de Vaulx, près de Bapaume. — Philippe-François Palisot, seigneur d'Incourt, nommé conseiller du Roi, premier président du Conseil d'Artois, en remplacement d'Antoine-François Lemerchier, est mis en possession de cette charge.

B. 305. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1704. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État, du 20 juillet 1703, par lequel le Roi a ordonné l'établissement d'un Hôtel-Dieu, pour les pauvres malades, dans le bourg d'Oisy. — Dictums rendus au Conseil d'Artois entre l'abbaye de Mont-Saint-Éloi, d'une part, les princes d'Épinoy et de Bournonville, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Festubert. — Réparations ordonnées pour l'entretien de la chaussée de Souchez. — Décision rendue sur une requête des huissiers du Conseil d'Artois, par laquelle il est ordonné que, « pour cette fois et sans tirer à « conséquence pour l'avenir, les frais de la solennité de « la feste de Saint-George, patron de la confrérie desdits « huissiers, et de l'obiet qui se décharge le lendemain, se « payeront par tous lesdits huissiers anciens et nouveaux « à compte de teste, et néanmoins André Jouenne, « comme plus ancien, recevra chez lui l'image de Saint-« George, leur patron, pour cette année. » — Ordonnance qui prescrit l'enregistrement des lettres patentes du mois de juin 1696, portant création d'un hôpital en la ville de Lillers et union à cet établissement des maladreries

et hôpitaux de Chocques, Saint-Venant et Haveskerque.

B. 306. (Registre.) — In-folio, papier, 609 feuillets.

1704. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 305.

B. 307. (Registre.) — In-folio, papier, 239 feuillets.

1705. — Dictums concernant : la donation d'une somme de 11,200 florins faite par M. François Caron, chanoine de Tournay, le 19 janvier 1635, pour l'érection d'un nouvel Hôtel-Dieu en la ville d'Hesdin ; — la vente des terres de Sainte-Aldegonde, Noircarmes, Wisques et Zudausques ; — un arrentement qui devait être exécuté par la veuve de Jean Demol, demeurant à Zudausques, au profit de l'abbaye de Notre-Dame de Licques ; — la permission octroyée aux capitaine, maïeur, lieutenant et échevins d'Avesnes-le-Comte pour lever sur chaque chariot passant sur la chaussée de ce bourg un sou, et deux liards sur chaque charrette, et un liard sur chaque cheval, mule ou âne chargé, desquels droits les habitants dudit lieu doivent être exempts, à charge par eux d'employer les deniers en provenant à l'entretien de ladite chaussée. — M. Philippe-François Hourdequin ayant été nommé, par le Roi, second président du Conseil provincial d'Artois, en remplacement de Philippe Hourdequin, son père, prête serment en cette qualité et la Cour procède à son installation.

B. 308. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 84 feuillets.

1700-1705. — Minutes de dictums concernant : François Ducrocq, brasseur, demeurant à Fressin ; — Gédéon Broyart, maître chirurgien en la ville de Saint-Omer ; — Théodorique de Warlincourt, notaire royal à la résidence d'Arras ; — les administrateurs de l'église de Saint-Venant ; — maître Jean Guyon, receveur des traites de la ville de Péronne.

B. 309. (Registre.) — In-folio, papier 348 feuillets.

1706. — Procès entre Gabriel Dupuich, maître sculpteur, et Antoinette Penin, veuve de Jean Dupuich, maître peintre, demeurant à Arras, d'une part, et la confrérie de Saint-Luc, établie en la même ville, d'autre part ; le Conseil d'Artois ordonne que les statuts des maïeur, confrères et corps de métiers des peintres-vitriers, tailleurs d'images et brodeurs, de ladite ville, seront ponctuellement exécutés. — François Dubiez, reçu notaire à la résidence de Douai. — Contestation relative au manoir amazé et aux terres labourables qui dépendaient de la mairie de Monchy-au-Bois. — Droits honorifiques de l'église de Sainte-Croix en la ville d'Arras maintenus en faveur de l'abbaye de Saint-Vaast. — Ordonnance rendue au Conseil d'Artois, pour l'enregistrement des titres suivants : 1° édit du mois d'avril 1704 portant création en titre d'office héréditaire des subdélégués des intendants dans les Généralités et provinces du royaume ; 2° arrêt du Conseil d'État, du 18 août 1765, touchant le subdélégué de la ville d'Arras, dans la Généralité d'Amiens ; 3° provisions de subdélégué de ladite ville d'Arras, en faveur de Claude Duflos, lieutenant général du bailliage d'Hesdin. — Dîme perçue au village d'Hermaville par l'abbaye du Mont-Saint-Éloi.

B. 310. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 1092 feuillets.

1706. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 309.

B. 311. (Registre.) — In-folio, papier, 209 feuillets.

1707. — Frais funéraires dus par la dame d'Hesdigneul, en qualité d'héritière de Charles-Eugène de Noyelle. — Jugement qui ordonne l'enregistrement des contrats d'aliénation de la haute justice et des droits honorifiques de chasse et de pêche du village de Liévin accordés à dame Antoinette-Gabrielle Boucquel, veuve de René-Antoine Blocquel de Wismes. — Dictums concernant : le prieuré de Saint-André-lez-Aire ; — le payement des travaux exécutés aux deux places ayant servi d'école et de logement au clerc du village d'Heuchin ; — les ouvrages à faire à l'église d'Harnes ; — les jugements et procédures du bailliage d'Aire ; — l'enregistrement des lettres de noblesse accordées par le Roi au sieur Jacques Desmasures, capitaine réformé au régiment d'Isenghien ; — les sceaux du greffe du gros de la province d'Artois, de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg.

B. 312. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 989 feuillets.

1707. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 311.

B. 313. (Registre.) — In folio, papier, 223 feuillets.

1708. — Contestation entre les habitants du village de Boiry-Saint-Martin et le sieur Nicolas Malpaux, au sujet d'un passage. — Ordonnance relative à l'administration du temporel de l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy. — Droits

maintenus en faveur de la confrérie de Sainte-Marthe en la ville d'Arras. — Jugement rendu au sujet de la haute et basse justice de Monchy-au-Bois. — Construction d'une maison au hameau de Busnette, pour servir de demeure au curé de la paroisse de Gonnehem, qui tiendra école pour l'instruction des enfants des hameaux de Busnette, Hamel et Basse-Allouanne. — Martin de Robespierre nommé notaire à Carvin. — dîme de houblon due au chapitre de Notre-Dame d'Arras, par les habitants d'Ablain-Saint-Nazaire.

B. 314. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 1022 feuillets.

1708. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 313.

B. 315. (Registre.) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1709. — Procès relatif aux marais de Harnes, Annay et Loison. — Jacques Brusset admis à continuer les fonctions de notaire royal à la résidence de Pernes. — Dictums concernant : l'exercice de la médecine au village de Fruges; — la jouissance du terrain d'une rue de la ville d'Aire, donné aux religieuses Conceptionnistes du même lieu ; — la réunion de la maladrerie de Vimy à l'hôpital de cette même commune; — les comptes des revenus de la pauvreté de Barastre.

B. 316. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 887 feuillets.

1709. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 315.

B. 317. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1710. — Fondation de quatre messes par semaine, en la chapelle du Molinel, par Jean de Warennes dans son testament du 23 février 1660. — Emprunt d'une somme de 600 florins pour être employée aux besoins pressants des pauvres de Carvin-Épinoy. — Procès instruit entre les héritiers de Nicolas-Toussaint Platel, greffier de l'Élection d'Artois. — Anoblissement d'Arnould Lefebvre, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du Maine. — Sœur Christine Carlier est nommée abbesse de l'abbaye de Sainte-Colombe, à Blandecques. — Décharge de rendage demandée par le fermier de la cense de La Hayette en la paroisse de Bailleulmont, à cause des pertes qu'il a éprouvées par le fourragement des troupes du Roi, campées sur le territoire d'Agny.

B. 318. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 887 feuillets.

1710. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 317.

B. 319. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1711. — Établissement de curateur aux personne et biens de Marie-Agnès Delambre, débile d'esprit. — Réception de caution présentée par dame Renée de Mailloc, veuve de messire Nicolas-Philippe de Toustain, marquis de Careney. — Jugement par lequel François Galbart, procureur du Roi au bailliage de Lens, est maintenu dans les fonctions de grand bailli d'Hénin-Liétard. — Ordonnance relative aux trois cloches de l'église de Savy. — Contestations entre les habitants de Witternesse et ceux de la ville de Saint-Omer, au sujet des ruisseaux et du pont dudit village de Witternesse. — Charles-Thomas Savary est reçu grand bailli de la ville de Bapaume, en remplacement de Jacques-François Boniface.

B. 320. (Portefeuille). — In-folio, papier, 785 feuillets.

1711. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 319.

B. 321. (Registre.) — In-folio, papier, 731 feuillets.

1712-1715. — Dictums rendus au Conseil d'Artois, entre : la confrérie de Saint-Louis, en la ville d'Arras, et Antoine Derancourt, marchand en la même ville; — Nicolas Delaporte, notaire royal au bourg de Pas, et Pierre-Philippe Debilly, écuyer, commissaire des guerres en la ville d'Amiens. — Remboursement d'une rente constituée le 1er février 1648, par-devant les notaires royaux d'Artois, au château de Wagnonville, par Charles de Baudin, écuyer, sieur de Mauville, au profit d'Anne de Baudin, sa sœur. — Rentes en nature dues aux religieux de la Sainte-Trinité, en la cité d'Arras, par Sébastien de Sauterre, laboureur, demeurant au village d'Écoust-Saint-Mein. — Sauvegarde accordée par le Conseil d'Artois à Pierre Degez, fermier de l'abbaye d'Anchin. — Autorisation donnée à la commune de Flers pour vendre 46 rasières de terre appelées les champs d'Épinon. — Contestations relatives au droit de pâturage du *terrain des Allouettes*, situé au faubourg du même nom, vers le côté gauche, en sortant de la ville d'Arras. — Règlement et tarif pour le frais de saisies seigneuriales. — Enregistrement des provisions de Liévin Bonnel, maître particulier des eaux et

forêts de la ville d'Arras. — Ordonnances concernant : le corps des portefaix de la ville d'Arras; — la permission accordée par le Roi au sieur Mathias Caron, demeurant au faubourg du Haut-Pont-lez-Saint-Omer, pour faire construire un moulin à vent sur le bastion y désigné, moyennant une redevance annuelle de 6 florins, payable au domaine de Sa Majesté.

B. 322. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 767 feuillets.

1712. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 321.

B. 323. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 905 feuillets.

1713. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 321.

B. 324. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 976 feuillets.

1714-1715. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 321.

B. 325. (Registre.) — In folio, papier, 734 feuillets.

1716-1719. — Dictums rendus sur procédures civiles entre : Guislain Lenglet, demeurant à Noulette, et messire Eustache-Louis de Bonnière, chevalier, seigneur de Souastre, touchant l'exécution d'un contrat de vente du 23 mai 1711; — l'abbaye du Mont-Saint-Éloy et Pierre François, curé de Liévin, d'une part, et la dame Évrard Du Rieux, d'autre part, pour la dîme du territoire de Liévin; — les moissonneurs du village de Gavrelle, appelant d'une sentence rendue contre eux en faveur de leurs maîtres ou fermiers; — Dominique Depotre, maître boulanger en la ville de Saint-Omer, demandeur en réception de caution, et Antoine Defromentel, opposant; — Catherine Doby, veuve de Maximilien-François Becquet, ancien greffier de la ville de Douai, demanderesse, et Modeste Degavrelle, laboureur, demeurant au village de Rouvroy, défendeur, au sujet du chemin de Bétricourt à la motte Villers; — Jacques-Martin Baillet, de Douai, opposant au décret de mise de fait obtenu par les religieuses du couvent de Saint-Julien en la même ville ; — les habitants de Wingles et Charles Manessier, demeurant au même lieu, pour jouissance d'un terrain prétendu communal; — les fripiers de la ville de Saint-Omer et le corps des tailleurs d'habits de la même ville, contredisant leurs droits respectifs; — Jean-François Deprez, procureur au bailliage de Saint-Omer, et Jean-Baptiste Pagart, avocat en la même ville, pour payement de salaire ; — Jean Breton, du Sauchoy, appelant d'un jugement rendu par les officiers de la terre et seigneurie de Douriez, d'une part, et François Glasson, intimé, d'autre part.

B. 326. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 727 feuillets.

1716. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 325.

B. 327. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 1008 feuillets.

1717. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 325.

B. 328. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 1042 feuillets.

1718. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 325.

B. 329. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 996 feuillets.

1719. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 325.

B. 330. (Registre.) — In-folio, papier, 928 feuillets.

1720-1723. — Dictum prononcé en faveur de Joseph Longre, prêtre, chapelain, major général de la cavalerie du Roi Catholique en la ville de Bruxelles, et de demoiselle Louise Longre, sa sœur, demeurant en la ville d'Hesdin, pour droits de succession. — Jaspart Bart, nommé curateur d'Ignace, Marie-Madeleine et Marie-Françoise Bart, demeurant en la ville de Dunkerque, enfants et héritiers de messire Jean Bart, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis et chef d'escadre des armées navales du Roi. — Jugement qui condamne les habitants de Gauchin-le-Gal à contribuer, avec ceux du village de Caucourt, aux frais de la maison construite pour le vicaire de cette dernière localité. — Contestation relative au droit de pâturage des bestiaux sur le territoire de Rebreuviette, prétendu par les habitants de Brouilly. — Rectification de dénombrement ordonnée aux sieurs Nicolas et Robert Waterlot, fermiers du marquis de Longâtre, au village de Mory. — Dîme de tabac due par les habitants de Saint-Pol au chapitre de Saint-Sauveur de cette ville. — François-Joseph de Beauvoir de Séricourt, procureur du Roi en la gouvernance de Douai, reçu conseiller au Conseil d'Artois. — Enregistrement du brevet de lieutenant du prévôt général du département de Picardie, de la Géné-

ralité d'Amiens et du comté d'Artois, accordé à Albert-Adrien d'Antin, écuyer. — Suppression de toutes les maréchaussées du royaume, et nouvelles créations faites par un édit royal du mois de mars 1720. — Fixation de salaires pour les moissonneurs du village de Beaurains-lez-Arras. — Procès touchant les terrains entrepris pour construction d'une contre-garde au bastion de Saint-Michel de la ville d'Arras. — Ordonnance concernant l'administration du temporel de l'abbaye d'Arrouaise après la mort de l'abbé Dambrines. — Jugement qui renvoie les confrères de Sainte-Marthe et de Saint-Arnould par-devant le maire et les échevins de la ville d'Arras, pour y faire régler leurs fonctions.

B. 331. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 938 feuillets.

1720. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 330.

B. 332. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 854 feuillets.

1721. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 330.

B. 333. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 940 feuillets.

1722. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 330.

B. 334. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 855 feuillets.

1723. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 330.

B. 335. (Registre.) — In-folio, papier, 375 feuillets.

1724-1725. — Dictums. — Confirmation des statuts des bateliers de la ville d'Aire. — Somme due aux administrateurs de l'église de Beaulencourt par Joseph de Saint-Martin, maître fondeur de cloches en la ville de Paris. — Provisions de vice-gérant de l'officialité d'Arras données à Charles-Philippe Brogniart, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de cette ville. — Union de la maladrerie de Beaumetz à l'hôpital du même lieu. — Le prince d'Isenghien ayant été pourvu de la charge de lieutenant général de la province d'Artois en remplacement du duc de Melun, le Conseil d'Artois ordonne l'enregistrement de ses lettres patentes au greffe de la Cour. — Travaux mis à la charge des habitants de Simencourt et de Monchiet, pour l'entretien de la maison presbytérale de ces deux communes. — Dom Philippe Lescourcheute nommé abbé d'Arrouaise, par suite de la démission du cardinal de Gesvres, dernier titulaire.

B. 336. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 795 feuillets.

1724. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 335.

B. 337. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 882 feuillets.

1725. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 335.

B. 338. (Registre.) — In-folio, papier, 285 feuillets.

1726-1727. — Dictums rendus entre : François Delehelle, procureur au Conseil d'Artois, et Louis Blocquet, charron, demeurant au village d'Hinges ; — François Demory, lieutenant du village de Fontaine-lez-Croisilles, et Nicolas-François Boucquel, maire de la ville d'Arras ; — Louis Prévost et Jean Defurne, tous deux censiers à Haut-Maisnil. — Dom Léon de Maulde de Labuissière, devenu coadjuteur de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, fait enregistrer sa nomination. — Droits établis sur la bière et sur les marchandises en la ville d'Aire. — Jean-Jacques Durietz reçu notaire à Béthune. — André-Dominique Legrand, natif de Saint-Omer, est admis à faire les fonctions d'avocat au Conseil provincial. — Augmentation des impôts sur les vins et sur les bières, dans la province d'Artois.

B. 339. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 709 feuillets.

1726-1727. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 338.

B. 340. (Registre.) — In-folio, papier, 836 feuillets.

1728-1734. — Dictums concernant : le sieur Pierre Évrard, fermier demeurant en la cense du Bois-Saint-Jean, paroisse de Wamin ; — l'administration des biens de l'abbaye de Blendecque, après la mort de Christine Le Carlier ; — la séparation de biens et d'habitation demandée par Madeleine Suzanne P..., femme de Pierre J..., marchand en la ville de Dunkerque ; — l'incompatibilité des suffrages entre les officiers de justice qui ont épousé les deux sœurs, les beaux-pères, gendres, etc. ; — la jouissance des petits domaines des villes et dépendances d'Arras, Aire, Béthune, Saint-Omer, Hesdin, Bapaume et Avesne-le-Comte, accordée à la marquise de Broussay ;

— le règlement de l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste en la ville de Saint-Omer; — le droit de pêche dans le canal traversant les marais de Vendin-le-Vieil ; — la seigneurie vicomtière du village de Monchy-au-Bois; — le sieur Antoine Courtier, châtelain de la ville d'Aire. — Droit de franc-moulage appartenant au prince de Rubempré, par rapport à l'exploitation des terres dépendant du château d'Helfaut. — Arrêt par lequel le sieur Bécourt, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville de Bapaume, est déchargé de l'assignation à lui donnée à la Tournelle criminelle du Parlement de Paris, à la requête de Jacques Demons, cabaretier en la même ville de Bapaume. — Admission de Thomas-François-Joseph Billion pour faire les fonctions d'avocat au Conseil d'Artois et dans les siéges inférieurs. — Règlement concernant les droits du châtelain de la ville d'Aire et de son lieutenant. — Jugements prononcés entre : Joseph Boisleux, gendarme dans la brigade des Anglais, d'une part, et Jean-Baptiste Deleau, fermier au village de Beugnâtre, et Marie-Madeleine Boisleux, sa femme, pour solde de pension; — dom Léon de Maulde, coadjuteur de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras et prévôt de Berclau, demandeur, pour adjudication d'immeubles, et Antoine-Joseph Breton, défendeur. — Amende supportée par les huissiers de la Cour qui n'étaient pas présents au *Te Deum* chanté par ordre du Roi en l'église cathédrale d'Arras, le 24 janvier 1734. — Main levée des scellés apposés en la maison mortuaire du conseiller Mabille. — Jacques Cornuel reçu notaire à la résidence de Fressin. — Pension alimentaire mise à la charge des filles de Saint-Agnès à Arras, en faveur de la demoiselle Vallet.

B. 341. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 659 feuillets.

1728. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 342. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 626 feuillets.

1729. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 343. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 676 feuillets.

1730. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 344. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 562 feuillets.

1731. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 345. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 438 feuillets.

1732. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 346. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 578 feuillets.

1733. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 347. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 466 feuillets.

1734. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 340.

B. 348. (Registre.) — In-folio, papier, 811 feuillets.

1735-1743. — Dictums. — Arrérages de rente dus à Marc-Antoine Remy, seigneur de Cantin, par la commune de Gœulzin. — Jugement qui maintient les religieuses Urbanistes de Saint-Omer dans l'usage du ruisseau coulant le long de la muraille qui fait la clôture de leur couvent. — Exécutoire délivré au geôlier des prisons du Conseil d'Artois contre le sieur D... — Confirmation d'une sentence rendue par les officiers des baronnies d'Aubigny contre Pierre Obert, marchand de chevaux demeurant à Cambligneul. — Jean-Baptiste Grenier, praticien, est reçu notaire en la ville d'Arras. — Liquidation des fermages dus aux chapelains de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Cambray, pour leurs propriétés situées au territoire d'Hermies. — Salaires réclamés à la commune d'Annequin par le procureur Sohier. — Réception de Guillaume-François-Joseph Liborel, avocat, natif de la ville de Saint-Omer. — Décret obtenu par Henriette-Julie de Durfort de Duras, pour sûreté des conventions stipulées dans son contrat de mariage avec le comte d'Egmont. — Pierre Bigard, notaire à Pernes, suivant le bail passé à son profit par Louis Cauwet, médecin demeurant au bourg d'Houdain. — Adrien-Joseph Delangle, nommé procureur au Conseil d'Artois et à la gouvernance d'Arras, en remplacement de Jean-Philippe Delangle, son père. — Ordonnance touchant les lettres de confirmation obtenues par la confrérie des Charitables établie en la ville de Béthune, sous l'invocation de Saint-Éloy. — Emprunt d'une somme de 750 livres, en faveur des pauvres du village de Sailly. — Enregistrement du brevet de nomination à l'abbaye de Notre-Dame de Cercamp, accordé par le Roi au sieur Claude-François Monboissier-Beaufort de Canillac, prêtre auditeur de rote. — Ordonnance portant qu'à l'avenir il sera fourni à chaque prisonnier détenu pour crime 24 onces de pain par jour.

— Visite prescrite pour constater l'état de la tour de l'église de Saint-Vaast en la ville d'Arras, et les travaux qu'il conviendrait d'y faire pour la sûreté publique; la démolition de cette tour est ordonnée par le Conseil d'Artois. — Jugement qui maintient le marquis de Levacque dans la possession du petit fossé traversant le marais de Fampoux. — Réception de maîtres Jacques-Antoine-Toussaint et Martin-Marie Masse pour exercer la profession d'avocat. — Josse-François-Sophie Binot admis à remplir provisoirement les fonctions de trésorier des chartes d'Artois; — enregistrement des provisions dudit sieur Binot, nommé en remplacement de Luc-Bertin Poitart. — Maximilien-Jacques Scorion reçu conseiller au Conseil provincial. — Mainlevée de la saisie faite en l'abbaye de Marœuil après le décès de l'abbé; — sire Joseph Willart obtient la charge d'abbé du même monastère.

B. 349. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 485 feuillets.

1735. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 350. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 375 feuillets.

1736. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 351. (Portefeuille.) — In-folio (les 5 derniers feuillets ont été rongés en partie), papier, 430 feuillets.

1737. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 352. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 613 feuillets.

1738. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 353. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 397 feuillets.

1739. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 354. (Portefeuille.) — In folio, papier, 361 feuillets.

1740. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 355 (Portefeuille.) — In-folio, papier, 485 feuillets.

1741. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 356. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 437 feuillets.

1742. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 357. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 399 feuillets.

1743. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 348.

B. 358. (Registre.) — In-folio, papier, 1074 feuillets.

1744-1756. — Dictums. — Règlement concernant les salaires des notaires et ceux des arpenteurs, maçons, charpentiers, couvreurs et autres ouvriers. — Procès entre le corps des menuisiers de la ville d'Arras et le sieur Louis Hannebicque, maître charpentier, au sujet de leurs droits et attributions. — Vacance au Conseil d'Artois, par suite de l'arrivée du Roi en la ville d'Arras, le 21 juillet 1744. — Jérôme-Pierre Prévost est reçu procureur du Roi au bailliage d'Hesdin. — Certificat constatant que François-Joseph de Beauvoir de Séricourt a été nommé grand bailli de la ville de Lens, le 16 novembre 1700, et que sa réception, comme conseiller au Conseil provincial, a eu lieu le 3 janvier 1722. — Ordonnances concernant : les provisions de la cure d'Hulluch accordées à Théodore Deleau, prêtre du diocèse d'Arras; — la dispense d'âge accordée à Louis-Augustin Prévost, pour être reçu notaire à la résidence de Bapaume; — le douaire prétendu par dame Marie-Angélique de Lannoy, veuve du baron de Bernieulle; — l'administration du temporel de l'abbaye d'Anchin, après le décès de l'abbé de La Tour-d'Auvergne; — une redevance annuelle taxée au profit du comte de Saint-Venant à la charge des habitants de la commune de Saint-Floris; — les prétentions respectives des habitants de Wingles et de Bénifontaine, au sujet de la jouissance d'un marais; — les lettres de chevalerie données à Jérôme-Joseph Grenet, écuyer, seigneur de Conchy; — l'établissement de la maison du Bon-Pasteur en la ville de Saint-Omer. — Jugement qui maintient les habitants de Bénifontaine dans le droit de faire paître leurs bestiaux dans la totalité du marais Winglois ou des Trois-Seigneurs, les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine. — Simon Rohart, notaire à Carvin, fait enregistrer les lettres patentes du Roi qui contiennent sa nomination. — Union de la cité d'Arras à la ville d'Arras. — Salaires des cavaliers de la maréchaussée d'Artois. — Lecture, publication et enregistrement du testament de Pierre Jouenne, passé devant notaires à Arras, le 5 décembre 1749. — Dom Charles Wartel est nommé abbé d'Arrouaise. — Partage des marais d'Hulluch. — Projet d'acquisition

d'un terrain pour la maison de campagne du séminaire de Douai, au territoire de Noyelle-sous-Bellonne. — Jean-Baptiste-Joseph Guffroy, natif de Saint-Pol, est reçu avocat au Conseil d'Artois. — Rectification de l'acte de décès de François-Paul Boucquel, en date du 1er février 1745. — Arrérages de rente dus au sieur Éloy-Vincent de Nœux, à cause de sa seigneurie de Neuvillette. — Louis Cavrois nommé maître de la poste aux chevaux de L'Arbret. — Confirmation d'une sentence rendue au bailliage d'Aire, le 9 mars 1740, contre Louis-Joseph David, maître tailleur demeurant à Paris. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes obtenus par les portefaix de la ville d'Aire. — Droits attribués au comte de Ghistelles à cause de sa seigneurie de Sailly-sur-la-Lys. — Suppression d'un écrit intitulé : *Instruction familière sur la soumission due à la constitution Unigenitus.* — Enregistrement des titres relatifs à la vente des terrains et bâtiments qui composaient l'ancienne citadelle de Dunkerque. — Établissement de deux écoles de charité dans la paroisse de Lestrem, pour l'instruction des pauves enfants de l'un et de l'autre sexe. — Privilèges du couvent de la Présentation, en la ville d'Aire, confirmés par lettres patentes du Roi du mois d'août 1719. — Droit de banalité perçu pour le four de Neuvireuil.

B. 359. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 369 feuillets.

1744. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 360. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 319 feuillets.

1745. — Minutes de dictums trancrits au registre B. 358.

B. 361. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 437 feuillets.

1746. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 362. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 301 feuillets.

1747. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 363. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 329 feuillets.

1748. — Minute de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 364. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 215 feuillets.

1749. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 365. Portefeuille.) — In-folio, papier, 435 feuillets.

1750. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 366. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 277 feuillets.

1751. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 367. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 400 feuillets.

1752. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 368. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 401 feuillets.

1753. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 369. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 401 feuillets.

1754. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 370. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 393 feuillets.

1755. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 371. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 322 feuillets.

1756. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 358.

B. 372. (Registre.) — In-folio, papier, 1188 feuillets.

1757-1771. — Dictums. — Dispense d'âge accordée au sieur Branquart pour exercer les fonctions d'arpenteur royal en la province d'Artois. — Nomination d'un curateur à la substitution portée au testament du marquis de Ghistelles, du 11 novembre 1756. — Réparation de dommages ordonnée au profit de Jean-Baptiste Lefetz, fermier au village de Saint-Amand. — Reconstruction de l'église de Calonne-sur-la-Lys. — Biens possédés par la confrérie de

la Sainte-Trinité, érigée en l'église paroissiale de Sainte-Marguerite à Saint-Omer. — Dom Billiau, prieur de l'abbaye d'Eaucourt, est nommé abbé du même monastère. — Démolition des fours construits par les habitants d'Hauteville, au préjudice des droits de leur seigneur. — Publication et enregistrement du tarif des ports de lettres. — Jean-Jacques de Lencquesaing est pourvu de l'office de grand bailli de la ville de Saint-Omer. — Maître Marie-François-Maximilien Thiébault, avocat, est reçu conseiller au Conseil d'Artois. — Réhabilitation de messire Jacques-François Detève, curé de Beaumont. — Retrait féodal obtenu par Jean-Marie Blin, à cause de sa seigneurie de Barly-Fosseux, pour un moulin et une demi-mesure de terre qui avaient été achetés par Jacques-Étienne Delannoy, marchand demeurant à Moyenneville. — Titre de conservateur de la forêt d'Hesdin et du Forestel octroyé par le Roi à Jean-Charles de Salperwick, chevalier, marquis de Grigny. — Enregistrement de différentes pièces relatives aux droits et priviléges du Conseil provincial d'Artois. — Administration du temporel de l'abbaye de Ravensberghe par les religieuses du même lieu, après le décès de leur abbesse. — Visite des chemins situés dans la juridiction du bailliage d'Aire. — Retenue des eaux de la Laquette pour faire flotter les prairies appartenant aux religieux du monastère de Saint-André-lez-Aire. — Admission de Grégoire-Joseph-Marie Enlart comme conseiller du Roi et procureur général au Conseil d'Artois. — Yves Sicard reçu notaire à Béthune. — Translation et établissement du collége de Lisieux dans le collége de Louis-le-Grand. — Projet d'établissement d'une école dans la commune de Fouquières-lez-Lens. — Jean-Philippe Provost, praticien, est reçu commis du greffier en chef du Conseil provincial à Arras. — Homologation des résolutions prises par les habitants du village d'Annay relativement à leurs marais. — Information ordonnée au sujet de l'érection de la terre d'Humerœuil en marquisat. — Droit de passage maintenu au profit de Philippe-Joseph Dupont, collecteur, demeurant au village de Robecq. — Le greffe du Conseil d'Artois ayant été inondé par suite d'une fonte extraordinaire des neiges pendant une nuit de l'hiver de 1765 à 1766, la cour ordonne qu'aux registres de baptêmes, mariages et sépultures qui avaient été mouillés et endommagés seront joints des doubles, ou copies collationnées. — Envoi en possession des biens repris au testament de Jacques-Simon Dourlens, du 4 mars 1763, en faveur de Roch Dourlens, négociant en la ville de Saint-Omer. — Enregistrement d'un édit du mois de mars 1768 concernant les ordres religieux. — Transférement de l'hôpital des Chariottes à Arras, dans la rue des Lombards. — Titre de chevalier accordé à Jacques-François de Houdetot, demeurant à Fressin. — Permission octroyée au collége Anglais de Saint-Omer d'acquérir l'hôtel de Lens. — Pierre Vichery, marchand demeurant au village de Rollepot, est déchargé de l'assignation à lui donnée par-devant les juges consuls d'Amiens, à la requête d'Antoine Morand.

B. 373. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 334 feuillets.

1757. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 374. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 370 feuillets.

1758. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 375. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1759. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 376. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 311 feuillets.

1760. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 377. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 270 feuillets.

1761. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 378. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 253 feuillets.

1762. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 379. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 374 feuillets.

1763. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 380. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 455 feuillets.

1764. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 381. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 393 feuillets.

1765. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 382. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 519 feuillets.

1766. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 383. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 393 feuillets.

1767. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 384. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 385 feuillets.

1768. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 385. (Portefeuille.) — In-folio, papier, 310 feuillets.

1769. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 372.

B. 386. (Registre.) — In-folio, papier, 429 feuillets.

1771, janvier-févier. — Dictums. — Admission de maître Develle, avocat, comme greffier en chef du Conseil provincial d'Artois. — Homologation du testament fait le 15 avril 1765 par demoiselle Catherine-Anne-Élisabeth Cornaille en faveur de la confrérie dite des Petits-Ardents de la ville d'Arras. — Sauvegarde accordée à Liévin Saison, fermier demeurant à Thérouanne. — Délibérations prises par la commune d'Annay pour la construction d'un pavé, la refonte d'une cloche, l'établissement d'une école, etc. — Garde perpétuelle ordonnée pour empêcher l'entrée en Artois des bestiaux atteints de la maladie contagieuse qui régnait dans plusieurs cantons de la Flandre. — Enregistrement des lettres de noblesse accordées au sieur Locher, demeurant à Hesdin.

B. 387. (Registre.) — In-folio, papier, 564 feuillets.

1771-1774. — Dictums. — Ordonnance concernant l'enregistrement d'une lettre par laquelle le chevalier de Maupeou mande que « le Roy, en accordant à la province « d'Artois l'établissement d'un Conseil supérieur, luy avoit « donné une marque si authentique de ses bontés, qu'il ne « pouvait s'élever dans cette circonstance aucunes alarmes « sur les priviléges de cette province, que Sa Majesté étoit « plus que jamais disposée à conserver. » — Messire Jacques Hullot de Saint-Marc, reçu conseiller-clerc, est mis en possession de cet office. — Partage des marais appartenant aux communes de Guémappe et de Wancourt. — Condamnation pour dommages dans le bois de Saulty, appartenant à Jean-Charles de Rohan, prince de Soubise. — Jugement sur une contestation entre plusieurs habitants de Laventie et de Lagorgue, au sujet d'un passage qui servait lors du blanchissage des toiles. — Arrêt provisionnel qui règle les devoirs et le salaire des huissiers. — Réparation du chemin principal du village de Tatinghem, aux frais et dépens de la ville de Saint-Omer. — Visite d'arpenteurs ordonnée pour reconnaître la nécessité d'établir un nouveau chemin de Vaulx à Bapaume ; — autorisation d'établir ce chemin, « à condition que son entretien demeurera « en entier et dans tous les temps à la charge du seigneur « de Vaulx. » — Défense faite aux maire et échevins de la ville de Bourbourg de percevoir à l'avenir le droit de Ponghelt sur les ventes faites par-devant eux. — Érection de la chapelle de Crépy en église succursale. — Rétablissement des foires et marchés des bêtes à cornes, dans toutes les villes de l'Artois, sauf dans le pays de Langle, le canton de Saint-Venant et le pays de Lallœu, où la maladie épizootique n'avait pas encore disparu.

B. 388. (Registre.) — In-folio, papier, 759 feuillets.

1771. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 387.

B. 389. (Registre.) — In-folio, papier, 795 feuillets.

1772. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 387.

B. 390. (Registre.) — In-folio, papier, 882 feuillets.

1773. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 387.

B. 391. (Registre.) — In-folio, papier, 767 feuillets.

1774. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 387.

B. 392. (Registre.) — In-folio, papier, 766 feuillets.

1774-1778. — Arrêt qui ordonne la publication d'un édit portant suppression du Conseil supérieur d'Arras et rétablissement du Conseil provincial d'Artois. — Assemblée ordonnée dans la commune de Baumetz-lez-Cambrai, pour l'élection d'un clerc, maître d'école. — Payement réclamé par les administrateurs de la noble et sainte famille fondée à Lille, à l'instar de la maison de Saint-Cyr, pour

pension fournie à la demoiselle de Beaulaincourt. — Sur une requête présentée au Conseil d'Artois par les clercs des procureurs, la Cour ordonne que le Palais vaquera le 9 du mois de mai, à cause de la fête de Saint-Nicolas. — Jugement qui décharge Pierre-François Wallart, fermier au hameau de La Neuville, paroisse d'Auxy-le-Château, de l'assignation à lui donnée en la prévôté royale de Saint-Riquier, de la part des prieur et religieux de l'abbaye du même lieu. — Biens et revenus de la pauvreté du village de Lagnicourt. — Tarif pour les salaires et vacations des procureurs. — Pierre-Ignace Carrault reçu notaire à la résidence d'Arras. — Dictums concernant : l'abbaye de Saint-André-au-Bois et l'administration de ses biens ; — les sommations respectueuses de mariage requises par Marie-Catherine Merchier, fille majeure, demeurant à Riencourt en Artois, et par Henriette-Josèphe Tréhout, d'Hénin-sur-Cojeul ; — les bancs posés dans l'église de Nortkerque pour l'usage des paroissiens ; — l'adjudication d'une maison servant d'auberge en la ville de Saint-Pol, rue de Basse-Couture ; — les droits honorifiques dus à Étienne-Michel Leducq, seigneur de Lillers, par le chapitre de l'église collégiale du même lieu.

B. 393. (Registre.) — In-folio, papier, 700 feuillets.

1775-1776. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 392.

B. 394. (Registre.) — In-folio, papier, 744 feuillets.

1777-1778. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 392.

B. 395. (Registre.) — In-folio, papier, 670 feuillets.

1779-1782. — Dictums. — Secours distribués aux femmes en couches, dans la commune de Quéant, sur le revenu des biens des pauvres. — Démolition et reconstruction de la tour de l'église de Febvin-Palfart, aux frais et dépens de l'abbaye de Blangy, à l'exception du beffroi de ladite tour, qui est à la charge des paroissiens. — Ordonnance relative à la vente des fiefs, terres et seigneuries de Belleforière, Verdrel, Rache et Olhain. — Règlement pour les honoraires des messes, services et saluts dans le diocèse de Cambray. — Droits seigneuriaux dus au prince de Soubise et résultant d'un acte du 10 juin 1766, contenant aliénation de la terre de Monchy-Cayeux au profit de Marie-Philippine de Bonrael, veuve du comte d'Hinnisdal. — Règles à suivre pour la construction des fours à pannes et des forges. — Défense faite aux habitants des villages de la province d'Artois « de se porter à aucuns excès, insultes et troubles « publics en quelque manière que ce soit, notamment de « porter à des maris une figure informe nommée vulgaire-« ment Saint-Souffrant ; d'exiger des étrangers qui vien-« nent rechercher les filles en mariage aucune libéralité « pour boire, comme aussi de faire aucuns attroupements « ou charivaris à l'occasion des mariages, à peine d'être « poursuivis et punis comme perturbateurs du repos public, « suivant l'exigence des cas. » — François-Marie Lissacq, notaire à Lillers, est admis à continuer d'exercer son office pendant neuf ans.

B. 396. (Registre.) — In-folio, papier, 624 feuillets.

1779-1780. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 395.

B. 397. (Registre.) — In-folio, papier, 674 feuillets.

1781-1782. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 395.

B. 398. (Registre.) — In-folio, papier, 621 feuillets.

1783-1786. — Dictums. — Permission accordée à deux religieux de la congrégation de Saint-Sauveur, dans la province de Lombardie, de quêter en Artois, à l'effet de parvenir au rachat de quatre frères de leur Ordre qui avaient été pris par les corsaires de Tunis. — Peines prononcées contre les mendiants. — Défense faite au sieur Charles-Antoine L.... d'exercer à l'avenir les fonctions de notaire. — Jugement qui règle les délais accordés pour la déclaration et la constatation des vices rédhibitoires et des actions en rédhibition concernant les chevaux, moutons, vaches, etc. — Règlement sur les jeux avec armes à feu, arcs et flèches. — Sommations respectueuses autorisées en faveur de Marie-Joseph L'Homme, Louise-Charlotte Couronnel, Isabelle-Françoise Brébion, Catherine-Joseph Delangle, Rosalie Crépieux, Louis-Joseph Danel, etc. — Réception d'un huissier pour la résidence de Frévent. — Visite d'experts ordonnée au sujet des réparations et décorations à faire à la cathédrale d'Arras. — Table alphabétique.

B. 399. (Registre.) — In-folio, papier, 697 feuillets.

1783-1784. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 398.

B. 400 (Registre.) — In-folio, papier, 683 feuillets.

1785-1786. — Minutes de dictums transcrits au registre B. 398.

B. 401. (Registre.) — In-folio, papier, 351 feuillets.

1635-1641. — Entérinement des lettres de rémission obtenues par Michel D.., Jacques et Pasquier R.., Simon D.., Adrien, Jacques et Jean D.., Martin L.., Nicolas G.., Guillaume L.., Antoine et François T.., Pierre I.. et autres criminels qui s'étaient rendus coupables d'homicide. — Condamnation d'un espion qui avait été pris en la ville d'Hesdin. — Amende de 6 florins prononcée contre le meunier de Gosnay à cause des changements qu'il avait apportés dans la hauteur des eaux de ses moulins, au préjudice des terrains adjacents. — Bannissement de Jacques Henneveux, chargé et convaincu d'avoir, après la publication de la guerre contre la couronne de France, fait guet et garde au château de La Cauchie occupé par les Français, et d'être venu, avec eux, en Artois, pour y prendre part au pillage.

B. 402. (Registre.) — In-folio, papier, 186 feuillets (incomplet, manque la fin du volume).

1677-1680. — Confirmation d'une sentence de l'échevinage d'Arras qui condamne les époux N..., du village du Quesnoy-lez-Hesdin, à diverses peines et au bannissement perpétuel. — Voies de fait commises, avec armes à feu envers le lieutenant du village du Biez par le sieur Jacques M... — Confiscation d'armes prohibées par les ordonnances. — Sauvegarde donnée à un huissier du Conseil d'Artois qui avait été insulté et menacé par le sieur Jean-Georges de B... dans le cabaret du *Chevalier Rouge*, en la ville de Béthune. — Information ordonnée contre trois religieux profès de l'abbaye de Blangy suspectés d'avoir mal parlé du Roi et de la justice de ses armes, dans les discours qu'ils ont tenus avec leurs confrères. — Jugement qui condamne les sieurs Pierre D... et Philippe N... à faire amende honorable « tête nue et genoux fléchis, la corde au col, une torche « ardente à la main, au devant du grand portail de l'église « paroissiale de Sainte-Marie-Magdeleine, et là déclarer à « haulte et intelligible voix qu'il leur desplaist d'avoir faict « la dite rebellion à justice, et d'avoir enlevé nuitamment « et furtivement les dites deux vaches hors de l'étable de la « maison de ladite vefve Eugénie Poitart; qu'ils en demandent pardon à Dieu, au Roy et à la justice et de là estre « conduits à baiser la potence qui sera à ces fins dressée « au devant des prisons de ce conseil, et de suite par tous « les carrefours de cette ville d'Arras, pour y estre fustigés, etc. »

B. 403. (Registre.) — In-folio, papier, 208 feuillets (les derniers ont été endommagés par l'humidité).

1682-1687. — Arrêts criminels rendus au Conseil d'Artois contre Robert B..., d'Ivergny, relativement à des vols de bois commis dans la forêt de Lucheux. — Jeanne Caridroit condamnée au dernier supplice par la corde, par une sentence des maieur et échevins de la ville d'Aire. — Louise D., de Beaumont en Picardie, convaincue de faux-saunage; une amende de 200 livres est prononcée contre elle; toutefois, ses moyens ne lui permettant pas de payer cette somme, la Cour convertit ladite amende à la peine du fouet et à la marque. — Décret de prise de corps contre le sieur de C.. écuyer, seigneur de S.., accusé d'avoir suborné demoiselle Marie-Marguerite-Reine de F....., sous prétexte de mariage, sans le consentement de ses parents. — Constatation du crime de duel commis par un soldat du bataillon de monseigneur le Dauphin tenant garnison dans la citadelle d'Arras. — Mise en liberté des époux L..., habitants du village d'Andre, qui étaient détenus pour avoir fait profession de la religion prétendue réformée.

B. 404. (Registre.) — In-folio, papier, 525 feuillets.

1682-1687. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 403.

B. 405. (Registre.) — In-folio, papier, 824 feuillets.

1688-1711. — Condamnation d'un homme et d'une femme coupables d'adultère. — Bannissement d'un voleur et confiscation de ses biens. — Méfaits reprochés au bailli de la seigneurie de Harnes et pour lesquels il s'entend condamner à servir comme forçat, sur les galères, l'espace de cinq ans. — Sentence prononcée par contumace contre le nommé V..., capitaine d'infanterie au régiment de Catinat, qui avait tué en duel, dans la garenne d'Arques, un capitaine de la garnison de Saint-Omer. — Incendie d'une ferme appartenant au sieur Philippe Hanocq, de Duisans. — Homicide et vol commis par un jeune homme du village de Festubert. — Interdiction d'un huissier de la résidence de Saint-Pol. — Points et articles délibérés par les échevins et les habitants d'Hénin-Liétard, afin de supplier le prince de Bournonville, leur seigneur, de les reprendre en sa protection et bonne amitié. — Information ordonnée contre plusieurs personnes du bourg de Laventie suspectées de professer la religion prétendue réformée. — Arrêt con-

cernant plusieurs malfaiteurs qui s'étaient introduits, pendant la nuit, dans la demeure du curé de Festubert avec l'intention de se faire donner une forte somme d'argent. — Confirmation d'une sentence des maïeur et échevins d'Arras qui ordonne, pour les causes y contenues, que Marie Thérèse Doyen, jeune fille native de V..., sera flétrie d'un fer chaud sur la joue droite et ensuite attachée au carcan, devant l'Hôtel-de-Ville, pendant deux heures, et bannie à perpétuité. — Vols et sacriléges faits dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur-lez-Arras. — Assassinat commis sur le sieur de Rune, écuyer, sieur de Marquais. — Accusation de rapt portée contre Louis-Onuphre L.., par maître Pierre Deremetz, avocat au Conseil d'Artois. — Prise de corps décrétée contre le sieur de L..., capitaine du régiment de Beaujeu, qui avait tué, d'un coup de pistolet, le capitaine aide-major du même régiment, au camp de Barly et Fosseux.

B. 406. (Registre.) — In-folio, papier, 729 feuillets.

1700-1708. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 405.

B. 407. (Registre.) — In-folio, papier, 418 feuillets.

1709-1711. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 405.

B. 408. (Registre.) — In-folio, papier, 593 feuillets.

1712-1729. — Arrêt confirmatif d'une sentence rendue au bailliage de Lens le 30 décembre 1711, par laquelle, et pour le cas y repris, le nommé Antoine Boet, *dit la Grandeur*, du village de B...., a été condamné à avoir les bras, les jambes, les cuisses et les reins rompus vifs sur un échafaud, et à être ensuite mis sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir sa vie. — Vol commis, par un soldat, dans la chapelle des pères Capucins de la ville d'Arras. — Dommages et intérêts mis à la charge des habitants de Billy-Berclau, au profit du marquis de Saluces. — Procès criminel ordonné contre un habitant du village de Delette coupable de meurtre. — Mise en liberté de plusieurs personnes accusées d'hérésie. — Rébellions arrivées dans la commune de Monchy-au-Bois. — Bannissement d'un imposteur qui avait abusé de la crédulité de plusieurs personnes en feignant d'avoir des secrets pour guérir des maladies, et en se servant pour ce sujet de signes et paroles consacrés à la religion. — Abolition du jeu de *choulle* au village d'Hénin-Liétard, par suite de dommages causés à l'abbaye du même lieu. — Assassinat commis sur Jacques-Antoine La Tramerie, fermier au village de Bailleul-sire-Berthoult. — Vagabondes et bohémiennes renvoyées devant le lieutenant de la maréchaussée d'Artois pour y être jugées.

B. 409. (Registre.) — In-folio, papier, 657 feuillets.

1712-1718. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 408.

B. 410. (Registre.) — In-folio, papier, 368 feuillets.

1719-1723. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 408.

B. 411. (Registre.) — In-folio, papier, 262 feuillets.

1724-1729. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 408.

B. 412. (Registre.) — In-folio, papier, 457 feuillets.

1729-1742. — Information ordonnée par le Conseil d'Artois relativement à l'évasion d'un prisonnier. — Exactions commises par un huissier; il est interdit de ses fonctions pendant 15 jours. — Louis-Philippe Cloche, barbier et maître d'école au village d'A..., accusé d'avoir tué son père et blessé sa sœur, est condamné à faire amende honorable au devant de la principale porte de l'église de sa paroisse et à subir ensuite la peine de mort. — Crime d'empoisonnement imputé au sieur Jean-Baptiste Guillemant, berger au village de G... — Incendies arrivés au village de Serres, dans la ferme du sieur de Wismes, les 28 juin et 21 décembre de l'année 1737. — Assassin condamné à être pendu sur la place publique de la ville d'Hesdin. — Information prescrite contre André D...., que l'on soupçonnait d'avoir fait brûler deux meules, l'une de blé et l'autre d'avoine, appartenant au sieur Deliège, fermier au village d'Hénin-sur-Cojeul. — Sentence portant confiscation des biens d'un criminel, condamné à servir comme forçat sur les galères du Roi. — Déclaration de différents objets pris dans l'église de Saint-Aubert de la ville d'Arras.

B. 413. (Registre.) — In-folio, papier, 507 feuillets.

1730-1734. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 412.

B. 414. (Registre.) — In-folio, papier, 527 feuillets.

1735-1742. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 412.

B. 415. (Portefeuille.) — 283 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1741-1749. — Réquisitoires du procureur général du Roi, procès-verbaux d'interrogatoires, conclusions, etc., relatifs aux procédures criminelles du Conseil provincial d'Artois. (Les arrêts rendus sur ces mêmes procès sont transcrits aux registres B. 412 et 416.)

B. 416. (Registre.) — In-folio, papier, 578 feuillets.

1742-1762. — Sentence du nommé Bernard L..., domestique, qui avait assassiné son maître en la ville de Dunkerque. — Faux reproché à un notaire de la résidence d'Avesne-le-Comte, au sujet du testament d'Isidore Payen, fait à Simencourt le 26 octobre 1740. — Accusation portée contre le cadavre d'un homme qui s'était donné la mort; jugement qui s'en est ensuivi. — Arrêt ordonnant qu'une exécution qui devait être faite au bourg de Laventie aura lieu sur la place principale de Béthune. — Marie-Madeleine H..., du village de Beaumont, reconnue coupable d'infanticide est condamnée à être pendue; plusieurs personnes ayant tenté de la faire évader des prisons de la ville de Lens sont aussi condamnées à diverses peines. — Menaces d'incendie trouvées à la porte de la ferme de Baillescourt. — Vol de vêtements à la foire de Carvin-Épinoy. — Atteintes portées aux droits du Conseil provincial et supérieur d'Artois par le Parlement de Paris, en matière de juridiction, dans les arrêts rendus par celui-ci contre les pères de la Société des Jésuites; la Cour refuse d'exécuter ces mêmes arrêts, jusqu'à ce que le Roi ait prononcé sur ce conflit.

B. 417. (Registre.) — In-folio, papier, 272 feuillets.

1742-1749. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 416.

B. 418. (Registre.) — In-folio, papier, 411 feuillets.

1759-1762. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 416.

B. 419. (Registre.) — In-folio, papier, 525 feuillets.

1763-1769. — Procédure criminelle instruite à la charge d'un habitant de la ville d'Aire, sur accusation de discours tenus contre le Roi et ses ministres; — le Conseil d'Artois ordonne et arrête que deux échevins y dénommés seront mandés en Chambre pour leur représenter la négligence qu'a eue le corps de l'échevinage d'Aire de n'avoir pas pris les mesures convenables pour se saisir du coupable lorsqu'il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville. — Objets volés dans l'église de Gravelines, à la *Remontrance* de la Vierge nommée Notre-Dame-de-Foi. — Information requise par le procureur général du Roi au sujet d'un duel qui avait eu lieu entre deux officiers du régiment de la Couronne. — Sentence de Jeanne G..., de Saint-Omer, qui était entrée dans la maison d'un fabricant d'étoffes de la même ville et l'avait frappé de plusieurs coups de hachette avec préméditation de l'assassiner et de lui voler de l'argent. — Infraction de ban commise par les époux L...., habitants du village d'Ervillers. — Faux monnayeurs arrêtés et mis à la disposition du lieutenant de la maréchaussée d'Artois pour faire leur procès.

B. 420. (Registre.) — In-folio, papier, 531 feuillets.

1763-1765. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 419.

B. 421. (Registre.) — In-folio, papier, 436 feuillets.

1768-1769. — Minutes d'arrêts transcrits au registre B. 419.

B. 422. (Registre.) — In-folio, papier, 774 feuillets.

1770-1772. — Arrêts portant condamnation pour différents vols. — Mendiants et vagabonds, sans domicile fixe, comparaissant devant le Conseil d'Artois. — Mauvais traitements faits à un huissier et à ses recors par quelques habitants du village de Robecq. — François-Joseph M..., demeurant à Saint-Omer, et Anne-Thérèse-Joséphe D...., sa femme, sont jugés comme parricides; leur sentence porte que le mari doit avoir « le poing coupé, les bras, jambes, « cuisses et reins rompus vifs, etc., et que la femme sera « pendue et étranglée à une potence; ce fait, leurs corps « jetés au feu dans un bûcher ardent pour y être réduits en « cendres et leurs cendres jetées au vent, etc. » — Séquestration et suppression de divers ouvrages contraires à la religion et aux bonnes mœurs. — Procès criminel instruit au sujet d'un incendie arrivé à Beugnâtre le 6 août 1770. — Délits commis dans les bois de Tournehem. — Ordonnance relative à une saisie de livres déposés chez un libraire de la ville de Dunkerque.

B. 423. (Registre.) — In-folio, papier, 734 feuillets.

1773-1775. — Levée de l'interdiction qui avait été prononcée contre un notaire de la ville d'Aire. — Appro-

bation d'une sentence par laquelle Béatrix B..., couturière en la ville de Douai, avait été condamnée pour vol « à être « battue et fustigée de verges ès carrefours et lieux accoutu- « més de la ville et cité d'Arras, et à l'un d'iceux flétrie « sur l'épaule droite d'un fer chaud marqué de la lettre V; « ce fait, bannie pour trois ans, etc. » — Le Conseil supérieur d'Arras interdit de ses fonctions, pendant l'espace de trois mois, un procureur pour avoir occupé au nom de différentes parties dont les intérêts étaient opposés. — Jugement « d'un imposteur usant de paroles superstitieuses; » il est condamné à la peine du carcan et au bannissement. — Instruction de procédure ordonnée au sujet de plusieurs libelles diffamatoires que l'on avait répandus dans la ville de Gravelines. — Duel entre un grenadier du régiment de Flandre et un soldat du régiment de Beaujolais. — Élargissement de deux habitants du village de Ruyaulcourt qu'on avait emprisonnés par présomption. — Excès et violences reprochés au sergent de la commune de Warlus par les lieutenant et hommes de fief de la justice du même lieu. — Confiscation des biens d'un criminel; somme d'argent affectée à la fondation et à l'entretien d'une lampe ardente dans l'église de Setques, par suite des vols et sacriléges qui y avaient été commis.

B. 424. (Registre.) — In-folio, papier, 964 feuillets.

1776-1780. — Peines infligées aux auteurs d'un meurtre accompli dans la commune de Saint-Folquin, le 6 août 1776. — Escroqueries commises par un habitant du village de Busnes qui abusait de la crédulité des peuples. — Arrêts concernant : le greffier de la haute justice d'Hersin-Coupigny; — les lettres de commutation de peine obtenues par deux faussaires; — une infraction de ban pour laquelle le coupable est banni de nouveau pendant neuf ans; — le transfèrement d'un condamné dans la Maison de Force de Saint-Venant, pour y être enfermé à perpétuité aux dépens de sa famille; — plusieurs lettres de rémission obtenues du Roi et présentées au Conseil d'Artois « afin de jouir de l'effet d'icelles. »

B. 425. (Registre.) — In folio, papier, 912 feuillets.

1781-1784. — Interrogatoire et récolement prescrits au sujet de l'évasion d'un prisonnier. — Destitution du geôlier des prisons du Conseil d'Artois. — Incendie d'une ferme située au village de Pierremont; arrestation des anciens fermiers de cette propriété. — Les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Thérouanne reçus appelants d'un exécutoire de dépens à eux décerné par les officiers du bailliage d'Aire. — Josèphe Deliège, fille majeure, demeurant à Arras, ayant été assassinée le 7 avril 1781 dans l'église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, le Conseil d'Artois ordonne que François-Joseph C... sera interrogé sur les faits mis à sa charge; — jugement rendu par contumace contre ce criminel. — Nomination de deux experts chargés, par suite de l'évasion de plusieurs prisonniers, de visiter les prisons de la Cour. — Confiscation des biens du meunier de Pernes qui avait abusé de la confiance publique en prenant double et triple droit de mouture.

B. 426. (Registre.) — In-folio, papier, 395 feuillets.

1787-1788. — Arrêts criminels concernant plusieurs personnes accusées de vols. — Autorisation accordée aux officiers de la justice de Caumont pour juger définitivement un procès qu'ils avaient commencé sur accusation d'infanticide. — Effractions commises à une chapelle située sur le territoire d'Hermaville. — Entérinement des lettres de grâces obtenues par un habitant du village de Fillièvres. — Vol de grains dans les champs, pendant la moisson; le coupable est condamné à être battu de verges et à servir pendant cinq ans sur les galères du Roi, après avoir été marqué sur l'épaule droite des lettres *Gal.*, avec un fer chaud. — Arrêts évocatoires relatifs à divers délits. — Interprète chargé d'assister une accusée dans ses interrogatoires, après avoir prêté le serment en tel cas requis. — — Prise de corps ordonnée contre Antoine-Joseph L..., demeurant au village de Croisilles.

B. 427. (Registre.) — In-folio, papier, 344 feuillets.

1789-1790. — Évocation d'une procédure criminelle commencée en la châtellenie d'Audruick contre les habitants du même lieu, relativement à une émotion populaire qui fut suscitée lorsqu'il s'est agi de la division de la pâture commune de quatres paroisses du pays de Bredenarde. — Vol d'un cheval chez le lieutenant du village d'Hamblam-les-Prés. — Entérinement de lettres de commutation de peines. — Arrêt ordonnant l'assignation d'un accusé, afin de lui faire subir un dernier interrogatoire. — Information prescrite à la requête des habitants de Billy-lez-Hénin, contre ceux de Fouquières, qui commettaient des dévastations dans leur marais commun. — Arrêt contenant différents points en forme de règlement pour le service des geôliers. — Détenus transférés des prisons de la Cour dans celles de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

B. 428. (Registre.) — In folio, papier, 242 feuillets.

1741-1795. — Notes constatant le dépôt des

procédures criminelles dont les arrêts se trouvent aux articles B 416 à 427. — « Procédure extraordinaire instruite en la justice de Beaurains, à la requête du nommé Delcourt, contre le sieur de La Fresnoy et son épouse. — Le sieur Chopin, greffier de la justice de Souchez, a remis au greffe les grosses de la procédure criminelle intentée en ladite justice, à la requête de Louis Pruvost, partie civile, contre Jacques, Antoine et Louis Lefebvre. — Le greffier de l'Élection a remis au greffe de la Cour, en exécution de l'arrêt du 15 juillet 1785, les pièces sur inscription de faux pour Françoise Cousin contre Charles Butay. — Procédure criminelle en grosses, instruite en la justice de Gouves, à la requête du procureur d'office, contre Nicolas R...., accusé de vol. — Grosses de procédures extraordinaires instruites au bailliage d'Aire, à la requête du procureur du Roi, contre François-Joseph, Jean-Baptiste et Marie Cuvillier.

B. 429. (Registre.) — In-folio, papier, 1299 feuillets.

1688-1704. — Sire Grégoire Campion, religieux de l'abbaye de Ruisseauville et curé de Lisbourg, affirme, en exécution de la sentence rendue entre lui et le sieur Desailly, laboureur, n'avoir pas été averti pour aller compter la dîme sur une pièce de terre de cinq quartiers tenant au Forestel. — Pierre Claviez, maître maçon au village d'Upen-d'Amont, se constitue caution judiciaire d'Antoine Ansel et de Jaqueline Cocquempot, sa femme. — Jacques Wattebled, de Loos, déclare qu'il se désiste de l'appel par lui interjeté d'une sentence rendue à son préjudice le 23 septembre 1687. — Marc-Antoine Lecomte, procureur, a juré et affirmé que les salaires et débours à lui adjugés par une sentence du 7 septembre 1684 lui sont légitiment dus, sauf la réduction qui se fera par la taxe. — Dame Françoise Le Martin, femme autorisée de Maximilien de Guizelin, écuyer, sieur de Lozinghem, afin de profiter de l'ordonnance rendue à l'audience du Conseil d'Artois le 3 juin 1690, entre elle et Dominique de Nesles, écuyer, sieur des Mottes, promet de satisfaire à ce qui pourrait être dit en jugement définitif. — Albert-François de Douay, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois, s'est constitué pleige et caution des demoiselles Marguerite et Marie-Jeanne Vandenbroucq, en conséquence d'une sentence de la Cour du 19 février 1694.

B. 430. (Registre.) — In-folio, papier, 983 feuillets.

1705-1719. — Messire Antoine-François d'Aoust, écuyer, seigneur de Barastre, déclare qu'il prétend se servir de la minute de son contrat de mariage avec Barbe-Hélène de Bacquehem, son épouse, en date du 14 février 1656. — Affirmation faite par maître Jacques Blondel, procureur, touchant les salaires qui lui sont dus par les époux Wallet. — Gilles Davesne, maître boulanger, demeurant en la ville d'Arras, acquiesce à la sentence rendue à son préjudice et au profit de Jean-Philippe Membré, curé d'Héninel. — Déclaration faite par Vincent Attaignant et Marguerite Roussel, sa femme, pour satisfaire à la sentence rendue en la Cour sur le procès qu'ils ont eu contre le comte de Blangerval. — Payement réclamé aux administrateurs de la fabrique de Saint-Martin-Glise, par le curé de la paroisse d'Hernicourt. — Gaspard Boutillier, laboureur demeurant à Pressy, jure et affirme qu'il a acheté la vache mentionnée dans l'ordonnance rendue à l'audience du Conseil d'Artois le 12 mai 1705. — Jacques Deleval, écuyer, sieur de La Marche, a fait sa soumission de caution juratoire en exécution et pour profiter de l'arrêt rendu au Parlement de Paris entre lui et Philippe-Albert de Sainte-Aldegonde. — Antoine Cauwet, bourgeois et échevin de la ville d'Arras, se constitue caution de Guislain Daillet, demeurant à Cambrai.

B. 431. (Registre.)—In-folio, papier, 1126 feuillets.

1717-1725. — Adrien Duhamel, de Fouquereuil, a déclaré se déporter de l'appel par lui interjeté de la sentence rendue en la Cour le 30 octobre 1716. — Claude Delaporte, écuyer, accepte la tutelle de Marie-Anne-Josèphe de Hauteclocque, fille mineure de Jean-François de Hauteclocque et de Valentine Boudart. — Nicolas Diéval affirme, par serment, qu'il occupe le moulin de Marest avec le consentement du marquis de Noyelles. — Pierre Dufour, bailli de Thérouanne, a juré et affirmé qu'il n'a en sa possession aucun titre, papier ni renseignement concernant l'église et les pauvres du village du Locon. — Gages adjugés à Jean-Charles Lherbier, sergent du marquisat de Carency, par arrêt rendu à l'audience du Conseil d'Artois le 12 décembre 1716. — Jacques Durieux, marchand en la ville d'Arras, se fait caution de Nicolas Dubois, au sujet d'un jugement rendu en la Cour le 26 juillet 1717. — Salaires dus au procureur Ansart par Jean-Baptiste Dheilly, laboureur au village d'Orville.

B. 432. (Registre.) — In-folio, papier, 1146 feuillets.

1726-1736. — Actes judiciaires concernant : — la notification d'une sentence rendue au Conseil d'Artois au préjudice de Jean-Philippe Goudemand, fermier des dames de La Thieuloye, au village de Gouves; — le désistement

d'une requête présentée au bailliage de Bapaume le 1er juin 1723, par le sieur Jean Debeugny, bailli et receveur général du comte de Gomiecourt, contre les administrateurs des biens et revenus de l'église de Sapignies; — les frais adjugés au procureur Grimbert par jugement du 22 janvier 1726; — l'exécution d'une ordonnance rendue contradictoirement entre Claude Develle, procureur, d'une part, Nicolas Petit, demeurant au village d'Agny, et Anne-Jeanne Garin, sa femme, d'autre part; — un bail fait au parquet du Conseil d'Artois, le 26 juin 1725, au profit d'Antoine Bourgeois, marchand en la ville de Douai; — la tutelle d'Antoine-Nicolas Thuillier, fermier de La Hayette.

B. 433. (Registre.) — In-folio, papier, 414 feuillets.

1736-1740. — Acte par lequel Guillaume Grossemy, laboureur à Hébuterne, reprend les errements d'une instance soutenue en la Cour par Marie-Anne, Marie-Josèphe et Jean-Charles Brochart, contre Jean Vaillant et Charles Brochart. — Acquiescement de messire Pierre Carpentier, curé d'Hauteville, aux conclusions d'une requête présentée au Conseil d'Artois, le 26 mars 1736, de la part de Charles-Louis de Thieulaine et de Marie-Barbe Fruleux, sa femme. — Réception de caution pour messire Michel de Dreux, chevalier, marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies de France. — Antoine Villette, fermier demeurant à Oisy, affirme qu'il ne doit pas d'arrérages de fermages au sieur Nicolas Roussel, d'Aubencheul. — Renonciation de Marie-Rose Petit aux successions de ses père et mère. — Jean-François Dupont, tisserand au village de Sus-Saint-Léger, se déporte de la requête qu'il a présentée en la Cour contre Béatrix-Josèphe Soualle.

B. 434. (Registre.) — In-folio, papier, 1000 feuillets.

1754-1767. — Révocation du pouvoir donné à maître Guillio, procureur en la Cour, par Félix Dartois, manouvrier, résidant au village de Boiry-Saint-Martin. — Reprise d'instance par Jean-François Derisbourg contre les abbé et religieux de Saint-Riquier. — Acte relatif au partage de la ferme de Caumont. — Joseph Vallée, cabaretier au village de Saint-George-lez-Hesdin, se désiste de l'appel qu'il a interjeté d'une sentence rendue au bailliage d'Hesdin, le 22 janvier 1755, à son préjudice et au profit du prieuré de Saint-Georges. — Pierre-Laurent Gottrant, patricien, demeurant à Arras, renonce, au nom de plusieurs mandataires, à la succession d'Isabelle Blanchart, de Chelers. — Pierre Cayet, bailli du village de Thélus, réitère les soumissions de caution qu'il a faites sur le registre du Conseil d'Artois le 14 janvier 1755. — Déclaration par laquelle Jean-François Lesage, de Saint-Martin-sur-Cojeul, accepte la succession de Marie-Catherine Fauvel, sa mère, après avoir renoncé à celle de Jean-Jacques Lesage, son père.

B. 435. (Registre.) — In-folio, papier, 826 feuillets.

1767-1780. — Désistement du retrait intenté par Jean-Baptiste Patoux, ménager à Wailly, sur la veuve Briois, par exploit du 21 novembre 1766. — Option faite par M. Gouilliart, curé de Ligny-Saint-Flochel, relativement à sa portion congrue et aux dîmes qu'il devait prendre sur le territoire de Ligny et de Marquay. — Soumissions de maître André-François Hovine, procureur en la Cour, comme curateur aux causes de François-Joseph Pénin, demeurant à Gonnehem. — Jean-Baptiste Deloitte, bourgeois d'Arras, se constitue caution judiciaire de Joseph Martin, sieur de Saint-Martin, commissaire général des fontes d'artillerie de France, demeurant en la ville de Paris, envers Louis Boulenger, de Grandcourt. — Acte concernant le moulin d'Hénin-Liétard et la motte sur laquelle il était édifié. — Opposition mise à la vente par décret d'une maison et d'un jardin à usage d'hôtel, situés en la basse ville d'Arras et saisis sur M. E... de G... — Jacques-Joseph Ducarin, syndic de la communauté d'Hersin-Coupigny, désavoue, au nom des habitants du même lieu, l'acte d'appel interjeté en la Cour au sujet d'un jugement rendu à l'Élection d'Artois le 8 janvier 1766.

B. 436. (Registre.) — In-folio, papier, 671 feuillets.

1780-1790. — Déclaration faite par les sieurs et demoiselles Poitart, en qualité de cessionnaires de M. Alexandre Poitart, leur père, et comme héritiers de Marie-Madelaine Combe, leur mère. — Opposition relative à la saisie de la seigneurie de Gaudiempré. — Messire B. de Berthoult se rend caution judiciaire de messire Louis-Philippe-Joseph, marquis de Berthoult, résidant en son château de Hauteclocque, afin que ce dernier puisse profiter de l'exécution provisionnelle à lui accordée, par jugements de la Cour des 5 janvier et 16 février 1782. — Défrichement de plusieurs portions du marais de Wail. — Opposition faite à la criée de la seigneurie de Farbus, pour la conservation des droits de M. Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy. — Jean-François Scribe déclare qu'il occupe la ferme et les terres d'Hervain, en la paroisse de Saint-Laurent, à titre de bail, de l'abbé de Saint-Vaast, moyennant un fermage annuel de 6,300 livres.

B. 437. (Registre.) — In-folio, papier, 1303 feuillets.

1730. janvier-juin. — Hypothèques demandées au Conseil d'Artois : par demoiselle Adrienne-Françoise de Beaufort, demeurant au Cauroy, contre Charles-Joseph Brongniart, marchand en la ville d'Arras; — par la comtesse de Créquy-Canaple, contre les héritiers du prince de Conty; — par Gaspard Legentil, censier de Courtaubois, et Marie-Augustine Caullet, sa femme, contre Louis Le Prévost, sieur de Franclieu; — par le sieur Philippe de Warenghem, échevin à son tour de la ville de Douai, contre les évêques de Boulogne et de Saint-Omer; — par Jean-François Piequette, bourgeois d'Arras, contre le comte de Souastre; — par messire Jean-François Joffroy, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, contre la veuve Brunet, de Warlincourt; — par Martin Delabre, marchand de moutons au village de Lignereuil, contre les abbé et religieux du Mont-Saint-Éloy; — par le sieur Gilles Dupont, receveur de demoiselle Anne de Melun, dame d'Hébuterne, contre François Dévasquez, demeurant à Achiet-le-Petit; — par les administrateurs des biens et revenus de l'église de Ficheux, contre l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras.

B. 438. (Registre.) — In-folio, papier, 954 feuillets.

1730. juillet-décembre. — Hypothèques obtenues : par les officiers du bailliage d'Hesdin, administrateurs de l'hôpital de Saint-Jean-l'Évangéliste en cette ville, contre le marquis de Saint-Floris; — par l'abbaye d'Étrun contre Jean-Baptiste Lecointe et Marie-Antoinette Marlin, sa femme, fermiers au village de Pénin; — par Pierre-François Boidin, huissier de la résidence d'Hesdin, contre maître François-Joseph Desnau, avocat en Parlement, demeurant à Douai; — par les commis généraux de la bourse commune des pauvres de la ville d'Arras contre messire Antoine-Joseph d'Ostrel, marquis de Cambligneul, et dame Marie-Josèphe-Edme Mayoul, son épouse; — par Antoine-Joseph Williot, de Béthune, héritier de Constantin-Joseph Williot, son fils, contre l'évêque d'Arras et le marquis d'Hesdigneul; — par Adrien-Albert Pagart, marchand en la ville de Saint-Omer, contre les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Bertin; — par Arnould Wilmetz, ménager au village de Feuchy, contre la duchesse de Noailles; — par maître André Goudemetz, avocat au Conseil d'Artois et Marie-Louise-Angélique Dubois, sa femme, contre Pierre Ansart, laboureur, demeurant à Sombrin.

B. 439. (Registre.) — In-folio, papier, 1370 feuillets.

1731. janvier-juin. — Hypothèques obtenues par Jean Hauwel, maître maçon en la ville d'Arras, contre la veuve Durut, demeurant dans la même ville; — par Alexandre Debret, censier au village de Ransart, contre Charles-Thomas Ringot, de Frévent; — par Louis Tresmolet, maître chirurgien au bourg d'Auxy-le-Château, contre le chapitre de Saint-Barthélemy, à Béthune; — par Jean-Nicolas Vaillant, greffier héréditaire de la gouvernance d'Arras, contre le conseiller Desrazière; — par Jean-Jacques Bachelet, laboureur au village d'Ervillers, contre Jean-Philippe de Haynin, baron de Bernicuille, demeurant au château de Belleforière, et dame Marie-Angélique de Lannoy, son épouse; — par la veuve Crépieul, de Blaireville, et ses enfants, contre Michel Castelain, lieutenant du même lieu; — par Izambart Cuvelier, tailleur d'habits, demeurant à Labuissière, contre les RR. PP. Chartreux de Gosnay.

B. 440. (Registre.) — In-folio, papier, 1200 feuillets.

1731. juillet-décembre. — Hypothèques obtenues : par les époux Ledru, de Grand-Rullecourt, contre Guislain Leroy, ménager en cette commune; — par François Loisel, ancien maïeur de la ville de Rue, et Jeanne Seguin, sa femme, demeurant au village de Nouvion, en Picardie, contre le seigneur de Saint-Remy; — par la veuve Wacrenier, de Lille, contre l'abbaye de Marchienne; — par Bon Lallart, marchand en la ville d'Arras, contre Isidore Deloffre, fermier au village d'Écourt-Saint-Quentin; — par le prieur de Rebreuve contre le marquis de Mailly et autres; — par Jean-François Mayeur, sergent du chapitre d'Arras, au village d'Ablain-Saint-Nazaire, contre Antoine Dambrine, cabaretier et brasseur, demeurant au même lieu; — par les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Géry, à Arras, contre Philippe-Antoine de Coupigny et autres; — par maître Philibert Leroux, procureur au Conseil d'Artois, contre les époux Lefebvre, de Vimy.

B. 441. (Registre.) — In-folio, papier, 1051 feuillets.

1732. janvier-juin. — Hypothèque obtenue au Conseil d'Artois, par Isaac Clabaut, notaire royal à Arras, contre Jacques-François Lefebvre, de Farbus. — Mises de fait demandées : par Charles-François de Pisseleux, écuyer, seigneur de Rosière en partie, contre messire Louis Delaporte, chevalier, sieur de Vaulx, Brouilly et autres lieux; — par Martin Wache, valet au cabaret du *Petit-Saint-Pol*, en la ville d'Arras, contre le sieur Béhal, marchand de chevaux, au village de Frévin-Capelle; — par les RR. PP. Jésuites du collége de Tournay, contre la du-

chesse de Croy ; — par Nicolas-Jean Bérenger, commissaire ordinaire des fontes du Roi en la ville de Douai ; — contre Dominique Honoré, arpenteur, le chapitre de Saint-Amé, etc. ; — par messire Jean-Joseph, vicomte de Berghes, prince de Rache, demeurant au château de Boubers-sur-Canche, contre les abbé et religieux de B'angy, le comte de Marnix, le sieur de Virgille et autres; — par François-Joseph Dourlens, bourgeois de la ville d'Aire, contre les époux Gruet, d'Étrée-Blanche.

B. 442. Registre. — In-folio, papier, 1123 feuillets.

1732. juillet-décembre. — Mises de fait décrétées au profit : de Paul François Boucquel, seigneur de Warlus, contre le sieur Demailly, lieutenant du village d'Hébuterne ; — de maître Jean-Robert Caron, chanoine de la cathédrale d'Arras, contre Adrien Maréchal, serrurier en la même ville ; — de Jacques-Nicolas Rondeau, marchand droguiste en la ville de Rouen, contre Pierre-Antoine Roguet, maître apothicaire en la cité d'Arras, et dame Marguerite-Constance Bocquet, sa femme ; — de Jean-Joseph et Jude Leroy, bourgeois de Paris, contre Antoine Leroy, de Maisoncelle, et autres ; — de dame Scholastique Boucquel, abbesse de l'abbaye du Vivier, à Arras, contre les maire et échevins de cette ville ; — d'André Tresca, rentier, demeurant à Labeuvrière, contre le prévôt du même lieu ; — de dame Cécile de La Tour, comtesse de Clermont, contre les sieurs Denoyelles, censiers à Sauchy-Cauchy ; — de Jean-Baptiste Mury de Billy, avocat en Parlement, tuteur onéraire des princes et de la princesse de Soubise, contre Adrien Boisly, meunier à Saint-Pol.

B. 443 (Registre.) — In-folio, papier, 1147 feuillets.

1733. janvier-juin. — Mises de fait décrétées au Conseil d'Artois en faveur : de Jacques-Joseph Collart, bailli de la seigneurie du Pont-à-Ham, au village de Quiestède, contre Antoine Dufour, veuf de Marie-Angélique Collart, demeurant à Thérouanne ; — de Luc-Albert Dalleux, marchand en la cité d'Arras, contre Étienne Douchet, laboureur à Dainville ; — du sieur Jean Horion, docteur en médecine en la ville d'Hesdin, et de dame Marie-Rose-Josèphe Vanhove, sa femme, contre demoiselle Marie-Barbe Dattin. — Hypothèques demandées : par les curé, marguilliers et paroissiens de l'église de Saint-Étienne, à Arras, contre Pierre Devienne, greffier du village de Saulty ; — par Marie Thuillier de Wail, contre Antoine Remy, son mari ; — par Jean-Jacques Demonchaux, fermier à Boiry-Becquerelle, et Marie-Barbe Bonnart, sa femme, contre les religieuses de Gosnay ; — par maître Jean-François Grimbert, procureur en la Cour, contre l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras.

B. 444. (Registre.) — In-folio, papier, 1080 feuillets.

1733. juillet-décembre. — Mises de fait obtenues : par le sieur Dewamin, contre le prieur de Maintenay, les religieux de Saint-André, les chanoines de Douriez, etc ; — par maître Antoine-André Bruneau, curé de Bully-en-Gohelle, contre Joseph Gottrand, fermier au même lieu ; — par Pierre Vion, laboureur, demeurant à Bellacourt-lez-Rivière, et Marie-Madelaine Garin, sa femme, contre Jean-Baptiste Lavallé, maître tailleur d'habits en la cité d'Arras ; — par Charles-Maximilien Pinchon, licencié ès lois, demeurant à La Bassée, contre Pierre-André Joly, de Loos ; — par les enfants d'Antoine Delattre et de Marie Caulier, contre Louise Cuvelier, de Lorgies ; — par le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame-sur-mer, contre le prince de Hornes, seigneur de la terre de Bailleul-lez-Pernes ; — par dame Louise-Thérèse de Verdavoine-Duvivier, contre Vaast Gérin, son mari, lieutenant-colonel d'infanterie commandant le premier bataillon de la milice d'Artois.

B. 445. (Registre.) — In-folio, papier, 1227 feuillets.

1734. janvier-juin. — Mises de fait obtenues : par Claude Faucheux, lieutenant de Riencourt-lez-Bapaume, contre la veuve Choppart et Joseph-Gabriel Choppart, son fils ; — par le sieur Dominique Mabille et maître Joseph Thellier, avocat au Parlement et lieutenant particulier de Saint-Pol, contre les abbé et religieux de l'abbaye de Ham ; — par Robert Faguiez, demeurant au pouvoir de Ilée, paroisse d'Achicourt, contre Charles-Robert Dumetz, sayetteur en la ville d'Arras, et Angélique Théry, sa femme ; — par les proviseurs du Séminaire de la Foi érigé en l'Université de Douai, contre Philippe-Eugène Debay, clerc du village de Beaumont ; — par messire César de Saint-Périez, maréchal de camp des armées du Roi et lieutenant général d'artillerie en Flandre, contre le comte de Marnix, chevalier, baron de Rollencourt ; — par la veuve Deneuvéglise, marchande au bourg de Fruges, contre les sieur et dame d'Hézecques.

B. 446. (Registre.) — In-folio, papier, 965 feuillets.

1734. juillet-décembre. — Vacance au palais, le 6 juillet, pour la solennité de la fête de Saint-Yves. — Mise de fait accordée par le Conseil d'Artois aux époux Pigache, de Bailleulval, contre les sieurs Lepot, Vasseur,

et autres. — Hypothèques demandées : par le sieur Antoine Legentil, rentier, demeurant à Arras, contre le conseiller Dambrines, seigneur de Mercatel ; — par Pierre Bourdon, bourgeois de la ville de Béthune, contre le maréchal duc d'Harcourt, le comte de Trazégnies et le prince de Chimay ; — par le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame de Boulogne, contre Antoine-Floris Thibaut, fermier, demeurant au château de Fiefs ; — par Philippe Molon, dit *Danvin*, d'Arras, contre Pierre Lepot, bourgeois de cette ville ; — Charles Poulain, étudiant à Douai, contre le sieur Coupé, fermier à Vis-en-Artois.

B. 447. (Registre.) — In-folio, 1214 feuillets, papier.

1735, janvier-juin. — Mises de fait accordées : à Isaac Le Saffre, marchand, demeurant à Commines, contre Pierre-André Corbelle, marchand en la ville de Bapaume ; — à messire Alexandre-Gabriel d'Alsace, prince de Chimay, contre l'abbaye du Mont-Saint-Éloi ; — au sieur Louis Jouve, ancien receveur du duché de Créquy-Fressin, demeurant en la ville d'Hesdin, contre Antoine Joly, jardinier au village de Grigny ; — à Pierre Furne, ancien maïeur du bourg de Frévent, contre la marquise de Saluces ; — à Adrien Chevreux, laboureur au faubourg de Ronville, dit Les Alouettes, de la ville d'Arras, contre Michel Delattre et Marie-Catherine Ducastel, sa femme ; — à Marc Poiteau, lieutenant de la seigneurie de Douriez, contre Antoine Boidart, chirurgien, demeurant au même lieu, veuf de Marie-Jeanne Cauwet ; — aux habitants de Sauchy-Lestrée, contre maître Gérard Durieux, curé de cette paroisse ; — à demoiselle Catherine Leclercq, de Lille, contre les religieux d'Anchin, à cause de leur seigneurie d'Équerchin.

B. 448 (Registre.) — In-folio, 969 feuillets, papier.

1735, juillet-décembre. — Hypothèques demandées au Conseil d'Artois : par les sieurs Jacques et Jean-Baptiste Letierce, père et fils, maîtres arpenteurs de la province d'Artois, contre Jean-Baptiste Gaffet, maître maçon ; — par messire Philippe-François d'Héricourt, chevalier, seigneur de Canlers, en qualité de père ayant la garde noble des enfants qu'il a eus avec dame Françoise de Bucy, son épouse, contre mademoiselle de Carnin et la dame marquise de Lillers, sa mère, Jacques Briche, fermier au village de Tatinghem, et autres ; — par maître Charles Laguillez, ancien curé d'Hamelincourt, contre Jacques Turlure, maître cuisinier en la ville d'Arras ; — par les échevins commis à l'administration des biens des pauvres de la ville de Béthune, contre Félix-François de Genevières ; — par le couvent de Sainte-Catherine à Douai, contre le comte d'Oisy ; — par la confrérie de Notre-Dame du Rosaire en l'église des RR. PP. Dominicains de la ville de Douai, contre la veuve Daniel et autres.

B. 449. (Registre.) — In-folio, 1056 feuillets, papier.

1736, janvier-juin. — Hypothèques demandées : par le sieur Maïoul et la veuve Thiébault, héritiers de maître Gabriel Maïoul, ancien avocat au Conseil d'Artois, contre le sieur Le Sergent, baron de Ransart ; — par les héritiers d'Antoine-François Le Petit, écuyer, sieur de Bergival, contre Jean Florent, demeurant à Auchel, Pierre Dautriche et autres ; — par les administrateurs de la fondation de la *Noble Famille* en la ville de Lille, contre Louis Castelain et sa femme ; — par les sieurs et demoiselles de Corbehem, héritiers de messire Mathieu de Corbehem, ancien curé de Saint-Nicaise à Arras, contre la veuve de Neuville et autres ; — par Louis Verny, marchand chaudronnier en la ville d'Orchies et Pierre Steven, aussi marchand, contre les époux Lemaire, d'Ostricourt ; — par les religieuses Hospitalières de Vimy, contre le sieur Marcadet, substitut du procureur du Roi au bailliage de Lens ; — par Guislain-Marie Lesoing, valet de charrue au village de Warlus, contre Antoine Tilloy, de Sombrin.

B. 450. (Registre.) — In-folio, 939 feuillets, papier.

1736, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus : par Jean Vischery, de Saint-Pol, contre Pasquier Candillier, peigneur de laine au village de Ligny-sur-Canche ; — par les sieurs Blin, d'Arras, Devacquier, de Berles, et Bouillet, de Gouy-en-Ternois, contre Philippe Ferdinand Dubois, écuyer, seigneur de Fosseux ; — par la confrérie de l'Enfant-Jésus de l'église de Fouquières, contre les époux Crugeot ; — par les administrateurs de la Pauvreté du bourg de Pas-en-Artois, contre Nicolas Mulot et messire Joseph de Virgille, chevalier, baron de Pas ; — par la veuve Planchon, marchande à Frévent, contre la veuve Prévost, de Nuncq ; — par maître Jacques Blondel, procureur au Conseil d'Artois, contre les sieurs Degrincourt père et fils, demeurant à Bavincourt ; — par dame Marie-Madeleine Ferrière, veuve de Pierre-Philippe Raulin, contre les héritiers de ce dernier.

B. 451 (Registre.) — In-folio, 1197 feuillets, papier.

1737, janvier-juin. — Décrets de mise de fait obtenus : par Philippe Leroux, maréchal, demeurant au village de Buneville, contre maître Pierre Leroy, avocat au Conseil

d'Artois ; — par François Demory, lieutenant du village de Fontaine-lez-Croisilles, et Jeanne-Martine Dubois, sa femme, contre la comtesse de Liencourt; — par Pierre Bailliet, maître menuisier en la ville d'Arras, contre la veuve Labouré, tant en son nom que comme mère et tutrice de Marie-Anne et Marie-Louise Labouré, ses enfants mineurs; — par Claude-Eugène Renard, marchand brasseur en la ville de Saint-Omer, contre maître Charles-Hector Duval, avocat au Conseil d'Artois, demeurant en la ville d'Aire; — par Rolland-François Waymel, avocat général au Parlement de Flandre et maître Pierre Yolent, procureur, contre les sieurs de Chevery, père et fils. — Hypothèques obtenues par les bailli et échevins de Bomy, contre Liévine Hochart, veuve de Jean Courtin.

B. 452. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier.

1737, juillet-décembre. — Mises de fait décrétées au profit : de Thierry Asselin, bailli de Rollepot, et de François-Marie Sénéchal, fermier à Neuville-lez-Converse, contre Liévin Corbet, demeurant à OEuf ; — de dame Marie-Hélène Ponchart, veuve de maître Antoine Leducq, ancien procureur au Conseil d'Artois, contre Antoinette Blin, de Gouy-en-Ternois, le sieur de Cardevacque, seigneur de Gouy, etc. ; — de Jean-Baptiste Legrand, ancien greffier de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, et d'Anne-Élisabeth Guilbert, sa femme, demandeurs afin d'acquérir hypothèque sur les biens immeubles appartenant à Georges Guilbert, bourgeois de la ville de Bapaume, contre Adrienne-Charlotte de Melun, dame de Bailleulmont, épouse de messire Louis de Guînes. — Hypothèques demandées : par Jérôme de Baillencourt, dit *Courcol*, et Catherine Ledru, sa femme, Adrien Ledru et Marie-Jeanne Duhamel, sa femme, contre le marquis de Noyelle, le vicomte d'Ogimont et la duchesse de Nemours ; — par Marie-Guislaine de Villers-au-Tertre, veuve de Thomas-Albert de Prudhomme d'Ailly, demeurant au château de Cuinchy, contre le Roi, à cause de son château de Lens, les abbé et religieux de l'abbaye de Marchiennes, etc. ; — par Noël Deboffe, de Tramecourt, contre les époux Attagnant.

B. 453. (Registre.) — In-folio, 1105 feuillets, papier.

1738, janvier-juin. — Mises de fait décrétées au profit : de la veuve Salmon, marchande de charbon en la ville d'Arras, contre Gilles Sénéchal, briquetier et chaufournier au bourg d'Avesnes-le-Comte ; — de Jean Devillers, rentier en la ville de Rue en Picardie, contre François-Joseph Ticquet, diacre, demeurant, à Laloge, Jean-Philippe Ticquet, de Rollencourt, et autres; — du marquis de Los-Rios, général d'artillerie des armées de S. M. Impériale et Catholique, et de dame Anne-Ernestine d'Alsace, son épouse, contre Philippe-Alexandre de Ghistelles, marquis de Saint-Floris. — Hypothèque accordée aux époux Tacquet et Laurent, de Verquin, contre demoiselle Marie-Agnès Dubus de Bully, demeurant en la ville de Béthune. — Purge d'hypothèques demandée au Conseil d'Artois par l'administration municipale de la ville de Dunkerque, relativement à une maison située sur le marché aux volailles, acquise par contrat du 14 avril 1737.

B. 454. (Registre.) — In-folio, 953 feuillets, papier.

1738, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus : par Antoine-Joseph d'Ostrel, baron de Flers, seigneur de Cambligneul, Conchy et autres lieux, contre Jean-François Leleu, demeurant à OEuf ; — par les administrateurs des pauvres malades de la ville et cité d'Arras, contre Hémery Sohier, maître orfévre en la même ville; — par les administrateurs des biens des pauvres de Rémy, au nom des enfants mineurs d'Antoine Coche et de Prudence Francqueville, contre André Francqueville, mulquinier, demeurant au même lieu ; — par maître Leblanc, avocat en Parlement, et demoiselle Thérèse-Joseph-Caroline Leblanc, contre François-Joseph Charpentier, censier au village de Courrières ; — par le sieur Cuvellier, d'Hesdin, contre Jean-Baptiste Dournel, clerc laïque du village de Ruisseauville ; — par les héritiers de Maximilien-Joseph Hémart, contre maître Jacques Léon, notaire et procureur en la ville d'Hesdin, et Marie-Jeanne Carré, sa femme.

B. 455. (Registre.) — In-folio, 983 feuillets, papier.

1739, janvier-juin. — Décrets de mise de fait obtenus : par André-François Cuvellier, de Ham, contre maître Pierre Doucz, avocat au Conseil d'Artois, et les sieurs de Marthe et Foulers, demeurant en la ville de Lillers, à cause de leurs seigneuries d'Hupen et de Quienville-en-Bergnette ; — par les époux Théry, marchands de drap en la ville d'Arras, contre le sieur Waltier, conseiller du Mont-de-Piété ; — par Jean-François Neveu, maître d'hôtel au collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, en la ville de Paris, contre Pierre-Antoine Cornu, bourgeois d'Arras, et Marie-Véronique Cornu, sa femme; — par Jean-Baptiste Leflon, maçon, contre Roland Hardy, procureur d'office de la baronnie de Berneville au village de Neuville-Saint-Vaast; — par Marie-Françoise Delahaye, de Calonne-sur-la-Lys, demanderesse pour sûreté de la moitié de la communauté existant entre elle et Marc Maniez, son mari.

B. 456. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1739, juillet-décembre. — Décrets de mises de fait obtenus : par Charles-Louis-Valentin de France, chanoine de la cathédrale d'Arras, contre Charles-Alexandre de France, baron de Vaulx; — par Pierre-Joseph Raux, marchand chapelier en la ville de Saint-Omer, contre Pierre-François Bouvart et autres ; — par Michel Delestré, arpenteur-juré de la province d'Artois, demeurant au bourg de Bucquoy, et Marie Delahaye, sa femme, contre Guislain Candelier, fermier au hameau d'Essart; — par dame Jeanne Guérard, veuve de Jean Le Mayeur, contre la duchesse de Duras, à cause de sa terre de Labroye ; — par les héritiers de Jeanne-Bénédicte Maïoul, veuve de Jean-François Thiébault, contre Pierre Poirier, notaire royal au bourg de Fruges; — par les époux Vaast, de Saulty, contre Albert-Denis-François Maillet, écuyer, seigneur de Liettres; — par Jean-François Pecqueur, d'Herlin-le-Sec, contre Nicolas Duquesne, d'Avesnes-le-Comte.

B. 457. (Registre.) — In-folio, 925 feuillets, papier.

1740, janvier-juin. — Mises de fait prétendues : par la veuve Malvoisin, contre Marie-Joseph Prévost, sœur et héritière d'Antoine-Géry Prévost, mort civilement par sa profession en religion au couvent des Carmes de la ville d'Amiens ; — par la marquise d'Heuchin, héritière de dame Jeanne-Isabelle de La Tour, douairière de Sainte-Aldegonde, contre Jean Quarré, laboureur au village d'Écourt-Saint-Quentin; — par les manants, corps et communauté de Mons-en-Pelve, contre le collecteur du même lieu ; — par les administrateurs de la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Frévent, contre Pierre-Joseph Debeugny ; — par maître Pierre Page, notaire royal en la ville d'Arras, contre messire François de Toustain, chevalier, marquis de Carency, seigneur d'Aix et autres lieux ; — par Louis Prévost, lieutenant de Haut-Maisnil, contre Marie-Marguerite Lemaire, sa femme ; — par le couvent des religieuses de Saint-Pierre à Bapaume, contre Michel, Marie-Françoise et Marie-Claire Vasseur, frère et sœurs, demeurant à Courcelles-le-Comte.

B. 458. (Registre.) — In-folio, 649 feuillets, papier.

1740, juillet-décembre. — Mises de fait demandées : par Claude Leclercq, jardinier de l'abbaye Notre-Dame du Vivier, à Arras, contre Charles Lelong, fermier au village de Givenchy-en-Gohelle ; — par Jean Leroux, résidant à Saint-Omer, contre Pétronille Bouvart, veuve de Pierre-François Lecointe; — par maître François Pecqueur, procureur et notaire royal de la résidence de Béthune, contre Jean-Auguste de Girault, écuyer, capitaine de carabiniers, et Marie-Françoise de Gouson, son épouse ; — par le sieur Lucas, maréchal-ferrant au village de Magnicourt-en-Comté, contre Josse Hachin, demeurant au même lieu ; — par messire Joseph-Marie Dusart, président de la Chambre des finances à Lille, contre les sieur et dame de Lannoy ; — par Guillaume Duchesne, bourgeois de la ville de Paris, contre Claude-Amé de Dreux, chevalier, comte de Nancré ; — par les RR. PP. Jésuites du collége d'Hesdin, contre François-Joseph Ticquet, prêtre du diocèse de Boulogne, et Jean-Philippe Ticquet, garçon brasseur, demeurant tous deux au village de Brias.

B. 459. (Registre.) — In-folio, 1063 feuillets, papier.

1741, janvier-juin. — Décrets de mise de fait rendus au Conseil d'Artois en faveur : de demoiselle Marie-Joseph Duvivier, demeurant à Arras, contre Jean-Antoine Saison, prêtre, vice-curé de Leulinghem , le sieur Mantel, maître charpentier en la ville d'Aire, et autres ; — de maître Barthélemy Lemaire, avocat, résidant à Merville, et maître Jean-François Darras, procureur au Conseil d'Artois, contre demoiselle Anne-Isabelle Tacquet ; — d'Alexandre Debray, marchand en la ville d'Amiens, contre Antoine Hurtrel, marchand drapier, demeurant à Hesdin. — Hypothèques obtenues : par les héritiers de Louis Dumonceaux, de Douay, contre Pierre-Philippe Ochin, pasteur et doyen du village d'Équerchin; — par Charles-Joseph Dupuis, écuyer, conseiller pensionnaire de la ville de Cambrai et contrôleur ordinaire de guerre, entré en cause avec dame Marie-Louise Du Breuil, sa femme, contre Marie-Marguerite Pouillaude, veuve de Noël Faretz, relativement à une transaction du 5 juin 1739 ; — par maître Jean-François Dubus, procureur au Conseil d'Artois, et dame Marie-Madeleine Leroux, son épouse, contre la veuve Coullemont, d'Hébuterne, et Jacques Coullemont, son fils aîné.

B. 460. (Registre.) — In-folio, 768 feuillets, papier.

1741, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait accordés : à demoiselle Marie-Joseph Blaire, d'Arras, contre Gabriel de Coupigny, seigneur du Payage, capitaine au régiment de la vieille marine ; — à la veuve Dilly, contre Nicolas Dilly, menuisier, demeurant à Bienvillers-au-Bois ; — à Jacques-André Delisle, marchand, demeurant en la ville de Douay, contre François Caudron, bailli du village de Sailly-en-Ostrevent ; — à Guislain-François de Corbehem, rentier, demeurant à Saint-Pol, tuteur des enfants mineurs de maître Hugues-Paul de Corbehem, ancien avocat du Roi

au bailliage d'Hesdin, contre Pierre-Laurent Crétel, sergent à la gouvernance d'Arras. — Hypothèques demandées : par le cardinal de Rohan, abbé de Saint-Vaast, contre Guislain Bourdon, censier de la ferme d'Hervin ; — par Marc Poiteau, lieutenant de la seigneurie de Douriez, et Marie-Catherine Cauivet, sa femme, contre Antoine Boidart, chirurgien ; — par Jean-Baptiste Lesenne, docteur en médecine, contre le sieur Viart, argentier de la ville d'Arras, et Marie-Antoinette Lesenne, sa femme.

B. 461. (Registre.) — In-folio, 1070 feuillets, papier.

1742, janvier-juin. — Décrets de mise fait accordés par le Conseil d'Artois : au chapitre de l'insigne église collégiale de Sainte-Amé à Douai, contre les époux Carré, d'Écourt-Saint-Quentin ; — à Philippe-Joseph Debret, d'Écurie, pour sûreté d'une rente héritière de 75 livres par an, au rachat de 3,000 livres, contre les époux Waast, de Framecourt, débiteurs de cette rente. — Hypothèques demandées : par maître Guislain Topart, curé d'Hendecourt-en-Artois, contre Augustin Lefebvre et Marie-Françoise Watel, sa femme ; — par messire Jean Le Boulanger, conseiller ordinaire du Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, contre le marquis de Noyelles et le baron de Vaulx ; — par Philippe Adam, bourgeois d'Arras, contre Guillaume Legris, marchand de tamis en la même ville ; — par les administrateurs et directeurs de la Maladrerie d'Avesne-le-Comte, contre Jean Desbureau, de Sus-Saint-Leger ; — par les administrateurs du collége de Saint-Vaast à Douai, contre Grégoire Watel, maïeur du village d'Hendecourt.

B. 462. (Registre.) — In-folio, 759 feuillets, papier.

1742, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait accordés : aux religieuses du couvent du Vieil-Hesdin, contre Claude Bellevallette, laboureur, demeurant au village de Saint-Rémy-au-Bois, et Marie-Marguerite Lugard, sa femme ; — à Jean-Antoine Lecomte, marchand sellier, contre Antoine-Arthus Bouche, boulanger en la ville d'Arras ; — à demoiselle Cardon, de Saint-Pol, contre la veuve Leroy ; — au couvent des Carmes-Déchaussés d'Arras, contre Albert Cuisinier et Marie-Claire Breton, résidant à Acq. — Hypothèques demandées : par Nicolas Morel, fermier de la cense de Darville-lez-Bucquoy, contre Guislain Morel ; — par Louis Lemercier, argentier de la ville de Béthune, et dame Anne-Rose Baudelet, son épouse, contre Maximilien Eulart, sieur de Bouvigny en partie et d'Aix-en-Gohelle, et Nicolas Eulart, son fils ; — par le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame de Boulogne, contre Sulpice Touzart ; — par la communauté de Sainte-Agnès, à Arras, contre Charles Taillandier, prêtre.

B. 463. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1743, janvier-juin. — Hypothèques obtenues : par maître Henri Alexandre, prêtre, ancien avocat du Roi à la gouvernance d'Arras, exécuteur testamentaire de maître André Le François, ancien avocat au Conseil d'Artois, contre les sieurs Legrand et Leclercq, bourgeois d'Arras, et Guislain Mouffle, maître tailleur d'habits en la ville de Lens ; — par Jean-Jacques Varet, de Douchy-lez-Ayette, contre Laurent-Philippe Hérognel ; — par demoiselle Marie-Françoise et Louise-Bernardine de Mailly, dames de Puisieux-au-Val, contre Ferdinand Desvignes, de Bucquoy ; — par Jean-Baptiste Pellerin, docteur en médecine à Saint-Omer, contre Louis Jouve, résidant à Hesdin ; — par la veuve Delebarre, rentière, demeurant en la ville de Labassée, contre maître Crugeot, avocat à Arras ; — par maître Jacques-Philippe Buissart, procureur, et dame Thérèse-Angelique Douchet, son épouse, demandeurs contre Philippe-Martin Toursel, fermier au Valhuon, afin d'être réalisés dans tous les biens immeubles appartenant à ce dernier pour sûreté d'une rente créée par contrat du 24 juillet 1738.

B. 464. (Registre.) — In-folio, 1804 feuillets, papier.

1743, juillet-décembre. — Hypothèques prétendues : par dame Marie-Joseph de Melun, veuve de messire Oudard-Joseph de Labuissière, chevalier, marquis de Lugy, joint à elle messire Philippe-Charles comte de Kessel, et dame Marie-Adrienne de Labuissière, son épouse, contre les administrateurs des biens et revenus temporels de l'église de Matringhem ; — par Albert-Joseph Le Boucq, écuyer, demeurant au village de Sailly-en-Ostrevent, contre l'abbaye de Marchiennes ; — par Maximilien-Joseph Lucas, bailli des abbé et religieux d'Hasnon, et Marguerite-Cécile Pronnier, sa femme, contre Charles Lefebvre, maire d'Annœulin ; — par Charles Renaut, de Béthune, contre le seigneur de Montmorency, l'abbaye de Saint-Éloy, le chapitre de Saint-Barthélemy à Béthune, etc. ; — par Laurent Dubus, marchand à Arras, contre Pierre-François Morel, fermier de la cense du Temple à Blairville ; — par le baron de Pernes et dame Marie-Philippe-Anne de Broy, sa compagne, contre la marquise de Molembais ; — par les proviseurs des fondations pieuses de l'Université de Douai, cessionnaires d'Etienne Muchemblé et sa femme, contre Joseph Deret, Olivier Delcourt et autres.

B. 465. (Registre.) — In-folio, 1010 feuillets, papier.

1744. janvier-juin. — Hypothèques prétendues : par le couvent des religieuses de la Paix-du-Saint-Esprit, à Béthune, contre les sieurs Joly, Demincourt et autres ; — par Jean Leflon, maître maçon à Arras, contre les maire et échevins de cette ville ; — par Nicolas Rouget, notaire, receveur général et amodiateur de la commanderie de Fiefs, contre Étienne Martin, marchand brasseur au village de Noeux ; — par Pierre-Maximilien de Louverval, écuyer, seigneur de Villers-au-Flos, contre Philippe-François Obron, laboureur ; — par Hugues Dumortier, maître orfèvre en la ville de Douai, contre Jean-Maximilien Savary, exerçant la même profession ; — par maître Claude-Philippe-Joseph Dambrine, écuyer, et dame Cornille-Thérèse Danvin, son épouse, contre les époux Parent, de Beugnâtre.

B. 466. (Registre.) — In-folio, 735 feuillets, papier.

1744. juillet-décembre. — Hypothèques accordées par le Conseil d'Artois : à Louis-Guislain-Benoît Le Liepvre, écuyer, seigneur de Neulette, y demeurant, contre dame Charlotte-Isabelle Briois, veuve de Henri de Covorde, écuyer, capitaine de cavalerie, etc. ; — à Grégoire Leducq, censier et cabaretier au village de Vis-en-Artois, contre Jean-Baptiste Leflon, maçon et cabaretier au petit Marœuil ; — aux administrateurs des biens et revenus de l'église et de la Pauvreté d'Hailliconrt, contre la veuve Érin ; — à la veuve Hébert, d'Arras, contre maître Guillaume-Adrien Hébert, avocat au Conseil d'Artois, subrogé tuteur de Paul-François-Florent, Jeanne-Agathe, Marie-Rose-Julie, Louis-Dominique-Benoit, Amand-Florent, Adrienne-Ursule et Marie-Suzanne-Françoise Hébert, ses enfants ; — au comte d'Hénu et à dame Marie-Françoise-Philippine d'Héricourt, son épouse, contre Charles Dépretz, de Mingoval ; — aux RR. PP. Jésuites du collège de la Compagnie de Jésus de la ville de Valenciennes, contre le vicomte de Berghes et le duc de Croy.

B. 467. (Registre.) — In-folio, 902 feuillets, papier.

1745. janvier-juin. — Décrets accordés pour mises de fait : à Nicolas-Joseph Malpaux, marchand, demeurant à Arras, contre Mathias-Joseph Caron, maître serrurier en la même ville ; — à Jean-François Durasnel, laboureur à Mazingarbe, et à Marie-Françoise Regnault, sa femme, contre les abbé et religieux de l'abbaye de Marchiennes ; — à dame Marie-Catherine-Françoise Richebé, de Gouy-en-Artois, contre Philippe-Joseph Creton, seigneur de Lacouture, son mari ; — à Michel Delezenne, censier au village de Montigny, et à Marie-Marguerite Waquet, sa femme, contre Sabin Duwez, marchand à Arras, et la duchesse de Duras, dame d'Hénin-Liétard ; — à maître Jacques Rouvroy, avocat au Conseil d'Artois, et à dame Anne-Agnès-Joseph Lenglet, son épouse, contre maître Joseph Carnel, prêtre-clerc habitué de l'église paroissiale de Sainte-Croix, à Arras ; — à François Graux, cabaretier à Saint-Pol, contre Marie-Jeanne Denis, fille majeure, demeurant en la même ville.

B. 468. (Registre.) — In-folio, 734 feuillets, papier.

1745. juillet-décembre. — Mises de fait obtenues : par Simon-Joseph Sibille, cavalier au régiment de Royal-Cravate, en garnison à Boisblemont, fils unique et héritier de Marie-Noëlle Havet, sa mère, demandeur contre Martin Poulain, occupeur et détenteur de ses biens au village de Gouy-sous-Bellonne ; — par Nicolas-François Hal, médecin, résidant à Cambrai, contre dame Marie-Marguerite Denis, veuve du sieur Joseph Quarré, seigneur de Tilly ; — par François Havens, écuyer, sieur de Marbeck, et Jeanne Devillers, son épouse, contre Adrien Beugin, d'Huclier ; — par Albert-Joseph Cuvillier, d'Adinfer, contre Jean-Philippe Roussel, laboureur, demeurant à Douchy ; — par Adrien Machon, d'Hébuterne, contre Jean-Baptiste Desaulty, ancien procureur en la Cour, et Marie-Madeleine Boussemart, son épouse ; — par dame Éléonore-Aldegonde Dubois, veuve de Jean-Philippe de Bacquehem, contre Antoine-Augustin de Bacquehem, major du fort Nieulay, Jean-Philippe de Bacquehem, et autres.

B. 469. (Registre.) — In-folio, 914 feuillets, papier.

1746. janvier-juin. — Décrets accordés pour mises de fait : à Jacques Ramette, bourgeois d'Arras et meunier du moulin de Saint-Aubert, contre le sieur Du Rollois, à cause de sa seigneurie au bourg de Vitry ; — aux époux Baratte, de Bersée, contre Robert Hornez et autres ; — au sieur Georges de Beugny, officier vétéran de la maison du Roi et chef de paneterie, contre la veuve Cuvillier, et Jacques Dubiez, sergent de l'Élection d'Artois. — Hypothèques demandées : par la veuve Souillart, de Ficheux, contre Charles Souillart, son frère ; — par Pierre Carette, aubergiste à Arras, contre demoiselle Anne-Thérèse Lanne ; — par Michel Garin, lieutenant de Bréteneourt, en Rivière, contre les sieur et dame de L'Hôtel, seigneurs de Bellacourt ; — par Michel Jannequin, maître menuisier, demeurant à Béthune, contre Pierre-Martin Bovin, manouvrier à Nielles-lez-Bléquin.

B. 470. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1746, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus : par Jeanne-Catherine Davery, contre Antoine-Jérôme Titelouze, son mari, ancien trésorier ou argentier de la ville de Saint-Omer ; — par la veuve Deguisne et ses enfants, demeurant à Arras, contre Jacques Durlin, de Frévin-Capelle ; — par Pierre Dubron, d'Agnières-lez-Aubigny, et maître Alexis Durlin, prêtre, curé du village de Corbehem. — Mise de fait exploitée sur les biens de Michel-François Delelès, écuyer, seigneur de Givenchy-le-Noble, au profit du sieur Antoine-Joseph Donjon, écuyer, seigneur de Saint-Martin-en-Louche, trésorier principal des fortifications d'Artois, et de Marie-Jeanne-Claire-Thérèse Dambrines, son épouse. — Mises de fait requises : par Adrien Caron, clerc du village de Chérisy, contre Toussaint Lemaître, de Vitry ; — par Jean-Charles Bardou, berger au village de Villers-Plouich, contre Michel Dubus et Jeanne Gardel, sa femme ; — par les religieuses du Mont Sainte-Marie de Gosnay, contre les sieurs Bacon, de Sains-en-Gohelle, père et fils.

B. 471. (Registre.) — In-folio, 1008 feuillets, papier.

1747, janvier-juin. — Mises de fait décrétées en faveur : de Jean-Antoine Desomain, maître vitrier en la ville d'Arras, contre madame de Guillebon ; — d'Antoine-Joseph Leblanc, de Marœuil, contre le sieur Caudron, fermier, demeurant au même lieu ; — de Jean François, fermier au hameau de Doffine, paroisse de Pénin, contre Jean-Étienne de Valicourt, écuyer, seigneur de Brunemont ; — de Pierre Lucas, négociant en la ville d'Amiens, contre Jean-Baptiste Duchâtelle, marchand au bourg d'Harbonnière-en-Picardie ; — de messire François-Alexandre-Jean-Baptiste Dartois, seigneur du Valvalon et autres lieux, demeurant en sa maison seigneuriale de Campagne-lez-Boulonnais, contre la veuve Lefebvre, de Rémilly-Wirquin ; — de dame Nicolle-Védastine Dupire, douairière de Vaudricourt, contre Marie-Catherine Delahaye, veuve de Nicolas Longlet, résidant à Béthune ; — de Philippe-Ferdinand Dubois de Hoves, seigneur de Fosseux, contre la demoiselle d'Aix, de Rœux.

B. 472. (Registre.) — In-folio, papier, 776 feuillets.

1747, juillet-décembre. — Mises de fait accordées : à Maximilien-Jacques Scorion, conseiller du Roi au Conseil d'Artois, et à dame Marie-Florence Dufresne, son épouse, contre maître Anne-Albert-Théodore Foucquier, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale d'Arras ; — à messire Antoine-François-Léonard de Tramecourt, contre dame Marie-Elisabeth de Beaufort. — Hypothèques prétendues : par Nicolas-Joseph Watelet, sieur du Mont-Saint-Éloy, contre maître Augustin Dubois, président à Tournay ; — par les sieur et dame Delabre, de Gouy-en-Artois, contre les époux Révillion, de Villers-Brulin ; — par le couvent des religieuses Hospitalières dites Chariottes, de la ville d'Arras, contre les sieurs Ambroise et Antoine Lemoine, de Croisilles ; — par Jean-Baptiste de Saint-Léger, charron à Agnez-lez-Duisans, contre Bonaventure de Saint-Léger, laboureur au même lieu.

B. 473. (Registre). — In-folio, 815 feuillets, papier.

1748, janvier-juin. — Mises de fait accordées : à François-Joseph Monchy, marchand chaudronnier à Labassée, contre le sieur Courcol, rentier au même lieu ; — au couvent des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, en la ville de Douai, contre dame Marie-Jossine Herman, veuve de Jacques-François Durut, receveur général du chapitre de Saint-Amé en la ville de Douai ; — à Pierre-Florent Caron, bourgeois d'Arras, contre Antoine-Josse Tabary, seigneur de Grena ; — à Jacques-Antoine Taffin, lieutenant du village de Bailleul-sire-Bertoult, contre Julien Haine, de Méricourt ; — à la veuve Le Caron, contre Louis-Dominique Le Caron, écuyer, seigneur du Rollois, subrogé tuteur des enfants de ladite dame, et de Philippe-Marie-Dominique Le Caron, de Canettemont ; — à demoiselle Cousin, contre messire Louis-François Dequesse de Valcourt, abbé commendataire de Fontenelle, prévôt et chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Metz.

B. 474. (Registre.) — In-folio, 910 feuillets, papier.

1748, juillet-décembre. — Mises de fait prétendues : par Charles Lefebvre, demeurant en la ville d'Amiens, contre Jean Brunel, maître sayetteur ; — par Louis Dubois, écuyer, sieur de Lassus, et autres héritiers des sieur et dame de Duisans, contre les époux Druon, de Duisans, et Jean-Baptiste Druon, de Lattre Saint-Quentin ; — par les paroissiens de Sauchy-Lestrée, contre maître Gérard Durieux, leur curé ; — par Jean-François Delehelle, diacre du diocèse d'Arras, étudiant en l'Université de Paris, contre Pierre-Joseph Évrard, laboureur au village de Lisbourg, et Isabelle-Isbergue Delrue, sa femme ; — par Vincent Gavory, de Blangerval, contre la veuve Payen, de Simencourt ; — par Pierre-François Descaillon, ancien échevin de la ville de Marchiennes, contre Michel Desanglois, ancien huissier du Conseil d'Artois, résidant à Aire ; —

par Michel Neveu, maïeur de Sainte-Catherine-en-Méaulens, et Marie-Élisabeth Bruneau, sa femme, contre Eustache Bruneau, censier à Cuinchy.

B. 475. (Registre.) — In-folio, 948 feuillets, papier.

1749, janvier-juin. — Hypothèques décrétées en faveur : de maître Adrien Vanlathem, avocat au Conseil d'Artois, et de dame Louise-Françoise Leroux, son épouse, contre Philippe et Antoine Sénéchal, père et fils, laboureurs au village de Fétubert; — de dame Isabelle Caron, veuve de l'avocat Denis, contre Louis Fournier, marchand au faubourg de Ronville-lez-Arras; — de la veuve Pottier de Milly, résidant à Arras, contre Jean-Charles-Cajetan Pottier de Milly; — de Charles-Philippe Tabary, brasseur en la ville de Douai, contre Louis Viltart, fermier à Éterpigny; — de Jacques-Joseph Pénin, échevin de la ville de Liliers, contre Jacques Baron, marchand à Armentières; — de Jérome Delhomel, marchand en la ville de Montreuil-sur-mer, contre les époux Vallois et autres habitants du village de Campagne.

B. 476. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1749, juillet-décembre. — Hypothèques obtenues au conseil d'Artois : par la veuve Basset, fermière à Neuville-Saint-Vaast, contre la veuve Delattre, d'Aix-en-Gohelle; — par Éloy Grenier, de Vermelle, contre François-Joseph Grégoire, demeurant au faubourg de Saint-Laurent, près la ville de Lens; — par messire Charles-Bauduin Le Coq, chevalier, comte de Diéval, et dame Thérèse-Caroline-Charlotte de La Tour-Saint-Quentin, son épouse, contre Toussaint Jourdain et Marie-Thérèse-Eugénie Carpentin, sa femme, Noël Carpentin, valet de chambre de la comtesse de Bourbon, Alexandre Hannequin, maître peintre de l'Académie royale, et Marie-Catherine Carpentin, son épouse; — par le sieur Benoît Lallart, receveur général des États provinciaux d'Artois, contre Jean-Baptiste de Buigny, chevalier, seigneur de Brailly, demeurant à Bazeige, en Languedoc, près Toulouse; — par Antoine-Joseph Anselin, rentier au village de Wambercourt, contre Pierre-Charles Gossart, fermier des impôts en la ville d'Hesdin, tuteur de Marie-Antoinette-Catherine Anselin, fille mineure d'Antoine-François et de Marie-Marguerite Playoult; — par Jean-Guislain Noiret, portefaix à Arras, et Claire Baton, sa femme, contre Pierre-Joseph Bise, de Montauban; — par Pierre Cayet, de Thélus, Joseph Chopin, de Souchez, Nicolas Lefebvre, de Liévin, contre Raymond Delaby, demeurant au village de Liévin.

B. 477. (Registre.) — In-folio, 859 feuillets, papier.

1750, janvier-juin. — Mises de fait demandées : par Jean Decroix, de Ternas, contre Marie-Françoise Decroix, de Rœllecourt; — par Philippe-Albert Leroy, censier de la ferme de Montereau, à Douvrain, contre le sieur Pierre Delebarre, résidant à Arras; — par Jean-Charles Delevigne, écuyer, et dame Marie-Alexandrine Testelin, son épouse, demeurant en la ville de Béthune, contre Marie-Jeanne-Françoise Testelin, de Gouy-en-Gohelle; — par Jean Gaudet, ménager au village de Ricametz, contre Jean Harduin, d'Oppy, et Jean Citerne, de Ricametz; — par les marguilliers et autres administrateurs des biens et revenus de l'église de Thilloy-lez-Hermaville, contre Jean Advielle, ancien lieutenant du même lieu.

B. 478. (Registre.) — In-folio, 771 feuillets, papier.

1750, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus : par Philippe-Antoine Desgardin, tonnelier au village de Bouvigny-Boyesse, contre Philippe-Joseph, Louis-Alphonse et Augustin-Isidore Cornu, d'Avesnes-le-Comte; — par les époux Magnier de Mory, contre Georges Parent, ancien lieutenant de Favreuil, demeurant à Beugnâtre, et Marie-Henriette Deleau, sa femme; — par le comte de Saint-Pol, contre Antoine-Joseph Duhamel, cabaretier au village de Sombrin; — par le chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras, contre Vincent Blondel, marchand d'huiles, Marie-Thérèse Daussy, sa femme, et Jean Daussy, fermier, demeurant tous au faubourg des Alouettes-lez-Arras; — par Albert Goudemetz, censier à Habarcq, contre Paul Lenfant, marchand boucher en la cité d'Arras; — par les enfants et héritiers du baron Deslions, contre Philippe Blondel, de Bavincourt; — par M. Boucquel de Beauval, chevalier, seigneur de Sarton, Hamelincourt et autres lieux, contre Jean-François Courtier, soldat aux Gardes-Françaises.

B. 479. (Registre.) — In-folio, 871 feuillets, papier.

1751, janvier-juin.—Décrets de mise de fait accordés : à Pierre Leclercq, maître arpenteur au village de Neuville-Saint-Vaast, contre le sieur Duquesnoy, de Vendin-le-Vieil; — à la veuve Carpentier de Laventie, contre les époux Leleu, demeurant au même lieu; — à Gabriel Pingrenon, cordonnier et cabaretier à Fressin, contre Pierre Macaut, aussi cordonnier, et Marie-Anne-Françoise Rémont, sa femme; — à maître Louis Delangle, prêtre, chapelain de la paroisse de Festubert, nommé pour l'exécution du testament de Jean-François Lombart, en date du 20 dé-

cembre 1750, contre Alexandre Béeu, fermier à Richebourg l'Avoué, et Marie-Joseph Lombart, sa femme ; — à dame Catherine Delcourt, veuve de Nicolas-Guislain de Cambronne, conseiller vétéran au Parlement de Flandre, contre Jean Rohart, ancien notaire, résidant à Lépinoy ; — à demoiselle Barbe-Françoise Palisot d'Incourt, fille et héritière de messire Ambroise-Alexandre Palisot d'Incourt, conseiller du Roi, premier président et chef du Conseil provincial d'Artois, demeurant au château de l'Églantier, contre François-Michel Delelès, seigneur de Givenchy-le-Noble.

B. 480. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1751, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait accordés : à demoiselle Choisy, d'Arras, contre Pierre François de Boisauvroy, résidant en la même ville ; — aux mère supérieure et religieuses du couvent de Saint-Pierre à Bapaume, contre Georges Parent, fermier au village de Beugnâtre, et Henriette Deleau, sa femme ; — aux demoiselles Leclercq, de Saint-Pol, contre les sieur et dame Pelet, marchands au bourg de Frévent ; — à Guillaume Fournier, notaire royal et procureur en la ville de Béthune, contre Jean-Baptiste Gamand, vivant de ses biens au village d'Aix, et Marie-Anne-Agnès Duquesnoy, son épouse ; — à Pierre-Joseph de Douay, bourgeois de la ville de Cambrai, contre Marie-Anne Lourdel, veuve de Mathieu Devaux, demeurant au village de Villers-Plouich ; — à maître Louis Cauwet, médecin au bourg d'Houdain, contre messire Jean-Emmanuel-Joseph de Gosson, écuyer, et dame Marthe-Thérèse de Cheyron, son épouse.

B. 481. (Registre.) — In-folio, 796 feuillets, papier.

1752, janvier-juin. — Décrets de mise de fait en faveur : de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, contre le meunier de Bienvillers-au-Bois ; — d'Ambroise-Joseph Richebé, contre le sieur Derville, prévôt du bourg de Vitry ; — d'Isidore Beugnet, peigneur de laine, et Jean-Antoine Cuisinier, charpentier de moulin, demeurant tous deux au village de Simencourt, contre Jules-César Raulin, écuyer, sieur de Belval, capitaine au régiment Royal-Italien ; — de Louis-Joseph Wacheux de La Rosière, résidant à Rouen, contre Charles-Félix Porquet, bourgeois de la ville de Lens, et Marie-Louise Wacheux, sa femme. — Hypothèques demandées par les administrateurs de l'hôpital de Saint-Jean-l'Évangéliste à Hesdin, contre M. de Salperwick et autres ; — par messire Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montarant, maître des requêtes, intendant du commerce et commissaire du Roi pour la Compagnie des Indes, demeurant en la ville de Paris, et dame Jeanne-Marie de La Picore de Fremeur, sa mère, veuve de messire Jean-Jacques Michau de Montarant, contre dame Isabelle-Marguerite Rufine de Mailly, veuve de messire Charles-Antoine Delahaye, chevalier, comte d'Hézecques.

B. 482. (Registre.) — In-folio, 730 feuillets, papier.

1752. juillet-décembre. — Mises de fait obtenues : par Jacques-François Deransart, maître chaudronnier en la cité d'Arras, contre Nicolas Lemaire, quincaillier ; — par Joseph Cécile, chef d'office du comte de Charolais, demeurant à l'hôtel de Condé à Paris, contre Pierre de Bertin, sieur de Leuville, et dame Henriette-Joséphine-Louise Lagneau, son épouse ; — par Philippe Lanvin, maître briquetier au village de Siracourt, contre Charles Lanvin, ancien maréchal, résidant au bourg d'Heuchin ; — par Pierre Bourdon, sergent des ville et gouvernance de Béthune, contre la veuve This, d'Auchel ; — par Vincent Framery, maître boulanger, et Marie-Isabelle Prévost, sa femme, contre Josse Tabary, sieur de Grena, résidant au château du même lieu ; — par Charles-Joseph Raison, rentier en la ville de Douai, contre le sieur Cliquet de Cajembourg, héritier du sieur Cliquet de Flamermont ; — par dame Marie-Anne, comtesse de Runegl, dame de la clef d'or de l'Impératrice douairière, demeurant dans la Moravie, contre Maximilien-Nicolas, comte Desberg.

B. 483. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1753, janvier-juin. — Hypothèques décrétées au Conseil d'Artois en faveur : de M. Jean-Philippe Prévost, prêtre, chanoine de la cathédrale de Boulogne, de M. Louis-François-Dominique Prévost, prêtre, chanoine des quatorze de la collégiale d'Aire, de M. Antoine Prévost, prêtre, maître ès-arts, licencié en droit canonique et habitué de la paroisse de Saint-Sulpice de la ville de Paris, de Martin-Jean-François, Marie-Marguerite et Marie-Brigitte Prévost, demeurant à Hauteville, demandeurs sur mise de fait, contre le sieur de Villegas, comte de Saint-Pierre-Jettes, et la dame son épouse, demeurant en la ville de Bruxelles ; — de maître Adrien-Christophe Hébert, avocat en Parlement et ancien subdélégué de la ville d'Arras, y demeurant, contre les sieurs Philippe-Dominique et Louis-Alexandre Chevalier, de Courrières ; — de la veuve Lemoine, de Carvin-Épinoy, contre les époux Lecomte, de Meurchin ; — du sieur Crochart, marchand en la ville de Saint-Pol, contre Jean-François Deleforge, marchand en la ville de Pernes, et Marie-Scolastique Théret, sa femme.

B. 484. (Registre.) — In-folio, papier, 833 feuillets.

1753. juillet-décembre. — Décrets obtenus au Conseil d'Artois : par Louis-Joseph Danthin, arpenteur juré au village de Fleury, demandeur sur mise de fait, contre Hugues Danthin, aussi arpenteur, demeurant au même lieu, partie directe, « afin d'être réalisé dans tous les biens « délaissés par Marie-Anne Pinchon, sa mère, et jouir « d'iceux à titres successifs, et dans tous les biens d'Hugues « Danthin, son père, pour sûreté, conservation et hypo- « thèque de ses portements stipulés en son contrat de « mariage du 15 janvier 1745; » — par messire Pierre-Louis-Auguste Hattu, chevalier seigneur des Cordes, conseiller au Parlement de Flandre; Maître Pierre-Claude Hattu, prêtre-chanoine de l'église collégiale de Saint-Géry en la ville de Cambrai, et demoiselle Marie-Françoise-Hippolyte Hattu, tous trois héritiers de messire Alexandre-Auguste Hattu et de dame Marie-Françoise-Pétronille Becquet, demandeurs, contre Antoine Guffroy, laboureur au village d'Avion, et Marie-Catherine Lequien, sa femme, défendeurs et parties directes, et contre M. Enlart, seigneur d'Avion, signifié; — par les gens de loi et principaux habitants du bourg d'Oisy, administrateurs des biens et revenus de l'église du même lieu, contre les époux Claviez; — par Jean-Baptiste Flament, cabaretier en la ville de Béthune, et Jeanne Brassart, sa femme, contre la veuve Pruvost, de Divion, tant en son nom qu'en ceux de Jean-Baptiste et Pierre-Joseph Pruvost, ses enfants mineurs; Jacques-Philippe et Robert Pruvost, laboureurs du village de Bours-Maretz; Charles-Nicolas et Jacques Pruvost, demeurant au village de Calonne-Ricouart, et Jean-François Pruvost, de Gonnehem ; — par les échevins, prévôt et maïeur de la ville de Béthune, contre André Laserre, entrepreneur des fournitures de la même ville.

B. 485. (Registre.) — In-folio, papier, 819 feuillets.

1754. janvier-juin. — Charles Debriois, écuyer, seigneur de Poix, Angres et autres lieux, requiert hypothèque contre Maître Nicolas Tabary, procureur au Conseil provincial d'Artois. — Décrets de mise de fait accordés : à Jean Rohart, marchand de lin au village de Courrières, et à Marie-Michelle Hugot, sa femme, contre Joseph-Damas Darleux, maréchal-ferrant ; — aux sieur et dame Pottier, marchands de laine au village de Siracourt, contre Jacques Pottier, vivant de ses biens et demeurant au même lieu ; — au marquis d'Alsace, seigneur de Dion-le-Val en Brabant, tant en son nom qu'en qualité de père et tuteur légitime des enfants qu'il a eus avec dame Marie-Catherine-Joseph Departz, son épouse, contre la veuve Combe et autres ; — à messire Adrien-Nicolas-Marescaille, demandeur, contre messire Jean-Baptiste Marescaille de Caffort; — à messire Louis de Cardevac, chevalier, marquis d'Havrincourt, gouverneur de la ville d'Hesdin, ambassadeur de S. M. à la cour de Suède, contre Thomas Podevin, laboureur demeurant au village d'Havrincourt; — à Nicolas-Géry Chocquet, et autres, contre Marie-Françoise Lepot, veuve de Jean-Baptiste Leclercq, résidant à Paris ; — à maître Claude-François Muchenbled, conseiller au Présidial de Melun, contre Antoine-Joseph de Beauffort, écuyer, et dame Marie-Anne-Louise de Rocourt, son épouse; — à la demoiselle Guerbois, fille émancipée demeurant au couvent des dames Ursulines d'Arras, assistée du sieur Martin Carpentier, son curateur, contre Louis-Joseph Robichet, son ancien tuteur.

B. 486. (Registre.) — In-folio, papier, 898 feuillets.

1754. juillet-décembre. — Hypothèques accordées : à dame Marie-Guislaine Gillion, dame de Blairville, veuve de messire François de Saisseval, écuyer, seigneur de Blérancourt, Beaurepaire et autres lieux, contre Jean-Nicolas Crespieux, marchand à Arras, et Anne-Françoise Roty, sa femme; — à Philippe-Henri-Honoré Delerue, maître charpentier en la ville de Douai, contre Druon Truant, fermier au marais de Warendin, paroisse de Rache ; — à Antoine Liebbe, huissier du Conseil d'Artois, contre la veuve Desailly, d'Allouagne; — à Henri-Auguste Wiart Desfranes, capitaine au régiment royal d'artillerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, contre messire Philippe-Charles-Joseph vicomte de Berghes, prince de Rache ; — à Marie-Catherine Vanbossu, dame de l'école Stapart de la ville de Lille, contre Pierre Hanon, ménager à Ostreville ; — à Jean-Baptiste Vicogne, praticien en la ville de Béthune, contre Pierre-Joseph et Marie-Anne-Françoise-Joseph Caullet, de Barlin.

B. 487. (Registre.) — In-folio, papier, 889 feuillets.

1755, janvier-juin. — Hypothèques accordées : aux époux Saudemont, contre les sieur et dame Raulin, demeurant au château de Belval ; — à André Merville, architecte en la ville d'Arras, contre Marcel-Pascal Cuvelier, légataire universel d'Isbergue Cuvelier, religieuse au couvent de La Thieuloye ; — aux religieux de l'abbaye de Marchiennes, contre François Desommain, fermier à Gouy-sous-Bellone; — à très-haut et très-puissant seigneur Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, lieutenant-général des armées du Roi, contre Robert Nocq, de Couturelle ; — à la veuve Boullart, marchande commission-

naire de vins à Joigny en Bourgogne, contre Julien Personne, marchand de vin en la ville de Bapaume; — à Jean-Philippe-Duquesnoy, lieutenant du Carieul, et Pierre-Joseph Duquesnoy, demeurant au village de Souchez, contre Alexandre et Charles-Guislain Dusauchoy, frères, fermiers au hameau de Noulette.

B. 488. (Registre.) — In-folio, papier, 845 feuillets.

1755, juillet-décembre. — Hypothèques accordées : aux époux Lefebvre, fermiers, demeurant à Béhagnies, contre Jacques-Joseph Debeaussart, marchand en la ville d'Arras; — à Athanase Merlin, censier au village de Cagnicourt, et à Charlotte-Agathe Ledoux, son épouse, contre les époux Legentil, de Saint-Léger; — à la veuve Goubet, de Boiry-Sainte-Rictrude, contre la veuve Leducq, de Foncquevillers; — aux héritiers de François Deleval, écuyer, sieur de La Marche, contre Charles-François Pruvost, procureur fiscal de la châtellenie de Lisbourg; — à maître Antoine-Joseph Doré, avocat au Conseil d'Artois, contre Jean-Adrien Castelain, fermier et horloger au village d'Achiet-le-Petit, et Marie-Geneviève Guilbert, sa femme; — aux abbé et religieux de Phalempin, contre Louis Hoscedez, laboureur, demeurant près le pont d'Artois, en la paroisse d'Harnes; — à la veuve Souilliart, d'Arras, contre Pierre Castelain, de Berles-au-Bois.

B. 489. (Registre.) — In-folio, papier, 906 feuillets.

1756, janvier-juin. — Mises de fait accordées : à Guislain Coureol, procureur au Conseil d'Artois, contre dame Marie-Jeanne-Thérèse Lemaire, veuve d'André-Joseph Vasseur, sieur d'Hérigny, demeurant en la cité d'Arras; — aux demoiselles Françoise-Charlotte Chaulatte Du Cailloret; Françoise, Eugénie et Anne Duplessis, dames de Biache; messire Charles Legrand, diacre-sacristain de l'église collégiale de Saint-Fursy de la ville de Péronne, et Jean-Baptiste-Florent Masse Du Priez, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de La Roche-Aymont, contre messire Charles-Alexandre de France, chevalier, seigneur de Buire-au-Bois, baron de Vaulx, et dame Marguerite Delahaye, son épouse; — à Pierre-Martin Delattre, marchand de toilette au village de Cagnicourt, cessionnaire de Jean-Jacques Soualle, marchand mulquinier au village de Bullecourt, suivant l'acte passé devant notaires, le 24 janvier 1755, contre le sieur Louis Delestré, négociant en la ville d'Arras; — à Guislain Legard, compagnon serrurier, résidant à Rouen, contre Philippe-François Lollivier, fermier à Hancourt, et Marie-Louise Jony, sa femme, Jean-Jacques Lollivier, aussi fermier, demeurant au même lieu, et Marie-Françoise-Antoinette Gaillard, sa femme.

B. 490. (Registre.) — In-folio, papier, 755 feuillets.

1756, juillet-décembre. — Mises de fait décrétées au profit : de Jacques-Joseph Coppens, écuyer, grand bailli de Bergues, résidant ordinairement en la ville de Dunkerque, contre messire René Demoges et dame Marie-Angélique de Coupigny, son épouse, demeurant en leur château de Liévin; — de Charles-François Pelet de Courcelle, lieutenant d'infanterie, contre dame veuve Pelet, marchande au bourg de Frévent; — de Pierre-Gilbert Doverge, ancien officier au régiment de Lyonnais, contre Louis Bassecourt, fermier de la ferme des Wastines, en la paroisse de Beuvry; — de François-Dominique Bruyant, ancien échevin de la ville d'Arras, et Jeanne-Dominique Hurtrel, son épouse, contre Thomas Catez, aubergiste au faubourg de Saint-Sauveur-lez-Arras; — de Bernard-Joseph Quelain, négociant à Cambrai, contre demoiselle Marie-Thérèse et Reine-Victoire Leroux, sœurs, demeurant en la même ville.

B. 491. (Registre.) — In-folio, papier, 847 feuillets.

1757, janvier-juin. — Mises de fait décrétées au profit : d'Antoine Roode, rentier en la ville d'Aire, contre le marquis de Beauffort; — de Charles-François Varlet, seigneur de La Vallée et autres lieux, ingénieur en chef de la ville d'Hesdin, et dame Marie-Cécile Desomer, son épouse, contre messire Guy-Louis de Guînes de Bonnières de Melun, chevalier, comte de Souastre, lieutenant de Roi, en la province d'Artois, demeurant en son château de Villers-Brulin; — de messire Louis Dupuis, prêtre-vicaire de la paroisse de Pas, contre Jean Dupuis, d'Hendecourt-en-Artois. — Hypothèques demandées : par André Merville, architecte à Arras, contre Marcel-Pascal Cuvelier; — par Louis-Pierre Caron, censier au village d'Annay, et Jean-Louis Caron, son frère, contre André Ledocquois, laboureur au village de Wingles; — par François-Joseph Petit, marchand horloger en la ville d'Arras, tant en son nom que comme père et tuteur des enfants mineurs qu'il a eus avec Jeanne-Marguerite Wattel, contre Michel-François-Joseph Callin, échevin à son tour de la ville de Lens.

B. 492. (Registre.) — In-folio, papier, 767 feuillets.

1757, juillet-décembre. — Mises de fait décrétées en faveur : de François Hocquet, maïeur du villaged'Athies, contre la veuve Hérognel, d'Arras; — de maître Louis-Maximilien-Joseph Ponchel, avocat au Parlement de

Flandre, contre Valentin-Joseph Havet, ménager, demeurant au village de Turmignies, et Marie-Agnès Carlier, sa femme; — des habitants de Boncourt contre Charles-Joseph Legay, charpentier en la ville d'Aire, entrepreneur du chœur de l'église de Boncourt; — de Jacques Bouttemotte, fils, marchand de vin à Arras, contre Louis Hochedé, aubergiste au Pont-Neuf d'Artois, paroisse d'Harnes; — de Joseph Carpentier, bourgeois d'Arras, contre Charles-François Payen, fermier au village de Wanquetin; — d'Anne Fiquet, servante en la ville d'Hesdin, contre les enfants et les héritiers de Philippe Rose et de Catherine Thorel.

B. 493. (Registre.) — In-folio, papier, 937 feuillets.

1758. janvier-juin. — Mises de fait décrétées en faveur : de Maximilien de Robespierre, avocat au Conseil d'Artois, et de Marie-Marguerite-Françoise Poiteau, sa femme, contre les époux Cresson, d'Ablain-Saint-Wazaire; — de Gille-Antoine, Louis-François, Jean-Antoine et Augustin Legrand, d'Hénin-sur-Cojeul, Jean-Louis et Pierre-Antoine Dhamelincourt, de Boiry-Becquerelle, contre Jean-François Rabache, meunier du moulin de Roclincourt, et Jeanne-Marguerite Rogez, sa femme; — d'Anne-Isabelle Despiennes, dame de Récourt, veuve d'Anselme-François Mousson, demeurant en son château de Récourt-en-Artois, contre Louis Cormont, Mathieu Dumont et Pierre-Joseph Dearvent, tous fermiers à Sauchy-Lestrée; — d'Alexandre-Louis Lefebvre de Gouy, écuyer, capitaine au régiment de Bruxelles, au service d'Espagne, contre François-Michel-Bernard Degantès, écuyer, seigneur d'Ablainzevelle; — de Paul-Joseph Depestre, négociant en la ville de Tournay, contre l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer; — de Philippe-Joseph Lemaître de La Sablonnière, bourgeois d'Arras, contre le sieur Guy-Charles Lemaître de La Sablonnière, marchand en cette ville; — d'Antoine-Modeste Galio, mulquinier au village de Mercatel, et Marie-Scholastique Fauquez, sa femme, contre Angélique Foucquier, veuve de Pierre Flochel.

B. 494. Registre. — In-folio, papier, 712 feuillets.

1758. juillet-décembre. — Mises de fait accordées à la veuve Froment, d'Arras, contre Pierre-Guislain Boisleux, lieutenant du village d'Achiet-le-Petit, et Marie-Catherine Boniface, sa femme; — à Simon Dorlet, officier de cavalerie, demeurant à Lillers, contre Martin-Joseph Poitevin, laboureur à Saint-Hilaire; — à Jean-François Levasseur, rentier en la ville de Bapaume, contre les sieurs Jean-André et Philippe-Joseph Pavent, de Trescault; — à messire Edme de Blanpignon, écuyer, seigneur de Thun, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et à dame Christine-Adolphine de Landas, son épouse, contre messire François-Joseph-Valentin Boudart, chevalier, seigneur de Mingrival, et dame Anne-Pierre de Blondel, sa compagne; — à Charles Létocquart, mulquinier, et à Marie-Anne Sauvage, sa femme; Augustin Sauvage, charron, et Jeanne-Françoise Caron, sa femme, demeurant à Mercatel, contre Jacques-François Laguillier, fermier au village de Beaurains; — à Philippe, comte de Noailles, lieutenant général pour le service du Roi à son armée du Bas-Rhin, contre Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair et premier maréchal de France, son père.

B. 495. (Registre.) — In-folio, papier, 916 feuillets.

1759, janvier-juin. — Décrets obtenus au Conseil d'Artois : par le sieur Nicolas-Joseph Crelon, fermier à Gouy-en-Artois, demandeur sur mise de fait « aux fins d'être « réalisé dans l'exécution du testament de maître Pierre-« Charles-François Leroy, curé dudit Gouy, contre Jeanne-« Marthe Leroy, fille majeure, demeurant au monastère « de la Paix, en la cité d'Arras, héritier dudit maître Pierre-« Charles-François Leroy, et contre Jean-Philippe Loncle, « charron, demeurant à Arras, tuteur établi par justice « aux personnes et biens de Louis-Géry-Ignace et Marie-« Thérèse Leroy, mineurs, aussi héritiers dudit maître « Pierre-Charles-François Leroy ; » — par Henri-François Gouppy, bourgeois de Paris, père et tuteur de Jacques-Joseph et Élisabeth Gouppy, ses enfants mineurs, qu'il a eus avec dame Élisabeth-Gabrielle d'Hennezel de Grammont, son épouse, décédée le 2 novembre 1758, contre Pierre-François de Corbie, seigneur de La Boutillerie, demeurant à Lille; — par la veuve Henry, marchande de meubles à Moyenneville, contre Jacques Poullet, marchand de bois au village de Warluzel.

B. 496. (Registre.) — In-folio, papier, 746 feuillets.

1759. juillet-décembre. — Mises de fait obtenues : par demoiselle Marie-Joseph Donjon, contre le sieur François-Florent Hébert, marchand à Dunkerque, et Jeanne-Thérèse-Françoise Vanbostorhoute, son épouse; — par le couvent des Annonciades de la ville de Douai, contre les époux Dron, de Noyelles-sous-Bellonne; — par Cornil Delayens, maître corroyeur, demeurant à Arras, curateur établi par justice à la succession vacante du sieur Deligny, rafineur de sel en la même ville, contre Martin Lefebvre, marchand au village de Berles-au-Bois; — par demoiselle Marie-Jeanne Godart, contre Philippe-François Crespin, fermier

à Gricourt, paroisse de Bours; Louis Sévin, marchand de vin à Arras, et Marie-Anne-Joseph Darré, sa femme, caution solidaire dudit Crespin. — Hypothèques requises : par les héritiers d'Adrien-Louis Broutin, contre Pierre-Étienne L'Hermite, laboureur à Cainchy-lez-Labassée; — par Marie-Madeleine Lefebvre, femme de Luc-François-Bertin Poitart, trésorier des chartes d'Artois, seigneur de Fieheux, contre ledit sieur Poitart, son mari; — par la veuve Potevin, de Saint-Hilaire, contre Jean-François Deleforge, cabaretier en la ville d'Aire.

B. 497. (Registre.) — In-folio, papier, 730 feuillets.

1760, janvier-juin. — Hypothèques requises : par Guillaume Duchesne, bourgeois de la ville de Paris, contre Claude-Aimé de Dreux, chevalier, comte de Nancré ; — par les Religieuses Grises de la ville de Saint-Pol, contre Alexandre Cayeux, tonnelier au bourg de Blangy; — par Marie-Joseph Mathon, douairière de Duisans, et dame de Lisbourg, contre le sieur Derazière, conseiller en la Cour, demeurant à Arras ; — par le sieur Marc-Antoine-Félix Froment, ancien garde du corps de S. M. le roi de Pologne, contre le sieur Nicolas Pollet, marchand amidonnier en la ville d'Arras; — par Adrien Leroy, fermier à Avesnes-le-Comte, et Marie-Isabelle François, sa femme, contre Guislain François, ancien maïeur de ce bourg; — par Claude-Joseph Vernier, Antoine-Joseph Landrieu et Louis Verbois, tous trois négociants en la ville de Tournay, contre maître Jean-Baptiste-Marie Delahaye, avocat au Conseil d'Artois, échevin d'Arras.

B. 498 (Registre.) — In-folio, papier, 846 feuillets.

1760. juillet-décembre. — Hypothèques accordées : à Étienne-Joseph Dupire, teinturier, demeurant à Arras, contre les sieurs Delattre et Deneuville ; — à Lamoral-Joseph Demonchaux, rentier en la ville de Saint-Pol, contre Louis-Joseph-Auguste Deschamps, sieur de Pas, demeurant à Saint-Omer; — à Guillaume-Marie Bécourt, marchand chaudronnier, contre Louis Devillers, marchand brasseur, au bourg de Frévent; — à demoiselle Isabelle Payen, d'Héninel, contre Sébastien Fidèle de Douay, écuyer, diacre du diocèse d'Arras ; — à messire Jean-Adrien Jessus, prêtre-chanoine de l'église collégiale de Saint-Barthélemi à Béthune, contre maître Pierre-Louis-Joseph Debeaussart, avocat au Conseil d'Artois, et dame Marie-Joseph Leducq, son épouse; — à Marie-Claude Waterlot, lieutenant et fermier du village de Boyelles, et à Marie-Elisabeth Trannin, son épouse, contre les sieurs et demoiselles Delegorgue, d'Arras; — à Marie-Adrienne Cailleret, contre Jacques-François Brongniart, fermier en l'une des fermes de Bellavesnes, paroisse de Lattre-Saint-Quentin; — à Charles Cornu, aubergiste à Hesdin, contre les époux Delerue, marchands de bas en cette ville.

B. 499. (Registre.) — In-folio, papier, 901 feuillets.

1761. janvier-juin. — Mises de fait intentées : par Antoine-François Deligny, conseiller du Roi, receveur de ses bois en la maîtrise particulière d'Arras, contre André Lantoine, maçon au village de Saint-Laurent-lez-Arras, et Marie-Louise-Thérèse Delannoy, sa femme; — par François Lenglebert, marchand en la ville de Bapaume, contre les sieurs Taillandier, Deleau, Lauthier et Danel ; — par Pierre-Alexandre Laureau, marchand libraire en la ville d'Arras, et dame Anne-Marguerite Leclercq, son épouse, contre le sieur Anselme-François-Albert Bourdon, lieutenant des gardes de la porte du Roi, demeurant en la ville de Paris; — par Pierre-Louis Caron, censier à Annay, et Jean-Louis Caron, son frère, contre André Letocquois, laboureur au village de Wingles; — par la veuve Lainé, d'Hesdin, contre Maximilien Payelle, brasseur au bourg de Fruges, et Dominique Payelle, son fils, chapelier au même lieu.

B. 500. (Registre.) — In-folio, papier, 699 feuillets.

1761. juillet-décembre. — Hypothèques accordées : aux époux Martin, fermiers à Ambrines, contre les sieur et dame Debray, marchands en la ville d'Amiens ; — à la veuve Fontaine, de Tinques, contre maître Philippe-Antoine Bernard, notaire royal et procureur à la Sénéchaussée de Saint-Pol; — à Pasquier-Joseph Coulon, bourgeois d'Arras, contre la veuve Rousselle et Antoine-Firmin Rousselle, son fils; — à dame Isabelle Denis, épouse de Louis-Nicolas Vaillant, demeurant en la ville d'Aire, « autorisée d'ester à droit par jugement du Conseil « d'Artois du 5 janvier 1761, demanderesse sur mise de « fait exploitée sur les biens dudit Louis-Nicolas Vaillant, « son mari; » — à demoiselle Marie-Anne-Joseph Grimbert, fille majeure et héritière de maître Jean-François Grimbert, ancien procureur au Conseil d'Artois, contre Jean-François Marcadet, avocat résidant à Lens; — à maître Philémon Prévost, curé de Blangy, exécuteur testamentaire de Louis-Guislain-Benoît Le Liepvre, écuyer, seigneur de Neulette, contre les sieurs de Méières et Debriois.

B. 501. (Registre.) — In-folio, papier, 859 feuillets.

1762. janvier-juin. — Mises de fait accordées : à Jeanne-

Marguerite Proyart, veuve de Laurent Goudemand, fermière à Wanquetin, contre Guillaume Candelier, charpentier au hameau de Monchel, paroisse de Berles-lez-Aubigny; — au sieur Guilbert, d'Arras, contre Hugues-François Dupire, Charles-Philippe Demelin et autres habitants du village de Foncquevillers; — à Antoine Bernard, marchand en la ville de Werwick en Flandre, contre Jacques-Philippe Lefebvre, marchand de tabac en la ville de Saint-Pol; — aux héritiers de Charles-Antoine de Lestocq, écuyer, seigneur de Louvencourt, contre messire Jean-Antoine de Créquy, comte de Canaple, châtelain d'Orville et de Douriez; — à Bruno Leleu, tailleur d'habits en la ville de Pernes, contre les époux Duponchelle; — aux abbé et religieux de Notre-Dame de Loos, contre Marie-Anne Leleu, veuve de Jean-Baptiste Hachin, et Jean-Philippe Hachin, fermier au Tirlet, paroisse de Chelers; — à Albert-François Asselin, rentier au bourg de Frévents, contre les sieur et dame Révillion, de Rougefay.

B. 502. (Registre.) — In-folio, papier, 737 feuillets.

1762, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus: par maître Nicolas-Alphonse Buissart, licencié en médecine, demeurant en la ville de Bapaume, tuteur des enfants mineurs de Pierre Le Gavrien et de Dorothée Buissart, contre messire Alexandre-Auguste-Joseph de Beaulaincourt, chevalier comte de Marles; — par Éloi-François-Delchelle, de Lacouture, contre Pierre-Joseph Lefranc, laboureur à Lestrem; — par Pierre-François Leroux, marchand de cuir et corroyeur en la ville d'Hesdin, contre Pierre Macaut, cordonnier; — par maître Billion, avocat au Conseil d'Artois, contre maître Becthum, procureur; — par l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, contre Pierre-Joseph Delebreuve, bailli d'Herbelle, et Philippe-Éloi Godart, fermier et laboureur au hameau d'Assinghem; — par la veuve Goubet, de Boiry-Sainte-Rictrude, contre les sieurs Solon, marchands de laine à Pommier; — par Jean-Baptiste Prouille, marchand à Arras, contre Jean-François Legard, maître coutelier en cette ville; — par la veuve de Jean-Baptiste Guffroy, demeurant à Saint-Pol, contre Jean-François Delerive, valet de charrue au village d'Humières et Marie-Joseph Roussel, sa femme.

B. 503. (Registre.) — In-folio, papier, 969 feuillets.

1763, janvier-juin. — Décrets de mise de fait obtenus: par le sieur Planchon, rentier en la ville de Saint-Pol, contre les époux Duparcq, boulangers à Auxi-le-Château; — par demoiselle Robertine de Partz-Pressy, contre le marquis de Ghistelles-Saint-Floris, demeurant en son château de Vieille-Chapelle; — par Théodore-Gaspard Boubert, négociant à Saint-Omer, contre Philippe-Augustin Legrand, laboureur et marchand au village de Sains-lez-Marquion; — par Louis Brunet, marchand de bois, résidant à Hesdin, contre la veuve Carnel, d'Auchy-lez-Moines, et Alexis-Valentin Carnel, son fils; — par Nicolas-Joseph Malpaux, marchand de fer à Arras, contre Nicolas Deruy, maréchal-ferrant au village de Pommier, et Marie-Thérèse Cagin, sa femme.

B. 504. (Registre.) — In-folio, papier, 774 feuillets.

1763, juillet-décembre. — Mises de fait requises: par messire Jean-François-Marie Mabille, président du Conseil provincial et supérieur d'Artois, contre le prince de Montmorency, à cause de son marquisat de Careney; — par le chapitre de la cathédrale de Saint-Omer, à cause de ses seigneuries de Bilques, Licques et Blendecques, contre le prévôt d'Arques; — par Pierre-Joseph Delys, notaire apostolique du diocèse d'Arras, contre Pierre Wache, jardinier, demeurant au lieu nommé *les quatre maisons*, paroisse de Saint-Nicolas-en-Méaulens, et Augustine Petit, sa femme; — par Jean-Baptiste et Pasquier Bédu, fermiers au village de Courcelles-Saint-Sulpice, contre Pierre Noiret, ménager demeurant à Souastre, et Marie-Anne Deflandre, sa femme; — par les sieur et dame Locquet, d'Arras, contre Marc Locquet, de Fontaine-lez-Croisilles; — par Pierre-Charles Camp, rentier en la ville de Saint-Omer, contre Augustin Durasnel, architecte, demeurant au faubourg du Perroy-lez-Béthune, et Marie-Rose Crespin, son épouse.

B. 505. (Registre.) — In-folio, papier, 922 feuillets.

1764 (janvier-juin). — Mises de fait requises par Simon Rohart, notaire royal et fermier au village d'Épinoy, contre Pierre Delecroix, charpentier au même lieu; — par Jacques Willart, bourgeois d'Arras, et Anne-Élisabeth Lepoivre, sa femme, contre Nicolas Pigache, chapelier à Hébuterne; — par Claude Aubry, échevin de la ville de Bapaume, et dame Claire Deleville, sa femme, contre Jean Manessier, notaire royal, résidant à Arras; — par les sieur et dame Choquart, fermiers et propriétaires au Saulchoy, contre demoiselle Marie-Cécile Tuillier, demeurant en la ville d'Ardres; — par Jacques-Antoine Lefebvre, maître de la poste aux chevaux à Souchez, contre les époux Pavy et Jean-Baptiste Lefebvre, de Vimy.

B. 506. (Registre.) — In-folio, papier, 800 feuillets.

1764, juillet-décembre. — Mises de fait requises par

le marquis de Hamel-Bellenglise, contre Adrien-François Geoffroy, tailleur de pierres, demeurant à Neuville-Saint-Vaast; — par Jean-Philippe Véret, marchand de bois à Humbercamp, contre Pierre Guislain Lenglet, tonnelier à Gaudiempré; — par Jean-François Bécourt, fermier au village d'Agnez-lez-Duisans, contre Jean Labrouche, boucher à Avesnes-le-Comte; — par les sieur et dame de Brigode, contre Marie-Rose Delebarre, fille et héritière de Jean Delebarre, et de Marie-Marguerite Flament, demeurant à Billy-Berclau; — par la veuve Peugnet, d'Arras, contre les époux Lesage, rentiers en la même ville; — par le chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras, contre plusieurs habitants du village d'Anzin et du faubourg de Sainte-Catherine-en-Méaulens; — par Antoine-François Richard, architecte en la ville de Cambrai, contre les enfants de Romain Wagon; — par Jean-Pierre Vasseur, charron au village de Berles-Moutier, contre Jean-Baptiste Vasseur, ménager demeurant à Ablain-Saint-Nazaire.

B. 507. (Registre.) — In-folio, papier, 945 feuillets.

1765, janvier-juin. — Mises de fait intentées, par François-Ferdinand, comte de Lannoy et du Saint-Empire, colonel au régiment des grenadiers de France, contre Jérôme Crespin, fermier à Huclier; — par maître Antoine-Félix Harduin, prêtre-curé de la ville de Labassée, contre Dominique Lemaire, armurier à Béthune; — par Antoine Dupire, ancien major garde-côte de Belle-Ile-en-mer, demeurant en la ville d'Arras, contre Jean-François Delecourt et Rénée-Louise Godet, sa femme; — par Étienne Rivaux, marchand aubergiste à Lille, contre Jean-Baptiste Dupréel; — par Paul-François Boidin, échevin à son tour de la ville de Béthune, contre Albert Dubois, collecteur, demeurant au village de Labuissière, tant en son nom qu'en qualité de père et tuteur légitime des enfants mineurs qu'il a eus avec Jeanne-Joseph Hannebicque.

B. 508. Registre. — In-folio, papier, 725 feuillets.

1765, juillet-décembre. — Décret obtenu au Conseil d'Artois par Florent-François Doncker, sieur de Maretz, Moyenneville et autres lieux, demeurant en son château de Maretz, paroisse de Lestrem, demandeur sur mise de fait contre Guillaume de Puniet, ancien officier du régiment de la couronne. — Hypothèques requises: par Adrien Pecqueur, cordonnier en la ville de Lens, contre maître Charlemagne Leroy, avocat en Parlement, demeurant en la ville d'Arras; — par Jean-François Pruvost, contre les sieurs et demoiselles Blin de Wanquetin; — par Jacques-François Delehelle, sieur de Mametz, ancien officier de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre, fils et héritier de Marie-Marguerite Denis, contre Mathias Couppé, fermier à Vis-en-Artois; — par les administrateurs des biens et revenus des bourses fondées par le sieur Cazier, en la ville de Béthune, contre Adrien Bourdon, marchand, demeurant à Saint-Omer, frère et héritier de Michel-François Bourdon; — par Brigitte Gardel, contre le sieur Legrand, son mari; — par maître Jean-Baptiste Delesaulx, avocat à Douai, contre maître Guislain-Réné Watelet, avocat à Arras, et la dame son épouse.

B. 509. (Registre.) — In-folio, papier, 843 feuillets.

1766, janvier-juin. — Décrets accordés pour mise de fait: aux enfants de maître Henri Gosse, notaire et procureur à Saint-Pol, contre les sieurs Alexandre-Ange, Ange-François, Charles-Louis et demoiselle Angélique-Anne de Beaulaincourt; — à Marie-Anne-Louise Ricouart, marchande de sel en la ville d'Hesdin, contre la veuve Fache, demeurant au même lieu; — au sieur Eustache-Alexis Defer, fermier du moulin à papier de Wavans, contre les époux Devillers, de Frévent; — à Jean-Charles Ravaux, maçon, demeurant à Bouret-sur-Canche, contre Gabriel Cartel, berger au village de Sibiville, et Cécile Ravaux, sa femme; — à Louis-Alexandre Davion, maïeur héréditaire de la mairie de Roclincourt, et à Marie-Jeanne Proyart, son épouse, contre messire Antoine-Constant de Hamel-Bellenglise, demeurant en son château de Grand-Rullecourt.

B. 510. (Registre.) — In-folio, papier, 778 feuillets.

1766, juillet-décembre. — Mises de fait requises: par la demoiselle Lejosne, d'Arras, contre Guillaume Ducatez, greffier de Villers-Brulin; — par Pierre Roussel, maréchal à Humbercamp, contre Jacques-Philippe Payen, journalier au même lieu; — par le sieur Jean Bernard, docteur et professeur primaire de la Faculté de médecine en l'Université de Douai, et dame Rosalie Fortin, son épouse, contre Pierre-Alexandre Mazas de Grammont, écuyer, seigneur d'Escarpel; — par Jean-François Sallé, *occupeur* du moulin de Ligny-sur-Canche, contre Jean-François Deboffle, de Blangerval; — par maître Lefebvre, avocat en Parlement, demeurant à Douai, contre Antoine-Ignace Pecqueur, fermier au château de La Brayelle; — par demoiselle Marie-Éléonore Demettre, dame de Béthonval, Wavrechin, Grossart et autres lieux, contre Pierre-Philippe Hémery, fermier à Coullemont, Pierre Hémery et Jeanne-Marguerite Legrand, sa femme; — par Joseph Deligny, bourgeois d'Arras, contre le sieur Gousse, rentier en la même ville; — par

François-Joseph Darthé, chirurgien-juré de la province d'Artois au bourg de Frévent, contre Jérôme Citerne, marchand, demeurant en la ville d'Arras.

B. 511. (Registre.) — In-folio, papier, 818 feuillets.

1767. janvier-juin. — Hypothèques accordées : à Antoine-Joseph Normand, fermier de la cense de Servins, paroisse d'Haucourt, contre le sieur Marescaille, demeurant à Douai ; — au sieur Galbaut, ancien conseiller pensionnaire de la ville d'Arras et subdélégué de l'intendant d'Artois, contre Louis-Ignace Lepipre, écuyer, seigneur de La Vallée ; — à François-Joseph Gonsse, bourgeois d'Arras, et à Jeanne-Louise-Sophie Huret, son épouse, contre la veuve Barisel ; — à demoiselle Marie-Barbe Féron, demeurant à Saint-Omer, contre Jacques-Joseph Salembier, cabaretier en la ville de Lillers, et Marie-Joseph Lobry, sa femme ; — aux maïeur et échevins d'Arras, contre les sieurs et demoiselles Leserre.

B. 512. (Registre.) — In-folio, papier, 735 feuillets.

1767. juillet-décembre. — Hypothèques accordées : à dame Marie-Jeanne Mathieu, demeurant à Arras, épouse, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, de maître Jean-Baptiste-Marie Lesenne, avocat en Parlement, résidant à Paris, contre maître Guislain Courcol, procureur au Conseil d'Artois, et Marguerite Thuillier, sa femme ; — à Éloy Desruelle, portefaix, demeurant à Béthune, contre dame Marie-Françoise Bacon, veuve du sieur Charles-François Decroix, marchande en la même ville ; — à Jacques Allart, ancien frère de la congrégation de la Mission, demeurant au village de Nuncq, contre le sieur et la dame Laborde, marchands de draps en la ville d'Hesdin ; — à Thomas Fuzelier et Anne-Françoise Leleu, sa femme, contre Pierre Cappe, jardinier à Sainte-Austreberthe, et Marie-Joseph Hurtrel, sa femme ; — à Louis Joyeux, piqueur de la vénerie du duc Charles de Lorraine, contre demoiselle Marie-Françoise Lhoste, dame de Willeman, et dame Marie-Jeanne de Fléchin, sa mère, veuve de Oudart-François Lhoste, écuyer, seigneur de Willeman.

B. 513. (Registre.) — In-folio, papier, 858 feuillets.

1768, janvier-juin. — Hypothèques accordées : à Charles-Borromée Jorré, receveur de la seigneurie de L'Écluse, contre Jean-Baptiste Grosdecœur, arpenteur-juré, demeurant à L'Hermitage, paroisse de Gouy-sous-Bellonne ; — à Zacharie Loir, marchand de fer à Arras, contre Charles Leroy, maréchal-ferrant au village de Berles-au-Bois ; — à Honoré Alavoine, ostéologister-emboîteur, Marie-Albertine Pecqueur, sa femme, Marie-Madeleine, Marie-Anne-Joseph, Marie-Jeanne-Agnès et Pauline Pecqueur, demeurant tous au village d'Houvin, contre Adrien-Joseph Pecqueur et Marie-Anne-Joseph-Bernardine Pruvost, sa femme ; — à Jean-Baptiste Santerne, d'Ecoust-Saint-Mein, contre Louise de Lascaris de Vintimille, demeurant à Arras, Charles-Louis de Lascaris de Vintimille, ancien colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, résidant en son château de Bureville, et Jean-François Théry, écuyer, sieur de Lambres, demeurant au château de Liettres.

B. 514. (Registre.) — In-folio, papier, 790 feuillets.

1768. juillet-décembre. — Hypothèques accordées : à Louis-Pierre Périgauld, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Chambon en Combrailles, et à Albertine-Constance-Julie Évrard, son épouse, contre Jean-Baptiste Desaulty, de Frévin-Capelle ; — à demoiselle Isabelle-Anne-Ursule Héroguelle, contre les époux Lemaire, fermiers à Tilloy-lez-Mofflaines ; — à Charles-François Le Vasseur, écuyer, sieur de Bambecque, lieutenant des maréchaux de France au département d'Aire, et dame Marie-Françoise-Isbergue Leroy, son épouse, contre messire Albert-François de Carnin, chevalier, marquis de Lillers ; — à la veuve Dubois, de Warlincourt, contre Jean-Baptiste Lenfant, tisserand au bourg de Pas ; — à demoiselle Marie-Madelaine Foucquier de Clamas, contre Étienne, Jean-Baptiste et Joseph Révillon, frères, tous trois demeurant au village de Rougefay ; — à la veuve Delehelle, contre Louis Guilbert, curateur établi à la succession vacante de Jean-Baptiste-Joseph Delehelle de Vicq, ancien conseiller au Conseil d'Artois.

B. 515. (Registre.) — In-folio, papier, 789 feuillets.

1769. janvier-juin. — Saisie réelle décrétée au profit de Louis Moyette, patricien en la ville d'Arras, contre Angélique-Thérèse Tulliez, veuve de Michel-André Cochart, demeurant à Aire. — Mises de fait demandées : par Ignace-François, Antoine-François et Jacques-André Levecque, frères, tous trois fermiers au village de Fromelle, contre les époux Rollin, marchands de lin à Cuinchy, paroisse de Festubert ; — par Jean-François Lusse, cordonnier à Mondicourt, contre Marie-Catherine Porion, veuve de Jean-Baptiste Tempez, demeurant à Grena ; — par Jean-Baptiste Ferbus, maître perruquier à Arras, contre le sieur Obry, marchand en cette ville ; — par Pierre-Antoine Delassus, lieutenant et fermier à Bucquoy, héritier de Marie-Anne-

Joseph Cuvillier, contre Ambroise Caffart, demeurant au même lieu.

B. 516. (Registre.) — In-folio, papier, 699 feuillets.

1769, juillet-décembre. — Hypothèques obtenues : par Joseph Legendre, marchand en la ville d'Amiens, contre le sieur Bon Rameau, négociant, demeurant à Lens, et Delphine-Robertine Deligne, son épouse ; — par Grégoire-Joseph Raison, fermier à Morchies, contre Théophile-Robert de Crépiœul, avocat en Parlement, conseiller du Roi, grand bailli héréditaire des ville et bailliage de Bapaume ; — par demoiselle Marie-Françoise-Joseph Lefebvre de Lassus, contre Jacques-François Prévost, écuyer, ancien mousquetaire de la première compagnie, demeurant à Aix-en-Gohelle, et Rose-Thérèse-Adrienne Lepipre, son épouse. — Rôle présenté pour messire Gabriel-François, comte d'Amerval, demandeur, sur mise de fait, contre dame douairière d'Hézecques.

B. 517. (Registre.) — In-folio, papier, 841 feuillets.

1770, janvier-juin. — Rôle du procureur Aubron, concernant la mise de fait demandée par les sieur et dame Gayet, bourgeois d'Arras, contre Jean-Baptiste Fanchison, de Manin. — Hypothèques obtenues : par Jean-Charles Voyez, fermier à Ficheux, et Marie-Rose Douchet, sa femme, contre Pierre-Louis Willemetz, portefaix, demeurant au faubourg de Ronville-lez-Arras ; — par les sieurs Meynadier, Randon et compagnie, négociants à Lyon, contre le sieur Rameau, marchand en la ville de Lens ; — par Marc-Antoine Damiens, aubergiste à Arras, contre Nicolas Plez, maçon et entrepreneur, demeurant à Puisieux-au-Val ; — par sœur Séraphique Legar, supérieure des Chariottes de la ville d'Arras, jointe à elle sœur Marie-Françoise Boniface, religieuse du même couvent, contre Henri Boniface, vivant de ses biens au village d'Hamelincourt.

B. 518. (Registre.) — In-folio, papier, 712 feuillets.

1770, juillet-décembre. — Hypothèques obtenues : par Denis Lemierre et Marie-Françoise Delecroix, son épouse, marchands à Labassée, contre Marie-Madeleine Divoire, veuve de Jacques-François Duhem ; — par maître Robert-François Deshorties, notaire royal, résidant à Arras, contre Jean-Dominique Delecourt, bourgeois de Douai, et Albertine-Joseph Payen, sa femme ; — par dame Caroline-Thérèse Prévost, veuve de Robert-Florent Haudouart, seigneur de Fontaine-lez-Hermans, contre la veuve de Bayle ; — par Joseph Turpin, négociant à Amiens, contre Antoine Famechon, marchand à Bapaume ; — par le chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai, contre Nicolas Ricq, fermier au village d'Hermies.

B. 519. (Liasse.) — 614 pièces, papier.

1770. — Ordonnances de mise de fait en faveur : de François-Joseph Lemayeur de Simencourt, prévôt de la ville de Cambrai, et de Marie-Louise de Piéfort, son épouse ; — de la veuve Sauvage, de Neuville-Vitasse ; — de Jean-Charles Deleforge, demeurant au village de Bonnières, cessionnaire de Jacques-Aubry, Jacques-Eustache Demonchaux et autres héritiers de Philippe Debret, par acte passé le 16 juillet 1763 ; — de Philippe Graux, jardinier à Arras ; — de Jean-Noël Leclercq, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pol ; — de Jean-François Fenet, chapelain du Conseil provincial d'Artois, etc.

B. 520. (Registre.) — In-folio, papier, 814 feuillets.

1771 janvier-juin. — Hypothèques obtenues : par Pierre-Antoine Vitasse, maçon, demeurant au village de Tilloy-lez-Mofflaines, contre Louis Deliége, ménager ; — par maître Hazard, notaire à Arras, contre le marquis de Coupigny ; — par Pierre-Joseph Brodel, fermier et bailli du village d'Équerchin, contre Philippe-Joseph Bruneau, Charles Dumortier et autres ; — par Jean-Baptiste et Pierre-Joseph Delerue, père et fils, laboureurs au village de Fief, contre André Gillion, aussi laboureur, demeurant au hameau de Beauquesne, paroisse de Fief ; — par le sieur Nicolas Jacquel, négociant en la ville d'Arras, contre Augustin-Joseph Hochart, cabaretier, demeurant au bourg de Bucquoy ; — par Simon Jude et Pierre Soualle, marchands au village de Bullecourt, contre Louis Pochon, marchand à Douvrin, et Gertrude Dhée, son épouse. — Rôle des mises de fait requises par maître Corroyer, procureur au Conseil supérieur d'Arras, pour Adrien-Louis Broutin, Jean-François Broutin, et autres, contre François-Joseph Loridon, de Cuinchy ; — pour les religieuses du couvent de Saint-Pierre de la ville de Bapaume, contre Pierre-François Quarré, sieur de Tilly.

B. 521. (Registre.) — In-folio, papier, 542 feuillets.

1771, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus au conseil supérieur d'Arras : par le sieur Augustin-Joseph Guilbert, ancien notaire royal d'Artois et procureur syndic de la ville de Labassée, en qualité de frère et unique héritier de Marie-Agnès Guilbert, contre Maximi-

lien Petit, laboureur, demeurant à Festubert ; — par maître Antoine-François Hibon, procureur du Roi en l'Élection provinciale d'Artois, contre Pierre-François Bernard, chantre et fermier au village de Barastre, et Marie-Jeanne Bochart, sa femme ; — par Charles-Alexandre-Xavier Duchâtel, receveur, demeurant en la ville d'Arras, et Marie-Joseph Alard, son épouse, contre le sieur Augustin-François Dupont de Fonville, gendarme de la garde du Roi ; — par Pierre-Joseph Durlin, ménager au village de Béthonsart, et Marie-Barbe Lebas, sa femme, contre Marie-Jeanne Capy, veuve de Jean-Baptiste Sarrasin.

B. 522. (Registre.) — In-folio, papier, 874 feuillets.

1772. — Mises de fait requises : par maître Adrien-François Courtois, procureur au Conseil supérieur d'Arras, et dame Marie-Jeanne Guffroy, son épouse, contre maître Jean-Baptiste-Joseph et Alexandre-Joseph Guffroy, tous deux avocats, ayant leur résidence au hameau de Rosemont-lez-Saint-Pol ; — par Louis Chailly, maître horloger en la ville de Lille, contre les époux Gaillard et Larchez, de Thélus ; — par Louis-Pierre de Famechon, chevalier, seigneur de Trouville, lieutenant au régiment de Bourbonnais, contre Adrien-François Dennebourg et Catherine-Thérèse Guério, sa femme ; — par l'abbaye de Saint-André-au-Bois, contre les sieurs Toussaint Hannedouche et Nicolas Dazel, de Loison.

B. 523. (Registre.) — In-folio, papier, 721 feuillets.

1773. — Mises de fait requises : par Nicolas-Joseph Creton, sieur de Marconne, contre demoiselle Anne-Thérèse Creton ; — par Marie-Joseph Danvin, veuve d'André Cardon, contre Henri-Norbert Turpin, procureur à la Sénéchaussée de Saint-Pol, et Marie-Thérèse Duriez, son épouse ; — par Albert-Adrien Brongniart, fermier de la cense de La Bazecque, contre la veuve Cailleret, d'Humbercamp ; — par le sieur Charles Varlet, ingénieur du Roi en la ville de Saint-Omer, neveu et héritier de Marie-Catherine Wartel, contre Adrien Vandale, garde de la forêt d'Hesdin ; — par messire Louis-Alexandre Dupire, baron d'Hinges, et dame Jeanne-Dominique Glorieux, son épouse, contre messire Lamoral-François de Genevières, seigneur de Cocove, demeurant à Lille ; — par Liévin Pinthiau, marchand libraire à Arras, et Marie-Claire-Colette de Béthencourt, sa femme, cessionnaires, par acte du 11 janvier 1767, de Jean-Baptiste Fayolle, marchand papetier et amidonnier en la ville de Cambray, contre maître Joseph-Augustin Camp, écuyer, avocat au Conseil d'Artois ; — par la duchesse de Luynes, exécutrice des testaments et codicilles olographes faits par son mari les 17 avril 1755, 7 juin 1758, 10 mai 1759 et 3 décembre 1767, contre les sieur et dame Dongez, marchands au bourg de Lucheux.

B. 524. (Registre.) — In-folio, papier, 689 feuillets.

1774. — Mises de fait demandées : par François-Constant Lejosne, chevalier, seigneur de Versigny, contre le marquis de Coupigny, veuf de dame Marie-Françoise-Walburge d'Hangouart, d'Avelin ; — par Félix-Joseph Haubourdin, médecin, demeurant à Merville, et Angélique Macquart, son épouse, contre Jean-Baptiste Izabelle ; — par Jacques Cramette, meunier en la ville d'Arras, et Marie-Catherine Dupire, sa femme, contre les époux Lefebvre, de Berles-au-Bois ; — par les sieurs et demoiselles Duval de Fiennes, contre Thérèse-Geneviève et Martin Brochart, curateurs aux biens de Jean-Baptiste-François Duval ; — par Nicolas Lerminier, écuyer, sieur de Belval, officier de la maison du Roi, et dame Marie-Anne Codeville, son épouse, résidant à Abbeville, contre les sieurs Harlé, Framery et autres.

B. 525. (Registre.) — In-folio, papier, 533 feuillets.

1775. janvier-juin. — Rôle du procureur Delebarre, contenant demande de mises de fait : par la veuve du sieur Bertin Hazard, ancien maître chirurgien de la ville d'Arras ; — par la veuve Cavalier ; — par les époux Gosse et Nicolas-Joseph Husson, peintre, contre dame Anne-Pierre de Blondel, épouse de messire Charles-Valentin Boudart, chevalier, seigneur de Mingrival. — Criées obtenues par Jean-Philippe Bécourt, fermier à Agnez-lez-Duisans, contre Gilles-Guislain Lenfant, marchand boucher à Arras, et Marie-Marguerite-Victoire Caplain, sa femme. — Mises de fait décrétées au profit : de Pierre-Joseph Rouvroy, écuyer, sieur de La Mairie, demeurant à Lille, contre les sieurs Denis de Riacourt, de Chaumont, Baillet de Vaugrenant, etc. ; — de la veuve Alloy, contre Pierre-Louis Braine, maître menuisier en la ville d'Arras, et Marie-Rose-Cécile Legris, sa femme.

B. 526. (Registre.) — In-folio, papier, 570 feuillets.

1775. juillet-décembre. — Mise de fait décrétée en faveur de Charles-Antoine-Joseph Hubert, écuyer, seigneur de Mons-en-Barœul, et de dame Agnès-Marie-Louise-Joseph de Bertoult, son épouse, demeurant à Arras, contre Louis-Antoine-Armand de Grammont, comte de Guiche. — Criées obtenues par Augustin Piton, bourgeois d'Arras, contre : Charles-Philippe Demonchaux et Augustin Payen,

fermiers à Boiry-Becquerelle; Augustin Deliége et Pierre Santerne, aussi fermiers à Hénin-sur-Cojeul; Jacques Lequette, ménager, et Barthélemy Dhamelincourt, mulquinier, demeurant à Saint-Martin-sur-Cojeul. — Hypothèques demandées : par Philippe Lemaire, de Marne, « mari et bail « de dame Marie-Madeline-Louise-Monique Demoulin, « et maître Marie-Venant Demoulin, prêtre, chanoine de « l'église collégiale de Saint-Pierre en la ville de Douai, » contre messire Philippe-Charles-Joseph de Berghes, prince de Rache; — par Laurent David, bourgeois de Paris, adjudicataire des fermes unies de France et des droits d'amortissement, de francs-fiefs, etc., contre maître Nicolas Grossemy, notaire royal d'Artois, résidant à Arras.

B. 527. (Registre.) — In-folio, papier, 493 feuillets.

1776. janvier-juin. — Décrets de mise de faits obtenus : par Louis Delestré, contre demoiselle Marie-Julie-Constance d'Assignies, dame de Wanquetin, Villers-en-Hamelincourt et autres lieux; — par Nicolas-Francois-Joseph Herman, avocat en Parlement et greffier en chef des États d'Artois, contre Jacques-Pierre-Guislain Fleur, prêtre, bachelier en droit, curé de Ronchère, diocèse d'Auxerre, et prieur de Saint-Jean-de-Nesle; — par le duc de Duras, contre Alexandre Hottin, marchand de bois à Libercourt, et Jean-Baptiste Hottin, aussi marchand de bois à Wahagnies; — par demoiselle Marie-Marguerite Mallart, contre Jean-François Robilliart, tisserand au village d'Ivergny; — par Jean-Baptiste Brassart, chapelier à Pas; Charles-Antoine, Marie-Claire-Joseph et Catherine-Joseph Brassart, demeurant à Hesdin, contre demoiselle Thérèse-Agnès Brassart, de La Cauchie.

B. 528. (Registre.) — In-folio, papier, 641 feuillets.

1776. juillet-décembre. — Mises de fait accordées : à Hubert-Joseph Blocquel, fabricant de bas au village de Prédefin, exécuteur testamentaire de Jean-François Tirant, contre Jean-Pierre Julien, valet de chambre de M. Bertier de Sauvigny, intendant de la ville de Paris, etc.; — à messire Etienne Reytier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, aide-major de la ville d'Arras, contre Philippe-Joseph Gottrand, procureur au Conseil d'Artois; — à Philippe Deruelle, marchand à Douai, contre François Bocquet, briseur de grès, demeurant à Gouy-sous-Bellonne. — Saisie réelle et criées requises par le sieur Honoré Deschamps, marchand à Lille, contre Marie-Jeanne Bottin, marchande au bourg de Carvin. — Hypothèques demandées : par demoiselle Anne Cavrois, de Barly-Fosseux, contre Jean-Philippe Forgez, horloger au bourg d'Avesnes-le-Comte, et Marie-Françoise Haultecœur, sa femme; — par la veuve Brassart, d'Arras, contre Isabelle et Louise-Thérèse Baillet.

B. 529. (Registre.) — In-folio, papier, 566 feuillets.

1777, janvier-juin. — Demandes de mise de fait portées au rôle du procureur Delebarre en faveur : de François-Joseph Courtecuisse, lieutenant et censier du village d'Auby, contre Louis-François Delebarre et Jean-François Raoust, de Flers; — des maïeur et échevins du village de Rémy, contre André Franqueville, mulquinier au même lieu; — de Joseph-Albert Dufresne, curé de Savy, contre Cornille-Thérèse et Marie-Catherine Fourmault. — Mises de fait décrétées au profit : d'Augustin Houriez, de Ficheux, contre maître Corier, avocat au Conseil d'Artois; — d'Adrien Lhote, valet de chambre de l'abbé de Saint-Éloy, contre le sieur Corne, notaire à Pas; — de Jacques Caty, arpenteur au village de Chelers, contre Guislain-Joseph Horen, rentier, et Marie-Charlotte Dericquebourg, sa femme; — du marquis de Trazégnies, demeurant au château de Bomy, contre dame Anne-Françoise-Amélie-Joseph de Trazégnies, veuve douairière du prince de Croy, résidant au château d'Érin.

B. 530. (Registre.) — In-folio, papier, 656 feuillets.

1777, juillet-décembre. — Mises de fait requises : par le sieur Planquette, bourgeois d'Arras, contre les époux Delattre, d'Étrun; — par maître Gamot, procureur, contre Philippe-Albert Blondel, boulanger, Aimable-Joseph Cabuille, son épouse; Jean-Baptiste Cabuille, marchand de mannes, et Marie-Isabelle Dumetz, sa femme; — par Jean-Antoine Baudry, fermier à Gavrelle, contre Jean-Baptiste de Bleumortier, échevin à son tour de la ville de Cambray; — par Gille-Casimir-Xavier de Fontaine, écuyer, demeurant au château de Liévin, contre Jean-François Hatté, rentier en la cité d'Arras; — par Jeanne-Françoise Quarré de Tilly, rentière à Bapaume, contre maître Louis-Alexandre Doudan, avocat à Arras; — par sœur Adrienne-Thérèse de Saint-Félix Ledru, religieuse professe au couvent de l'Hôtel-Dieu d'Arras, contre Adrien Ledru, marchand de vin en gros.

B. 531. (Registre.) — In-folio, papier, 586 feuillets.

1778. janvier-juin. — Mises de fait décrétées au profit : du sieur Théophile-Joseph-Ernest Billion, curateur établi par justice aux personne et biens de Louis-François-Xavier Billion, son frère mineur, contre Marie-Madeleine

Lecocq, veuve de Pierre-Antoine Roussel, fermière à Loos, et Jean-Baptiste Roussel, son fils; — d'André Jouanne, marchand apothicaire en la ville d'Hesdin, et de Séraphine Valliez, son épouse, contre Alexandre Brodel, de Divion, fils et héritier d'Antoine-François Brodel et de Geneviève Pochez. — Saisie réelle et criées demandées par demoiselle Jeanne Duboyer, demeurant à Aire, contre la confrérie des canonniers de la ville de Béthune. — Rôle de maître Herpin, procureur, pour Jean-François Fromentin, de Nœux-lez-Boffles, demandeur sur criées, contre Guislain Vallart, marchand sellier au Petit-Fortel.

B. 532. (Registre.) — In-folio, papier, 783 feuillets.

1778, juillet-décembre. — Mises de fait demandées : par Guislain Lemoine, marchand de sel et fabricant de tabac au village d'Étrée-Wamin, contre les habitants du même lieu; — par Pierre-Joseph Simon, docteur et professeur en droit de l'Université de Douai, et dame Amélie Plaisant, son épouse, contre Henri-François Gillion et autres; — par maître Bottin, procureur au siége de la gouvernance de Douai, curateur établi par justice à la faillite de Pierre L......, ancien marchand de bois, contre Stanislas Duwez, maître chirurgien et fabricant de tuiles dites *pannes*, au bourg de Vitry; — par l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin, contre Pierre-Joseph Delcrue, d'Hersin-Coupigny; — par Alexis-Joseph Salmon, marchand cordier à Arras, contre Jean-François Clocqueteur, bourgeois de cette ville.

B. 533. (Registre.) — In-folio, papier, 577 feuillets.

1779, janvier juin. — Mises de fait demandées : par Antoine-Stanislas Dupuich, rentier à Averdoing, et Marie-Agnès Vion, sa femme, contre les époux Brayelle, ménagers au village de Maizières; — par demoiselle Viscard, de Douai, contre Géry Collet, fermier à Pronville, et Rosalie Duplouy, sa femme; — par le comte de Brandt, seigneur de Marconne, Galametz, Maizières, Écoivres et autres lieux, demeurant à Arras, contre les enfants et héritiers de maître Jean-Antoine Coffin, ancien avocat; — par les sieurs et demoiselles Ansart, petits-enfants et héritiers d'André Ansart et de Pasque Deschamps, contre Bernard Desaulty, d'Aubigny; — par Jean-Baptiste-Joseph Wartelle, écuyer, seigneur d'Herlincourt, conseiller au Conseil d'Artois, contre Théophile-Joseph-Ernest Billion et Marie-Antoinette Sauvage, sa femme.

B. 534. (Registre.) — In-folio, papier, 624 feuillets.

1779, juillet-décembre. — Mises de fait requises : par le sieur Capron, marchand de vin à Arras, contre Jean-François Lenglet, arpenteur-juré d'Artois, demeurant au faubourg de Ronville-lez-Arras, et Amélie Farez, son épouse; — par Théodore-François-Joseph Cornoailles, écuyer, seigneur de Chalancourt, ancien lieutenant au régiment de Tournésis, et dame Jeanne-Henriette de Franqueville, son épouse, contre messire Jean-Baptiste-Joseph de Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, résidant au château de Wolfshaegen; — par Claude Duflos, négociant à Estaires, contre le comte et la comtesse de Villers-au-Tertre; — par maître Corne, procureur au Conseil d'Artois, contre les sieur et dame Fromont, de Saint-Léger; — par le sieur Jacques Masse, de Brévillers, contre Eugène-Marie Ochin, fermier de la cense de Malmaison, au village de Capelle, et Euphrosine Leroux, sa femme; — par Louis-Joseph Cochet, ancien juge, garde de la Monnaie de Lille, contre Étienne-Joseph Coret, cabaretier, et Dominique Lobel, ménager, demeurant tous deux à Humbercamp; — par Antoine Duverger, bourgeois d'Arras, contre les sieur et dame Parent, d'Avion.

B. 535. (Registre.) — In-folio, papier, 651 feuillets.

1780, janvier-juin. — Décret de mise de fait accordé à Jean-Baptiste Ségard, domestique au château de Bomy, contre Antoine-Joseph Tirtaine et Marie-Elisabeth Crespy, sa femme, fermiers à Pressy. — Saisie réelle et criées demandées par le sieur Guérard d'Houvin, fils et héritier de Paul-Joseph Guérard et de Marie-Hyacinthe-Eugène Vanrheman, contre Pierre-François Milville et autres. — Hypothèques obtenues : par maître Cornuel, contre les sieur et dame de Rocourt, résidant au hameau de Dostrel, en la paroisse d'Ostreville; — par Pierre-Joseph Duconseil, charron au village de Corbehem; François-Joseph Dupuich, et autres, contre Pierre-Philippe Bonvarlet et Placide Deleval, sa femme; — par les religieuses du couvent des Cordelières en la ville de Doullens, contre le sieur Pottier, de Milly.

B. 536. (Rgistre.) — In-folio, papier. 586 feuillets.

1780. juillet-décembre. — Saisie réelle et criées requises par le sieur Capron, négociant à Arras, contre Louis-Joseph Théry, débitant de vin au faubourg de Ronville-lez-Arras, et Élisabeth-Ursule Péro, sa femme. — Hypothèques demandées : par les héritiers de Pierre de Brigode, sieur de Canteleux, qui était lui-même héritier de dame Jeanne Deleforterie, décédée veuve de Nicolas de Brigode, contre Marie-Rose Delebarre, fille de Jean Delebarre et de Marie-Marguerite Flament; — par messire Roch-Antoine

de Saint-Vaast, chanoine noble, gradué de l'église métropolitaine de Cambray, contre messire Bon-Henri, né comte de Lannoy et du Saint-Empire, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roi au fort Saint-François de la ville d'Aire; — par Toussaint Boucher, sacristain de la paroisse de Saint-Pol, contre Antoine Destape, vicaire de la même paroisse; — par la veuve Gilliard, de Saméon, contre les sieur et dame Delevaque, de Récourt.

B. 537. (Registre.) — In-folio, papier, 803 feuillets.

1781. janvier-juin. — Décrets de mise de fait accordés : à demoiselle Jeanne-Marguerite Lemaire contre le sieur Gautier, de Verquigneul, caution solidaire de Charles-Marie-Hubert Gaillard, mesureur au blé en la ville d'Arras, et de dame Aimable-Rose Gautier, son épouse ; — à Robert-Xavier Ansart, sieur du Petit-Vendin, demeurant au château de Croix, contre Étienne-Joseph Leclercq, maître des labours à l'abbaye d'Annay ; — à messire François-Joseph Théry, de Gricourt, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre à Douai, et Marie-Jean-Charles Théry, chevalier, sieur de La Haye, neveux et héritiers de dame Marguerite-Françoise Théry, veuve de messire Jacques-Charles d'Aoust, et de demoiselle Radegonde Théry, de Sailly, leurs tantes paternelles, contre le marquis de Wavrin, comte de Villers-au-Tertre; — au sieur Martin Bouthors, receveur à Estaires, contre Jean-Chrysostome Cavrois, licencié en médecine, demeurant au village de Villers-l'Hôpital, et Anne-Marguerite-Joseph Moreau, de Bersacque, son épouse; — à demoiselle Dilly, d'Arras, contre la veuve Cuvillier, de Wancourt; — aux demoiselles Françoise-Augustine et Fidèle-Madeleine-Sophie Delegorgue, contre maître Hadulphe Delegorgue, avocat; maître Pierre-Louis-Joseph Delegorgue, aussi avocat, et la demoiselle Marie-Claire-Scholastique Delegorgue.

B. 538. (Registre.) — In-folio, papier, 729 feuillets.

1781. juillet-décembre. — Hypothèques requises : par Félix Moniez, arpenteur à Arras, contre Marie-Antoinette Moniez, veuve de Jean André ; — par Jacques-Philippe Demaguy, marchand de bois, Louis-Joseph Lemoine, praticien, et François Devis, marchand tanneur; — par maître Jean-François Preux, avocat en Parlement, demeurant à Douai, exécuteur testamentaire de Louis-Auguste-Joseph Leblond, ancien vice-curé de la collégiale de Saint-Amé en la même ville, contre Jean-François Bétrémieux, maçon au village d'Izel-lez-Équerchin; — par les prêtres de la Congrégation de la Mission du séminaire d'Arras, contre Jean-Philippe Maille; — par dame Marie-Isabelle Prévost, veuve de Vincent Frambry, ancienne marchande en la ville d'Arras, contre le sieur Baillet, laboureur à Mondicourt.

B. 539. (Registre.) — In-folio, papier, 733 feuillets.

1782. janvier-juin. — Saisie et criées demandées par les sieurs Antoine-Joseph, Jacques-Joseph, Adrien-Florent et Philippe-Barthélemy Beutin, contre Louis-Joseph Duriez, marchand de lin à Cuinchy-lez-Labassée. — Mise de fait décrétée au profit de Jean-Baptiste-Charles-Adrien de Beauffort, chevalier, seigneur du Cauroy, et d'Emmanuel-Constant-Joseph de Beauffort, seigneur d'Hannescamps, contre le sieur Fromentin de Camprémy, écuyer, ancien officier au régiment de la Reine, demeurant à Arras. — Saisie réelle décrétée en faveur de Louis Guilbert, d'Arras, contre Philippe-Joseph-Marie Périn, marchand épicier en cette ville, et Euphrosine-Julie Lefebvre, sa femme. — Mise de fait requise par le sieur Pierre-François Lefebvre, cavalier des États d'Artois, cessionnaire, par acte du 21 novembre 1778, de demoiselle Marie-Reine-Joseph Devillers, résidant au bourg d'Avesnes-le-Comte, contre Jean-Philippe Dambrines, meunier au faubourg de Sainte-Catherine-lez-Arras.

B. 540. (Registre.) — In-folio, papier, 708 feuillets.

1782. juillet-décembre. — Demande de saisie réelle et de criées portée au rôle du procureur Grenier, pour Jean-François-Joseph et Jean-Baptiste Théry, laboureurs à Aumerval, et Marie-Joseph Théry, veuve d'Antoine Foulon, demeurant au village de Ferfay, contre le sieur Willay, cabaretier au village de Saint-Hilaire. — Mises de fait accordées à messire Charles, vicomte de Bérenger, maréchal des camps et armées du Roi, contre messire Hugues, comte de Créquy-Canaple ; — au sieur Bouchart, domestique à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, contre Barthélemy-Ambroise Dufraisse, chirurgien; — à Antoine-Ignace Laisné, fermier de la ferme de Capronville-lez-Hesmond, contre Adrien Laisné, curé du Ponchel; — au sieur Cousin, marchand de vin en gros en la ville de Béthune, tuteur établi par justice aux personne et biens de Charles-François-Joseph Gouillard, contre le sieur Duquesnoy, d'Hersin, et Reine-Augustine-Julie Cousin, son épouse; — à Nicolas Devaux, maître menuisier à Arras, contre François-Hubert Tavernier.

B. 541. (Registre.) — In-folio, papier, 724 feuillets.

1783. janvier-juin. — Mises de fait requises : par Philippe-Augustin Reytier, lieutenant au régiment du maréchal de Turenne, dame Marie-Adelaïde Desrazières, son

épouse, et autres demandeurs, contre messire Louis-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, seigneur de Vitry; — par le couvent des religieux Cordeliers de Mantes-sur-Seine, contre Antoine-Joseph Devillers, de Tangry, veuf de Marie-Albertine Fleuricourt; — par les époux Herlin, marchands en la ville d'Arras, contre la veuve Advielle, de Roëllecourt; — par maître Bléry, procureur, contre Jean-François Delabre, ancien fermier au faubourg de Saint-Laurent de la ville de Lens; — par les RR. PP. Carmes-Chaussés de la ville de Douai, contre le sieur et dame Allart de Nuncq; — par dame Marguerite Boullé de Kerko, veuve de Jacques-François Leroy et envoyée en possession de tous ses biens par sentence du Châtelet de Paris du 3 mai 1780, contre Jacques Desgroisilliers, rentier au village d'Azincourt.

B. 542. (Registre.) — In-folio, papier, 742 feuillets.

1783, juillet-décembre. — Mises de fait requises : par messire Louis-Alexandre, vicomte Dutertre, seigneur d'Ignaucourt et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de Montreuil-sur-mer, contre Jean Froidure, meunier, et Geneviève Leroy, sa femme; — par Maître Antoine Morel, procureur à l'échevinage et au bailliage de Saint-Omer, contre demoiselle de Renty; — par messire Charles de Gherbode, abbé de Saint-Bertin, et messire Martin Lefebvre, abbé de Saint-Éloy, administrateur du collége de Boncourt, contre Jean-François Cossart. — Décrets d'hypothèques accordés : au sieur Joseph Bouviez, de Perclos, ancien capitaine de dragons, et à dame Marie-Catherine-Colette Delestré, son épouse, contre Ignace-Joseph Leflon, de Saint-Laurent-lez-Arras; — à maître Lesage, avocat au Conseil d'Artois et en la gouvernance d'Arras, contre la veuve Dambrines; — à Louis-Joseph Guilbert, praticien, contre Guislain-Joseph Leuillet, tailleur d'habits; — aux administrateurs des biens de l'église de Barlin, contre la veuve Carpentier; — à maître André Casier, notaire royal d'Artois, résidant à Saint-Pol, contre Philippe-Antoine-François Bernard, procureur en la Sénéchaussée de cette ville, et dame Marie-Jeanne Wallart, son épouse.

B. 543. (Registre.) — In-folio, papier, 671 feuillets.

1784, janvier-juin. — Saisies et criées requises : par maître Louis Durlin, avocat à Arras, contre Jean-François Fauconnier, curé de Gouy-Saint-André; — par Joseph Lavallé, bourgeois d'Arras, contre Marie-Marguerite Lesage. — Décrets de mise de fait obtenus : par le sieur Boutillier, rentier au village de Brias, contre Marie-Françoise Toillier, veuve de Joseph Caille; — par maître Alexandre-Joseph Lecointe, avocat et échevin de la ville d'Arras, contre le sieur Sellier, laboureur à Réclinghem; — par Augustin Lecreux, jardinier au village d'Hesdigneul, contre le sieur Hanon, d'Herly.

B. 544. (Registre.) — In-folio, papier, 632 feuillets.

1784, juillet-décembre. — Hypothèques obtenues : par les sieurs Leroy, Degouve-Denuncques et autres, contre messire François-Léon de Béthune, marquis d'Hesdigneul, et dame Albertine-Joseph-Eulalie Le Vaillant, baronne de Bousbecque, son épouse; — par maître Lefebvre, avocat et ancien député des États d'Artois à la cour de S. M., contre Charles-Joseph Crépel, fermier au village de Bailleul-sire-Berthoult; — par Jean-Philippe Dubois, marchand boucher au village d'Auby, contre le sieur Hoyez, marchand poissonnier à Arras; — par la veuve Delemotte, contre les héritiers de Marie-Alexandrine Delemotte, religieuse Brigittine en la cité d'Arras; — par Louis-Joseph Wallart, marchand tanneur à Auxi-le-Château, contre les sieur et dame Dusevel, vivant de leurs biens au même lieu; — par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye d'Étrun, contre plusieurs habitants du village de Simencourt; — par Pierre Dewamin, négociant à Hesdin, contre Gaspard-Joseph Moreau, seigneur de Gorenflos, et dame Marie-Marguerite-Françoise Levasseur d'Aubin, son épouse.

B. 545. (Registre.) — In-folio, papier, 680 feuillets.

1785, janvier-juin. — Hypothèques demandées : par les administrateurs de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Martin, au village d'Orville, contre les époux Wilbert, d'Amplier; — par la veuve Boucher, de Béthonsart, contre Jean-Éloi Boucher; — par le sieur Debeauvois, maître en chirurgie au village de Croisilles, contre Antoine-Léonard-Augustin Haudouart, rentier; — par Charles-François-Joseph Corroyer, substitut du procureur fiscal de la salle épiscopale d'Arras, contre le sieur Bousssemart, de Thiennes, acquéreur des terres, seigneuries et manoirs situés aux villages et territoires de Ligny-Saint-Flochel, Averdoingt, Marquay et environs, de messire Alexandre-Philippe Palisot d'Incourt, par déclaration de command du sieur Gonsse et suivant contrat et acte des 4 septembre 1783 et 10 août 1784; — par l'abbaye du Mont-Saint-Éloi, contre Alexandre-François Brodel, de Divion, et Alexandrine Carré, sa femme; — par les sieurs et demoiselles Choquet, de Gouy-en-Artois, héritiers en partie de maître Louis-Joseph-Regis Ansart, ancien avocat,

contre Dominique-Augustin Vaast et Jeanne-Thérèse Havet, son épouse.

B. 546. (Registre.) — In-folio, papier, 592 feuillets.

1785, juillet-décembre. — Hypothèques demandées : par maître Delegorgue, avocat au Conseil d'Artois, et dame Marie-Joseph-Françoise Sénéchal, son épouse, contre les sieurs Herman, négociants à Arras; — par les chanoines du chapitre d'Ypres, contre Nicolas Leblanc, ménager au village de Moncheaux; — par la veuve Nepveu, de Marœuil, contre Pierre-Antoine Aspire, chirurgien; — par les demoiselles de La Verdure, dames de Ternas et d'Allennes, contre les princes de Salm-Kirbourg; — par Mathieu Parsy, fermier à Moyenneville et lieutenant d'Ablainzevelle, contre les époux Goudemetz, de Berles-au-Bois; — par Gérard Savignac, chaudronnier à Bertincourt, contre Firmin Darthus, laboureur au village d'Achiet-le-Petit, et Marie-Claire Pronnier, sa femme.

B. 547. (Registre.) — In-folio, papier, 760 feuillets.

1786, janvier-juin. — Hypothèques demandées : par Dominique-François Hanon, prêtre de la Congrégation de la Mission, professeur de théologie au séminaire de Beauvais, contre Pierre Graux, marchand en la ville de Saint-Pol ; — par Charles-Philippe et Jean-Louis Hulot, ménagers au bourg de Vitry, contre Pierre-Martin Hulot; — par la veuve Lefer, de Saint-Quentin-lez-Aire, contre Alexandre-Honoré de Baynast; — par messire Angélique-Alexandre de Talleyrand-Périgord, archevêque, duc de Rheims, contre le sieur Minart, fermier de l'une des fermes de la Montjoie dans la paroisse de Sibille; — par maître Baudry, notaire au bourg d'Hénchin, et dame Marie-Marguerite Saison, son épouse, contre Louis-Joseph Demont, marchand de laines à Blangy; — par maître Grimbert, avocat, secrétaire greffier de la ville d'Arras, contre François-Joseph Chollet, de Jettefort, écuyer, étudiant en l'Université de Douai.

B. 548. (Registre.) — In-folio, papier, 708 feuillets.

1786, juillet-décembre. — Hypothèques demandées : par Antoine-Joseph, Philippine et Jeanne-Joseph Saroux, frère et sœurs, contre le sieur et la dame Obry, d'Erquières; — par les héritiers de dame Marie Le Hardy, contre messire Charles comte de Laizer, de Siougeat; — par Martin-Philippe Neveu, fermier de La Phalèque, au faubourg de Sainte-Catherine-lez-Arras, contre Philippe Gaudart, marchand de moutons au village de Villers-au-Bois ; — par François Dubuis, blanchisseur de toile demeurant au marais de Labassée, paroisse de Douvrin, contre Honoré Laignel ; — par maître François Bourgeois, avocat en Parlement, à Paris, contre le marquis de Wavrin, sénéchal héréditaire de Flandre; — par la veuve Gottrand, d'Héninel, André Sauvage, de Neuville-Vitasse, Charles-François Châtelain et Nicolas-François Delambre, d'Héninel, contre les sieur et dame Goubet.

B. 549. (Registre.) — In-folio, papier, 708 feuillets.

1787, janvier-juin. — Mises de fait en faveur : de Nicolas-Joseph et Amable-Joseph Rambure, plafonneurs en la ville d'Arras, contre Louis-Alexandre Doudan, avocat au Conseil d'Artois, et son épouse ; — du sieur Quignon, de Bienvillers-au-Bois, contre François-Joseph Delannoy, d'Hauteville, Louis-Joseph Delannoy, d'Avesnes-le-Comte, la veuve Dubron, de Fosseux, et les époux Sébert, de Pas; — de Jean-Louis Delarocque, marchand au village de Douvrin, et de Marie-Rose Delabre, sa femme, contre Étienne-Joseph Lecoq, laboureur et meunier au même lieu, et Julie-Joseph Lenglart, sa femme; — du sieur Antoine Montigny, négociant à Cambray, joint à lui Joseph Montigny, aubergiste en cette ville, à l'enseigne de *Saint-Paul*, contre Jacques-Antoine Coplo Du Maretz, de Saucourt; — de maître Advielle, notaire à Arras, contre Hadulphe Lefebvre, marchand cabaretier au *Verd-Tilleul*, paroisse de Thélus; — de Jean-François Delehelle, seigneur de Matringhem, maire et échevin de la ville de Saint-Pol, et de dame Clothilde Widebien, de Beaumont, son épouse, contre Florentine Delehelle, épouse du sieur Moinart; — des RR. PP. provincial, prieur et religieux de la province Gallo-Belgique du couvent de Bonne-Espérance-lez-Valenciennes, contre messire Ambroise Palisot, baron de Beauvois, héritier d'Albert-Joseph Palisot.

B. 550. (Registre.) — In-folio, papier, 643 feuillets.

1787, juillet-décembre. — Mises de fait accordées : à Nicolas-François Danel, charpentier à Loison, contre Pierre Hannedouche, tisserand au même lieu ; — au sieur Vincent Leroy, bourgeois d'Arras, contre messire Joseph-Maximilien Mallet, comte de Coupigny, demeurant à Paris, à l'*Hôtel de Toulouse*, rue de La Vrillière, paroisse de Saint-Eustache; — à Jean-Jacques Delvallé, maître cordonnier en la ville de Saint-Omer, contre le sieur Montegbem, aubergiste à l'enseigne du *Cigne* sur la grand'place de Béthune ; — à Antoine Pauwel, directeur des fournitures militaires de la garnison de Lille, et à Antoinette-Françoise Herreng Du Joncquoy, son épouse, contre An-

toine-Bernard Herreng Du Joncquoy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; — au chevalier de Dion, lieutenant-colonel au service d'Espagne et ancien aide-major aux gardes wallonnes, demeurant au château de Wandonne, contre Louis-François-Jérôme, baron de Dion.

B. 551. (Registre.) — In-folio, papier, 926 feuillets.

1788, janvier-juin. — Mises de fait accordées : à la veuve d'Étienne Lemaire, demeurant à Agny, contre Barthélemy Lemaire, fermier au village de Beaurains, et Marie-Védastine Blondel, sa femme ; — au sieur Luc-Joseph Bacon, receveur des États d'Artois en la ville de Béthune, et à Marie-Joseph-Angélique Leroy, son épouse, contre maître Ozenne, avocat en Parlement, demeurant à Arras, et Augustine-Henriette-Joseph Picquart, sa compagne ; — à Pierre-Antoine Serré, chirurgien au village de Vaulx-lez-Bapaume, contre la veuve Raison, de Douai ; — aux époux Thullier, vivant de leurs biens à Auchy-lez-Moines, contre Pierre-Joseph Béharelle et Marie-Guislaine Cannesson, sa femme ; — à Jacques Sy, négociant à Douai, contre Louis-Marie Taillet, demeurant à Planque, paroisse de Lauwin.

B. 552. (Registre.) — In-folio, papier, 697 feuillets.

1788, juillet-décembre. — Mises de fait décrétées au profit : de messire Louis-Ignace Le Sergeant, seigneur d'Hendecourt et chevalier d'honneur au Conseil d'Artois, contre Jean-Baptiste Lefebvre et Marie-Rose Leblanc, sa femme, fermiers au village de Croisilles ; — du sieur Broutin, fermier au hameau d'Anzin-lez-Arras, paroisse de Saint-Aubin, et de Marie-Antoinette Herbette, sa femme, contre les sieur et dame Burietz, vivant de leurs biens au village de Troisvaux ; — de demoiselle Robertine-Joseph Lefebvre Du Moulinet, contre Jean-Baptiste Deleruyelle, laboureur à Wingles ; — d'Antoine-Louis, Adrien-Joseph, Constance et Marie-Françoise Belva, frères et sœurs, demeurant ensemble au village de Chocques, contre Laurent-Joseph Réant, de Nédonchel ; — de Jean-François-Joseph Caron, curé de Thélus, et de demoiselle Catherine-Rose Caron, demeurant au même lieu, contre Pierre-François de Robespierre, de Meurchin ; — de Nicolas Leroy, charpentier en la ville d'Hénin-Liétard, contre Aubert Hugot, maître maçon ; — des habitants de Maizières, contre Philippe-Albert Brulé, chanoine de l'église collégiale de Fauquembergue.

B. 553. (Registre.) — In-folio, papier, 772 feuillets.

1789, janvier-juin. — Mises de fait requises : par maître Mannessier, procureur, contre Jean-Baptiste Boulenger, de Teneur ; — par le sieur Baudelet, négociant et ancien échevin de la ville d'Arras, contre Pierre-François Mallet, entrepreneur des travaux de la province d'Artois ; — par François-Joseph Deletombe, médecin à Carvin, contre Claude-Marie Taillandier, négociant à Lyon, et dame Béatrix-Félicité-Joseph Lucas, Dugors-Aulnois, son épouse ; — par maître Dumont, notaire à Douai, contre le sieur Crinon, boulanger en cette ville ; — par les sieurs et demoiselle Périgauld de Rocheneuve, enfants et héritiers de dame Albertine-Constance-Julie Évrard, contre les époux Vasseur, marchands épiciers à Arras ; — par les habitants d'Athies, contre Joseph Évrard, ménager, et Thérèse Wartel, sa femme.

B. 554. (Registre.) — In-folio, papier, 769 feuillets.

1789, juillet-décembre. — Décrets de mise de fait obtenus : par les enfants et héritiers de Jean-Jacques Leclercq, ancien arpenteur au faubourg de Sainte-Catherine-lez-Arras, contre Augustin-Rigobert Leclercq, notaire à la résidence d'Arras ; — par Gaspard Lesage, de Gonnehem, contre les sieur et dame Réant, de Nédonchel ; — par Antoine-Joseph Buissart, conseiller assesseur de la maréchaussée de Flandre et d'Artois, et dame Charlotte-Albertine Billion, son épouse, contre le sieur Bocquet, de Monchy-le-Preux ; — par Charles-Ignace et Nicolas-François Desmaret, frères, négociants au village de Quéant, contre Antoinette Tabary, veuve de Jean-François Cardin, demeurant à Arras ; — par Adrien-François-Marie de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Wail, contre Guy Paradis, fermier à Foncquevillers ; — par maître Brunel, avocat du Roi à la gouvernance d'Arras, et Anne Poitart, son épouse, contre les enfants et héritiers d'Alexandre Poitart et de Marie-Françoise Combe ; — par sœur Célestine Gruyelle, religieuse à l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges, à Tourcoing, contre le sieur Bouquet, bourgeois d'Arras, curateur à la succession de Pierre-Antoine Mathon, ancien fermier au Forest.

B. 555. (Registre.) — In-folio, papier, 1410 feuillets.

1756-1765. — Congés obtenus au Conseil d'Artois : par Adrien Effroy, assigné de la part de Françoise Prévost, veuve de Jacques-Antoine Lecouvé ; — par Guillaume-Benoît-Xavier Lallart, de Berles, receveur général des États d'Artois ; — par l'évêque de Noyon, abbé commendataire de l'abbaye royale du Mont-Saint-Quentin ; — par messire François de Contes, chevalier, baron des Granges et autres lieux, demeurant en son château à Bucamp ; — par Jean-Baptiste Lefrère, couvreur de paille au village de Grévil-

lers; — par Martin Rozeau, fermier à Méricourt; — par Florent Deretz, procureur fiscal, receveur et argentier des domaines et octrois d'Hénin-Liétard; — par Pierre Delmotte, curateur établi par justice à la faillite de Jean-Baptiste D..., assigné de la part de Pierre Debaque, négociant à Dunkerque; — par dame Angélique-Victoire de Bournonville, duchesse de Duras, dame de Caumont, etc.; — par Philippe-Joseph Pruneau, fermier au village de Brebières, héritier légataire de Jean-Philippe Lepoivre; — par maître Pierre-François Vandermeulen, avocat en Parlement et au Conseil d'Artois, et dame Marie-Thérèse Le Vaillant, son épouse; — par les abbé, grand prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras, seigneurs signifiés et défendeurs contre Jean-Baptiste Choquet, marchand en la ville de Lille, demandeur sur mise de fait; — par Jean-Léonard Guillemand, boulanger à l'abbaye d'Avesnes, et par les sieur et dame Pezé; — par messire Amand-François-Joseph de Hornes, chevalier, seigneur du Biez, assigné de la part de Louis-François-Joseph de Hornes, chanoine de la collégiale de Lens, et d'Arnould-Philippe-Louis de Hornes, demeurant à Tournay.

B. 556. (Registre.) — In-folio, papier, 2254 feuillets.

1765-1781. — Congés obtenus : par Eustache Demoncheaux, sieur du Hamel, Jacques Demoncheaux, et autres, assignés de la part d'Adrien-Joseph Pecqueur; — par le prince de Soubise, assigné en dénonciation de saisie réelle de la part de Pierre-Joseph Devienne, praticien, demeurant à Arras; — par les échevins *issans* commis à l'office du grand marché d'Arras, intimés, contre le sieur Picard et sa femme; — par le sieur Gaspard-Théodore Boubert, fourrier des Cent-Suisses de la garde de S. M., résidant ordinairement à Saint-Omer; — par maître Leporcq, de Lannoy, avocat en la ville de Boulogne, et dame Florentine Cazin, son épouse, intimés de la part de Casimir d'Egmont Pignatelly, comte d'Egmont; — par Pierre Guislain Derancourt, cordonnier à Bucquoy, et Marie-Joseph Derancourt, sa sœur; — par les habitants de Flers-en-Escrebieux assignés de la part de messire Emmanuel de Quellerie, chevalier, seigneur de Chantraine; — par maître Lesoing, notaire à Avesnes-le-Comte, défendeur, contre Alexis Gayant, de Moncheaux, demandeur; — par les paroissiens de Bailleul-sire-Berthoult, assignés de la part des gens de loi du même lieu; — par le sieur Vasseur, marchand au faubourg du Rivage de la ville de Béthune; — par Jean-Philippe Legrand, jardinier au village d'Achicourt, assigné de la part de Charles-Joseph Baillon, curé de Gaudiempré, et de demoiselle Marie-Madeleine Baillon, demeurant à Arras; — par dame Marie-Victoire Morel, veuve de messire Jean-Baptiste Fouache, résidant en la ville d'Amiens, en sa qualité de mère et tutrice légitime de messire Jean-Baptiste-Louis Fouache, son fils mineur; — par Alexandre-Joseph Carton, fermier et lieutenant au village de Beaurains; — par les habitants de Gouy-sous-Bellonne, assignés de la part de Hubert-Maurice Mathon, leur curé; — par maître François-Joseph Hibon, conseiller du Roi en son Élection provinciale d'Artois; — par maître Ignace-Joseph Gosse, avocat au Conseil d'Artois et ancien député des États de cette province; dame Marie-Renée Watelet, son épouse, demoiselle Marie-Marguerite Vahé, rentière, demeurant à Arras, et autres; — par Philippe Dartois, ménager à Bourlon; — par Jean Riflart, tisserand au village de Bomy; — par Nicolas-François Laisné, curé de Rebreuviette, assigné de la part de l'abbé commendataire de Saint-Barthélemy à Noyon; — par Nicolas-Jean Douville, magistrat en la Sénéchaussée de Ponthieu et au Présidial d'Abbeville, — par le sieur Libersalle, sergent à verges de la ville d'Arras.

B. 557. (Registre.) — In-folio, papier, 1054 feuillets.

1781-1791. — Congés accordés par le Conseil d'Artois : aux paroissiens de Quéant, assignés de la part de Pierre-Antoine Bury, fondeur de cloches, demeurant à Buissy-Baralle; — à Nicolas-Adrien Dervillers, greffier, et Pierre-Martin Lebas, sergent exploitant à la résidence d'Ablain-Saint-Nazaire; — à Étienne-Joseph Hanot, ménager à Guémappe; — à Antoine Mopty, maréchal ferrant au bourg de Vitry; — à Louis Guilbert, en sa qualité de curateur aux substitutions ordonnées par Pierre-Joseph Dambrines et Marie-Marguerite Bucquet, sa femme, dans leurs testaments des 10 avril 1776 et 13 mai 1780; — aux paroissiens de Quiéry-la-Motte, assignés de la part de l'abbaye de Blangy, du chapitre d'Arras et des administrateurs de l'église de Saint-Jean en cette ville, dans la cause intentée contre Martin Caullet; — au sieur Nicolas Davis, gentilhomme anglais, demeurant à Saint-Omer; — à Jacques Fleur, d'Orville, assigné de la part du vicomte de Bérenger; — à Jacques Bayart, horloger, demeurant à Bailleul-sire-Berthoult.

B. 558. (Registre.) — In-folio, papier, 1162 feuillets.

1766-1780. — Défauts obtenus en jugement : par Michel Brassart, curé de Verquin et Verquigneul, contre l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer; — par le comte de Brias, marquis de Molinghem, contre le maïeur et les échevins de la ville de Saint-Pol; — par messire Georges-Constantin-Marie de Magenis, clerc tonsuré du diocèse d'Arras, et

chanoine de l'église de Saint-Nicaise en cette ville, contre la veuve Devillers, de Vitry; — par Louis Delefosse, huissier héréditaire de la chancellerie d'Artois, demandeur aux fins de son exploit de dénonciation de saisie et arrêt, contre Nicolas-Géry Pamart, procureur en la Cour; — par le sieur Delamotte, chirurgien au village de Fléchin, contre Hyacinthe Hauwel, entrepreneur à Aire; — par les habitants de Vendin-le-Vieil, contre Jean-François Caron, demeurant au même lieu; — par Pascal Tabary, charpentier au village de Martinpuich, contre Simon Carpeza, maître maçon; — par dame Marie-Thérèse de Broglie, veuve du comte de Lameth, et Jacques-François Godart d'Argoulle, capitaine au régiment d'Aunis, fils et héritier de Jean Godart d'Argoulle, contre les habitants de Saulchoy; — par Pierre Vichery, de Frévent, contre Adrien Delobel, demeurant à Lille; — par le couvent des dames de La Thieuloye, à Arras, contre André Boudry; — par les époux Ledru contre le sieur Desmazures, prieur commendataire du prieuré de Pas.

B. 559. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1780-1791. — Défauts obtenus au Conseil d'Artois: par le comte de La Tour-d'Auvergne contre Jean-Baptiste Merlin, laboureur, demeurant à Créquy; — par Antoine-Joseph Cuvellier, prêtre titulaire de la chapellenie foraine de Caucourt, résidant à Averdoingt, contre le comte de Lannoy de Beaurepaire; — par André Leleu, curé de Saint-Léger, contre Dominique Pouillaude, Jean-Baptiste Raison et autres; — par Antoine Dumetz, lieutenant de Marconne, contre Joachim Obry, d'Erquières; — par Jean-Baptiste Pépin, aubergiste et marchand de moutons au faubourg des Affligés de la ville de Douai, contre le sieur Bultez, de Beaumont; — par Alexis-Hilaire Deroo, médecin de l'hôpital militaire de la ville d'Aire, contre Charles-François Leclercq, architecte en la même ville; — par les époux Anselin, de Wambercourt, contre le sieur Thorel.

B. 560. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1613-1679. — Substitutions portées aux testaments, codicilles et autres actes faits: par messire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, et par dame Jossine de Noyelle, sa seconde femme; — par Jacqueline de La Forge, dame de Tilly, veuve douairière de Jean de Mons, écuyer, seigneur du Baillelet, Beugin, etc.; — par Pierre Le Clément, écuyer, sieur de Lœuvacq, et Anne de La Grange, son épouse, demeurant à Feuchy; — par Louis le Sergeant, bourgeois d'Arras, et par Sainte de Douay, sa veuve; — par Jean Stert, résidant à Hesdin; — par dame Anne Lambert, veuve d'Olivier de Marconville; — par Éléonore-Françoise Du Grospré, épouse de Jacques-Onuphre de Belvalet; — par Jean Hannedouche, écuyer, seigneur d'Ablainzevelle, et Anne de Mol, sa femme; — par Sainte Dollé, veuve de Ferry Fallempin, demeurant en la basse ville de Boulogne; — par Isabeau Deparis, veuve de Guillaume-Michel Marchant.

B. 561. (Registre.) — In-folio, 505 feuillets, papier.

1679-1687. — Substitutions portées aux testaments: de Jean de Watty, seigneur de Brebières; — de sœur Anne-Ursule Fernagut, religieuse du couvent de la Présentation de Notre-Dame en la ville d'Aire; — de Marie Taillandier, d'Arras, fille de Pallamedesse Taillandier et de Sainte Delaby; — de Philippe de Tournay, chevalier, comte d'Oisy; — de Marguerite de Fourmestraux, veuve de Jean-Baptiste Duval de Fiennes, demeurant à Lille. — Fidéicommis ordonné par le contrat de mariage du prince Alexandre de Bournonville et de demoiselle Charlotte-Victoire d'Albert de Luynes. — Testaments faits: par Antoinette Leblancq, veuve de Hugues Pollart, seigneur de Crèvecœur; — par Catherine Caignerel, veuve de Pierre Deflers, demeurant à Arras; — par Jean-François et Laurent Lambert, fils d'Allard Lambert et de Marguerite Fromont; — par Charles Petit, seigneur de Béhagnies. — Partage de père et de mère fait par Philippe de Sainte-Aldegonde de Noircarmes et dame Bonne de Lannoy, sa compagne.

B. 562. (Registre.) — In-folio. 1144 feuillets, papier.

1688-1703. — Fidéicommis et substitutions portées aux testaments: de Jean Pottier, lieutenant de Siracourt, et de Péronne Samier, sa femme; — de Louis Dassonville, arpenteur sermenté d'Artois, demeurant à Achicourt; — de Constantin Ansart, ancien notaire et procureur pensionnaire de la ville de Béthune, et de Marie Leclercq, sa femme; — de Pasquier Lefebvre, résidant à Ficheux, et de Marie Caboche, sa femme; — de messire Robert Du Bus, chevalier, sieur du Fresnel, et d'Anne-Catherine de Parmentier, sa compagne; — au contrat de mariage de maître Antoine Flament, licencié ès lois, greffier de la gouvernance de Béthune, avec Jeanne-Thérèse Jolly; — aux testaments du sieur François Boucquel, échevin de la ville d'Arras; — de Frédéric-François Lepippre, procureur au Conseil d'Artois.

B. 563. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1703-1712. — Clauses de substitutions contenues

dans le testament de Grégoire Ducarin, prêtre, coutre de la chapelle de Notre-Dame-aux-Jardins en la ville d'Arras, en faveur de Jean-François Ducarin, son frère.— Contrats d'acquisition et quittances de rachat des droits d'amortissement et de nouvel acquêt concernant les religieuses du monastère des Augustines d'Arras. — Substitutions et fidéicommis portés aux testaments : de Marguerite-Thérèse de Nesle, veuve de Jean-Joseph de Bugnot, demeurant au village de Lozinghem; — de Jacques Wllart, assignant les terres et seigneuries d'OEuf, Framecourt et Sibiville à Jacques-Emmanuel Wllart, son fils, et sa maison de Campigneulle, avec les prés et terres qui en dépendent, à Louise et Austreberthe Wllart, ses deux filles. — Contrat de rente enregistré à la requête des administrateurs de la fondation des pauvres prêtres du diocèse d'Arras, laquelle rente était due par François de Beaurains, écuyer, seigneur de Beaurepaire. — Testaments : de François-Guislain de Fiennes, seigneur de Biencques; — d'Adrien-François Payen, chanoine de la cathédrale d'Arras.

B. 564. (Registre.) — In-folio, 740 feuillets, papier.

1712-1723. — Déclaration du Roi, qui ordonne la publication et l'enregistrement des substitutions. — Lettre écrite au Conseil d'Artois par le chancelier Voysin, touchant la déclaration qui précède. — Testaments : d'Antoine-François d'Aoust, seigneur de Barastre; — de Jacques Le Roy, lieutenant maïeur, à son tour, de la ville d'Aire; — de Pierre Hurtrel, l'un des quatre commis aux ouvrages de la ville d'Arras, et de Madelaine Noël, sa femme; — de messire Antoine-François Le Petit de Bergival, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; — de Marie-Anne Desmaretz, veuve de Philippe-François de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Wail, Quatrevaux et autres lieux. — Contrat de mariage de maître Charles Baudelle, procureur au bailliage d'Aire, et de Marie-Angélique Delattre.

B. 565. (Registre.) — In-folio, 746 feuillets, papier.

1723-1735. — Clauses de substitutions insérées : dans le testament de Marie-Françoise-Scholastique Duquesnoy, épouse de Maximilien-Denis de Beaurains, conseiller au Conseil d'Artois; — dans la transaction faite au village de Ferfay, entre Maximilien-Anselme de Lières, d'une part; messire Jean-Herman d'Hinnisdal, baron de Fumal, et Marie-Claire-Eugène de Carnin, sa femme, d'autre part; — dans les testaments et codicilles : de Sabine Ducauroy, marchande au bourg d'Auxi-le-Château, veuve d'Antoine Gigant, ancien échevin de la ville de Doullens; — de Pierre-Antoine Henry, écuyer, seigneur de Vaudircourt, demeurant au château du même lieu; — de Jean-Martin Legay, bourgeois de la ville d'Aire; — de Pierre Jolly, seigneur de La Vaulte, Lespinoy, La Viéville et autres lieux, demeurant à Béthune; — de Jean Richebé, licencié ès droits, conseiller principal de la ville de Saint-Omer; — de maître François Wastelier, avocat au Conseil d'Artois, ancien maïeur de la confrérie de Saint-Éloi en la ville de Béthune; — de dame Françoise Le Martin, épouse de Guy Le Cointe, écuyer, seigneur de Marconnelle, exempt des gardes du corps du Roi, mestre de camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

B. 566. (Registre. — In-folio, 950 feuillets, papier.

1735-1748. — Ordonnance du Conseil d'Artois prescrivant au greffier de la Cour de signer à l'avenir l'enregistrement des actes qui seront transcrits dans les registres. — Substitutions portées aux testaments : de Marie-Anne Le Roy, femme de Philippe Boullet, demeurant à Merville; — de noble homme Robert-Louis-Joseph Delafosse, de Saint-Omer; — de messire Ignace-Dominique de Venant, chevalier, et de Jeanne-Élisabeth Quarré, son épouse; — de Hugues Delebarre, échevin de Labassée, et de Marguerite Dauchy, sa femme; — de Jean-Baptiste Delayens, marchand corroyeur à Arras, et de Jeanne-Hélène Martin, sa femme; — de Pierre-Louis Lestievet, maître chirurgien juré à Saint-Omer; — de Jacques Carpentier, vivant de ses biens au village d'Enguinegatte; — de maître Gilles-Joseph Bocquet, avocat au Conseil d'Artois; — de Maximilien de Pan, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi maison et couronne de France, seigneur de Wisques et autres lieux; — de M. Louis Grégoire, prêtre, ancien chanoine de la collégiale de Béthune, résidant à Arras; — de Marie-Catherine Dilly, femme de Jacques Souillart, laboureur et cabaretier au village de Boiry-Sainte-Rictrude; — de messire François-Ignace-Léonard Deslyons, chevalier, baron Deslyons, veuf de dame Anne-Élisabeth Aveline; — de demoiselle Marie-Thérèse de Pronville d'Espy, dame d'Haucourt.

B. 567. (Registre.) — In-folio, 829 feuillets, papier.

1748-1759. — Substitutions portées aux testaments : de Catherine Delaby, femme de Pierre Citerne, ménager à Willerval; — de messire Jean-Joseph, vicomte de Berghes, prince de Rache, demeurant en son hôtel en la cité d'Arras; — de Jacques-Philippe Gottran, curé de Barlin; —

de maître Alexis-Joseph Le Coingne, avocat au Conseil d'Artois et greffier principal de l'échevinage de Saint-Omer; — de demoiselle Marie-Adrienne Baudelet; — de Jacques Delalleau, fermier au village de Gonnehem; — de maître Henri-Alexandre Dupuich, prêtre, licencié ès droits canon et civil, ancien avocat à la gouvernance d'Arras; — de Louis-Joseph Collart, marchand, demeurant à Aire; — de Marie-Hélène Leroux, femme de Hubert Flahaut, maître mesureur de grains en la ville d'Arras; — de Gaspard Palfart, rentier à Saint-Omer; — de dame Anne-Françoise-Mathis, veuve de Jean-François Maës, demeurant à Lille; — de Marie-Guislaine Millet, veuve de Jean-Philippe Denis, ancien échevin de la ville de Douai.

B. 568. (Registre.) — In-folio, 721 feuillets, papier.

1759-1767. — Substitutions portées aux testaments de Fiacre-Joseph Loir, prêtre, bénéficier de l'église cathédrale de Saint-Omer et ancien doyen du décanat de Tilques; — de Pierre-François Monvoisin, chapelain de la cathédrale d'Arras; — de Marie-Anne Ledoux, femme de Jean Cavrois, lieutenant du village de Saulty; — de Jean Faroux, marchand corroyeur à Arras; — de maître François-Ignace Delesaux, procureur au bailliage de Bapaume et ancien échevin de cette ville; — de Delphine-Joseph Bruyant, veuve de Dominique Lequien; — de Marie-Thérèse Lemaire, veuve du sieur Alliémart, maître sculpteur; — d'Albert-Charles-Guislain, comte de La Tour Saint-Quentin, demeurant à Saint-Omer; — de Jacques-Joseph Pénin, rentier à Lillers; — de messire Adrien-Nicolas Marescaille, chevalier, seigneur de Courcelles; — de Marie-Guislaine Delemaire, femme de Nicolas Fumery, fermier à Saint-Venant; — de Jacques-Simon Dourlens, docteur en théologie, chanoine gradué et archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Omer.

B. 569. (Registre.) — In-folio, 752 feuillets, papier.

1767-1773. — Substitutions portées aux testaments : de Pierre-Antoine Deflers, bourgeois d'Arras; — de Pierre-Paul Caulier, conseiller et procureur honoraire à la gouvernance de Douai; — de messire Guy-Louis de Guînes de Bonnières de Melun, pair et châtelain de Lens, demeurant au château de Villers-Brulin; — de Jacques-Philippe-François Rémy, conseiller-secrétaire en la chancellerie du Parlement de Flandre; — de Nicolas Roussel, ancien charron au village de Monchy-au-Bois; — de demoiselle Marie-Isbergue Flahaut, de Béthune; — de Charles-Louis Derasière, de Douai; — de Louis-François Ducamp, négociant à Dunkerque; — de Benoit Lallart, avocat en Parlement, marchand et receveur général des États d'Artois, demeurant à Arras; — de Joseph Fléchelle, fermier à Souastre, veuf de Marie-Madelaine Dervillers; — de messire Philippe-Marc de Fiennes, comte de Chaumont, résidant à Anvers, — d'Antoine-Joseph de Mullet, prêtre, demeurant à Arras. — Lettres patentes du Roi autorisant le sieur François-Joseph Crépel à vendre la seigneurie de Willerval et six mesures de terre au terroir de Lens, pour payer les deux cinquièmes de la terre de Saint-Martin-sur-Cojeul qu'il avait acquis d'Eugène-Placide-Joseph Crépel, son frère.

B. 570. (Registre.) — In-folio, 695 feuillets, papier.

1774-1777. — Substitutions portées aux testaments de Marie-Marguerite Valet, femme de Charles Grenier, fermier à Agnez-lez-Duisans; — de Jean-Noël Leclercq, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur en la ville de Saint-Pol; — de Jeanne-Guislaine-Françoise Devillers, veuve de François Havens, écuyer, seigneur de Marbeck; — de Jeanne-Louise Courtin, demeurant à Aire; — d'Alexandrine-Dorothée Lefebvre, épouse de Théodore-Augustin Dupuich, négociant et échevin en la ville d'Arras; — du sieur Jean-François Decorne, maître chirurgien, demeurant au village de Locon.— Donation faite, le 3 juin 1771, par Charles-Godefroy de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, en faveur de Nicolas-François-Jules de La Tour-d'Auvergne, comte de Montluc, des terres et seigneuries de Créquy, Sains, Fressin et Wambercourt, appartenant au donateur comme les ayant recueillies dans la succession de Marie-Victoire-Armande de La Trémouille, décédée épouse d'Emmanuel-Théodore de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon.

B. 571. (Registre.) — In-folio, 668 feuillets, papier.

1777-1780. — Substitutions établies par les testaments : de dame Marie-Albertine-Françoise Danthin, dame de Gommecourt et autres lieux, épouse de Charles-François Lamoral-Joseph Fromentin, écuyer, seigneur de Monchy-au-Bois, demeurant en son château de Gommecourt; — de Martin Pomart, ancien laboureur au village d'Auchel; — de Jacques Waterneau, licencié en médecine, et de Marie-Suzanne-Catherine-Joseph Crendal, son épouse, demeurant en la ville de Valenciennes; — de demoiselle Marie-Monique-Augustine Debeaucourt, résidant à Arras; — de Marc-Antoine-Mathias Évrard, avocat en Parlement et procureur-syndic de la ville de Douai; — de Marie-Antoinette Wantier, marchande à Béthune, veuve du sieur

Charles-Joseph Delalleau; — de demoiselle Marie-Madelaine de Raincheval, demeurant au château de Vis-en-Ponthieu; — de dame Marie-Françoise-Philippine de Héricourt, née baronne de Beaumez, veuve de messire Maximilien-Charles de Coupigny, chevalier, comte d'Hénu.

B. 572. (Registre.) — In-folio, 710 feuillets, papier.

1780-1784. — Substitutions portées aux testaments : de Marie-Anne Mullet, veuve en secondes noces de Charles Lasalle, et en premières noces de Pierre Choquart, demeurant au village du Saulchoy; — de maître Bertin-Maximilien-Joseph Decroix, avocat en Parlement et résidant à Saint-Omer; — de Marie-Florence-Aldegonde Duprez, épouse de Claude-Louis Auger, ancien échevin de la ville et cité d'Arras; — de Pierre-Martin Castille, prêtre chanoine de l'église de Saint-Amé, à Douai; — de demoiselle Marie-Anne Pagart, demeurant à Saint-Omer; — de très-illustre seigneur « messire Louis-François, baron de Haynin, « dernier mâle du nom, seigneur d'Amfroipré, Lesquin, « La Motte, grand et petit Camp et autres lieux, ancien « lieutenant-colonnel au service de Sa Majesté Catholique, « premier lieutenant au régiment des gardes Wallonnes, « ancien député général ordinaire et en cour du corps de « la noblesse des États de la province d'Artois, conserva- « teur des chasses de la forêt de Mormal et autres bois du « Haynault et Cambrésis, demeurant en son hôtel à Arras. »

B. 573. (Registre.) — In-folio, 649 feuillets, papier.

1784-1790. — Substitutions portées aux testaments : de demoiselle Marie-Anne-Joseph Jolly de La Vaulte, résidant à Béthune; — de Philippe-François-Eugène de Marbais, écuyer, seigneur de Norrent et du Verval; — de Charles-Alexandre Messiez, ancien marchand en la ville d'Arras; — de Nicolas Jouenne, maître brodeur; — de Joseph-Antoine Delabye, ancien greffier du bailliage royal d'Hesdin; — de Jean-Philippe Delœuvacq, vivant de ses biens au village de Mont-Saint-Éloi; — de maître Florent-Joseph Delassus, écuyer, conseiller du Roi au Conseil provincial et supérieur d'Artois; — de Guillaume-François Payen, fermier au village de Lauwin; — du sieur Louis-Philippe Lemaire de Marne, ancien trésorier du corps royal d'artillerie et du génie, demeurant à Douai; — de dame Marie-Élisabeth-Joseph Denis, épouse de maître Louis-Joseph Sury, avocat au Parlement de Flandre et échevin de la ville de Cambrai. — Donation faite par maître Charles-Isidore-Yves Van Kempen, seigneur de Boulaere, conseiller et procureur au siége royal des eaux et forêts de Saint-Omer, demeurant en son château d'Éblinghem, en faveur des cinq enfants de maître Grégoire Van Kempen de Creusaert, avocat en Parlement et premier échevin honoraire de la ville de Merville.

B. 574. (Registre.) — In-folio, 960 feuillets, papier.

1740-1754. — Option faite par dame Anne-Marie-Madelaine de Monceaux d'Auxy, veuve du marquis de Labuissière, au sujet de la clause de son contrat de mariage par laquelle elle pouvait avoir son habitation dans le château de son époux, après le décès de celui-ci, ou prendre annuellement, sur les biens par lui délaissés, la somme de 600 livres. — Maître Louis Cavalier, avocat au Conseil d'Artois, accepte la tutelle de demoiselle Marie-Catherine-Julie de Ronville, fille mineure du sieur André de Ronville, ancien gentilhomme ordinaire de madame la duchesse de Berry, et de dame Marie-Catherine Fruleu. — Maître Nicolas Tabary, procureur en la Cour, déclare qu'il se constitue caution de Pierre-Michel Dupont, maître charpentier, à l'égard de Jean-Baptiste Dehée, demeurant au village de Beaurains. — Jean-Nicolas-Joseph Dassenoy, rentier, demeurant à Aire, reprend les errements du procès que son épouse a soutenu contre Jean-Joseph Merlin, orfévre en la même ville. — Éléonore-Thérèse Auselin, veuve de maître Jacques Blondel, ancien procureur, reprend l'instance que soutenait son feu mari contre Paul Gosse, huissier à la résidence de Saint-Pol. — La veuve Caillet, d'Illies, déclare se déporter de l'appel par elle interjeté de la sentence rendue entre elle et les abbé et religieux de l'abbaye royale de Marchiennes. — Jacques-François-Joseph Brasme renonce à la succession mobilière de Jacques-Adrien-Joseph Brasme, son père, ancien fermier à Haisne, et déclare appréhender celle immobilière patrimoniale.

B. 575. (Registre.) — In-folio, 771 feuillets, papier.

1780-1791. — Actes de voyage : dame Marie-Joseph Carlier, épouse de Guislain-François-Joseph Decrombecque, maître de la poste aux chevaux de la ville de Lens, déclare « être venue exprès en cette ville d'Arras à l'effet de solli- « citer le procès qu'elle soutenait en la Cour, conjointe- « ment avec son mary, contre François Carlier et son « épouse, demeurant au bourg de Carvin ; » — Nicolas-Joseph Dumont, maître meunier du moulin Le Comte, au nom de Charles-François Dumont, son père, affirme qu'il est venu pour donner les instructions nécessaires à maître Galand, procureur au Conseil d'Artois, au sujet de la cause qu'il soutenait contre Dominique Moufflin et autres; — Hyacinthe Deberly, fermier en la ferme de Proyatte et syndic de la communauté de Vraucourt, a juré et affirmé

être venu exprès dudit lieu afin de remettre à maître Galand, procureur, les pièces nécessaires pour assigner le chapitre de Saint-Géry de la ville de Cambray, « auquel « voyage il a vaqué un jour ; » — Jean-Baptiste et François Dubas, fermiers à Orville, sont venus pour être présents à la plaidoirie qu'ils devaient soutenir contre le vicomte de Bérenger, auquel voyage ils ont employé deux jours.

B. 576. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1715-1736. — Le procureur général du Conseil d'Artois demandeur, contre les notaires de ce pays « afin qu'ils « aient à mettre leurs pouvoirs à Cour, pour purger les « oppositions que l'on pourra former contre eux. » — Listes de tous les notaires d'Artois, avec l'indication de leur résidence. — Le procureur général demandeur, contre les huissiers du Conseil d'Artois, requiert « qu'ils aient à mettre « leurs bastons à Cour, pour purger les oppositions que « l'on pourra former contre eux. » (Suivent les noms des huissiers et le lieu de leur résidence.) — Acte par lequel Jacques-Mathieu Delavacquerie, demeurant à Canlers, Louis Delavacquerie et autres déclarent qu'ils s'opposent à l'entérinement des lettres de rémission obtenues par Charles L..... au sujet de l'homicide qu'il a commis sur la personne de Jean-Baptiste Delavacquerie. — Jean-Antoine C....., natif de Douai, impétrant de lettres de rémission et de pardon, a présenté ses lettres tête nue et à genoux ; il a été ensuite reconduit dans les prisons de la Cour.

B. 577. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1670-1679. — « Registre aux deniers namptis par plu« sieurs particuliers ès mains de Antoine Courtier, greffier « du Conseil provincial d'Artois. — Deniers consignés pro« venant des ventes et adjudications faictes par décret au « Conseil d'Artois. » Nantissements faits au greffe du Conseil d'Artois : par Martin Joly, laboureur au village d'Haravesnes, — par Jean Thiébault, au nom de l'abbé d'Auchy-les-Moines. — Isabelle Dorville, mère de Nicolas H....., détenu prisonnier dans la prison de la Cour-le-Comte, a versé la somme de 250 livres afin d'avoir main-levée de la personne de son fils, jusqu'à la décision de leur affaire. — Le sieur Courcol, élu d'Artois, a consigné 3,739 livres 7 sous, outre la somme qu'il avait payée, pour le prix de l'adjudication qui lui a été faite, de la terre et seigneurie de Libersart. — Michel Gillion, adjudicataire de la seigneurie de Blairville, a déposé au greffe la somme de 1,900 livres.

B. 578. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1753-1790. — Actes constatant la réception des signatures des notaires : Bernard-Joseph Allart, Jean-François Annocque, Joseph Roland et autres, de la résidence de Saint-Omer ; — Philippe-Albert Vasseur, de Pernes ; — Bernard-Joseph Delepierre, Augustin-Joseph Guilbert et Augustin-François Magnier, de Labassée ; — Pierre-François Lechon, d'Avesnes-le-Comte ; — Antoine-Louis Ridon, Joseph-François Pruvost, Jean-Baptiste de Simencourt, Louis Blondel, Pierre Delacroix et autres, résidant en la ville et cité d'Arras ; — Jean-Baptiste Vicogne, de Béthune ; — Robert-Joseph Doutart, de Cantimpré, etc.

B. 579. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1435-1668. — Traités de paix : entre le roi Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fait à Arras en l'abbaye de Saint-Vaast, le 21 septembre 1435 ; — entre le roi Louis XI et Maximilien, archiduc d'Autriche, du 23 décembre 1482 ; — entre le roi de France et l'empereur Charles-Quint, en 1525, 1527, 1544 et 1555 ; — avec l'Angleterre, en 1604 ; — avec l'Espagne, en 1668. — Table.

B. 580. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1735-1750. — Inventaire des dossiers et pièces de procédure qui ont été déposés au Conseil provincial d'Artois ; — procédure criminelle faite par les officiers de justice de Mory contre Jacques Grardel ; — procédure extraordinaire instruite à la seigneurie du prieuré de Pas, contre M. Georges Deleville, curé de Warlincourt ; — information faite par les officiers du Présidial de Bailleul contre François-Simon Lecas. — « Moyens de faux, servis et mis au « greffe par Isabelle Ozenne, contre Louis Jouve. — Inven« taire des procès indécis de l'étude du procureur Fontaine. »

B. 581. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1734-1740. — Congés accordés par le Conseil d'Artois : aux échevins, prévôt et maïeur de Béthune, assignés de la part de Pierre Caullet, marchand tanneur à Merville ; — à Barthélemy Héroguel, maître arpenteur à Arras, intimé de la part de Simon Héroguel, employé dans le génie, demeurant à La Fère ; — à Jean-François de Montreuil, sieur de La Motte, demeurant à Blingel, assigné de la part de Philippe Lecomte, seigneur de La Chaussée, chevalier de Saint-Louis, l'un des cent-un commissaires privilégiés de l'artillerie et commensal de la maison du Roi, demeurant

à Douai ; — à Jean Dovergne, huissier à Hesdin, défendeur, contre Pierre-François Boidin ; — à Christophe-Joseph Cotelle, prêtre-vicaire de Favreuil, intimé, contre Jean-Baptiste Mehaut, curé de Bancourt ; — aux paroissiens de Lens, sur l'assignation à eux donnée de la part du chapitre de ladite ville ; — à maître Jean-Baptiste Lochtemberghe, procureur du Roi au bailliage d'Aire, défendeur et assigné à la requête de demoiselle Jeanne-Isabelle Lebailly ; — au comte de Solre, défendeur et assigné de la part du sieur Benoît, marchand boucher ; — à Louis Royer, peintre et ancien directeur de l'académie de Saint-Luc et autres.

B. 582. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier (3 imprimées) ; 2 sceaux.

1530-1714. — Lettres de l'empereur Charles V, portant établissement d'une Chambre de Conseil dans le comté d'Artois (signature de l'empereur). Il est dit que cette Chambre aura un président, deux chevaliers, six conseillers gradués, un procureur général, un avocat fiscal, un greffier, un chapelain, un receveur des exploits et quatre huissiers. — Instruction et ordonnances, en forme de règlement, sur le fait de la justice, pour le Conseil d'Artois. — Statuts concernant les salaires et vacations des suppôts du Conseil. — Lettre de Marie, reine douairière de Hongrie et de Bohême, annonçant l'envoi de certaine interprétation « sur l'article de l'ordonnance de l'empereur, « mon seigneur, de l'an quarante, au regard des sallaires « des praticiens... » — Remontrances et représentations des procureurs du Conseil provincial d'Artois, au sujet des règlements provisionnels faits par les présidents et gens du même Conseil, etc.

B. 583. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1532-1784. — Minutes de lettres des président et gens du Conseil d'Artois relatives à la location d'une partie du couvent des Dominicains et du collége de Saint-Omer, pour y tenir les séances du Conseil d'Artois après son transférement en cette ville. — Mémoires relatifs aux travaux de menuiserie faits pendant les années 1703 à 1708. — Réparations des bâtiments de la Cour-le-Comte, à Arras ; — procès-verbal de visite des murailles, du comble et de la couverture de la grande salle servant pour la tenue des plaids. — « Jacques Corroier, tailleur d'imaiges, « demeurant à Arras, confesse avoir reçu de Jehan Delat- « tre, commis à la conduite de l'ouvraige de la chambre « nouvelle du Conseil d'Artois, la somme de quatre livres « 12 sols, pour avoir taillé trois médales de pierre blanche « mises au pignon de la dite chambre, sur la court, assa- « voir, ung empereur, une emperix, et ung turc... A « Vincent Le Roux, verrier demeurant à Arras, est deu « pour les verrières de quatre fenestres croisées par lui « faites à la chambre nouvelle du Conseil d'Artois, furnies « de voire painct, rondz chappellets, armoiries, antique, « escripture, etc. — Compte de Jean Delattre, commis à « la conduite et sollicitude de l'ouvraige et édiffice faite à « la Cour-le-Comte à Arras, pour une chambre du Conseil « nouvellement faicte et construite. » — Mémoire explicatif des travaux à faire à l'ancien palais des comtes d'Artois, en la ville d'Arras.

B. 584. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1543-1676. — Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, portant nomination de messire Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, pour remplir les fonctions de gouverneur et capitaine général du comté d'Artois, qui se trouvaient vacantes par le décès du sieur de Bugnicourt. — Lettres de Marguerite, duchesse de Parme ; Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche ; don Juan d'Autriche, grand prieur de Castille, etc., concernant : le duc d'Albe, le sieur de Capres, le prince d'Orange, Marc de Rye, marquis de Warambon, le prince de Ligne, le comte de Sainte-Aldegonde, le comte d'Isembourg, le marquis de Traisignies, gouverneurs généraux d'Artois, — le marquis de Cavaneza, le marquis de Castel-Rodriguo, le duc de Villa-Hermoza, nommés lieutenants-gouverneurs et capitaines généraux des Pays-Bas et de Bourgogne.

B. 585. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1552-1678. — Minutes de lettres des président et gens du Conseil d'Artois, concernant la nomination de messires : Pierre Asset, Jean Richardot et Jérôme de France, présidents du Conseil d'Artois ; — Henri Le Carlier, Philippe Delebecque, Géry Cornaille, Hector Cuvelier, Antoine de Douay, Jean Cochet, Nicolas Taffin, conseillers au même Conseil ; — Philippe Lebailly, Charles Colins, Philippe Cramet, Jean Rogier, François Grégoire, avocats généraux ; — Gabriel de Citey, Nicolas Cornaille, Louis de Roza, Renom Lebailly, Wallerand Obert, Antoine Maillet et Pierre Desmasures, procureurs généraux.

B. 586. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier (1 imprimée) ; 5 sceaux.

1531-1721. — Déclaration de l'empereur Charles V, par laquelle il fait connaître que son intention, en insti-

tuant le Conseil d'Artois, a été de lui accorder la connaissance des crimes de lèse-majesté, etc....... — Lettres : d'Albert, archiduc d'Autriche, ordonnant de faire prisonnier don Philippe de R......., gouverneur de Béthune, qui avait tué le sieur Monet; — autorisant le bannissement d'un coupable; — de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne, touchant les extorsions et excès imputés au comte de B......., gouverneur de la province; — de Louis XIV, roi de France, annonçant au Conseil d'Artois qu'ayant résolu de faire construire bon nombre de galères et de les faire mettre au plus tôt en état d'aller en mer, il a besoin de forçats pour compléter la chiourme des bâtiments dont la construction est commencée; il demande en conséquence que les condamnations à la peine de mort soient commuées en celles de servir sur les galères, à la réserve toutefois des peines qui seraient la punition de « crimes atroces et « énormes. »

B. 587. (Liasse. — 15 pièces, parchemin; 124 pièces, papier (15 imprimées); 1 sceau.

1585-1771. — Exemptions de maltotes, guet et garde, impôts et autres charges publiques, accordées au nom de Philippe II, roi d'Espagne, par Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, en faveur des officiers du Conseil d'Artois. — Instruction donnée par le Conseil d'Artois à messire Philippe-Albert de Bonnières, sieur de Souastre, et à messire Philippe Boucault, avocat fiscal, « députez par les président et gens dudit Conseil « vers S. A. R. pour lui représenter les points suivants... » — Règlement pour les audiences. — Édit du roi Louis XIV portant confirmation des officiers de judicature du pays d'Artois. — Contestation entre les États d'Artois et le Conseil de la même province, au sujet des impositions à payer pour les boissons; — observations du Conseil d'Artois sur l'édit du mois d'août 1749 concernant les établissements des gens de mainmorte.

B. 588. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 202 pièces, papier (2 imprimées).

1530-1752. — Lettre de l'intendant Bignon annonçant l'envoi d'une requête par laquelle les magistrats de la ville d'Arras demandent la cassation d'une sentence du Conseil d'Artois, se fondant sur ce qu'elle a été rendue en première instance par ce même Conseil, au préjudice de leurs droits. — Supplique de Jean Dubois, fermier au village d'Écoivres, tendant à obtenir qu'Ambroise de M......., son neveu, soit rappelé à Arras, afin de prouver qu'il a été emprisonné injustement. — Mémoire destiné à montrer que, par arrêt du du 25 mai 1726, le Conseil provincial d'Artois a été maintenu avec justice dans le droit d'enregistrer toutes lettres patentes concernant le domaine du Roi ainsi que toutes les autres lettres émanées du grand sceau. — Représentations faites à M. le chancelier par les officiers du Conseil d'Artois, au sujet d'un édit et d'une déclaration qui leur ont été présentés pour être enregistrés et exécutés dans la province.

B. 589. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 231 pièces, papier (7 imprimées); 2 sceaux.

1531-1698. — Lettre adressée par l'empereur Charles-Quint au président et aux gens du Conseil d'Artois : « De « par l'Empereur. Chers et féaulx. En ensuyvant ce qui « autres fois a esté advisé, nous voulons et vous ordonnons « que à toutes les despesches que ferez de par nous en notre « Conseil d'Artois, vous préférez en l'intitulation notre « cousin le comte de Rœulx et mectez les gouverneurs, pré- « sidents et gens, etc.; quand il sera présent et en nos pays de « par deça et n'y faictes faulte; a tant chiers et féaulx notre « seigneur soit garde de vous. De notre ville de Bruxelles le « XIII[e] jour de janvier XXXI. » Signé : Charles; contresigné : Sanet. — Mémoires concernant les priviléges du Conseil d'Artois. — Lettres patentes d'Albert, archiduc d'Autriche, et d'Isabelle, infante d'Espagne, portant que les président et gens du Conseil d'Artois recevront, au lieu de l'exemption des impôts, une somme de 800 florins par an pour être répartie entre eux comme ils trouveront convenir. — Règlement et ordonnance de Charles II, roi d'Espagne, suivant lesquels « un chacun aura d'ores-en-avant à se régler au « fait des suspectations et récusations des juges. » — « Dé- « claration du taux a advancer par ceulx qui doresnavant « obtiendront quelque estat, charge et office, auparavant « d'en pouvoir lever la commission, ny entrer en la posses- « sion réelle d'iceux, prins sur la portée des gaiges, proficts « et émoluments y afférans par forme de média-annate, « néantmoins par prest à Sa Majesté pour la secourir aux « nécessitez urgentes de la présente saison. »

B. 590. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 167 pièces, papier (4 imprimées).

1530-1774. — Arrêt du Conseil d'État contenant décharge, en faveur des officiers du Conseil provincial d'Artois, du droit de confirmation dû au Roi, à cause de son avénement à la couronne. — Lettre du roi Louis XV, qui ordonne aux gens du Conseil d'Artois de se trouver en corps et en robe de cérémonie à la procession établie en 1638 par le vœu solennel de Louis XIII, en l'honneur de la

Très-Sainte-Vierge. — Dissertation non signée concernant les prérogatives et le pouvoir du Conseil provincial d'Artois en matières criminelles, et les objets qui peuvent être portés par appel en la Cour de Parlement, à Paris. — Mémoires : pour les officiers du Conseil d'Artois, au sujet de leurs épices et vacations dans les procès appointés ; — concernant la suppression des offices de procureurs tiers-référendaires.

B. 591. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 229 pièces, papier.

1530-1768. — Mémoires du Conseil d'Artois et des États de cette province, tendant à prouver que la connétablie fait tous ses efforts pour renverser les lois primitives de l'Artois et se ménager dans la même province une juridiction contentieuse qu'elle n'y peut avoir. — Réflexions sur l'envoi des procédures criminelles aux bailliages d'Artois par les officiers de justice de la même province, en exécution de l'édit du mois de février 1771 (cette pièce ne porte ni date ni signature). — Inventaire des titres enregistrés au Conseil provincial d'Artois et dans lesquels cette Cour est qualifiée de Conseil supérieur ou souverain. — Lettre du chancelier d'Aguesseau relative aux siéges de judicature subordonnés aux Parlements. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que le grand bailli « de la gourvernance » d'Arras précédera les officiers du Conseil provincial d'Artois de particulier à particulier, et lorsqu'ils ne seront point en corps aux processions et cérémonies publiques, à l'exception seulement du premier président du même Conseil. — Mémoire contenant les éclaircissements demandés, en vertu des ordres du Roi, par M. le comte de Saint-Florentin, au sujet de la prétention des bourgmestres et échevins de Dunkerque de pouvoir autoriser des artisans à se former en corps et communauté de métiers sans lettres patentes, et à leur donner des statuts et règlements sans qu'il soit besoin d'homologation ou de confirmation.

B. 592. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 202 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 sceau.

1704-1764. — Mémoire relatif au droit d'enregistrement des provisions de conseiller au Conseil d'Artois, prétendu par le receveur général des domaines du Roi ; — conflit de juridiction entre le Conseil provincial d'Artois et le Parlement de Paris, touchant l'affaire des Jésuites ; lettre écrite à ce sujet par le duc de Choiseul, ministre secrétaire d'État, aux députés du Conseil d'Artois à Paris. — Contestations portées par-devant le Parlement de Paris, entre les curés et paroissiens de Saint-Aubert, à Arras, les échevins et les nobles de cette ville et les officiers du Conseil provincial, au sujet des fonctions de marguillier et de la préséance dans les cérémonies publiques ; arrêt du Conseil d'État, requête, mémoire, etc., relatifs à cette affaire.

B. 593. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1744-1754. — Précis d'une contestation entre les États d'Artois, d'une part, les officiers du Conseil et les secrétaires de la chancellerie, d'autre part, relativement aux impôts dont ces derniers prétendaient être exempts ; — réponse des officiers du Conseil provincial au précis produit par les députés des états d'Artois ; — addition de réponses et de contredits ; — État chronologique des principaux titres produits au Conseil de Sa Majesté par le conseil d'Artois ; — observations, répliques, etc. — Lettres du chancelier d'Aguesseau concernant la plainte formée par les officiers du bailliage de Lens, tant pour eux que pour les autres bailliages de la province, au sujet des appels interjetés par suite de jugements rendus par défaut en matière civile. — Inventaire de titres servant à justifier que le Conseil provincial d'Artois est en possession du droit de connaître les affaires qui regardent les gens de mainmorte et les bénéfices ecclésiastiques. — Projets d'édits et de déclarations pour le bon ordre à établir dans le ressort du Conseil d'Artois.

B. 594. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1556-1742. — Lettre adressée par les présidents et gens du Conseil provincial d'Artois à M. de Louvois, ministre du Roi, pour l'informer du décès du sieur de Marigny, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois. — Mémoire pour les chevaliers du Conseil provincial d'Artois contre les conseillers du même Conseil ; — lettres concernant leurs droits de préséance dans les cérémonies publiques, adressées aux présidents et officiers du Conseil d'Artois par un chevalier d'honneur du parlement de Flandre, par le Conseil de Namur, le Parlement de Metz, le Conseil souverain de Roussillon, les Parlements de Bordeaux et de Grenoble, le Conseil provincial de Luxembourg, etc.

B. 595. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1766-1777. — Audiences tenues au Conseil d'Artois pour la réception des avocats dénommés ci-après et pour leur prestation de serment : Jean-François-Olivier Houzel, Jean-Charles Visconty, demeurant à Saint-Omer ; Louis-François Palfart de Da Rouge-Cambre, résidant en la ville de Saint-Omer ; Louis-Joseph Audefroy, natif du village de

Martinpuich ; Louis-François-Marie Guerlin, licencié de la Faculté de Reims; Étienne-Guillaume-Louis Régnault, prêtre-curé de la paroisse de Saint-Jacques, en la ville de Douai, et vice-gérant de l'officialité d'Arras, en la même ville de Douai ; Pierre-Gabriel Fieffé Montgey de Liévreville, avocat au Parlement de Paris ; Engelbert-François Delepouve de Minerwal ; Nicolas-Étienne Douvillier, licencié ès lois de l'Université de Douai ; Jean-Baptiste-Ignace Cressent de Saint-Ricquier ; Bon-Albert Briois de Beaumetz ; Eugène-Joseph-Marie Denain de Camblinieule ; Jean-Baptiste-François-Joseph Lefebvre Delasalle, avocat au Parlement de Flandre ; Louis-François-Hyacinthe Duriez de Wildesove ; Louis-François Marteau, licencié en droit, demeurant à Arras.

B. 596. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1778-1789. — Audiences tenues au Conseil d'Artois pour la réception des avocats dénommés ci-après et pour leur prestation de serment : Jean-Baptiste Brassart, natif de Saint-Omer ; Jean-Baptiste-Joseph Legillon, d'Estaires ; Charles-Marie Merlin, de Cagnicourt ; Jacques-François Lemaire, de Dunkerque ; Hubert-Antoine-Joseph Cauwet, avocat au Parlement de Paris ; Maximilien-Marie-Isidore de Robespierre ; Charles-Louis-Antoine Prévost d'Essart ; Louis-Joseph Dekeisère ; Albert-Marie-Joseph Asselin ; Dominique-Joseph-Albert Baudelet d'Hautefontaine ; Louis-Joseph Piers ; François-Joseph Desmaretz d'Inville ; Jean-Pierre Delchelle de Vicq ; Charles-Joseph Leducq ; Philippe-Célestin-Joseph Hibon, etc.

B. 597. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 178 pièces, papier.

1539-1743. — Ordonnance de l'empereur Charles V, touchant les droits de *chepaige* (geôlage). — Bail du geôlage des prisons de la Cour-le-Comte à Arras, accordé à Georges Coquet, dit Desroziers, par le fermier des domaines d'Artois, moyennant le payement annuel d'une somme de 300 livres. — Règlement concernant le geôlier des prisons d'Arras ; il est stipulé entre autres choses dans cette ordonnance « que « le dit Cepier sera tenu de renouveler aux dits prisonniers « la paille et estrain pour chacune sepmaine, du moins « deux fois, et à chacune fois leur bailler une garbée ou « l'équivalent. » — Augmentation de salaire demandée au roi d'Espagne par Hubert Patin, messager du Conseil d'Artois. — Lettres concernant Pierre Gobart, premier huissier, et Jacques Cardocq, receveur des exploits du Conseil d'Artois. — Tarif des droits du greffier. — Plaintes contre le chapelain du Conseil provincial d'Artois ; information faite à ce sujet ; — aveux du chapelain ; — la Cour admet ses excuses. — Lettres écrites par le Conseil d'Artois à M. le président Roose, pour obtenir que Guillaume Moncarré soit pourvu du titre de chapelain dudit conseil, en la ville de Saint-Omer.

B. 598. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1695-1745. — Procès-verbaux d'information de vie et de mœurs concernant : le sieur Philippe-François Hourdequin, élu d'Artois, qui se présentait pour être admis à l'office de second président du Conseil provincial ; — Philippe-Dominique Bandelet, avocat, aspirant à l'exercice de l'un des offices de conseiller élu du siége de l'Élection ; — Philippe-André de Raismes, avocat, nommé conseiller au bailliage de Saint-Omer ; — Pierre-Augustin-François Cousin, pourvu d'un office de procureur du Roi en la ville de Béthune ; — Louis-Jean Verninmen, greffier des Orphelins de la ville de Dunkerque, suivant les lettres de provision qu'il a obtenues du Roi, le 27 octobre 1732 ; — Philippe-Alexandre Marcotte, écuyer, sieur de Serques, nommé grand bailli du pays de Langle et de Bredenarde ; — Guillaume-François-Joseph Rouvroy, nommé conseiller au Conseil d'Artois au lieu de M. Dubois de Duisans ; — maître Jean-Jérôme Mabille, pourvu de l'office d'avocat du Roi au bailliage d'Hesdin.

B. 599. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1741-1747. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs concernant : François-Louis Durietz, avocat au Conseil d'Artois ; — Alphonse-Dominique Hénin, maître particulier des Eaux et Forêts d'Arras ; — Pierre-André Descelers, garde-marteau de la Maîtrise particulière de la ville d'Hesdin ; — Jean-Joseph Guillebert, bailli de toutes les terres et seigneuries appartenant au chapitre de Thérouanne et situées en la province d'Artois ; — Jacques Blondel, avocat, lieutenant général du bailliage de Bapaume ; — Louis-Eustache Prévost de Gorguesson, demeurant à Hesdin ; — Louis Moinard, procureur ; — Jean-Guislain-Joseph Watelet, avocat ; — Philippe-Joseph Candelier, praticien ; — Charles-François Flippes et Noël-Joseph Boussemart, pourvus chacun d'un office de procureur au Conseil provincial ; — Philippe-Nicolas-Marie Delocre, greffier de l'Élection d'Artois ; — Pierre-Charles Lefebvre, notaire et procureur commis à l'exercice du greffe du gros de Dunkerque ; — Gilles Joly, avocat, conseiller en la

gouvernance de Béthune ; — François-Joseph Briois, substitut de l'avocat général au Conseil d'Artois.

B. 600. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1748-1755. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs concernant : Adrien-Joseph Le Sergeant, écuyer, seigneur d'Hendecourt, chevalier d'honneur au Conseil d'Artois ; — Luc-Gilles-Joseph Ozenne, lieutenant général en la ville et gouvernance d'Arras ; — Jean-Louis-Joseph Lespillet, greffier du gros en la ville de Béthune ; — Maximilien Leprêtre, commis du greffe du gros de la ville de Saint-Pol ; — Nicolas-Adrien Crépieux, procureur ; — Jacques-Pierre Delegorgue, avocat ; — Jacques-André-Joseph Becquet, seigneur de Cocove, demeurant à Saint-Omer ; — François-Alexandre Poitart, avocat ; — Philibert Vasseur, Jean-François-Joseph Bayart et Louis-François Pochon, praticiens ; — messire Alexandre-Guislain-Joseph Dupire, chevalier, baron d'Hinges, demeurant en la ville de Béthune.

B. 601. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1756-1764. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs concernant : Yves-François-Stanislas Cuvelier, avocat ; — Jean-Baptiste Harduin, Henri-Joseph-Marie Graux et Jean-Louis Sébert, demeurant en la ville d'Arras ; — Charles-Alexandre de Calonne, écuyer, avocat ; — Pierre-André Defontaine, praticien ; — Jacques Dufour, Louis-Sébastien-François Stoupy et Joseph-François-Ignace Roussel ; — Jean-Jacques de Lencquesaing, écuyer, seigneur de Laprée, demeurant à Saint-Omer ; — François-Marie-Maximilien Thiébault et Auguste-Joseph-Marie Foacier de Ruzé, écuyer, demeurant en la ville d'Arras ; — Jean-Charles-Éloi Dutel, nommé huissier à la résidence de Saint-Pol ; — Adrien-Dominique-Constantin Thiébault, avocat, substitut du procureur général du Roi au Conseil d'Artois ; — Louis-Nicolas-Henri Caron, vérificateur, rapporteur et certificateur des saisies réelles et subhastations ; — Louis-Joseph de Lauretan, écuyer, seigneur de Cauchy, demeurant en la ville de Saint-Omer, nommé grand bailli d'Audruick et de Bredenarde.

B. 602. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 194 pièces, papier.

1765-1781. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs concernant : messire François-Michel Delelès, chevalier, seigneur de Givenchy-le-Noble, Riencourt, etc., capitaine maïeur, héréditaire du bourg et du château d'Avesnes-le-Comte ; — Pierre-Jacques Duflos et Jacques-Philippe Brongniart, praticiens ; — Alexandre-François-Ignace, comte de Brandt, seigneur de Marconne, Galametz-lez-Valentin, pourvu de l'office de grand bailli de la ville d'Arras ; — Antoine-François-Joseph Coolen, Joseph-Alexandre Delacroix et Louis-Dominique-Eustache de Lencquesaing, seigneur de Quiestède ; — Guy Letierce, Augustin-Jacques Dumont, François-Placide Roussel, Louis-Xavier Izambard, Pierre-François-Marie Mathon, André-Guislain-Joseph Dupuich et Stanislas Delautel ; — Antoine-Louis-Guislain Maillart, notaire à la résidence de Saint Pol ; — Joseph-Robert Delaplace, geôlier des prisons du Conseil d'Artois ; — André-François-Marie Legrand de Castelle, conseiller au bailliage de Saint-Omer.

B. 603. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1782-1789. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs concernant : Louis-Joseph Carion, président en l'Élection provinciale d'Artois ; — Antoine-Placide-Grégoire Lucas, bailli de la seigneurie de Wismes ; — Jacques-Élie Boudry, greffier du gros de la ville de Dunkerque ; — Guillaume Danvin, conseiller et lieutenant général au bailliage d'Hesdin ; — Toussaint-Célestin Dewez, grand bailli du siége de Saint-Vaast, à Arras ; — Philippe-Joseph-Alexis Hus, rapporteur, vérificateur et certificateur des saisies réelles, criées et subhastations, au Conseil d'Artois, à la gouvernance d'Arras, en l'Hôtel-de-Ville d'Arras, au siége de l'abbaye de Saint-Vaast, en l'Élection d'Artois et dans les autres juridictions de leur dépendance ; — Joseph Delattre, bailli général des terres, fiefs, seigneuries et justices appartenant à l'abbaye d'Étrun.

B. 604. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1732-1749. — Procès-verbaux d'examen et d'information concernant les aspirants au notariat : Jacques-Philippe Huleux, de Béthune ; — Jacques-François Devillers, de Frévent ; — Jean-Marie-Joseph Palette, résidant à Arras ; — Pierre-Victor Barbaut, praticien au bourg de Fruges ; — Jacques-Louis Lesoing, greffier de l'échevinage d'Avesnes-le-Comte ; — Joachim Preux, d'Houdain ; — Antoine Denis et Nicolas Grossemy, d'Arras ; — Bernard Joseph Delepierre, de Labassée ; — Philippe-Joseph Pasquier Dauchy, demeurant à Aire ; — Joseph-Félix Lenoir, de Douai ; — Jean-Jacques Lefebvre, de Bapaume ; — Joseph-François Dufour, de Pernes ; — Jean Robart, de Carvin-Épinoy ; — Maximilien Toffart, de Lillers ; — Nicolas-François Roussel et Pierre-François Cordier, de Lens ; — Louis-Joseph Legrand, de Lille ; — Ferdinand François Leclercq, de Béthune.

B. 605. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 164 pièces, papier (1 imprimée).

1750-1756. — Procès-verbaux d'examen et d'information concernant les aspirants au notariat : Jean-François-Joseph Lebas, praticien, demeurant à Arras ; — Albert Toursel, de Pernes ; — Adrien-François Cornuel, d'Hesdin ; — Joseph Lespillet, de Béthune ; — Charles-Louis Delaporte, de Pas ; — Louis-Joseph Wallart, praticien, résidant en la ville d'Aire ; — Louis-Joseph Deremetz, d'Houdain ; — Étienne-François Lenglet, Henri-Joseph Jartin Furne et Eustache-François Delarsé, d'Arras ; — Jean-Albert Lion, greffier du gros de la ville d'Hesdin ; — Pierre-Eugène Merchier et Ferdinand-François Delepierre, d'Arras ; — Pierre-Joseph Roussel, résidant à Lens. — Règlement du Conseil d'Artois concernant les notaires.

B. 606. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1757-1770. — Procès-verbaux d'examen et d'information concernant les aspirants au notariat : Boniface Camus et Nicolas-Aubert Botte, praticiens en la ville d'Arras ; — Ignace-François Haudouart, de Bapaume ; — Jean-Baptiste Moulin, de Douai ; — Isidore Cornu et François-Guislain Lechon, d'Avesnes-le-Comte ; — Jean-François Leurs, demeurant au faubourg du Haut-Pont de la ville de Saint-Omer ; — Claude-Gérard Flament, procureur au bailliage d'Hesdin ; — Nicolas-Joseph Bruneau, de Labassée ; — Jean-Charles Lefebvre, de Bapaume ; — Jacques-Marie Viollette, avocat au bourg de Fressin ; — Pierre-François Allard, de Douai ; — Charles-Valentin Legrand, de Saint-Omer ; — Pierre-Antoine-François Flour, bourgeois de la ville d'Aire ; — Maximilien Leprêtre, de Saint-Pol ; — Jean-Baptiste Vandersippe, de Béthune ; — François-Marie Lissacq, de Saint-Venant.

B. 607. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier (10 imprimées) ; 9 cachets armoriés.

1549-1769. — Lettres patentes du roi Philippe II, portant augmentation de gages en faveur des président et gens du Conseil provincial d'Artois. — Confirmation des privilèges du Conseil d'Artois et de ses officiers : par Philippe II, roi d'Espagne, en 1551 et 1555 ; — par l'archiduc Albert, au nom de l'infante Isabelle, en 1598 ; — par le roi Philippe IV, en 1621. — Liste des procureurs du Conseil d'Artois, depuis 1699 jusqu'à 1754. — Correspondance relative à la juridiction du Conseil d'Artois sur les territoires de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines. (On trouve dans ce dossier des lettres ou copies de d'Aguesseau, procureur général au Parlement de Paris ; de Pontchartrain, chancelier ; de Bernage, intendant d'Artois ; de Joly de Fleury, d'Angervilliers, Portail, etc.) — Mémoire au sujet du ressort immédiat appartenant au Conseil provincial d'Artois sur les habitants de Nielles-lez-Boulonnais. — Comptes de la moitié des deniers qui ont été payés par les avocats, notaires, procureurs et huissiers, pour leur réception au Conseil d'Artois, pendant les années 1757 à 1769 ; cette moitié appartenait à la chapelle dudit Conseil et l'autre partie était affectée à l'entretien des chambres du palais.

B. 608. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1551-1719. — Provisions : de la charge d'élu d'Artois, en faveur de Louis Le Sergeant, seigneur de Beaurains ; — de la lieutenance générale du bailliage de Bapaume, pour Charles Le Prévost, seigneur de Villers-Plouich ; — de l'office de bailli de Pas, pour messire Charles Le Natier, licencié ès lois. — Nominations de : Pierre-André Bataille et Jean-Baptiste Boucquel, conseillers et avocats en la gouvernance d'Arras ; — Charles-Liévin de Valicourt, grand bailli et capitaine de la ville et du château de Lens ; — François Devillers, sieur de La Carnoy, lieutenant au bailliage de Bapaume ; — Nicolas-Alexandre Dupire, seigneur d'Hinges, grand bailli héréditaire des ville, gouvernance et avouerie de Béthune ; — Pierre Fauconnier, grand bailli de la ville de Dunkerque ; — François Warenghien, lieutenant particulier au siége de la gouvernance d'Arras ; — Pierre-Antoine Bouton, procureur au bailliage de Lens ; — Michel de Roussé, marquis d'Alembon, grand bailli de Tournehem ; — messire Louis Boissel, conseiller héréditaire en l'Élection d'Artois ; — Ignace Palisot d'Incourt, conseiller pensionnaire de la ville d'Arras.

B. 609. (Liasse.) — 164 pièces, papier (21 imprimées).

1746-1751. — Précis des contestations survenues entre le Conseil d'Artois et les États de cette province au sujets des impôts ; observations, mémoires ; — réponse des officiers du Conseil provincial d'Artois au mémoire fourni le 24 avril 1749 par les États de la même province ; — état chronologique et par extrait des principaux titres produits en l'instance pendante au Conseil de Sa Majesté, par les officiers du Conseil d'Artois. — Contredits et sommaire servant de réponse contre les députés des États de la province ; — précis des dernières représentations des États. — Arrêt du Conseil d'État, du 13 avril 1751, portant que les officiers du Conseil d'Artois seront tenus

d'acquitter les droits d'impôts mis et à mettre sur les boissons de leur consommation, par les États de la province, à la charge néanmoins, par ces derniers, de payer annuellement auxdits officiers du Conseil provincial d'Artois la somme de 800 florins, à eux accordée par lettres patentes du 3 octobre 1613. — Extrait des comptes du domaine d'Arras, contenant l'état des gages des officiers du Conseil d'Artois.

B. 610. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, parchemin.

1538-1556. — Jugements sur procès : entre les religieux de Marchiennes et Robert Capart ; — pour rétablissement de droits entre Jean Carbonel, drapier, demeurant à Arras, et Jean Robespierre, huissier du Conseil d'Artois ; — dom Jean de Cyprelle religieux du monastère de Saint-Nicolas-au-Bois, se disant pourvu canoniquement du prieuré de Saint-Abin-lez-Bapaume, et dom Claude Leclercq, aussi religieux de la même abbaye ; ce dernier se trouve débouté de ses prétentions et ledit de Cyprelle est maintenu dans la possession du prieuré ; — les trois États de la cité d'Arras et les chapelains de l'église Notre-Dame de cette ville, pour droit de maltote à payer sur le vin ; — les habitants de Gonnehem et Chocques, demandeurs, d'une part, et messire Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque et Pierre Ducastel, meunier de Morbecque, défendeurs, d'autre part ; — les administrateurs des biens des pauvres de la ville de Cambrai et Paul Degraincourt, fermier de la cense d'Estraquières, au sujet de divers droits ; — Robert Prévost, fermier du sceau des lettres, joint à lui le procureur général, d'une part, Guillaume Bignon et Guillaume Crespin, homme de fief du bailliage de Bapaume, d'autre part, pour payement de frais résultant de la « dessaisine » de la seigneurie de Béhagnies ; — Anne de Lalaing, douairière de Mingoval, et Jacques Dupuich, demeurant à Avesnes-le-Comte ; ladite dame est déclarée non recevable « dans la poursuite par elle intentée. » — Entérinements des lettres de rémission obtenues par Adolphe de C....., Édouard Delesaulx, David Lefebvre, Antoine Deruy, Jean Speneux, Charles Bogart, etc.

B. 611. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1679-1680. — Ordonnances rendues au Conseil d'Artois, entre : Jean Vasseur et Charles du Mont-Saint-Éloy, écuyer ; — François Galbart, conseiller, et Madeleine de Lespel, femme séparée de biens d'Antoine L'Escuyer, pour le partage des biens provenant de Jean Galbart et de Louise Deschamps ; — le curé et les marguilliers de la paroisse de Nuncq, d'une part, et les habitants du même lieu, d'autre part, au sujet du payement de la somme nécessaire à la reconstruction de la tour de leur église ; — les PP. Dominicains de la ville d'Arras et le seigneur et la dame de Thélus ; — par suite de la vente du fief du Petit-Hézecque, qui appartenait à ces derniers, et d'une transaction du 1er juillet 1655 ; — Henri-Ferdinand de Villers-au-Tertre, écuyer, seigneur de Cambrin, d'une part, Philippe-Ernest Dumont, écuyer, seigneur de Beaulieu, et messire Claude Dumont, chevalier, d'autre part ; — les Chartreuses de Gosnay et le baron de Ransart ; celui-ci est condamné à payer auxdites religieuses les 80 mencaudées d'avoine qui leur étaient dues sur le « gaule d'Arras ; » — le procureur Le Pippre et Jeanne Baudrelicque, veuve de Guillaume Petit, pour payement de salaires et débours. — Réception et prestation de serment de François de Nempont, procureur. — Ordonnance obtenue par Guillaume Petit, dit Lacroix, caporal au régiment de Vermandois, pour l'enregistrement des lettres de commutation de peine qui lui avaient été accordées.

B. 612. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1727-1739. — Décharges reçues au Conseil d'Artois, pour les sacs ou dossiers d'affaires jugées entre : les habitants de Portel et ceux du village de Ligny, et du hameau de Hautecôte ; — Joseph Bauduin, écuyer, seigneur de Divion, d'une part, le curé, les marguiliers et les administrateurs de l'église de Grand-Rullecourt, d'autre part ; — l'abbesse et les religieuses du Verger et le marquis de Saluces ; — Philippe-Noël Demailly et Jean-Baptiste Dehée ; — la comtesse de Créquy-Canaple et André Meury, Jean de Fléchelle, Jean Parent et autres ; — le curé et les paroissiens de Teneur et Eustache Damiens ; — la princesse douairière de Croy et le baron d'Esquelbecq ; — Jean-François Hocedé, le sieur et la dame Willemetz, François Robiquet et autres ; — Marie-Marguerite Cardon, veuve du sieur Fauconnier, et Ernestine Cardon, veuve du sieur Durietz ; — les habitants de Tincques et les administrateurs des biens et revenus de l'église d'Ablain-Saint-Nazaire ; — Michel Warin, laboureur, demeurant à Bonnières, et Pierre Warin, demeurant à Bucamp ; — les habitants du village de Vendin-le-Vieil et ceux de Pont-à-Vendin.

B. 613. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 sceau en partie brisé.

1652-1774. — « Compte rendu par Michel Mathon, « recepveur des exploits du conseil d'Artois à messeigneurs « les présidents et gens dudit conseil, de tout ce qu'il peut « avoir reçu et administré de ladite entremise, ensemble « des mises et despens sur ce par luy faits. » — Lettres

dépêchées en la chancellerie de la Cour de Parlement à Tournay, pour vaquer à la révision intentée par Jacques-François Le Machon, dit de Lesauch, écuyer, seigneur de Maréville, et consorts, au sujet de l'arrêt rendu au Parlement, le 17 juin 1693, dans le procès qu'ils y ont soutenu contre Balthazar de Noircarme, baron de Fromelle. — Lettre adressée au Conseil d'Artois par le grand Conseil de Malines, afin d'obtenir la mise à exécution d'un arrêt rendu le 31 août 1788 en faveur de la princesse douairière d'Isenghien. — Lettre de Maupeou, chancelier de France, du 26 octobre 1769, relative à la transcription des jugements et arrêts rendus par le Conseil d'Artois. — Inventaire des titres et papiers concernant le pays d'Artois, qui ont été retirés du greffe du Parlement de Douai et précédemment du grand Conseil à Malines. — Lettres patentes du roi Louis XV : portant règlement pour la discipline et l'ordre du service du Conseil supérieur d'Arras ; — accordant aux procureurs dénommés en l'état y annexé le droit de postuler au Conseil supérieur d'Arras et aux autres siéges et juridictions de la même ville, nonobstant la suppression de leurs offices.

B. 614. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 112 pièces, papier (9 imprimées) ; 8 sceaux ; 16 cachets armoriés.

1530-1725. — État contenant les « noms, surnoms « qualités et demeures de ceux qui ont obtenu des lettres « de rémission, pardon et abolition et les dates d'entérine- « ment d'icelles. » — Édits de l'empereur Charles-Quint, concernant la religion réformée, les monnaies, les coutumes, les notaires, les banqueroutiers, les mendiants vagabonds, etc. — Règlements : pour les notaires de la province d'Artois; — pour l'administration de la justice. — Lettre adressée par Marie, reine douairière de Hongrie et de Bohême, à M. de Bugnicourt, gouverneur d'Artois, au sujet des personnes qui profèrent des paroles « infâmes, exécrables et scandaleuses. » — Impôts établis dans la province d'Artois pour les fortifications ; — lettre adressée par Philippe II, roi d'Espagne, à M. de Bugnicourt, gouverneur d'Artois et au Conseil de la même province, en leur envoyant un catalogue de livres défendus. — Édit provisionnel contenant règlement pour les libraires et les imprimeurs. — Placard de l'Empereur défendant d'imprimer ou de faire imprimer « aucuns livres, refrains, balades, chansons, ou autres « choses semblables, » sans avoir obtenu l'autorisation du Conseil de Sa Majesté. — Règlement pour la réformation de la justice criminelle.

B. 615. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier; 2 sceaux ; et 10 cachets armoriés.

1557-1699. — Lettres : d'Alexandre, duc de Parme, demandant au Conseil d'Artois trente-six chariots attelés de quatre chevaux « pour le prochain voiaige de France, » à condition de payer aux propriétaires de ces chariots 10 sous pour chaque cheval, y compris le salaire des charretiers et serviteurs ; — d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie ; — de Pontus de Lalaing, Charles de Brimeux, etc. ; — concernant la levée de mille cinq cents ouvriers qui devaient travailler aux fortifications des villes, pour la sûreté des frontières. — Lettres adressées au Conseil d'Artois, de la part du roi Philippe II, pour défendre les loteries. — Traité d'alliance, fait le 13 août 1578, entre le duc d'Anjou, d'une part, et les États Généraux des Pays-Bas, d'autre part; cet acte porte que « monseigneur le duc d'Anjou assistera « mesdits seigneurs les Estatz, de ses forces et moyens « pour leur délivrance de la tyrannie insupportable des « Espagnols, de l'inique invasion de don Jehan et de ses « adhérens. » —Ordonnance du roi d'Espagne sur la pacification de Gand. — Déclaration du roi Louis XIV, portant peine de mort contre ceux qui transporteront des grains hors de son royaume, sans permission. — Ordonnance du roi Philippe II, qui fixe l'époque du renouvellement de l'année au 1er janvier. — Placards relatifs : au salaire des artisans, ouvriers et domestiques ; — aux fermiers et laboureurs; — aux brasseurs qui falsifient la bière, etc. — Lettres patentes obtenues par François de Réourt, châtelain héréditaire de Lens, au sujet des moulins établis sur la rivière de Carency, depuis le moulin de Molaines, jusqu'au village de Courrières.

B. 616. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 141 pièces, papier (2 imprimées); 11 sceaux; 27 cachets armoriés.

1546-1596. — Lettres adressées au Conseil d'Artois, par Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, concernant : les gens de guerre ; — la construction de la nouvelle ville d'Hesdin. — Lettres du seigneur de Lalaing annonçant la prise de la ville de Saint-Quentin, et ordonnant à ce sujet des processions solennelles et des prières d'actions de grâce. — Placard de Philippe II, roi d'Espagne, qui défend de faire aucune levée d'hommes d'armes sans sa permission ou celle du duc d'Albe. — Lettre annonçant, de la part du Conseil d'État du roi d'Espagne, la victoire remportée par le duc d'Albe sur les rebelles. — Lettres patentes en forme de placard qui interdisent la vente des draps et autres étoffes de laine venant du royaume d'Angleterre. — Lettres : des président et gens du Conseil d'Artois concernant une levée de huit cents hommes dans la province ; — de Jeanne de Blaut, veuve de messire Charles de Montmorency, portant plainte contre les ordres du gouverneur d'Arras, qui avait envoyé des hommes

d'armes au château de Neuville-Vitasse, pour y faire garde avec les habitants de ce village et ceux de Mercatel. — Liste et répartition des chariots qui devaient être livrés par la province d'Artois, en l'année 1586, « pour le train des « vivres. » — Édit du roi d'Espagne, en forme de déclaration contre la publication de guerre faite par le prince de Béarn, « soy disant roi de France, par lequel S. M. dé- « claire sa volonté estre d'entretenir la saincte ligue, en « faveur des catholicques de France. » — « Édict et ordon- « nance sur le faict de la conduicte des gens de guerre et « discipline militaire, pour la réformation des désordres et « abus d'iceulx, décrétée par Monseigneur le cardinal, ar- « chiduc d'Autriche, lieutenant, gouverneur et capitaine « général des pays de par deça et de Bourgoigne. »

B. 617. (Liasse.) — 179 pièces, papier (10 imprimées); 3 cachets.

1597-1660. — Lettres par lesquelles l'infante Isabelle mande à son cousin le comte d'Hoochstraete, et au Conseil d'Artois : que plusieurs hommes de guerre ont quitté l'armée en campagne et qu'elle les charge de prendre tous soldats déserteurs, de quelque nation qu'ils soient, s'ils ne sont munis d'un passeport signé par le marquis de Balbases; — que, pour parvenir au bon succès du siége de Bréda, ils aient à lever le plus promptement possible, dans la province d'Artois, 90 chariots attelés chacun de trois bons chevaux, pour l'approvisionnement de ladite ville et les besoins de l'armée qui se trouve dépourvue de vivres. — Copie d'une requête adressée au Conseil d'Artois par les religieux de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, afin d'obtenir qu'il soit procédé à l'examen d'une lettre adressée au comte de Mondejeux, gouverneur de cette ville, contre Maximilien de Bourgogne, abbé dudit monastère. — Passeport délivré à Pierre Hémart, demeurant à Béthune, par Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. — Ordonnance du comte de Saint-Venant, gouverneur de la ville de Saint-Omer, pour le payement des contributions de l'année 1659. — Correspondance entre le Conseil d'Artois, les gouverneurs de ce pays et autres, tendant à mettre fin aux exactions commises par les commandants des places frontières et aux violences exercées par les militaires.

B. 618. (Liasse.) — 151 pièces, papier (68 imprimées); 10 cachets armoriés.

1661-1691. — Ordonnance du roi d'Espagne, relative aux poudres et salpêtres. — Lettre écrite par le marquis de Castel-Rodrigo, au comte de Grammont, gouverneur d'Artois, et au Conseil de la province, afin de savoir ce qui a été fait relativement à la publication et à l'observation d'une ordonnance concernant « les cavaliers et soldats « courrant par le plat pays sans permission ou congé par « escript signé de leurs gouverneurs ou commandants, « pour empescher les vols et désordres qui se commettent « partout ledit plat pays. » — Lettres du même annonçant au Conseil d'Artois : que le prince de Bournonville a été chargé de veiller à la défense des villes de Saint-Omer et d'Aire, et de commander aux gens de guerre qui sont dans la province ; — l'envoi de différents placards et imprimés ; — la levée de deux mille quatre cents hommes, avec armes à feu et pelles, afin de secourir la ville de Lille ; — la levée des contributions. — Ordonnances : du comte de Monte-Rey, enjoignant aux habitants des campagnes qui demeurent vers les frontières du pays de se retirer promptement dans dans les villes fortes, avec leurs familles, meubles, bestiaux, grains et fourrages ; — du duc de Villahermosa, interdisant à tous les sujets du roi d'Espagne d'acheter le pain de munition et les fourrages qui se livrent aux gens de guerre tenus au service de Sa Majesté; — touchant la discipline militaire. — Règlement sur le service des soldats de la garnison de Saint-Omer. — Déclaration adressée par le Conseil d'Artois aux habitants des environs des villes d'Aire, de Thérouanne et Saint-Omer, afin d'arrêter les demandes extraordinaires et injustes des ennemis qui s'arrogeaint le droit de condamner à des sommes exorbitantes les sujets de Sa Majesté pour avoir refusé de porter des facines, piquets, tonneaux, etc., pendant le siége d'Aire. — Lettre du roi de France, invitant le Conseil d'Artois à assister en corps à un *Te Deum* d'actions de grâces chanté dans l'église cathédrale d'Arras.

B. 619. (Liasse.) — 67 pièces, papier (9 imprimées); 5 cachets armoriés.

1537-1660. — Trêve de Bomy, entre le roi de France et l'empereur Charles-Quint. — Lettres de Marie, reine de Hongrie : annonçant au Conseil d'Artois que le roi d'Espagne a conclu la paix avec l'Écosse, après plusieurs communications tenues avec l'ambassadeur de ce pays ; — ordonnant la publication du traité de paix fait entre l'Empereur et le duc de Gheldres. — Trêve entre l'empereur Charles V, la France et l'Angleterre, signée à l'abbaye de Vaucelles, le 5 février 1555. — Extrait du traité de Cambrai. — Lettre adressée aux président et gens du Conseil d'Artois, par Emmanuel-Philibert, prince de Piémont et gouverneur des Pays-Bas, pour les informer de la suspension d'armes accordée entre les rois de France et d'Espagne. — « Traicté de la paix faite, conclue et arrestée « entre les États de ces Pays-Bas, assemblés en la ville de « Bruxelles, et le sieur prince d'Oranges, estats de Hollande

« et Zélande, avecq leurs associez, et publiée le 8e jour « de novembre 1576. Avec l'agrégation et confirmation du « roy nostre sire sur ce ensuyvie. » — Traité de Vervins, entre Henri IV et Philippe II. — « Articles de la trefve « conclue et arrestée pour douze ans entre la Majesté du « roi d'Espaigne, etc., et les sérénissimes archiducqz noz « princes souverains d'une part, et les estats des provinces « unies du Pays-Bas, d'autre. — Traitté de paix entre les « couronnes de France et d'Espagne, conclu et signé par « Monseigneur le cardinal Mazarin, et le seigneur dom « Louis Mendez de Haro, plénipotentiaire de leurs majestés « très-chrétienne et catholique en l'Isle dite des Faisans, en « la rivière de Bidassoa, aux confins des Pyrennées, le sep- « tième novembre mil six cent cinquante-neuf. » — Manifeste des États des Pays-Bas portant que « la France pour « mieux exécuter ses desseins préméditez de longue main, « aurait fait publier (par quelque escrit semé et distribué en « divers lieux) que le prétendu droit de la reyne de France « à cesdits pays seroit suffisamment avéré, etc., supplians « et réquérans tous les roys, princes et Estats voisins, de « jeter leurs yeux bennings et débonaires sur la justice « incontestable de leur cause, et la violence évidente dudit « seigneur roy de France et de les secourir en cette leur « oppression par les remèdes à ce opportuns. »

B. 620. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (9 imprimées); 5 sceaux; 4 cachets armoriés.

1561-1753. — Ordonnance du roi d'Espagne qui interdit la fabrication et la vente des arbalètes. — Lettre d'Albert, archiduc d'Autriche, jointe à une ordonnance relative au port des petits pistolets appelée bidets ou muchoirs. — Déclaration du roi Louis XIV, interdisant le port des armes à feu à tous pages et laquais dans les villes et bourgs de son royaume. — Édits défendant à toutes personnes du pays d'Artois de porter baïonnettes, marteaux, armes ou couteaux à pointes. — Ordonnance du roi d'Espagne, portant confirmation de priviléges en faveur des bandes et compagnies d'hommes d'armes. — « Placcard « et ordonnance des archiducqz noz souverains seigneurs et « princes, sur la confirmation et déclaration des priviléges « et exemptions compétans aux chiefz capitaines, lieute- « nants, enseignes, guydons, hommes d'armes et archiers « des bendes et compaignies d'hommes d'armes es-pays de « par deça, émané le 1er jour d'avril 1610. » — Lettres adressées au marquis de Trazignies et au Conseil d'Artois, avec un placard du roi d'Espagne, accordant plusieurs franchises et exemptions aux bandes et compagnies d'ordonnances, par don Juan d'Autriche, grand prieur de Castille, et Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, tous deux gouverneurs des Pays-Bas et de Bourgogne. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant l'élargissement du sieur Vérité, procureur au Conseil d'Artois, qui était retenu prisonnier de guerre en la ville de Doullens. — Édit du roi Louis XIV concernant les duels. — Déclarations de Sa Majesté : adjugeant aux hôpitaux la totalité des biens des condamnés pour duel; — réglant la juridiction des prévôts de la marine.

B. 621. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 160 pièces, papier; 2 sceaux; 4 cachets armoriés.

1544-1676. — Ordonnance, de l'empereur Charles V, prescrivant au Conseil d'Artois de faire publier, de la part de Sa Majesté, qu'il est défendu à tous ses sujets « de con- « verser ou hanter en la ville de Wezelle, ou y envoyer « leurs enfants, sur peine ceulx qui feroient le contraire, « d'estre tenuz et réputez comme héréticques. » — Lettres : du duc d'Albe et de l'infante Isabelle, concernant les écoles et les Universités; — de don Juan d'Autriche et du roi Philippe II, concernant le collége de Saint-Omer. — Permission accordée par le roi de France, aux habitants de l'Artois, de pouvoir envoyer leurs enfants dans les colléges et à l'Université de Douai, nonobstant la défense de Sa Majesté, du 10 septembre 1665. — Minutes de lettres émanées du Conseil d'Artois, concernant : le corps des menuisiers de la ville d'Arras; — la Confrérie du pourpoint à Aire; — les canonniers et les archers de la ville de Lens; — les bouchers d'Arras, les brasseurs de Bapaume; — les meuniers, les bateliers; — les cuisiniers et cabaretiers de Saint-Omer; — les bouchers de Béthune; — les arbalétriers d'Arras; — les tonneliers et les tailleurs de la même ville; — les orfèvres; — les musquiniers du pays d'Artois; — les ferronniers et les forgerons.

B. 622. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 73 pièces, papier (51 imprimées); 3 cachets armoriés.

1661-1782. — Arrêt contenant règlement en faveur des habitants de l'Artois, pour le payement de leurs dettes pendant les grandes guerres avec l'Espagne. — Édit du roi Louis XIV, portant défense aux catholiques de quitter leur religion pour professer la prétendue réformée. — Déclaration de Sa Majesté ordonnant que tous ceux qui contreferont la signature des conseillers secrétaires d'État seront punis de mort. — Arrêt du Parlement de Paris, qui règle le droit et la qualité des curés, dans l'administration des biens et revenus des églises paroissiales de la province d'Artois. — Règlement du Conseil d'Artois, concernant les salaires des notaires, arpenteurs et autres experts. — Dé-

claration du roi Louis XV, qui augmente le tarif des ports de lettres. — « Tarif général des droits que le Roi veut et « ordonne être payés à l'avenir, à commencer du 1er août « 1759, pour le port des lettres et paquets de lettres qui « seront portés par la voie des postes et courriers ordi- « naires dans les villes et lieux du royaume, tant en droi- « ture que traverse, et pays étrangers. » — Édit royal qui confirme le règlement touchant le nettoiement des boues et pourvoit à la sûreté de la ville de Paris et autres villes. — Règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume. — Lettre écrite au procureur du Roi à Arras, par M. Joly de Fleury, au sujet de l'épizootie qui régnait en 1745. — Déclaration concernant les libraires et imprimeurs. — Lettres patentes du roi de France, données en interprétation de l'édit du mois de février 1761, portant création de lettres de permission ou brevets héréditaires de courtiers dans la ville de Bordeaux et pays bordelais. — Édit concernant la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le royaume. — Traité conclu entre le roi de France et le prince-évêque, l'église et l'État de Liége, pour les limites, le commerce mutuel et la liberté des communications de leurs États respectifs.

B. 623. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 74 pièces, papier (16 imprimées); 7 sceaux; 6 cachets armoriés.

1534-1682. — Ordonnances de l'empereur Charles V, relatives au commerce de chevaux. — Lettre adressée par le Conseil d'Artois à la reine Marie, régente d'Espagne, au sujet du transport des chevaux en pays étrangers, l'informant que « le bruyt commun est que journellement aucuns « franchois en habit dissimulé se ingérent venir aux festes « de ce pays, y acheter chevaulx et les mener en France, « à quoy faire sont assistez en ce pays tant par gens de « guerre que autres, » etc. — Lettres du roi Philippe II, concernant aussi le transport des chevaux. — Ordonnance d'Albert, archiduc d'Autriche, qui fixe les droits à payer pour chaque bête chevaline emmenée en France. — Correspondance entre le Conseil d'Artois et don Louis de Requesens, le comte de Pinto, le marquis de Castel-Rodrigo, le connétable de Castille, le comte de Monte-Rey, gouverneurs des Pays-Bas, au sujet de la publication des placards ou ordonnances qui règlent le commerce et le transport des chevaux.

B. 624. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 120 pièces, papier; 12 sceaux; 5 cachets armoriés.

1530-1585. — Ordonnances de l'empereur Charles V : défendant de transporter des blés ou d'autres grains hors du pays d'Artois; — portant que le commerce et le transport des grains ne doit avoir lieu que par les villes d'Arras, Saint-Omer, Aire, Béthune, Lens et Bapaume, et interdisant ce même transport dans les localités moins importantes, telles que Saint-Venant, Labassée, Courrières, etc.; — faisant connaître que, par suite des dégâts causés par la guerre, il est expressément défendu de mener blés ou tous autres grains en pays étrangers. — Copie d'une lettre par laquelle Jacques de Coulmon, soldat tenant garnison au château de Saint-Pol, fait savoir à M. de Bugnicourt, gouverneur d'Artois, que des blatiers et d'autres personnes viennent acheter du blé au marché de Saint-Pol, et qu'ils l'emmènent sans passe-port; difficultés survenues à ce sujet entre le lieutenant de la ville et les soldats de la garnison qui, voulant empêcher ce trafic, avaient fait arrêter du blé et en avaient chargé onze chevaux pour le ramener à Saint-Pol; — lettre d'Albert, archiduc d'Autriche, jointe à l'ordonnance du roi d'Espagne, « sur le fait des grains et autres fruitz de terre. » — Lettres sur le même sujet par Pontus de Lalaing, les gens du Conseil d'Artois, Marguerite, duchesse de Parme, don Fernando-Alvarès de Tolède, duc d'Albe, Mathias, archiduc d'Autriche, le prince de Parme, etc.

B. 625. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 124 pièces papier; (11 imprimées).

1586-1681. — Ordonnance publiée par ordre du roi Philippe II, relative à la cherté des grains; Sa Majesté déclare prendre sous sa sauvegarde et protection les censiers, laboureurs, paysans et généralement tous ceux qui voudront s'occuper de la culture des terres, avec leurs bestiaux et instruments d'agriculture. — Défense du roi d'Espagne concernant le transport des « froments, soilles, orges, avaines ou aultres grains en espèce, farine, pains ou aultrement, » hors de son royaume. — Lettres adressées au Conseil d'Artois, relativement à l'achat et à la sortie des grains, par le comte Ernest de Mansfeld, l'archiduc Ernest d'Autriche, l'infante Isabelle, les officiers du bailliage d'Aire, le bailli et les échevins du pays de Lalleu, Ferdinand, infant d'Espagne, Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, don Juan d'Autriche, grand prieur de Castille, le sieur Laprugne, lieutenant du Roi, commandant en la ville d'Hesdin; les comtes de Grammont et de Monte-Rey, le duc de Villahermosa, etc.

B. 626. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 57 pièces, papier; (11 imprimées); 2 sceaux; 1 cachet armorié.

1549-1674. — Ordonnances de l'empereur Charles V, de Philippe II, roi d'Espagne, et lettre de Léopold-Guil-

laume, archiduc d'Autriche et gouverneur des Pays-Bas, concernant la vente et le transport des aluns. — Ordonnance de l'archiduc Albert d'Autriche et de l'archiduchesse Isabelle, pour arrêter le trafic frauduleux qui se faisait sur le sel entre les sujets du roi d'Espagne et les Français; — lettres sur le même sujet, écrites au Conseil d'Artois par M. Péricard, ambassadeur de France à Bruxelles. — Lettres patentes des archiducs d'Autriche, portant confirmation de priviléges pour la verrerie d'Anvers. — Lettre d'Albert, cardinal, archiduc d'Autriche, ordonnant au comte de Ligne et au Conseil d'Artois, de la part du roi d'Espagne, d'interdire l'achat des savons venant des pays étrangers et rebelles. — Lettres patentes par lesquelles le roi Philippe II défend « l'usage de la « graisse de foye, ou huyle de baleines, ou aultres pois- « sons que l'on dit trasne, ou d'aultres semblables graisses « mauvaises et puantes. » Formule du serment auquel étaient soumis les fabricants de savon. — « Placard du Roy « nostre sire, par lequel l'on défend l'entrée de toute sorte « de denrées et ouvrages de cuyvre, faictes et ouvrées de « calmines étrangères et meslées. »

B. 627. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 105 pièces, papier (7 imprimées); 3 sceaux et 6 cachets armoriés.

1560-1759. — Lettres patentes : d'Albert, archiduc d'Autriche, et d'Isabelle, infante d'Espagne, permettant à Antoine Kindt, domicilié en la ville d'Anvers, de « figurer « et imprimer soubz son cachet, avec ses ouvriers, toutes « sortes de peaux et chamois, manufactures de lin, laine « et soye, etc. Et ce à l'exclusion de tous ceulx qui cy-après « le vouldraient practiquer, et non pas de ceux qui pré- « sentement le practiquent, » etc.; — de Charles II, roi d'Espagne, interdisant l'entrée dans les Pays-Bas des marchandises venant de France. — Édits des archiducs d'Autriche, concernant la teinture des soies. — Ordonnance des États-Généraux des Pays-Bas qui accorde la levée d'une contribution sur les draps de soie, à payer de la manière y indiquée. — Lettre d'André, cardinal d'Autriche, ordonnant la publication d'une ordonnance de l'infante d'Espagne relative aux laines et filets. — Lettres de Lamoral d'Egmont, de Marguerite, duchesse de Parme, de don Francisco de Mello, marquis de Tor de Laguna et des gens de la Chambre des Comptes de Lille, relatives au commerce des draps et des laines. — Ordonnance du roi Charles II « défendant « l'entrée des draps, poil de chameau, bayes, carisées, « stamettes, sayes, chapeaux et toutes autres manufactures « de laine en ses pays de par deçà. » — Lettres patentes du roi Louis XV, sur arrêt, concernant les toiles de coton blanches et les toiles peintes et imprimées.

B. 628. (Liasse.) — 5 pièces parchemin; 117 pièces, papier (16 imprimées); 3 sceaux et 6 cachets armoriés.

1549-1675.—Ordonnances sur les vins, adressées au Conseil d'Artois de la part de l'empereur Charles V, des rois Philippe II et Charles II; — lettres écrites à ce sujet par Pontus de Lalaing, l'archiduc Albert, Ferdinand, infant d'Espagne, don Juan d'Autriche, grand prieur de Castille, etc. — Ordonnances : du duc de Villahermosa, concernant les vins, le brandevin et le tabac; —du roi Charles II, touchant la distillation des eaux-de-vie dites brandevins de grains, fruits, eaux-de-vie et les liqueurs corrompues. — Lettre adressée au Conseil d'Artois par le trésorier général et les commis du bureau des finances à Bruxelles, afin d'obtenir l'exhibition du titre en vertu duquel les députés des États ont accordé l'exemption des impôts aux gouverneurs de la province. — Pouvoir octroyé par le roi d'Espagne le 9 mai 1671, en faveur de la distillation des eaux-de-vie de toutes sortes de grains. — Lettre de la reine régente Marie, touchant le commerce des houblons. — Ordonnance du roi Philippe II qui défend le transport des houblons; — lettres adressées au Conseil d'Artois, sur le même sujet, par Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance, et par Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas.

B. 629. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 42 pièces, papier (3 imprimées); 11 sceaux et 3 cachets armoriés.

1544-1675.—Ordonnances de l'empereur Charles V concernant les vivres et denrées. — Minutes de lettres du Conseil d'Artois, relatives au poisson sec et salé, à la viande, à la taxe des vivres, au beurre, au fromage et autres denrées venant de Hollande, Zélande, etc., et au sucre rafiné. — Lettre de Marguerite, duchesse de Parme, informant le Conseil d'Artois que le roi d'Espagne a suspendu le trafic des marchandises avec l'Angleterre. — Ordonnance du 9 février 1599 qui interdit le commerce avec les rebelles.—Règlement de Charles II, roi d'Espagne, qui fixe les droits à payer pour le transport des marchandises.

B. 630. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 82 pièces, papier (10 imprimées); 4 sceaux et 3 cachets armoriés.

1542-1673. — Ordonnance de l'empereur Charles V, concernant les droits à prélever sur les marchandises afin de subvenir aux grands frais occasionnés par la guerre contre la France. — « Liste résolue par Son Altèze mon- « seigneur le prince d'Oranges, le Conseil d'Estat et les « États-Généraux, de toutes marchandises qui entreront et

« sortiront des pays de par deça, à rate que chacune mar- « chandise peult supporter de frais, afin que la traffique « de ces pays ne soit empeschée, intéressée, ni divertie. « — Autre liste des biens et vivres qui se consumeront en « ces pays, et des marchandises subjectes aux seaux. — « Ordonnance nouvelle sur les marchandises entrantes et « sortantes.— Déclaration et ordonnance selon laquelle un « chascun aura à se régler ponctuellement, tant pour la « conduicte réciprocque des marchandises, manufactures « et denrées sortant des provinces, de l'obéissance de Sa « Majesté, vers le royaulme de France et villes occupées « par ses armées, que de celles venans desdits royaume et « villes. — Placart du roy nostre sire, permettant, (non- « obstant le placcart prohibitif émané et publié le « 29 d'aoust 1650, défendant l'entrée des draps et autres « manufactures de laine estrangère ès pays de par deça), « l'entrée de celles fabricquées au royaulme d'Angleterre, « par forme de tolérance pour un temps et terme de quatre « années consécutives, qui expireront au mois d'avril de « l'an 1656. »

B. 631. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier (2 imprimées) ; 9 sceaux, et 17 cachets armoriés.

1537-1687. — Ordonnance de l'empereur Charles V concernant les Égyptiens et les vagabonds ou malfaiteurs. — Lettre du comte de Mansfelt, gouverneur d'Artois, et ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne, touchant la répression du vol et du brigandage. — « Ordonnance et édict « touchant l'ordre et règle à observer par les gens de guerre « ensemble sur les foulles et oultraiges que iceulx gens de « guerre et vagabonds et autres mauvais garnemens font « aux pauvres subjectz des pays de par deça. » — Ordonnance du roi Philippe II qui interdit la mendicité pour les hommes et les femmes capables de travailler et de gagner leur vie. — Lettre du roi Louis XIV, en forme de déclaration, par laquelle Sa Majesté a renouvelé les anciennes ordonnances à l'égard des bohémiens et prescrit des peines sévères contre eux, leurs femmes et leurs enfants ou ceux qui les reçoivent et leur donnent asile. — Ordonnance de l'archiduc Albert d'Autriche et de l'archiduchesse Isabelle, défendant de convier aux festins de noces plus de soixante personnes et de faire « banquetz funéraulx, » sous peine d'amende. — Lettre écrite au Conseil d'Artois et au comte d'Isembourg, gouverneur de la province, par Ferdinand, infant d'Espagne, au sujet du prix excessif de la bière. — Lettres du roi Louis XIV contre les religionnaires. — Déclaration de Sa Majesté « pour la punition de ceulx de « la R. P. R. qui s'assemblent ailleurs que dans les temples « et hors la présence des ministres. — Édit du roy portant peine d'amende honorable et bannissement perpétuel « contre les ministres qui recevront des catholiques à faire « profession et exercice de la R. P. R. » — Lettres patentes en forme d'édit, contre ceux qui se disent devins, magiciens et enchanteurs, ou qui se servent de maléfices ou de poisons. — Déclaration portant que les femmes et filles condamnées au bannissement seront renfermées dans les hôpitaux, lorsqu'elles ne garderont point leur ban.

B. 632. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier (4 imprimées) ; 10 sceaux et 3 cachets armoriés.

1654-1782. — Lettre de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, mandant au Conseil d'Artois que don Louis de Gand, mestre de camp, au service du roi d'Espagne, a requis « de lui estre délivrez tous les prisonniers, les excès « et délicts desquels ne seroient capitaux et qui, néant- « moins, pourroient avoir mérité d'estre contraincts à aller « servir S. M. de soldat en Espaigne. » — Lettres patentes du roi Louis XV autorisant le Conseil d'Artois à continuer l'instruction de la procédure extraordinaire qu'il avait commencée contre les nommés Savary, Barbanson, Lemaire et autres, accusés d'avoir extorqué des sommes d'argent à plusieurs personnes, sous promesse de leur faire découvrir des trésors « par prétendus appels et invo- « cations du diable. » — Édit de Sa Majesté portant règlement pour l'instruction des contumaces. — Lettres de pardon accordées par le roi de France à différents criminels, coupables d'homicide, entre autres à Léonor P..., Michel H..., François B..., Philippe R..., et Jean G..., villageois de Régnauville ; Antoine D..., résidant à Arques ; Jean L..., de Courrières ; Louis Lapierre, natif d'O..., soldat au régiment de Picardie, etc. ; — lettres de répit obtenues par Pierre-Eustache Desailly, marchand à Oisy. — Arrêt du Conseil d'État, du 10 septembre 1771, concernant la subsistance des pauvres dans la province d'Artois.

B. 633. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier (2 imprimées) ; 6 sceaux.

1770-1772. — Réquisitoire adressé aux maïeurs et échevins de la ville de Saint-Omer par le sieur Vallour, petit bailli de la même ville, afin de faire constater par un procès-verbal l'état du cadavre de Marie-Françoise G..., veuve M..., marchande de tabac en la rue du Brule, trouvée morte dans sa chambre, ayant plusieurs blessures à la tête ; — jugement ordonnant la visite du cadavre de la veuve M..., — procès-verbal de l'état du cadavre ; — rapport des médecins et chirurgiens ; — procès-verbal d'information. — Décret de prise de corps contre le nommé M... et

sa femme; — acte d'écrou. — Interrogatoire et confrontation de François-Joseph M... et d'Anne-Thérèse-Joseph D... ; — jugement du petit bailli de Saint-Omer qui ordonne la question extraordinaire ; — nouveaux interrogatoires. — Arrêt prononcé au Conseil d'Artois contre les époux M... — Procès-verbal d'exécution de M... — Arrêt rendu au Conseil d'État sur la requête d'Anne-Thérèse-Joseph D..., tendant à obtenir la révision du procès criminel intenté contre elle et feu François-Joseph M..., son mari. — « Mémoire sur révision pour Jean-Baptiste D..., « bourgeois de Saint-Omer, et Marie-Aldegonde D..., sa « femme, agissant pour Anne-Thérèse D..., leur fille, pri- « sonnière ès prisons d'Arras, et poursuivant la réhabili- « tation de la mémoire de François-Joseph M..., leur « gendre. »

B. 634. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 39 pièces, papier (8 imprimées ; 4 cachets armoriés.

1604-1745. — Lettres patentes de l'archiduc Albert d'Autriche et de l'archiduchesse Isabelle, portant nomination d'un « maître folsier » pour l'entretien des rivières et des chemins de la province d'Artois; — instruction qui détermine les attributions du « maître folsier. » — Mémoire relatif à une contestation élevée entre le maïeur et les échevins de la ville d'Arras, d'une part, et Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, d'autre part, au sujet d'un moulin servant à moudre le blé, situé sur la rivière de Scarpe, en la ville de Douai. — Procès-verbal de visite de la rivière de Scarpe. — Mémoire indiquant les travaux à faire pour rendre la Scarpe navigable d'Arras à Douai, « dans sa perfection. » — Lettres patentes du roi Louis XIV, sur un arrêt du Conseil d'État ordonnant que les bois des communautés situés dans les provinces de Flandre, d'Artois et de Hainaut seront régis conformément à l'ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669. — Édit de Sa Majesté qui établit dans chaque parlement une chambre chargée de juger en dernier ressort les instances concernant les Eaux et Forêts et les chasses. — Arrêt du Conseil d'État portant défense aux officiers de la Table de marbre du Palais à Paris et à tous autres de procéder à la réception des officiers des Eaux et Forêts du département de l'Île-de-France avant qu'information ait été faite de leurs vie et mœurs par le grand maître desdites Eaux et Forêts. — Lettres patentes accordées par le Roi aux États d'Artois, en conséquence de l'arrêt rendu au Conseil d'État de Sa Majesté, touchant la réduction des juridictions des maîtrises particulières des Eaux et Forêts de la province d'Artois. — Arrêt du Conseil d'État servant de règlement entre les grands maîtres des Eaux et Forêts des départements du ressort du Parlement de Paris, et leur lieutenant général au siége de la Table de marbre du Palais à Paris, pour la réception des officiers des maîtrises.

B. 635. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier (1 imprimée) ; 2 cachets armoriés.

1547-1767. — Requête par laquelle François Widbien, meunier du moulin de Potterie, aux faubourgs d'Arras, demande l'autorisation d'établir son moulin sur les remparts de cette ville; — avis favorable donné à ce sujet par le maïeur et les échevins de la ville d'Arras. — Lettre d'Albert, archiduc d'Autriche, informant le Conseil d'Artois qu'il a permis au comte de Bucquoy de fabriquer « la cou- « leur bleue et turquine, qui est une denrée fort nécessaire « et utile. » — Demande adressée aux président et gens de la Chambre des Comptes à Lille par la baronne douairière d'Éclimeux, afin d'obtenir la remise ou décharge d'une reconnaissance qu'elle devait payer, chaque année, pour son moulin de Saint-Martin-lez-Aire. — Lettres patentes : de Marie-Thérèse d'Autriche, comtesse de Flandre et d'Artois, ordonnant la réparation des chemins ; — du roi Louis XV, accordant dans la province d'Artois des encouragements à ceux qui entreprendraient des desséchements ou des défrichements.

B. 636. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 111 pièces, papier ; 5 cachets armoriés.

1540-1652. — Lettre de l'empereur Charles V, adressée à maître Guillaume Hangouart, président du Conseil d'Artois, afin d'avoir son avis sur les mesures à prendre pour la conservation des « droit, haulteur, auctorité et « demeine » de Sa Majesté. — Lettres : de Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, concernant divers arrérages de rentes dus au roi d'Espagne ; — de l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, annonçant au Conseil provincial d'Artois l'envoi d'une ordonnance par laquelle il est enjoint à tous ceux qui tiennent fiefs mouvant des cours féodales du Roi, au comté d'Artois, de donner de nouveaux dénombrements. — Extrait d'un registre contenant « l'évaluation du revenu de la comté d'Artois. » — Enquête relative aux moulins Le Comte situés à Aire et faisant partie du domaine royal. — Commission de receveur général de la ville de Cassel et des bois de Nieppe, accordée à Ignace Serveleys par les président et gens de la Chambre des Comptes à Lille.

B. 637. (Liasse.) — 114 pièces, papier (1 imprimée).

1653-1659. — Lettre de Léopold-Guillaume, archi-

duc d'Autriche, ordonnant au Conseil d'Artois de procéder à la publication d'une ordonnance du roi d'Espagne touchant ses débiteurs de rentes. — Certificat des officiers du bailliage d'Aire, constatant que Jean-Jacques de Lenquesaing, conseiller et receveur des aides d'Artois, avait été pourvu d'un office de receveur des domaines du Roi en la ville d'Aire. — Information faite au sujet d'une demande présentée au Conseil des finances du Roi par le sieur François Le Secq, afin d'être nommé receveur du domaine de Béthune. — Attestation délivrée en faveur de Jean Ducaillis, receveur du domaine royal en la ville de Béthune. — Déclaration concernant les propriétés du territoire d'Auchel qui étaient chargées de redevances payables au receveur des domaines de Sa Majesté. — Dépêche du président et des gens de la Chambre des Comptes du Roi à Lille, faisant savoir au Conseil d'Artois que, par suite d'une lettre qui leur a été adressée par Jacques Desmazières, surintendant des bois et forêts d'Hesdin, touchant le « remède à appporter aux ruynes et desgats des dites forêts, » il y a lieu de faire un édit de la part de Sa Majesté, « à ce que personne telle que fut aient à aller coup- « per bois esdites forests, sur peine d'emprisonnement et « punition arbitraire. » — Ordonnance contenant règlement pour la forêt d'Hesdin et le bois du Forestel. — Lettre de don Juan d'Autriche annonçant l'envoi d'un édit rendu contre les gouverneurs et commandants des places frontières et voisines de l'Artois qui voulaient s'approprier les coupes ordinaires des bois de Mourmal, Nieppe et Phalempin.

B. 638. (Liasse.) — 131 pièces, papier (1 imprimée); 1 plan et 1 cachet armorié.

1660-1699. — Procès-verbal d'information relatif à « l'usurpation » que faisait le sieur marquis de Rouville, gouverneur d'Ardres, des terres dépendant de la cense de Montoire, et au « desmolissement » du château de la Montoire. — Extrait du règlement des bois du Roi, transcrit au registre du Conseil et des domaines du bailliage de Saint-Omer. — « Déclaration des causes fiscales pendantes « indécises au Conseil provincial d'Artois. » — « Acte de « continuation ou renouvellement de la caution de messire « Lamoral, comte de Hornes, vicomte de Furnes, grand « bailli des villes et châtellenie de Cassel. » — Dépositions faites par-devant notaires en la ville d'Aire, à la requête de François Commère et Jacques Baveneove, fermiers de la pêcherie de Mecque appartenant au Roi; — plan indiquant l'étendue de ce domaine. — Extrait du compte de la recette du domaine de Tournehem, rendu par le sieur Van Merstraten. — Enquête touchant les terres qui dépendaient du domaine royal, sur le territoire de Roquetoire.

B. 639. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 57 pièces, papier (7 imprimées); 6 cachets armoriés.

1534-1770. — Ordonnance du roi Philippe II concernant les dettes contractées par les États-Généraux des Pays-Bas, après la mort du grand commandeur de Castille. — Déclaration du roi Louis XIV portant que ceux qui se trouveront porteurs de billets des trésoriers généraux de la marine ou des galères seront tenus de les employer en acquisitions de rentes sur les recettes générales des finances. — Arrêt du Conseil d'État qui règle le mode de payement des rentes foncières et anciennes redevances. — Édits du roi de France : fixant au « denier cinquante » l'intérêt des sommes données à constitution de rentes; — créant 4 millions de rentes viagères, à dix pour cent sur une tête et à huit pour cent sur deux têtes, sans distinction d'âge ni de classe, « sur les aydes, gabelles et cinq grosses « fermes; » — contenant règlement pour la liquidation des dettes de l'État; — portant que le « denier de la con- « stitution sera et demeurera fixé à raison du denier vingt « du capital. » — Lettres patentes accordées par Philippe II, roi d'Espagne, pour racheter les rentes foncières, héritières et viagères, et toutes autres actions vendues sur la ville d'Arras. — Déclaration des rentes héritières dues par la ville d'Arras « sur l'entremise des fortifications. »

B. 640. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 37 pièces, papier; 16 sceaux et 4 cachets armoriés.

1531-1562. — Ordonnances de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II, relatives à l'évaluation et au cours des monnaies. — Lettres : de Marie, reine de Hongrie; — des conseillers et généraux des monnaies, de Marguerite, duchesse de Parme, des président et gens du Conseil d'Artois, etc., touchant le même sujet.

B. 641. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 107 pièces, papier; 4 sceaux et 7 cachets armoriés.

1563-1584. — Ordonnances de Philippe II, roi d'Espagne, concernant les monnaies. — « Mémoire et « instruction pour tous changeurs qui, de la part du Roy « nostre, sire, seront commis tant par les généraulx des « monnoyes de par deça que aultres officiers de Sa Ma- « jesté à tenir change, etc. » — Instruction pour Louis Cambier, receveur du domaine d'Arras « comment il « s'aura à conduyre au faict du change des dalers, etc. » — Lettres sur le cours des monnaies, écrites au Conseil d'Artois par Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance, gouvernante des Pays-Bas; Lamoral d'Egmont, Alexandre,

duc de Parme, le duc d'Albe, don Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, l'archiduc Mathias d'Autriche, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, etc.

B. 642. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 105 pièces, papier; 4 sceaux et 10 cachets armoriés.

1585-1599. — Minutes de lettres du Conseil d'Artois concernant les monnaies et les faux monnayeurs. — Ordonnances du roi Philippe II, sur la valeur des pièces d'or et d'argent et sur les monnaies en général. — Lettres adressées au Conseil d'Artois sur le même sujet, par le comte Pierre-Ernest de Mansfelt, Albert, cardinal, archiduc d'Autriche, Hugues de Bernemicourt, lieutenant général de la ville de Béthune, etc.

B. 643. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier ; 2 sceaux et 1 cachet armorié.

1610-1632. — Lettre d'Albert, archiduc d'Autriche, et de l'archiduchesse Isabelle, jointe à une ordonnance de LL. AA. « sur le fait des monnoyes, pour remédier aux « excès et abus qui s'y commettent journellement. » — Minutes de lettres du Conseil d'Artois, touchant l'évaluation et le prix des espèces d'or et d'argent. — Observation et avis des maïeurs et échevins des villes d'Aire, de Lens et de Saint-Omer, au sujet des moyens à prendre pour éviter les désordres survenus dans le cours des monnaies. — « Copie des lettres envoyées à messieurs du magistrat « et aultres de la loy et justice, ès bonnes villes de leurs « Altesses Sérénissimes par deça, le 9e de juing 1612, par « les maistres généraulx des monnoyes, tant au regard du « fait de change des billons et pièces d'or et d'argent deffendues, que du règlement et conduyte des orfebvres « touchant ledit fait. » — Lettres d'Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne : informant le Conseil d'Artois « que « l'on commence à eschiller ès pays de l'obéissance de Sa « Majesté, des pièces de six solz faulces, etc., promettant « de la part de Sa Majesté la somme de mille florins à « celui qui premier dénoncera ou renseignera le forgeur « de telle monnoye, et autres qui ont à ce coopéré, pour « les faire appréhender, etc. ; » — ordonnant de faire « republier en la manière et ès lieulx accoustumez le placart « des monnoyes, en faisant prester le serment ordonné par « tous ceulx qu'il appartiendra.

B. 644. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 148 pièces, papier (16 imprimées) ; 9 cachets armoriés.

1633-1699. — Ordonnances : du roi Philippe II, interdisant le cours de certaines monnaies ; — du comte de Mondejen, contenant la liste de quelques monnaies d'or, avec l'indication de leur valeur. — « Arrest du Con« seil d'Estat, du 7 décembre 1665, par lequel Sa Majesté « ordonne du prix auquel les monnoyes auront cours, à « commencer au premier janvier prochain » — Arrêt de la Cour des monnaies contre ceux qui sèment de faux bruits afin d'empêcher l'exécution de l'arrêt du Conseil « pour la réduction des monnoyes » — Ordonnances : de Charles II, roi d'Espagne, et règlement « sur le fait de la « monnoye ; » — du duc de Villahermosa, prescrivant des mesures pour empêcher le cours des petites monnaies de Hollande ; — des archiducs d'Autriche, concernant la fabrication de nouvelles pièces d'or et d'argent.

B. 645. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 115 pièces, papier (4 imprimées) ; 1 cachet armorié.

1623-1668. — Copies : d'une requête adressée aux maïeur et aux échevins d'Arras par « les officiers et mon« noieurs de la monnoie de cette ville d'Arras, » afin de pouvoir jouir des franchises, libertés et priviléges accordés aux officiers et monnayeurs des autres « monnoies de par « decha ; » — d'un « vidimus du privilége des roys de « France octroyé à ceulx de la monnoye de Flandres ; » — des lettres patentes de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, confirmant les priviléges de la monnaie de Flandre ; — des lettres de Guy, comte de Flandre, accordant « privilége aux ouvriers et monnoiers de Flandres ; » — d'une réquisition (sans signature) remise aux maïeur et échevins d'Arras de la part des « officiers de la monnoie « de Sa Majesté prétendant jouir des immunitez et exemp« tions portées par leur dicte requeste, asscavoir, Guil« laume Crocquet, maistre particulier d'icelle monnoie ; « Arnould Reinghier, esgard des coings ; Charles Devaux, « essaieur ; Pierre et Jean Stienmœulle, graveur ; Nicolas « Boudus, frappeur de coing ; Ferdinand Dewalle, Pierre « Lange, ouvriers en ladite monnoie et Jean Mauduict, « procureur au Conseil d'Artois, clercq ou greffier de la« dicte monnoie ; » — de la réponse faite par les maïeur et échevins de la ville d'Arras persistant dans ce qu'ils ont dit « et notamment que les estats du pays et comté d'Ar« tois ont accordé leurs dernières aides à charge et con« dition expresse que ceulx du mont-de-piété, de la forge, « changeurs de billon et aultres semblables officiers seront « tenus de faire guet et garde, de paier les impositions, etc. » — Arrêt rendu au Conseil d'État pour le règlement des monnaies, et tarif indiquant la valeur du marc des écus d'or et des pistoles.

B. 646. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1652-1675. — Requêtes ou suppliques adressées aux souverains de l'Artois : par Philippe le Sellier, avocat au Conseil d'Artois, afin d'obtenir des lettres de réhabilitation pour continuer de résider en la ville d'Arras ; — par Gilles D., de Nédonchel ; Jean F., de Floringhem et Charles L., bailli de Villers-L'hôpital, tendant à obtenir grâce et pardon pour crimes d'homicide ; — par Charles Théret, de Saint-Pol, désirant recevoir dispense pour être admis, comme avocat, au grand Conseil de Malines ; — par Jean de Lières, abbé du Mont-Saint-Éloy, qui se trouvait inquiété dans la jouissance et l'administration des biens de son abbaye ; — par Chrétien Hauwel, écuyer, seigneur du Rielant, exposant à Sa Majesté qu'il lui a plu d'accorder par ses lettres patentes du 21 janvier 1655, à demoiselle Marie-Ferdinande de Croy, sa sœur, l'état de capitaine et bailli de Tournehem « pour estre déservy par celui qui « viendra cy-après à l'épouser, et cependant par une per- « sonne idoine et capable ; en vertu desquelles lettres pa- « tentes ladite damoiselle auroit donné la lieutenance et « déservitude desdits estats au remonstrant, avecq tous les « gages, proficts, émoluments, etc., » (le suppliant demande au Roi l'autorisation d'établir sa résidence en la ville de Saint-Omer) ; — par Antoine de M., chirurgien à Fauquembergue, demandant grâce parce qu'il avait tué son domestique d'un coup de fusil ; — par les États du Cambrésis portant plainte contre le gouverneur de Bapaume qui traitait « avec rigueur le petit pays de Cambré- « sis se consistant en vingt-huict villages scituez en deça de « l'Escaut, contribuable audit Bappalme ; » — par dame Isabelle-Thérèse de Vos d'Estenwicq, veuve de messire Alard-François de Croix dict Blocquel, seigneur de Lamby, Wismes, etc. (La demanderesse sollicite le délai d'un an pour l'option qu'elle doit faire entre son douaire conventionnel et les biens délaissés par son mari).

B. 647. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 102 pieces, papier ; 19 cachets armoriés.

1601-1761. — Lettres concernant plusieurs membres des États de la province d'Artois : Allard Deslions et Jacques Taffin, députés du Tiers-État pour la ville de Saint-Omer ; — Jacques de Pan, député des villes d'Aire, Saint-Pol et Pernes. — Avis adressé au Conseil d'Artois par le comte d'Isembourg au sujet de l'assemblée des États de la province qui devait avoir lieu en l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer. — Information relative aux droits que faisait valoir le sieur de Croëzer d'Audincthun pour être convoqué aux assemblées des États d'Artois ; — lettre du comte de Grammont. — Règlement pour les députés de la province. — Lettres adressées au Conseil d'Artois : par la comtesse de Mondejeu, en faveur d'une affaire qui intéressait mademoiselle de Lavergne ; — par Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, afin de faire saisir au corps le secrétaire du comte de Bassigny, gouverneur d'Artois, et de le mettre en sûre garde ; — par M. de Joyeuse-Montgobert, en la ville de Béthune, le 14 août 1655 ; — par le duc de Bournonville, commençant en ces termes : « Vous avez raison de croire que vous devez attendre de « moi tout ce que je pourrai contribuer pour votre service « par mon crédit et par mes soins, etc ; » — par Colbert, ministre du roi Louis XIV ; le duc d'Elbeuf, le comte de Monchevreuil, le duc de Choiseul, le roi Louis XV, etc. — Déclaration du Roi portant suspension de divers privilèges en ce qui concerne l'exemption de la taille ou des impôts.

B. 648. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 sceau et 12 cachets armoriés.

1693-1773. — Édits du Roi portant : confirmation des offices des différentes juridictions de l'Artois ; — suppression des offices de contrôleurs des exploits, de receveurs généraux des finances de la province d'Artois, de maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels-de-ville ; de receveurs généraux des finances de Flandre et Hainaut ; de jurés-vendeurs, prud'hommes-contrôleurs, marqueurs lotisseurs et déchargeurs de cuirs, et établissement d'un droit unique dans tout le royaume sur les cuirs tannés et apprêtés ; — création de nouveaux officiers pour composer le siége de l'Élection provinciale d'Artois, et suppression des anciens offices ; — suppression des offices d'auneurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles et de draps ; de jurés-vendeurs de poisson de mer, de mesureurs de grains, de jurés-mouleurs, visiteurs et peseurs de bois à bruler et charbon ; de visiteurs-contrôleurs des poids et mesures (les offices de priseurs vendeurs de biens-meubles sont maintenus par le 2e article de cet édit) ; — suppression de l'office de roi et maître des ménétriers. — Lettres patentes de Louis XV, qui annulent les concessions des charges de lieutenants généraux et particuliers du roi des violons.

B. 649. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier ; 5 cachets armoriés.

1561-1755. — Procès-verbaux d'information et lettres concernant : Grégoire-Justin d'Haffringues, avocat, postulant pour une charge de procureur du Roi au bailliage de Saint-Omer ; — Martin-Ignace Werbier, avocat

au Conseil d'Artois et procureur fiscal en l'Élection de cette province, demandant à être admis à remplacer Maximilien de Pan comme procureur au bailliage de Saint-Omer; — Charles Morage, fermier et amodiateur de la terre et châtellenie de Tournehem, Audruick et Bredenarde, désirant être nommé au lieu de Jean Brigode, procureur fiscal en la même châtellenie; — Charles Descamps voulant succéder à Henri Hellemans dont la mort avait laissé vacant l'état de conseiller au bailliage de Saint-Omer; — Michel de Balinghem, greffier du bailliage de Saint-Omer, voulant continuer d'exercer les mêmes fonctions au rendage « de « 250 livres par an, et le double arrivant la paix, payable « ès-mains du receveur des domaines au quartier de Saint-« Omer. » — Mémoire pour les officiers des sept bailliages royaux de la province d'Artois, demandeurs, contre les officiers du Conseil provincial d'Artois, défendeurs.

B. 650. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier 1 imprimée); 5 cachets armoriés.

1702-1722. — Contestations entre le Conseil d'Artois et les bailliages de la province, au sujet de leurs priviléges et de leurs droits de juridiction. — Requêtes adressées au Parlement : par le Conseil d'Artois, tendant à prouver que « les officiers des bailliages ne sont pas juges « en qualité d'officiers; cette qualité ne leur donne autre « droit que d'assister aux jugements qui sont faits par les « hommes féodaux qui ont seuls droit de juger à la con-« jure ou semonce des grands baillis, lieutenants généraux « ou particuliers ; » — par les officiers de la gouvernance d'Arras, portant que « les bailliages sont les juridictions « ordinaires de l'Artois, le Conseil n'en étant qu'une extra-« ordinaire, suivant son institution, pour connaître des appel-« lations tant civiles que criminelles qui seront interjetées « des bailliages, magistrats et autres justices du pays; — par les grands baillis et autres officiers des bailliages et gouvernance d'Artois, contenant un « projet de règlement « sur les chefs qui sont contestés entre le Conseil d'Artois « et eux. » — Mémoire des pièces envoyées à M. Boulanger, avocat au Conseil du Roi, dans l'affaire soutenue contre les bailliages de la province ; — pièces justificatives fournies à l'appui des prétentions du Conseil d'Artois ; — requêtes adressées au Roi ; — lettre du chancelier d'Aguesseau ; — arrêt d'évocation. — Mémoires servant de réponses à la requête des officiers des sept bailliages de l'Artois.

B. 651. Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces, papier; 1 cachet armorié.

1723-1724. — Production de titres envoyés à Paris par le Conseil d'Artois, afin de justifier que les bailliages de l'Artois ne sont pas juges royaux. — Lettres : de l'intendant Chauvelin et de M. d'Armenonville, garde des sceaux ; — de M. de Louvois, ministre, et pièces justificatives en faveur du Conseil provincial d'Artois. — Arrêt d'évocation, mémoire et requête.

B. 652. Liasse. — 18 pièces, papier.

1725. — Requêtes adressées au Roi par les officiers du Conseil provincial d'Artois, et dans lesquelles il est dit : que les suppliants ont déjà fait voir, par leur requête du 14 mars 1724, que les officiers des bailliages n'ont jamais été et n'ont pu être juges royaux; que pour effacer les fausses idées qu'ils s'efforcent de donner de leur qualité il suffit de s'attacher à l'ordre des juridictions et de marquer celles qui, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à l'institution du Conseil d'Artois, ont eu la connaissance des cas royaux ; — que les officiers de la gouvernance d'Arras ont d'abord porté leurs plaintes au Parlement, à l'occasion de la réception et de l'installation du sieur d'Ambrines, avocat du Roi en cette gouvernance, dont les provisions étaient, ainsi que toutes les autres, adressées au Conseil d'Artois ; — que par requêtes présentées au Parlement et au Conseil de Sa Majesté les 14 août 1702 et 21 mars 1722, quelques officiers des bailliages de la province ont conclu à ce qu'il fût enjoint au Conseil d'Artois de renvoyer aux juges ordinaires des lieux les causes de première instance dont la connaissance ne lui est pas nommément attribuée.

B. 653. Liasse.) — 9 pièces, papier.

1725. — Requêtes par lesquelles les officiers du Conseil provincial d'Artois exposent au Roi et à son Conseil : « qu'entre les différents titres qu'ils ont produits pour « établir qu'ils sont les seuls juges royaux de l'Artois il « n'en est point de plus authentique ni de plus fort que le « concordat passé en la ville d'Arras le 4 juillet 1499, en-« tre les députés du roi Louis XII, lors souverain d'Artois, « et ceux de l'archiduc Philippe, à qui le domaine utile de « cette comté appartenoit; — que ceux de quelques bail-« liages de la province avoient pris, par leur requête au « Parlement, du 14 août 1702, des conclusions tendant à « être maintenus dans leur ancien droit et possession « d'examiner et recevoir les chirurgiens du plat pays ; » — que, peu satisfaits des officiers des bailliages de leur qualité primitive et essentielle de juges féodaux des comtes d'Artois, ils s'attribuent celle de juges royaux ; — qu'ils ont conclu, par l'article 10 de leur requête au Parlement, du 14 août 1702, à ce qu'il fût ordonné que le Conseil d'Artois ne pourrait faire aucun règlement provisoire ni définitif concernant les bailliages du pays, etc.

B. 654. (Liasse.) — 26 pièces, papier (2 imprimées).

1725-1731. — Requêtes des présidents et gens du Conseil d'Artois portant : que les nombreux incidents soulevés pendant trente années par les officiers de plusieurs bailliages de l'Artois ont donné lieu à une instance qui est sur le point d'être terminée par un règlement solennel, etc; — qu'il est constant que le Conseil provincial a été subrogé à la Cour des aides de Paris et qu'il tient lieu de cette Cour en Artois. — Mémoires : pour les officiers du Conseil provincial d'Artois, défendeurs et demandeurs, contre les baillis, lieutenants, procureurs et avocats fiscaux des bailliages d'Arras, Saint-Omer, Aire, Hesdin, Lens et Bapaume, demandeurs et défendeurs, au sujet de leurs droits et privilèges ; — concernant la nomination des substituts aux offices d'avocats et de procureurs du Roi dans les bailliages de la province d'Artois pendant la vacance des titulaires de ces offices.

B. 655. (Liasse.) — 45 pièces, papier; 3 plans.

1734-1789. — Procès-verbal dressé par les sieurs Guilbert et Delaby, arpenteurs, en exécution d'un jugement rendu au Conseil d'Artois le 4 novembre 1763, entre Philippe-François-Maximilien-Joseph de Servin, écuyer, seigneur de Lannoy, demeurant en la cité d'Arras, et Pierre Devillers, voiturier au village d'Ablain-Saint-Nazaire, relativement à un terrain que ce dernier voulait joindre à sa ferme. — Estimation de la seigneurie vicomtière de Saint-Marc en Foncquevillers, de la terre et pairie d'Ablainzevelle et de plusieurs champs situés aux territoires de Pommier, Achiet-le-Petit et Bucquoy, appartenant aux héritiers de François-Michel-Bernard de Gantès. — Déclaration des biens immeubles dépendant des successions de Denis Rouget, conseiller, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Conseil d'Artois, et de Marie-Françoise Sentier, son épouse. — Partage de biens entre Guillaume-Dominique Becthum et Brigitte-Augustine Gamand, son épouse, d'une part, et demoiselle Jeanne-Françoise Gamand, d'autre part. — Plan et procès-verbal concernant les marais et terrains au sujet desquels il y avait contestation entre les habitants de Cambrin, d'Annequin et de Vermelles. — Plan et procès-verbal de visite faisant connaître la situation et l'état de trois maisons sises rue Saint-Aubert, à Arras, et dépendant de la succession de la veuve Tribourg.

B. 656. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 3 plans.

1757-1789. — Procès-verbaux de mesurage, bornage, partage ou estimation des biens situés à Avesnes-le-Comte, Avion, Bailleulmont, Bailleul-sire-Berthoult, Baralle, Lens et Sains-en-Gohelle, appartenant aux familles Deladerrière, Leroy, de Bonnières, Lefebvre, Foviaux et Sandemont ; — plan desdits biens. — Prisée de la seigneurie de Bailleulmont.

B. 657. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 8 plans.

1729-1789. — Procès-verbal constatant l'état du presbytère de Beaumetz-lez-Loges. — Acte d'estimation de différentes propriétés situées à Beaumetz-lez-Loges, dressé en exécution du jugement rendu au Conseil d'Artois, le 19 octobre 1775, entre le sieur et la dame Pigache, demeurant à Bailleulval, d'une part; les sieurs Savary et Briois et la veuve Hannocque, d'autre part. — Plan de plusieurs propriétés situées sur les territoires de Beaurains et de Mercatel. — Plans et procès-verbaux concernant les communes de Béthonsart, Billy-Berclau et Buire-au-Bois, la cense Taverne, dite du Roi, dépendant du territoire de la ville de Béthune et le presbytère de Beugnâtre.

B. 658. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 8 plans.

1753-1789. — Plans et procès-verbaux de partage ou d'estimation concernant les communes de Carvin, Chocques, Douvrin, Duisans, Éperlecques, La Beuvrière, Vaudricourt, etc., et les familles Gonse, Crépin, Lagniau, de Beaulaincourt, Crépel de Saint-Martin, de Béthune-Hesdigneul, de Bryas, Béghin, Crépeaux, Dubois de Duisans et Foubert.

B. 659. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 8 plans.

1761-1788. — Plans et procès-verbaux de mesurage, de partage ou d'estimation concernant les communes d'Étrée-Cauchy, Étrun, Évin-Malmaison, Fampoux, Favreuil, Febvin-Palfart, Festubert, Feuchy, Flers, Frévin-Capelle, etc., et les familles Flahaut, Gayant, Gosse, seigneur de Dostrel, Rémy, seigneur d'Évin, Descamps, Leroy, Béeu, Willemetz, Le Josne-Contay, Delehelle de Matringhem, etc. — Procès-verbal de visite de l'église de Frémicourt, et plan y annexé.

B. 660. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 13 plans.

1740-1789. — Plans et procès-verbaux de mesurage, de partage ou d'estimation concernant les communes de Gauchin-le-Gal, Gavrelle, Goulzin, Gouy-en-Artois, Gué-

mappe, Haucourt, Hénin-sur-Cojeul, Hénu, Hermaville, Hermies, Hersin-Coupigny, Hesdigneul, Humbercamp, Humières, etc., et les familles de Marbais, seigneur de Norrent; Bruneau, de Louverval, de Croy, Bridoux, Courtois, Deligny, Dumonceaux, Lesenne, Fromont, d'Aix, seigneur de Rémy ; de Pronville, seigneur d'Haucourt ; Delesalle, Lemaire, Candelier, de Wazières, de Roncq, Quarré, seigneur du Repaire ; Renard, Damiens, seigneur de La Ferté ; Hubert, seigneur de Mons-en-Barœul, etc.

B. 661. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 9 plans.

1752-1789. — Plans et procès-verbaux de partage, de mesurage ou d'estimation concernant les communes de La Beuvrière, La Bourse, La Comté, Linzeux, Locon, Maizières, Marenla, Mazingarbe, etc., et les familles de Genevières, Garçon de Belquin, Flahaut, de Ghistelles, de Vitry, de Guernonval, de Rincheval, de Calonne, de La Tour Saint-Quentin, de Lannoy, comte de Beaurepaire ; de Brandt, Leblond, Varlet, Blaire, Duquesne, etc. — Procès-verbal descriptif du château de Lillers.

B. 662. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 9 plans.

1751-1784. — Plans et procès-verbaux de mesurage concernant les communes de Monchiet, Mont-Saint-Éloi, Nœux, Noyelle-Godault, Noyelle-lez-Humières, Oblinghem, Orville, Ourton, Pas, Pénin, Pommera, Quéant, Quiéry-la-Motte, Ranchicourt, etc., et les familles de Bournonville, Carlier, Watel, Loir, de Fourmestraux, Boudart de Couturelle, Aronio, Deslions, Deslaviers, de Durfort-Duras, Garin, etc. — Inventaire du mobilier de l'église de Neuville-Bourjonval. — Procès-verbal d'estimation de la seigneurie d'Olhain et Verdrel, dressé en exécution d'un arrêt rendu au Parlement de Paris, le 30 mars 1779, entre messire Marc-Guislain-Désiré, marquis de Berghes-Saint-Winock et dame Marie-Madeleine de Berghes, princesse de Rache, veuve de messire Pierre-Philippe-Joseph vicomte de Berghes.

B. 663. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 8 plans.

1770-1789. — Plans et procès-verbaux de mesurage, de partage ou d'estimation concernant les communes de Rémy, Richebourg-l'Avoué, Rivière, Sailly-Labourse, Saint-lez-Pernes, Sainte-Catherine, Saint-Laurent, etc., et les familles Bourdon de Maugré, Gaillard Duquesnoy, Pochon, Mallet de Coupigny, Noblet, Billiau, de Prudhomme d'Hailly, Ruyant, seigneur de Belleforière ; de Briois, Lemille, Courcol, etc.

B. 664. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 5 plans.

1744-1789. — Plans et procès-verbaux de mesurage, de visite ou d'estimation concernant les communes de Saint-Martin-sur-Cojeul, Sibiville, Tournehem, Vermelles, Verquin, Vis-en-Artois, Vitry, Wailly, Wancourt, Warluzel, Willerval, etc., et les familles Crépel, seigneur de Saint-Martin ; Delassus, Haze, Nourtier, de Bertoult, seigneur de Hauteclocque ; Lollivier, Gasselin, Ruyant de Bermicourt, Carré, Engrand, Boarel, Pinchon, Legentil, de Dion, seigneur de Wandonne ; de Baynast, Ledru, Delabre, de Gosson, Duburcq, Lecomte, Delean, etc.

B. 665. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier (2 imprimées).

1709-1754. — Ventes par licitation et baux judiciaires de maisons situées en la ville d'Arras et appartenant aux familles Legrand, d'Aix, Delaire, Ledoux, Gruson, Leconte, Le Clément, seigneur de Saint-Marc ; Lepipre, de Beaurains, Guilleman, Guilbert, Duchemin, de Bretel, Wattebled, Précourt, Desmaretz, Bullot, Mathieu, Fourmault, Lourdel, Blondel, Campagne, etc.

B. 666. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 113 pièces, papier ; 1 plan.

1755-1789. — Ventes de maisons situées en la ville d'Arras et mises à l'enchère en vertu de jugements rendus au Conseil d'Artois ; — lesdites ventes faites au profit du marquis de Béthune-Hesdigneul et de la dame son épouse, des sieurs Jacques et Philippe de Marbais, Philippe Lonele, Louis-Joseph Chenevier, Pierrre-Guislain Vaast, Louis Guilbert, Eustache-Clément Jacquemont, Jacques-François Degouve, Augustin-Joseph Minard, Jean-Louis Gayant, Blaise de Beaucourt, Laurent-Joseph Linque, Antoine Deleau, Jean-Martin Fauquette, Jacques-Guislain Biset, Robert Leclercq, Antoine-Joseph Briez, Louis-Joseph Wallard, Pierre-Joseph Tarlier, etc.

B. 667. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1701-1789. — Ventes par licitation : du quint de la seigneurie d'Ablainzevelle ; — de différents corps de terre situés à Acheville, Rouvroy, Boisbernard, Fresnoy et Méricourt ; — du quint de plusieurs fiefs au territoire d'Acheville ; — de la seigneurie d'Achicourt (cet acte a été déclaré nul par arrêt du Parlement du 14 mai 1709) ; — d'un moulin à moudre le blé au village d'Achiet-le-Grand ; — de plusieurs maisons en la ville d'Aire ; — d'un manoir amazé et d'un moulin à eau pour moudre le blé, situé

à Angre, vulgairement nommé le moulin de l'*Hirondelle*; — de plusieurs manoirs, prairies et terres, aux villages et territoires d'Athies, de Saint-Laurent, Fampoux, Gavrelle et Bailleul-sire-Berthoult; — d'un moulin à vent établi en la commune de Mory, au territoire d'Avesnes-lez-Nonains. — Les adjudicataires sont : les sieurs de Gantès, Hermant, Déprez, Cailleret, Legentil, Cocquel, Rogez, de Briois, Gonsse et Leprêtre. — Bail judiciaire du château et des maison, jardin et terres dépendant de la seigneurie de Bailleul-aux-Cornailles. — Publication faite pour la vente d'une maison en la ville de Bapaume et des château, domaine, terre et seigneurie de Beugny, dont la mise en criée a été ordonnée par jugement du Conseil d'Artois du 30 janvier 1786.

B. 668 (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1703-1789. — Adjudications de biens immeubles faites par suite de jugements du Conseil d'Artois, au profit : de Jean-Baptiste Wartelle, demeurant à Arras; — de messire Antoine-François-Auguste Bruneau, conseiller du Roi en ses Conseils, président à mortier au Parlement de Flandre; — des sieurs Hochedé, Ledru, Dorlet, Desailly et Patte, de Berneville; Guyot, de Simencourt et Despretz, d'Arras; — de Jean-Philippe Delahaye, marchand d'huile au village de Beaurains; — de Mathias Roussel, arpenteur et cabaretier à Arras; — de Jean Brodel, laboureur au village de Frévillers. — Bail judiciaire d'une maison située au faubourg du Rivage de la ville de Béthune, au profit de Joseph Pénin, laboureur, et de Marie-Marguerite Barge, sa femme. — Ventes de maisons et de terres situées à Béthune, Beuvry, Boiry-Becquerelle, Bourlon, Bours, Bouvignies, Bucquoy, Bullecourt, etc. Les acquéreurs sont : les sieurs Ledoux, Demonchaux, Bouquet, Héroguelle, Jouenne, Delestré et Fourmaux.

B. 669. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 108 pièces, papier (1 imprimée).

1706-1779. — Adjudications de biens immeubles faites par suite de jugements du Conseil d'Artois, au profit : de Jean-Baptiste Mathelin, bailli et receveur demeurant au bourg de Fleurbaix; — de Marie-Jacqueline et Marie-Joseph de Wavrin-Villers-au-Tertre, dames de Cambrin; — de Pierre-Florent Crépin, de Carency; — de Jean-François Thérouanne, fermier au village de Caumont; — de Pierre et Marie-Madeleine Gressier, de Coupelle-Vieille; — de Jean-Baptiste Lamand, de Courrières; — d'Antoine Degand, négociant en la ville d'Amiens, et Marie-Anne Dupont, son épouse; — de Jeanne-Agnès et Jeanne-Barbe Caron, de Duisans; — de Philippe Lourdel et Pierre Lebrun, d'Ervillers; — de Jacques-Louis Givry, ménager à Feuchy.

B. 670. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1702-1789. — Adjudications de biens immeubles situés à Fampoux, Farbus, Ficheux, Fléchin, Fleurbaix, Foncquevillers, Fontaine-lez-Boulans, Fosseux, Framecourt, Frévent, Fruges, Gaudiempré, Gavrelle, Genne-Ivergny, Givenchy-le-Noble, Gœulzin, Gommecourt, Guémappe, Guînes, Hamblain-lez-Prés, Harnes, Haucourt, Hébuterne, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Héninel, Hénu, Hermies, Hersin-Coupigny, Hesdin, Hinges, Houdain, Hulluch, Humbercamp, Ivergny, Izel-lez-Hameaux, etc. Les adjudicataires sont : Jean-Philippe Laudry, Adrien Lemaire, Philippe Lefebvre et Augustin Houriez, Antoine Thibaut et Geneviève Lesage, sa femme, Louis-François Boisleux, messire Marie-Emmanuel Théry, chevalier, seigneur de Gricourt, etc.

B. 671. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1711-1789. — Adjudications de biens immeubles situés à Labeuvrière, Labuissière, Lagnicourt, Lens, Liévin, Ligny-Saint-Flochel, Lillers, Linghem, Lisbourg, Loos, Magnicourt-en-Comté, Marœuil, Marquion, Matringhem, Méricourt, Mingoval, Moncheaux, Monchiet, Monchy-au-Bois, Monchy-le-Preux, Mondicourt, Montbernanchon, Mont-Saint-Éloi, etc. Les adjudicataires sont : messire César-Auguste-Joseph de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Labeuvrière; Jean-Baptiste-Joseph Boucquel, chevalier, seigneur de Sarton; Gilles-Xavier-Casimir Defontaine, chevalier, seigneur de La Montagne; Louis-Joseph Mairesse, Thomas Gottrand, Antoine Caron, Jean-Philippe Delevacque, Jacques-Philippe Petit, Marie-Anne-Joseph de Nédonchel, veuve de messire Eugène-François-Léonard de Tramecourt, etc.

B. 672. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 110 pièces, papier; 1 plan; 1 cachet armorié.

1709-1789. — Ventes par licitation : de plusieurs manoirs situés à Neuville-Saint-Vaast; — de la seigneurie de Neuvireuil, consistant en haute, moyenne et basse justice, maison, terres labourables, etc; — des seigneuries vicomtières d'Ourton et de Plouich; — de maisons et terres au village et territoire de Pierremont; — de la seigneurie et pairie de Grena; — du moulin de Pommier; — de plusieurs corps de terre situés à Puisieux, Quiéry-la-Motte, Ramecourt, Roquetoire, Sailly-en-Ostrevent, Saint-Martin-

sur-Cojeul; — d'une maison et brasserie au faubourg du Haut-Pont dépendant de la ville de Saint-Omer. Ces ventes ont été faites au profit du sieur Hardy, de la veuve de Corbie, de la veuve de Louvencourt, des sieurs Poillion et Thomas, de la veuve Fouache, du sieur et de la dame Pronnier, des sieurs Ravelinguin, Delamotte, Bruneau, Pierre-François Le Gay, de la veuve Cochart, de Jacques-Antoine Gourdin, de messire Ferdinand-François-Séraphin d'Hespel et d'Adrien Le Capelain. — Adjudication des travaux de reconstruction et de réparation à faire à la maison presbytérale de Noyelle-sous-Lens ; plan et devis y annexés.

B. 673. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

1718-1788. — Ventes par licitation de la terre, seigneurie et pairie de Sars-lez-Bois; — de la ferme de Gombremetz et de ses dépendances, appartenant à demoiselle Françoise Lecomte, demeurant en la ville de Thouars-en-Poitou; — d'une maison et d'un pré nommé le *Pré Fanu*, en la paroisse de Saulty ; — d'un manoir amazé au hameau de Berlette; — d'une ferme et de 23 corps de terre au village et territoire de Simencourt ; — du cabaret nommé vulgairement le *Cœur-Joyeux*, situé sur le grand chemin de Saint-Omer à Arques, en la commune de Tatinghem, avec jardin, pâturage et prairies ; — de la maison du *Verd-Tilleul*, située sur le territoire de Thélus ; — des biens immeubles composant la baronnie de Vaulx (ferme, grange, basse-cour, verger, jardin potager, terres labourables, bois, moulins, etc.) ; — de trois fiefs aux villages de Wailly et Coupelle-Vieille, nommés les fiefs de Willerval, du Planty et de Courcelle. Ces biens ont été adjugés à Jean-François-Marie Mabille, Albert-Adrien Brongniart, Pierre-François Ansart, seigneur de Mouy, Barthélemy Decauchy, Élisabeth Choquet, veuve de Pierre-Hubert Suisse; Jacques Guichart, Pierre-Antoine Dussart; aux sieurs Marescaille, Dehaut, Caneau et Merlin-Destreux, et à François-Joseph Chollet, écuyer, seigneur de Jettefort.

B. 674. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier (2 imprimées); 36 cachets armoriés.

1694-1789. — Édit du roi Louis XIV, portant création d'une chancellerie près le Conseil d'Artois, et déclaration de Sa Majesté en forme de règlement, pour les officiers de ce bureau. — Arrêt et lettres patentes concernant les droits de ladite chancellerie. — Ordonnance du Conseil provincial qui prescrit aux huissiers de la chancellerie « d'assister aux processions, *Te Deum* et « autres assemblées publiques, marchant les premiers « avec les autres huissiers de Conseil, tenans les uns les « autres leurs masses à la main publiquement, pour marque « de leur caractère et seront tous revêtus de robes de serge « noire, pendantes à demy pied de terre, et chargées d'un « collet de semblable étoffe, pendant sur le derrière et sur « les épaules, à peine de six livres d'amende pour chaque « défaut ou contravention. » — Lettres adressées aux officiers de la chancellerie d'Artois, au sujet du payement de leurs gages, du renouvellement de l'année, etc., par le vice-chancelier de Maupeou ; Lefèvre d'Ormesson, intendant des finances à Paris ; l'abbé Terray, contrôleur des finances ; d'Hermand de Cléry, avocat au Parlement de Paris et aux Conseils du Roi; Hue de Miroménil, garde des sceaux ; Necker, directeur général des finances, le marquis de Ségur, secrétaire d'État au département de la guerre ; Lamoignon, garde des sceaux, etc.

B. 675. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1705-1747. — Comptes rendus aux intendants Chauvelin et de Bernage, par Alexandre Leducq, trésorier et receveur de la chancellerie du Conseil d'Artois. Ce comptable déclare avoir payé : à M. Devienne, conseiller garde des sceaux, 600 livres pour ses gages d'une année ; — aux quatre huissiers de la chancellerie, 200 livres pour leurs gages; — à M. le curé de Sainte-Marie-Madelaine de la ville d'Arras, la somme de 20 livres 4 sous, tant pour lui que pour les autres prêtres qui ont fait l'office le jour de Saint-Jean-Porte-Latine, y compris les vêpres et l'obit du lendemain ; — au sieur Bosquet, chauffe-cire, 200 livres, et au sieur Ridon, greffier, 30 livres, pour leurs gages. — En l'année 1716, les recettes se sont élevées à 3,860 livres 2 sous, et les dépenses à 3,209 livres 5 deniers. — Requête des commis du greffe du Conseil d'Artois, tendant à obtenir la gratification ordinaire, à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas. — Récépissé d'une somme de 800 livres payée aux sieurs Fruleux d'Attecourt, Delelès de La Taherie, Legay de Ramecourt, Prévost de Wailly et Lallart de Berles, pour leurs « droits de présence au sceau » pendant l'année 1732.

B. 676. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1748-1770. — Comptes rendus par les sieurs Leducq et Poitart, receveurs de la chancellerie du Conseil d'Artois. — Recette : 271 livres 10 sous, pour le produit du sceau pendant le mois de février de l'année 1748; — 2,426 livres 1 sou 6 deniers pendant l'année 1749; — 3,099 livres 15 sous en l'année 1760 ; — 3,211 livres 1 sou 2 deniers en l'année 1770. — Dépenses faites en 1750 : pour cires,

bois et fagots, 146 livres ; — pour les gages du valet de la chancellerie, 36 livres, etc. — Quittances de payements faits : aux conseillers secrétaires du Roi, pour leurs droits de signatures ; — à M. Palisot de Warluzel, garde des sceaux, pour ses gages ; — aux conseillers Théry, Leroux du Châtelet et Crépel de Saint-Martin ; — aux huissiers Coulon, Delefosse, Vallois, pour leurs gages ; — à M. Langlart, curé de Sainte-Marie-Madelaine, pour une messe chantée le 8 mai, etc.

B. 677. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1727-1749. — Ordonnances concernant l'enregistrement des lettres de provision obtenues : par Charles-André-Joseph Gamot et Adrien Anselin, huissiers en la chancellerie établie près le Conseil provincial d'Artois ; — par les conseillers Nicolas-Joseph-Alexis Le Sergeant, sieur du Plouich, demeurant à Saint-Omer ; messire Ignace-Louis-Joseph, comte de Ghistelle ; Théodore-Emmanuel-Joseph Dubois, sieur de Percheval ; Jean-François Palyart d'Aubigny, Jacques-François-Alexandre Le Saffre de Saint-Germain, François-Adam Duchatellier, Jacques Milleville, Jean Goyer, Joseph Lallemant, Josse Warnier, Guislain-Réné Enlart, sieur de Couteauville, Alexandre-Claude Lefrancq, sieur de Boispréau, François-Joseph-Romain, baron de Diesbach : — par les gardes des sceaux Louis-Léonard de Beugny, écuyer, seigneur de Bondus ; Jacques-Louis-Nicolas Vaillant, etc.

B. 678. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau ; 5 cachets armoriés.

1537-1669. — Notes contenant la date du décès des comtes et comtesses d'Artois, de 1361 à 1483. — Carte indiquant la position de quelques villages situés aux environs de la ville de Bapaume ; on y remarque ceux de Beaulencourt, du Transloy, de Lesbœufs, Lesvaques, Moreuil, Longueval, Martinpuich, Lesars, etc. — Lettres de Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance, concernant : les galériens, les bannis, les assemblées illicites, les rébellions et mutineries, etc. — « Inventaire des tiltres de la « Chambre d'Artois estans en ung coffre de fer appartenant « à l'Empereur et lequel est au logis de maistre Guillaume « Hangouart, président de ladicte Chambre. » — Compte de Jean Caverel, receveur général du comté de Saint-Pol. — Pouvoirs accordés par le roi Philippe II à messire Pierre Asset, chevalier, seigneur de Naves, président du Conseil d'Artois, et à Philippe Raulin, conseiller au même Conseil, pour régler les différends survenus entre la France et l'Espagne, relativement au comté de Saint-Pol.

B. 679. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1253-1603. — Contestation entre le roi de France et les souverains des Pays-Bas, relativement à la mouvance féodale du comté de Saint-Pol. — Lettres patentes par lesquelles l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle-Clara-Eugenia, infante d'Espagne, commettent messire Jean Benninch, président du Conseil de Luxembourg, Renon Le Bailly, conseiller au Conseil d'Artois, et Charles Malmens, conseiller de l'amirauté, pour se rendre à Saint-Riquier, avec les députés du roi Henri IV et y poursuivre les négociations commencées à Vervins dans le but de régler les points et articles demeurés indécis après les traités de paix du Cateau-Cambrésis et de Vervins. — Titres justificatifs produits par les commissaires du roi de France et par les députés des souverains des Pays-Bas : état des sommes fournies dans les comtés d'Artois, de Boulogne et de Saint-Pol lors du premier payement qui eut lieu en l'an 1360 pour la délivrance du roi Jean ; — lettres de Gui, comte de Saint-Pol, relatives à la donation du comté de Boulogne faite au mois de février 1253 par Mahaut, comtesse de Boulogne, en faveur de sa cousine Mahaut, comtesse d'Artois, et de ses héritiers ; — extraits des comptes de Jean Sacquespée, receveur général des aides d'Artois, de 1422 à 1435 ; — attestation signée par Foursy Despretz échevin de la ville d'Arras, portant que « ladicte ville et comté de « Saint-Pol, avec tous les bourgs et villaiges y appendans « sont de la compréhention dudict conté d'Artois, y payans « ailles et aides ordinaires et extraordinaires, » etc.

B. 680. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1466-1603. — « Inventaire des comptes produictz « par le procureur général d'Arthois deffendeur allencontre « du procureur général du Roy très-chrestien, demandeur. » — Copie des lettres d'obligation souscrites par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France, pour une somme de 5,000 livres, qui lui avait été prêtée par le comte de Charolais. — Lettres de cession accordées à messire Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, par la duchesse Marie de Bourgogne, afin de lui restituer tous ses droits dans le comté de Saint-Pol. — Lettres patentes octroyées par l'empereur Charles-Quint à Marie de Luxembourg, comtesse douairière de Vendôme, pour la maintenir dans la possession et jouissance du comté de Saint-Pol. — « Débats et contredictz que faict et baille pardevant vous « messieurs les députés du Roy très-chrestien et des ar- « chiducs pour décider les différents demeurés indécis par « le traitté de Vrevin et aultres précédens, le procureur « général d'Artois deffendeur, pour monstrer que sans

« avoir esgard a toutte la production du procureur général « dudict sieur Roy, demandeur en ceste cause, la tenure et « mouvance féodalle, ressort, juridiction et souveraineté « du comté de Saint-Pol doict estre adjugée ausdits sieurs « archiducs, » etc.

B. 681. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 25 cachets armoriés.

1603. — « Contredicts de production que meet et « baille par-devant vous messieurs les deputez du Roy et « des archiducs le procureur général de Sa Majesté contre « le procureur général desdits sieurs archiducs pour mons- « trer que, nonobstant et sans avoir esgard à la production « sinon entant qu'elle faict contre luy, les fins et conclu- « sions prinses par le procureur général en l'instance qui « concerne le comté de Saint-Paul, luy doibvent estre et « seront adjugées. A ces fins dict ce qui s'ensuit, etc. » — Lettres adressées aux commissaires députés des conférences de Vervins et de Montdidier, par l'archiduc Albert d'Autriche, et l'archiduchesse Isabelle, les président et gens du Conseil d'Artois, le président Richardot, les président et gens de la Chambre des Comptes à Lille, l'archevêque de Cambrai, etc., touchant les limites de la province d'Artois.

B. 682. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier; 2 plans ; 1 sceau; 1 cachet armorié.

1542-1564. — Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, nommant commissaires ou députés, pour établir les limites de la province d'Artois, messires Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, grand bailli de la ville de Saint-Omer; Pierre Asset, président du Conseil d'Artois; Jacques de La Cressonnière, gouverneur de la ville et du château de Gravelines, Philippe Raulin et Pierre Grenet, conseillers au Conseil d'Artois. — Plan des limites de l'Artois dans les environs d'Audruick, de Nortkerque et de Zutkerque. — Procès-verbaux d'information dressés au sujet des limites : en la ville de Saint-Omer, par Jean Hourdel, procureur, au sujet de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Thérouanne; — au bourg de Fruges, par Jacques Defontaines, huissier résidant en la ville d'Aire ; — au village d'Escœuilles, par Pierre Lefebvre, procureur, et Robert Habelain, écuyer, seigneur de Romblay, lieutenant général du bailliage de Saint-Omer; — au village de Zutkerque, par-devant Antoine de Houlle, écuyer, seigneur de Verbois, lieutenant du sieur de Vendeville, au château de Gravelines, et par Arnoult Scotte, bailli de la même ville ; — au village d'Habarcq, par-devant Jean Morel, procureur général d'Artois; — au village de Pommera, dit Sainte-Marguerite, par Robert Hapiot, huissier au Conseil d'Artois, et Hue Castellain, sergent de l'Élection; — au village d'Embry, par Pierre Grenet, licencié ès lois et avocat fiscal.

B. 683. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier.

1547-1561. — Procès-verbaux d'enquêtes concernant les limites et les enclaves de l'Artois, dressés en la ville de Saint-Omer et au pays de Bredenarde, par Pierre Grenet, conseiller au Conseil provincial d'Artois, Guillaume de Croix, aussi conseiller, et Jacques Duval, avocat postulant au même Conseil ; en la ville de Tournehem et aux villages de Recques, Zutkerque et Nordausque, par Jean Hourdel, procureur au bailliage de Saint-Omer. — Déclarations des terres et seigneuries tenues du roi de France, à cause du comté de Guines, et qui, néanmoins, sont enclavés dans le pays de Bredenarde et dans la châtellenie de Tournehem. — Recueil des dépositions reçues en la ville d'Ardres, à l'hôtel de l'*Ange*, au mois d'avril 1560; les déposants sont : Julien de Beauvais, garde des munitions de guerre de la ville d'Ardres; Jean Martel, contrôleur des fortifications; Jacques de La Carnoye, écuyer, seigneur d'Esclemy ; Antoine de Calonne, écuyer, seigneur de Bouvelinghem ; Pierre Heiraut, bailli de Surques ; Guillaume Bourdel, écuyer, lieutenant des Eaux-et-Forêts du Bourbonnais; Job de La Follye, écuyer, bailli de Licques, etc.

B. 684. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1544-1651. — Enquêtes faites au sujet des limites de l'Artois, dans les environs de la ville de Montreuil. — Procès-verbal d'information dressé par le procureur général d'Artois. — Production et enquêtes concernant le village du Souich. — Instruction pour M. de La Thieuloie, conseiller, chevalier au Conseil d'Artois, concernant le comté de Saint-Pol et quelques endroits circonvoisins. — Pièces justificatives parmi lesquelles on trouve : des informations contenant les dépositions de Pierre Destrée, tavernier, demeurant à Saint-Leu ; Jean Lejosne, caporal de la compagnie du gouverneur de la ville d'Hesdin ; Jean de Boffles, laboureur en la paroisse de Willencourt; Alexandre de La Fère, écuyer, seigneur de Honvaulx, Lillette, etc. — Minutes de lettres relatives à la seigneurie d'Auxi-le-Château, à la ville d'Hesdin, au village de Marconnelle.

B. 685. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 121 pièces, papier; 2 cachets armoriés.

1544-1603. — Limites de la province d'Artois. —

Procès-verbaux dressés par les commis de l'empereur Charles V, en la ville de Cambrai ; — instruction pour le comte Charles de Lalaing, Philippe Nigry et Guillaume Haugouart, nommés commissaires par Sa Majesté impériale; — lettre de François de Beaumont, procureur au bailliage d'Hesdin, concernant les villages de Dourier, Labroye, Auxi-le-Château, Mézerolle et les environs; — informations faites à Villers-l'Hôpital, Embry, Aix-en-Issart, Auxi-le-Château, Montreuil, Rue et Boulogne; — « liste « des habitants du bailliage d'Hesdin, depuis leage de « vingt ans jusques à cinquante, dressée en suitte des lettres « de Son Altesse Roialle et de messeigneurs du Conseil « d'Artois ; » — instruction donnée par le Conseil provincial à maître Louis de Martigny, conseiller en la même cour; — plaintes du Conseil d'Artois, contre les officiers de justice du roi de France.

B. 686. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier; 2 sceaux; 4 cachets armoriés.

1550-1560. — Lettres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie et prince de Piémont, de Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance ; — de Philippe II, roi d'Espagne, concernant les limites de l'Artois; — procès-verbal des réunions des commissaires nommés par les rois de France et d'Espagne, et inventaire des titres produits par le procureur général d'Artois, aux conférences de Saint-Riquier et de Montdidier, pour terminer les contestations relatives à ces limites. — Compte de Gilles de Saulty, receveur du comté de Saint-Pol, appartenant au prince d'Orange, « auquel l'Empereur a donné ladicte conté à luy « confisquée par droit de guerre, à cause que madame la « duchesse douairière de Vendosmoys, contesse dudict « Saint-Pol tient party à luy contraire. »

B. 687. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier ; 2 cachets armoriés.

1550-1603. — Limites de la province d'Artois : certificat des maïeur et échevins de la ville de Gravelines contenant quelques renseignements sur ces limites ; — information faite en la ville de Saint-Omer par Guillaume de Croix, écuyer, avocat fiscal au Conseil d'Artois, pour connaître la situation de l'ancien cours de la rivière passant près de Gravelines; — inventaire des titres fournis relativement au nouveau canal de Gravelines ; — décisions prises par les commissaires des rois de France et d'Espagne ; — copie d'un inventaire de pièces produites par le procureur du roi de France « pour justification des droix et prétensions « dudit seigneur Roy son maistre, tant ès enclavements « que ténements litigieulx entre les deux Majestés roialles, « portez par l'acte du 20me de septembre 1559, etc. ; » — minute d'une lettre écrite en la ville de Bruxelles, à l'ambassadeur de France, au sujet d'un procès que l'abbaye du Verger avait à soutenir contre une ancienne abbesse de ce monastère réfugiée en France ; — procès-verbal d'enquête tenu par Jean de Tilques, bailli du lieutenant d'Audruick et du pays de Bredenarde ; — mémoire dressé pour l'ambassadeur du roi d'Espagne; — lettre adressée au duc d'Albe par l'empereur Charles V, pour lui faire connaître ses intentions sur l'administration des villes de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines qui devait être laissée aux officiers du prince de Navarre.

B. 688. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 151 pièces, papier ; 13 cachets armoriés.

1550-1641. — Lettres de sauvegarde accordées au monastère de Bourbourg par Florent d'Egmont, gouverneur général des Pays-Bas. — « Mémoires et instructions pour « envoyer à l'embassadeur du roy estant au pays de Flan- « dres vers la duchesse de Parme, pour monstrer les en- « treprinses que les gens du roi catholicque font ordinai- « rement sur les villes, villages subjectz du roy estant « hors les enclaves d'Arthoys. » — Moyens employés par le procureur du roi de France, contre le procureur du roi d'Espagne, pour prouver que les comtés de Boulogne, Guines et Ardres se trouvent sous la souveraineté du royaume de France. — « Addition d'inventaire des pièces « que mect et produict par-devant vous, messieurs les dep- « putés sur le fait des limittes par les Majestés des Roys « très-christian et catholicque le procureur dudit seigneur « Roy très-christian aux fins qui s'ensuyvent. » — Déclaration des limites de la ville de Thérouanne. — Lettres adressées au Conseil d'Artois : par les députés réunis en conférence à Saint-Riquier et à Montdidier pour y traiter les questions des limites de l'Artois ; — par Marie, reine de Hongrie, Adrien de Croy, Albert, archiduc d'Autriche, etc. — Plaintes de l'évêque et du chapitre de Boulogne « contre « les entreprinses faites par les officiers de Sa Majesté ca- « tholicque en la ville d'Arras et Hesdin » sur le spirituel et le temporel de l'évêché. — « Emprinses faictes par les « officiers du justice et gens de guerre du pais de France « sur les enclavements du pais d'Artois depuis les traictiez « de paix de Cambray et Cressy. »

B. 689. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 152 pièces, papier ; 1 plan ; 1 cachet armorié.

1558-1625. — Lettres concernant le comté de Saint-

Pol, écrites par les président et gens du Conseil d'Artois, l'évêque d'Arras, Jean de Rebreuviettes, Marguerite, duchesse de Parme, le duc d'Albe, les sieurs de Refuge, du Mont-Saint-Eloi, Lemaire, etc. — Pièces produites pour fixer les limites de la province d'Artois : — enquête faite au village de Mézerolles, par François de Beaumont, procureur au bailliage d'Hesdin, dans laquelle comparurent Frédéric Crocaleux et Guillaume Matifas, manouvriers ; Antoine Dacquet, serviteur du curé ; Ferry George, laboureur ; sire Nicolle Dacquet, prêtre, curé de Mézerolles, et Pierre Martin, garde des vaches du même lieu ; — plan qui paraît avoir été tracé pour figurer l'étendue et les limites de l'Artois vers la province de Picardie ; — note sur le village de Terramaisnil ; — extrait du compte rendu par Pierre de Wavrans, receveur de la châtellenie de Saint-Pol et de Frévent, etc.

B. 690. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 2 sceaux ; 2 cachets armoriés.

1559-1572. — Lettres des rois Philippe II et François Ier portant nomination de délégués chargés de terminer les différends qui existaient entre les couronnes de France et d'Espagne pour les limites de l'Artois. — Accord et premières résolutions des députés assemblés au Cateau-Cambrésis en 1559. — Attestation délivrée par le châtelain et les échevins du Cateau-Cambrésis à messire Pierre Asset, chevalier, seigneur de Naves, président du Conseil d'Artois, et à Philippe Raulin, conseiller au même Conseil, afin de constater que ces derniers se sont présentés, comme délégués du roi d'Espagne, pour s'entendre avec les députés du roi de France sur différents points qu'ils avaient à régler, mais que ceux-ci n'étant pas arrivés, ils avaient dû retourner à Arras, lieu de leur résidence. — Lettre de Marguerite, duchesse de Parme, relative au même sujet. — Nomination de commissaires députés pour établir la propriété des droits relatifs à la mouvance féodale du comté de Saint-Pol. — Enquête faite en la ville de Montreuil, par-devant Jean de Coulomby, lieutenant général, et Pierre Grenet, « conseiller « du Roi, députez par les deux Majestés royalles pour vag- « huier au fait et différent concernant ladite abbaye de « Saint-Jehan et deppendances et pendant entre ledit mes- « sire Réné de Laubier et domp Jehan Fachin, nominataire « du Roy catholique, ensemble des fins et limites et dép- « pendances de ladite ville de Thérouanne. »

B. 691. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1559-1661. — Inventaire des titres produits par le procureur du roi d'Espagne dans les conférences qui ont eu lieu pour fixer les limites de l'Artois. — Actes de relief concernant des terres et fiefs du pays de France, enclavés en Artois. — Instruction pour messire Pierre Asset, président d'Artois, et maître Pierre Couronnel, conseiller, touchant la communication qu'ils devaient faire en la ville de Saint-Pol au sujet de la souveraineté et du ressort ou relief du comté de Saint-Pol. — Mémoire destiné à prouver que la ville et le comté de Saint-Pol font partie de la province d'Artois. — « Copie d'une délibération des commissaires « depputez au faict des figures et enquestes des fins et li- « mites controversez entre les magestez. » Limites ou dépendances de la ville de Thérouanne « dont le Roy très- « chrestien estait en possession avant le commenchement « des guerres. » Attestation de plusieurs habitants de Dourier relative au pont-levis situé en cette commune vers les frontières de France.

B. 692. (Liasse.) — 116 pièces, papier ; 2 plans ; 12 cachets armoriés.

1560-1567. — « Instruction pour servir à examiner « les tesmoings pour l'esclusе d'Oye sur laquelle les fran- « chois en cest an 1560 ont faict faire et édiffier une maison « fournie de cheminée là où au paravant et du temps des « Anglois ny avoit eu jamais que ung pont et une porte, etc. « — Inventaire des pièches, tiltres et renseignemens pro- « duictz contre les Anglois pour le différent de l'assiette de « leurs blochus, contenant la cause et raison de la produc- « tion d'iceulx, pour plus facilement donner à entendre à « messeigneurs de la Chambre, commissaires en ceste partie, « la bonne fondation du droit de l'empereur. — Mémoire au « painctre de n'oublier pour traire ce qui pœult concerner « les différens ja mis entrain tant par Sa Majesté catholique « pour les emprinses faictes par les franchois à l'entour de « la ville de Gravelines, etc. » — Accord conclu en la ville de Gravelines, entre les députés des rois de France et d'Espagne relativement aux limites de l'Artois. — Information faite à Audruick, par-devant Nicolas Colin, lieutenant du bailli du même lieu, en présence des francs hommes du château. — Plans où l'on remarque l'écluse d'Oye, le château de Gravelines, les villages de Polincove, Nordausque, Zutkerque, Audruick, etc. — Note concernant les « emprises » et usurpations faites par les Anglais sur le pays de Bredenarde et dans les environs, au préjudice des droits de souveraîneté que l'empereur Charles-Quint possédait en ces mêmes lieux. — Lettres écrites sur la question des limites de l'Artois par Pierre Asset, président du Conseil de cette province, Viglius de Zuichem, Lamoral d'Egmont, Marguerite, duchesse de Parme, Valentin de Pardieu, etc.

B. 693. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 77 pièces, papier ; 7 cachets armoriés.

1561-1600. — Documents relatifs aux limites de la province d'Artois : procès-verbal constatant les communications de titres qui ont eu lieu en la ville de Bapaume, à l'hôtellerie du *Lion d'Or* entre Pierre Payen, substitut du procureur du Roi au Conseil d'Artois, d'une part, et Adrien Lefebvre, lieutenant civil et criminel au gouvernement de Péronne, d'autre part ; — lettres de Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas ; — instruction pour les députés du roi d'Espagne chargés de prendre part aux conférences de Cambrai. — Requête adressée au Conseil d'Artois par messire Philippe de Roncherolle, seigneur châtelain de La Ferté-lez-Saint-Riquier ; — instruction touchant les conférences de Vervins ; — procès-verbaux des assemblées tenues à Vervins, Fémy, etc., au sujet des différends concernant le village et l'abbaye de Fémy et plusieurs terres et seigneuries situées dans le Cambrésis, la restitution des biens du prince d'Épinoy, la mouvance et la souveraineté du comté de Saint-Pol, les abbayes de Vauchelles, de Dommartin et de Saint-Jean-au-Mont, la régale de Thérouanne, etc.

B. 694. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier ; 1 cachet armorié.

1585-1666. — Minutes de lettres des président et gens du Conseil d'Artois, relatives aux limites de la province, vers les frontières de Picardie, et notamment aux environs d'Auxi-le-Château et de Campagne. — Procès-verbal d'information dressé au village de Flers, par le procureur fiscal et le greffier du bailliage d'Hesdin au sujet de la « prinse et caption d'Antoine Danel, huissier, par « aulcuns soldats de la garnison de Doullens ou ilz l'auroient « mené tout prisonnier ; » — déclarations de François Prévost, cabaretier et brasseur ; de Marie Prévost, sa fille, et de Péronne Lequin, sa femme ; d'Isambert Merlier, cordonnier, et de Noël Falize, labourcur. — « Déclaration des « frais et léaulx coustements thirés et desboursés par maistre « Anthoine Toursel, sieur de la Motte, pour parvenir à « l'acquisition qu'il at faict du sieur de Lriens d'aulcunes « terres et héritaiges scitués au villaige et terroir de Chel« lers et pais allenviron. » — Enquête concernant les rentes foncières et droits casuels qui étaient dus en l'année 1653 par les « occupeurs des terres » et seigneuries de Fressin et Créquy ; il est dit, dans ce document que, lors du siége de la ville d'Hesdin, en 1639, les habitants de Fressin et de Créquy avaient pris la fuite et qu'ils se trouvaient appauvris par la guerre ; qu'en 1644 ils étaient rentrés en possession d'une partie de leurs biens, mais que les contributions étant très-élevées, les propriétaires eux-mêmes avaient de la peine à vivre.

B. 695. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 159 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 cachet armorié.

1601-1732. — Limites de la province d'Artois. — Instruction pour les députés des souverains des Pays-Bas qui devaient se rencontrer à Vervins avec les députés du roi de France et y régler différents points litigieux ; — décision prise au sujet du village et de l'abbaye de Fémy, et observations des commissaires envoyés au même lieu pour défendre les intérêts des princes qui avaient à y maintenir leurs droits respectifs ; — requête présentée au roi de France par le sieur d'Ayala, conseiller et commis des finances pour le compte de LL. AA. l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle, touchant quelques affaires soumises aux conférences de Saint-Riquier ; réponses faites sur les différentes représentations qu'elle contient ; — copie d'une lettre de l'ambassadeur de Flandre, concernant un procès porté par appel au Parlement de Paris par Gabrielle de Glisy, femme autorisée en justice de Jacques de Clermont, son mari, contre Philippe de Louchier, baron de Solliers, « auquel procès ladite de Glisy prétenderoit que « la tour nommée la tour Françoise, du nom de madame « Françoise de Luxembourg, estant pièce du chasteau et « donjon de Mézerole, ensemble quelques bois aulnois « dudit village de Mézerole, pays d'Arthois et par consé« quent de la souveraineté du Pays-Bas, luy fussent ad« jugez ; » — plaintes des députés français contre les abus de pouvoir commis au préjudice de l'autorité de leur souverain aux villages de Wavans, Mézerolles, Nœux, etc. ; — « Instruction pour les commissaires traictans avec les fran« chois pour le faict de Beaurains. » Les deux premiers articles de ce document sont ainsi conçus : « En premier « lieu lesdits commis requéreront et insisteront à ce que « Sa Majesté Catholicque soyt réintégrée en la possession et « jouyssance des chasteau et ville de Beaurains, apparte« nances et dépendances, violentement occupés par aulcuns « sauldas franchois envoiés par le seigneur de Mailly ; et « pour fonder ceste requeste, faudra allégluer et poser la « possession paisible et inmémoriale en laquelle ledit sei« gneur Roy et le comte de Sainct-Pol son vassal ont esté « d'exercer toute jurisdiction en icelle chastellenie de « Beaurains jusques au jour de ladite violente spoliation. » — Lettre du roi Louis XIV appelant aux fonctions de commissaires le sieur Courtin, conseiller au Conseil d'État, maître ordinaire des requêtes en l'hôtel de Sa Majesté, et le sieur Talon, intendant des finances aux armées de Flandre.

B. 696. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier; 1 cachet armorié.

XVIe-XVIIIe siècle. — Inventaire des coutumes déposées dans un coffre de fer, aux archives du Conseil d'Artois. — Coutumes de la ville d'Arras et de l'échevinage de la Cité et avis des officiers du Conseil d'Artois concernant plusieurs articles du cahier qui leur a été envoyé en 1541 par le maïeur et les échevins. — Coutumes et usages suivis : dans la châtellenie d'Audruick et le pays de Bredenarde ; — dans la terre et seigneurie d'Aumerval ; — dans la châtellenie de Beaurain, appartenant à Ferry de Croy, chevalier, seigneur du Rœux ; — dans l'échevinage de Bergueneuse, etc.

B. 697. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 61 pièces, papier; 1 sceau.

XVIe siècle. — Coutumes : de la châtellenie de Beuvry et Chocques, appartenant à Adolphe de Bourgogne, seigneur de Bèvres ; — de l'échevinage de Billy-Berclau ; — de la commune de Bouret-sur-Canche ; — du comté et de l'échevinage de Bruay ; — de la seigneurie et pairie de Camblain-Châtelain, appartenant à messire François de Récourt, chevalier, châtelain héréditaire de la ville de Lens. — Copie des « us et coustumes d'Espinoy et Carvin, envoiées à Amiens, extraictes d'un livre rouge fort anchien « reposant au greffe de la principauté d'Espinoy. — A « noble et puissant seigneur François de Meleun, conestable de Flandre estant à présent pour son bas eage au « bail noble et gouvernement légitime de madame sa mère, « appartient entre autres ses nobles tenements, le chastel, « ville, terre et seigneurie et chastelenie d'Epinoy et Carvin-en-Carembaut qui est ville de bretecque et de marché, « ledit seigneur a en icelle, sa terre, gibet, pilory pour « punir et justicier tous délincquans par la corde, espée, « feu, couper oreilles, fustiger et autrement, selon l'exigence des cas, etc. » — Coutumes locales et particulières de la baronnie de Caumont, appartenant au prince de Bournonville et relevant du Roi à cause de son château d'Hesdin. — Copie des coutumes rédigées par les baillis, hommes liges et échevins de la terre et seigneurie de Croisette, appartenant aux dame abbesse et religieuses de l'abbaye de Messine. — Extrait des coutumes de la seigneurie d'Essart, tenue du château de Béthune. — Cahiers des coutumes de Floringhem, Frévent et Heuchin.

B. 698. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 1 cachet armorié.

XVIe-XVIIIe siècle. — Coutumes : de la prévôté et de l'échevinage de Labuissière, appartenant à madame de Courteville, veuve de Georges de Maulde, seigneur d'Ansecrœulle ; — du pays de Lallœu, comprenant à peu près quatre paroisses situées entre la châtellenie de Lille et les comtés de Flandre et d'Artois ; — du bailliage et de la châtellenie de Lillers ; — de la commune de Pas-en-Artois. — Enquête concernant la vérification des coutumes particulières du village de Liévin. — Lettres patentes du roi Louis XV et arrêt du Parlement obtenus par les habitants de la commune de Pelves, portant que la ville et l'échevinage de Pelves seront, à l'avenir, régis par la coutume générale d'Artois, sauf les réserves et exceptions qui y sont stipulées. — Copie des priviléges accordés à la commune de Pernes-en-Artois par Philippe, comte de Saint-Pol, seigneur de Fiennes et châtelain de Lille. — Coutumes des seigneuries de Robecq, Rollencourt, Farbus et Vimy ; des bailliages de Saint-Omer et de Saint-Venant, etc.

B. 699. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier; 1 plan.

1531-1773. — Extrait des coutumes de l'échevinage de Billy-Berclau, en ce qui concerne un droit de pâturage dont jouissaient les habitants dudit lieu dans le marais Winglois, conjointement avec les habitants d'Hulluch et de Douvrin. — Confirmations de franchises et d'exemptions d'impôts accordées aux habitants du village du Parc par Albert, archiduc d'Autriche, et Isabelle, infante d'Espagne, en 1620, et par le roi Louis XV en 1734. — Lettres patentes de Louis XV, roi de France, portant que « les habitants de la ville de Pernes seront régis et gouvernés par « la coutume générale d'Artois » et ordonnant qu'à l'avenir la représentation aura lieu dans toute l'étendue de la province. — Coutumes de la ville de Saint-Omer. — Mémoire historique concernant la régale de Thérouanne. — Coutumes de la seigneurie de Wail. — Enquête faite à Carvin-Epinoy sur la nécessité d'établir des fortifications autour du cimetière, pour préserver les habitants de cette commune des vols et pillages des gens de guerre. — Plan des fortifications de la ville de Béthune. — Lettre de Philippe de Bonnières, touchant le rétablissement de la gouvernance de Béthune.

B. 700. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1555-1667. — Minutes de lettres du Conseil d'Artois concernant : le maïeur et les échevins de la ville d'Aire ; — les enfants pauvres de la ville d'Arras ; — le nombre de cabarets qu'il y avait lieu de maintenir, tant dans la ville que dans les faubourgs ; ce nombre devait être de 5 au grand marché, 2 au petit marché, 1 au marché au poisson, 2 au faubourg Sainte-Catherine, 2 au faubourg de

Ronville, etc ; les cabaretiers ne devaient donner à boire et à manger qu'aux passants ou aux étrangers « et non à « ceulx desdites ville, cité et fauxbourgs d'Arras à paine « de 60 patars d'amende ; » — le serment par lequel les officiers et gens dudit Conseil ont promis « d'employer « leurs forces, biens, sangs et vies contre don Jehan « d'Austrice, ses adhérens et tous ceulx qui vouldroient « envahir ladite ville ou troubler la tranquillité d'icelle; » — l'ordre donné en 1596 par le sieur de Noyelle, gouverneur de Bapaume, à tous les laboureurs des alentours de lui mener les blés de leur récolte de l'année ; — une augmentation de salaires demandée par les maïeur et échevins de la ville de Béthune « pour leur récréation aux jours y « désignés ; » — les coutumes et priviléges qui devaient être octroyés à la ville d'Hesdinfert (Hesdin), pour engager les artisans à y établir leur résidence et lui donner ainsi plus d'accroissement et de prospérité; — le couvent des FF. Prêcheurs de la ville de Saint-Omer.

B. 701. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 60 pièces, papier (6 imprimées); 2 plans, 1 sceau, 2 cachets.

1543-1788. — Informations faites : au château de Saint-Omer pour les compositions et rachats conclus avec les Français, pendant la guerre, par les habitants des environs de Thérouanne ; — par-devant le maïeur et les échevins de Bapaume, au sujet de la capitulation de cette ville en 1642. — Copie d'une requête adressée au roi d'Espagne, en 1567, par Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, afin d'obtenir, pour le franc-marché de la ville de Saint-Venant, l'exemption des impôts qui se levaient sur les grains vendus dans l'étendue du bailliage d'Aire. — Plan représentant la situation des villages situés entre Arras, Douai, Cambrai, Péronne et Amiens. — Ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne, concernant l'amirauté de Bergues-Saint-Winocq. — Jugement rendu au Conseil d'Artois entre Grégoire Tellier, procureur en la sénéchaussée de Saint-Pol, d'une part, et les maïeur et échevins de cette ville, d'autre part, au sujet de l'office de greffier de l'échevinage dont le sieur Couroublе était en possession. — Copie du règlement provisionnel accordé à la ville de Saint-Pol par Henri d'Orléans, duc de Longueville, le 27 février 1685. — Plan et mémoire relatifs à une contestation qui existait entre les habitants de Monchy-Breton et ceux de La Thieuloye pour les limites des territoires de ces deux communes. — Lettres patentes du roi Louis XV, procès-verbaux d'élection de députés ou de notables et jugement du Conseil d'Artois concernant la nomination du maïeur et des échevins de la ville de Saint-Pol. — Procès-verbal indicatif des pièces de terre formant les limites du territoire de Vermelles. — Édit de Louis XV, roi de France, portant règlement pour l'administration des villes d'Artois. — Enquête concernant les marais d'Annay.

B. 702. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 91 pièces, papier (9 imprimées); 2 sceaux, 10 cachets armoriés.

1558-1567. — Ordonnance et instruction de Philippe II, roi d'Espagne, concernant la levée du dixième et du vingtième denier, en Artois, sur les marchandises et sur la vente des biens immeubles. — Tarif des droits à lever sur les denrées et marchandises. — Règlement pour la perception du centième denier sur tous les biens meubles et immeubles. — Ordonnance de Charles IV, roi d'Espagne, indiquant la manière de percevoir les droits établis sur les vins, à leur entrée dans les Pays-Bas. — Lettres des président et gens du Conseil d'Artois, du duc d'Albe, de Marguerite, duchesse de Parme, de Lamoral d'Egmont, etc., relatives aux impôts à payer pour les vins et la bière.

B. 703. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier (12 imprimées) ; 6 cachets.

1598-1770. — Ordonnance du Conseil d'Artois pour la levée des contributions de guerre. — Édit du roi Louis XIV qui indique le mode de recouvrement des droits d'amortissement. — Déclarations du Roi : portant établissement d'un vingtième, ou sou pour livre, en sus des droits des fermes et autres ; — concernant la levée du dixième des revenus du royaume ; — déchargeant les biens des ecclésiastiques et gens de main-morte du payement du dixième. — Édits portant : suppression du doublement des droits de péage ; — établissement d'une subvention générale dans le royaume, pour le soutien de la guerre et l'acquittement de ses charges; — création de trois millions de rentes viagères dites tontines, divisées en actions de 200 livres chacune, sur la ferme générale des postes et sur les aides et gabelles. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du roi Louis XV concernant les fraudes qui se commettaient dans les droits d'octroi établis sur les vins, à leur entrée dans la ville d'Arras. — Lettre du maréchal duc de Belle-Isle jointe à un édit du Roi qui supprime la subvention générale établie par l'édit du mois de septembre 1759, et qui ordonne que pour en tenir lieu il sera payé un nouveau vingtième, avec augmentation de la capitation. — Édits de Sa Majesté : portant que pendant six années consécutives, à commencer du 1er janvier 1759, il lui sera payé un don gratuit par toutes les villes et les bourgs du royaume ; — ordonnant le dénombrement des biens-fonds et la prorogation provisoire d'une partie des impositions, avec la cessation du 3e vingtième et des doublements de la

capitation. — Lettres patentes sur arrêt concernant l'abonnement du don gratuit des villes de la province d'Artois. — Déclaration du Roi qui rétablit le centième denier sur les immeubles fictifs. — Ordonnance du Roi relative aux octrois et autres droits dont jouissaient les pays d'États, villes, bourgs, colléges, communautés, hôpitaux, maisons de charité, corporations d'arts et métiers, etc.

B. 704. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 112 pièces, papier (12 imprimées); 1 sceau, 8 cachets.

1575-1730. — Ordonnances du roi Philippe II pour le payement du droit de nouvel acquêt. — Correspondance relative aux droits et impositions établis dans la province d'Artois et adressée au Conseil par le comte de Monterey, gouverneur des Pas-Bas, le chancelier Séguier, le cardinal Albert, archiduc d'Autriche, le comte de Mansfelt, etc. — Édit du roi Louis XIV portant règlement pour la ferme générale des gabelles de France, et déclaration de Sa Majesté contre les faux-sauniers. — Mémoires concernant les fermiers généraux des impôts.

B. 705. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 93 pièces, papier (4 imprimées).

1636-1744. — Ordonnance de Philippe IV, roi d'Espagne, concernant les impositions à payer par les propriétaires et les occupeurs de biens situés dans la province d'Artois. — Requête adressée par le maïeur et les échevins de la ville de Lens au Conseil des finances du Roi, afin d'obtenir la remise des arrérages qu'ils avaient encore à verser pour le contingent de l'aide ordinaire, depuis l'année 1651 jusqu'à 1759. Cette demande rappelle les « pertes qu'iceulx remonstrants auroient successivement « supportées par les passages, séjours, logement des ar- « mées de part et d'aultre, siéges, resiéges, prises et re- « prises d'icelle ville par cinq à six fois, qui auroient causé « leur pouvreté, misères et désolations. » — Enquête faite en la ville d'Aire au sujet des impôts levés sur la bière. Les déclarations sont faites par : Nicolas Dassenois, propriétaire de la maison de la *Clef-d'Or*; Adrien Dumont, maître de l'hôtellerie du *Mouton*; François Duponchel, maître de l'hôtellerie du *Hault-Vergeon*, etc. — Lettres patentes du roi Louis XV, sur arrêt contradictoire du Conseil d'État qui maintient les élus d'Artois dans le droit de connaître en première instance des contestations relatives aux impositions et aux octrois, dans la province d'Artois. — Mémoire historique intitulé : Aides, leur origine dans le royaume de France, les juges qui en connaissent en première instance et par appel en dernier ressort; leur origine et les juges qui en connaissent en Artois.

B. 706. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1531-1736. — Ordonnance de l'empereur Charles V concernant le droit d'étape du vin dans la ville d'Arras. — Compte de la recette des deniers levés sur les habitants de Chocques et de Gonnehem, pour l'entretien des rivières ou ruisseaux traversant leurs territoires. — Arrêt d'évocation rendu au Conseil d'État sur appels de sentences obtenues au bailliage d'Hesdin par plusieurs fermiers des impositions contre les sieurs Étienne Trotot et Sébastien Langle, brasseurs et cabaretiers au village du Parcq. — Minutes de lettres du Conseil d'Artois concernant : les impôts levés sur le vin, dans la ville de Saint-Omer; — l'exemption prétendue par les habitants de Pernes-en-Artois, au sujet des lettres d'octroi obtenues par les maïeur et échevins de la ville de Saint-Pol, et suivant lesquelles il leur était permis de lever un impôt de 18 deniers sur chaque lot de vin et 12 patars sur chaque rondelle de bière, dans toute l'étendue du comté ou du district; cet octroi devait servir à l'accroissement des écoles et du couvent des Carmes de Saint-Pol. — Information faite sur la demande des habitants de Saint-Venant tendant à obtenir la permission de prendre 2 patars de droit sur chaque rasière de grain qui y serait embarquée pour être menée vers la Flandre ou ailleurs; dépositions d'Antoine Carlier, bailli de la terre et seigneurie de Saint-Venant; de Philippe Lemaire, échevin; de Jean Mulet, receveur du seigneur, et d'Ambroise de Lassus, maïeur de la place. — Procès-verbal de vérification des comptes des impôts destinés aux fortifications des villes de la province d'Artois.

B. 707. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1556-1675. — Minutes de lettres du Conseil d'Artois concernant : les octrois des villes, bourgs ou communes de Lens, Beuvry, Avesnes-le-Comte, Harnes, Fauquembergue, Hénin-Liétard, Lillers, Aire, Arras, Bapaume, etc.; — une requête du gouverneur et des habitants de Béthune, sollicitant l'autorisation de mettre un impôt sur les terres à labour, prés, jardins et bois situés aux environs de cette ville, jusqu'à une distance de trois lieues ; le produit de cet impôt devait être employé aux fortifications. — Extrait du compte des deniers affectés à l'artillerie et aux munitions de guerre de la ville d'Arras. — Compte des impôts levés sur les vins, bières, eaux-de-vie et tabacs vendus à Hénin-Liétard, pendant l'espace de neuf ans ; ces impôts devaient servir à la réédification de la maison de ville et des prisons, au rétablissement des fourches patibulaires, etc., « le tout ayant esté bruslé par les gens de guerre. »

B. 708. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier (10 imprimées) ; 2 cachets.

1534-1771. — Copie des lettres patentes par lesquelles l'empereur Charles V a érigé en principauté la terre d'Épinoy, en faveur de Hugues de Melun, son cousin. — Ordonnances : de don Louis de Requesens, gouverneur général des Pays-Bas, touchant l'usurpation des titres de noblesse ; — du roi Philippe IV, contenant la « forme et « manière que doresenavant l'on debvra garder et observer « ès traictements, courtoisies et tittres, l'ung envers l'autre, « tant par parolles que par escript ; » — portant que celui qui voudra être en possession du titre de baron devra avoir, au moins, un revenu de 6,000 florins par an. — Édits : de Philippe IV, roi d'Espagne, sur les armoiries, dignités et titres accordés aux familles nobles ; — du roi Louis XIV, portant suppression de cent lettres d'anoblissement qui restaient à lever, et confirmant les acquéreurs des lettres de noblesse dans leurs priviléges, à condition de payer 3,000 livres, pour jouir de 150 livres de rente ; — du roi Louis XV, qui confirme et ratifie les anoblissements accordés depuis l'année 1715. — Comptes : du revenu des terres et seigneuries de Fruges, Hézecques, Lisbourg, Coupelle, Wandonne, Radinghem, Verchocq, etc., confisquées par droit de guerre, comme appartenant à monseigneur Antoine Dubois, évêque de Béziers ; — des rentes et revenus appartenant à don Gaston de Spinola et à dame Marie de Renty, son épouse, propriétaires des seigneuries d'Embry, Bruay, etc.

B. 709. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1540-1564. — Comptes : des seigneuries de Wanquetin et de Longastre, appartenant à Jean d'Estourmel et à Marie de Habarcq, son épouse ; — des biens échus aux héritiers de maître Guillaume Le Candèle, licencié ès lois, seigneur d'Herbomez ; — de sire François Devienne, prêtre, tuteur et curateur commis par justice, à la personne et aux biens de Philippe de La Haye, écuyer, fils et héritier d'Antoine de La Haye ; — des biens délaissés par Regnault Griguart, lieutenant général de la Gouvernance d'Arras ; — de la terre et seigneurie d'Azincourt, appartenant à dame Jacqueline de Montmorency, veuve de Quentin de Gourlay, et à Louis de Gourlay, leur fils. — Copie du contrat de mariage d'Henri de Boufflers et de Michelle de Mailly. — Arrêt rendu au grand Conseil du roi d'Espagne, à Malines, entre demoiselle Isabeau de Thiembronne, dite Bournel, fille de messire Roland de Thiembronne, chevalier, seigneur de Boncourt, et de dame Marguerite de Noyelles, d'une part ; messire Louis de Créquy, chevalier, seigneur de Rimboval, procédant comme tuteur de Jean, Françoise et Jeanne, enfants mineurs de Jean de Créquy et de Nicolle Bournel, au sujet des revenus provenant du quint de la seigneurie de Boncourt. — Testament de maître Antoine de Vichery, écuyer, seigneur du Petit-Beaumont, veuf d'Anne Le Cambier et d'Anne Raulin. Il désigne l'église de Saint-Géry, à Arras, pour le lieu de sa sépulture, et lègue : à Jean de Le Sauch, son beau-frère, sa robe de martre ; à Charles de Vichery, son frère, sa robe de velours ; à chacun de ses fermiers un bonnet de deuil ; à Marie de Vichery, sa fille, ses biens meubles, fiefs, terres, seigneuries, etc.

B. 710. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1549-1566. — Comptes : des rentes et revenus de la seigneurie de Calonne-sur-la-Lys et du fief de La Viefville, appartenant à dame Louise de Crèvecœur, et dont l'administration était confiée à ses deux fils, François Gouffier, chevalier, seigneur de Crèvecœur, et François Gouffier, le second, aussi chevalier, seigneur de Bovinet ; — de la seigneurie de Fléchin et d'une partie de la terre de Bécourt, appartenant à Jean de Créquy, prince de Poix ; — des terres et seigneuries de Troisvaux, Lannoy, Gauchin-Verloing, Sains-le-Maisnil, Neuville-au-Cornet, La Motte, Bailleul-aux-Cornailles, etc., appartenant à messire Louis de Lannoy, chevalier, à cause de dame Anne de La Viefville, son épouse. — Testament de Jeanne d'Incourt, veuve d'Antoine de Buissy, seigneur de Villers-Brulin, et comptes rendus par ses exécuteurs testamentaires, pour la vente des biens meubles trouvés après le décès de ladite dame, tant aux châteaux de Villers-Brulin et d'Hurionville, qu'en la ville de Béthune — Jugement rendu au Conseil d'Artois entre Jean de Rivery, chevalier, et Antoine de Varennes, écuyer, au sujet de la succession de dame Agnès de Villaines, épouse dudit sieur de Varennes. — Copie d'une ordonnance de Marguerite, duchesse de Parme, concernant les possesseurs de fiefs du comté d'Artois, et les tenanciers du roi d'Espagne, ou leurs vassaux.

B. 711. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1556-1589. — Comptes : des rentes et revenus, appartenant au sieur Claude de Froissies, écuyer, seigneur de Frévillers ; — des biens et revenus de Jean, Antoine et Jacqueline de Buissy, enfants et héritiers d'Antoine de Buissy, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, et de dame Jeanne d'Incourt, leurs père et mère ; — des revenus des terres et seigneuries de Coullemont, Couturelle, Mondicourt, Famechon et Pommera, du fief de l'Étoile et du

Gaule d'Arras, appartenant à messire Charles de Croy, prince de Chimay, à cause de dame Marie de Brimeu, son épouse. — Ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne, concernant les tenanciers des fiefs qui étaient dans la mouvance des terres et seigneuries confisquées au profit de S. M. par suite des troubles et des séditions. — Contrat de mariage fait à Avesnes-le-Comte, entre François Vandoye, écuyer, seigneur de Rougefay, et demoiselle Marie Morel, fille de messire Adrien Morel, chevalier, seigneur de Tangry, et d'Antoinette de Pressy. — Mémoire produit par Philippe de Louvers, écuyer, seigneur de Bellefontaine, afin de justifier ses droits en qualité de seigneur de Sainte-Marie-Kerque, par suite de son mariage avec Marie de Tilly, dame de ce lieu.

B. 712. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 1 sceau brisé, 1 cachet armorié.

1554-1618. — Lettres accordées par les maïeur et échevins de la ville d'Aire, à Robert Laurence et Mariette Pénart, enfants de Jean Pénart et d'Anne de Boves, afin qu'ils puissent jouir des droits et priviléges de bourgeoisie « comme les autres bourgeois dudit Aire. » — Certificat délivré en faveur de Jean Pénart, garde de l'artillerie et des munitions de guerre de la ville d'Aire, par Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque, gouverneur de la ville et du château d'Aire. — Commission d'ajournement obtenue au Parlement de Paris, par André de Lamire, chevalier, seigneur de Nouvion, contre Christine de Lamire sa sœur, et les autres enfants de Gilles de Lamire, son père, au sujet du partage des biens provenant de sa succession. — Comptes : du revenu de la seigneurie de Camblain Châtelain, appartenant à François de Récourt, chevalier, châtelain héréditaire de la ville de Lens; — des revenus dépendant de la succession de dame Marie Le Roux, veuve de Christophe Du Mont, écuyer, seigneur de Pascault; — des biens appartenant aux enfants de maître Hugues Briois, écuyer, avocat au Conseil d'Artois, et d'Isabeau Du Val, sa femme; — des revenus et droits seigneuriaux, provenant des biens de Jules Martin, écuyer, seigneur de Cambrin. — Contrat de mariage de Gérard de Horst et de Jeanne-Sabine d'Ongnies, fait en la ville de Mons, le 7 août 1618, en présence du baron de Brandembourg, de Jean-Ferry de Horst, du comte Maximilien de Bailleul, de Jean d'Ongnies, comte de Willerval, etc.

B. 713. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1562-1635. — Vente de la châtellenie d'Havrincourt, par messire Henri de Brederode, vicomte d'Utrecht, à messire Thomas Perrenot, chevalier, seigneur de Chantonnay, et à dame Hélène de Brederode, son épouse. — Copie du contrat de mariage de Ferdinand de Cardevacque, seigneur de Beauvoir, avec Marguerite de La Motte. — Testament et codicille faits par Charles de Cardevacque, écuyer, seigneur de Beaumont, et par Marie Briois, sa femme. — Acte par lequel Philippe Despretz, écuyer, seigneur de Roclincourt, et Marie de Blondel, sa femme, cèdent à Marie de Blondel, leur nièce, et à Ferdinand de Cardevacque, son époux, différents biens patrimoniaux provenant de la succession de Louis de Blondel, écuyer, seigneur de Beauregard; entre autres, la seigneurie des Hauts-Bois, et une maison sise à Havrincourt. — Donation entre-vifs, faite par Ferdinand de Cardevacque et dame Marie de Blondel, son épouse, d'une somme de 6,000 florins en faveur de Pierre de Cardevacque, leur fils. — Testament de Ferdinand de Cardevacque, écuyer, seigneur de Beaumont, Saint-Amand, Nuncq, etc., et inventaire des titres et papiers trouvés chez lui après son décès. — Contrat de mariage entre messire Jean de La Motte, chevalier, seigneur de Difque, et dame Marie de Blondel, veuve de Ferdinand de Cardevacque. — Testament de Charles de Cardevacque. — Copie d'une lettre adressée par Liévin de Cardevacque au sieur de La Motte, seigneur de Difque et baron d'Havrincourt, pour lui annoncer son arrivée dans la ville de Rome « après « tant de quarantaines faites tant à Boloigne comme à « Ferrare, et après taut de fatigues suportées par le chemin, » etc.

B. 714. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 104 pièces, papier; 2 cachets armoriés.

1603-1736. — Requête adressée au roi d'Espagne, par messire Jean de La Motte, chevalier, seigneur de Difque, au sujet de l'acquisition de la moitié de la seigneurie d'Havrincourt qu'il a faite de dame Hélène Perrenot de Granvelle, comtesse de Saint-Amour. — Lettres de la dame de Granvelle, du comte de Saint-Amour, son fils, de Henri de Varick, margrave d'Anvers, etc., concernant la même acquisition. — Compte des payements faits par messire Jean de La Motte, chevalier, baron d'Havrincourt, à la charge de Liévin de Cardevacque, depuis l'année 1628, jusqu'à 1632. — « Advertissement ou motif de droict que servent « et baillent par-devant vous messeigneurs du grand Conseil « de Sa Majesté catholique, messire Jean de La Motte, che- « valier, seigneur de Difque, Gouy, etc., et dame Marie de « Blondel, dame des Haultz-Bois, sa compaigne, paravant « vefve de Ferdinand de Cardevacque, vivant escuier, sieur « de Beauvoir, Saint-Amand, etc., au procès qu'ils ont in- « stitué en ce conseil ès qualités par eux prinses, contre

« damoiselle Marie Briois, vefve de Charles de Cardevac-« que, vivant escuier, sieur de Beaumont, » etc. — Mémoire sur procès, entre François de Cardevacque, écuyer, seigneur de Saint-Amand; Guilbert de Cardevacque, écuyer, seigneur de Dausque; messire Chrétien Sarrazin, chevalier, seigneur de Lambersart, et dame Ernestine de Cardevacque, son épouse, d'une part, messire Jean de La Motte, chevalier, seigneur de Difque, dame Marie de Blondel, son épouse; Louis, Liévin et Pierre de Cardevacque, d'autre part, au sujet de la seigneurie des Hauts-Bois. — Dénombrement de la seigneurie d'Havrincourt, appartenant à messire Renom de Brederode, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

B. 715. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1600-1788. — Comptes des revenus de la seigneurie des Hauts-Bois. — Enquête sur procès relatif au bois d'Havrincourt, dits les Hauts-Bois et Lescuier; déclarations faites par Jean Moreau, lieutenant d'Havrincourt; Gervais Gaignel, lieutenant de la seigneurie des Hauts-Bois; maître Augustin Le Thellier, bailli de la terre de La Nœuville-Saint-Rémy, près Cambrai; Claude Fascon, receveur du comte de Hénin, etc. — Vente par dame Hélène Perrenot de Granvelle, de tous les droits qu'elle possédait dans la moitié des Hayettes d'Havrincourt, contenant 28 mencaudées, au profit de messire Jean de La Motte, chevalier, seigneur de Difque. — État des revenus de la terre et seigneurie d'Havrincourt. — Lettres patentes du roi Louis XV, obtenues par Anne-Gabriel-Pierre de Cardevac, marquis d'Havrincourt, lieutenant-colonel dans le corps des grenadiers de France, et gouverneur d'Hesdin, pour l'enregistrement des lettres d'érection de la baronnie d'Havrincourt en marquisat, accordées au mois de mars 1693, à François-Dominique de Cardevac, son aïeul.

B. 716. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets papier.

1626. — Compte rendu par Marie de Beauffort, en qualité de veuve chargée de l'exécution du testament d'Antoine de Belvalet, écuyer, seigneur de Pommera et ancien conseiller au Conseil d'Artois. Ce registre contient notamment le testament dudit seigneur de Pommera, par lequel il veut que son corps soit inhumé dans l'église de Saint-Jean-en-Ronville, à Arras, auprès du tombeau de Léonore Payen, sa première femme, et que son cœur soit porté en la chapelle de la Paix, en cité, au couvent des religieuses du même lieu, dont il se déclare le fondateur. Dans son compte rendu, ladite veuve fait connaître qu'elle a payé, par suite de la mort de son époux : une somme de 40 sous au chapelain de l'église de Saint-Jean, pour avoir veillé deux nuits auprès du corps du défunt; aux chirurgiens la somme de 6 florins « pour avoir par eulx « faict ouverture du corps dudit feu, et en thiré le cœur « pour l'inhumer en la chapelle de ladicte maison et abbaye « de la Paix, etc. »

B. 717. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1622-1670. — Déclaration de la terre et baronnie d'Achicourt, appartenant à messire Charles de Lalaing, chevalier de la Toison d'or, et gouverneur de la ville de Tournai. — Comptes : des biens qui appartenaient à messire Julien de Guernonval, chevalier, seigneur de Bléquin, La Motte, le Châtelet, etc.; — des biens et revenus provenant de la succession de messire Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, gouverneur général d'Artois, mort à Arras le 13 mars 1635 (ce document contient deux codicilles faits par ledit seigneur en 1634); — des revenus de la terre et seigneurie de Bucquoy; — des rentes et revenus des seigneuries de Saulty, Hébuterne, Brimeu, Beaumetz, Metz-en-Couture, Hermies, Bertincourt, Lebucquière et Morchies, appartenant à Guillaume de Melun, prince d'Épinoy et connétable de Flandre; — de la seigneurie de Duisans, et des autres biens faisant partie de la succession de Charles et Louis d'Egmont et de dame Marie de Lens, comtesse d'Egmont. — Jugement rendu au Conseil d'Artois entre Anne de La Becque, veuve de messire Antoine de Calonne, chevalier, seigneur de Baucourt, demanderesse en dommages et intérêts, pour l'homicide commis sur la personne de Charles de Calonne, son fils, d'une part, et Herman Casquette, seigneur de Craymaisnil, défendeur, d'autre part.

B. 718. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets papier.

1644. — Compte présenté à Anne Le Vasseur, veuve d'Adrien de Bertoult, écuyer, seigneur de Beaurains, par Jean Dupuich, avocat au Conseil d'Artois, et Jean de Carnin, chanoine de l'église Notre-Dame d'Arras, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Robert de Bertoult, prêtre, seigneur de Fiefs, mort le 16 janvier 1637. Par son testament en date du 26 décembre 1636, transcrit audit compte, ledit Robert de Bertoul, lègue tous ses biens à Louis de Bertoult, son neveu, fils d'Adrien de Bertoult et d'Anne Le Vasseur, dénommés ci-dessus.

B. 719. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1669-1682. — Comptes : des biens, terres et seigneuries appartenant à noble seigneur Georges de Pressy, chevalier, baron de Rémy, seigneur de Flencques; — des

revenus des seigneuries de Méricourt et de Willerval (ce dernier compte a été fait pour les créanciers de Marie-Philippine d'Oignies et d'Antoinette d'Oignies, comtesse de Willerval); — des biens et revenus du comte d'Hoogstraeten, seigneur de Saint-Martin et de Gauchin-le-Gal; — des biens dépendant de la succession de messire François de Mérode, comte d'Oignies; — des rendages du marché d'Hamelincourt, appartenant à messire Philippe de Haynin, chevalier, baron d'Hamelincourt. — Procès-verbal constatant l'état de seigneurie de Bavincourt, dont la possession et jouissance avait été accordée aux sieurs Charles et Antoine de La Fontaine, par un arrêt rendu au Parlement de Paris, le 18 mars 1673, contre les demoiselles Walburge-Élisabeth et Agnès de Brongnart, sœurs, demeurant à Bavincourt. — Copie d'une transaction passée en la ville de Saint-Omer, entre Charles-Georges de Woerden, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, en qualité de procureur de messire Michel-Ange de Woerden, chevalier du parlement de Tournai, et du sieur Paul-Marc Voire, juré du magistrat de cette ville, d'une part, dom Garcias de Gonzalès de Alveda, agissant comme père et tuteur des enfants qu'il a eus de son mariage, avec Jacqueline-Thérèse de Maizières, sa femme, d'autre part, relativement aux donations faites par ladite dame.

B. 720. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1680-1693. — Comptes : des biens provenant de dame Chrétienne de Berghes, baronne de Torcy; — de la baronnie de Rollencourt et des autres biens dépendant de la succession de Charles d'Oignies, comte d'Estrée; — « de « quelques biens de la maison mortuaire de deffuncte da- « moiselle Marie Courtois, vefve de Jean Boucquel, en son « vivant, lieutenant de la Cité, etc.; » — des revenus des biens saisis au profit des créanciers du marquis de Lisbourg. — Arrêt de la Cour des aides de Paris, rendu en faveur de Charlotte Le Caron, veuve de Charles de Lestocq, seigneur de Louvencourt, conseiller du Roi, receveur général des finances en la Généralité de Picardie, procédant en qualité de mère et tutrice de ses enfants mineurs, lequel arrêt ordonne la main-levée des saisies faites sur la succession de son mari, en vertu d'un arrêt du parlement, du 10 juillet 1686, obtenu par Pierre-Bernard de Lestocq.

B. 721. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1697-1725. — Comptes rendus : par les administrateurs des biens saisis à la requête des créanciers de messire Pierre de Berghes, vicomte d'Arleux aux territoires d'Auchy-au-Bois, de Fromentel, du Transloy et de Beaulencourt; — pour la régie de la terre et seigneurie de Bancourt, saisis sur le sieur Eustache d'Herbais, à la requête de Joseph Grossemy, bourgeois d'Arras; — par maître Antoine Lart, curé de l'église de Saint-Martin, en la ville de Saint-Omer, exécuteur testamentaire de Marguerite de Robles, douairière de messire Charles de La Haye, comte d'Hézecques.— Procès-verbal de distribution des deniers provenant de la seigneurie de Vaudricourt, vendue judiciairement sur la demande des créanciers de Thérèse de Genevières, veuve de messire Jean Albert Duval, chevalier, seigneur de Berles. — Inventaire des titres et papiers provenant de Jacqueline de Coupigny, veuve de Jean de Coupigny, seigneur de Blaireville. — Compte des recettes et dépenses faites par Nicolas Attagnant, bourgeois de la ville de Saint-Pol, receveur et administrateur des biens et revenus de Charles-François de Wignacourt, baron d'Humbercourt, capitaine d'infanterie au régiment de Mailly, et des demoiselles Catherine-Charlotte et Madelaine-Charlotte de Wignacourt, sœurs dudit Charles, tous trois enfants et héritiers de messire Maximilien-François de Wignacourt, leur père, ancien lieutenant-colonel du régiment de Mailly.

B. 722. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 54 pièces, papier (2 imprimées); 3 cachets armoriés.

1720-1788. — Comptes : de la régie de la terre et seigneurie de Beaurains et des biens immeubles situés à Tilloy, Hersin-Coupigny et aux environs, qui appartenaient à Antoine-Dominique-François de Coupigny, écuyer, seigneur du Bellaire; — de l'administration des biens saisis judiciairement sur Catherine de Bernastre, veuve de Louis-François de Beauffort, écuyer, seigneur de Bailleul-aux-Cornailles. — Arrêt rendu au parlement de Paris entre François-Joseph de Partz, écuyer, seigneur d'Equirre et de La Rachie, d'une part, Josse Wacrenier, veuve de Marguerite Desgrosillers, demeurant à Montreuil, d'autre part, au sujet des « droits de réception » dus au propriétaire de La Rachie. Par cet arrêt il est ordonné que le propriétaire ou le fermier du manoir composant le chef-lieu du fief de La Rachie sera tenu de recevoir son seigneur, « une fois l'an, avec six chevaux et trois valets ou domes- « tiques, et iceux défrayer et loger pour un passage de deux « jours et deux nuits, comme aussi de faire servir audit de « Partz, au déjeuner, dîner et souper pendant lesdits deux « jours, ce qui se trouvera dans ledit lieu de La Rachie, et « des biens d'icelle maison, suivant les saisons, etc. » — Ventes des seigneuries d'Isbergues et Lalacque, près de la ville d'Aire, avec plusieurs pièces de terre et un moulin à vent, lesquels biens, après avoir été mis en criées, par

suite d'une sentence obtenue au Conseil d'Artois par Pierre-Joseph Tramecourt, procureur à l'échevinage de Saint-Pol, contre Jean-François Dantin, seigneur de Fontaine, Isbergue et autres lieux, ont été adjugés à Emmanuel-François-Joseph, Eugène-Henri-Joseph et Marie-Anne-Thérèse Le Sergeant, frères et sœur, demeurant à Saint-Omer, pour la somme de 100,000 livres. — Procès-verbaux de distribution des deniers provenant des terres et seigneuries de Vincly, Bellefontaine, Varennes et Hézecques, vendues à la requête des créanciers de dame Albertine-Françoise-Joseph de Harchies, curatrice établie par justice à la personne et aux biens de messire Charles-Marie de France, comte d'Hézecques, son époux. — Mémoires : pour la marquise de Lède contre les habitants d'Évin-Malmaison, au sujet des marais qui appartenaient aux communautés d'Évin et de Leforest; — concernant « les prétentions du sieur de La « Riandrie sur la terre et justice de Bauvin. »

B. 723 (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier; 1 cachet.

1592-1764. — Procès-verbal constatant que Antoine de Herlin, procureur au Conseil d'Artois, est comparu pardevant le procureur général du même Conseil, au nom des abbé et religieux d'Anchin, afin de déposer différents titres appuyant la requête qui avait été adressée au roi d'Espagne par lesdits abbé et religieux « tendans que leur fust accordé « attermination pour le payement des debtes de ladite « abbaye, jusques à ce que par la paix ils puissent rentrer en « la jouissance de leurs biens. » — Liste des religieux de l'abbaye d'Anchin. — Inventaires faits dans l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin, après le décès des abbés Jean de Vauchelles en 1647, messire César, cardinal d'Estrée, en 1715, Charles Morel en 1744, messire Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne en 1747, et Benoît-Philippe-Armand d'Este, prince de Modène, en 1751. — Procès-verbaux contenant la désignation des biens meubles trouvés en l'abbaye de Notre-Dame de La Brayelle d'Annay après la mort de Diane Le Merchier, Marie Wartelle et Ernestine Du Béron, abbesses de ce monastère. Ces documents portent les signatures des religieuses, entre autres, celles des sœurs Cécile Dupuis, prieure, et Thérèse Frans, cellerière, natives de Lille; Madelaine Gamelon et Élisabeth Boniface, natives d'Hamelincourt; Éléonore Hanécart de Briffœil, natives de Douai; Robertine Lucas, de Courrières; Alexandrine Motheron, de Saint-Pol, et Henriette Delmart, de Cambrai.

B. 724. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1214-1572. — Lettres de Daniel de Bray, chevalier, bailli d'Amiens, portant qu'il a été envoyé à Arras par le commandement spécial du Roi afin de remettre l'abbé et le couvent de Saint-Vaast d'Arras dans la possession de certains droits qui leur appartenaient et au préjudice desquels les échevins de cette ville avaient rendu plusieurs jugements. — Accord fait en présence de Robert Le Josne, conseiller du duc de Bourgogne et gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, entre Jean Mansel, procureur général d'Artois, d'une part, et Guillaume de Croix, procureur des religieux de Saint-Vaast d'Arras, d'autre part. Il est dit dans cet acte que les officiers dudit duc ou autres ne doivent faire aucune arrestation ni aucun exploit sur les terres de l'abbaye de Saint-Vaast situées en Artois, pour autres cas que ceux de « murte, rapt et arsin. » — Jugement de la prévôté de Beauquesne qui maintient les abbé et religieux de Saint-Vaast dans leurs « possessions et saisines » du pouvoir de Démencourt. — Lettres du bailliage de Senlis accordant auxdits religieux de Saint-Vaast d'Arras la permission d'ériger « fourches patibulaires en signe de haulte, « moienne et basse justice en leur prévosté, terre et sei- « gneurie d'Angicourt, au lieu où elles estoient d'anchien- « neté. » — Coutumes générales de l'abbaye de Saint-Vaast et de plusieurs communes, échevinages et terres qui lui appartenaient. — Jugement rendu au Conseil d'Artois contre Nicolas Corbet, meunier, demeurant à Neuville-Vitasse, au sujet des droits dont l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras était en possession au village de Mercatel. — Sentence du bailli de Moislains (terre dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast) qui condamne Guillaume L., dit *Magdalot*, « pour raison des occisions et homicides commis par ledit « L. aux personnes de Marguerite T., sa femme et ses deux « enfants, » à avoir le poing de la main droite coupé « et in- « continent après estre pendu et estranglé tant que la mort « s'ensuive, etc. »

B. 725. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 sceau.

1523-1659. — Lettres par lesquelles Thomas de Parenty, abbé de Saint-Vaast, donne procuration au sieur Jean Maillart de recevoir, en la Gouvernance d'Arras, le droit du « Gaule de Sausoire » que l'abbaye possédait et qui était tenu en deux fiefs du château d'Arras. — Dénombrement du Gaule d'Arras nommé vulgairement Sausoire, appartenant à Madelaine Sanguin, fille unique de Barbe de Rubempré, qui était veuve de messire Louis Sanguin, chevalier, seigneur de Maffliers et de plusieurs autres lieux. Cet acte a été reçu, au nom du souverain des Pays Bas, par Robert de Melun, gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny. — Provisions de l'office de

procureur *ad littes* de l'abbaye de St-Vaast, accordées à Jean de Beaurains, procureur au Conseil d'Artois, par Philippe de Caverel, abbé dudit monastère. — Enquêtes faites en la ville d'Arras pour droits de haute justice contestés à l'abbaye de St-Vaast par les officiers de la Gouvernance d'Arras. Les témoins entendus sont, entre autres : Guislain Sénéchal, lieutenant de la prévôté de Gorres; Jean Desmirevaux, avocat au Conseil d'Artois, Antoine de Marconville, receveur des rentes foraines de l'église de St-Vaast; Guillaume Bury, ancien receveur « et clerc du buffet « d'icelle église. »

B. 726. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 182 pièces, papier; 2 sceaux et 3 cachets armoriés.

1574-1658. — Procuration donnée par messire Jean Sarrazin, abbé de St-Vaast d'Arras, à maître Pierre Cornet, docteur en droit, avocat au conseil privé du roi d'Espagne, pour plaider au nom dudit prélat « et compa- « roir en toutes cours et par-devant tous juges tant de « sainte église que séculiers ». — Avertissement présenté au grand Conseil de S. M. par l'abbé de St-Vaast, afin de montrer qu'il devait être exempt de l'impôt établi sur les cheminées par les États de la province d'Artois. — Réponse des États d'Artois aux pièces produites par l'abbé de St-Vaast d'Arras, au grand Conseil de Malines. — Mémoire des religieux de St-Vaast tendant à prouver que l'hôpital de leur abbaye n'était soumis, en aucune manière, à la juridiction du maïeur et des échevins de la ville d'Arras et que, contrairement aux prétentions de ces derniers, ils pouvaient refuser d'y admettre les militaires. — Billets délivrés en 1639 et 1640, pour le logement de dix soldats à l'hôpital de St-Vaast d'Arras. — Déclaration faite par messire Isaac Bullart, bailli de l'église et de l'abbaye royale de St-Vaast d'Arras, au nom du prince Maximilien de Bourgogne, abbé du même monastère, portant que « ledit seigneur abbé estant pourveu « par le Roy à ladicte abbaye, sur la fin de l'an 1641, au « mesme temps et au jour qu'il at esté instalé et qu'il a « entrepris l'administration temporelle d'icelle, il a trouvé « la maison dénuée et despourveue de toutes sortes de « moiens, d'argent, de bled, d'orge, d'avoine, de bois, de « cire, de vin, de bierre et autres choses nécessaires pour « la subsistance des religieux et l'entretien du service divin, « toutte l'argenterie de l'hostel abbatial et du couvent « vendue où puissamment engagée, touttes les fermes de « ladicte abbaye au pays d'Artois (ou sont les principaux « revenus d'icelle) ruinées, abandonnées et désertes, tous « leurs biens en frice, ceux de Flandre saisis par les offi- « ciers du roy d'Espaigne, et le reste qu'elle a sur les fron- « tiers de France aussy ruinées et abandonnées, tant à « cause de la vaccance de ladicte abbaye, l'espace de six « ans, et de la guerre qui avoit esté déclarée à mesme « temps, qu'à raison du siége de la ville d'Arras arrivé « l'année auparavant la promotion dudict seigneur abbé ». — Mémoire concernant les dettes de l'abbaye de St-Vaast, pour le payement desquelles les abbé et religieux de cette maison ont demandé au Roi des lettres d'octroi, afin de pouvoir emprunter à cours de rente une certaine somme d'argent.

B. 727. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier (4 imprimées ; 1 cachet armorié.

1585-1587. — Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, autorisant les abbé et religieux de St-Vaast en la ville d'Arras à renfermer d'une muraille tout le terrain de leur abbaye. — Procès-verbaux d'inventaires dressés en l'abbaye de St-Vaast, par suite de la mort de messire Regnault, prince cardinal d'Este; de messire Emmanuel-Théodore de La Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon; du cardinal de Rohan et de dom Vigor Briois, qui avaient rempli les fonctions d'abbé. — Sentence du siége de justice de l'abbaye de St-Vaast, qui condamne aux galères le sieur Georges Desgardin, pour avoir volé une somme de 264 livres 10 sous 3 deniers dans le presbytère de Feuchy. — Bail d'une ferme appartenant à l'abbaye de St-Vaast, au village de Bailleul-Sire-Bertoult, passé au profit de Marie-Dominique Goubet, veuve de Louis-Jérôme Legentil. — « Mémoire pour M. le procureur gé- « néral du Conseil provincial d'Artois, partie intervenante « en l'instance pendante au Conseil de Sa Majesté, entre « le sieur Albert-Louis Diedemant, chevalier, seigneur de « la Rianderie, au nom et comme grand-bailli de la cour « et halle de Phalempin, dite le fief de la châtellenie de « Lille; le procureur du Roi au siége de la Gouvernance de « Lille et les particuliers agissant sous la dénomination de « lieutenans, échevins et habitants des quatre villages « d'Anneulin, Beauvin, Mons-en-Pelve et Provins, situés « en Artois, d'une part; les abbé, prieur et religieux de « l'abbaye royale de St-Vaast d'Arras, d'autre part. »

B. 728. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1560-1774. — Inventaire des meubles et des différents titres de propriété trouvés dans l'abbaye de St-Nicolas-en-Arrouaise, après la mort de sire Charles Wartelle, abbé de ce monastère. — Procès-verbaux constatant les formalités remplies en la même abbaye et dans la maison qui leur servait de refuge en la cité d'Arras, au décès des

abbés Philippe Lescourcheul, Sabin Dambrines, Augustin Hatté, François Goubet, Grégoire Goubet et Philippe Leroy. — Apposition et levée de scellés en l'abbaye d'Auchy-les-Moines, après le décès des abbés ; — liste des religieux où figurent les noms de P. Lorette, prieur, natif d'Aire ; S. Hanneré, professeur et sacristain, natif de Labeuvrière ; Jacques Mouquet, curé de la paroisse d'Auchy-les-Moines. — Lettre de l'avocat fiscal et du greffier du bailliage d'Hesdin, informant le Conseil d'Artois que, par suite de la mort de dom Eustache Crugeot, prélat de St-Silvain d'Auchy-les-Moines, ils ont été chargés par M. de Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, de faire « fermer et cacheter les chambres « du refuge de la maison dudit Auchy » et de se transporter en l'abbaye, où étant, après avoir fait appeler les trois religieux de la maison ils leur avaient fait promettre de conserver soigneusement les meubles et les papiers dont ils étaient dépositaires.

B. 729. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 194 pièces, papier ; 5 cachets armoriés.

1774-1785. — Mémoire et consultation des sieurs Decanchy, Cornuel et Stoupy, avocats à Arras, touchant la dîme de Monchel qui avait été louée au curé de cette paroisse par l'abbé d'Auchy-les-Moines ; — lettre d'envoi de ce mémoire, par dom Beugin, religieux d'Auchy, à Marin, procureur en la ville de Saint-Omer. — Requêtes présentées par les abbé et religieux d'Auchy, contre le curé de Monchel. — Répliques pour l'abbaye de St-Silvain d'Auchy, contre Nicolas Henquenet, prêtre, curé du village de Monchel. — Inventaire des pièces déposées au greffe du bailliage de Saint-Omer par Marin, procureur des abbé, prieur et religieux de l'abbaye d'Auchy. — Observations sur la cause pendante au bailliage de Saint-Omer entre l'abbaye d'Auchy, d'une part, et le sieur Henquenet, curé de Monchel, défendeur, d'autre part. — Requête du prieur et des religieux d'Auchy portant que la dîme de la paroisse de Monchel appartient à leur abbaye, à l'exception de celle qui se perçoit sur les manoirs et enclos, laquelle, avec la dîme de sang et 28 mesures de terre environ forment les gros fruits de la cure. — Lettres écrites à Delebarre, avocat et procureur à Arras, par dom Bétancourt, religieux d'Auchy. — Jugement du Conseil d'Artois qui condamne Nicolas-Joseph Henquenet, curé de la paroisse de Monchel, à se désister des terres et des droits de dîme appartenant à sa cure, et à payer à l'abbaye d'Auchy, par forme de fermage, la somme de 200 livres pour chaque année de jouissance desdits biens. — Déclaration des terres de la cure de Monchel. — État des frais de la « mise de fait « exploitée à la requête de l'abbaye d'Auchy, sur les biens « du sieur Henquenet, curé de Monchel, en vertu de com- « mission de la chancellerie d'Artois du 13 avril 1785. »

B. 730. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 1 sceau.

1637-1783. — Procès-verbaux d'apposition de scellés dans l'abbaye du Vivier ; — inventaire du mobilier ; — liste des religieuses à l'époque du décès d'Isabelle Robert, de Scholastique Bouquel, d'Albérique Hatté, de Théodore Widebien d'Ignaucourt et de Dominique de Coupigny, abbesses. — Inventaires contenant les noms des abbesses, prieures et religieuses de l'abbaye d'Avesnes ; ceux de dame Anne de Warluzel, abbesse morte en 1637 ; Jeanne de Tramecourt, Françoise de Monchy, Marie-Jeanne de Monchy et Louise-Charlotte de Ligny, qui remplirent aussi successivement les fonctions d'abbesse, depuis l'année 1697 jusqu'en 1783 ; d'Antoinette-Françoise de Béthencourt et de Charlotte-Francoise de Monchy, prieures ; des religieuses Anne-Catherine de Carondelet, Marie-Jeanne de Launoy, Marie-Anne de Fiennes, Louise-Françoise de Montmorency, Isabelle-Eugénie de Genevières, Charlotte-Joseph de La Forge-La-Pierre, Marie-Thérèse d'Alsace-Hénin-Liétard et Henriette-Gertrude-Alexandrine des Essars.

B. 731. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 3 cachets armoriés.

1558-1788. — Jugement du Conseil provincial d'Artois qui établit comme administrateurs du temporel de l'abbaye de Ste-Berthe de Blangy, dom Grégoire Gilliot, prieur ; dom Bernard Danvin, receveur, et dom Maur Fontaine, jusqu'à la nomination du nouvel abbé qui devait succéder à dom Benoît Potel, mort le 26 juin 1765. — Inventaires concernant les biens de l'abbaye de Ste-Colombe de Blendecques, de l'ordre de Cîteaux. Ces documents portent les signatures des religieuses du monastère ; on y voit, en outre, que dame Austreberthe de Fiennes était abbesse en 1766 et qu'elle mourut le 30 avril de la même année. — Lettres adressées au Conseil d'Artois par : Isabeau de Tilly, abbesse de Blendecques, pour l'informer que son grand âge et sa « débilité » l'empêchent de prendre à sa charge une nouvelle religieuse ; — par Isabeau de Bersacque, prieure, Marguerite de Canteleu, boursière, et sœur Lamberte Attagnant, touchant la mort de dame Françoise Dermin, leur abbesse. — Lettre, sans suscription, contenant l'avis des président et gens du Conseil d'Artois sur un projet qui avait pour but de réunir au couvent de la Trinité, à Arras, les religieux de Cantimpré, par suite de la démolition de leur abbaye qui était située à peu de distance des fortifications de la ville de Cambrai. — Inventaires des

biens de l'abbaye de Chocques, et procès-verbaux d'apposition de scellés sur tout le mobilier, après le décès de sire Charles Hannotte, dom Patrice de Gouy, Floride Delassus et sire Nicolas Chavatte, qui furent abbés de ce lieu.

B. 732. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 86 pièces, papier; 2 cachets armoriés.

1550-1755. — Inventaires : du mobilier de l'abbaye de Cercamp ; — des titres et papiers ; — des bestiaux. — Ordonnances du Conseil d'Artois concernant le scellé à apposer et les autres formalités à remplir dans ledit monastère, à chaque changement d'abbé ; — procès-verbaux dressés pour constater l'exécution de ces formalités : en 1721, après la mort de l'abbé Jules-Paul de Lyonne ; en 1723 et en 1765, au décès des cardinaux Dubois et Prosper Colonna de Sciarra, qui avaient joui de la commande de l'abbaye de Cercamp. — Déclaration faite en assemblée capitulaire, par les religieux de Cercamp, sur l'avis qui leur était demandé par l'avocat fiscal du Conseil d'Artois, au sujet de la « requête de domp François de Nizart, « prieur de ceste abbaye, prétendant la dignité abbatialle « vacante par la mort de domp Anthoine Géry. » — Déclarations signées : par dom Bernard Michiels, abbé du monastère de Notre-Dame de Clairmarais ; par Jean-Baptiste Delavigne, prêtre, demeurant à Saint-Omer ; par sœur Colombe Dufour, abbesse des dames de Ste-Colombe de Blendecques, etc., en faveur de dom Louis Lelièvre, religieux de l'abbaye de Clairmarais, pour lui faire obtenir la prélature de l'abbaye de Cercamp, en remplacement de l'abbé Antoine Géry, mort en 1658. — Lettre de Jean, abbé de Cambron, concernant deux religieux de Cercamp qui étaient détenus dans les prisons de l'officialité d'Arras.

B. 733. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1649-1787. — Inventaires faits en l'abbaye de Notre-Dame de Clairmarais, après la mort de dom Bernard Michiels, dom Robert Roberty, messire Georges Petquain, dom Joseph Maillart, dom Antoine de La Houssoye, dom Antoine Finet de Brianville, dom Englebert Le Porcq, dom Barthélemy Delaguette, dom Ignace Hémart, dom Edme Thiraut et dom Martin Bernard, qui ont administré successivement cette maison en qualité d'abbés. — Liste des religieux composant le chapitre de l'abbaye de Clairmarais en 1717 : dom François Le Roux, prieur et grand receveur ; dom Siméon Flandrin, maître de la pêcherie ; frère Edmond Ghis, maître de l'infirmerie ; frère Augustin Capelle, maître de la basse-cour ; frère Jérôme Dubuisson, maître des œuvres, dom Bernard Petit, boursier ; frère Bertin de Wisques, grand-chantre ; frère Antoine de La Houssoye, second maître de la basse-cour ; dom Cornil Vanhincoth, organiste ; dom Arnould Cadet, maître des caves ; dom Guillaume Ogier, directeur des dames Blendecques ; frère Philippe Laigle, sous-prieur et chantre ; dom Étienne Roberty, commis au revestiaire ; dom Englebert Le Porcq, professeur et maître des bois ; dom Pierre Bonnier, sous-chantre ; frère Gabriel Carlier, receveur de Scoubroucq ; dom Alexis Bertelot, directeur des dames de Ravensberghe ; frère Denis Malapert, trésorier ; frère Barthélemy Joyeux, maître de la barberie ; frère Thomas Dupont, second organiste ; frères Albert Macquart, Jean-Baptiste Lecat, Benoît Ogier, Jacques Tèvre, Michel Waymel, Louis Ogier, sacristain ; Charles Gaverlot, Omer Ferdouble ; dom Josse Bernard, demeurant à Cîteaux ; dom Martin Dubuisson, directeur des dames du Vivier, à Arras ; dom Joseph Bédu, directeur des dames de Woestine ; dom Laurent Tonneau, demeurant à la Trappe ; frère Malachie Loisel, demeurant à l'abbaye des Prés, à Douai, et six frères convers. — Procès-verbal dressé en vertu de commission du Conseil d'Artois, pour la conservation des biens de l'abbaye de Clairmarais, après le décès de dom Denis Pecqueur qui en était abbé. Frère Liévin Fauquet, prêtre religieux et maître de la basse-cour, a déclaré qu'il avait « sous son administration » dix chevaux et deux poulains, vingt-quatre vaches, quinze bœufs et huit petits veaux « six grasses bestes à cornes » vingt-neuf moutons, cinquante brebis, quarante-cinq agneaux et quatorze porcs. Ledit procès-verbal fait aussi mention du grand cachet de l'abbaye représentant les armoiries du prélat et celles du monastère « aveçq « l'image de Saint-Bernard au milieu et aveçq cest escript « allentour : *sigillum D. Dionisi Pesqueur abbatis B. M.* « *de Claromarisco quadragessimi sexti.* »

B. 734. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier (5 imprimées) ; 4 cachets.

1543-1787. — Inventaires concernant les biens de l'abbaye de Notre-Dame d'Eaucourt. — Le procès-verbal dressé en 1674, après la mort de sire Jacques Lefrancq, abbé dudit monastère, fait mention de la crosse abbatiale, en argent doré, enrichie de pierreries ; d'un encensoir d'argent, d'un calice d'argent doré, etc., les greniers de l'abbaye renfermaient alors 900 rasières de blé, environ ; on en trouva aussi près de 800 rasières dans les greniers du refuge des religieux, en la ville de Bapaume ; les écuries et les étables contenaient douze chevaux, un poulain, douze bêtes à cornes, deux cents bêtes à laine, trente co-

chons, etc. — Lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye de Ham, en 1673, par le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas. — Attestation faite par-devant notaire, en la ville de Saint-Omer, par François Du Chambge, archidiacre de la cathédrale, et Jean de Blocq, notaire apostolique, au sujet de l'élection canonique et de la mise en possession de dom Maur Feutrel, nommé abbé de St-Sauveur de Ham, par le roi de France, en 1674. — Copie d'un certificat délivré en faveur du même prélat par Jacques-Théodore de Bryas, archevêque de Cambrai. — « Factum pour les sieurs abbé et religieux de l'abbaye « de St-Sauveur au village de Ham, appellans d'une « ordonnance des élus d'Artois du 5 février 1734, contre « Jean-Baptiste Pothon, fermier des anciens impôts sur « les vins, bières et bêtes vives des ville et quartier de « Lillers. » — Procès-verbaux contenant la désignation des meubles et autres objets trouvés dans l'abbaye de Ham, par les commissaires du Conseil d'Artois chargés de se transporter audit lieu après le décès des abbés dom Maur Feutrel, dom Benoît Mercier, dom Jean Du Bois et dom Jean Ducrocq.

B. 735. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1625-1789. — Jugement du Conseil d'Artois ordonnant la mainlevée des scellés qui avaient été apposés dans l'abbaye de Sainte-Marie-Madelaine d'Étrun, par suite de la mort de Marguerite de Tramecourt, abbesse de cette maison. — Déclarations : de l'argenterie, des linges, meubles, etc., qui se trouvaient dans l'abbaye d'Étrun en l'année 1694; — des revenus annuels du même monastère. — Listes des religieuses d'Étrun : sous l'administration de Marie-Madelaine Bochart de Champigny qui mourut abbesse de ce lieu le 3 mars 1740 : Marie-Catherine-Claire de Croix-Malannoy, prieure ; Angélique de Fouilleuse, Gabrielle de Montesquiou-d'Artagnan, Jeanne-Françoise de Bussy d'Estrée, Charlotte-Honorée Bochart de Champigny, etc.; à l'époque de la mort de Marie-Philippine-Sabine de Genevières de Samettes, 29 mai 1789 : Marie-Françoise-Louise Dupont d'Estrœelles, prieure, née à Villers-lez-Cagnicourt, diocèse de Cambrai, âgée de quatre-vingt-trois ans, professe de soixante-sept ans; Louise-Charlotte d'Amerval, née à Haplincourt près de Péronne, chapelaine et sous-prieure; Élisabeth-Françoise de Monsures, maîtresse des novices; Louise d'Amerval d'Haplincourt, Marie-Albertine-Louise de Nelle, Marie-Constance-Henriette de Beauffort, Valentine-Antoinette de Briois d'Hulluch, née à Arras; Françoise-Anne-Ursule de Forceville, née à Montreuil; Marie-Louise-Gabrielle de Forceville, etc.

B. 736. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1664-1784. — Actes de saisine des terres et seigneuries appartenant à l'abbaye de Ste-Marie-Madelaine d'Étrun. — Serments de fidélité reçus par l'abbesse d'Étrun : d'Albert-Ferdinand Lesage, fermier au village d'Ayette et lieutenant de la seigneurie d'Ablainzevelle; — de Jacques-Antoine Delatramerie, lieutenant au village de Bailleul-sire-Bertoult; — de Jean-Baptiste Darras, fermier de Labbiette, au village de Boisleux-St-Marc; — de Gilles Candelier, laboureur demeurant à Bouvigny-Boyeffles; de Pierre Payen et Jean-François Payen, lieutenants de la seigneurie d'Étrun. — Actes de foi et hommage des hommes de fief de l'abbaye d'Étrun. — Déclarations concernant les fiefs tenus par Pierre-Guislain Lequien, Louis-François Desbureaux, André Caron, Nicolas Magniez et Jean-Baptiste Payen. — Commissions accordées par l'abbesse d'Étrun : à maître Noël-Joseph Boussemart, demeurant à Arras, pour exercer l'office de « procureur fiscal des terres, seigneuries « et justices » de ladite abbaye ; — à Jacques Delattre, d'Étrun, pour remplir les fonctions de greffier en chef.

B. 737. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1688-1782. — Serments de fidélité prêtés entre les mains de l'abbesse d'Étrun : par Jean-François de Baillencourt, dit Courcol, bailli de la seigneurie de Fouquières-lez-Lens; — par Louis-Joseph Dusauchoy, fermier et lieutenant à Givenchy-en-Gohelle ; — par Jean-Baptiste Fauchison, fermier et lieutenant à Manin ; — par Edmond Cuvelier, laboureur à Neuville-St-Vast; — par Jean-François Polhaye, lieutenant de la seigneurie de Roclincourt. — Procès-verbal d'information dressé à la charge de Jacques L., demeurant au village de Magnicourt-sur-Canche, qui avait volé des grains dans les champs pendant la moisson; — jugement du bailli et des hommes de fief de la seigneurie vicomtière de Magnicourt appartenant aux abbesse et religieuses d'Étrun, condamnant aux galères ledit Jacques L., reconnu coupable du vol qui lui était imputé.

B. 738. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1541-1788. — Acte par lequel le Conseil d'Artois promet à sire Pierre Boucher, religieux et coadjuteur de l'abbaye d'Hénin-Liétard, représenté par maître Jacques Durant, chanoine de l'église cathédrale d'Arras « toute « aide et assistance » pour le faire parvenir à la dignité abbatiale dudit monastère, après la mort de dom Jean de Feucy, abbé des églises et abbayes du Mont-St-Éloi et

d'Hénin-Liétard. — Inventaire des biens de l'abbaye d'Hénin-Liétard. — Requête adressée à l'évêque d'Arras par messire Charles Dambrines, abbé d'Hénin-Liétard, afin d'obtenir sa visite le jour où il devait rendre compte de son administration à ses religieux; — ordonnance rendue sur cette requête par Gui de Sève, évêque d'Arras. — État des revenus de l'abbaye d'Hénin-Liétard; — noms des religieux de cette maison. — Lettre écrite aux officiers fiscaux du Conseil d'Artois par les président et gens de la Chambre des Comptes du Roi, à Lille, au sujet de biens de l'abbaye de Licques qui se trouvaient sous la juridiction du bailliage de Saint-Omer. — Procès-verbaux d'apposition de scellés à l'abbaye de Marœuil après le décès de Joseph Williart et de sire Charles Blanchart, qui étaient abbés de ce lieu.

B. 739. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1543-1785. — Commission donnée par le Conseil d'Artois à maître Antoine Deslions, conseiller et avocat fiscal du même conseil, à l'effet de se transporter à l'abbaye du Mont-St-Éloi afin d'y dresser un inventaire des meubles, d'y apposer les scellés et de pourvoir à la conservation des droits royaux relativement à la nomination de l'abbé qui devait remplacer messire Pierre Busquet. — Inventaire fait au monastère du Mont-St-Éloi et au refuge des religieux, situé en la ville d'Arras, après la mort de messire Pierre Le Roy, abbé. — Acte constatant que Antoine-Louis Fauquette, fermier, a prêté serment en qualité de lieutenant de la seigneurie vicomtière que l'abbaye du Mont-St-Éloi possédait au village d'Hersin-Coupigny. Ce serment a été reçu par l'abbé Doresmieulx. — Copie des pouvoirs accordés au sieur Fauquette par messire Alexandre Doresmieulx, abbé du monastère de St-Éloi. — Inventaires concernant l'abbaye du Verger, à Oisy; — listes des religieuses. — Mémoire sur un procès qui avait été intenté, pour droits de justice, aux abbesse et religieuses du Verger par messire Antoine de Tournay, chevalier, seigneur d'Oisy. — Procès-verbaux d'apposition de scellés contenant les noms des religieuses de l'abbaye d'Outhove dite Ravensberghe.

B. 740. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 89 pièces, papier; 2 sceaux et 2 cachets.

1562-1781. — Lettre du procureur général du Conseil d'Artois annonçant la mort de sire Jean-Marie Loquety, abbé du monastère de Ste Marie-au-Bois dit de Ruisseauville, et requérant qu'il « plaise à la Cour dénommer « commissaire pour se transporter en ladite abbaye à effet « de saisir et mettre sous la main du Roi les biens et revenus d'icelle, faire défenses aux religieux de ladite « abbaye de procéder à aucune élection jusqu'à ce qu'ils « en aient obtenu la permission de S. M. et faire apposer « le scellé sur les meubles et effets, titres et papiers, in-« ventaire préalablement fait en la forme et manière ac-« coûtumée. » — Déclarations concernant le revenu temporel de l'abbaye de Ruisseauville. — Lettre écrite au Conseil d'Artois par le comte d'Annapes et par Mathias, abbé de Blangy, au sujet de la charge de prélat de l'abbaye de St-André-au-Bois qui était devenue vacante. — Inventaires faits au monastère de St-André-au-Bois en exécution de commissions émanant de la chancellerie du Conseil d'Artois. — Déclaration des biens et revenus de l'abbaye de St-Augustin-lez-Thérouanne : « A la dicte « abbaye compecte et appartient l'enclos et la cense d'icelle « abbaye, consistant en nombre de cent quatre-vingt-cinq « mesures de terre à labour, y compris cincq mesures de « prez mis à labour depuis trente ans, avec encor environ « quarante mesures de riez, bruhières et sablonières, si-« tuées au terroir de Clarecques et Rebecq. » — Inventaire dressé au refuge des religieux de Marœuil, en la ville d'Arras, où était décédé Ferdinand d'Auchy, abbé de St-Augustin-lez-Thérouanne; — liste des religieux de cette abbaye, au nombre desquels se trouvaient frère Liévin Hollebecq, curé de Winezèle; Claude Aeloque, curé de Rincq; Milon Le Cointe, curé de Rebecq et Emmanuel Dauchy, curé de Bayenghem.

B. 741. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 137 pièces, papier; 2 sceaux et 2 cachets.

1558-1774. — Lettre de Mathias, archiduc d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, concernant l'administration des biens temporels de l'abbaye de St-Bertin en la ville de Saint-Omer qui avait été accordée par les États Généraux à l'abbé de Marœuil. Cette lettre ordonne au vicomte de Gand, gouverneur d'Artois, et au conseil de la même province de mettre ledit abbé en possession de la charge qu'il devait remplir. — Arrêt du conseil privé du roi d'Espagne ordonnant à messire Jean de Vernois, évêque de Saint-Omer et aux abbé et religieux de St-Bertin de se régler sur le concile de Trente pour les processions qui se faisaient dans la ville de Saint-Omer. — Lettres : des religieux de St-Bertin annonçant au Conseil d'Artois la mort de leur abbé; — de François de Valbelle, évêque de St-Omer, touchant l'administration des biens de l'abbaye de St-Bertin. — Inventaire du mobilier de l'abbaye de St-Bertin et listes des religieux. — Copie des lettres de Henri III, accordant aux abbé et religieux de St-Josse-

au-Bois la mainlevée des biens qui leur appartenaient au royaume de France. — Procès-verbaux d'inventaire concernant les meubles et les titres de propriété trouvés, tant en la ville d'Hesdin, au refuge des religieux de St-Josse-au-Bois, que dans l'abbaye du même nom, appelée aussi Dommartin, après la mort des abbés Jean Durlin, dom Philippe de Chelers, dom Charles Ricouart, dom Milon Marcq et dom Thomas Breuvart. — Copie du concordat suivant lequel les pères de la congrégation de St-Maur ont été établis dans l'abbaye da St-Josse-sur-Mer; — ratifications de cet acte : par les prieur et religieux de ladite abbaye; — par le chapitre général de la congrégation de St-Maur tenu au monastère de St-Benoît-sur-Loire. — Dénonciation anonyme adressée à l'infant d'Espagne, gouverneur des Pays-Bas, contre les religieuses de Willencourt. Les premières lignes de cette lettre sont ainsi conçues : « A un quart de lieue d'Auxi-Chasteau est située « l'abbeye de Williencourt, dans laquelle, quoy qu'elle « soit sur le pays d'Artois, ny a autres religieuses que « françoises, qui ne servent que d'espies pour remarquer « tout ce qui se passe dans le pays, pour en faire relation « à Abeville, Montreuil, et surtout au sieur de Ramburre, « avec lequel elles tiennent particulière correspondance, « et si advant, que personne ne peut entrer audit chasteau « sans estre appereeu de ladicte abbeye. Qui plus est, soubz « hombre d'estre et de demeurer sur le pays d'Artois, « elles en tirent tout ce qui est des accomodements des « françois, comme sel, poudre, toilette et autres choses, « lesquelles sont transportées de nuict à la dicte abbeye « où les françois les viennent prendre et lever en toute « seureté. D'ailleurs, la dicte abbeye sert de retraicte et « lieu de rafraichissement aux françois pour entrer et « sortir au pays d'Artois, » etc.

B. 742. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 138 pièces, papier; 7 sceaux et 6 cachets armoriés.

1326-1784. — Commission donnée par le Conseil d'Artois aux officiers fiscaux du même conseil, pour faire l'inventaire des titres et papiers et des meubles appartenant au couvent de la Très-Ste-Trinité d'Arras, à l'occasion de la mort du R. P. Adrien Dupretz, religieux ministre de cette maison. — Inventaire dressé en la maison appelée l'hôpital de St-Vaast, à Arras, où était décédé frère Jean Liebbe, prêtre, ministre et administrateur du temporel du couvent de la Très-Ste-Trinité. Cette maison servait de refuge aux religieux Trinitaires « à cause de la ruyne de leur couvent qui estoit aux faulx-« bourgs de la dite ville. » — Lettres par lesquelles Bauduin de Sailly, écuyer, sire de Bucquoy, abandonne, en vertu du pouvoir à lui octroyé par Hue de Châtillon, seigneur de Leuze, tous les droits qu'il possédait sur un fief, à Ablainzevelle, qui avait été donné par la comtesse d'Artois aux religieuses du couvent de la Thieuloye. — Eudes, duc de Bourgogne, voulant accomplir les dernières volontés de la comtesse Mahaut, son aïeule, assigne, par acte du 20 avril 1332, aux religieuses de la Thieuloye, 373 livres 3 sous et 3 deniers de rente, afin de compléter les mille livres qui leur avaient été promises par ladite dame, leur fondatrice. — « Chy est la déclaration des terres que « Madame Mehault, comtesse d'Artois, acheta pour fonder « le monastère de Le Thieulloie-les-Arras, au nom de « la sainete Trinité de Paradis, de le ordre sainct « Augustin. » — Compte des rentes seigneuriales dues au couvent de la Thieuloye. — Lettre écrite au Conseil d'Artois, par François Richardot, évêque d'Arras, relativement à la profession et au vœu des religieuses de l'hôpital St-Jean de cette ville. — Compte des rentes et revenus appartenant au couvent de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, à cause de leurs terres et seigneuries de Fruges et des environs. — Copie d'une requête adressée au Roi par les Ursulines de Saint-Omer, afin d'être autorisées à acquérir une maison pour l'agrandissement de leur couvent. — Déclaration des officiers de justice du marquisat de Renty, concernant le prieuré du même lieu. — Lettres patentes accordées par le roi Louis XVI au frère Jean-André Blanc, prêtre, profès de l'ordre de St-Benoît, pour prendre possession du prieuré de St-Martin de Pas. — Inventaires faits au prieuré de St-André-lez-Aire, depuis l'année 1692 jusqu'en 1779, après le décès des prieurs.

B. 743. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1586-1753. — Jugement rendu par le Conseil d'Artois sur la requête à lui présentée par messire Gui de Sève, nommé par le Roi, évêque d'Arras, afin d'être autorisé à faire vendre les chevaux, les grains et les vins provenant de la succession de messire Gui de Sève, de Rochechouart, son oncle, qui occupait précédemment le même siége épiscopal. — Procès-verbal de visite des églises, ornements, linges, vases sacrés, fermes et bâtiments dépendant de l'évêché d'Arras. — Procès-verbaux constatant l'état des moulins, bâtiments et fermes de Vitry et de Mareuil, et des maisons presbytérales, chœurs d'églises paroissiales et autres édifices qui faisaient partie du domaine de l'évêché d'Arras ou qui se trouvaient à sa charge. — Inventaire des biens meubles trouvés dans la maison épiscopale de Saint-Omer, après la mort de messire Jean Six, évêque diocésain résidant en ladite ville.

B. 744. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 154 pièces, papier; 3 sceaux et 2 cachets.

1580-1657. — Lettre d'Alexandre, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, annonçant la nomination faite par le roi d'Espagne, en 1580, à l'évêché de Saint-Omer; elle porte pour suscription : « à notre vé« nérable, très-cher et bien-aimé maistre Jehan Six, esleu « evesque de Saint-Omer. » — Lettres adressées au Conseil d'Artois, par l'évêque de Saint-Omer, au sujet d'un nommé Jacques D., natif de Labeuvrière, qui s'était fait remarquer comme hérétique dans les environs de Guînes et de Calais, où il demeurait avec sa femme. — Commission du bureau des finances de Bruxelles, qui accorde à messire Christophe Morlet, doyen de l'église cathédrale de Saint-Omer et au seigneur du Maisnil, maïeur de ladite ville, la charge d'administrer le temporel de l'évêché de Saint-Omer, pendant la vacance du siége. — Inventaire des meubles du palais épiscopal de Saint-Omer après le décès de messire Christophe Morlet. — Quittances de divers payements faits en exécution du testament de Christophe de France, évêque de Saint-Omer.

B. 745. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1651-1668. — Testament et codiciles faits par Christophe de France, évêque de Saint-Omer, et quittances des sommes payées en exécution de ces actes : au prieur du couvent des frères Prêcheurs de Saint-Omer, à la mère supérieure des religieuses de Ste-Madelaine, à la prieure des sœurs de Ste-Marguerite, à la dépositaire du couvent des Ursulines, au frère Ange de la Croix, vicaire des Carmes déchaussés ; aux curés des églises paroissiales de Ste-Aldegonde, St-Denis, St-Jean, St-Martin, Ste-Marguerite et St-Sépulcre, en la ville de St-Omer; au recteur du collége des Pères de la compagnie de Jésus, à Louise de Ste-Claire, abbesse des Clarisses de Gravelines; aux supérieures des sœurs grises et des sœurs noires de Saint-Omer, à sœur Marie-Thérèse Hanotte, prieure du couvent de St-Dominique, à Merville ; à frère Jacques de Lannoy, prieur de la Chartreuse du val de Ste-Aldegonde, etc. — Compte rendu par les exécuteurs testamentaires de messire Christophe de France, décédé évêque de Saint-Omer, le 10 octobre 1656.

B. 746. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1656-1658. — Quittances des sommes payées par les exécuteurs testamentaires de Christophe de France, évêque de Saint-Omer : à la mère du couvent de St-Dominique, à Merville; — au curé de Noyelles-sur-l'Escaut, pour don fait à l'église du même lieu; — au couvent des pénitentes de la ville de Saint-Omer; — à sœur Anne-Thérèse de France, religieuse béguine, en la ville de Bruxelles, légataire de son oncle pour 50 florins ; — à François Le Petit, orfévre, demeurant à Saint-Omer. — Procuration donnée à Etienne Duponchaux, par Florisse de France, résidant au village de Mazingarbe, veuve d'Antoine de Gargan, écuyer, seigneur de Beaurepaire, à l'effet de recevoir la somme de cent florins, à elle léguée par le révérendissime seigneur Christophe de France, son cousin-germain ; — semblable procuration, par Christophe de Gargan, donataire dudit évêque de Saint-Omer pour une somme de 300 florins.

B. 747. (Liasse.). — 10 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1669-1765. — Lettre de l'abbé de Bryas, annonçant au Conseil d'Artois, que le roi d'Espagne l'a nommé pour succéder à N. Jonard, à l'évêché de Saint-Omer. — Inventaires contenant la description des meubles trouvés au palais épiscopal de Saint-Omer, en 1708, après le décès de messire Louis-Alphonse de Valbelle; en 1727 pendant la vacance de l'évêché. — Procès-verbal dressé par Joseph Demarle et Jean Malherbe, huissiers du Conseil d'Artois, en présence de Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves, évêque de Saint-Omer, de Jacques-Théodore de Bryas et Pierre de Mazerand, chanoines de la cathédrale de la même ville, afin de constater l'état des sceaux qui avaient été apposés dans les appartements de l'évêché et du séminaire, et la remise des clefs entre les mains du nouveau prélat. — Inventaires faits après la mort de François-Joseph de Brunes de Montlouet, évêque de Saint-Omer.

B. 748. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1674. — Déclarations : des propriétés appartenant aux religieuses de Ste-Catherine, au couvent de la Madelaine, aux pères Jésuites anglais, au couvent du Soleil et à l'hôpital de St-Jean-Baptiste, en la ville de Saint-Omer; — des biens de mainmorte, situés à Serques, Réclinghem, Tilques, Zutkerque, Polincove, Hallines, Blendecques, Arques, Herbelle, Moulle, Salperwick, Wizernes, Fauquembergue, Helfaut, Renty, Tatinghem, Biéquin, Lumbres, Linghem, Fléchin, Norrent-Fontes, Roquetoire, Mazinghem, Mametz, Inghem, Étrée-Blanche, Ferfay, Blessy, Marthes, etc.

B. 749. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 72 pièces, papier, (5 imprimées); 1 plan; 2 sceaux et 3 cachets armoriés.

1532-1788. — Traité fait par-devant notaire en la

ville d'Arras, entre le sieur Chauvelin, intendant des provinces de Picardie et d'Artois, d'une part, et le sieur Lefebvre, prévôt du chapitre de l'église cathédrale d'Arras, au sujet de la fondation d'un service solennel et perpétuel qui devait être célébré, chaque année, pour le repos de l'âme du comte de Vermandois; — lettres du roi Louis XIV, qui approuvent ce traité.— « Compte que fait et « rend Hugues de Heurtevent, receveur du pain de chelier « de l'église collégiale St-Pierre, en la ville d'Aire, à « vénérables et discrets seigneurs messieurs les doyen et « chapitre d'icelle église, des rentes et revenus apparte- « nant à la recepte dudit pain de chelier. » — Lettres patentes obtenues du roi Philippe II par les chanoines de Thérouanne, au sujet de leurs titres et documents originaux qui avaient été détruits lors de la ruine de cette ville et dont ils ne possédaient plus que quelques copies. — Enquête touchant les travaux qui devaient être faits au toit de l'église collégiale de Lens. — Comptes : des biens et revenus de l'église d'Hénin-Liétard; — de l'église St-Sauveur, à Arras. — Plan de quelques propriétés soumises au droit de dîme sur le territoire de Bachimont, commune de Buire-au-Bois. — Procès-verbaux d'enquête concernant : la réédification de la chapelle Notre-Dame, en l'église de Sailly-sur-la-Lys; — les réparations à faire à la chapelle de Wavrin, située à Bourecq. — « Mémoire par lequel on prouve que « la chapelle de Ste-Marguerite « ès faubourg de Bapaume est bénéficiale. »

B. 750. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier (2 imprimées), 11 cachets.

1351-1746. — Requête adressée à l'empereur Charles V par les chanoines du chapitre de l'église St-Amé à Douai, afin d'être maintenus dans leurs « droits, « priviléges, libertés, franchises et exemptions. » — Arrentement perpétuel de « certain flégard, crette et fossé « du château de Douay, au profit des doyen et chapitre de « St-Amé, audit Douay. » — Demande adressée au roi d'Espagne par Hugues Dumortier, bourgeois de la ville de Douai, pour être autorisé à bâtir un colombier sur une propriété qu'il tenait du chapitre de l'église collégiale de Douai, au village de Roo. — Lettre écrite par le Conseil d'Artois, au procureur général et au premier président du parlement de Paris, à l'avocat général et au garde des sceaux : « Le chapitre et bailliage de St- « Amé en Douay, avec ses dépendances, a de tout temps « esté du ressort du Conseil d'Artois, sauf l'appel au Par- « lement de Paris. Cependant, les officiers du Parlement « de Flandre, aussitôt leur établissement en la ville de « Douay, ont cru l'occasion favorable pour tenter de dé- « membrer cette portion de l'Artois, et se sont pourvus au « Conseil privé du Roi pour se faire attribuer cette juridic- « tion. » — Requête des doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de St-Amé à Douai, exposant au Roi et à son conseil que « quoiqu'ils aient démontré, par leurs « requêtes précédentes, qu'en exécution de l'arrêt du « 19 juin 1717, qu'ils ont obtenu contre le Parlement « de Flandres, ils ont le droit d'exercer toute justice en « matière civile, criminelle et de police, sous la juridiction « et ressort du Conseil d'Artois, sauf l'appel au Parle- « ment de Paris; néanmoins, le langage que tiennent les « échevins de Douay dans leur dernière requête du 5 sep- « tembre 1744, force les suppliants de faire surabondam- « ment une nouvelle production de pièces, qui fortifie « leur droit de police et de voirie dans l'enclos de l'ancien « domaine de leur dite église, en la ville de Douay. »

B. 751. (Liasse.) — 62 pièces, papier (11 imprimées.)

1721-1747. — Observations pour le sieur Fiévet d'Argery, acquéreur de la terre de Bersée, et autres défendeurs, contre les doyen, chanoines et chapitre de la collégiale de St-Amé à Douai, demandeurs. « Il s'agit « d'un pétitoire de dîme cumulé avec le possessoire, du « consentement des parties. » — Mémoires : du chapitre de St-Amé au Conseil d'Artois, afin de prendre « de main « commune les moyens propres à faire cesser les entre- « prises du magistrats de Douai; » — pour les officiers du Conseil d'Artois, contre les officiers du parlement de Flandre; — pour le chapitre de la collégiale de Douai, demandeur, contre le sieur Taisne, prévôt de la même église et le sieur Cambier, greffier du Parlement de Flandre, défendeurs. — Observations signifiées sur la requête du sieur Taisne. — Observations sommaires sur le mémoire des échevins de la ville de Douai. — Inventaire de titres qui prouvent que le chapitre de l'église de St-Amé, à Douai, est de fondation royale; que l'église et l'enclos du chapitre, le bailliage et ses dépendances « sont Artois ou enclavements d'Artois; » que les deux maisons dites *du Gibet*, situées à la porte de Douai et dépendant du domaine de St-Amé, ont été déclarées du territoire d'Artois, par arrêt du Conseil d'État, du 13 septembre 1672; que depuis 1530 le chapitre de Saint-Amé et son bailliage ont été du ressort du Conseil d'Artois au lieu et place du bailliage d'Amiens. — Arrêt rendu au Conseil d'État privé du Roi, entre les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de St-Amé, à Douai, demandeur aux fins des lettres en règlement de juges, par eux obtenues au grand sceau, le 13 novembre 1744, d'une part, et Jacques-Philippe Taisne, docteur en théologie, prévôt de

ladite église, défendeur, d'autre part. Cet arrêt renvoie les parties au conseil provincial d'Artois, pour y procéder sur leurs différends et contestations, suivant les derniers errements, sauf l'appel au parlement de Paris, « le tout comme « auparavant la commission obtenue au Parlement de « Douay, par ledit sieur Taisne, le 29 juillet 1754. »

B. 752. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 102 pièces, papier (3 imprimées); 11 sceaux et 35 cachets armoriés.

1530-1672. — Ordonnance de l'empereur Charles V, concernant : l'impression et la vente des livres de Martin Luther et de ses adhérents ; — les anabaptistes ou rebaptiseurs, contre lesquels des peines très-sévères sont prononcées : les hommes devaient mourir par le feu ou par l'épée, et les femmes devaient être condamnées au dernier supplice par la fosse. — Lettres adressées : à l'évêque d'Arras par Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, au sujet des assemblées faites en la ville de Valenciennes « par aulcunes gens incognues allans en « troupe, de nuict, par les rues, chantans diverses chan- « sons et psalmes, chose sentant sédition et de maulvaise « conséquence, procédant de dannées sectes et hérésies « présentement régnantes ès pays de pardecha et à l'envi- « ron. » Cette lettre contient diverses recommandations et particulièrement celles de remédier et de mettre ordre aux scandales des sectes hérétiques ; de veiller à ce qu'il y ait de bons curés dans toutes les paroisses du diocèse, et qu'il soit ordonné de « tenir registre par escript des tres- « pas, mariaiges et baptesmes ; » elle met aussi devant les yeux du prélat les inconvénients résultant de ce qu'une partie de la ville de Valenciennes se trouvait sous la juridiction de l'évêque de Cambrai, tandis que l'autre partie dépendait du diocèse d'Arras ; — aux président et gens du conseil d'Artois, sur les prédicateurs calvinistes qui allaient prêcher à Doullens, tous les samedis, jour de marché en cette ville ; — au gouverneur d'Artois et au conseil de la province, par le comte de Pinto, gouverneur général des Pays-Bas : « Messieurs, comme Sa Majesté, « par ses lettres du 21e de janvier a esté servie de nous « faire scavoir que Sa Saincteté auroit à son instance fait « émaner une bulle en faveur de Saint-Mystère de la pure « conception de la très-saincte Vierge, et qu'elle a trouvé « nécessaire qu'en actions de grâces de ce succès qui cau- « sera joye et dévotion par toute l'Église catholique Ro- « maine et à ses subjects il s'en facent démonstrations « ecclésiastiques par tous ses Estats et Royaulmes par la « célébration d'une messe solemnelle et une prédication, « nous avons, en accomplissement des ordres de sa dicte « Majesté, trouvé convenir de vous faire la présente, afin « que les debvoirs et actions de dévotion ordonnez par sa « dicte Majesté se facent par toutes les villes et lieux de « votre district, le 30e de ce mois, et de vous exhorter d'y « ajouster de votre part toutes les démonstrations qui « pourront provocquer la piété et zèle pour le maintien et « accroissement d'une si saincte et louable intention. A « tant, Messieurs, notre Seigneur, vous ait en sa saincte « garde, de Bruxelles, le 19e d'avril 1662 ; » — au conseil provincial d'Artois et aux maïeur et échevins de la ville d'Arras, par Valentin de Pardieu, en conformité des ordres du roi d'Espagne ; après quelques lignes relatives à « la mauvaise intelligence » survenue dans les rapports de la province avec le gouvernement des Pays-Bas, on trouve le passage suivant : « Il ni a personne de vous « aultres, Messieurs, qui ne sace qu'il y a trois choses « qui maintiennent l'estat de toutte républicque, de « l'exacte observation desquelles dépend leur heur et « félicité, comme au contraire leur corruption est ung « présage évident et manifeste de leur prochaine ruine, « la première est la religion, la seconde la politie tant « civile que militaire, et la troisième les finances public- « ques... »

B. 753. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier (1 imprimée) ; 2 sceaux et 15 cachets armoriés.

1540-1665. — Lettres de Phillipe II, roi d'Espagne, portant confirmation des ordonnances de l'empereur Charles V, qui avaient pour objet la conservation de la foi catholique et le maintien de la religion chrétienne dans les Pays-Bas. — Lettre écrite par le duc d'Alve au conseil provincial d'Artois, afin d'arrêter les « saccagements « d'églises et oultragements de curez et aultres gens ecclé- « siastiques » qui avaient lieu dans la basse Flandre, par « certains voleurs armez et embastonnez. — Noms et « surnoms de ceulx qui au pays et conté d'Artois sont « exceptez et excluz du pardon général du Roy, en date « du 8e de mars 1574. » Exemplaire des lettres patentes par lesquelles le roi Philippe II donne grâce absolue et pardon général « tant à Estats, pays, villes et commu- « naultez, que tous particuliers, voires proscritz et banniz « de ces Pays-Bas et autres, ayans offensé et fourfait, à « cause des troubles, émotions et révoltes, tant passées « que présentes, advenues en iceulx pays. » Lettre d'Albert, archiduc d'Autriche, approuvant l'ordre qui avait été donné par le Conseil d'Artois de faire guet et garde, tant de jour que de nuit, au clocher de l'église de Lestrem, pour prévenir le retour de nouveaux « actes scandaleux » tels que ceux qui avaient été commis clandestinement. Par une une autre lettre du 2 novembre 1617, il est dit qu'on avait

brisé l'image du Crucifix et celle de Notre-Dame-de-Pitié, dans le cimetière de Lestrem.

B. 754. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (26 imprimées); 1 sceau et 4 cachets armoriés.

1530-1764. — Lettres de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant des prières publiques pour : l'union entre les princes chrétiens et notamment pour obtenir la paix avec le roi de France; — la bonne issue du concile tenu dans la ville de Trente, en 1546; — l'élection d'un nouveau pape, après la mort du pape Paul III. — Ordonnances: de Philippe II, roi d'Espagne, au sujet du synode de Cambrai tenu à Mons en 1586; — des archiducs Albert et Isabelle, concernant la stricte observance des fêtes et dimanches. — Déclarations du roi Louis XIV interdisant les fonctions de médecin et d'avocat aux sujets qui font profession de la religion réformée. — Édit de Sa Majesté portant défense de faire aucun exercice public de la R. P. R. dans son royaume. — Arrêt de la cour du parlement, qui statue sur les requêtes présentées par plusieurs des « ci-devant soi disans Jésuites » aux chambres assemblées, au sujet de leurs pensions annuelles et alimentaires.

B. 755. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 97 pièces, papier (4 imprimées); 18 cachets.

1568-1772. — Lettre adressée par le président du conseil d'Artois à l'évêque de Boulogne, contre les abus et les désordres que commettaient quelques curés et autres ecclésiastiques de son diocèse, résidant en Artois. Ce magistrat engage le prélat à établir « un siége d'officialité à « Saint-Paul ou quelque aultre lieu commode dedens le « pais de Sa Majesté. » — Autre lettre du même à l'évêque d'Amiens sur le même sujet. — Ordonnance du conseil d'Artois touchant la confiscation des biens de l'évêché de Boulogne. — Déclarations du roi Louis XIV : sur la juridiction ecclésiastique; — portant que, dans l'instruction des procès criminels des ecclésiastiques, les juges d'église doivent exiger le serment des accusés et des témoins. — Ordonnance du conseil d'État accordant surséance, en Artois, à l'exécution de la déclaration du 4 février 1711, qui réglait la manière de faire le procès criminel aux ecclésiastiques. — Enquête faite par le sieur Charles-Joseph d'Halhuin du Pont, subdélégué de l'intendant de Flandre et d'Artois en la ville d'Aire, au sujet des charges et revenus des six prébendes « du Prince » fondées en l'église collégiale de Saint-Pierre, à Aire.

B. 756. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 112 pièces, papier (2 imprimées); 5 cachets.

1451-1780. — Extraits de plusieurs registres-terriers concernant les revenus de la commanderie de Loison. — Ordonnance de Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, qui réunit les biens de l'hôpital d'Artois de Saint-Jean l'Évangéliste, à Hesdin, à ceux de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, de la maladrerie du Vieil-Hesdin et de l'hôpital de Conchy. — Compte des biens et revenus de l'hôpital de Lens. — Lettres patentes du roi Louis XV, établissant un hôpital général dans la ville de Dunkerque. — Règlement pour l'hôpital Saint-Jean de la ville d'Arras. — Interrogatoire contenant les réponses faites par frère Jean Winglet, religieux profès de l'ordre du Saint-Esprit et supérieur de l'hôpital de la ville d'Aire, aux questions qui lui étaient faites, sur l'observance de sa règle, par l'official de Saint-Omer. — Compte de la maladrerie d'Aubigny. — Titres de rente en faveur de l'hôpital de Carvin. — Minutes de lettres du conseil d'Artois, concernant : l'hôpital de Gosnay uni à celui de Béthune; — les hôpitaux de Lens, d'Hénin-Liétard, du Ponchel, de Saint-Omer, etc.

B. 757. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1404-1637. — Ordonnance de Jean, sire de Bains, bailli d'Amiens, prescrivant à tous les officiers de justice de son bailliage, de faire exécuter les lettres de Charles VI, roi de France, dont il donne la teneur. Par ces lettres datées du mois d'octobre de l'an 1404, le Roi permet aux fermiers et laboureurs de transporter leurs moissons avant le lever et après le coucher du soleil, ce qui était expressément défendu auparavant. — Inventaire des titres produits au parlement de Paris, par Antoine d'Albon, évêque d'Arras, contre le chapitre de l'église cathédrale de la même ville, au sujet de la prise de possession de l'évêché d'Arras. — Arrêt du parlement de Paris qui renvoie au conseil de Malines le procès pendant entre les héritiers de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, au sujet de leurs droits de succession. — Coutumes générales de la ville et du bailliage de Bapaume. — Compte de l'administration des biens provenant de Cristophe Morlet, évêque de Saint-Omer.

B. 758. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1453-1530. — Certificat des maïeur et échevins de la ville d'Hesdin, attestant qu'ils ont vu : 1° les lettres par lesquelles Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, reçoit l'acte de foi et hommage qui lui a été fait pour la sei-

gneurie et châtellenie d'Épinoy, dont la propriété et jouissance appartenait à Jean de Melun, par donation de Jean, son père, seigneur d'Antoing; 2° d'autres lettres portant remise des droits seigneuriaux dus par suite dudit acte. — Compte des rentes et revenus provenant des seigneuries d'Humbercourt, de Mondicourt, Famechon, Pommera, Couturelle, etc., qui appartenaient en 1459 à Gui de Brimeu, et en 1514 à Adrien de Brimeu, chevalier, comte de Meghem. — Vente de la seigneurie de Bailleul-sire-Berthoult par Jean de Bailleul, dit Havart, au nom d'Antoine de Bailleul, écuyer, son neveu, à Jeanne de Fontaine, dame de Glisy, pour appartenir au duc de Bourgogne, et après le décès de celui-ci, à Louis de Meurchin, tous deux déclarés « command » dans cet acte. — Information faite en la ville de Béthune, par ordre de la comtesse d'Artois, à l'occasion du meurtre de Guillaume de Weigni. — Comptes des terres et seigneuries de Sars-lez-Bois, Brouilly et Canettemont, confisquées par droit de guerre sur le sieur de Saveuse et données par l'empereur Charles V, à Pierre de Habarcq, chambellan de Sa Majesté et gouverneur de la ville d'Arras. — Copie d'un acte par lequel Charles, duc de Vendômois, et François de Bourbon, comte de Saint-Pol, déclarent approuver et ratifier la vente faite par Marie de Luxembourg, leur mère, à l'empereur Charles V, des villes, terres et seigneuries de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines.

B. 759. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1530-1768. — Quittance délivrée par Eustache de Croy, évêque d'Arras, à messire Eustache de Brimeu, comte de Meghem, d'une somme de 3,000 livres qui lui avait été donnée par dame Lamberte de Brimeu, sa mère, et ratification de cet acte par Marie de Croy, veuve d'Adrien de Boulainvilliers, sœur dudit Eustache, et par ladite dame sa mère. — Dénombrements : de deux fiefs situés sur le territoire de Sainte-Marie-Kerque et tenus en hommage du roi d'Espagne par Martin de Tilly, chanoine de l'église collégiale de Saint-Omer; — des seigneuries de Coulomby et d'Harlette appartenant à Jacques Du Châtelet, seigneur de Ferfay; — du fief du Payage et d'Amerval, situé à Èterpigny et tenu du roi de France par messire Joseph de Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, héritier de Gabriel-Joseph de Coupigny. — Information faite au village d'Havrincourt, en 1768, afin de savoir si la seigneurie du même lieu pouvait être érigée en marquisat.

B. 760. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 118 pièces, papier (4 imprimées); 1 sceau et 5 cachets.

1530-1702. — Mémoire de M. Hébert, conseiller au conseil d'Artois, tendant à prouver que les officiers de cette cour sont exempts de tous impôts. — Copies de titres qui justifient les privilèges et exemptions du conseil d'Artois. — Requête présentée au duc d'Alve par les officiers du conseil provincial d'Artois, afin d'être exempts de payer le centième denier qui allait être imposé sur leurs gages. — Lettre écrite au conseil d'Artois, au sujet de son privilége de « passer outre » en matière de justice, par les président et gens du grand conseil de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, à Malines. Par ce document on voit que les sentences du conseil provincial devaient être exécutées par provision, nonobstant appel, lorsqu'elles n'excédaient pas en principal la somme de 500 florins. — Lettre adressée au président et aux officiers du conseil d'Artois par le duc de Navailles, gouverneur de la ville de Bapaume : « Messieurs, vostre lettre « ma estremement surprins de voir que vous trouvés mau- « vés qu'on accorde les paisans de mon gouvernement qui « ont quelque différand ensemble, je ne faictz rien que ce « que mes prédécesseurs au gouvernement ont faict pour « empecher qu'ilz ne se consommassent en fraix de jus- « tice, que je ne crois pas que ayés droict d'empecher, et « quand vous en fairés plainte à la cour, je m'assure que « je serai ouy en mes raisons, je nentandz point empecher « le cours de la justice, mais il y a mille petictz différandz « que si on ne les accordoict en leur nessance, le paisan « n'auroict pas du pain à manger la moitié de l'année. « Tous ces petictz accomodemens ce font à l'amiable et « sans fraix, etc. »

B. 761. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 45 pièces, papier (6 imprimées).

1530-1745. — Édit du roi Louis XIV sur un arrêt du parlement concernant le costume des officiers de cette compagnie et la décence des habits des officiers de son ressort. Par le même édit, il a été défendu aux étudiants en droit de porter des épées dans les villes où les écoles de droit étaient établies. — Lettre du duc de Villahermosa, gouverneur général des Pays-Bas, contenant ordre au président et aux officiers du conseil d'Artois de porter robes « non seulement quand ils seront au conseil, mais aussy « par les rues, quand ils y vont et en viennent comme « aussy quand le conseil se trouvera en corps en aucunes « assemblées publiques, etc. » — Règlement accordé par le roi Louis XIV au conseil provincial d'Artois. — Arrêt du conseil d'Etat qui exempte les officiers du conseil d'Artois de payer le droit de confirmation. — Défense faite par le roi de France à ses sujets de comparaître ou de plaider en action personnelle par-devant des juges soumis à l'auto-

rité du roi d'Espagne. — Déclaration du roi Louis XIV portant que les *committimus* n'ont pas lieu en Artois.

B. 762. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 65 pièces, papier (8 imprimées); 8 cachets armoriés.

1703-1751. — Déclarations du roi Louis XIV concernant : les délibérations de communautés que les maires, échevins et syndics doivent exhiber lorsqu'ils veulent entrer en procès au nom de la commune ; — l'interrogatoire des accusés dans la chambre du conseil ; — les justiciables de la chambre de justice accusés ou condamnés par contumace et réglant aussi « la manière dont pourront être faites « les dénonciations par toutes sortes de personnes même « par les domestiques des justiciables de la dite chambre ; » — confirmant les officiers du conseil d'Artois dans la possession où ils sont d'être acceptés volontairement pour juges dans les contrats que passent entre eux les habitants de ladite province. — Édit de Sa Majesté contenant différentes peines portées contre les gens de robe qui outragent les gentilshommes. — Mémoire présenté au chancelier de France par le conseil provincial d'Artois au sujet d'une ordonnance de M. Chauvelin, intendant de Picardie, qui avait fait arrêter et conduire dans les prisons l'un des huissiers dudit conseil.

B. 763. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 52 pièces, papier (16 imprimées); 8 cachets armoriés.

1752-1774. — Lettres patentes du roi Louis XV sur arrêt du conseil d'État ordonnant que, dans la province d'Artois et dans le ressort du conseil provincial, les juges ou commissaires chargés de faire les interrogatoires des accusés, les récolements des témoins entendus dans les informations précédentes, les confrontations des accusés aux témoins et tous autres actes de procédures criminelles, y vaqueront seuls avec le greffier et sans l'assistance d'aucun autre juge. — Mémoire des officiers du conseil d'Artois au sujet d'un autre mémoire des États de la même province tendant à prouver que leurs députés peuvent faire des règlements pour la levée des impositions, et à obtenir la cassation d'un arrêt rendu par le conseil provincial le 10 juillet 1751. — Liste de règlements faits par le conseil d'Artois depuis son institution jusqu'en 1762. — Lettres patentes du roi Louis XV, portant que les jugements à rendre par le conseil provincial d'Artois, soit en matière civile ordinaire, soit en matière de police générale et particulière, continueront d'être sujets à l'appel en la cour de parlement, sans qu'en aucun cas ils puissent être rendus en dernier ressort ; ordonnant en outre que les jugements qualifiés arrêts, rendus par ledit conseil les 4 février, 20, 23 et 26 mars, 5, 14, 29 et 30 avril, 13 et 29 mai 1762 soient regardés comme nuls et non avenus. — Dissertation concernant le ressort de la cour de parlement de Paris sur ce qui est dans la dépendance du conseil provincial d'Artois « par rapport au petit criminel. » — « Déclaration du roi « Louis XV qui ordonne que les jugements définitifs et « d'instruction en matière criminelle ne passeront à l'avis « le plus sévère que lorsque cet avis prévaudra de deux « voix au moins. » — Lettres patentes de Sa Majesté qui dispensent les officiers du conseil supérieur d'Arras composant le bureau établi en ce même conseil d'assister au rapport des affaires courantes.

B. 764. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 112 pièces, papier (30 imprimées); 10 cachets armoriés.

1771-1772. — Lettres du procureur général du Roi au conseil provincial d'Artois, requérant : la publication et l'enregistrement des lettres patentes de Sa Majesté du 16 août 1771 qui ordonnent qu'en matière civile et personnelle les officiers des conseils supérieurs d'Arras, de Blois, de Châlons, de Clermont, de Lyon et de Poitiers ne pourront être traduits devant d'autres juges que ceux du bailliage ou de la sénéchaussée du lieu où siégent lesdits conseils; — le rétablissement des foires et marchés qui avaient été suspendus en Artois à cause de la maladie épizootique des bêtes à cornes. — Lettres patentes du roi Louis XV portant : qu'il sera sursis à l'exécution de l'arrêt du parlement de Paris du 26 février 1768, relatif aux bulles, brefs et autres expéditions de la cour de Rome ; — que les fabricants d'étoffes seront obligés de marquer à la tête et à la queue des pièces d'étoffes le nombre d'aunes qu'elles contiendront ; — que les gages et pensions accordés aux officiers du conseil supérieur d'Artois seront compris dans l'état des finances de Flandres, Hainaut et Artois, pour l'année 1771, et qu'il en sera de même à l'avenir. — Règlement des droits et salaires des officiers des amirautés. — Confirmation des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du clergé, des 16 et 30 juin 1772, au sujet de la somme de dix millions de livres de don gratuit accordé au Roi par ladite assemblée. — Déclarations de Sa Majesté concernant : les naufrages et échouements ; — l'établissement d'une commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales ; — la redevance annuelle qui devait remplacer, au profit de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr, l'obligation dans laquelle se trouvaient les abbayes et monastères de filles de recevoir, à chaque changement d'abbesse ou prieure titulaire, telle personne de ladite maison que le Roi jugeait à propos d'y nommer.

B. 765. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 82 pièces, papier (20 imprimées); 10 cachets armoriés.

1773-1774. — Édit du roi Louis XV concernant les réguliers. — Déclaration de Sa Majesté touchant le remboursement des quittances de finance provenant de la liquidation des offices du conseil provincial d'Artois supprimé et état général de cette liquidation. — Arrêt du parlement, portant homologation d'une délibération prise par les administrateurs du bureau de l'hôpital général pour la conservation et la sûreté des enfants trouvés. — Lettres patentes concernant l'ordre des Célestins et l'ordre de Saint-Lazare. — Édit ordonnant qu'à l'avenir, en Artois, les enfants ou petits-enfants ne pourront venir à la succession de leurs père et mère, aïeuls et autres ascendants qu'en rapportant ce qu'ils auront reçu en avancement d'hoirie.

B. 766. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1710-1713. — Interrogatoires subis au conseil d'Artois : par Marie-Anne D., âgée de 22 ans, native du village de Bucquoy, accusée d'avoir empoisonné Martin D., son mari ; — par Pierre F., demeurant à Basseux, qui s'était attroupé avec Simon D., Charles G., Ignace L., Louis F. et autres, pour voler dans les chemins pendant l'année 1710. — Conclusions données par les « gens du Roi » au parquet du conseil d'Artois : sur un procès criminel instruit pardevant les lieutenant et échevins de la principauté d'Épinoy, à la charge de Jean-Philippe G., demeurant au hameau de Libercourt, paroisse de Carvin ; — sur une sentence du bailliage de Lens qui ordonnait de soumettre le sieur Pierre L., de Neuve-Chapelle, à la question ordinaire et extraordinaire « pour tirer de sa bouche révélation de la « vérité sur les deux cas dont il est accusé, commis en la « personne et biens de Robert Empis, audit Neuve-Cha- « pelle ; » — sur une sentence rendue au bailliage d'Hesdinc ontre Pierre P., « pour réparation des vols de chevaux « y repris ; » — sur une sentence du bourgmestre et des échevins de la ville de Dunkerque, qui condamnait à la corde le nommé Antoine D., dit La Jeunesse, soldat dans le régiment de Vivarais.

B. 767. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1714-1717. — Interrogatoires subis au conseil d'Artois : par Antoine D., tourneur en bois, demeurant dans les faubourgs de la ville de Saint-Pol, coupable de plusieurs vols ; — par Marie-Madelaine B., âgée de 25 ans, environ, native de Metz en Lorraine, prévenue d'enlèvement d'un enfant ; — par Hubert F., fermier au village de Prédefin, prévenu d'insultes envers Jean-François d'Antin, écuyer, seigneur de Tilly, fils aîné de Bernard-François d'Antin, écuyer, seigneur de Fontaine-lez-Boulans ; — par plusieurs préposés des fermes convaincus d'avoir tué, pendant la nuit, cinq soldats de la garnison d'Arras qui portaient des eaux-de-vie en contrebande, dans les fossés, pour les faire monter avec des cordes que leurs camarades leur jetaient de dessus le rempart ; — par Pierre-Cosme R., laboureur, demeurant à Fléchin, qui avait tué son frère.

Gouvernance d'Arras.

B. 768. (Registre.) — In-folio. 350 feuillets, papier.

1544-1556. — Ordonnance de l'empereur Charles V, portant que les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs doivent se tenir armés et équipés pour renforcer les garnisons des villes de l'Artois. — Lettre de la reine Marie, régente, contenant invitation de faire des prières et des bonnes œuvres pour obtenir la paix. Cette paix ayant été conclue entre le roi de France et l'empereur Charles V, la Reine régente ordonna encore au comte du Rœulx, gouverneur d'Artois, de la faire publier et d'écrire « aux officiers et « gens de loy, ad ce qu'ilz fachent admonester le pœuple « et l'inciter à dévotions, prières, suffrages et autres œu- « vres pieuses, et mesme de faire processions générales. » — Défenses faites par l'empereur Charles V : à tous les habitants de la province d'Artois, pour remédier à la cherté des vivres, et particulièrement au prix trop élevé du blé ; excepté dans les villes closes, il n'était plus permis de « cuyre et faire cuyre ou vendre aulcun pain blancq « de farine tramisée ou aulcuns gasteaulx, tartes, gauf- « fres, etc., faictes de tramisée, comme dict est, mais « que chacun sera tenu de cuyre et faire cuyre la dicte « farine comme elle vient du mollin » ; — aux personnes attaquées de la lèpre de voyager dans les villes ou dans les villages, d'entrer dans les tavernes soit pour demander l'aumône, soit pour tout autre motif, sous peine d'être fustigées de verges et bannies ; les ladres ou lépreux, devaient résider dans la paroisse où ils étaient nés, afin d'y être secourus et entretenus au moyen des revenus qui leur étaient affectés, et lorsque ces revenus n'étaient pas suffisants, on devait choisir quelqu'un « pour demander l'au- « mône en faveur desdits ladres. » — Ordonnance de la Reine régente, sur contestation entre le sieur de Vaulx, gouverneur d'Arras, d'une part, les maïeur et échevins de cette ville, d'autre part, « pour cause du mot du guet. » — Lettre de la même princesse, touchant la mort du pape Paul III et l'assemblée des cardinaux en conclave pour l'élection d'un nouveau pape. — Lettres de sauvegarde obtenues d'Adrien de Croy, comte du Rœulx, gouverneur

général d'Artois, par les habitants d'Humbercamp, en faveur du village de Talmas, à condition que les habitants dudit lieu obtiendraient du roi de France une semblable sauvegarde pour ceux d'Humbercamp, la Cauchie et la Herlière, y compris la cense de la Bazecque.

B. 769. (Registre.) — In-folio, 661 feuillets, parchemin.

1556-1582. — Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, portant confirmation des lettres de sauvegarde qu'il avait accordées précédemment aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Cercamp pour le temps de la guerre. — Lettre du comte de Lalaing informant le conseil d'Artois des dispositions prises dans le but d'appuyer et de donner aide aux troupes du roi d'Espagne qui assiégeaient la ville de Saint-Quentin, et ordonnant de faire des processions et des prières pour remercier Dieu des victoires remportées sur les Français. — Détails concernant les succès de l'armée espagnole commandée par le duc de Savoie et la défaite du connétable de France qui fut fait prisonnier dans la journée du 10 août 1557, avec le maréchal de Saint-André, les ducs de Longueville et de Montpensier, les seigneurs de Montmorency, de La Trémoille et de Larochefoucauld, le vicomte de Touraine et plusieurs autres seigneurs et personnages de qualité qui avaient sous leurs ordres les meilleurs gens de guerre de l'armée française. — Lettres : du roi Philippe II annonçant la mort de son père ; — du conseil d'Artois sur le même sujet. — Notes relatant la célébration du service funèbre qui fut chanté le 22 novembre 1558, dans l'église cathédrale d'Arras, pour le repos de l'âme de l'empereur Charles V ; « et le 25e jour « dudit mois qu'il estoit le jour de Sainte-Catherine fut « fait semblable service à l'abaie de Saint-Vaast, qui fut « célébré par monsieur le souffragant et deux religieulx « pour diacre et soubdiacre, ouquel assistèrent les dicts « du conseil d'Arthois assis ès haultes fourmes du costé « dextre, et le gouverneur et officiers de Sa Majesté avecq « les esleus d'Arthois du costé sénestre. » — Lettre adressée au prince de Gavre par Marguerite, duchesse de Parme, au sujet de la levée du siége d'Oran, où « le roi d'Alger » avait été forcé d'abandonner son artillerie surprise par l'armée du roi d'Espagne « avecq bon nombre de bateaulx « de guerre et grande quantité de biscuit, bled et orge. » — Liste des seigneurs d'Artois, des artisans et autres personnes de la même province qui ont été bannis en 1567 et 1568. — Déclaration des villes, villages et hameaux compris dans le ressort et la juridiction de la gouvernance d'Arras. — Coutumes particulières de la seigneurie de Ham-en-Artois, approuvées par une ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne, en date du 9 avril 1570.

B. 770. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1597-1604. — Lettres : de l'archiduc Albert, gouverneur général des Pays-Bas, concernant la prise de la ville d'Amiens par l'armée du roi d'Espagne ; — du cardinal André d'Autriche annonçant la mort du roi Philippe II, advenue à Saint-Laurent-le-Royal de Castille le 13 septembre 1598, et ordonnant de prier pour son âme ; — de Mathieu Moullart, évêque d'Arras, tendant à obtenir l'autorisation de faire renouveler les eaux du vivier et du fossé de Bronne, afin d'éviter les maladies contagieuses dont la ville paraissait menacée par suite des grandes chaleurs ; — d'Albert, archiduc, et d'Isabelle, archiduchesse d'Autriche, accordant à Nicolas Duval l'office de maïeur d'Arras ; — portant défense de chanter ou débiter, soit publiquement, soit en secret, des chansons, ballades, refrains, sonnets ou comédies qui pourraient porter atteinte aux bonnes mœurs. — Mort de l'impératrice d'Autriche ; lettre de l'archiduc Albert, son fils, ordonnant au gouverneur d'Artois de faire prier pour le repos de son âme. — Ordonnance adressée par le conseil d'Artois aux officiers de la gouvernance d'Arras, afin d'interdire de nouveau les danses « ès « jours de dédicasses » et d'éviter par ce moyen « plusieurs « homicides, débatz et aultres inconvénients » qui arrivaient journellement à cause desdites danses. (Répertoire.)

B. 771. (Registre.) — In-folio, 546 feuillets, papier.

1605-1640. — Lettre d'Albert, archiduc d'Autriche et souverain des Pays-Bas, ordonnant aux officiers de justice de la province d'Artois de mettre ordre aux prétentions des charpentiers, maçons, couvreurs, etc., qui depuis peu de temps avaient augmenté le prix de leurs matériaux et de leurs salaires. — Ordonnance adressée par le conseil d'Artois aux officiers de la gouvernance d'Arras, au sujet d'une nouvelle publication du « placard » de l'empereur Charles V, en date du 10 octobre 1530, concernant : la vente de certains papiers blancs d'une qualité médiocre et d'une mauvaise composition qui rendaient l'écriture illisible. — Ordonnance de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, concernant : les coutumes locales et l'administration de la justice ; — le cours des monnaies ; — les orfèvres ; — les droits à lever pour le transport du sel raffiné ; — le port des pistolets ; — la vente des livres et des images ; — le commerce de soierie. — Défense faite par messire Lamoral prince de Ligne, gouverneur général du comté d'Artois, relativement au droit de franche garenne qui lui avait été accordé pour le bois de Mofflaines. — Liste des marchandises sujettes au droit de tonlieu et tarif pour la levée du même droit. — Ordonnance de Philippe IV,

roi d'Espagne, interdisant le commerce entre ses sujets et les habitants des provinces qui s'étaient rendues rebelles à son autorité. — Lettres des gouverneurs des Pays-Bas touchant la mort de l'infante d'Espagne ; prières ordonnées à cette occasion.

B. 772. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1740-1760. — Déclaration du roi Louis XV exemptant les grains, farines et légumes de tous droits jusqu'au dernier décembre 1741. — Arrêt de la cour de parlement réglant la manière de payer les fermages stipulés par les baux payables en une certaine quantité fixe de grains; cet arrêt porte, pour l'Artois : « froment et méteil, le tiers en « nature et deux tiers en argent ; l'escourgeon, tout en ar- « gent ; le seigle, avoine, orge et pamelle, tout en nature; » — pour Boulogne-sur-mer : « toutes espèces de grains « payées en argent;— » pour Montreuil-sur-mer : « froment, « méteil et seigle seront payés moitié en nature, moitié en « argent, orge et avoine et autres menus grains, tout en « nature. » — Arrêt du conseil d'État du Roi réglant le pied sur lequel seront taxés les salaires des témoins, médecins, chirurgiens et autres qui seront entendus, et dont le ministère sera nécessaire dans les procédures qui seront instruites aux frais de Sa Majesté. — Déclaration du Roi de France réglant la manière d'élire les tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens situés en France et d'autres situés dans les colonies. — Règlement concernant les bas et autres ouvrages de bonneterie au métier qui se fabriquent dans le royaume. — Provisions de la charge de bailli du marquisat d'Havrincourt accordées au sieur Clément Le Tellier, bailli des seigneuries de Vraigne, Haucourt, Bovencourt et Belloy en Vermandois, par messire Louis de Cardevac, chevalier, marquis d'Havrincourt, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cuirassiers et gouverneur d'Hesdin. — Pouvoir de l'office de bailli de la seigneurie d'Ablainzevelle, donné par dame Marie-Anne de Castellane, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Berteaucourt, à maître Pierre Delegorgue, procureur au conseil d'Artois, demeurant à Arras.

B. 773. (Registre.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1760-1770. — Provisions de la charge de sergent garde de bois et de chasse, accordées par messire Louis-François de Raulin, à Pierre Petit, pour les seigneuries de la Motte et Quiéry en partie, et pour la vicomté de Roha, située à Équerchin. — Jugement du lieutenant général et des officiers de la gouvernance d'Arras, autorisant le sieur Jean-François Lenglet à exercer l'art d'arpenteur dans la province d'Artois. — Arrêt de la cour de parlement contenant l'extrait d'une lettre adressée par le roi Henri IV au sieur de Sillery, conseiller d'État de Sa Majesté, au sujet d'un capucin apostat, que l'on supposait être venu en France pour attenter à la vie du Roi. — Lettres patentes concernant l'administration d'une portion des biens de la Société de Jésus. — Édit du roi Louis XV portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. — Provisions de l'office de garde de la terre et seigneurie de Villers-Brulin, données à Jean-Guislain Leclercq par Adrien-Louis, comte de Guînes et de Souastre, brigadier des armées du Roi et colonel du régiment de Navarre. — Déclaration du roi de France portant permission de faire circuler les grains, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume, en exemption de tous droits, même ceux de péage. — Lettres patentes de Sa Majesté autorisant les ecclésiastiques et gens de mainmorte, propriétaires de fiefs, à acquérir les droits d'échange dans leurs seigneuries directes seulement.

B. 774. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1697-1790. — Résolution des officiers du bailliage d'Arras portant « qu'il sera fait d'exactes recherches après « les titres égarés et divertis des archives, et qu'à l'avenir « il y aura un registre mémorial pour y tenir note des af- « faires journalières, auquel on puisse avoir recours dans « le besoin, pour la manutention des droits, priviléges et « autorités du siége. » Parmi les notes inscrites sur le registre mémorial de la gouvernance ou du bailliage d'Arras on remarque celles qui concernent : l'arrivée du duc du Maine dans la capitale de l'Artois, où il descendit à l'hôtel du comte d'Egmont et y reçut les compliments des hauts fonctionnaires et des magistrats de la ville, qui lui présentèrent les vins d'honneur ; — la permission accordée à Thérèse Bauduin, épouse de Jean-Baptiste Rouvroy, de dresser « une hobette » contre la Maison-Rouge, à Arras ; — l'entrée à Arras du duc de Chaulnes, gouverneur de la province d'Artois, qui fut reçu avec la duchesse de Chaulnes, sous un dais porté par les échevins et suivi de toute la noblesse ; — la procession de la Sainte-Chandelle ; — l'adjudication des matériaux de la Maison-Rouge, démolie en 1757, nonobstant l'opposition du procureur du Roi en la gouvernance ; — le convoi funèbre, service et enterrement de monseigneur de Bonneguise, évêque d'Arras, mort le 17 février 1769 ; — la visite faite au prince de Condé, le 26 juillet 1782, par le lieutenant général et les officiers de la gouvernance d'Arras, dans le palais épiscopal de cette ville ; — les compliments adressés au duc de Levis, à l'occasion de sa nomination au grade de maréchal de France.

B. 775. (Registre.) — Grand in-folio, 653 feuillets, papier.

1608-1617. — Déclaration des rentes foncières et seigneuriales appartenant à l'archiduc Albert et à l'infante d'Espagne, son épouse, lesquelles rentes devaient être payées au receveur du domaine, à Arras : 1° pour différents droits levés par le maïeur et les échevins, comme aussi pour plusieurs maisons chargées de redevances, tant dans la ville que dans la banlieue ; 2° pour des terres situées à Agnez-lez-Duisans, Beaurains, Bailleul-sire-Berthoult, Blaireville, Ficheux, Fosseux, Hénin-sur-Cojeul, Hermaville, Inchy, Lillers, Mercatel, Mont-Saint-Eloi, Monchiet, Orville, Pommier, Ransart, Roclincourt, Wancourt, Warlus, etc. ; 3° pour l'érection de quelques moulins à vent. — Autre déclaration concernant les maisons et édifices appartenant audit domaine : « La maison « vulgairement nommée la Court-le-Comte, séante en la « dite ville d'Arras, au devant de l'église et abbaye de « Sainct-Waast dudict Arras et de l'église de la Magdelaine, « qui est l'anchien palays et demeure des contes et con- « tesses d'Artois, etc. ; la maison rouge située sur le petit « marchié d'Arras, estant bastie de bricques, couverte d'ar- doises, appartenante pareillement à leurs altèzes sérénis- « mes, etc., en laquelle maison se prononchent toutes sen- « tences criminelles de la dite gouvernance d'Arras et se « mectent à exécution au devant d'icelle, où est le lieu pa- « tibulaire et où se dressent les eschauffaux pour tous cri- « minelz condempnez au dernier supplice, etc. ; » on trouve en outre, dans cette déclaration, la mairie de Blangy, les garennes de Mofflaines et de Fampoux, l'herbage de la Tour, à Houdain, les bois de Buvert et de la Herronnière, au village de Boiry-Notre-Dame ; un manoir et des terres à labour, en la paroisse de Diéval, confisqués sur Nicolas D., à cause de l'homicide perpétré en la personne de Robert Salmon. — Plans des maisons et terres dépendant de la seigneurie du Châtelet, à Cantimpré. — « Rentes fonssières « et seigneurialles dues à leurs altèzes sérénissimes, à « cause de leur chasteau, terre et seigneurie de Rémy : « Pescherye du dict Rémy et du fillé de Lugies ; mollin à « eaue à usaige de mouldre bled, cressonnières, etc. » — Déclaration des fiefs relevant du château d'Arras et situés tant dans cette ville qu'aux territoires d'Aubigny, Adinfer, Agny, Acq, Ablainzevelle, Bucquoy, Bruay, Buissy-Baralle, Bourlon, Bienvillers-au-Bois, Hamblain-les-Prés, Noyelle-sous-Bellonne, Saint-Martin-sur-Cojeul, etc. (Répertoires.)

B. 776. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier ; 1 cachet armorié à la fin.

1672. — Déclaration ou dénombrement donné au roi de France, pour la terre et seigneurie de Bucquoy, par Charles-Philippe de Longueval, comte de Bucquoy, baron de Vaux, seigneur de Goeulzin, Bellonne, Heninel, Vraucourt, Puisieux-au-Val, Achiet-le-Petit, etc. Cet acte (26 avril) commence ainsi : « Laquelle nostre chastellenie, comté, « terre et seigneurie dudit Busquoy, appendances et ap- « partenances se comprend en ce que s'ensuit, à scavoir, « au chasteau et lieu d'iceluy où faisons tenir nos plais et « y sont nos prisons séant assez près de l'église dudit Bus- « quoy, etc... »

B. 777. (Registre.) — Grand in-folio, 646 feuillets, papier.

1783. — Dénombrement présenté au roi Louis XVI par Alexandre-Louis-François, marquis de Croix, comte de Bucquoy et chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château des Prévôtés, pour la terre et châtellenie de Bucquoy, relevant du domaine royal. Le domaine de Bucquoy était très-considérable ; il se composait : d'une prairie où jadis étaient situés le château et les prisons ; d'environ 196 mencaudées de terre, de 429 mencaudées de bois ; d'un moulin à vent dont la déclaration est faite en ces termes : « Nous appartient audit Bucquoy un moulin à vent « bâti sur tour, auquel tous nos sujets demeurant es metz « de notre comté, si comme ceux de Serre, Puisieux-au- « Val, Bucquoy, Ablainzevelle, Ayette, Douchy, sont ban- « niers, et par ce moyen sont obligés d'y porter ou mener « tous et chacun leur grain qu'ils veulent faire moudre, « sans qu'ils le puissent faire moudre à un autre moulin, « sous les peines et amendes portées par la coûtume géné- « rale de ce pays et comté d'Artois. » Plusieurs autres droits et priviléges étaient encore attachés à cette seigneurie, entre autres celui qui est mentionné de la manière suivante : « A cause de notre dite terre, comté et châtelle- « nie dudit Bucquoy nous appartient un droit de terrage « courant sur plusieurs pièces de terre vers le bois du « Quesnoy, qui sont toutes tenues de nous en fief à cause « de notre dit comté, nommé le vilain terrage, attendu « qu'il demeure sur les champs et que l'on est obligé d'aller « quérir après que les propriétaires ou occupeurs desdites « terres ont fait valablement les avertances à notre fermier « ou commis avant de charier aucune chose de leurs aves- « ties, sous les peines et amendes portées par la coûtume ; « lequel terrage se partage entre nous et le seigneur baron « de Wismes, à cause d'un fief qu'il tient de nous, telle- « ment que de dix jarbes il nous en appartient six, etc. » — On trouve aussi dans ce dénombrement les noms des propriétaires ou fermiers qui étaient redevables du terrage, avec la désignation de leurs propriétés. Ces droits devaient produire un revenu assez important, car ils forment plus de

trois mille articles concernant des manoirs ou des champs qui y étaient assujettis et qui appartenaient aux religieuses de La Thieuloye d'Arras, à François-Joseph Briois, chevalier, premier président du conseil d'Artois ; à Amable-François-Hubert-Marie de Malet, chevalier, baron de Coupigny ; au comte de Neuville ; à demoiselle Rosalie-Albertine Leroux-Carnin, dame de Boisleux-au-Mont ; au baron de Flers, à l'église et à la maladrerie de Bucquoy, etc.

B. 778. (Registre.) — In-folio, 543 feuillets, papier.

1776-1779. — Dénombrement présenté au roi Louis XVI, pour la baronnie d'Inchy, par dame Marie-Joseph-Thérèse Zouche de Lalande, veuve de Robert-François-Joseph-Étienne Huvino, ancien capitaine du régiment de Lyonnais, laquelle terre d'Inchy était échue à Pierre-François-Joseph et Alexandre-Denis-Joseph Huvino, enfants mineurs de ladite dame. Il est dit, dans cet acte, que Robert-François-Joseph-Étienne Huvino avait hérité la seigneurie d'Inchy de Robert Huvino, son père, « vivant seigneur de Bourghelle et autres lieux, conseiller, « secrétaire du Roy, lequel l'a acquis par décret à la cour « du Parlement de Paris en 1702 sur Philippe de Croy, « prince de Chimay, et dame Théodore de Gavre, sou « épouse, etc. ; » que cette même terre ne formait anciennement qu'un seul fief avec les seigneuries de Cagnicourt et de Villers, en vertu de lettres patentes du 28 juillet 1606, mais qu'elle en avait été séparée suivant le partage fait le 28 décembre 1747 entre ledit Robert-François-Étienne Huvino et Jean-Charles-Louis Huvino, son frère. — « Rapport, aveu et dénombrement qu'à très-haut « et invincible monarque Louis XVI du nom, roy de « France et de Navarre, faisons et baillons, nous Alexan« dre Doresmieulx, abbé de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, « ordre de Saint-Augustin, au diocèse d'Arras, et tout le « couvent de ce lieu, de ce que nous tenons et avouons « tenir de Sa Majesté en amortissement à cause de son « comté d'Artois et château d'Arras. Premièrement nous « avouons tenir en fief de sa dite Majesté, les portes, tours, « crétaux, allées et forteresses de notre dite abbaye, etc. « pourquoy nous reconnaissons être tenus bailler à sa dite « Majesté, à chaque mutation d'abbé du Mont-Saint-Éloy, « conformément aux titres de Jean (dit sans peur) duc de « Bourgogne, comte d'Artois, du 5 septembre 1413, une « lance blanche ferrée, estimée de longtemps à 22 sols « 6 deniers, comme aussi de présenter à sa dite Majesté « nombre d'hommes suffisants pour garder la dite forte« resse lorsque ses ennemis seroient dans le pays et comté « d'Artois, et icelle faire garder convenablement au dit « cas, aux dépens de la dite abbaye. » — Dénombrements donnés comme ci-dessus : pour un fief situé à Hamblain-les-Prés et appartenant à Auguste-Joseph-Marie Foacier, écuyer, seigneur de Ruzé, conseiller du Roi et avocat général au conseil provincial d'Artois ; — pour la seigneurie de Cuvigny appartenant à Philippe-François-Marie-Joseph de Cunchy, chevalier, seigneur de Fleury.

B. 779. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1607-1687. — Acte fait en présence du lieutenant et des hommes de fief de la gouvernance d'Arras, par Renom de France, président du conseil d'Artois, afin d'accorder à Jérôme-Jaspart de France, écuyer, son fils aîné, la saisine de la seigneurie de Noyelle-Vion qui était portée dans le contrat de mariage fait entre ce dernier et Marguerite d'Assonleville, le 4 mai 1612. — Actes constatant : que Georges Hapiot, écuyer, demeurant à Lille, a prêté serment de fidélité pour ses terres d'Haucourt et d'Hamblain-les-Prés, en qualité de fils et héritier de Jean Hapiot, ancien conseiller en la chambre des comptes à Lille ; — que le même serment a été prêté par Nicolas Caulier, procureur au conseil d'Artois, pour un fief relevant du château d'Arras, au village de Rémy ; — que François de Monchaux a relevé la terre de Foncquevillers, et qu'il a payé, conformément à la coutume générale d'Artois, la somme de 7 florins 17 patars 6 deniers pour « le double « rellief et ung simple cambelaige ; » — que Philippe du Val, écuyer, seigneur de la Tramerie, a promis au nom de Louis Le Sergeant, écuyer, seigneur de Beaurains, « de « déservir le fief dudit sieur, séant audit Beaurains ; » — que Antoine de Belvalet, écuyer, seigneur de Famechon, a requis d'être admis à prêter le serment de fidélité et d'hommage qu'il devait au Roi pour la charge de maïeur de la ville d'Arras « qui est un fief tenu de Sa Majesté, à cause « de son chasteau d'Arras. » — Testament de messire Jérôme-Jaspart de France, chevalier, baron de Bouchout, et de Marguerite d'Assonleville, son épouse.

B. 780. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1731-1770. — Jugements de la gouvernance d'Arras approuvant les dénombrements qui lui ont été présentés : par Guillaume-Adrien Hébert, avocat au parlement de Paris, pour une maison située devant l'église de Sainte-Marie-Madelaine, à Arras ; — par Robert Pelet, écuyer, seigneur du Sartel, et Adrien-Christophe Payen, écuyer, seigneur de la Fosse, tous deux propriétaires d'un fief

qu'ils ont déclaré tenir du Roi moyennant 7 sous 6 deniers de relief; — par les carmes déchaussés de la ville d'Arras, pour plusieurs fiefs composant anciennement le vieux château et chef-lieu de la seigneurie du Gavre de Beaumetz, lesquels fiefs contenaient environ « cinq boitelées » et formaient « toute la consistance du couvent « desdits pères Carmes et des petites maisons servant de « clôture audit couvent, tant sur la rue de Lolliette que « sur la rue du Pignon Bigarré; » — par Jean-Joseph Rose, bailli de Lacomté, au nom et comme procureur spécial de Philippe-Maximilien-Ernest de Guernonval, chevalier, baron d'Esquelbecq, pour le quint de la seigneurie de La Motte qui était située aux territoires de Bajus, Houvelin et Magnicourt-en-Comté; — par messire Louis-Antoine de La Roche, chevalier, marquis de Rambures, maréchal des camps et armées du Roi, demeurant à Paris, pour « deux fiefs en l'air enclavés en Artois détachés de « la châtellenie d'Authie par le traité de paix de l'an- « née 1526, etc., à lui escheus par le trespas de messire « François de La Roche, marquis de Fontinille, son père; » — par François de Saisseval, écuyer, seigneur de Blaireville « en qualité de mary et bail de dame Marie-Guislaine « Gillion de Blaireville, son épouse; » — par dame Isabelle-Adrienne-Françoise de Melun, épouse séparée, quant aux biens, de messire Guy-Louis de Guînes de Bonnières, lieutenant du Roi dans la province d'Artois, pour « un fief « et noble ténement tenu et mouvant du Roi à cause de « son château d'Arras, et à elle escheu par le trespas de « messire Adrien-Frédéricq de Meleun, son père, se con- « sistant en les créteaux, fossés, parcq et château de Bail- « lœulmont; » — par dame Catherine-Védastine Boiselle, veuve de François Doré, ancien conseiller au conseil d'Artois, et par Adrien et Philippe Dambrines, écuyers, seigneurs de Mercatel, pour plusieurs fiefs situés au même lieu; — par la commune d'Hénin-sur-Cojeul, pour le rachat d'un four banal; — par le sieur d'Aix, pour sa seigneurie de Rémy.

B. 781. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1546-1565. — Déclaration d'un fief situé à Agny et appartenant à Réné de Mailly, chevalier, par suite de son mariage avec Marie de Haugard, héritière de messire Jean Caulier, chevalier, seigneur d'Agny, ancien président du conseil d'Artois. — « C'est le rapport et dénombrement « que je, Loys de Gavres, chevalier, etc., fay et baille à « mon très-hault et très-redoubté seigneur et prince Char- « les, par la divine clémence empereur des Romains, « conte de Flandres et d'Arthois, de toute la terre, ville, « baronnye, seignourie et justice dudit Inchy, cy après « déclairé. Primes, je tiens de mon dit très-redoubté sei- « gneur et prince, la motte de mon chastel d'Inchy, lequel « soloit estre clos et amasé notablement de plusieurs anti- « ques et riches édifices, mais par les ennemis des pays « fut pillié, démolly et arrasé environ l'an 1477, en laquelle « ruyne y a esté jusques à ceste heure présente, laquelle « motte est enclose de haulz et parfons fossez plains de « soursses, fontaines et aultres eaues courants, etc.; *Item*, « et au surplus prez de mon dict chasteau j'ay ma basse « court et censse amasée de bonne maison manable, gran- « ges, estables et marécauchies, aveeq aussy ung grand et « puissant coullombier de bricques, couvert de thieulles, « et au derrière de ma dite grange et marescauchies j'ai « une grande place nommé le gras d'Inchy, ad présent « converty et mis en ung gardin arborié, lequel gras an- « chiennement a esté clos et advironné de haultz murs de « pierre et de grandz, larges et parfondz fossez, etc. — Déclaration concernant une maison située en la ville d'Arras, qui appartenait à Guillaume de Croix, écuyer, conseiller au conseil provincial d'Artois. — Extrait du dénombrement de la seigneurie et principauté de Carency, présenté à Philippe II, roi d'Espagne, par Jean d'Escars, seigneur de La Vauguyon et baron de Saint-Germain-sur-Vienne.

B. 782. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1768-1780. — Dénombrements : du sieur Quarré du Repaire, pour le fief du terrage de Croisilles; — de Ferdinand-Philippe-Bernard de Brias, chevalier, demeurant à Hesdin, pour un fief nommé Jean Saquespée, « con- « sistant en vingt-neuf mencaudées quatre boisseaux et « quatre parts de cinq d'un boisseau d'avoine, à prendre « tous les ans, au jour de Saint Rémy, sur les greniers de « l'abbaye de Saint Vaast d'Arras » ; — de Charles-François-Lamoral-Joseph Fromentin, écuyer, seigneur de Gommecourt, pour deux fiefs au territoire de Foncquevillers, à lui échus par le trépas de Lamoral-François-Emmanuel Fromentin, son père; — de Jeanne-Barbe Blanchart, pour un fief qu'elle a acquis au territoire de Mercatel; — de Charles-Marie de Valicourt, pour sept mesures de terre qui faisaient anciennement partie du fief de La Motte, à Mercatel; — de Charles-Joseph-François-Valentin Boudart, chevalier, ancien capitaine au régiment de Bellonne, et d'Anne-Pierre de Blondel, son épouse, pour des biens situés à Villers-au-Bois et provenant de la succession de messire Jacques-Joseph-Ferdinand de Blondel, père de ladite dame et de Pierre-Jacques-Joseph-Ferdinand de Blon-

del, son frère; — de Marie-Emmanuel Théry, écuyer, seigneur de Gricourt, pour le fief de Saint-Marc, à Foncquevillers.

B. 783. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — « C'est le rapport, déclaration et « dénombrement que nous Thomas Perenot, chevalier de « l'ordre d'Alcantara, seigneur de Chantonnay, comman- « deur et seigneur de Sallamée, seigneur de Havrincourt, « faisons et baillons au Roy nostre sire, comte d'Artois, de « toutte nostre terre, chastellenie et seignourie de Havrin- « court, que nous tenons et advouons à tenir de luy, etc. Et « premiers, nostre chastel dudict Havrincourt, ainsy qu'il est « assis, la basse court de nostre dict chastel clos de murs et « de fossez etc. *Item* la ville de Havrincourt qui est ville de « loy et privilegiée, et sont tous les bourgeois et habitants « d'icelle tous nos justiciables en tous cas, par la manière « qu'il appert par chartres escriptes données de nos prédé- « cesseurs. *Item* que, en icelle ville avons ung prévost et « sept eschevins qui ont la cognoissance et gouverne- « ment d'icelle. *Item* que en la dicte ville qui est le chief- « lieu de nostre dicte terre et chastellenie, il y a une « halle en laquelle on tient les plais, tant pardevant « noz bailly et hommes de fief de nostre dict chastel « comme par les dicts prévost et eschevins. *Item* que nous « povons avoir en nostre dicte ville de Havrincourt ung « pillorich, et au dehors d'icelle ville une justice à trois « pilliers, esquels lieux on met à exécution tous malfaic- « teurs et malfaicteresses jugez et condempnez, etc.

B. 784. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1689-1696. — Édits et déclarations du Roi concernant: les biens délaissés par les religionnaires qui sont hors du royaume; — les ouvrages et vaisselles d'or, de vermeil et d'argent; — l'emploi des biens et revenus des maladreries et léproseries. — Arrêt de la cour de Parlement pour la conservation des blés, vignes et autres fruits de la terre. — Provisions accordées par Philippe Le Merchier, grand bailli de la ville d'Arras, au sieur Charles Creton, pour remplir l'office de lieutenant au village d'Estrée-Cauchy. — Arrêt du Parlement qui défend aux voituriers d'amener des enfants estropiés à l'hôpital général de Paris, sans avoir obtenu à cet effet un certificat. — Autre arrêt de la même Cour qui défend l'entrée en France d'un livre imprimé en 1691 à Valence en Espagne, et intitulé: *De Romani pontificis authoritate. Authore Joanne Thoma Derocaberti archiespicopo Valentino.* — Etat des baillis et sénéchaux qui doivent jouir des augmentations de gages portées par l'édit du mois d'octobre 1693. — Lettre du roi de France à son cousin le duc d'Elbeuf, au sujet de la paix conclue entre Sa Majesté et le duc de Savoie.

B. 785. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier.

1696-1699. - Édits et déclarations du roi de France: portant suppression des offices de mesureurs de blé et autres grains, et création d'autres mesures; — concernant les formalités qui doivent être observées dans les mariages; — portant: que les publications pour affaires temporelles ne seront faites qu'à l'issue de la messe de paroisse; — peine de mort contre ceux qui feraient sortir des grains hors du royaume; — ordonnant l'exécution de la constitution de N. S.-P. le pape, en forme de bref, du 12 mars 1699, qui condamne un livre intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, composé par l'archevêque de Cambrai; — contenant règlement sur le trafic et commerce des blés. — Extrait de l'édit de Sa Majesté sur les duels.

B. 786. (Registre.) — In-folio, 704 feuillets, papier.

1699-1709. — Requête du procureur du Roi en la gouvernance d'Arras, tendant à obtenir l'enregistrement et la publication des édits qui portaient création de lieutenants de police, procureurs, greffiers commissaires, etc.; — opposition du grand bailli, du lieutenant particulier et des hommes de fief, et consentement par eux donné pour l'enregistrement des édits mentionnés ci-dessus, sans préjudice à l'opposition qu'ils avaient motivée. — Arrêt du Parlement enjoignant à tous curés, vicaires, notaires et autres personnes publiques qui recevront des testaments ou autres actes contenant des legs, aumônes ou dispositions au profit des hôpitaux, églises, etc., d'en donner avis au procureur général du Roi ou à ses substituts, aussitôt qu'ils connaîtront ces actes. — Édits et déclarations du roi de France: défendant la saisie des bestiaux pour dettes de communautés et autres; — portant que tous sujets nobles par extraction, charges ou autrement, excepté ceux qui sont dans la magistrature, pourront sans déroger à leur noblesse, négocier en gros tant au dedans qu'au dehors du royaume, pour leur compte ou par commission; — supprimant la visite et la marque auxquelles tous les chapeaux fabriqués dans le royaume ont été assujettis par l'article Ier de l'édit d'avril 1690; — réglant les fonctions de maires et

de leurs lieutenants; contenant règlement pour les facultés de médecine et les universités du royaume. — « Ordon-« nance du Roy, portant déclaration de guerre contre « l'Empereur, l'Angleterre, les Estats généraux des pro-« vinces unies et leurs alliés. » — Arrêt du conseil d'État permettant aux propriétaires, fermiers ou laboureurs de terres gâtées par les inondations, de les réserver en orge, blé, sarrazin ou autres grains de même espèce.

B. 787. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1477-1481. — Prestation de serment de Jean Delehaye, louvetier d'Artois. — Commission de garde des chartes du comté d'Artois, accordée par le roi Louis XI à Jean de La Vacquerie, en remplacement de Clarembault « parce que ledit Clarembault pour aucuns grans cas, « crimes, délis et maléfices par lui commis et perpétrés à « l'encontre de nous, a esté exécuté par justice. » — Droits de relief payés par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, à cause des terres de Bucquoy et d'Aubigny, qu'il avait héritées de Marie de Bourbon, sa tante. — Remise de droits seigneuriaux accordés à Raoul de Habarcq, pour la seigneurie de Noyelle-Vion, qu'il avait achetée à Charles de Noyelle, seigneur de Hangest, de Davenescourt et du Tilloloy. — Lettres patentes de Louis XI, roi de France, en faveur de Bertrand de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, au sujet des droits qui étaient dus à Sa Majesté pour le comté de Boulogne, relevant du château d'Arras. — Acte constatant que Guillaume Raulin, demeurant à Arras, a relevé un fief situé à Becquerelle, qu'il avait hérité de Jacques Raulin, son père. — Lettres de reconnaissance délivrées par les officiers de la gouvernance d'Arras, à Gilles d'Ongnies, seigneur de Chaunes, fils et héritier de messire Antoine d'Ongnies, pour une paire d'éperons et une certaine somme d'argent composant les droits de relief qu'il avait payés au Roi pour la seigneurie de Bruay.

B. 788. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1742-1768. — Commissions accordées : par Marie-Victoire-Romaine de Gherbode, veuve de messire Jacques-Nicolas de Palme, et fille et héritière de Jean-Philippe de Gherbode, écuyer, seigneur d'Espaing, et d'Éléonore de Mailly-Couronnel, à Jean-Noël Deusy, fermier, demeurant à Neuville-Saint-Vaast, pour remplir les fonctions de bailli des fiefs du Metz, d'Amezin et de Beaufort, situés au territoire de Givenchy-en-Gohelle et aux environs; — par le roi de France, à Jean-Guislain Watelet, pour l'office de conseiller, lieutenant général au bailliage d'Arras, en remplacement d'Antoine-Michel Danvin, nommé conseiller honoraire; — par Dom Aicadre Desvignes, prieur de l'abbaye de Saint-Vaast, à Jean-Jacques Devienne, pour la charge de bailli « du gaule de Sansoire; » — par Charles de Rohan, prince de Soubise, d'Épinoy et de Maubuisson, à François-Thomas Billion, pour l'office de bailli des terres d'Hébuterne, Hermies, Vimy, Farbus et leurs dépendances; — par Louis Engelbert, comte de Lamarck, portant ce qui suit : « don-« nons pouvoir à M. Jean-Estienne Dat, de se transporter dans « nos terres et seigneuries de Fampoux et Rœux-en-Artois, « à l'effet d'y prendre connoissance de nos droits, se faire « rendre compte de la manière dont ces droits, ainsy que « la justice et police y sont administrés, faire convoquer « une assemblée générale de nos vassaux, à effet d'en-« tendre les plaintes des uns et des autres, régler les « différents nés ou à naître à ce sujet, révoquer s'il y a « lieu les officiers de la justice, etc., » — par Victor de Briois, abbé de l'église et abbaye royale de Saint-Vaast, à Antoine-Joseph Develle, pour les fonctions de bailli « du gaule de Beaumetz dit Boubert; » — par Alexis-Benoît Blin, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et maïeur héréditaire de Boiry-Sainte-Rictrude, à Adrien-Eugène Deleau, pour remplir les fonctions de maïeur dudit lieu.

B. 789. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1769-1780. — Commissions accordées : par sire Philippe Prévost, religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi et prieur de Rebreuve, à Jean-Baptiste Dubois, pour remplir les fonctions de garde des propriétés du prieuré de Rebreuve; — par Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, à Jacques Desplanques, pour l'office de sergent de la seigneurie de Marœuil; — par messire Eugène-François-Félix Boucquel, chevalier, seigneur de Beauval et autres lieux, à Guislain-Joseph Guilbert, pour les fonctions de garde et sergent de la seigneurie d'Hamelincourt; — par Charles-Marie-Désiré-Guislain de France, comte d'Hézecque, à Jean-Baptiste Ducrocq, pour les fonctions de garde de chasse, de bois et de pêche de la seigneurie de Vincly; — par le chapitre de l'église cathédrale d'Arras à Louis-François-Joseph Garbez, demeurant à Beaumetz-les-Loges, pour les fonctions de sergent et garde-chasse de la seigneurie de Basseux; — par Étienne-Guislain-Stanislas Leroux, à Jean-François Rogé, pour la charge de sergent et garde des seigneuries du Châtelet, du Thieulot

et de la Mairie, situées à Roeux, en remplacement de Pierre-Ignace Hermann, révoqué.

B. 790. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1780-1781. — Commissions données : par François-Gaston, marquis de Lévis, gouverneur d'Artois, aux sieurs Jacques Delacour et Laurent Rogez, gardes-chasse de la réserve du gouvernement de la ville et citadelle d'Arras ; — par messire Pierre-Jean-Gaspard Raoult, chevalier, seigneur châtelain de Maintenay, au sieur Lefebvre, pour les fonctions de sergent et garde de la seigneurie de Blaireville ; — par le cardinal, duc d'York, abbé commandataire des abbayes de Saint-Amand et d'Anchin, à Pierre-Guislain Plouvier, sergent de la justice et seigneurie d'Héninel, dépendant de ladite abbaye d'Anchin ; — par messire Alexandre-Louis-François, marquis de Croix, à Antoine-François-Bernard Bacqueville, pour remplir l'office de bailli de la terre de Bucquoy et des seigneuries d'Hallengues et de Neuville, situées au même lieu ; — par Louis Hémart, abbé de Marchiennes, à Jacques-François Goubet, pour les fonctions de bailli de la seigneurie de Boiry-Sainte-Rictrude ; — par la veuve Caudron, à Jean-Pierre Leroy, bourgeois d'Arras, pour la charge de bailli des terres, fiefs et seigneuries de Ficheux ; — par le prince de Salm-Kirbourg à Michel-Antoine Hocq, bailli des terres et seigneuries de Vimy, Farbus et Acq ; — par l'abbé de Saint-Pierre d'Hasnon, à Philippe Lefranc, demeurant à Arras, pour la charge de bailli de la seigneurie de Monchy-le-Preux ; — par messire Melchior Théry, chevalier, seigneur d'Inghem, Gricourt, Foncquevillers, etc., demeurant à Douai, au sieur André Tentelier, garde-chasse de la seigneurie d'Oppy ; — par Lamoral-Eugène-François-Marie d'Aix, député de la noblesse des États d'Artois, à Louis-Hippolyte-Romain Fossiez, avocat au conseil d'Artois, pour les fonctions de bailli, maïeur et chef de l'échevinage de Rémy ; prestation de serment dudit sieur Fossiez.

B. 791. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1781-1784. — Commissions accordées : par les sieurs Antoine-Emmanuel-Joseph Le Sergeant d'Acq, gouverneur de Vitry-le-François ; Louis-Joseph-Thomas Le Sergeant d'Isbergue, gouverneur de Lens-en-Artois ; Célestin-Fidèle-Omer Le Sergeant de Bayenghem, gouverneur de Saint-Amand ; Antoine-Alexis Le Sergeant de Monnecove, capitaine au régiment Royal-Picardie ; demoiselles Marie-Anne-Joseph-Émilie Le Sergeant d'Acq, et Jeanne-Théodore-Rosalie Le Sergeant de Fouquesolle, seigneurs par indivis de Fruges, Radinghem, Vincly, Bellefontaine et autres lieux, demeurant ordinairement en leur hôtel, à Saint-Omer, en faveur de Joseph-François-Dufour, bailli de Fruges ; — par messire Pierre-Henri Boucquel de Lagnicourt, chanoine de la cathédrale d'Arras, au sieur Amand-Louis Carton, pour remplir les fonctions de lieutenant des fiefs et seigneuries de Beaurains, au lieu de Joseph Carton, son père ; — par François-Joseph Briois, président du conseil provincial d'Artois à Louis-Joseph Savary, pour la charge de lieutenant du village de Beaumetz-les-Loges. — Pouvoir donné au premier président du conseil d'Artois, par Louis-René-Édouard, prince de Rohan, abbé du monastère de Saint-Vaast, afin de veiller à la conservation de la chasse et de la pêche sur les territoires de Dainville et Berneville, dont la seigneurie appartenait à ladite abbaye. — Pouvoir de lieutenant de la châtellenie de Pas accordé à Jean-Jacques Vermelle, par Jean-Antoine-Joseph de Fourmestraux, écuyer, seigneur d'Hollebecque, Pas et autres lieux. — Provisions de la charge de bailli du village de Gouy-Saint-André, délivrées au sieur Ambroise Spy, par Victor-Marie-Adrien de Fresnoy, lieutenant de la maréchaussée au bailliage d'Amiens, établi en la ville de Montreuil-sur-Mer.

B. 792. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1770-1789. — Commission d'official accordée par le chapitre de l'église cathédrale d'Arras à Nicolas-Eloi Bultel, chanoine de ladite église. — Réceptions : du sieur Alexandre Poitart à l'office de substitut adjoint, en la gouvernance d'Arras, vacant par suite de la démission du sieur Henry ; — d'Adrien-Bernard-Joseph Boniface, à l'office de commis-greffier de la gouvernance d'Arras. — Lettres patentes du roi de France, portant nomination d'Ange-Alexis-Aubert Lesoing, à l'office de procureur au bailliage d'Arras ; installation dudit sieur Lesoing. — Procès-verbal d'installation d'Hubert-Antoine-Joseph Cauwet, qui avait été nommé lieutenant de la gouvernance d'Arras, en remplacement du sieur Ozenne. — Lettres d'honneur de conseiller du Roi et lieutenant particulier du bailliage d'Arras, en faveur de Pierre-François-Joseph de Wareughien, qui avait rempli cette charge pendant quarante-trois ans. — Lettres patentes du roi Louis XVI, accordant au duc de Guînes la charge de gouverneur général d'Artois, vacante par le décès du maréchal de Lévis.

B. 793. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1764-1781. — Prestations de serment des chirurgiens et sages-femmes dénommés ci-après : Pierre Lefebvre, demeurant à Sombriu ; — Adrien Briois, d'Humbercamp ; — Louis-François Ronnelle, natif de Mercatel ; — Liévin Forceville, né à Oisy, domicilié en cette commune ; — Jean-Baptiste Gillion, de Rauchicourt ; — Nicolas-Joseph Noiret, natif de Rivière ; — Pierre-Antoine Delachasse, demeurant à Frévent ; — Marie-Joseph-Victoire Lambert, épouse de Xavier Parmentier, demeurant à Arras ; — Cécile Desprès, native de Lillers ; — Hélène Hanot d'Oppy ; — Marie-Anne Warin et Constance Lantoine, demeurant à Arras ; — Marie-Marguerite Demonchaux, de Verloing ; — Catherine-Rosalie Fauquette, de Neuville-Saint-Vaast ; — Anne-Françoise Dubois, d'Embry, et Antoinette-Bernardine Lejeune, de Royon.

B. 794. (Registre.) — In-folio, 972 feuillets, papier.

1678-1684. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : Philippe Grault, d'une part, Jean-Baptiste Vasseur, et les créanciers du seigneur de Wanquetin, d'autre part ; — les religieuses de l'abbaye du Verger et François Lefebvre ; — les religieuses du couvent de Louez-Dieu et Simon Morel ; — la demoiselle Dequenne et les chapelains de l'église Notre-Dame d'Arras ; — les créanciers de Pierre Lemaire, et le sieur de Gournay ; — les religieuses de la Présentation, à Aire, et Jean Baude ; — Jean-Baptiste Dupuich et Jean Demailly ; — les habitants du village de Montenescourt, contre ceux de Wanquetin ; — les chanoines de l'église collégiale de Lillers et les bailli et hommes de fief du même lieu ; — le seigneur de Neuvireuil et les religieuses de Saint-Thomas, à Douai ; — Adrien Vasseur et Philippe Lemayeur ; — les époux Decroix et maître Gille Hibon ; — la demoiselle Michelle Lemaire et Marguerite Dupire ; — Liévin Goulet et autres, d'une part ; les curé et marguilliers de la paroisse de Monchy-le-Preux, d'autre part ; — Claude Deliége et la veuve du procureur Lenain ; — Jean Fardel, et les habitants du village de la Thieuloye ; — Jacques et Philippe Traisnel, d'une part ; les officiers de la gouvernance de Béthune, d'autre part ; — Philippe Caudron et les époux Debeuguy.

B. 795. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1686. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : demoiselle Thérèse-Françoise Poitart et Frédéric-François Lepipre ; — Pierre Carpentier, conjointement avec le sieur d'Ighem, d'une part, et le sieur Debétencourt, d'autre part ; — le marquis de Carency et le comte de Solre ; — le comte d'Egmont avec les habitants de Berles-Vitasse et Berles-Moustier, d'une part, les habitants du village de Bailleulmont, d'autre part ; — les époux Horin et Jacques Guillebert ; — Jacques Vermel et Pierre Vermel ; — les habitants d'Ayette et Simon Lesage ; — Antoine Saudemont et les habitants de Buissy-Baralle ; — Nicolas Thiébault et le curé de Duisans ; — la dame de Bailleulval et Pasquier Delambre ; — Pierre Morel et Jérôme Anselin ; — Jean Quignon et consorts, d'une part, les maïeur et échevins de Pas-en-Artois, d'autre part.

B. 796. (Liasse.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

1694. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : la dame de Carondelet et Adrien Lefebvre ; — les lieutenant et échevins de la commune de Baralle et Jean-Jacques Morel ; — les jésuites de Douai et la demoiselle Delattre ; — Pierre Fourmault, fermier à Baralle, et François Lesellier, écuyer, seigneur de Baralle ; — Marie Évrard, veuve de Jean Lefebvre, demeurant à Arras, et Thérèse-Charlotte de Genevières, veuve du sieur de Berles, sœur et héritière de Félix-François de Genevières ; — Isbergue Durieux, et Jean-Jacques Mullet, Nicolas Deleval, lieutenant de Villers-au-Bois, et Michel Cavrois ; — messire Georges de Tramecourt, chevalier, seigneur de Verchin, et Thomas Lourdel, demeurant à Wandonne ; — la veuve Letailleur et les habitants de Fontaine-lez-Hermans ; — l'abbaye de Ham et Jean-Baptiste et Rose Deschamps et les époux Hachin ; — les habitants Deremetz ; — François, de la commune de Monchy-Cayeux, et Antoine Maillart ; — Jean Defosseux et Martin Guffroy ; — Jean Duhautpas et le sieur Lemerchier, avocat ; — la dame du Repaire et Adrien Vaillant ; — les administrateurs de la pauvreté d'Hébuterne et Michel-Guislain Blondel ; — François Desailly et les abbé et religieux de l'abbaye de Ruisseauville.

B. 797. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1696-1698. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : les habitants du village

de Sus-Saint-Léger et Noël Brunel; — Antoine Coignel et Alexandre de Boulogne; — le marquis de Lillers et les abbé et religieux de l'abbaye de Ham; — Antoine Page et Michel Petit; — Guillaume Tabary et les habitants d'Havrincourt; — Isbergue Durieux et Jacques Mullet; — François-Dominique Deransart et François Candelier; — le comte de Gomiecourt et Guillaume Boniface; — Pierre-François Bruneau et Jean-François Ducarin; — Marie Duflos et Isabelle Bétourné; — Antoine-Eugène Prévost et François Lemaire; — Jean-Baptiste Guffroy et Philippe Richard, d'une part; Jeanne Simon, veuve d'Antoine Maillart, d'autre part. — François Delestré et Marie Planchon; — l'abbaye de Marchiennes et les habitants de Boiry-Saint-Martin, joints à eux les abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras; — Robert Delabarre et Barthélemy Mannessier; — Jean de Lannoy et la marquise d'Hesdigneul; — plusieurs habitants de la commune d'Haucourt, d'une part, le curé et les autres habitants du même lieu, d'autre part; — François Carlier et la veuve Horin et ses enfants; — Mathias Descamps et Pierre Morel; — la marquise de Carency et Antoine Despretz; — André de Bassecourt, en qualité de tuteur onéraire du comte d'Egmont, et Guislaine Plaisant; le sieur Boucquel, maire de la ville d'Arras, et Jean-François Crespel.

B. 798. (Registre.) — In-folio. 807 feuillets, papier.

1699-1701. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : Jean-Luc Lefebvre et François Sarrazin; — les administrateurs des biens des pauvres de la commune de Lestrem, et Charles Houvenaghe; — Jean Bouva et le prince de Bournonville, d'une part; les chapelains de l'église Notre-Dame de la ville d'Arras d'autre part; — le sieur de Warenghien et François Denuncq; — Pierre Maze et André Hanon; — Robert Grimbert et Nicolas Godefroy; — Antoinette Cauwet et le sieur de Beaurains; — Philibert Magnier et Adrien Lefebvre; — Jean Cousin et les pères carmes déchaussés de la ville de Douai; — Guislain Pronier et Toussaint Marel; — François Willay et Liévin Crespin; — Venant Frequin et Louis-François Defontaine; — Jeanne-Gabrielle Goubet et Guislaine Dubois; — Marie-Marguerite Desprez et Robert-Ignace Desprez; — le marquis de Lisbourg et les abbé et religieux de l'abbaye de Ruisseauville; — Marguerite Falempin et Antoine-Eugène Prévost; — Guillaume Taverne et Jérôme Dewailly; — le curé de Neuvireuil et les administrateurs des biens de l'église du même lieu, d'une part; Arnould Gorin et Amé Dufœulle, d'autre part; — Philippe-Albert Cauwet et Jean-Charles Bouteiller; — Philippe-Joseph Poulain et Guillaume Topart; — le comte d'Oisy et le habitants d'Écourt-Saint-Quentin; — Antoine Plouvier et Adrien Lefebvre; — Nicolas Évrard et Robert Malbrancq; — Nicolas Ansart et Antoine-François Boucher; — Marie Albat, veuve de Jacques Devigne, et Simon Delacressonnière; — Jossine Lefebvre et le sieur de Valicourt; — Pierre Briois et Nicolas Delaporte; — Pasquier Daveluy et la dame de Thièvres; — François Deguise et les chirurgiens de la ville de Béthune; — Valentin-François Renault et consorts, d'une part; Catherine Doby, veuve du sieur Becquet, d'autre part.

B. 799. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1705-1707. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : le baron de Monchy et les pères jésuites d'Amiens; — Marie-Albertine Legrand et Maximilien Vichery; — Joseph Parent et Jean-François de Saint-Aubert; — Guislain Verdevoy et Guillaume Fréville, — Antoine Sauvage et Nicolas-François Marcadet; — la demoiselle de Blaireville et Paul Houriez; — Thérèse Bonnel et Anne Bernard; — le chanoine Gouppy et le sieur de la Motte; — Jean Leriche et Thérèse Bonnel; — Antoine Coignel et Jacques Garin; — Mathieu Leroy et Marie-Anne Broquet; — la demoiselle Payen et Nicolas Quignon; — Adrien Demagny et Isabelle de Fourmestreaux, veuve du sieur Mayoul; — Jean-François Fardel et Louis Pillain; — Joseph Brochart et Anne-Marguerite Vaillant; — Charles-Joseph Pruvost et la dame de Saveuse de Montmorency; — les confréries de Saint-Sébastien et des canonniers de la ville de Saint-Pol, et Firmin Fruitier; — Pierre Dambrines et Laurent Fontaine; — les sieurs de Partz et de Beauregard, d'une part; maître Nicolas Dumont, curé d'Éterpigny, d'autre part; — Philippe Nepveu et Nicolas-François Blondel; — le sieur Routart et la dame de Duisans; — l'abbaye de Clairmarais et Josse Tabary; — Jean-François Deligny et Julien Hannedouche; — Jacques Lebel et Antoine Bucaille; — Antoine-Joseph Galhaut et Nicolas Bachelet; — Jacques Gaillot et Thérèse-Cornille Becquet; — Paul Boniface et Pierre Vasseur; — François Delocre et Philibert Deleforge.

B. 800. (Registre.) — In-folio, 688 feuillets, papier.

1722-1727. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : Jean Quarré, d'Écourt-Saint-Quentin, et Georges Mairesse, résidant à Douai; — Pierre Pénin, chanoine, demeurant à Lillers, et Pierre

Bazin, lieutenant du village d'Amettes; — Hubert Despretz, de Drouvin, et les époux Hanon, de Gosnay; — Jacques Savary, de Wancourt, et Jacques Patoux, d'Héninel; — Jacques Mulet, de Neuville-Vitasse, et le prince de Montmorency; — les habitants du hameau d'Hurionville, paroisse de Lillers, et Riquier Roze, demeurant en la même paroisse, au hameau du Rieux; — Philippe Roubaix, curé de Montenescourt, et les administrateurs des biens de l'église du même lieu; — Marie-Jeanne Campagne, de Berneville, d'une part; Guillaume Cornu, d'Izel-lez-Hameaux, de deuxième part; Jean-Baptiste Cuvelier, de troisième part; Pierre Campagne, de quatrième part; et Pierre-Antoine Campagne, de cinquième part.

B. 801. (Registre.) — In-folio, 636 feuillets, papier.

1728-1733. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : les membres du chapitre de la cathédrale d'Arras, d'une part; Jean Ansert et Marie Douchet, veuve de Benoît Hémery, demeurant au village de Saint-Amand, d'autre part; — Pierre-Guislain-Joseph-Lesenne, marchand de toiles à Arras, et Marie-Claire Tréhoult, demeurant à Ransart; — Pierre Carpentier, médecin à Abbeville, et Jacques-Dominique de Guilletot, seigneur de Gournay, demeurant en la ferme du Brusle, paroisse de Gauchin-Verloing; — Jean-François Bricoult, de Rœux, et Pierre Delaplace, de Wanquetin; — Michel-Joseph Moinard, notaire à Arras, et Louis Duchâteau, prévôt de Fampoux; — Charles Billet, marchand en la ville de Saint-Pol, et Hugues-Albert Demoncheaux; — Michel Guffroy, de Beaumetz-les-Loges, et Charles-Philippe Lemaire, de Pronville; — Pierre Caudron, de Warluzel, et Louis Nocq, d'Izel-lez-Hameaux; — Guislain-Alexandre Gaillart, demeurant à Aire, et Jean Vaillant, laboureur à Hébuterne; — les curé, marguilliers et administrateurs de l'église de Buissy-Baralle, d'une part; Philippe Maillet, d'Hamblain-les-Prés, d'autre part; Pierre Thuillier, d'Hénu, et Jean-Philippe Tourtois, de Rumaucourt; — Pierre-François Gautier, de Lillers, et Benoît-Ignace Griboval; — François Sergent, charpentier à Blaireville, et Simon Millon, marchand de vaches à Ficheux; — Marie-Anne Hachin, demeurant à Agny, et le comte de Souastre; — Pierre Desauty, curé de Festubert, et la dame de Cuinchy.

B. 802. (Registre.) — In-folio, 591 feuillets, papier.

1734-1739. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès : entre Pierre Merlin, demeurant à Arras, et les époux Guffroy, de Beaumetz-les-Loges; — Jean-Gabriel Grenier, marchand en la ville de Cambrai, et le sieur Departz, demeurant à Chérisy; — Albert-Joseph Lenain, d'Orville, et Angélique Guérard, résidant à Paris; — le corps des chirurgiens de la ville d'Arras, et Pierre-Antoine Alexandre, demeurant au bourg de Pas; — Antoine Le Roy, cabaretier à Lillers, et Jean-François Demarthes, rentier au même lieu; — la veuve Breuvart, de Frévin-Capelle, et Nicolas-François Waltier, conseiller du mont-de-piété de la ville d'Arras; — Marie-Anne Carré, veuve de Gaspart Dubois, demeurant en la ferme de La Vacquerie, à Villers-Plouich; — Jean Dubois et Louis-François Guinet; — François Proyart, de Foncquevillers, et Hubert Raison; — Jean-Baptiste Duwez, demeurant au faubourg des Alouettes de la ville d'Arras, et Adrien Bailly, cabaretier au village de Fampoux; — les habitants de Mercatel et Jean-Baptiste Proyart; — Isidore Payen, de Simencourt, et Arnould Goudemand; — demoiselle Agnès-Françoise de la Verdure d'Allennes, joint à elle Marc Monel, son fermier au village de Fampoux, d'une part; la veuve Darras et Marie-Scolastique Darras, sa fille, demeurant au même lieu, d'autre part; — Laurent Proyart, d'Arras, et Jean-François Desfresnes, de Rœux; — Guislain Véret, de Boiry-Notre-Dame, et Marie-Anne Demonchy, d'Héninel; — la baronne de Laprez, dame de Noyelle-sur-l'Escaut, et les habitants du même lieu; — les abbé, grand-prieur et religieux de l'abbaye d'Anchin, et Jean-Baptiste Frère, de Wancourt; — les dames abbesse et religieuses de l'abbaye d'Étrun, d'une part; Louis-François Dubois, écuyer, seigneur d'Hermaville, d'autre part.

B. 803. (Registre.) — In-folio, 469 feuillets, papier.

1740-1744. — Ordonnances rendues en la gouvernance d'Arras sur procès entre : Pierre Dupont, de Sailly-en-Ostrevent, et Jean-Baptiste Cagin, de Marœuil; — Adrien Vaillant, de Pommier, et Pierre Potier, curé dudit lieu; — Albert Douez, demeurant en la cense de Sauchicourt, paroisse de Sauchy-Lestrée, et maître Robert Dubois, curé de ladite paroisse; — le sieur et la dame de Pronville, demeurant en leur château de Gœulzin, et Nicolas Capois, résidant à Douai; — Antoine Delabre, d'Hersin-Coupigny, et maître Pierre-Augustin Cousin, procureur du Roi en la gouvernance de Béthune; — demoiselle Marie-Jacqueline-Joassine de Hapiot et les mère-prieure et religieuses de Saint-Dominique de la paroisse d'Houdain, pour saisie seigneuriale; — Alexandre-Druon de Hannedouche, écuyer, seigneur d'Ablainzevelle, et Michel Bréhon, demeurant au village de Locon, pour rentes foncières; —

Antoine-Philippe Legrand, de Lacouture, et Jean-François Ivain, de Violaines, pour saisie de meubles ; — les époux Prévost, de Ficheux, et Marie-Anne Joseph Duriez, résidant à Arras, pour droits lignagers ; — les habitants d'Haucourt et le chapitre de Saint-Géry, de Cambrai ; — Louis Desmaretz, d'Arras, et Nicolas Dhilly, de Bienvillers-au-Bois ; — Nicolas-Alexandre Couppez, et Martin Lemaire, demeurant au faubourg des Alouettes près de la ville d'Arras ; — Charles-Guislain Le Roux, Jacques-Martin Toulouse et autres habitants du village de Givenchy-en-Gohelle, d'une part ; Jean-Noël Deusy et les abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras, d'autre part ; — les époux Bayard, de Lillers, et maître Bruno Hulman, prêtre, vice-curé de la paroisse de Saint-Pierre en la ville d'Aire ; — maître Henri Bident, curé d'Inchy, et les habitants de cette paroisse, pour réparations de murailles ; — Augustin Fatoux, et François-Alexandre Dambrines, d'Agnez-les-Duisans, pour l'exécution d'un acte de partage passé sous signatures privées le 17 janvier 1724 ; — Jean-François Defontaine, de Chérisy, et les époux Parmentier, de Fontaine-lez-Croisilles, au sujet du partage d'un manoir.

B. 804. (Registre.) — In-folio, papier, 468 feuillets.

1745-1748. — Jugements de la gouvernance d'Arras sur procès entre Marie-Jeanne Denis et Gabriel Bernard, de Saint-Pol ; — Nicolas Tabary et Joseph Dupont, de Foncquevillers ; — Antoine Attaignant et Jean-Philippe Vasseur ; — la veuve Bontemps, de Terramaisnil, et les époux Vaquette demeurant dans l'une des fermes de Beaurepaire, pour dommages et intérêts ; — Antoine-Joseph Lemaire, de Dainville, et Jacques Dufour, demeurant à Acq ; — Étienne Herbet, sergent de la gouvernance d'Arras, et Marie-Suzanne Bocquet, veuve de Mathieu Leroy, pour payement de salaire ; — Etienne Cléry, de Bourlon, et Jacques-Bernard Goubet, de Demicourt ; — Joseph Lefebvre, de Sailly-au-Bois, et Pierre Cailleret, de Rivière ; — Charles Cappe, demeurant à La Comté, et les membres de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire érigée dans la paroisse d'Houdain ; — les religieuses de Saint-Agnès de la ville d'Arras, et Jacques Dufour, demeurant à Acq ; — Jean Lefebvre et Ignace Crochard, curateur établi pour la succession de Dominique Willart, au sujet d'une estimation d'immeubles ; — Pierre-Joseph Dupire, musquinier, demeurant à Guémappe, et Marie-Marguerite Carpentier, sa femme, d'une part ; Jean-François Carpentier, berger à Éterpigny, d'autre part ; — Marie-Rose Grincourt, marchande en la cité d'Arras, et Jean Onfroy, de Bienvillers-au-Bois ; — Jean-Guislain Castillon et Jean-Louis Basseux, de Monchy-le-Preux ; — Jacques Dufour, procureur au conseil d'Artois, et les époux Duquesne de Bienvillers ; — Michel-Jacques de Hapiot et les habitants d'Houdain ; — Jacques-François Legrand et Antoine-Philippe Sénéchal ; — Jean Méhay, de Berneville, et Pierre-Antoine Campagne, de Warlus ; — Jean-Baptiste Neveu, d'Étrun et Ignace Delerue, demeurant au Pont-du-Git, pour payement de travaux.

B. 805. (Registre.) — In-folio, papier, 408 feuillets.

1749-1752. — Jugements sur procès entre la veuve Barbier, d'Henchin, et les époux Évrard, de Lisbourg ; — Antoine-Joseph Lemaire, diacre du diocèse d'Arras, et Jean-Baptiste Leroy, demeurant à Tilloy-les-Mofflaines ; — Étienne Lebas, notaire en la ville de Béthune, et François Cointrel, greffier du bailliage d'Aire ; — Joseph Grossemy, greffier de la commune d'Hébuterne, et Michel Lefebvre, échevin du même lieu ; — maître Lejosne, curé de Saint-Martin, et Jean-Charles Noiret, fermier à Hénin-sur-Cojeul ; — Jean Caron, peigneur de laine, demeurant au bois Warin, et Jean-Dominique Damiens, lieutenant du village d'Ostreville ; — Marie-Joseph Leprince, fermière à Boiry-Becquevelle, et Louis Deliége, lieutenant d'Hénin-sur-Cojeul ; — Antoine Bossu, de Méricourt, et Pierre Cailleret, de Rivière ; — François-Joseph Flahaut, entrepreneur à Béthune, et César Clément, paveur de grès au village d'Aix, d'une part ; les habitants du bourg d'Houdain, d'autre part ; — Martin Lebas, menuisier à la Cauchie, et Louis Hannart, chirurgien demeurant au village de Talmas, en Picardie ; — Pierre Boucher, de Sailly-au-Bois, et Ignace Thuillier, de Rivière ; — maître Joseph-Augustin Camp ; avocat à Arras, et François Robilliard, de Fampoux ; — Marie-Madelaine Lemaire, veuve de Pierre Fournier, résidant à Béthune, et maître Pierre-Augustin-François Cousin, procureur du Roi en la ville et Gouvernance de Béthune ; — Liévin d'Hézecque, greffier de la sénéchaussée de Saint-Pol, et les époux Baillon, brasseurs et cabaretiers au village de Lisbourg ; — le comte de Cécille et la veuve Lemaire, d'Agny.

B. 806. (Registre.) — In-folio, papier, 545 feuillets.

1753-1756. — Jugements sur procès entre Joseph Guffroy, marchand en la ville de Saint-Pol, et Jean-Baptiste Leblond, porte-balle demeurant à Houvin ; — la veuve Thellier et maître Henri Gosse, procureur en la ville de Saint-Pol ; — Thomas Laborde, marchand en la ville d'Hesdin, et Philippe Habart, de Fressin ; — les époux

Minart, demeurant à Adinfer, d'une part; Jacques-Philppe Deleporte et Marie-Anne-Jeanne Lecocq, sa femme, d'autre part; — Jean Lefort, de Bavincourt, et Philippe Blondel, lieutenant du même lieu ; — Jean-Philippe Hochedé, brasseur en gros, demeurant à Arras, et Nicolas Dilly, cabaretier au hameau de Brétencourt, paroisse de Rivière; — la veuve Delattre, de Lignereuil, et Pierre-Antoine Vasseur, fermier à Izel-les-Hameaux; — la veuve Desoamp, de Lille, et les époux Choquet, de Bailleulmont; — Jean-Philippe Blondel, lieutenant du village de Bavincourt, et Jean Lefort, ménager demeurant au même lieu ; — la veuve Béharel, marchande en la ville d'Arras, et Adrien-Joseph Larchez, fermier à Acq ; — Jacques-Louis et Adrien-François Attagnant, demeurant au village de Blangermont, d'une part; Matie-Agnès Lesueur, veuve d'Adrien-François Attagnant, d'autre part ; — Jean-Philippe Roussel, d'Adinfer, et Guislain Lemoine, de Saint-Pol ; — Antoine-Géry Douchet, marchand tanneur en la ville d'Arras, et Nicolas Denoyelle, demeurant à Puisieux : — les maîtres chirurgiens de la ville d'Arras, et le sieur Delattre, exerçant la chirurgie au village de Bailleul-aux-Cornailles ; — les époux Brunel et Henri Gosse, procureur en la ville de Saint-Pol ; — Antoine Fauquet, d'Arras, et Nicolas Dilly, de Rivière.

B. 807. (Registre.) — In-folio, papier, 538 feuillets.

1757-1760. — Jugements sur procès entre la veuve Henry, marchande à Moyenneville, et Jacques Choquet, meunier du moulin de Bailleulmont ; — les administrateurs de l'église de Nœux et le chapitre de l'église Saint-Barthélemi de Béthune ; — Pierre-Michel Beauvais, demeurant à Bienvillers-au-Bois, d'une part ; Marie-Anne Joseph et Pierre-Ignace Beauvais, d'autre part ; — Jacques Maurice, marchand drapier à Abbeville, et messire Guillaume de Croy, demeurant en son château à Érin ; — le sieur Delacressonnière, curé d'Hébuterne, et les habitants du même lieu ; — Adrien-François Segon, seigneur de La Neuville, et Vaast Segon, seigneur du Hamel ; Jean-Baptiste-Joseph Boncquel de Sarton et Maximilien-Albert-Joseph d'Essart, seigneur d'Aveluy ; — Ildefonse Dufour, abbé de Cantimpré, d'une part ; Nicolas, Jean-Pierre et Jacques Dollet et Jean-Hugues Carré, d'autre part ; — Jean-François Faroux, marchand de cuirs en la ville d'Arras, et Denis Chapron, bourrelier à Vimy ; — Pierre-Louis Roger, fermier et échevin, demeurant à Inchy, d'une part ; Pierre-Michel Denelle, Jean-Baptiste Bertin et Nicolas Chopin, manouvriers au même lieu, d'autre part ; — Jean Lourdel, d'Arras, et Jean-François Travet, charron à Sailly-au-Bois ; — Jean-François Delahaye, curé de Tilly-Capelle, et Simon-Joseph Moulart, seigneur dudit lieu et et Baron de Torcy.

B. 808. (Registre.) — In-folio, papier, 500 feuillets.

1761-1761. — Jugements sur procès entre Simon Vahé et les administrateurs de l'église d'Izel-lez-Hameaux ; — Jean Taffin de Miraumont, et Adrien Catelain, d'Archiet-le-Petit ; — Joseph Huret, meunier du moulin banal de Cagnicourt, et Thomas Noureux, meunier du moulin de Pronville ; — les religieuses de la Thieuloye d'Arras et le baron de Roisin ; — Philippe Prévost, prieur de Rebreuve, et Philippe Louvet, curé de Maizières et de Magnicourt-en-Comté ; — Marie-Joseph Bridoux et Liévin Crépel, demeurant à Mingoval ; — Adrien Denoyelle, marchand au village de Puisieux, et Nicolas Dilly, de Rivière ; — le sieur Degouve, négociant à Arras, Jean-Baptiste et Jean-François Canwet, frères, marchands au village de Berles-au-Bois ; — les administrateurs des biens et revenus de l'église de Beaurains et Pierre-Joseph-Eustache Laguilher ; — la confrérie des bouchers de la ville de Béthune, et François-Louis Mathelin ; Pierre-François-Ferdinand, Augustin-Alexandre et Pierre-Placide de Gosson, d'une part ; Jacques-Noël-François de Gosson, d'autre part.

B. 809. (Registre.) — In-folio, papier, 465 feuillets.

1765-1768. — Jugements sur procès entre Robert-François-Joseph-Étienne Huvino, seigneur d'Inchy, et les Carmes déchaussés de la ville d'Arras ; — la veuve Hurtrel et Antoine-Joseph Delecloeque ; Pierre-André Dartois et Philippe Crametz ; Guislain-Florentin, Marie-Adrienne et Marie-Françoise Cuvelier, frère et sœurs, d'une part ; Albert-Barthélemi, Philippe et Marie-Louise Mannessier d'autre part ; — Nicolas Baillet et Charles Delattre, dit Labrouche ; — Adrien-Hyacinthe Landry et Adrien-Lambert Flament ; — Isabelle-Anne-Ursule Héroguel, maître Pierre-André Defontaine, procureur, et Marie-Louise Héroguel, sa femme, d'une part ; Xavier Payen et Marie Lièvre, son épouse, d'autre part; pour payement de fermages à raison de trois « rasières » et demie de blé par an ; — Antoine Gardin et Jean-Baptiste Leblond ; — les chirurgiens royaux de la ville d'Arras et la veuve Tabary ; — Philippe-François Gouillard, marchand de vin en la ville de Saint-Pol et Jeanne-Joseph Hanon, sa femme, d'une part ; le sieur Claude Blin et son épouse, d'autre part ; — e principal du collége de Béthune et Yves-Stanislas Cuvelier ; — les époux Vaillant et Antoine Lefebvre ; — Adrien-

François Noël, marchand de charbon en la ville d'Arras et Adrien Longueval, maréchal-ferrant à Givenchy-en-Gohelle ; — Aldegonde de Rocourt et Marie-Joseph Turpin, veuve de Jean-Clément-Dominique Poiteau; — Valentin, Jean-Louis et Monique-Joseph Hardy, d'une part; Hubert-Joseph Dupont et Marie-Joseph Dufrénoy, sa femme, d'autre part; au sujet de l'exécution d'un contrat de mariage en date du 4 mars 1746; ces derniers sont condamnés à payer à ladite Monique Hardy la somme de 48 livres, et à lui fournir une croix d'or, un lit garni, six chemises neuves, un coffre, quatre paires de draps de lit, deux plats d'étain, etc.

B. 810. (Registre.) — In-folio, papier, 526 feuillets.

1769-1771. — Jugements sur procès entre Valentin Thellier et les époux Bruno, d'Averdoing, pour succession mobilière et immobilière ; — Jean-Baptiste-Joseph Guffroy, avocat à Saint-Pol, et la veuve Brodelle, de Rosemont ; — Louis-François Morel, demeurant à Arras, et le sieur Blin de Wanquetin; — Louis-Joseph Burbure, de Ruit, et Jean-Emmanuel-Joseph de Gosson, seigneur de Barlin; Louis-Alexandre marquis de Croix, comte de Bucquoy, et Marie-Marguerite Morel, veuve de Philippe Paradis; — Cyprien Pecqueur, de Caguicourt, et Nicolas Chopin, demeurant à Inchy ; — Jean-Baptiste-Antoine Dupont et Louis-Joseph Lespillet ; — Jean-Baptiste Beugin, Antoine Gouy et Claude Gouillard, d'une part; les abbé et religieux de Clairmarais, joint à eux Philippe-Albert Blondel, leur fermier, d'autre part ; — Jean-Jacques Legentil, de Ficheux, et François Caron de Monchy-au-Bois ; — Pierre-François Leroy, de Troisvaux, et Antoine Becquet, de Saint-Pol; — Joseph Théry, bourgeois d'Arras, et Vaast Rogez, fermier à Beaumetz-les-Loges ; — François Bailly, marchaud à Arras, et la veuve Petit, d'Agny, pour payement de pension; — Jean-Louis Pruvost, fermier au village de Ransart, d'une part; Nicolas Caron, de Rivière, et Isidore Grenier, de Laherlière, d'autre part ; — maître Pierre-Guislain Taillandier, notaire à Arras, et Jacques-Dominique Plaisant, demeurant au faubourg de Ronville-lez-Arras; Antoine-Joseph Clairet, valet de charrue au hameau de Baraffle, paroisse de Rebreuve-lez-Houdain, et Eustache Flament, fermier au village d'Hermin, pour payement de gages.

B. 811 (Registre.) — In-folio, papier, 551 feuillets.

1772-1773. — Jugements sur procès entre les habitants de Lambres-lez-Douai, d'une part; Louis et André Souplet, et la demoiselle Anne-Marguerite Becquet, d'autre part; — les époux Gosse et les religieux de Saint-Éloi, pour contestation au sujet d'un chemin; — le chapitre de l'église d'Arras et Charles-Hubert Dehée, de Beaurains, pour droit de dîme ; — la veuve Becthum et le sieur Joseph-Augustin Camp, écuyer, ancien député des États d'Artois; — le duc de Duras et le sieur Hocedé greffier de la ville de Lens, au sujet du droit de chasse sur la terre et seigneurie de Boisbernard ; — les prieur et religieux du monastère de Notre-Dame de Sainte-Espérance, ordre du Sauveur dit de Sainte-Brigitte, en la ville d'Armentières, d'une part, et les habitants du village d'Oisy, d'autre part, pour arrérages de rente; — Pierre-Guislain Campagne, curé de Bailleul, sire Berthoult, et les paroissiens du même lieu, au sujet de la reconstruction du presbytère; — les demoiselles Quarré de Tilly et les époux Parent, pour fermages ; — Jean-Baptiste-Florent Wastelier, seigneur de Busnes, et Jacques-François Delehelle, seigneur de Mametz ; — Adrien Noël, marchand en la ville d'Arras, et Guislain Vaillant, fermier à Pommier pour payement du prix de 258 rasières de charbon ; — le marquis d'Aoust et Louis Boisleux, fermier à Saint-Léger pour droit de chasse.

B. 812. (Registre.) — In-folio, papier, 548 feuillets.

1774-1775. — Jugements sur procès entre le curé de Burbure et les paroissiens du même lieu, pour réparations à la maison curiale; — messire Evrard de Wasservas, seigneur d'Haplincourt, et messire Charles-Oudart-Joseph marquis de Mailly, au sujet de quelques arbres qui avaient été plantés sur un chemin ; — Joseph Thellier et la veuve Brunet; — Anselme-François Lefebvre et les habitants du village d'Hersin; — les habitants de Boisbernard et ceux du village d'Acheville, pour droits de vaine pâture; — les administrateurs des biens et revenus de l'église d'Hébuterne et Eloy Grossemy, dit Galand, pour arrérages de fermages ; — Emmanuel de Croy prince de Solre, et Guislain Horin, fermier à Lignereuil; — Jean-Jacques-René Demazure, prieur du prieuré de Saint-Martin, à Pas-en-Artois, et les époux Ledru, pour l'exécution d'un bail en date du 8 novembre 1769; — Anselme-Joseph Legay, prêtre, curé d'Humbercamp, et Joseph Demaizière, pour droits de dîme; — messire Eustache-Joseph d'Assignies, chevalier, comte d'Oisy, et Jean-Pierre Herbert; — Jean-Baptiste Prouille, marchand corroyeur à Arras, et Pierre-Ignace Hermant, cordonnier, demeurant à Roeux; — le comte de Genevières et messire Alexandre-Aguste de Beaulincourt.

B. 813. (Registre.) — In-folio, papier, 487 feuillets.

1776-1779. — Jugements sur procès entre Charles Flament, négociant en la ville de Lille, et Pierre-Joseph Gonsse, marchand au village de Foncquevillers; — Pierre-Antoine Leroux, de Neuville-Saint-Vaast, d'une part; Philippe, prince de Salm, la princesse de Hornes, son épouse, et les habitants du village de Gauchin-le-Gal, d'autre part; — les époux Peuvrel, de Frévent, et Marie-Joseph Morel, veuve de Robert Pecqueur, demeurant à Houvin; — Vindicien Blin, seigneur de Barly, et François Hanot, pour un droit de terrage; — les époux Obry, d'une part; Pierre-Antoine et Martin Choquel, d'autre part, au sujet du bornage de quelques propriétés; — Louis-Joseph Lecointe, de Monchy-au-Bois, et Jean-Grégoire Lecointe, demeurant au même lieu, pour la vente d'un moulin; — les maîtres chirurgiens de la ville d'Arras, et François Mallart, curé de Saint-Sauveur-lez-Arras; — Jeanne-Françoise Quarré de Tilly, résidant en la ville de Bapaume, et Jean-Baptiste Lefebvre, de Gagnicourt; — le chapitre de la cathédrale d'Arras et les religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi; — Les époux Demolin, de Bailleul-aux-Cornailles, d'une part; Jean-Albert Quentin et son épouse, d'autre part au sujet d'un manoir; — Rosalie-Albertine Leroux et la veuve Evrard, de Mercatel; — le comte de Bryas et les époux Courcol, d'Averdoing, pour payement de fermages; — les religieuses de l'abbaye du Verger et Thomas Denne, de Sauchy-Cauchy; — Jean-François Lesage, d'Ayette, d'une part; les religieux de l'abbaye d'Arrouaise, la veuve Demaretz, de Bucquoy, et Nicolas Clabaut, d'autre part.

B. 814. (Registre.) — In-folio, papier, 595 feuillets.

1780-1783. — Jugements rendus entre la veuve Mathieu et la comtesse d'Hézecque; — Pierre-Joseph, Dumortier, demeurant à Arras, et le sieur Payen, de Simencourt, pour payement de marchandises; — Thimothée Lefebvre, receveur des amendes de la gouvernance d'Arras et le sieur Buttin, trésorier de la ville de Doullens; — André Brouxin, chirurgien au village de Nœux, et Philippe-Joseph Poitart, fermier au même lieu; — Marie-Anne-Joseph de Nédonchel, veuve d'Eugène-François-Léonard de Tramecourt, et Catherine-Angélique de Belval, douairière d'Ambricourt, demeurant en son château à Aumale (procès concernant la seignerie d'Ambricourt); — Joseph Delayens, corroyeur à Arras, et Jacques Grossemy, cordonnier au village d'Hébuterne; — les religieuses du couvent de la Thieuloye d'Arras, d'une part; le maréchal duc de Mouchy, comte de Noailles, seigneur de Famechon, fils et héritier du duc de Noailles, d'autre part; — Jean-Baptiste Prévost, prieur de Saint-Prix, et Alexandre-Constant Doresmieux, seigneur de Fouquières; — Christian-Charles comte de Thiennes, seigneur de Terramaisnil, et Jean Lecomte, greffier de l'élection d'Amiens (payement de droits seigneuriaux); — Jean Cailleret, garçon de cour, et le sieur Calot, fermier à Saint-Aubin-lez-Arras.

B. 815. (Registre.) — In-folio, papier, 347 feuillets.

1784-1786. — Jugements rendus entre Antoine Lefebvre, de Croisilles, et Louis-Joseph Beaucourt, d'Agnières, pour diffamation; — Charles-Guislain Choquet, maître de la poste aux chevaux, demeurant à Arras et le sieur Porion, fermier au village de Lattre-Saint-Quentin; — M. de Brandt de Loos et Guislain-Joseph Demullet, de Boisleux-au-Mont, pour un droit seigneurial dû au sujet d'une donation en date du 25 juin 1782; — Louis-François Rohart, fermier à Roclincourt, et le sieur Crespel, de Bailleul-sire-Berthoult pour payement de fermages; — les mayeur et échevins de la ville de Lillers, prenant le fait et cause de François-Paul Macaux, d'une part; Étienne-Michel Leduc « seigneur et patron de Biéville, Lillers et autres lieux » d'autre part; — Louis-Ambroise-Joseph de Gargan de Rollepot, ayant maître Delepouve pour défenseur, d'une part; Charles-Constant Furne et Alexandre-Joseph Payen, d'autre part : « Les officiers du Bailliage royal et gouvernance « d'Arras jugeans à la conjure du grand bailly, donnent acte « à la partie de maître Delepouve de ce qu'elle met en fait « que sur le corps de terre repris au plan judiciaire il a tou- « jours existé un chemin ou rue nommé Mescauville, etc. » — Charles-Philippe Lesage, menuisier à Wancourt, et la veuve Devillers, d'Hénin-sur-Cojeul; Guislain-Maurice Lesage et la veuve Caron, de Saint-Martin-sur-Cojeul (partage de la succession de Marie-Madelaine Carton); — François-Philippe Goudemand, fermier au village de Gouves, et la veuve Leclercq, de Wanquetin; — les époux Desaulty, fermiers à Bienvillers-au-Bois, ayant pour avocat maître Derobespierre, d'une part et les époux Descamps, d'autre part; — le sieur Lefebvre, receveur demeurant à Arras, et Joseph-Marie de Lorraine de Vaudemont, seigneur de Neuville-Vitasse.

B. 816. (Registre.) — In-folio, papier, 411 feuillets.

1787-1789. — Jugements rendus entre la veuve Cuisinier, de Gouy-en-Artois et Pierre Cailleret, marchand de vaches demeurant à Simencourt, pour le payement d'une

somme de 51 livres; — les époux Breuvart et le sieur Laurent-Joseph Réant : le lieutenant général et les officiers de la gouvernance d'Arras ordonnent l'exécution du testament de Marie-Madelaine Sénéchal, veuve d'Adrien Dellisse, du 24 août 1773; — maître François-Xavier Advielle, procureur en la ville d'Arras, et Charles-Alexandre Bouffe, chirurgien à Thérouanne, pour payement de salaires et vacations; — les religieux cordeliers du couvent de Saint-Bonaventure à Nantes et Pierre-François Fleuricourt, religieux profès de la même maison, d'une part; Nicolas Pelet, laboureur demeurant à Nuncq, Marie-Angélique Leroy, sa femme, et Antoine Devillers, de Tangry, d'autre part, pour une rente de 410 livres 14 sols 4 deniers; — Isabelle-Thérèse Duribreux, fille majeure résidant à Lillers, et Jean-Baptiste Richebez, fermier au Rieux, paroisse de Lillers; — Antoine Walembert, marchand à Arras et le marquis de Coupigny de Lignereuil; — Pierre-Joseph Daillet, charpentier à Buissy-Baralle, et Adrien Berna, dit Turlure, ménager à Havrincourt.

B. 817. (Registre.) — In-folio, papier, 776 feuillets.

1584-1671.— Lettres patentes d'Isabelle, infante d'Espagne, contenant provisions d'un office de sergent à cheval de la gouvernance d'Arras en faveur de Hue Lemerchier, pour la résidence de Saint-Pol. — Ordonnances du procureur du Roi touchant les pouvoirs des sergents de la gouvernance d'Arras : Simon Lesecq, Nicolas Villette, Jacques Bertoul, Jacques Lefebvre, Henri Gruson, Antoine Devauchelles, Ambroise de Beaurains. — Pouvoirs accordés par l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle, comte et comtesse d'Artois, à Jean Wallart pour tenir un office de sergent de la gouvernance d'Arras en la ville de Lillers. Après avoir prêté serment en présence de messire Jean du Mont-Saint-Eloy, chevalier du conseil d'Artois et lieutenant général de la gouvernance d'Arras, ledit Wallart a été mis en possession de son office sur caution montant à la somme de 200 florins. — Rôle du procureur fiscal « demandeur sur présentation des pouvoirs » contre les sergents de la gouvernance d'Arras : Robert Durant, résidant à Fruges, Jacques Dubus, à Frévent; Jacques Courtin, à Lillers; Antoine Billot, à Béthune; Claude Jobart, à Pernes; Guillaume Foucquier, à Cantimpré. — « Inféodation d'ung « estat de sergent de la gouvernance d'Arras pour maître « Jan de Nœuville, de la résidence dudit lieu. »

B. 818. (Registre.) — In-folio, papier, 436 feuillets.

1689-1709. — Supplique adressée aux officiers de la gouvernance d'Arras par Antoine Brongniart, afin d'être admis en ce siége comme procureur postulant; — avis favorable du procureur du Roi; réception dudit Brongniart et serment par lui prêté « entre les mains de M. le lieute- « nant particulier. » — Autorisation accordée à Michel Cappel par le lieutenant et les hommes de fief de la gouvernance, pour exercer le métier de maître chaudronnier dans la province d'Artois, « sauf dans la ville et dans la « banlieue d'Arras; » ledit Cappel a prêté le serment ordinaire. — Serments : de Jean Taverne, sergent de la gouvernance en la ville Saint-Pol; — de Philippe Rimbault, arpenteur à Achiet-le-Grand; — Grégoire Duwez, licencié en médecine, demeurant à Hénin-Liétard; — Henri Sellier, chirurgien au village de Guémappe. — Copie du contrat de mariage de Philippe-François d'Ambly, marquis des Aynelles, capitaine de dragons dans le régiment de Martigny, et de demoiselle Béatrix du Chastellet, fille de messire Daniel du Chastellet, marquis de Lenoncourt, et de dame Elisabeth de la Fontaine. — Testament fait par Philippe de Couronnel, écuyer, seigneur de Vélu, gouverneur de la ville de Tournai, et par Marie de Quellerie, son épouse. Leurs enfants qui étaient Philippe, Louis, Marie-Thérèse et Anne de Couronnel sont dénommés dans cet acte, avec les parts assignées à chacun d'eux. — Opposition et protestations des officiers de la gouvernance d'Arras, au sujet des deux ordonnances rendues par le conseil provincial d'Artois contre Pierre Courcol, sergent de ladite gouvernance; ils en appellent « à cause que lesdits offi- « ciers du conseil ne peuvent estre les juges de ceux de « ladite gouvernance, comme estans leur partie en ce ren- « contre, protestans partant de nullité et de pure force tout « ce quy sera fait, attenté et exécuté chez ledit Courcol au « préjudice de la présente opposition et appellation, etc. » — Prestation de serment de Pierre Broudoux, arpenteur, demeurant au village de Bourlon. — Quittance des droits payés aux receveurs des finances de Sa Majesté par François Deslions, seigneur de Fontenelle, par suite de l'acquisition de la seigneurerie de Locon, dépendant du domaine de Béthune. — Consentement donné par Louis-Joseph de Partz, seigneur de la mairie de Chérisy, y demeurant, à Thomas-François de Partz, seigneur du Quesnoy, son frère, pour la vente de trente-six mesures de terre situées à Wancourt. Ces biens ont été vendus au couvent des Augustines d'Arras, le 23 mars 1705, avec la moitié du fief de Watoux, situé aussi à Wancourt; l'autre moitié appartenait à messire Joseph-François de Partz, chevalier, seigneur d'Equirres, Pressy, etc.

B. 819. (Registre.) — In-folio, papier, 339 feuillets.

1472-1475. — Plaids tenus en la cour du château d'Arras, par Robert de Markais, écuyer, lieutenant général du gouverneur « en présence des hommes du fief dudit chastel »: Pierrot Du Fresne, Guillaume Hollande et Jehan Hollande, dit le Gresle contre Willame Du Fresne; — Buffart Bouquel, receveur de Péronne, contre Pierre Mauclerc et Pierrot Piérin, tuteur des enfants de Jehan Piérin; Gilles de Huqueliers contre Jehan Le Michon; — les exécuteurs testamentaires d'Antoine de Pronville, contre Jehan Le Wantier; — Martin Cornille contre sire Jehan de Rubempré, chanoine d'Arras; — les habitants de Ham contre les abbé et religieux du couvent du même lieu; — Bonnet de Hézecques, écuyer, contre Jean de Licques et Colle de Hézecques, sa femme; — les habitants de Sailly contre ceux de Noyelle-sous-Bellonne; — Noël Desgardins contre le sénéchal et les officiers de la sénéchaussée du Boulonnais; — Henri de Saint-Amand, chevalier, seigneur de Vélu, demandeur contre Jacquemart de Sailly; — Jacques de Guistelle, chevalier, seigneur de Hamelincourt, contre Pierre Harpin « caron et fournier » demeurant audit lieu de Hamelincourt, tant pour arrérages de rentes que pour « une année dudit four. »

B. 820. (Registre.) — In-folio, papier, 186 feuillets.

1475-1477. — Plaids tenus en la cour du château d'Arras par Antoine de Croix, lieutenant du gouverneur, en présence des hommes de fief: Wallerand, bâtard de Werchin, contre Sohier du Busrobert, les religieux de Saint-Vaast, le seigneur de Vélu et Jean Valois; — Jean, seigneur d'Ongnies, contre Petit-Jean Le Brun; — quittance des droits de relief payés au receveur du duc de Bourgogne par Jean de Béthune, seigneur d'Auchel, pour le fief des Hauts-Bois d'Havrincourt qu'il avait hérité de Robert de Béthune, son père. — Plaids de la gouvernance d'Arras: — Jean de Bours contre la veuve de Guillaume de Framesières; — Colart Le Vair contre Jean Huot; — Philippe de Wavrin, seigneur de Saint-Venant, contre Wallerand de Wavrin, seigneur de Villers. — Copie des lettres accordées en 1475 par Charles, duc de Bourgogne, à Antoine bâtard de Bourgogne, comte de la Roche-en-Ardenne, pour confirmer la donation qu'il lui avait faite de la seigneurie d'Houdain. Dans cet acte, il est rappelé que la terre de Houdain avait appartenu au comte d'Eu; mais que plus tard, ayant été confisquée par droit de guerre et donnée comme il est dit ci-dessus, elle était revendiquée par le comte de Nevers « soy disant héritier dudit feu comte d'Eu » par suite de la trève conclue avec le roi de France. — Lettre de la duchesse Marie de Bourgogne ordonnant au gouverneur d'Arras de restituer aux marchands piémontais, tenant table de prêt dans la province d'Artois, tous les biens dont ils avaient été privés par une ordonnance du duc de Bourgogne, son père. — A la fin du volume on trouve trois pages de notes relatives au siége d'Arras: La duchesse Marie de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs au roi Louis XI qui se trouvait alors à Péronne « en laquelle ambassade estoient « chiefs et principaux Mr maistre Guillaume Hugonet, chevalier, chancelier de Bourgogne, Mr d'Esquerdes, capitaine général de Picardie; Mr de Humbercourt, Mr de la « Vère, Mr de la Grutuze, Mr le bastard de Brabant, messieurs les évêques de Tournay et d'Arras et aucuns « autres; lesquels par leur dite besongne avoient obtenu « du Roy une surcéance et abstinence de guerre durant « treize jours, moyennant qu'ils lui avoient promis rendre « et mectre en sa main la cité lez Arras en la fin de ladite « surcéance qui seroit le lundi troisième jours de mars « l'an 1476 (ancien style). » — Après cette surcéance de treize jours, la cité d'Arras a été mise « en la main de messire « Guyot Pot, bailly de Vermandois, et de Mr de Bouchaige, « commissaires à ce ordonnez par le Roy, lesquelz y entrèrent environ quattre heures du vespre, acompaigniez « de deux ou trois mille combattans. » Le lendemain, quatrième jour de mars, vers trois heures après dîner, le roi de France entra en la cité et alla loger dans la maison de Mathieu du Hamel, chanoine de la cathédrale. Le 6 du même mois, le seigneur d'Esquerdes, accompagné de Jean Le Josne, maïeur d'Arras, et des échevins de cette ville, se rendirent auprès du Roi pour obtenir une nouvelle surcéance de huit jours qui leur fut accordée « après plusieurs gracieuses remonstrances par luy meisme à eulx « faictes, tendans affin qu'ils lui recongneuissent la souveraineté et droiz royaux seulement, et que son intencion n'estoit pas oster à ma demoiselle de Bourgongne, « qu'il dénommoit sa bonne fillioeulle, son droit, ne emprendre sur ce qui lui appartenoit; qu'il aloit festoier « monsieur le bastard de Bourgogne qui ce jour, les « dessus nommez estans vers le Roy, estoit arivé en la dite « cité, et l'avoit le Roy acheté au duc de Lorrayne moyennant « 20,000 escus qu'il lui en devoit paier comme il le déclaira; auquel duc de Lorrayne ledit Monsieur le bastard « estoit prisonnier de guerre prins à la journée et desconfiture que avoit eu devant Nancy feu Monsieur le duc « Charles de Bourgogne que Dieu absoille. » Le 12 mars, des processions générales furent faites dans la ville par les

religieux de Saint-Vaast et le clergé des paroisses « prians « pour le bien de paix universelle, ausquelles pourcessions « furent portez les corps saint Vaast, saint Vindicien, quip « doubte des guerres estoit mis en la maison de Chaunes, « le chandelle du joiel d'Arras, les chiefz Saint-Jacques- « le-Myneur et Saint-Nicaise. » Le dimanche suivant, dix-septième jour dudit mois, semblables processions furent encore faites « pour le bien de paix universelle. » Le même jour dimanche matin, tandis que se faisaient les processions, le seigneur d'Esquerdes « chief ordonné par made- « moiselle de Bourgongne en ladite ville, et avec lui maistre « Jehan de La Vacquerie, conseillier de ladite ville, maistre « Antoine Sacquespée le père et le filz, maistre Cla- « rambaut Couronnel, tous licenciés es loiz; Martin de « Paris, Robert Courcol et autres bourgeois de ladite ville, « se transporta es faubours de Myolens vers ceulx du conseil « du Roy, pour le bien de paix, comme il avoit fait plu- « fois paravant, et après que ledit sieur d'Esquerdes ot « parlementé ausdis du conseil du Roy, entre lesquels « estoient comme les principaux, Mr le chancelier de « France nommé maistre Pierre d'Aryolle, M. le bailly de « Vermandois et M. du Boschage, iceluy seigneur d'Es- « querdes, avec luy maistre Jehan de Le Vacquerie, Mr de « Bailleul et Martin Paris ala en la cité vers le Roy, auquel « après qu'il lui ot fait la révérence il présenta certain « escript où estoient contenues les offres que l'on offroit « au Roy pour le pays et conté d'Artois et aucunes re- « questes que l'on lui faisoit pour le dit pays, et aussy « pour la ville d'Arras et les bourgeois d'icelle ville; des- « quelles offres le Roy eu sur ce l'advis des seigneurs de « son sang et autres de son conseil estans lez lui, se con- « tenta et accorda les articles et requestes contenues on « dit escript; duquel traictié il ordonne expédier ses « lettres patentes aux Estats dudit pays d'Artois. »

B. 821. (Registre.) — In-folio, papier, 112 feuillets.

1477-1481. — Plaids de la gouvernance d'Arras : Jeannet de Hébuterne contre la dame de Saveuses, Jehan Berthoul, son bailli et les hommes de Bucquoy ; — Colart Toursel contre le gouverneur et les échevins de la ville de Béthune ; — Jean de La Haie, louvetier d'Artois, contre Jean Henne. — Sursis de trois ans accordé par Louis XI aux maïeurs, échevins et habitants d'Arras pour le payement des dettes de la ville. — Note constatant que Bastien Ragot s'est constitué pleige et caution de Robert Rappine, son beau-fils, demeurant à Avesnes-le-Comte. — Plaids tenus par Jean Gosson, écuyer, lieutenant général du gouverneur d'Arras, en présence d'Antoine Sacquespée, Pierre de Moncheaux et Marc de Montmorency, seigneur de Croisilles : le sieur du Fresnoy, demandeur et appelant contre Hue de Harlin, écuyer, lieutenant général du bailli et sénéchal de Saint-Pol ; — Jean et Wallerand Lallier, appelants, contre le sénéchal du Boulonnais, etc. — Procès-verbal constatant que Mahieu de Rubempré a été élargi des prisons de la Cour-le-Comte, à Arras, après avoir donné caution pour le payement d'une somme de 77 francs. — « Plais de la gouvernance de Franchize (1) tenus le « jœudi 26e jour de juillet l'an mil quatre cent quatre- « vingt et ung, par nous Jehan Gosson, escuyer, seigneur « de Halloy, lieutenant général de M. le séneschal d'Ar- « tois, etc. »

B. 822. (Registre.) — In-folio, papier, 1010 feuillets. Les premier et dernier feuillets manquent, ainsi que partie des 2e et 3e.

1555-1574.—Dictums ou jugements de la gouvernance d'Arras sur procédures civiles: entre la veuve Brichet et Bétrémieux Gamelon, pour la location d'une maison avec prés, jardins, pâturages et terres labourables appartenant à Jean Canteleu au village de Lisbourg ; — Jean Le Borgne, écuyer; Marie Le Borgne, sa sœur, enfants et héritiers de Pierre Le Borgne et de Jeanne Cornaille, d'une part ; maître Nicolas de Reptain, écuyer, docteur en droit, d'autre part. Dans ce procès il est question des biens meubles qui avaient appartenu audit Pierre Le Borgne, lesquels biens étant situés à Abbeville et dans les environs ne pouvaient être visités ni inventoriés à cause de la peste « régnante audit Abbeville, Fressin et partout allenviron. » — Charles Cardevacque, bourgeois d'Arras, demandeur et défendeur sur reconvention, et Robert Allerand « défendeur original et demandeur sur ladite reconvention. » — Mainlevée accordée, moyennant caution, à Jacques Cuvellier, laboureur demeurant à Ambrines, pour le séquestre qui avait été mis sur tous ses biens. — Procès jugés : entre le curé de Monchy-le-Preux et le receveur de la dîme de l'évêché d'Arras ; — la veuve Sellier, d'Arras, et Jullien Féret, tavernier à Pas-en-Artois; — Christophe de Reffuge, sénéchal de Ternois et François de Reffuge, vicomte d'Eps, son fils, d'une part ; Thomas de La Diennée, procureur général en la ville de Saint-Pol et ancien fermier des terres, fiefs et seigneuries d'Eps, Monchy, Hestrus, etc., d'autre part.

B. 823. (Registre.) — In-folio, papier, 391 feuillets.

1588-1596. — Sentences ou jugements sur contestations : en matière de « main assize » entre Jean Desmullevault, avocat au conseil d'Artois, et Guillaume Debury,

(1) Ce nom a été donné à la ville d'Arras par le roi Louis XI.

bourgeois d'Arras; — pour dommages et intérêts, entre Martin, Claude et Jean Noiret, frères, enfants et héritiers de Nicolas Noiret, d'une part; Jean E...., laboureur demeurant à Wailly, d'autre part. Celui-ci avait tué ledit Nicolas Noiret « avecq ung baston dont il estoit garny, et icelluy « feu faisant ses prières et à genoulx au devant de la cha- « pelle estant aux champs assez près du dit Wailly. » — Entre Michel Cavrois, marchand drapier en la ville d'Arras, et Pierre Cuvellier, tuteur des enfants de Géry Cuvellier, pour le payement d'une somme de 9 livres 7 patards; — les époux Delatre, demeurant à Marles, et Pierre Ducastel, de Bruay, pour six quartiers dix-huit verges de terre que ce dernier avait achetés par contrat du 22 décembre 1582 et dont le prix n'était pas encore payé; — Jeanne Le Blanc, dame douairière de Neuville-Vitasse, ayant la garde noble de Guillaume de Montmorency, son fils mineur, d'une part et Jean de Crespiœul réclamant les arrérages d'une rente annuelle, d'autre part; — les religieux de l'abbaye de Ruisseauville et la veuve Evrard ; — Nicolas Roussel, laboureur à Foncquevillers et demandeur sur « mise de fait » contre Nicolas Delamotte, fermier du commandeur de Créquy.

B. 824. (Registre.) — In-folio, papier, 367 feuillets.

1582-1591. — Jugement qui reçoit le sieur Furcy Despretz en qualité de greffier de la gouvernance d'Arras au lieu de Jean Daroult. — Dictums civils concernant : Pierre Turbet, charretier au service de Sa Majesté et Jean Fournier, collecteur du village de Gaudiempré; — Hubert de La Forge, écuyer demeurant au Valhuon, et Antoine de La Forge aussi écuyer, seigneur de Cuvigny; — Jean Baudrain, de Fosseux, et Eustache Grault; — Adrienne de Noyelles, dame d'Antignœul, et Barbe Oursin, veuve de Jean de Fontaines, seigneur du Perroy; — Jean Desmollins, couturier demeurant au village de Maizières, et Pierre Allard, laboureur à Bouret-sur-Canche. — Dictums criminels : François J...., manouvrier au village de Warlincourt, est condamné au dernier supplice pour avoir, avec trois autres malfaiteurs « volé et osté la bourse à quelques charretiers » sur le grand chemin royal d'Arras à Amiens. — Antoine et Jacques Dewingles étant prisonniers pour avoir assisté, avec leurs épées nues, à une querelle suscitée entre les jeunes gens d'Hermaville et ceux de Habarcq « par ung jour de feste et dédicasse de Haultavesnes où y « avoit eu ung jeune homme du Mesnil tué et homicidé » sont condamnés chacun à 10 livres d'amende; — la peine de bannissement est prononcée contre Hélène Taverne qui s'était rendue coupable de plusieurs vols; — Antoine Prévost, greffier du village d'H.... est destitué de ses fonctions et condamné à diverses peines pour falsification d'un contrat de mariage ; — Toussaint Le Borgne et Antoine Robart sont condamnés au bannissement pour deux blessures qu'ils avaient faites à Martin Bocquillon « avecq leurs espées nues dont ils éstoient garnys. »

B. 825. (Registre.) — In-folio, papier, 391 feuillets. Les premiers sont incomplets.

1591-1605. — Dictums civils concernant : la vente d'une maison à usage d'hôtellerie, située à Boisleux-au-Mont; — Jean de Pressy, écuyer seigneur de Flenequès, Halloy, etc., cousin germain et héritier universel de Maximilien de Gosson, d'une part; Nicolas Watel, maïeur de Remy, ancien fermier du moulin de Lannoy, d'autre part; — un droit de « vif herbage » réclamé par les religieux de l'abbaye de Ruisseauville aux sieurs François et Pierre Prévost, laboureurs; — plusieurs marchands de la ville de Lille, demandeurs en matière de criées, contre Claude Le Roy, notaire en la ville de Béthune, en qualité de curateur commis par justice aux biens de Jacques Delannoy. — Ordonnance touchant les procureurs et les sergents de la gouvernance d'Arras « pour remédier aux abus commis en « plusieurs taxes de despens. » — Dictums criminels : Pierre R.... garde de la forêt d'Houdain, est condamné à une amende de 4 livres pour avoir approuvé un contrat de de vente qui était faux ; — la peine du dernier supplice par le feu est prononcée contre Catherine Caudron « chargée « et convaincue d'avoir passé cinq à six ans à la persua- « sion de certain esprit malin en forme d'homme jaulne- « vestu, abjuré notre Dieu et le sainct baptesme, et donné « son ame audict jaulne-vestu.... et soy trouvé avecq icel- « luy ès assemblées et danses de sorchères, y commectant « plusieurs actes abominables, et d'avoir aidé à fricasser « aucuns crapaux et les réduire en poudre, et envoyé d'i- « celle poudre en divers lieux, dont seroient mortz aucuns « bestiaulx...... » — Jean Lamoury avait injurié Robert Lamoury, son père « en l'appellant garçon belistre et larron ; » après lui avoir infligé une amende de douze florins il lui est ordonné de tenir une meilleure conduite, sous peine de bannissement. — Jacques D.... demeurant au village d'Houdain, accusé d'avoir chanté publiquement « certaine chan- « son au déshonneur de Pasquette Wignencourt, femme de « Charles Delautre, et soy estre vanté de l'avoir compo- « sée » est retenu prisonnier jusqu'à « pleine et entière satisfaction; » il est condamné en outre à faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâce, près de Lille et d'en rapporter certificat quinze jours après son élargissement.

B. 826. (Registre.) — In-folio, 508 papier, feuillets.

1634-1657. — Sentences prononcées en matière de procédures civiles : entre Marie de Melun, princesse de Ligne et Jean de Créquy, seigneur d'Hesmond, pour droits seigneuriaux ; — messire Adrien de Carnin, chevalier, seigneur de Gommecourt, demandeur sur réparation d'injures, et Gentien Sacleu, laboureur demeurant à Sachin ; — Pierre Boullet, prêtre, chantre de l'église de Saint-Martin à Hesdin et chapelain de la chapelle des Noirs-Champs, d'une part ; François Duflos, procureur et notaire en la ville de Saint-Pol, d'autre part, au sujet du bail de quarante-deux mesures de terres labourables dépendant de ladite chapellenie ; — Philippe de Barbaize, écuyer, seigneur de Dainville, Bourlon et Elimont, ayant repris les errements du procès que Robert de Barbaize, son père, avait soutenu contre messire Antoine de Tournay, chevalier seigneur de Noyelles-sous-Bellonne, Oisy, etc. On rappelle, dans ce jugement que la terre de Bourlon-Elimont faisait partie du domaine d'Oisy appartenant au roi d'Espagne et qu'elle avait été vendue par contrat passé à Arras le 29 avril 1603, audit Robert de Barbaize, ancien prévôt de la ville de Tournai ; — maître Adrien Hanotel, avocat au conseil d'Artois, frère et héritier de Jacques Hanotel, chanoine de la cathédrale d'Arras, d'une part, et Gabriel de Bournel, baron de Monchy-Cayeux, d'autre part. Dans ce jugement on voit que « audict feu maistre Jacques Hanotel aurait appartenu la « terre et seigneurie de Cauchy-à-la-Tour » par achat qu'il en avait fait le 3 septembre 1630 ; — la veuve Hulleu, de Béthune, et Guislain Lefebvre, brasseur demeurant aux faubourgs de cette ville ; — Stanislas Grayeusky et Claire de Liencourt, son épouse, seigneur et dame de Boisbernard, procédant contre Jacques de Beauvoir, avocat au conseil provincial d'Artois, au sujet de deux fiefs compris dans la mouvance de la seigneurie de Boisbernard ; pour l'un de ces fiefs ledit Jacques de Beauvoir devait rendre hommage quatre fois l'an, aux jours nataux, « tel que monté à cheval et d'armes de toutes pièces, la lance au poing comme « à homme d'armes appartient, comparoir au devant de la « porte du chasteau dudit Boisbernard, et ainsi esquipé y « demeurer durant le disner du seigneur.... »

B. 827. (Registre.) — In-folio, papier, 301 feuillets.

1666-1670. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Jean Dupuich, curé d'Herlin, et François de Bruin, seigneur de Framecourt ; — Antoine Guilbert, laboureur au village de Robecq, et Adrien Boutemps, messager en la ville d'Aire ; — Jean Pollart, bourgeois d'Arras, et Jean Blondel, de Neuville-Vitasse ; — Alexandre Richardot et la veuve Delanotte, de Barly-Fosseux ; — François Desponcheaux « se qualifiant bailly de la terre et seigneurie de « Lestrem pour le prince de Ligne » d'une part ; le lieutenant et les hommes de fief de la gouvernance de Béthune, d'autre part ; — Jacques Besson, seigneur de La Roche, capitaine des portes de la ville d'Arras et Pierre Gossart, veuf de Jeanne Deligne, procédant pour ses enfants mineurs qui étaient héritiers de Laurent Deligne, leur grand père. — Dictums criminels : Antoine-Joseph D.... fils aîné de Jean, seigneur de Pénin, ayant tué d'un coup de fusil le sieur Nicolas Roussel « à raison de quoy ledit D. s'est ab« senté depuis lors de ce pays » les hommes de fief de la gouvernance l'ont condamné « à avoir la teste tranché par « effigie quy à ces fins sera affichée à ceste bretesque, au« thorisant ensuite tous officiers de justice de le pren« dre et appréhender en tous lieux, déclarant ses biens « confisqués au prouffict de Sa Majesté. » — Antoine M..., demeurant au village d'Ecoivres, est condamné à payer une amende de 10 francs parce qu'il s'était rencontré dans un cabaret avec Jean Decanchy et qu'il l'avait frappé de deux coups de couteau ; — Thomas Lenglet, demeurant à O.... avait donné plusieurs coups de bâton à un habitant du village d'Halloy ; son jugement porte une condamnation de 30 livres d'amende.

B. 828. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1671. — Sentences ou jugements rendus sur procédures : entre Jean Deransart, ancien maïeur du bourg de Pas, et Jacques-Adrien Ponthieu, demeurant à Sarton ; — le sieur Jacques Lesoing, d'Averdoingt et la veuve Clinquemaille, de Fressin ; — Charles Molon, laboureur au village de Teneur, et Jacques Carpentier, demeurant à Humereuil ; — les religieuses de la Paix du Saint-Esprit, en la ville de Béthune, et Michel Vittu, brasseur à Richebourg ; — les époux Leclercq, de Bapaume, héritiers de Jaspard Dufour, d'une part ; Amé et Toussaint Dhamelincourt, héritiers de Bauduin, leur père, d'autre part ; — Benoît Delestré, procureur au conseil d'Artois, et Martin Delestré, laboureur à Puisieux-au-Val ; — Antoine Lescuyer, rentier en la ville d'Arras, père et tuteur légitime de Charles-François Lescuyer « petit-fils et héritier de Louis qui a aussi été petit« fils de Jean, » et Thomas Robart, demeurant à Canlers ; — maître Antoine du Bois, avocat en parlement et député des États d'Artois, d'une part ; Pierre Révillion, meunier du moulin de Chinchy, et les religieux du couvent du Mont-Saint-Eloy, d'autre part.

B. 829. (Liasse.) — 373 pièces, papier.

1672, 1673 et 1674. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Nicolas-Ignace Le François, seigneur du Fétel, et Jacques Deransart, receveur de la contribution du centième, au bourg de Pas ; — Marguerite Thellier, veuve de Guillaume Delattre, résidant à Pronville, d'une part, et Noël Patte, d'autre part « pour duquel « procès avoir intelligence, convient remarquer que ledit « Patte aurait présenté requeste aux lieutenant et hommes « de fief dudit Pronville, et par icelle remonstré qu'il avait « acquis de Germain Varlet et sa fille, la moitié d'une « estable scituée dans la quarrière dudit Pronville, à prendre « allencontre de Marguerite Thellier.... » — Pierre Lagache, marchand drapier en la ville d'Arras et la veuve Dupnieh, de Villers-au-Bois ; — Pierre Beaussart, notaire royal et procureur au conseil d'Artois, et Marie-Madelaine Desmaret, son épouse, d'une part ; Hugues et Eustache Beugnet, père et fils, domiciliés à Sibiville, d'autre part ; — les époux Laguiller, de Beaurains, et Jean Dupré, manouvrier au village de Pelves, et Marguerite Delambre, sa femme ; — les administrateurs des biens appartenant à l'église de Camblain-Châtelain, demandeurs, et Philippe Savary, défendeur; — Guillaume du Carieul, seigneur de Boubers, Fiefs, Beaurains, etc., ayant la garde noble des enfants que lui a laissés Anne de Bertoult, dame desdits lieux, d'une part; — Guislain Boily, meunier au Valhuon, d'autre part ; — Adrien Doutremepuich et Antoine Lecornet, manouvriers au village de Chelers ; — Barbe de Guiselin, religieuse au couvent de la Présentation-de-Notre-Dame en la ville d'Aire, petite nièce et héritière de Claude de Villers, seigneur de Grena, et Gilles Debay, laboureur au village de Couin ; — la veuve Colle et Louis Desgez dit l'Espérance, procureur spécial de Nicolas Lecoq, maïeur de la ville de Bapaume ; — les religieux de l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy et Louis Horin, de Tramecourt ; — les marguilliers de l'église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, à Arras, et Maximilien Toursel, demeurant au village de Valhuon ; — Jacques Petit, bailli de Fruges, et Robert Delannoy, lieutenant du même lieu.

B. 830. (Liasse.) — 333 pièces, papier.

1676-1677. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre le chapitre de la cathédrale d'Arras et le procureur de la seigneurerie de la Brayelle, au village de Douchy ; — les maîtres chaudronniers de la ville d'Arras, joint à eux le procureur du Roi de la gouvernance, et Guillaume Grossemy, demeurant à Hébuterne ; les hommes de fiefs condamnent ledit Grossemy « en dix livres d'amende, « déclarant les outils qu'il peut avoir du stil de chaudron- « nier confisqués au profit de Sa Majesté luy interdisant de « travailler à l'advenir dudit stil, à paine d'amende arbi- « traire » ; — Nicolas de Douay, avocat au conseil d'Artois, et Isabelle Le Cambier, son épouse et fille héritière de Noël Le Cambier, ancien échevin de la ville d'Arras, d'une part ; Alexandre Colle, résidant au village de Sailly-au-Bois, d'autre part; — François Joffroy, capitaine d'Avesnes-le-Comte et Jeanne Le Cambier, son épouse, d'une part ; Pierre Révillion, meunier à Savy, et Jean Bridou, de Frévin-Capelle, d'autre part ; — Marguerite et Madelaine Payen, filles et héritières de Nicolas Payen, seigneur de Hautecôte, demanderesses sur reconnaissance de lettres de constitution de rente du 11 mai 1628; Louis Deransart, défendeur, domicilié au bourg de Pas ; — dom François Douchet, sous-prévôt de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et Mathurin Deretz, laboureur à Feuchy ; — Toussaint et Etienne Pétain, héritiers de Pierre Pétain leur aïeul, et de Guillaume Pétain, leur oncle, demandeurs d'une part ; Toussaint Pétain, laboureur à Rebreuviette, défendeur, d'autre part.

B. 831. (Liasse.) — 304 pièces, papier.

1678-1679. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Adrien Lemaire, fermier de la cense de Bray, et Pierre Lenglet, marchand à Arras ; — François Delaire, prêtre, chapelain de Dainville, et Jean Delaire, apothicaire en la ville d'Arras, d'une part ; dame Marie-Françoise de Lannoy, veuve d'Ignace de Blondel, écuyer, seigneur d'Hailly, demeurant à Villers-au-Bois, d'autre part ; — François Allard Monvoisin et les habitants du village de Rumaucourt; — Louis Lecat, charpentier à Buissy, et Jeanne Beugnet, au sujet de la succession de Jeanne Lecat ; — Louis Cornaille, seigneur du Croquet, fils et héritier de Philippe Cornaille, seigneur d'Oppy, et Philippe Humbert, laboureur, demeurant à Saint-Amand; — Nicolas Fatou, curé, et les décimateurs de Wancourt, d'une part ; Charles Lemoine et quelques autres habitants dudit lieu, d'autre part, pour la dîme d'osiers ; — Guislain Labitte, maïeur du bourg d'Houdain, et Louis Defontaine, ancien maïeur ; — les religieuses de l'abbaye du Verger, et François Lefebvre, de Rumaucourt.

B. 832. (Liasse.) — 544 pièces, papier.

1680-1683. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Philippe de Rocourt, seigneur d'Herlin-le-Vert, et Jacques de Rocourt, seigneur de La Libaude, d'une part ; les habitants d'Ostreville, d'autre part ; — Valentine de Boulogne, dame d'Ayette, et François Morel, fermier de Dierville ; — Antoine Capron, de Bermicourt, et la veuve Féron, de Saint-Pol ; — Maximilien Lefebvre et les habitants de Gœulzin, pour l'administration des biens communaux ; — les religieuses de la communauté de Sainte-Agnès en la ville d'Arras, et Ignace Bontemps, demeurant à Saint-Pol ; — La veuve Caudron, de Bienvillers-au-Bois et Jean Vaillant, prêtre, curé du même lieu, pour un jardin et des terres à labour ; — Jacqueline Leleu, veuve de Thomas Briois, résidant à Lillers, et Oudart-Joseph de Labuissière, seigneur de Lugy ; — Charles de Briois, écuyer, seigneur de Poix, fils et héritier de Jean et d'Isabelle de Belvalet « quy fut fille et héritière de damoiselle Antoi-« nette Hapiot, icelle pareillement fille et héritière de Robert « demandeur sur recognoissance de lettres, d'une part ; Phi-« lippes Hapiot, seigneur de Lannoy, en Houdain, fils et hé-« ritier de Pierre, deffendeur, d'autre part. » Les hommes de la gouvernance disent et déclarent « exécutoires sur ledit « deffendeur et ses biens, en ladite qualité d'héritier, les « lettres de constitution de rente de 50 livres par an, au ra-« chat de sept cents, créées par ledit Pierre Hapiot au profit « dudit Robert, le 18 novembre 1613, et ce au profit de da-« moiselle Anne-Dominique de Widebien, vefve dudit sei-« gneur de Poix. » — Robert du Bus, chevalier, seigneur du Fresnel, et Jean-Jacques de Labroye, seigneur d'Estiembourg, frère et héritier de Nicolas-François de Labroye, et de messire Jean de Labroye leur père ; — demoiselle Marie Loppin, demeurant en la ville de Bapaume, et Pierre Davion maïeur du village de Wancourt. — Certificat des officiers de la gouvernance d'Arras portant que « pour avoir moulin « ou four bannier en ce pays et comté d'Artois, il n'est re-« quis avoir seigneurie l'usage estant notoire que l'on pos-« sède semblable moulin ou fours banniers, sans seigneu-« rie, etc. »

B. 833. (Liasse.) — 638 pièces, papier.

1684-1685. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Adam Thorillon, marchand de bois à Lucheux, et Pasquier Vahé, de Coullemont ; Louis Desmaretz, seigneur de Le Helle, procureur spécial de Jacqueline Desmettes, d'une part ; Antoine Fardel, fils et héritier de Claude, demeurant en la cense des Trois-Fétus, paroisse de Rollencourt, d'autre part ; — Philippe Nepveu, charpentier en la ville d'Arras, et Louis Despretz, seigneur de Roclincourt ; — la veuve Castelain et Pierre Milon, d'Hénin-sur-Cojeul ; — Thérèse-Léonore de Noyelle, dame de Bailleulval, épouse séparée de biens du comte de Pietra-Santa, et Armand Plaisant, laboureur au village de Bailleulemont ; — Martin et Robert Occre, de Camblain-Châtelain, d'une part ; Jean Théret, fermier de La Ferté, d'autre part ; — Daniel Desmaret, argentier de la ville de Cambrai, et Toussaint Moreau, de Bourlon. — Ordonnance en forme de règlement, pour maître Henri Hellemans, lieutenant général du comté de Saint-Pol, d'une part ; Charles-Alexandre Levert, écuyer, seigneur de la Vassolerie, sénéchal dudit comté ; Philippe Delocre, lieutenant particulier ; Charles-Louis de Fauquembergue, procureur fiscal, et Michel-François Bernard, greffier de la sénéchaussée, d'autre part.

B. 834. (Liasse.) — 473 pièces, papier.

1686-1687. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre la veuve Pouillaude, d'Hermies, et Pierre Pouillaude de Graincourt ; — Pierre Théret, de Frévent, et Thomas Lucet, receveur de l'abbaye de Cercamp ; — Jean Deboilly, meunier du moulin de Bours-Maretz, demandeur à cause du chomage dudit moulin, d'une part ; Marie-Catherine Dufour, veuve de Jean Thiébault, Guillaume Hébert, Jean-Baptiste Vasseur, etc., d'autre part. — Ordonnance rendue sur une requête présentée par Ambroise Delclés, afin d'obtenir l'enregistrement des lettres de provisions que le Roi lui avait accordées au mois de juin 1685 pour l'office de receveur général des domaines et bois royaux des comtés d'Artois, Flandre, Hainaut et Cambrésis. — Dictums concernant : Josse Tabary, fermier de l'ancienne imposition des vins, bières et bêtes vives, au quartier d'Oisy, demeurant en la ville d'Arras ; — Catherine de Bourlon, épouse de Charles de Genest et mère ayant la garde des enfants que lui a laissés Adrien de Melun, son premier mari ; les habitants du village de Ramecourt et ceux d'Herlin-le-Sec ; — les sieurs Pierre Gaffet et Martin Cavrois, amodiateurs du domaine de Pas ; — Charles Mathon, prêtre, ancien prévôt de la collégiale de Saint-Barthélémy à Béthune, et Antoine Cœurderoy, curé de Ransart ; — les religieux du couvent de Clairmarais, et Simon Defloury, leur fermier.

B. 835. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

1688-1689. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Marguerite Quarré, veuve de Géry Detournay,

d'une part; Maurice Lepoivre, Georges, Bertrand, Catherine et Daniel Lepoivre, d'autre part; — Antoine Blin, fermier de la cense de Courtaubois, et André Trachet, demeurant à Wanquetin; — sire Louis Lejosne, religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy et prieur de Rebreuve « ayant « par le trespas de sire André Picquart, son prédécesseur « audit prieuré, repris l'instance par luy commencée » et Jean Deruit, son fermier, d'une part; Christophe et Jean Lemerchier ayant aussi repris les errements de la cause, en qualité d'enfant et héritier d'Antoine Lemerchier, d'autre part; — Adrien de Bertoult, seigneur de Hauteclocque, et les habitants d'Herbeval; Gilles de Fiennes, seigneur de Regnauville et les habitants d'Hestrus; — Liévin Danel, curé de Sachin, et Jacques Crespin, prieur de Saint-Prix; — maître Antoine-François Canonne, avocat au conseil d'Artois, demeurant en la ville d'Arras, cessionnaire de maître Jean-François Canonne, avocat en la ville de Cambrai et fermier judiciaire de la baronnie d'Inchy « demandeur aux fins de sa requête » d'une part; messire Antoine-François de Cardevacque, baron d'Havrincourt, défendeur d'autre part. Par ce jugement il est ordonné de payer au demandeur « huit cents faisceaux de bois de grosse lieure » pour la redevance dont la terre d'Havrincourt est chargée au profit des seigneurs d'Inchy; — François Devillers, seigneur de La Carnoy, conseiller du Roi au bailliage de Bapaume; Jeanne-Claire Despretz, sa femme, sœur et héritière de demoiselle Marie Despretz, d'une part; Marc Wiart, laboureur demeurant à Pronville, d'autre part, au sujet d'un contrat fait le 13 février 1640 entre Marie Despretz, Jeanne-Claire Despretz et Anne Despretz épouse de Philippe Devillers. — Sur un feuillet qui se trouve à la fin de la liasse on lit la note suivante : « En l'an 1693 et au « commencement de l'année 1694, la ville d'Arras a esté « sans biére, et il estoit impossible d'en trouver, à cause du « différent des cabaretiers et brasseurs. »

B. 836. (Liasse.) — 337 pièces, papier.

1690-1691. — Jugements rendus sur procédures civiles entre Robert et Jacques Delerue, Adrien et Jacques Deleforge, demeurant au village de Nédon, et la comtesse de Saint-Venant jointe à eux en qualité de mère et tutrice de messire Jacques-Théodore de Lières, comte de Saint-Venant et seigneur dudit Nédon, appelant d'une sentence rendue par le bailli de Lillers, d'une part; le procureur fiscal dudit lieu, joint à lui le seigneur de Lillers, intimés, d'autre part; — les habitants du village de Pelves et ceux de Fampoux et Rœux : « Descente sera faite sur les lieux « pour cognoistre l'estat du ruisseau dont est question et « le dommage et incommodité que les eaux quy en débor- « dent causent sur les marais, prairies, rues et flégards de « Pelves. » — Le chapelain de la chapelle de Saint-Pierre, à Wancourt, demandant le payement d'une redevance annuelle de quatre rasières de blé, et Antoine Pouillaude, condamné à payer cette redevance; — la veuve Lefebvre, d'Hébuterne, et les époux Demory, pour droits de succession. — Déclaration par laquelle les officiers de la gouvernance d'Arras affirment que l'article 141 de la coutume générale d'Artois contenant ces mots : *bleds verds et autres advestures jusques au my may sont réputez héritages, et après sont réputez catheux;* et l'article 146 de ladite coutume conçu en ces termes : *catheux en matière de succession sortissent nature de meubles*, sont ponctuellement observés dans les affaires journalières, de sorte que lorsqu'un propriétaire, un usufruitier ou fidei-commissaire vient à mourir après la mi-mai « il transmet les bleds verds et au- « tres advesties qu'il délaisse, quoy qu'encore pendants par « les racines, à l'héritier de ses meubles. » — Autre déclaration contenant que « c'est l'héritier mobilier qui paie gé- « néralement toutes les dettes du déffunt, tant en consti- « tution de rentes qu'autrement, et qui en descharge l'hé- » ritier patrimonial. » — Dictums concernant : Mathieu de La Vacquerie, bailli du bourg d'Heuchin; les religieuses de l'abbaye d'Etrun et Pierre Guilleman, leur fermier au village d'Hermaville; — Charles-François Maïoul, receveur et amodiateur des terres de Créquy et Fressin; — François de Colle, écuyer, seigneur de Cruhillas, capitaine au régiment royal de Roussillon, et dame Éléonore-Michelle de Waziers, son épouse « icelle fille héritière de feu François- « Robert, et celui-cy de feu Charles-Pontus, qui fut « donataire de Françoise de Waziers, sa grande tante pa- « ternelle. »

B. 837. (Liasse.) — 301 pièces, papier.

1692-1693. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre le baron d'Havrincourt, colonel d'un régiment de dragons d'Artois, et Georges Le Prévost, seigneur de Villers-Plouy; — Jeanne Vasseur, veuve de Charles Lemoine, demeurant à Wancourt, appelant d'une sentence rendue par le bailli et les échevins dudit lieu le 21 octobre 1692 « en ce que par ladite sentence les intimés cy après « nommés sont condamnés, suivant leur offre, de luy nour- « rir une vache dans leur estable, en la cense où résidait « ledit Charles Lemoine, etc. » d'une part; Jean-Baptiste et Charles-François Lemoine, intimés, d'autre part; — la veuve Garin, d'Humbercamp et les époux Briquet; — Antoine Roger, de Verchin, et Michel Merlin, charron à Azin-

court; — François-Mathieu Théry, seigneur d'Oppy, et Marie-Anne de Mol, son épouse, d'une part; Charles Lourdel, demeurant à Foncquevillers, fils et héritier d'Isabeau Boyaval, d'autre part; — Nicolas Gelé, mesureur de blé en la ville d'Arras et la veuve Lhomme de Neuville-Vitasse; — Adrien Creton, de Willeman, et Louis Bigot, chanoine de l'église de Saint-Sauveur en la ville de Saint-Pol; — les habitants de Marquion et Martin Bocquet, joint à lui les abbé et religieux de Vaucheltes; — François Testart, docteur en médecine demeurant à Péronne, et Jérôme Porion, laboureur au village de Grena, joint à lui le sieur de Beauvoir, son maître; — les religieux de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et Guillaume Courcol, leur fermier, pour droits de dîme, d'une part; les habitants de Simencourt, Beaumetz et Monchiet, d'autre part; — Geo. ges Dewailly, bourgeois d'Arras et Martin Brassart, de La Cauchie.

B. 838. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1695. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Simon Despretz, de Souchez, et la veuve Roger, de Roclincourt; — Charles-Philippe Mannessier, curé de Tilly, et les religieux de l'abbaye de Blangy; — Pierre Dubois amodiateur des biens du comte de Bucquoy qui avaient été confisqués par droit de guerre, d'une part; Antoine Gottran, bourgeois d'Arras; Jean Bocquillion, Eloy Paradis, Jean Caron et autres habitants du village d'Achiet-le-Petit, d'autre part; — Claude Craponlet, marchand de moutons demeurant à Orville, d'une part; Pierre Dauchet, aussi marchand de moutons au village de Sonastre et Adrien Raison, boucher à Lens, d'autre part; — Martin Carton, fermier à Hénin-sur-Cojeul, et les époux Sénéchal; — Martin Dehée, demeurant au faubourg des Alouettes de la ville d'Arras, d'une part; Claude et Dominique Mallart, frères, demeurant au village de Beaurains, d'autre part; — Gilles Hourier, de Blaireville, et Antoine Blondel, aïeul et tuteur des enfants mineurs d'Adrien Gillion et de Marie-Claire Blondel; — Antoine Legendre, seigneur de Fontaine, major de la ville d'Avesnes, en Hainaut; Charles Creton, seigneur en partie d'Estrée-Cauchie et Catherine Carpentier, son épouse, nièce et héritière patrimoniale de Barbe Lebrun, à son décès femme dudit Legendre; — Jacques Duflos, meunier des moulins de Beuvry, et Marie-Anne de Carondelet, dame douairière de Flenques.

B. 839. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1697. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre les religieux de l'abbaye de Saint-Eloy, demandeurs, d'une part, et Jean Baude « se qualifiant seigneur du Mont-Saint-Eloy, en partie » défendeur, d'autre part, sur le fait avancé par les demandeurs que le défendeur est sujet à leur moulin banal de Chinchy et à leur four banal de Saint-Eloy, etc.; — le curé et les paroissiens de Roëllecourt, demandeurs, au sujet du testament de Jacques Delahaye, ancien chapelain de ladite paroisse, en date du 17 septembre 1636, et Jacques Delahaye, laboureur demeurant à OEuf, défendeur en qualité d'héritier; — les religieuses du monastère de la Paix de Jésus, en la cité d'Arras, cessionnaires d'Antoine-Philippe de Blondel, seigneur de Beauregard, et Philippe Delecloy, fermier de la cense d'Adinfer appartenant au prince d'Egmont; — les propriétaires de la dîme de Bucquoy et les fermiers de la dîme d'Achiet-le-Petit; — Noël Chocquet, maître des postes de Larbret, et Leger Desailly, demeurant à Bavincourt; — Jean Leducq, fermier de la ferme de Muternoy, au village de Sailly-au-Bois, et Firmin Beaufils, laboureur et maître des postes au même village de Sailly; — les religieux de l'abbaye de Marchiennes et les habitants de Boiry-Sainte-Rictrude, d'une part; Pierre Boulenger, Jérome Lefranc, Charles Laloux, François Denoeux et autres habitants de Boiry-Saint-Martin, d'autre part. — Par sentence du 21 février 1697, le curé de Saint-Ethon, en la paroisse de Bienvillers-au-Bois, est maintenu dans le droit d'avoir une des trois clefs du tronc de Saint-Ethon, avec la moitié des offrandes qui s'y trouvent, chaque fois qu'on en fait l'ouverture.

B. 840. (Liasse.) — 362 pièces, papier.

1700-1702. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Pierre Boucquel, chanoine de la cathédrale d'Arras, et Philippe Lemercier du Carieul, grand bailli de la gouvernance d'Arras; — Wallerand Dufour, curé de Lattre et doyen d'Aubigny, demandeur pour droits de dîme, d'une part; Adrien Ledru, tuteur de Jean-Adrien Leclercq et autres occupeurs de la ferme de Filescamps appartenant à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, défendeurs d'autre part; — François Maupetit, meunier demeurant au bourg de Frévent, et Jean de Chambéry, commissaire des vivres en la ville de Doullens; — Marc-Antoine Preudhomme d'Hailly, seigneur du Fermont appelant d'une sentence du bailli d'Aubigny; — Guillaume Mathon, seigneur d'Ecoivres, Antoine Mathon, seigneur d'Acq, chanoine de la cathédrale d'Arras et Jeanne Mathon, veuve d'Antoine Danvin; — la veuve Lourdel, marchande à Arras et François Godart, charpentier demeurant à Ligny-Saint-Flochel; — les habitants de Crespy et ceux de Maisnil et Teneur, appelant d'une sentence rendue par les officiers de la

sénéchaussée de Saint-Pol ; — Charles Lagache, fermier de la cense de la Motte, au village de Quiéry, et Jaspard Pottier, laboureur au même village ; — Pierre Davion, curé de Neuvireuil, demandeur requérant le payement de la dîme, et Charles Delesvaques, censier à Oppy, défendeur ; — Thomas Monel, curé de la paroisse de Mercatel, et Adrien Lefebvre, demeurant en la maison rouge, à Arras. — Ordonnance du 10 août 1700, prescrivant aux habitants de Pronville de réparer leurs rues impraticables et notamment celle qui conduit à Lagnicourt, en laquelle « il y a un meschant flot que les chariots chargés de grains « ne peuvent que très-difficilement passer. »

B. 841. (Liasse.) — 244 pièces, papier.

1703-1705. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre les religieux de l'abbaye de Marchiennes et Jean Dumarquet, de Brebières, pour une rente annuelle de deux chapons et de deux rasières de blé ; — Philippe-François Desplanques, maréchal demeurant au village d'Haillicourt, et Jean-Philippe Denœux, fermier à Ruit ; — Philippe-Marie de Montmorency, colonel du régiment d'infanterie de Condé, donataire des biens et revevus du comté de Bucquoy confisqués par droit de guerre d'une part; Pierre Gaillart, avocat au conseil d'Artois, d'autre part ; — Jean-Michel Capon, fermier au village d'Inchy, et Jacques Morel, bourrelier à Sauchy-Lestrée; — les administrateurs des biens et revenus de l'église de Saint-Pol, d'une part et l'évêque de Boulogne, d'autre part. Par cette sentence lesdits administrateurs sont maintenus dans le droit de nommer un prédicateur, chaque année, pour prêcher dans la paroisse de Saint-Pol pendant l'Avent, le carême et l'octave du Saint-Sacrement ; — Louis Trannin, maïeur du village de Boiry-Sainte-Rictrude, et Marie-Anne Goubet, sa femme, pour un fief situé à Buissy-Baralle, consistant en un manoir amazé et quatre-vingt-dix-sept mencaudées trois boitelées de terre qu'ils ont acquis par contrat du 25 mai 1701 ; — Jean-Baptiste Harduin, curé d'Oppy, et les habitants de cette paroisse, au sujet des réparations à faire au presbytère ; — les chapelains de la cathédrale d'Arras et Jean-Charles Delecourt, seigneur de Montgobert, lieutenant de la gouvernance de Douai ; — les habitants de Berles-au-Bois et Albert Delecloy, fermier demeurant au même lieu ; — Jean-François Lenain, de Caumesnil, appelant d'une sentence rendue par le sénéchal de Saint-Pol, le 19 avril 1704, infirmative d'une autre précédemment rendue par les officiers d'Orville, d'une part, Claude Lavillette, procureur à la prévoté de Beauquesne, intimé d'autre part ; — Antoine Lefebvre, fermier de la cense Trannoy, à Sauchy-Lestrée, appelant d'une sentence rendue par le châtelain d'Oisy, d'une part; le cardinal d'Estrées, abbé de l'abbaye d'Anchin, ayant pris fait et cause de Gérard Darieux, curé de la paroisse de Sauchy-Lestrée, et de Nicolas-François Delevacque, fermier de Sauchicourt, d'autre part.

B. 842. (Liasse.) — 435 pièces, papier.

1706-1712. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Jean-Baptiste Dupond, « brigadier de la brigade ambulante du poste de Willerval, » et Antoinette Delambre, veuve de Pierre Delevacque, fermière à Gœulzin ; — Adrien et René Barrois, laboureurs au village d'Azincourt, et Pierre Pruvost, cabaretier en la ville d'Hesdin ; — Messire Robert-Charles-Joseph de Landas-Mortagne, seigneur de Cauchy, et dame Anne-Joseph de Tournay d'Assignies, son épouse, demeurant à Oisy, d'une part, Joseph Deleval, prêtre, seigneur de Sains-lez-Marquion, joint à lui Gérard-Joseph Boudart, chevalier, seigneur de Couturelle, etc ; — Jacques Deleval, seigneur de La Marche, demeurant à Gauchin-le-Gal, et Jean-Baptiste Bridoux, meunier au même lieu; Jean-Dourlens, avocat au conseil d'Artois, et Marie Ansart, veuve de Jacques Dupuis, demeurant à Averdoingt ; — maître Jacques-François de Saint-Pol, avocat au conseil d'Artois ; Jean-François de Saint-Pol, laboureur au hameau de Rumenville, paroisse de Wamin, et Edouard Lejosne, fermier demeurant en la cense de Lacarnoy, paroisse d'Auchy-les-Moines, d'une part; le sieur Delaboulaye, maître de la poste en la ville d'Hesdin et Marguerite Musard, son épouse, fille et héritière de Marie-Françoise de Saint-Pol, d'autre part ; — Marie-Marguerite Deligne, couturière à Vimy, et Jean-François Mauduit, Rose Delabre, sa femme, demeurant à Angres ; — Jean-François Foulers, demeurant à Lillers ; la dame de Norbécourt et Jean Bérode, receveur des Etats d'Artois en la ville de Lillers.

B. 843. (Liasse.) — 323 pièces, papier.

1713-1718. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Jacques Patoux, lieutenant d'Héninel et les habitants du même lieu, d'une part; les héritiers de Jean-Philippe Membré, ancien curé dudit village d'Héninel ; — Philippe-Emmanuel, comte de Hornes, lieutenant général des armées du Roi d'Espagne, gouverneur général des comtés de Gueldres et de Zutphen, père et tuteur légitime de Maximilien-Emmanuel de Hornes, seigneur de Lestrem, demeurant en la ville de Bruxelles, d'une part, et les dames

abbesse et religieuses de Beaupré-sur-la-Lys, d'autre part, au sujet d'un dénombrement daté de l'an 1703. — Ordonnance touchant l'exécution des « lettres royaux de papier terrier » obtenues du Roi le 24 février 1714 par frère Jacques-Auguste Maynard de Bellefontaine, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant des armées navales de Sa Majesté et commandeur de la commanderie d'Hautavesnes. — Dictums concernant : les religieuses de l'abbaye de Labrayelle-lez-Annay ; — Antoine-Henri Dubois, chirurgien à Oignies, frère et héritier de François Dubois, curé des paroisses de Duisans et Agnez ; — maître François Thiébault, avocat au conseil d'Artois et Jeanne Bénédicte Mayoul, son épouse ; — la veuve Roussel, de Mondicourt, et les bénédictins du faubourg Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris ; — Marie-Jeanne Delaplace, veuve d'Antoine Demay, ancien jardinier du maréchal de Montesquiou, gouverneur de la ville d'Arras, et Maximilien Desfresnes, laboureur, demeurant à Rœux. — Certificat accordé au chapitre de la collégiale de Saint-Amé de Douai, pour constater que les villages de Lambres, Brebières, Corbehem, Quincy, Plancques, Equerchin, Escarpel, Belleforière, Bersée, Flers, Auby et Anhiers font partie de la province d'Artois.

B. 844. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1719-1724. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Jeanne de Beauffort, veuve de Jacques Auvray, et la princesse douairière de Montmorency ; — les héritiers de Floris Doresmieux, d'une part, et Jean Doresmieux, bourgeois de Paris, d'autre part, pour la succession de Catherine Picard, qui avait été mariée à Joachim Doresmieux ; — Jacques Bultel, médecin à Douai, et Jean Pagnien, de Sauchy-Lestrée ; Antoine Cocquel, arpenteur demeurant à Bienvillers-au-Bois et les époux Descamps, cabaretiers au même lieu ; — Philippe-Ignace Lefebvre marchand en la ville d'Arras, et Jean-Baptiste Hardouin, curé de la paroisse d'Oppy ; — maître Charles Soupart, avocat en la cour souveraine de Hainaut, et Jacques Denoyelle, garde du grand bailli de la même province, exécuteur testamentaire de Jean-Baptiste Delannoy, ancien bénéficier de la chapelle du donjon d'Oisy, demandeur d'une part ; Charles-Joseph-Eugène de Tournay d'Assignies, chevalier, comte d'Oisy, d'autre part ; — Philippe Poiteau, marchand au village de Ricametz, et Pierre Carpentier d'Herlin-le-Vert ; — les habitants de Gosnay et Philippe Vêret, meunier demeurant au moulin d'Annezin ; — messire Léon-Ange, marquis de Labuissière, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'une compagnie de carabiniers, appelant d'une sentence rendue par les officiers de la gouvernance de Béthune le 6 décembre 1719, d'une part ; le chapitre de la collégiale de Béthune, les chartreux et chartreuses de Gosnay, et le prévôt de Labeuvrière intimés d'autre part. — Attestation des officiers de la gouvernance d'Arras déclarant que pour être seigneur de paroisse dans la province d'Artois « il suffit d'avoir seigneurie et justice vicomtière ou moyenne, sans qu'il soit « requis d'être seigneur haut justicier de la paroisse. »

B. 845. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1733-1788. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre le prince de Chimay, seigneur de Beuvry, et Charles Libert demeurant à Festubert, pour un « droit de travers » sur les chemins de la paroisse de Beuvry ; — Michel Gervois, tisserand au village d'Ivergny, d'une part ; les époux Ficquet et la veuve Gervois, d'autre part ; — Jean-Baptiste Bécourt, fermier à Monchy-Breton, Marie-Antoinette Brodel, sa femme, et Marie-Guislaine Brodel, veuve de François-Martin Beugin, fermière au Hamel, paroisse de Valhuon ; — Pierre Réant et Jean-Baptiste Dufossé, fermiers à Lillers, pour délimitation de propriétés ; — Guislain Degouy, ménager à Adinfer et Marie-Catherine Candelier, sa femme d'une part ; Louis Audegond et Marie-Catherine Lefebvre, sa femme, d'autre part ; — Louis Fouquet, maréchal-ferrant demeurant à Mercatel, et Barthélemi Fouquet, laboureur au même lieu ; — par appel entre Zacharie Deloffre, d'Écourt-Saint-Quentin et Marie Joly, son épouse, appelants ; les maïeur et échevins d'Écourt-Saint-Quentin et Saudemont, intimés. — Entérinement des « lettres de terrier » obtenues par Jeanne-Joseph de Baralle, veuve de Jean-Baptiste de Francqueville et dame des seigneuries d'Elimont, de la Tour et de la mairie de Bourlon.

B. 846. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1763-1790. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Jacques Guilbert, chanoine du chapitre de Sainte-Croix en la ville de Cambrai ; Philippe Gérard, ancien officier de dragons au service d'Espagne, etc. d'une part ; Jacques-Joseph, Adrien-Julien et Marie-Anne Dubois, enfants et héritiers de Toussaint Dubois demeurant à Bourlon, de deuxième part ; Geneviève de Colimont de Drouhot, dame de Fléchin, Louis-François Blondel, chevalier, seigneur de Drouhot, son fils, de troisième part, et Jean-François Chauwin, défendeur et intimé, d'autre

part; — Eugène-Frédéric Noiret, clerc laïque de la paroisse de Pommera, et Charles-Philippe Fauquet, lieutenant dudit village de Pommera; — les carmes déchaussés de la ville d'Arras, et Robert Havino d'Inchy, pour le payement d'un droit d'indemnité. — Consentement donné à l'enregistrement des lettres patentes du mois de décembre 1767 portant érection de la terre de Liettre en baronnie, en faveur de Marie-Maximilien-François Théry. — Jugements concernant : les habitants du village de Wancourt et ceux de Guémappe; — Jean-Philippe Vaillant, fermier à Bienvillers-au-Bois, et la veuve Leroy; — les habitants du village d'Écoart-Saint-Quentin et Pierre Godefroy, demeurant au même lieu; — Charles-Antoine Hubert, seigneur de Mons-en-Bareuil, lieutenant des maréchaux de France, et Agnès-Marie-Louise de Berthoult, dame d'Hingette, d'une part; Pierre-Philippe Brequin, fermier à Nœux, de deuxième part, etc.

B. 847. (Registre.) — In-folio, papier, 1411 feuillets.

1605-1651. — Dictums de procédures criminelles : concernant plusieurs méfaits imputés au sieur Pavy, meunier de Chinchy; — un vol commis dans la ferme de Béthencourt, par Louis Cresson; — le meurtre constaté à la charge de Noël Delambre, dit Pauchelet; — confirmant une sentence rendue par le lieutenant et les hommes de fief de la châtellenie d'Oisy, contre Françoise D..., accusée de sortilége. — Bannissement perpétuel de Guislain Dewailly, qui s'était rendu coupable d'homicide. — Jugements prononcés contre Antoine Leprêtre, geôlier des prisons de la Cour-le-Comte, à Arras « chargé, attainct et « convaincu, tant par sa confession comme aultrement, « d'avoir enfermé hommes et femmes en une mesme géolle, « tant de jour que de nuict; de s'estre fort négligemment comporté en la garde des prisonniers et clefs des « dites prisons quy aultres fois ont esté prinses et levées « par aulcuns desdits prisonniers; de ne les avoir renfermé « en temps deu, aiant permis qu'ils aient beu timpre et « tard en sa chambre, avec aultres venans à ces fins es- « dites prisons et y dansé avecq femmes et filles, etc.; — Marie P. femme de Pierre B., du village de Trescault, coupable d'adultère et d'inceste; les juges, après avoir pris conseil et avis ont condamné « ladite prisonnière de au « pied de la maison rouge, sur le petit marché de cette « ville, genoux fléchis, tenant une torse ardante es mains, « dire et déclairer qu'il luy desplaict d'avoir commis les « dits adultères; sy à faire l'avoit, pour rien ne le feroit; « en prier merchy à Dieu, au Roy et à justice, et que l'on « luy vœulle pardonner, et ce faict porter ladite torse en « l'église paroissialle de la Magdelaine pour y estre arse « et consommée au sainct service divin; sy l'ont banny et « bannissent de ce pays et comté d'Arthois ressorts et en- « clavements d'icelluy l'espace de cincq ans; » — Rolland M. du village d'Oppy, chargé et suspecté d'avoir donné la mort à Bernard M., son frère, et à Adrienne Pesqueur, sa femme, étant entré pendant la nuit dans leur maison, et les ayant assommés dans leur lit; — Jeanne B., du village de Cagnicourt, accusée de sortilége et d'autres méfaits; « aiant au surplus esté trouvé en l'occiput du costé droit « d'icelle Jeanne, une marque extraordinaire et non natu- « relle, quy est vraysemblablement la marque du diable, « estant de plus et aiant esté, elle et ladite Anne, sa fille, « de longtemps continuellement et constament tenues en « bruict commun pour sorcières. » — Anne M., fille de « Nicolas et de Jeanne B., de Cagnicourt, convaincue de « sortilége et d'impiété » est condamnée à être conduite sur un échafaud, devant la maison rouge, à y être attachée à un poteau, étranglée et brûlée. — Jugements rendus sur procédures civiles : entre Jean Dehées, hôtelier en la ville d'Arras, et Louis Prévost, receveur, demeurant à Malannoy, pour le payement d'une somme de 60 florins 14 sous 6 deniers; — Antoine Vassal, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-l'Eau, à Heuchin, et Martin Défasques, demeurant à Prédefin; — Jacques Bourgeois, de Camblain-Châtelain, et Louis Baudry, de Bailleul-lez-Pernes; — Martin Cramet « huchier », demeurant en la ville de Douai, et Florent Cramet, laboureur à Villers-lez-Cagnicourt; — Nicolas de Mailly, seigneur de Fiefs, époux d'Isabeau de Guistelles, d'une part; Augustin Lemaire et Martine Dupuich, son épouse, auparavant veuve de Ferry Dubois, ayant la tutelle des enfants nés de son premier mariage.

B. 848. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1651-1665. — Sentence prononcée contre Guislain Pamart, de Chelers, au sujet des blessures qu'il avait faites à Jacques Godart. — Adrien Leplomb, natif de J., est condamné « comme pipeur, imposteur et concussionnaire pu- « blic » au dernier supplice par la corde. — Pontus D. et sa femme, demeurant à Villers-lez-Cagnicourt, sont bannis pour crime de sortilége. — Amendes à payer pour coups et blessures par Nicolas L., demeurant à Hénu; Alexandre Defontaines, de F.; — Guislain G., fermier en la cense de la Hayette; — Noël M., berger, demeurant à Fenchy; — Bannissements : d'Antoine E., du village de Berles, pour maléfices et sortiléges; — de Gilles Ratel, qui avait jeté sa femme dans une rivière, près le moulin d'Houdain; — de

Laurent P., demeurant à Serres, pour insultes faites à un sergent de la gouvernance d'Arras.

B. 849. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1700-1719. — Dictums prononcés contre Guillaume L., bailli du village de Fontaine, accusé d'une conduite licencieuse et scandaleuse; — « allencontre de Nicolas « de P., écuyer, seigneur de Gœulzin, deffendeur et ac- « cusé d'avoir fait rebellion à justice. » — Prise de corps décrétée contre Antoine-Joseph P., et Catherine F. sa femme, demeurant à Béalencourt. — Poursuites ordonnées à la requête de Marie-Françoise Delahaie, de Foncquevillers, veuve de Guy Paradis, contre Jean Grégoire, de Souastre. — Amende encourue par les sieurs Jacques-François et Louis Laguillier frères, et par Louis et Pierre Lefebvre, demeurant à Beaurains « convaincus de s'estre « querellés, battus et maltraités à coups de baston, maillet « de charrue et crochet servant à tirer fumier, auquel « débat lesdits Jacques-François et Louis Laguillier et « Pierre Lefebvre furent blessés à la teste à playe ouverte « et sang coulant, et iceluy Jacques mordu des chiens qu'a- « vaient avec eux lesdits Lefebvre. » — Jugement concernant : le sieur P. dit La Violette, et le sieur A. dit Jolibois, valets de charrue à Neuville-Vitasse pour « coups de de couteau ou baïonnette inférés à Louis Graux » ; — Antoine et Guislain Castelain, de Bienvillers-aux-Bois, pour les blessures qu'il avait faites au sieur Joseph Pot ; — les nommés Charles et Gilles Dersigny, au sujet de l'incendie d'une maison à Hannescamps ; — les sieurs de B. et de L., inculpés avec leurs domestiques dans l'assassinat du sieur de Rhunes, au bois de La Carnoye, entre Marquay et Ligny-Saint-Flochel.

B. 850. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1725-1756. — Dictums prononcés contre Jean-Jacques Duhamel, pour coups et blessures ; — Michel P. et Jean L., demeurant à Gaudiempré, pour insultes et mauvais traitements envers Guislain Joncquier ; — plusieurs habitants de Pommera, au sujet de leurs violences et mauvais traitements à l'égard de Pierre Froidure. — Poursuites ordonnées contre Pierre L., demeurant à Douchy, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil Jean-Philippe Lemaire, berger du sieur Ledoux, lieutenant d'Adinfer. — Charles Choquet, ouvrier charpentier, accusé d'avoir volé du bois de charpente dans la maison d'Antoine Demailly, est condamné à baiser la potence, où il sera conduit, la corde au cou ; à être battu de verges sur les épaules nues et ensuite marqué des lettres GAL, avec un fer chaud sur l'épaule droite, et à rester pendant neuf ans sur les galères du Roi. — Informations prescrites contre André S., de Mercatel, soupçonné d'être l'auteur de plusieurs incendies et d'avoir empoisonné son beau-père, sa belle-mère, ses deux belles-sœurs et ses trois femmes ; — condamnation dudit André et confiscation de tous ses biens. — Prise de corps ordonnée contre plusieurs habitants du village de Pronville. — Paul-François B. est privé pendant sa vie de toute justice seigneuriale au territoire de Warlus, pour avoir fait lier avec des cordes, aux deux bras, Jean Guislain Duplouy, charron, demeurant audit Warlus, et l'avoir fait attacher au poteau d'un carcan.

B. 851. (Registre.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

1734-1790. — Procès-verbaux qui constatent le dépôt des pièces de procédures criminelles concernant : plusieurs habitants de Noyelle-Vion et des villages circonvoisins ; — Jean-François Galland, accusé d'être errant et vagabond, et d'avoir contrevenu au jugement prévôtal rendu contre lui le 27 mars 1751 ; — les incendiaires de la grande ferme de Maizières qui appartenait à Simon Leclercq ; — le meunier du moulin d'Oignies ; — Louis Denœux, demeurant à L., pour vol de grains dans les champs ; — un vol de poules dans une maison non habitée du village d'Etrun ; — le chevalier de M., officier au régiment de Royal-étranger, fils du seigneur de Vélu. — Dénonciation faite par le sieur Hubert Pezé, maître chirurgien en la province d'Artois, contre Jean-Baptiste Potier qui, malgré la défense à lui faite par jugement du 21 juin 1786, continuait d'exercer l'art de chirurgie « au préjudice des habitants des campagnes. »

B. 852. (Registre.) — In-folio, papier, 41 feuillets.

1457-1460. — Plaids tenus au château d'Arras pardevant le sieur de Marquais, lieutenant du gouverneur de ladite ville entre : Jean Defay, teinturier demeurant à Houdain, et Henri Dubos résidant à Pernes ; — noble homme Regnault de Longueval, chevalier, seigneur de Tenailles, demandeur d'une part ; Collart dit Payen, chevalier, seigneur de Beauffort et de Ransart ; Mathelin de Mailly dit d'Authuille et Jehan de Mailly dit le bègue d'Authuille, défendeurs et opposants d'autre part « sur ce que ledit de- « mandeur, par vertu de certaines lettres du Roy nostre sire, « par lui impétrées, avoit fait faire commandement de par

« icellui seigneur audit M. de Beauffort et Mathelin que ils « se désistaissent et départissent, c'est assavoir ledit sei- « gneur de Beauffort de la terre et signourie de Bienviller « et ledit Mathelin de la terre et signourie de Fauconviller « et des appartenances, et que d'icelles ils laissent, souf- « freissent et laissassent, chacun en droit soy, ledit deman- « deur joir et possesser, comme de son propre et vray hé- « ritaige, et pour y obtenir disoit ledit demandeur que » deffuncts M. Jehan, signeur de Longueval, son père, et « messire Alain de Longueval, furent frères germains neez « et procréez d'un père et d'une mère en léal mariage le- « quel feu messire Alain de Longueval au jour de son tres- « pas, estoit signeur des terres et signouries de Bienviller « et Fauconviller desquelles il est question, et que en l'an « 1415 iceulx frères messire Jehan et Alain de Longueval « alèrent à la bataille d'Aisincourt, au service de feu noble « mémoire le roi Charles derrain trespassé, pour l'expédi- « tion de la chose publique alencontre des englois anchiens « ennemis et adversaires de ce royalme, etc. » (Cet acte contient quelques détails intéressants sur la bataille d'Azincourt.) — Droits payés : par Colart de Habarcq, fils aîné de Florent de Habarcq, pour un fief consistant en plusieurs rentes au territoire de Ruit ; — par Jean de Wailly, argentier de la ville d'Arras au nom et comme procureur de Jean Fabien « pour ung fief tenu du chastel d'Aubigny. » — Déclaration portant que Pierrette Querquefeuille, veuve de Jehan Bougier, a vendu à Jehan Godemer demeurant à Warlus, six boitelées de terre en une pièce, pour la somme de 13 francs, lesquelles six boitelées étaient « tenues à rente de Monsieur le duc, à cause de son chastel d'Arras, pour un denier parisis de rente. »

B. 853. (Registre.) — In-folio, papier, 352 feuillets.

1590-1599. — Rôles des « plais tenus au siége de la Maison-Rouge » : Jehan Limosin, demandeur, contre Michel Carpentier ; — Pierre Cuvelier contre Jean Campion ; — Robert Denis contre Jean Vasseur. — Note relatant que Antoine Doresmieulx « maître clercq du greffier de ceste gouvernance » a été admis à postuler à ce siége et a prêté le serment en tel cas requis entre les mains de maître Adrien de Lattre, écuyer, seigneur d'Ayette, lieutenant particulier de ladite gouvernance, le 10 novembre 1590. — Suite des rôles de procédures : les habitants de Rivière, demandeurs, contre Pierre Cuvelier et les habitants de Ransart ; — Adrien Ducastel et Noel Deransart, contre Hue de Wasselin ; — Pierre Desmirevault et consorts contre Eustache Féron ; — Oudart Sauwal, voiturier demeurant à Monchy-Breton, contre les manants et habitants dudit Monchy, La Thieuloye et Orlencourt ; — Antoine Collart « arrière-fermier des grands-impôts des bières du quartier de Croisilles » contre Mathieu Tabary, brasseur demeurant à Bullecourt.

B. 854. (Registre.) — In-folio, papier, 59 feuillets.

1647-1660. — Sur la première page de ce volume on lit : « Registre extraordinaire du Procureur. Le siége de la « gouvernance étoit à Douay, à cause de la prise de la ville « d'Arras par les François ; il y est resté, ainsi qu'il paraît « par ce registre, depuis 1647 jusqu'à 1659. » — Le second feuillet commence par ces lignes : « Plaids tenus pour l'of- « fice de la gouvernance d'Arras establie en l'enclos de « Saint-Amé en la ville de Douay le second jour de may « 1647. — Le procureur fiscal demandeur contre Claude « Dambrinnes, sergeant, pour mettre son pouvoir à cour « affin de purger les oppositions. » — Plus loin on trouve la mention suivante : « Jean Desmaretz, procureur postu- « lant à ce siége et espécial de maître Alexandre Lemer- « chier, seigneur de Graincourt, suffisamment fondé de « procuration soubz la signature dudit Merchier en datte » du 2[e] de ce mois, s'est présenté pour déservir le fief ap- « partenant audit seigneur de Graincourt, tenu et mouvant « du Roy à cause de son chasteau d'Arras, avec ses pairs « et compagnons, etc. — Bail par adjudication d'un office de sergent de la gouvernance, accordé à Jean Roger, marchand en la ville de Douai. — Plaids tenus le 26 mai 1656 : le procureur fiscal demandeur contre Emmanuel de la Croix, seigneur de Quéant, sur saisie seigneuriale ; — ledit demandeur contre Jeanne-Anne de Thieulaine, veuve de noble homme Pierre de Cardevacq, en son vivant seigneur des Hauts-Bois d'Havrincourt.

B. 855. (Liasse.) — 7 Cahiers, papier.

1738-1768. — « Défaut à Guillaume Leplus, maître « architecte et entrepreneur demeurant à Lille, et à « Catherine Béaghe, sa femme, demandeurs aux fins de « leur commission de relief d'appel par eux obtenue en la « chancellerie d'Artois contre le sieur Louis-Ignace de « Ghistelles, demeurant au village de Fouqueroeulle. » — « Congé à messire Jean-Philippe de Gherbode, escuier, sei- « gneur d'Espaing, demeurant en la ville de Lille, et dame « Eléonore de Mailly-Couronnel, son épouse, assignés de la « part de messire Charles Destapens, chevalier de l'ordre « militaire de Saint-Louis, demeurant en la ville de Saint- « Omer, et dame Marie-Elisabeth Marand, son épouse. » —

Défauts donnés en jugements : à Jean Meury, fermier à Orville, et à Géry Leriche, aussi fermier demeurant à Warlincourt ; — à Jean-François Hatté, ménager au village de Ternas ; Pierre-François Hatté cocher ; François-Alexandre Pétain et Marie-Françoise Hatté, sa femme « iceux du sur« nom Hatté frère et sœur et héritiers de Pierre-Philippe « Hatté ; » — à Jean-Baptiste Hannebicque, marchand de charbon en la ville d'Arras ; — à Jean-Baptiste Delabroye, prêtre, chapelain de la chapelle de Sainte-Marguerite en l'église paroissiale d'Hébuterne. — Congés : à Louis-Octave Dupont, procureur fiscal du marquisat d'Havrincourt ; — à Guislain Grossemy, marchand chaudronnier au village d'Hébuterne ; — à Augustin Denain, seigneur de Saint-Martin-sur-Cojeul et procureur fiscal de la ville de Lillers.

B. 856. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1771-1778. — Défauts donnés en jugements : à Antoine Deligny, négociant à Arras, demandeur contre Pierre-Guislain Allard, cordonnier à Hébuterne « défendeur et dé« faillant faute d'être comparu à l'assignation qui lui a été « donnée » ; — à Jean-Baptiste Loiseau, héritier de Noel Loiseau demeurant au vieux Rouen, en Normandie, contre Jean Leclercq, meunier à Estrée-Cauchy ; — à Jacques Attaignant, curé de Canlers et Tramecourt, contre les religieux de l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy ; — au baron de Contes des Granges, demeurant au château de Bucamp, contre Pierre Warin ; — à Pierre-François Menche, seigneur de Loynes, contre le sieur Mazy, de Cagnicourt, et messire Joseph-Philibert Plomel de la Penoterie, chanoine de la collégiale de Béthune ; — aux religieux de l'abbaye de Maroeuil contre les habitants de Blavincourt ; — au sieur Eugène Brunet, fermier et propriétaire à Marquay, contre Stanislas Cadet aubergiste en la ville de Saint-Pol ; et Marie-Suzanne Caron, sa femme ; — aux religieuses de l'abbaye d'Etrun contre Nicolas Dingreville, lieutenant du village de Baily ; — aux administrateurs de la sainte et noble famille de Lille, contre la veuve de Beaulaincourt de Bellenville.

B. 857. (Registre.) — In-folio, papier, 314 feuillets.

1764-1779. — Actes judiciaires constatant que Albert-Adrien Brongniart, lieutenant de La Basecque, a déclaré « qu'il déguerpit, délaisse et abandonne en justice, aux ris« ques, périls et fortunes de qui il appartiendra, une demi« mesure de terre labourable au terroir de Bailleulmont ; » — Louis Guilbert, bourgeois de la ville d'Arras, accepte « la nomination faite de sa personne pour curateur à la suc« cession vacante de Marie-Angélique Foucquier, veuve de « Pierre-Antoine Flochel ; » — Pierre-Antoine Caron, jardinier à Achicourt, a déclaré se constituer caution judiciaire de Guislain Caron son frère, marchand de bois en la ville d'Arras, envers Pierre André Delefortry demeurant au village de Pommier ; — Antoine Dufour, praticien en la ville d'Arras et procureur spécial de Jean-François-Amé Bouillicz, lieutenant du village de Gouy-en-Ternois et fermier des religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, s'est obligé « de « payer et furnir à sire Eloi Macquart, religieux de ladite « abbaye, cydevant prieur curé dudit village de Gouy, la « somme de 900 livres annuellement, en quatre termes, de « trois mois en trois mois et par avance ; plus de luy four« nir un porcq gras ou luy payer 25 livres, et de luy payer « 24 livres pour tenir lieu de jouissance d'un pré de cinq « quartiers aussi annuellement, comme aussi de lui labou« rer et ensemencer deux mesures de terre, en ramener la « dépouille dans sa grange, de voiturer sa bierre et sa pro« vision de bois, etc. » — Marie-Rose-Joseph Cuvelier, veuve de Louis-Joseph Salmen, fermière à Ranchicourt, pour satisfaire au jugement rendu le 1er février 1773 entre elle et Jean-Baptiste Anselin, charpentier demeurant à Frévillers « a affirmé qu'elle ne doit rien audit Anselin, de quoy elle « a requis acte ; » — Nicolas Dufossé, chapelier à Beuvry, se désiste de l'appel interjeté tant en son nom qu'en celui de sa femme, par acte du 16 février 1774, du jugement rendu par les officiers de la châtellenie d'Houdain, le 31 janvier précédent, au profit de Jean-François Pénin et Marie-Jeanne Crespin, son épouse.

B. 858. (Registre.) — In-folio, papier, 467 feuillets.

1767-1778. — Actes d'affirmation de voyages : Jean-Baptiste Noclercq, cabaretier à Bourlon, est venu en la ville d'Arras afin de donner pouvoir à Me Fromentin, son procureur, et relever l'appel d'un jugement rendu par les officiers de la châtellenie d'Oisy le 1er mars 1769 « auquel voyage il a vaqué deux jours ; » — Sébastien Flament, fermier au village de Fampoux est venu pour donner l'ordre d'assigner le sieur Guislain Dhé et le faire condamner à la restitution des « avesties de bled qu'il a fait couper et qu'il a enlevés » sur quinze à dix-huit verges de terre, auquel voyage il a vaqué un jour ; — le sieur Joseph Carton, fermier au village de Beaurains, a apporté à maître Monvoisin, procureur, l'assignation qui lui a été donnée de la part de Joseph Lanery, berger, demeurant à Tilloy-lez-Mofflaines « auquel voyage il a employé un jour, et a signé. » — Déla-

rations faites en la manière indiquée ci-dessus : par Jean-Baptiste Cathelin, marchand à Berles-au-Bois ; — Isidore Lecomte, tailleur d'habits à Epinoy ; — Adrien Gallet, curé de la paroisse de Febvin-Palfart ; maître Procope-Louis-Joseph Lœuillet, avocat en la ville d'Hesdin, procureur spécial de la veuve Laurin, de Senlis ; — Jean-Baptiste Mordacq de Neuville, propriétaire à Lozinghem.

B. 859. (Registre.) — In-folio, papier, 57 feuillets.

1787-1790. — Actes d'affirmation de voyages : Jean-Philippe Brunel, demeurant à Mondicourt « a juré et affirmé « être venu dudit lieu en cette ville pour donner les instruc- « nécessaires à maître Hus, son procureur et lui donner « pouvoir d'appeler en son nom du jugement rendu à la « sénéchaussée de Saint-Pol le 10 janvier dernier, entre le « comparant d'une part et Jean-Baptiste Desailly, fermier « demeurant au village de Bavincourt, Pétronille Brunel, « sa femme, etc. — Nicolas Castelain, de Monchy-le-Preux, a donné pouvoir à ses procureurs pour plaider la cause qu'il soutenait contre les administrateurs de la pauvreté de Renty ; — Antoine Devaux, demeurant au hameau de Crépieul, paroisse de Crépy, et Alexandre Danel, fermier à Ambricourt, sont venus à Arras et ont chargé maître Monvoisin de défendre leur cause au siége de la gouvernance contre Jean-Baptiste et Jean-François Leroy, de Bergueneuse ; — Domique Duchateau, lieutenant de Fampoux, déclare qu'il a employé un jour en venant à Arras pour donner ordre à maître Aubron d'assigner à la gouvernance le sieur Jean-Baptiste Delaby, de Rœux « en dommages et in- « térêts résultant du chemin, parlui pratiqué sur six coupes « de terre. » — Autres déclarations faites par Louis-Joseph Playoust du Tronequet, avocat en parlement, résidant à Saint-Pol ; — Eloi-Joseph Duflos, maïeur du village d'Ecourt-Saint-Quentin ; — Olivier Thuilliez, charron à Villers-Plouich ; — Louis Segard, fontainier en la ville de Lillers.

B. 860. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1699-1772. — Actes transcrits au registre des substitutions : Testament d'Adrien de Cléry. — Donation faite par Alphonse de Moreuil à Louise-Françoise de Moreuil, sa fille, épouse de Jean de Barbesières, comte de Chemerault. — Contrat de mariage de Charles-Antoine Seguier, comte de Liencourt, et de Marie-Marguerite de France, veuve de Charles-François de Carnin, marquis de Saint-Leger. — Testaments : d'Antoine Brochart, curé de Brévillers ; — de Pierre-François Ansart, seigneur de Mouy et de Gaudiempré ; — de Marie-Joseph Billiet, épouse de Liévin Decoin, négocient à Arras. — Vente faite par les sieurs Louis Dhennin et Antoine Dervillers à Hubert Houriez et Thérèse Pollet, sa femme, d'une maison située à Douai, rue du Pont-Saint-Jacques.

B. 861. (Registre.) — In-folio, papier, 187 feuillets.

1772-1780. — Actes transcrits au registre des substitutions : Testaments de Julie Doré, veuve de Charles-François de Mullet, demeurant en la ville d'Arras ; — de Marie-Joseph de Pernes, dame d'Haillicourt, veuve de Jean-Philippe Dalbiez, ancien commissaire d'artillerie à Béthune ; — de Philippe Deron, fermier au village de Vis-en-Artois ; — de Philippe-Guillaume Lhoste, chanoine de l'église d'Arras. — Contrat de mariage de messire Jean-Guillaume-Joseph de Thieulaine, chevalier, seigneur d'Hauteville, capitaine au régiment de Bourbon, et de demoiselle Anne-Claire-Thérèse de Loyen, fille de Jean-Joseph de Loyen avocat au parlement de Flandre, et d'Anne-Claire Joels. — Testament et codicille de François-Joseph-Liévin Blondel, prêtre bénéficier de la cathédrale d'Arras. — Testament de demoiselle Jeanne Raison, rentière, demeurant à Douai. — Rente annuelle de 12 livres 10 sols constituée sur un capital de 250 livres, par Jean-François Balbure, au profit de l'église de Croisette.

B. 862. (Registre.) — In-folio, papier, 47 feuillets.

1769-1787. — Déclarations faites au greffe de la gouvernance d'Arras pour les dessèchements et les défrichements qui ont été effectués par suite des lettres patentes du roi Louis XV, du 30 mai 1767 : Germain Ponce, ménager à Biache-Saint-Vaast, déclare qu'il a défriché une rasière de terre dans le marais de Biache appelé Maréquet, et une autre partie de terre dans le Franc-Marais, etc. — Guislain Dubois, fermier au village de Fampoux, a entrepris le défrichement de trois mesures de prairies ; — Jacques Danchez, de Quiéry, a mis en culture, suivant sa déclaration, une portion de marais commun située audit lieu. — Lamoral-Eugène-François-Marie d'Aix, seigneur de Rémy, déclare qu'il va labourer et mettre en culture cinq mesures de marais. — Charles-François Delaby, fermier à Rœux, dit qu'il a défriché deux coupes ou environ de terre « anciennement en crette » tenant au marais d'Assonville et au cimetière. — Jacques Santerne, cabaretier à Feuchy, a mis en culture une demi-coupe de terre « restée inculte depuis un temps

immémorial » tenant au chemin de Feuchy à Arras. — Ranulphe-Maximilien Raulin, écuyer, seigneur de Quiéry, en partie, La Motte et autres lieux, demeurant en la ville de Douai, a fait mettre en défrichement trois parties de prairies dans le marais de Quiéry, et il en donne la déclaration afin de profiter des exemptions, priviléges et bénéfices accordés par arrêt et lettres patentes de Sa Majesté du 21 février et du 30 mai 1767 aux cultivateurs des terres en friche.

B. 863. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1770-1790. — Synodes de la gouvernance d'Arras : Le procureur du Roi demandeur « contre les huissiers et « sergents royaux de ce siége, pour faire rapporter leurs « pouvoirs à cour et recevoir les oppositions qui peuvent y « être faites; » — Charles-Joseph Hernu, Antoine Vinchon et Pierre Vallois, à la résidence d'Arras; — Jean-François Haccart, à Frévent; — Pierre-Joseph Boucry, à Saint-Pol; — Philippe Pétain, à Cantimpré; — Dominique-François Lepage, à Béthune; — Adrien-Joseph Duhamel, à Lillers.

B. 864. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 219 pièces, papier.

1748-1775. — Requête adressée aux officiers de la gouvernance d'Arras par Nicolas Delamotte, demeurant à Havrincourt, afin d'être admis à exercer l'art d'arpentage dans toute la province d'Artois. — Mêmes demandes présentées par Louis-Jacques Hurtrel, de Mouriez; Jacques-François Devis, de Fillièvres; Louis-Michel Bocquet, de Beuvry. — Autres requêtes : de Robert-François Deshorties, notaire en la ville d'Arras, pour être admis aux fonctions de bailli des seigneuries de Beugnâtre et de Simencourt: — de Pierre-Michel Delacressonnière, sergent et garde de la seigneurie de Bavincourt appartenant à Louis Lesergeant, seigneur d'Hendecourt; — de maître Maximilien Derobespierre, avocat au conseil d'Artois, nommé grand bailli de la châtellenie d'Oisy et des terres seigneuriales de Sauchy-Cauchy et Rumaucourt; — des sieurs Charles Debeugny, Philippe Morel, Vindicien Obry et Nicalas Bécourt, gardes de chasse et de bois pour le seigneur d'Ayette; — de Philippe-Ignace Vion, sergent de la seigneurie de Simencourt; — de Jean-François Lagache, garde au village d'Incourt, en vertu d'une commission qui lui a été donnée par Alexandre-Philippe Palisot, prévôt et chanoine de la cathédrale d'Arras et vicaire-général du diocèse; — de Guillaume-Théodore Letombe, praticien demeurant à Arras, au sujet d'un office de sergent royal qu'il a pris en location par acte du 18 août 1770. — Commission de garde-chasse accordée par Marie-Marguerite de Martiny dame douairière des seigneuries d'Izel, Fresnoy et bois d'Antenay, à Jean-Baptiste Bocquet, demeurant Izel-lez-Avesnes. — Autorisation donnée au sieur Augustin Baras, à l'effet de prêter serment en qualité de garde de chasse et de pêche dans la seigneurie de Duisans, conformément à la commission et aux pouvoirs qu'il a reçus de Guillaume Antoine Dubois.

B. 865. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets.

1784-1790. — Commission de lieutenant de la seigneurie d'Hamelincourt, accordée au sieur Guislain-Joseph Boisleux par M. Boucquel de Sombrin, capitaine de dragons. — Réception de Jean-Baptiste Gelée nommé garde des bois et chasses de la principauté d'Epinoy en remplacement de Désiré Gelée, son père. — Admission de Nicolas Leroux qui avait été pourvu de l'office de sergent de la seigneurie de Firescamps et de Villeroy-en-Plouy, au village de Lattre Saint-Quentin par messire Alexandre Doresmieux, abbé du monastère de Saint-Eloy. — Acte constatant la prestation de serment faite par Jean-François-Benoit Gottrand, en qualité de grand bailli de la seigneurie de Mazingarbe. — Nominations : d'Adrien Bayart, sergent et garde de la seigneurie de Remy; — de Jean-Baptiste Brasme, bailli de Lorgies pour l'abbaye de Marchiennes; — de Jean-Joseph Desgardin, garde-chasse à Hermaville, dans la seigneurie appartenant au sieur Quarré du Repaire; — de Nicolas Fournier, garde des bois et plaines de Halloy, Lahaye et autres fiefs, terres et seigneuries appartenant à Jean-Baptiste Fouache; — de Guislain Dubois, lieutenant du bailli de Fampoux, en remplacement du sieur Duchateau. — Prestation de serment de Jean-Philippe-Eugène Delory, bailli de la seigneurie d'Hermin.

B. 866. (Registre.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

1781-1785. — Copie du diplôme de sage-femme délivré par Pierre-Louis Arrachart, maître ès arts et en chirurgie, et Antoine-Joseph-Fidèle Lescardé, aussi maître ès-arts et en chirurgie, à Prudence Nayet, native de Wail. — Diplômes de chirurgiens accordés à Denis-Louis Le François, né à Laventie; — à Louis Bize et Pierre-Antoine Aspire, natifs de Mareuil; — à Pierre-Joseph Bécourt, âgé de vingt-huit ans, né au village d'Acq. — Lettres de maîtrise données par les chirurgiens de la ville d'Arras à Marie-Gabrielle Caty, native de la paroisse de Burbure, âgée de vingt-six ans; —

à Marie-Elisabeth Godart, de Fauquembergues; — à Alexandrine Dhénin, âgée de vingt ans, native de Vimy; — à Marguerite Lefebvre, native de Longueval, en Picardie. — Jugement qui autorise la demoiselle Catherine-Rosalie Grenier à faire les fonctions de « maîtresse sage-femme » en prêtant le serment ordinaire. — Prestation de serment de Charles-Grégoire Letailleur, chirurgien demeurant au village de Fressin.

B. 867. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1375-1434. — « Copies des comptes de tous les rece- « veurs de la comté d'Artois qui ont esté commis de par « Madame la contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoin- « gne, à recevoir un don ou ayde à luy fait et accordé en « l'an CCCLXXV par les gens d'église, nobles, bonnes « villes et plat pais de son dit conté d'Artois; » Michel Le Cambier receveur général d'Artois, a reçu de la ville d'Arras la somme de 1,785 livres 14 sols 3 deniers, sur celle de 3,700 livres; — de la ville de Bapaume, 80 livres; — « de la ville de Blangi-les-Bellemotte qui paie au Roy pour « an 2 francs de 32 sols, monte l'aide faite à Madame 21 sols « 4 deniers. » — Extrait du compte de Pierre de Montbertaut receveur de « l'ayde accordée à très-grant et très-redouté « seigneur Monsieur le duc de Bourgoingne, conte de Flan- « dres, de Bourgoingne, etc. en sa conté d'Artois. » — Compte de Jean de Diéval, conseiller du duc de Bourgogne et receveur général de tous ses deniers et finances ès pays et contez d'Artois, Boulenois, Péronne, Mondidier et Roye. — Copie du compte de Martin Cornille « recepveur de Fampoux, commis par M. le duc de Bourgogne à recevoir les « deniers quy en l'an 1430 furent par icelluy seigneur, lors « lieutenant du Roy nostre sire, ordonnés cœuillier et lever « sur les habitants du plat pais d'Artois, pour convertir au « paiement du karoy que mondit sieur mena lors en son « armée audit pais de France, devant Compiègne et autres « places détenues et occupées par les ennemis et adversai- « res du Roy et de mon dit seigneur. » — Compte des deniers levés par ordre du duc de Bourgogne, afin de payer « la somme de 44 mil saluz promiz et accordez au conte « de Richemont, connestable de France, pour la reddition « de Ham en Vermandois et de la forteresse de Bre- « theul. »

B. 868. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1444-1592. — Comptes présentés par Huc de Dompierre, receveur des aides « levez au pays d'Artois ès élec- « tions d'Amiens, Saint-Quentin, Ponthieu, ès chastelleries « de Péronne, Mondidier et Roye. » — Comptes des payements faits par Barthélemy Levasseur, commis à la « re- « cepte et distribution des soixante mil carolus d'or » accordés à l'empereur Charles V par les États d'Artois, le 8 février 1542: à messire Adrien de Croy, comte du Rœulx, gouverneur général de Flandres et d'Artois « et chief de « cinquante lanches des ordonnances dudit sieur Empe- « reur » la somme de 10,699 livres 4 sols 8 deniers; — à Hugues de Flory, capitaine de la ville et du château de Bapaume et des gens de guerre y tenant garnison, la somme de 4,750 livres; — à Michel de Laviefville, capitaine du château de Monchy-Cayeux au comté de Saint-Pol, 180 livres; — à Simon Blondel, fondeur d'artillerie en la ville d'Arras, la somme de 111 livres 16 sols payée sur celle qui pouvait être due « pour la fachon de deux demy canons. » — Comptes des « aydes extraordinaires d'Artois de cent « mille livres » accordés à Sa Majesté en 1551. — Compte de « Bartholemy Levasseur, escuyer sieur de Wergnignœul, « des arriraiges dus à cause de ses aydes tant ordinaires « que extraordinaires du pays d'Artois » des années 1551 à 1559.

B. 869. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1310-1605. — Extrait du « compte de Jehan Des- « planecques, recepveur d'Arras » : Philippe de Beauffort a payé le double relief dû pour « l'appréhension » par lui faite des terres et seigneuries de Beauffort, Bavincourt et Hapgrenée, tenues du château d'Avesnes-le-Comte. — Jean Despoullettes, receveur à Arras, a reçu 18 deniers pour le relief d'un manoir et de plusieurs pièces de terre situées à Ourton, provenant de la succession de sa mère. — Regnault Lenoul, receveur du bailli d'Arras, déclare qu'il n'a rien reçu « d'ung mazel séant à Sainct-Laurench, « fourfaict à monsieur Jehan de Saire, lequel est en prison « au chastel de Lens pour cas criminel dont il estoit ac- « cusé, sy brisa prison et pour ce fu banis de le comté « d'Artois. » — Willet Gorel, demeurant à Santhy, a payé par composition, une amende de 4 francs au receveur d'Avesnes et d'Aubingy, parce qu'il était poursuivi pour larcin. — Robin Dubos, de Gavrelle, a payé 60 sols « pour ses bes- « tes qui furent prises ou sart qui est en la garenne de Ma- « dame. » Willement et Colin Lelen, frères, demeurant à Warluzel, ont été taxés chacun « en amende de 60 sols « pour avoir aidé à battre la femme de Colast Lepage, de « Coulemont. » — Hues de Dompierres dit Baudin, rece- « veur d'Arras, a reçu 20 livres de messire Jehan, seigneur de Neuville « pour le relief des créteaulx du chastel de « Neufville. » — Maître Pierre Asset, seigneur de Naves, conseiller au conseil provincial d'Artois, a payé 873 livres

12 sols pour les droits seigneuriaux de la terre et seigneurie d'Agny, tenue en fief du château d'Arras. — Jehan Berthoul, receveur du domaine d'Arras, a reçu 5 livres 15 sols de révérend père en Dieu, David Le Hay, abbé du Mont-Saint-Éloy, pour le relief de deux fiefs et de trente-deux mencaudées de terre. — Charles Lefebvre, demeurant à Rœux, a payé l'amende de 10 livres « pour avoir « faict pasturer ses bestes au maretz de Fampoux. »

B. 870. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 99 pièces, papier, 1 sceau.

1551-1606. — Compte des revenus des biens appartenant aux Français dans la ville d'Aire et les environs, lesquels biens ont été confisqués par droit de guerre au profit de l'empereur Charles V. — Compte des seigneuries de Séninghem et de Coulomby, appartenant au duc d'Arschot. — Compte des droits d'amortissement et de nouvel acquêt qui ont été reçus en 1516 et 1517 dans le bailliage d'Arras, la châtellenie de Lillers et le comté de Saint-Pol: maître Jehan Duval, docteur en médecine, demeurant à Arras « conseillier et phisicien du Roy catholicque notre « sire » pour plusieurs fiefs de petite valeur « à cause « qu'ils sont scituez en maigres terroirs » 118 sols; — Collart Levasseur, de Mont-Saint-Éloy, pour un fief situé à Mercatel, tenu du seigneur de Neuville, 6 sols, etc. — Ordonnance de l'empereur Charles V, contenant les « statuts, stile et usages » de la gouvernance d'Arras. — État des revenus de la seigneurie de La Planque, en la paroisse de Nortkerque, appartenant à Jacques de Rochebaron. — compte des deniers reçus par Jean Bazin, receveur de « l'hommage » de la Gouvernance d'Arras; le duc de Vendôme, pour sa terre d'Oisy et Baralle, 23 livres; Antoine de Blondel, pour les hauts bois d'Havrincourt, 8 livres; les héritiers de Jacques de Dompierre, seigneur de Lillermont, pour le fief qu'ils ont à Rémy, 40 sols.

B. 871. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 22 pièces, papier, 2 plans.

1608-1762. — Extrait d'un « terrier et cartulaire » des comtes d'Artois, concernant la recette du domaine au quartier d'Arras : « La maison rouge, située sur le petit « marché d'Arras, étant bâtie de briques, couverte d'ar- « doises, appartenant pareillement à leurs Altesses séré- « nissimes, étant appliquée pour place publique et de jus- « tice, y étant la bretèque servant à toutes publications et « attaches de placards et exploits de justice, en laquelle « maison se prononcent toutes sentences criminelles de ladite « gouvernance d'Arras et se mettent à exécution au de- « vant d'icelle, où est le lieu patibulaire et où se dressent « les échafauds, pour tous criminels condamnés au dernier « supplice par sentence de ladite gouvernance, etc. » — Plan de la maison rouge à Arras, de la petite place et des environs. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la démolition de « l'ancien bâtiment appelé la Maison-Rouge, situé « sur la place d'Armes de la ville d'Arras. » — Déclaration des fiefs dépendant des seigneuries de Vimy et Farbus: Barbe de Beauffort, fille aînée et principale héritière de Firmin de Beauffort, bâtard de Boisleux, en tient un fief...; Philippe de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de Billy, tient un fief avec justice et seigneurie foncière et plusieurs rentes seigneuriales montant chaque année à six mencauds, un boisseau de blé, huit mencauds d'avoine, vingt-trois chapons, une poule, une demi-livre de cire, etc. — Jugement sur procès entre Philippe de Barbaize, seigneur de Dainville, et Antoine de Tournay, seigneur d'Oisy, au sujet de la seigneurie de Bourlon. — Transaction passée entre les religieux de l'abbaye de Saint-Vaast, d'une part, le maïeur et les échevins de la ville d'Arras, d'autre part « pour terminer toutes les contestations mues entre les « parties à l'occasion de la réédification qui doit se faire de « l'église et du monastère de Saint-Waast, » — Plan annexé à ladite transaction. — Procès-verbal d'adjudication qui concerne 1° « l'ancien hôtel commun de la cité d'Arras » faisant face à la rue de Beaudimont, et tenant par derrière à la rue du Vent-de-Bise; 2° « la maison où était ci-devant le poids de ladite cité » en la rue d'Amiens; 3° la seigneurie et justice du marais de Vitry.

B. 872. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 95 pièces, papier (2 imprimées), 4 plans; 2 cachets armoriés.

1698-1789. — Procès-verbal d'adjudication de la seigneurie de Sarton et du fief de Catty. Cette vente a été faite par suite d'une saisie rendue exécutoire sur les enfants et héritiers de messire Jean de Forceville, vicomte de Merlimont. Paul-François Boucquel, seigneur de Warlus, et Marie-Antoinette Dupuich, son épouse, ont été déclarés adjudicataires desdits biens par déclaration de command du 28 novembre 1698. — Lettre de M. d'Argenson, garde des sceaux et vice-chancelier de France, concernant les fonctions de châtelain héréditaire de la ville d'Arras, qui avaient été accordées à Simon Dubois; — contestation entre les officiers du conseil d'Artois et ceux de la gouvernance d'Arras, au sujet de l'installation dudit Dubois. — Copie des lettres patentes du roi Louis XV autorisant l'évêque de Boulogne à faire construire, à ses frais un presbytère pour le curé de Ramecourt. — Jugement de la gouvernance

d'Arras qui ordonne la construction d'un pont sur la rivière de Gauchin-le-Gal, aux frais des habitants de Gauchin et du prince de Salm. — Lettre adressée aux officiers du bailliage d'Arras par M. Du Muy : « Je suis très-sensible, Messieurs, au compliment que vous voulés bien me « faire sur la charge de secrétaire d'État de la guerre dont « le Roy m'a honoré. Recevez mes remercimens de tout ce « que vous me dites d'obligeant à cette occasion. » — Lettre du maréchal de Levis : « Je suis très-sensible, Mes- « sieurs, au compliment de félicitation que vous voulés « bien me faire sur la grâce que le Roy m'a faite en m'é- « levant au grade de maréchal de France, etc. » — Procès-verbal d'estimation et de partage des biens délaissés par Nicolas-Joseph Creton de Marconne, au territoire de Gouy-en-Artois. — Plans du moulin à l'eau de Torcy ; rapport des experts qui ont été chargés de procéder à la visite de cet établissement, et d'indiquer les travaux de réparation nécessaires pour en empêcher la ruine.

B. 873. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1694-1787. — Bail judiciaire de la seigneurie de Sarton, saisie sur Jean de Forceville, chevalier, seigneur de Merlimont. — Ventes judiciaires : d'un manoir et de plusieurs pièces de terre situés à Inchy ; — d'une maison et de trois boitelées de terre au village de Marquion ; — d'une maison en la ville d'Arras, tenant au presbytère de l'église de Sainte-Marie-Madelaine ; — d'un moulin à l'eau servant à moudre blé, avec un bâtiment d'habitation pour le meunier, construits sur huit verges et demie de terre au village d'Achicourt, et de cent trente-huit verges de terre nommées vulgairement le Pré-Basson, tenant à la rivière du Crinchon. Ces propriétés ont été adjugées le 1er août 1771 à Pierre-Guislain Deriencourt, demeurant à Groville, paroisse de Rivière ; — de deux manoirs et maisons situés à Monchy-au-Bois ; — d'une maison à Arras, rue de l'Arsenal, et de terres labourables aux territoires de Beauffort et d'Avesnes-le-Comte ; — d'une ferme, d'un moulin à vent et de plusieurs champs situés à Tilloy-lez-Mofflaines ; — de « sept boitelées de prairies à usage de tourberie, dont la majeure partie est en eau » situées à Fampoux et sur « lesquelles il y a une petite baraque. Les sieurs Joachim Magnier, Pierre-Antoine Savary et Jean-Baptiste Delesalle ont été déclarés adjudicataires de ces biens.

B. 874. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1465-1538. — « Comptes de Aléaume de Wymille, « recepveur de la terre et seignourie, revenus et apparte- « nanches de la ville de Sempy pour très-grant et très-re- « doubté seigneur M. le duc de Bourgoigne. » — Compte présenté à « noble et puissant seigneur monseigneur Mon- « sieur Loys de Lannoy, » chevalier, capitaine des villes d'Amiens et de Noyon, échanson du Roy, etc., et à madame Anne de la Viesville, son épouse, pour les terres et seigneuries de Troisvaux, Lannoy, Gauchin-Verloing, Saint-Pol, Sains, Maisnil, Neuville-au-Cornet, la Motte, Bailleul-aux-Cornailles, Hernicourt, Béthonval, Béthonvalet et Saint-Martin-Glise. — Comptes de terres et seigneuries confisquées par droit de guerre : seigneurie de Barlin, ayant appartenu à Charles de Roye, seigneur de Breteuil et de Francastel ; — seigneurie de La Bazecque, située au comté de Saint-Pol et provenant du prince de Condé. — « Compte et estat abreviet que faict et rend « Jehan Wallet, receveur de la terre et seigneurie de Can- « lers, Planeques et Senescauville, à vous très-honorés « sieurs Messieurs les commissaires ordonnés et establis « en la ville d'Arras par l'Empereur notre sire sur le fait « des confiscations ad cause de ceste présente guerre, la- « quelle terre auparavant icelle appartenoit à M. de Roye « et Mme la marissal de Chastillon. » — Autre compte des mêmes seigneuries confisquées sur le sieur de Conty et la dame de Roye. — Comptes des rentes et revenus de la seigneurie de Wavrin.

B. 875. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1535-1551. — Compte que rend aux commissaires établis par l'empereur Charles V « sur le fait de ses confiscations et droit de guerre » par Jean Delegorgue, recevenr des terres et seigneuries d'Hernicourt, Béthonval, Béthonvalet et Saint-Martin-Glise appartenant à François de La Viefville, chevalier, seigneur du Fresnoy « tenant party du Roy de France. » — Comptes des seigneuries de Simencourt et de Farbus appartenant à Pierre de La Viefville « demourant en France ; » — des terres et seigneuries de Troisvaux, Lannoy, Gauchin-Verloing et Conteville, appartenant à l'empereur Charles V « à cause de ses confiscations pour la guerre. » — Comptes des revenus des terres, fiefs et seigneuries de Savy, Béthonsart, Villers-Brulin, Houvin, Mingoval, Agnières, Questreville, Aubigny, Sains, La Motte, le Quesnel, Neuvillle-au-Cornet, Ligny-Wandelicampagne, Planques, Bailleul-aux-Cornailles, La Viefville, etc.

B. 876. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1550-1555. — Compte de Jean Houbart, receveur des terres et seigneuries de Fontaines et de Quéant « naguères escheues par droit de confiscation de guerre au « proufit de l'Empereur notre sire, à raison que messire « Thibault Roault, chevalier seigneur de Rion, et dame « Jehenne de Saveuze sa Compaigne, dame desdites terres, « résident en France et présentement tenans partie con- « traire à Sa Majesté à cause desdites guerres. » — Compte du revenu de la seignenrie de Carency : de Toussaint-Deleville, meunier, au lieu de Jean-Lestocquoy aussi meunier, et Jeanne Desmarkais, sa femme, lequel tient à ferme le moulin à eau dudit Carency, pour trois ans continuels, cent quatre-vingt-dix mencands de blé et un porc gras au jour de Saint-André ; — Dépenses : « à Messieurs de cha- « pitre Notre-Dame de Lens ausquels est deu chacun an, « au jour de la Trinité, par mondit sieur le comte du « Rœulx à cause de sa parrie d'Aix tenue dudit Lens, ung « chierge de chire pesant douze livres, présenté et offert le « nuict de la Trinité, au devant de la dignité de Saint- « Légier estant oudit lieu, 66 sols ; — Item, pour deux « blazons armoriez des armes de mondit sieur, mis et atta- « chier oudit chierge, comprins le sallaire de cestuy quy « les a portés, a esté paié comme en l'an précédent « 5 patars. » — Comptes des seigneuries d'Houvin, Brouilly, Canettemont, Sars-les-Bois, Monchel, Fosseux, etc.

B. 877. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1436-1672. — Dénombrement donné à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par les religieux du Mont-Saint-Eloy « de ce qu'ilz tiennent en amortissement de luy ad « cause de sa conté d'Artois : Primes, les portes, tours, « crestiaulx, alées et fortresses de ladite église de Mont- « Saint-Éloi, etc. Item, tiennent ancoires en amortissement « de luy, à le cause dite, ung fief noble tenement scitué « en la ville d'Arras, au lieu que on dit Lestrée nommé le « fief de Chaule. » — Déclaration de plusieurs fiefs tenus des comtes d'Artois à Éterpigny, Boisleux Saint-Marc Mercatel, Bucquoy, Rémy, Hénin-sur-Cojeul, etc. — Copie des lettres de récépissé d'un dénombrement donné au Roi d'Espagne par Wallerand de Tilly, gouverneur de la ville de Bourbourg, pour la seigneurie de Sainte-Marie-Kerque. — Dénombrement de la châtellenie d'Oisy appartenant à Henri de Bourbon « seigneur souverain de Béarn. » — Rapport et déclaration d'un fief tenu par Jean de Pressy, au territoire de Rémy, lequel fief se compose d'un manoir amazé de maison en forme de château, etc., provenant de la succession de Maximilien de Gosson. — Extrait d'un dénombrement présenté au Roi d'Espagne par Charles-Philippe de Longueval, comte de Bucquoy : Hébuterne, seconde pairie tenue du comté de Bucquoy, et appartenant au prince d'Épinoy « se comprend au lieu et place où par « cy devant estoit le chasteau dudit Hébuterne, en laquelle « cy devant y avoit une maison et grange nommée la « grange du terrage, où il fait tenir ses plaids quand bon « luy semble, et y estoient ses prisons. »

B. 878. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 1 plan, 1 cachet armorié.

1686-1782. — Déclarations et dénombrements de fiefs, terres et seigneuries qui relevaient des châteaux d'Arras et de Bapaume : Fief consistant en deux pièces de terre labourable situées au territoire de Beaurains, l'une « séante à la vallée de la Justice » et l'autre « dessus le Val du Mont-Théry » tenant au chemin de Mercatel. Ces terres sont dénombrées par Antoine Joseph de Beauffort, chevalier, seigneur de Lassus, Beaurains, Le Cauroy et autres lieux « frère et héritier substitué de Eugène de « Beauffort, vivant prestre de l'Oratoire de Jésus, et icelny « nepveu et héritier d'Antoine de Beauffort, escuier sei- « gneur de Warnicamps. » Le même fief appartenait en 1576 à Hugues de Beauffort, par suite de son mariage avec Marguerite de le Val qui l'avait hérité elle-même de Marguerite Conronnel, sa mère. — Seigneurie de Morval dénombrée au Roi de France par Marie-Madelaine de Bernimicourt-Saluze, veuve de Jean-Jacques de Bernimicourt. — Seigneuries de Foncquevillers et de Saint-Marc dénombrées par Charles de Moncheaux, chevalier, seigneur d'Hannescamps, La Tramerye, etc. — Seigneurie de Blaireville déclarée par François de Saisseval et Marie-Guislaine Gillion, de Blaireville, son épouse. — Seigneurie d'Agny, et fief de Naves appartenant en 1730 à Charles-Marie de Guînes, comte de Souastre, et en 1765 à Adrien-Louis, comte de Guînes, et de Souastre, marquis de Villers-Brulin brigadier des armées du Roi de France et colonel du régiment de Navarre. — Plan et description du « fief de Chaune » en la ville d'Arras, suivant le mesurage fait le 19 mars 1694 par Louis-Joseph Dehavre et Charles Humet, arpenteurs. — Déclaration des fiefs dépendant de la baronnie de Beaumetz. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Gouves, présenté au roi Louis XV par Denis-Georges-Alexandre de Nédonchel, seigneur de Buissy-Baralle. — Déclararation de la seigneurie d'Haucourt échue à messire Joseph-François-Marie de

Pronville, chevalier par la mort de demoiselle Marie-Thérèse de Pronville d'Espy, sa cousine.

B. 879. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1518-1613. — Comptes des recettes et dépenses du comté de Saint-Pol et de la seigneurie de Frévent. Recettes faites pour locations : de Jehan Waignart, occupeur du moulin aux draps de Saint-Pol, 23 livres 5 sols; — de Pierre Delattre, pour la récolte des glands et noix de la forêt de Saint-Pol, 9 sols. — Amendes : de Jean de Wignacourt, demeurant à Gouy-en-Ternois « pour quelque « quantité de pain et tarte trouvée en sa maison, faicte de « farine qu'il avoit allé mouldre à autre molin que cestuy « de Frévench où il est bannyer comme les autres habi- « tants dudict Gouy, a esté condampné en 60 sols, laquelle « luy a esté modérée, etc.; » — de Hugues Cressant, pour avoir coupé du bois vert en la forêt de Saint-Pol, 5 sols; — de Jean Sacqueleu, pour avoir coupé des « harcelles » vertes en ladite forêt, 5 sols. — Aumônes : aux religieux de Notre-Dame de Cercamp est dû, chaque année, 10 livres parisis; — au curé de Saint-Hilaire à Frévent est dû, pour l'obit du Comte Guy de Châtillon, 5 sols parisis; — à sire Jean Morel, prêtre, chapelain de l'une des chapelles du château de Frévent, est dû 9 livres parisis. — Coutumes générales du comté de Saint-Pol « contraires à celles du Comté d'Artois. » — Description du comté de Saint-Pol ou déclaration des fiefs, terres et seigneuries qui dépendaient de ce domaine (document incomplet). — Coutumes locales de la « ville, échevinage et banlieue d'Orville » appartenant à noble seigneur François d'Orléans, comte de Saint-Pol.

B. 880. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1521-1746. — Extrait d'une déclaration de la seigneurie de Lillers et Malannoy, concernant un fief situé à Hurionville. — Jugement rendu au bailliage de Lens sur procès entre les créanciers de Simon de Montreuil, d'une part, Philippe Le Prévost et la veuve Brongniart, d'autre part, au sujet de la distribution des deniers provenant de la vente d'une ferme située à Pronville. — Coutumes de la ville et du bailliage d'Hesdin. — Dénombrement de la seigneurie de Vendin, relevant du château de Lens et appartenant à Charles du Mont-Saint-Éloy, écuyer, seigneur de Mesgallant. — Copie d'une déclaration donnée au Roi de France le 28 mai 1670, par Pierre de Gavre pour sa seigneurie de Chérisy. — Notes concernant les châtellenies d'Oisy et d'Havrincourt. — Copie d'une requête adressée au roi Louis XV par deux officiers du bailliage de Lens contre Pierre Héroguet, receveur des impositions établies sur les boissons. — Actes de saisine de la châtellenie d'Orville.

B. 881. (Liasse.) — 230 pièces, papier (6 imprimées.)

1789. — Lettres écrites le 7 mars 1789, par le roi Louis XVI au duc de Guînes, gouverneur d'Artois, pour la convocation des États de la province, la rédaction des cahiers de doléances et la nomination des députés aux États généraux. L'une de ces lettres commence par les lignes suivantes : « Mon cousin, plusieurs considérations « importantes m'ont déterminé à convoquer à Versailles, « pour le 27 avril prochain, les États libres et généraux de mon Royaume » — et dans l'autre on lit : « J'ai besoin du « concours de mes fidèles sujets pour m'aider à surmonter « toutes les difficultés où je me trouve relativement à « l'état de mes finances . . . .

« A ces causes je vous avertis et signifie que ma vo- « lonté est de commencer à tenir les Etats libres et géné- « raux de mon Royaume le lundi 27 avril prochain en ma « ville de Versailles, où j'entends et désire que se trouvent « aucuns des plus notables personnages de chaque pro- « vince, bailliage, sénéchaussée, et pour cet effet je vous « mande et très-expressément enjoins qu'incontinent la « présente reçue vous ayez à convoquer et assembler en « ma ville d'Arras, dans le plus bref tems que faire se « pourra, tous ceux des trois États de l'Artois, pour con- « férer et pour communiquer ensemble, tant des remon- « trances, plaintes et doléances que des moyens et avis « qu'ils auront à proposer en l'assemblée générale de « mesdits États, et ce fait élire, choisir et nommer quatre « députés du clergé, quatre de la noblesse et huit du « Tiers-État, etc. » — Procès-verbaux concernant l'assemblée des membres du clergé et de la noblesse d'Artois; nomination des députés du clergé. — Cahiers et représentations des doléances du clergé de la province d'Artois. — Cahiers des « pouvoirs, demandes et instructions que « l'ordre de la noblesse de la province d'Artois donne à « ses députés aux États généraux. » — Cahiers des plaintes et doléances du Tiers-État : bailliages d'Aire, Bapaume, Béthune, Hesdin, Lens et Saint-Omer, sénéchaussée de Saint-Pol. — Assignations données par huissiers aux membres du clergé et de la noblesse, à l'effet d'assister à la réunion des Trois-États à Arras, le 16 avril 1789, pour la rédaction des cahiers et la nomination des députés aux États généraux; à l'abbé du monastère de Saint-Bertin,

» la ville de Saint-Omer; aux curés de Ramecourt, Nuncq, Hauteclocque, etc.; au marquis de Nédonchel, seigneur de Bruay; au prince de Ghistelle, seigneur de Sailly-la-Bourse, etc. etc. — Lettre adressée par MM. Briois de Beaumez, Le sergeant d'Isbergue, le comte Charles de Lameth et le comte de Croix, députés d'Artois, aux membres de la noblesse de cette province : « Messieurs, vous avez été instruits par nos lettres antérieures, « de tous les événements importants qui ont précédé et « qui étoient très faits pour allarmer . . . .

« Dans cette position nous avons sollicité; Messieurs, « votre réunion pour obtenir de vous notre liberté sur la « forme de délibérer, comme le seul moyen de prendre « part aux délibérations des États généraux, etc. » Cette lettre a été écrite à Versailles le 5 juillet 1789. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à Arras, « dans la chapelle du Calvaire » le 14 juillet 1789, par suite de la lettre précitée.

B. 882. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1789. — Procès-verbaux des assemblées communales tenues en 1789 pour la nomination des députés et la formation des cahiers de doléances : la commune d'Ablainzeville nomme pour députés les sieurs Louis Desvacquez et Eugène Blondel; — à Ambrines, le sieur Guislin Darthois obtient la pluralité des suffrages; — à Athies, MM. Bocquet, curé, et Jean-Baptiste Leclerc sont élus députés de la commune; — les habitants de Beaurains choisissent Jacques Maupin, et Louis-Joseph Blondel comme députés, pour les représenter à l'Assemblée des États provinciaux d'Artois; — la commune de Corbehem a nommé Joseph Lemaire et Joseph Manjot; — Pierre Davion est élu par la commune de Fontaine-lez-Herman. — Demandes et doléances de la commune de Gavrelle : « 1° l'abolition du « droit de gaule et des rentes en blé que l'abbaye de Saint-« Vaast et autres seigneurs perçoivent sur le village et ter-« roir de Gavrelle, comme étant un objet odieux; 2° des « droits seigneuriaux et notamment du droit de relief que « l'abbaye de Saint-Vaast perçoit au dixième denier, et au-« tres seigneurs; 3° des centièmes, vingtièmes, 2 sols pour « livres d'iceux; 4° du droit de retrait seigneurial; 5° du « droit de dîme et terrage qui se perçoit tant sur les terres « que sur les bestiaux et autres denrées de la première « nécessité, etc. » — « Cahier de doléance que les habi-« tants du village de Gouves ont l'honneur de présenter au « meilleur des rois à Sa Majesté Louis XVI et à la nation « assemblée aux États généraux. Apres avoir cherché d'où « pouvait naître la masse énorme d'impositions qui écrase « le peuple artésien, nous avons cru entrevoir qu'elle tire « son origine de la faiblesse et de la mauvaise constitution « des États d'Artois. En effet, nul de nous n'y est admis, « le tiers État y est représenté par un ou deux députés « qu'il plaît aux municipaux de dix villes de la province y « envoyer, et nous, habitants de la campagne qui portons « la plus grande partie du fardeau des impôts, nous en « sommes exclus, etc. » — Procès-verbaux d'assemblée tenues par les habitants de Guarbecque, Foncquevillers, Béthune, Divion, Duisans, Ecourt-Saint-Quentin, Ecoust-Saint-Mein, etc. — Assemblée des représentants des bourgeois d'Arras, des corporations et confréries pour la rédaction du cahier des doléances, 26 mars.

B. 883. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1789. — Procès-verbaux d'assemblées et cahiers de doléances des communes d'Habarcq, Hamelincourt, Hannescamps, Harnes, Havrincourt, Hénin-Liétard, Inchy, Lagnicourt, Laherlière, Marœuil, Mercatel, Meurchin, Mingoval, Neuville-Saint-Vaast, Neuvireuil, etc. — Assemblées communales tenues à Haucourt, Hautavesnes, Hauteville, Hébuterne, Hendecourt-lez-Ransart, Hénin-sur-Cojeul, Hermaville, Hermin, Houchin, Izel-lez-Hameaux, Laires, Laventie, Lillers, Maizières, Marquion, Matringhem, Meurchin, Monchy-le-Preux, Mont-Saint-Éloy et Neuville-Vitasse, pour nommer des députés qui devaient se réunir à Arras en présence du lieutenant de la gouvernance.

B. 884. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1789. — Procès-verbaux d'assemblées tenues, pour la nomination des députés, dans les communes d'Oignies, Oisy, Oppy, Ourton, Palluel, Pommier, Pronville, Quéant, Ransart, Roclincourt, Saint-Amand, Sainte-Catherine, Saint-Floris, Saint-Laurent, Saint-Nicolas, Saint-Pol, Simencourt, Thélu, Tilloy-lez-Mofflaines, Tinques, Vermelles, Villers-Brulin, Vincly, Vis-en-Artois, Vitry, Wanquetin, Warluzel et Willerval; — cahiers de doléances rédigés dans ces assemblées; — députés nommés : pour la ville de Saint-Pol, MM. Guffroy, avocat; Thellier de Poncheville, échevin; Joanne, médecin; Detape, notaire; Crochard, marchand; — pour le bourg de Fruges, MM. Dufour, bailli; Notelle, médecin; Courtois, avocat; Gosselin, marchand; — pour la commune de Canettemont, le sieur Philippe Regnier; — pour la commune de Créquy, les sieurs Joseph Petit et Liévin Demagny; — pour Gauchin-le-Gal, les sieurs François Willemetz et Joseph Dumetz, etc.

B. 885. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1789. — Procurations données par les chanoines, curés, vicaires et chapelains qui avaient été convoqués à l'assemblée des États provinciaux d'Artois du 20 avril 1789, et qui n'ont pu y assister; ces actes portent les noms et signatures de MM. Nicolas Peugnet, curé d'Ablainzevelle; l'abbé Delamotte, chapelain conventuel de « l'ordre de « Malte et titulaire de la chapelle de Saint-Éloy-en-la-Vi- « gne, paroisse d'Achicourt, et demeurant à Paris, au collége « Plessis; — François Moreau, prêtre supérieur et recteur des doctrinaires de la ville d'Aire; — Jean-Claude Gonnet, prêtre du diocèse de Lyon, secrétaire de l'évêque de Saint-Omer, chanoine de l'église d'Aire, etc.; — François-Joseph-Honoré Lironcourt, curé d'Arleux-en-Gohelle; — Dupuich, curé, et Lemaire, vicaire de la paroisse de Sainte-Marie-Madelaine, à Arras; — Gosse d'Houvelin, vicaire de l'église de Saint-Étienne, à Arras; — Pierre-Aimé Déroyère, prêtre, aumônier de Madame Adélaïde de France, chanoine et archidiacre de l'église d'Arras; — Théodore Soyez, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy et curé du bourg d'Aubigny; — Jacques Demailly, curé de Bailliescourt; — André-Benoît Fauquembergue, curé et doyen de Bapaume; — Philippe-Joseph Lespagnol, curé de Beaumont; — Pierre-Joseph Rifflart, chanoine de la collégiale de Saint-Barthélémi en la ville de Béthune; — Jacques-François Beugin, curé de la paroisse de Blendecques; — Jean-Baptiste Decroix, prêtre et bénéficier de la chapelle de Sainte-Catherine, au village de Brias; — Charles-Joseph de Lencquesaing d'Alloigne, bénéficier de la chapelle de Saint-Antoine, située à Chocques; — Pierre-Onuphre Plaisant, curé de la paroisse de Divion; — Charles-François Detournay, curé de Fouquières-lez-Lens; — Jean-Claude-Alexis Mathon, prêtre titulaire de la chapelle de Saint-Jacques-de-l'Espault, en la paroisse de Fressin; — Antoine Becquet, curé d'Hermin, etc.

B. 886. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1789. — Procurations faites au sujet de l'assemblée des États provinciaux d'Artois du 20 avril 1789, et signées par Antoine-Joseph Leblanc, curé d'Itres et de Lechelle; — Claude d'Alciat, doyen de l'église Notre-Dame-de-Lens; — l'abbé Charles-Antoine de Montreuil, bénéficier de la chapelle de Sainte-Marie-Madelaine, érigée au hameau de Lafosse, paroisse de Lestrem; — l'abbé d'Audrezel, vicaire général du diocèse de Bordeaux, et prieur commandataire du prieuré de Ligny-sur-Cauche; — le R. P. Alexandre Bougeuier, prêtre, religieux dominicain et vicaire à Lillers; — Jean-François Lucas, curé de Lugy; — l'abbé de Mirbonne, chanoine de l'église d'Autun, vicaire général du diocèse d'Orléans, prieur et commandataire du prieuré de Maintenay; — Guislain Delaporte, curé et doyen à Mondicourt; — Maurice Evrard, curé de la paroisse de Saint-Médard, à Tournehem; — Bernard Detœuf, religieux de l'abbaye de Marœuil, prieur et curé de Noyelle-Godault; — Guislain-Joseph Goudemetz, curé d'Ostreville et de Saint-Michel; — l'abbé Prévost, bénéficier de la chapelle de Planques; — Jean-Adrien Moncomble, curé du village de Mondicourt; — Jean-François Belletrux, prêtre, chanoine de l'église d'Orléans et prieur commandataire du prieuré de Renty; — Liévin Péchena, professeur au collége de Valenciennes, et bénéficier de la chapelle de Saint-Eloi, à Bréteneourt, paroisse de Rivière; — Philippe-François-Robert Harduin, curé de Saint-Martin-sur-Cojeul; — Pierre-Joseph-Marie Dupuis, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer; — Hilaire Legaigneur, curé de Tatinghem; — Guislain-Augustin Lallart, curé de Vaudricourt; — Barthélemi-François Taffin, curé doyen de Vimy; — Jean-Baptiste Dilly, curé de Warlencourt et Le Sars.

B. 887. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1789. — Procurations données au sujet de l'assemblée des États provinciaux d'Artois du 20 avril 1789, et signées par les abbés et religieux des abbayes de Saint-Vaast d'Arras, Saint-Nicolas-en-Arrouaise, Cercamp, Dommartin, Hénin-Liétard, Marchiennes, Ruisseauville; — les Dominicains et les Carmes déchaussés d'Arras, les Chartreux de Gosnay, les Dominicains de Saint-Omer et les pères Carmes de Saint-Pol; — les abbesses et religieuses des monastères de Labrayelle-lez-Annay, d'Avesnes de Beaupré, d'Etrun, de Willencourt et du Verger; — les religieuses des couvents de Lathieuloye, de la Paix-de-Jésus et des Louez-Dieu en la ville d'Arras; — les capucines d'Aire, les Chariottes et les Ursulines d'Arras, les sœurs grises de Lillers, les Repenties, les Recollectines, les Conceptionistes et les Urbanistes de Saint-Omer; — les Dames du Chapitre noble de Bourbourg, etc.

B. 888. (Liasse.) — 162 pièces, papier; 10 cachets.

1789. — Procurations données en 1789 pour l'assemblée des États de la province d'Artois. Ces actes portent les noms et les signatures de messire Jacques-Eustache-

Joseph d'Aoust, chevalier, marquis de Jumelles ; Eustache-Jean-Marie d'Aoust, baron de Cuincy ; — Marie-Eléonore de Nédonchel, douairière d'Assignies ; — du marquis de Beauffort, seigneur de Mondicourt ; — de Jacques de Belvalet, marquis d'Humerœuil ; — Pierre-Henri Boucquel, chanoine de la cathédrale d'Arras, seigneur de Lagnicourt et de Beaurains, en partie ; — Marie-Joseph-Pauline de Grenet, veuve de Pierre-Alexandre de Cardevac de Gouy ; — Alexandre-François-Joseph Coll, chevalier, baron de Gavrelles, seigneur de Nortleulinghem ; — noble demoiselle Eléonore-Robertine-Joseph Coll, dame de la seigneurie de la Roselle, au territoire de Boiry-Becquerelle ; — Louis-Robert marquis de Créquery, député de la noblesse des États d'Artois ; — Marie-Madelaine Le Ricque, veuve d'Antoine-Louis-Joseph Damiens de Ranchicourt ; — Antoine-François-Marie Duquesnoy d'Escœuille, lieutenant de la maréchaussée de France au bailliage de Montreuil-sur-Mer ; — Georges-Joseph Durand d'Elecour, conseiller au parlement de Flandre ; demoiselle Marie-Thérèse-Pélagie Fouler d'Ecquedecque, demeurant à Aire ; — le prince de Ghistelles, seigneur de Beuvry, et du comte de Ghistelles, seigneur de Serny.

B. 889. (Liasse.) — 146 pièces, papier ; 6 cachets.

1789. — Procurations données en 1789 pour l'assemblée des États de la province d'Artois. Ces actes portent les noms et les signatures d'Antoine-François Le Caron, seigneur de Choqueuse, Marieux, Thièvres, etc. ; — demoiselle Védastine-Hélène-Joseph Le Josne-Contay, dame de la Fertée ; — Jean-Louis Lemerchier de Criminil, ancien officier au régiment de Monaco, demeurant en la ville de Saint-Omer ; — Jean-François de Lengaigne, seigneur du Chocquel, résidant au village de Coulomby ; Antoine Le Ricque, seigneur d'Hallesne, et Robert-François Le Ricquedu Saussois ; — demoiselle Jeanne Lesergeant de Fouquesolle « dame du fief de campagne en Lumbres » ; — Augustin Thomas Liot, écuyer, seigneur de Northécourt ; — messire François-Joseph de Louvencourt, chevalier, seigneur d'Ourton, châtelain de Longpré et seigneur de Bétencourt ; — François-Jean de La Myre, comte de Mory, mestre de camp de cavalerie, capitaine des gardes du prince de Conty ; — Pierre-Antoine de Lannoy, seigneur d'Estrées-Blanche ; — Anne-Françoise Deleval, dame de la Marche, veuve de Philippe de Marbais ; — Charles-Pierre-Martin de Mentque « conseiller du Roi en son grand « conseil, seigneur pour moitié des fief, terre et seigneurie « de Mentque et Quercamp, en Artois, demeurant à Pa- « ris ; » — Ambroise Departz, marquis d'Equirre et seigneur de Bergueneuse ; — François-Joseph-Gaston Departz de Pressy, évêque de Boulogne ; — Charles-François Testar, seigneur de Campagne, demeurant au château de Valivon ; — Marie-Anne de Valicourt, dame d'Ambrines, etc.

MARÉCHAUSSÉE D'ARTOIS.

B. 890. (Registre.) — In-folio, papier, 387 feuillets, en mauvais état.

1721-1789. — Procès-verbal de Guillaume Rohaut, brigadier, et des sieurs Antoine Galhaut et Claude Cleton, archers de la maréchaussée d'Artois, concernant l'arrestation d'un nommé Jacques Delison, accusé d'avoir volé dans l'église de Marconne et dans la chapelle d'Auchy-lez-Moines ; — réponses faites par ledit sieur Delison aux questions qui lui ont été adressées dans son interrogatoire. — Procédure criminelle commencée par le prévôt de la maréchaussée d'Artois contre six vagabonds sans domicile, accusés « d'a- « voir été en différents villages demander du grain dans « les fermes et maisons, et qu'on leur donnoit plus tôt par « crainte qu'autrement. » — Vente de quatre chevaux saisis chez les nommés François-Joseph Bertrand, Thomas Lagniez et autres, « tous prisonniers ès prisons de la Cour-le-Comte. » — Déposition faite par frère Paul Herman, ermite de la forêt d'Hesdin, contre plusieurs malfaiteurs qui l'avaient frappé dans son ermitage en lui disant : « donne- » nous donc la bourse à ce moment, ou bien tu perdras la « vie. » — Procès-verbal de visite du cadavre de Jacques-Antoine Delatramerye qui avait été tué d'un coup de fusil dans une ferme du village de Bailleul-sire-Berthould ; — ordonnance de prise de corps contre le nommé Onuphre Laurent, soupçonné d'être l'auteur de ce crime ; — condamnation prononcée en jugement par le prévôt de la maréchaussée d'Artois assisté de deux lieutenants, de trois avocats et du procureur de la gouvernance d'Arras ; — sentence exécutée à Arras le 29 avril 1730. — Condamnation d'un faux monnayeur. — Jugement prévôtal prononcé contre un habitant du village de Brebières « atteint et convaincu d'a- « voir arrêté, le 15 juin 1760, Marie Jacquet sur le grand « chemin d'Arras à Douay, près la chapelle de Vitry, et de « lui avoir volé une bourse dans laquelle il y avait 30 livres « 12 sols 6 deniers. » A la suite de ce jugement on trouve la signature d'Augustin Dauphin, baron du Montel de Gelat, prévôt de la maréchaussée d'Auvergne et inspecteur général des maréchaussées de France. — Amende de 400 livres mise à la charge de Jacques Dumont et de Nicolas Locquet, accusés d'avoir pendant la nuit du 10 au 11 février 1770,

pénétré dans la maison de Marie-Madelaine Chatelain, veuve de Jean-Baptiste Legrand, fermière à Pronville, après avoir forcé la porte avec un coutre de charrue; d'avoir brisé des chassis de fenêtres, une table de chêne et un rouet; d'avoir « insulté de paroles la dite Chatelain, etc. » — Procès instruit pour voies de fait, dégats et violences qui ont eu lieu dans l'abbaye du Verger, le 11 mai 1789 : un nombre considérables de gens attroupés, parmi lesquels se trouvaient les sieurs Joachim D. et Pierre W., habitants du village d'Ecourt-St-Quentin, « se sont introduits dans les greniers « de l'abbaye, et sans avoir demandé le consentement des « religieuses ni être convenus du prix avec elles, sans avoir « fait mesurer ni effectuer aucun payement, ils ont ramas- « sé et mis dans des sacs qu'ils portaient, des farines et des « grains. » — Arrêt du conseil d'État concernant les officiers des maréchaussées. — Copie des « douze articles « fondamentaux du siége de la connétablie et maréchaussée « de France, de la table de marbre du palais à Paris. » — Ordonnance royale sur la discipline, la subordination et le service des maréchaussées. — Commission de prévôt de la maréchaussée générale de Flandre, accordée par le roi Louis XVI au sieur Joseph-Alexandre Imbert du Plantin, pour exercer cette charge conjointement avec le sieur d'Ardompré, prévôt général de la maréchaussée de Flandre et d'Artois. — « Les officiers de la dite maréchaussée ont fait « chanter une messe dans l'église des R R. PP. capucins de « la ville d'Arras, pour le rétablissement de la santé de « monseigneur le dauphin, et y ont assisté en robes. »

MAITRISE D'ARRAS.

B. 891. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets; table des matières au commencement.

1669-1749. — Ordonnance du roi Louis XIV contenant un réglement général pour les eaux et forêts. — Arrêt du conseil d'État portant que les sentences rendues par les officiers des eaux-et-forêts seront exécutées contre les délinquants « en quelques lieux et département qu'ils soient « demeurans. » — Edit de S. M. instituant neuf maîtrises particulières des eaux-et-forêts dans les provinces d'Artois, Flandres, Hainaut, etc. — Lettres de provisions: du sieur Antoine-Alexandre Froideaulx de Bully, maître particulier des eaux-et-forêts à Arras ; — de Georges-Frédéric Lesecq, procureur du Roi ; — de Dominique Denis, lieutenant particulier ; de Jean Ozenne, garde-marteau, et de Jean-Augustin Wallart, greffier. — Exemption d'impôts accordée aux officiers des maîtrises des eaux-et-forêts sur les vins et bières de leur consommation. — Arrêt du conseil d'État touchant les bois de Moreuil, en Picardie, qui appartenaient à dame Catherine de Rouget, veuve de messire François de Créquy, maréchal de France, — Défenses faites à toutes personnes, même aux gardes des bois, de laisser paître leurs bestiaux dans les « forêts d'Avesnes-le-Comte », comme aussi d'y aller jouer au « billion » ou à autres jeux. — Prestations de serment de Jacques-Philippe Laurent, garde des bois de Boisleux, et Mercatel ; — de Jean-François Guérard, greffier de la maîtrise d'Arras. — Permission accordée aux religieux de l'ordre des Chartreux, pour la libre exploitation de leurs bois, — Cautionnement pour Philippe Malbrancq, garde de bois à Avesnes-le-Comte.

B. 892. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 197 feuillets.

1695-1790. — Extraits de quelques lettres de Phélipeaux de Pontchartrain, intendant des finances et secrétaire d'État, concernant les autorisations obtenues pour des coupes de bois : par la duchesse de Nemours, à Carency ; le comte de Rache, à Olhain ; le sieur d'Ambly des Aynelles à Bavincourt ; le prince d'Epinoy, à Metz-en-Couture, Hébuterne, Vimy, Farbus, etc. — Procès-verbaux dressés par les gardes des bois d'Avesnes-le-Comte, contre plusieurs seigneurs qui avaient chassé sur le domaine du Roi. — Prestations de serment : de Pierre-François Lecomte, garde des bois de Houchin ; — Pierre Breton, garde du bois de Mingoval appartenant à Jean-François Palisot, seigneur de Beauvois ; — Guy-Michel-Anastase Asselin, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts d'Arras ; — Jean-Baptiste Lecomte, garde de la baronnie d'Houchin, faisant partie des domaines du prince de Montmorency. — Commissions accordées au sieur Pierre-Amand-Joseph Brissy, pour exercer les fonctions de greffier en la maîtrise des eaux-et-forêts d'Arras ; — à Charles-François-Marie Grimbert, commis-greffier. — Echange du moulin de St-Fiacre abandonné au Roi par l'évêque d'Arras, en contre-échange de deux parties de bois nommées les bois du Vert et de Boiry-Notre-Dame. — Révocation d'un arpenteur de la maîtrise d'Arras, et nomination de son successeur. — Lettres patentes du roi Louis XVI touchant la répression des abus qui se commettaient dans les forêts domaniales.

B. 893. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1691-1701. — Ordonnances et jugements de la maîtrise des eaux-et-forêts d'Arras : sur contestations entre dame Marie de Humières, princesse douairière d'Isenghien, et les religieux de l'abbaye d'Hénin-Liétard, pour droit de

passage dans un bois ; — les habitants de Labassée et ceux de Douvrin et de Billy-Berclau, pour les tourbes de leur marais ; — Antoine Richebé et le sieur Creton, seigneur d'Estrée-Cauchy, pour pâturage de bestiaux dans le bois Thibaut ; — le prince de Rubempré et le marquis de Labuissière, pour droit de chasse dans le bois de Guyofosse, — Amende de 500 livres due par le sieur de Montmorency pour « avoir chassé dans les bleds et autres grains dans le « temps , prohibé. » — Droits de chasse maintenus en faveur de l'abbaye de Marchiennes. — Condamnation prononcée contre les habitants du village de Créquy, au sujet des contraventious commises dans le bois communal. — Salaires à payer au sieur Philippe Lesoing, arpenteur, par les religieux de l'abbaye de Blangy.

B. 894. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets.

1696-1775. — Actes d'affirmations de voyages signés par Philippe Deruit, procureur en la châtellenie de Pernes ; messire Joseph de Poucques, religieux de l'abbaye d'Hénin-Liétard ; Eugène Brasier, demeurant à Labuissière, paroisse de Berlencourt ; Antoine de Poucques, seigneur de Florimont, demeurant à Ficheux ; Antoine Dupont des Lobbes, résidant à Taigneville, paroisse de Beuvry ; Jean-Baptiste Fleury, bailli du comté de Belleforière ; Jean-Baptiste Théry de Norbécourt, demeurant à Bailleul-aux-Cornailles ; messire François de Fléchin, marquis de Wamin ; Louis-Alexandre Boistel, écuyer, seigneur du Cardonnois, résidant au Carieul, paroisse de Souchez ; Ferdinand-Martin Desvignes, bailli et receveur de la marquise du Quesnoy, au village de Bucquoy ; Jean Robicquet, échevin du bourg de Pas ; Jean Breton, échevin de Courrières ; Jean-Edmond Lhoste, bailli du village d'Harnes ; Wallerand Laloux, Noël Rivelois, Druon Barré, Hubert Mortreux et autres habitants du bourg de Carvin.

B. 895. (Liasse.) — 4 plans, parchemin ; 6 plans, papier ; 83 pièces, papier (1 imprimée.)

1696-1782. — Réglement pour la juridiction des officiers de la maîtrise particulière des eaux-et-forêts d'Arras. — Plan des bois de Labuissière. — Jugement du conseil d'Artois concernant la prestation de serment de Marc-Antoine Leconte, maître particulier des eaux-et-forêts à Arras. — Défense faite au sieur Philippe Lesoing de ne plus arpenter aucun bois sans une autorisation préalable. — Pouvoir de sergent et garde-chasse du bourg d'Avesnes-le-Comte, donné au sieur Jean-François Cuvellier, par François-Michel Delelès, capitaine du château d'Avesnes-le-Comte et maïeur du même lieu. — Procès-verbal dressé contre l'abbé et les religieux de Saint-Eloy, par Dominique Denis, lieutenant de la maîtrise d'Arras, après une visite faite dans les bois de Mont-Saint-Eloy où plusieurs chênes avaient été abattus contrairement à l'ordonnance des eaux-et-forêts. — Autre procès-verbal fait par Alexandre Froideaulx, maître particulier de la juridiction des eaux-et-forêts établie à Arras : « accompagné des autres officiers « de ladite juridiction, se sommes transportés dans les bois « appartenant au seigneur cardinal d'Estrées, abbé de « l'abbaye du Mont-Saint-Eloy-lez-Arras, où estant, nous « avons remarqué dans la vente, du costé du village de « Villers un grand nombre de chesnes et chesneaux abat- « tus, dont quantité sont déjà enlevés, et en avons trouvé « le nombre de trois cent quarante-cinq sur les lieux, les- « quels nous avons fait marquer du marteau de déliet, en la « forme et manière accoustumée, et entre iceux en avons « trouvé plusieurs de six à sept pieds de tour, tous les- « quels chesnes et chesneaux, en adhérant à notre ordon- « nance du 22 juin, nous avons ordonné estre saisis et mis « sous la main du Roy et de nous pour justice, pour estre « vendus suivant et conformément à l'ordonnance du mois « d'aoust 1669. » — Lettres patentes données par le roi Louis XIV à son cousin, le cardinal d'Estrées, afin de le décharger des condamnations prononcées contre lui par une sentence de la maîtrise particulière des eaux-et-forêts d'Arras en date du 5 octobre 1696 ; Sa Majesté lui permet, en outre, de disposer des arbres qu'il a fait couper dans les bois de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy « à la charge de les « faire employer sans aucun divertissement aux réparations « des bâtiments d'icelle et des maisons en dépendans. » — Plan des bois du Mont-Saint-Eloy.

B. 896. (Liasse.) — 5 plans, parchemin ; 17 plans et 76 pièces, papier

1695-1788. — Plans et procès-verbaux concernant les bois situés près l'abbaye d'Arrouaise. — Plan des bois d'Eaucourt. — Plan et procès-verbal, dressés en exécution d'une sentence rendue à la maîtrise des eaux-et-forêts d'Arras le 27 juillet 1700, entre Pierre-François d'Herbais de Thun, d'une part ; le sieur Maximilien Dhesnaut et le chapitre de l'église collégiale de Saint-Géry en la ville de Cambrai, d'autre part ; ce plan indique la situation du moulin de Thun-Saint-Martin appartenant audit sieur d'Herbais, avec un étang et quelques propriétés particulières qui se trouvent près du ruisseau de Crocquet. — Plan d'un bois nommé le Fay, dépendant de l'abbaye de Blangy. — Pro-

cès-verbal de mesurage d'une partie des bois de Dourges, appartenant à l'abbaye d'Hénin-Liétard. — Plan des bois de la prévôté de Berclau, avec les prairies, terres à labour, fossés et terrains inondés qui y sont enclavés. — Plan du marais Winglois ou des trois seigneurs, commun entre les habitants de Douvrin, Hulluch et Billy-Berclau. — Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise les religieux de l'abbaye d'Eaucourt à employer pour leur chauffage et pour différents travaux un certain nombre de chênes, bouleaux et autres arbres qui y sont désignés, faisant partie de leurs bois réservés. — Bornage de cent mesures de bois, appartenant à l'abbaye de Blangy. — Plan d'une partie du bois de Neuville-Saint-Vaast.

B. 897. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 158 feuillets.

1697-1701. — Ventes de taillis à Eaucourt et à Avesnes-le-Comte. — Procès-verbaux de récolement concernant les bois de Lens. — Clauses et conditions relatives aux ventes de bois. — Mandement d'André-Charles Collin de Liencourt, grand maître des eaux-et-forêts en Picardie, Artois et Flandres, au sujet du mesurage de la garenne de Lens et du bois d'Avesnes-le-Comte. — Vente du bois de garenne à Boiry-Notre-Dame. — Adjudications de diverses coupes de bois,

B. 898. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets (manque le commencement).

1707-1722. — Adjudications de coupes de bois à Lens, Bucquoy, Avesnes-le-Comte, Labuissière, Eaucourt et Frévillers ; — procès-verbaux des opérations préliminaires. — Ordonnance de Louis de Bernage, intendant de Picardie et Artois, prescrivant les mesures à prendre pour la fourniture de 20,000 palissades de bois de chêne qui devaient être tirées des bois de Bucquoy et déposées à Arras « en attendant les ordres du Roy. » — Vente faite dans le bois de Frévillers, le 16 avril 1712, de 3,507 baliveaux de chênes qui ont été adjugés pour la somme de 7,100 livres. Dans les charges et conditions de cette vente, on remarque la clause suivante : « les adjudicataires seront garantis, de « la part du Roy, pour la jouissance de leur vente, au cas « qu'ils ne puissent jouir de leur adjudication en tout ou « en partie, à cause de la présente guerre, par la dévasta- « tion des troupes du Roy et de cell s des ennemis, etc.

B. 899. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets.

1722-1738. — Avis de Liévin Brunel, maître particulier des eaux-et-forêts à Arras, concernant une vente de taillis à Avesnes-le-Comte. — Adjudications de coupes de bois à Eaucourt, Frévillers et Avesnes-le-Comte. — Arrêt du Conseil d'Etat prescrivant la vente du bois de l'ermitage : « sur ce qui a été représenté au Roy en son Conseil, « par le sieur Bauldry, grand maistre des eaux et forêts du « département de Picardie, Artois et Flandres, que dans « le cours de ses visites de l'année 1722, estant en la mais- « trise d'Arras, il fut donné avis qu'il y avait sur le terri- « toire et paroisse de Grévillers, près la ville de Bapaume, « un petit bois contenant environ un arpent et demy, qui « de temps immémorial avait été possédé par deux her- « mites qui y avoient construit quelques logements et une « chapelle ; que le dernier de ces hermites estant décédé « dans la dernière guerre, le bois s'est trouvé abandonné ; « les troupes qui ont campé aux environs, et les habitants « du voisinage en avoient coupé tous les arbres et ruiné les « taillis ; ledit sieur grand maistre ordonna aux officiers de « ladite maistrise d'Arras d'en prendre possession, etc... » — Procès-verbal de récolement du bois de Labuissière. — Ventes faites dans les bois de Lens et de Boiry-Notre-Dame. — Mandement d'André Bauldry, chevalier, comte de Marigny, qui ordonne le mesurage des bois dépendant de la maîtrise d'Arras.

B. 900. (Registre.) — In-folio, papier, 165, feuillets.

1750-1773. — Procès-verbaux de récolement concernant les bois de Lens, Eaucourt, Labuissière, Frévillers, Avesnes-le-Comte et Boiry-Notre-Dame. — Ventes faites dans ces mêmes bois par les officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts d'Arras.

B. 901. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 109 feuillets.

1773-1791. — Procès-verbaux de récolement concernant les bois d'Avesnes-le-Comte, Frévillers, Lens, Eaucourt et Labuissière. — Adjudications faites dans ces mêmes bois par les officiers de la maîtrise d'Arras. — Cautionnements des adjudicataires de coupes de bois.

MAITRISE DE BOULOGNE.

B. 902. (Liasse.) — 65 pièces, papier, 12 plans.

1690-1729. — Requête adressée par le procureur du Roi en la maîtrise du Boulonnais, au sieur Collin de Liencourt grand maître des eaux-et-forêts dans les provinces de Picardie, Flandre et Artois, au sujet des bois appartenant

aux ecclésiastiques et gens de main-morte.—Procès-verbal de visite des bois de Tingry, dressé par suite d'une requête qui avait été présentée à Claude Houbrone d'Auvringhen, maître des eaux-et-forêts en la ville de Boulogne par Louis Geneau, receveur du duc de Richelieu. — Mesurage et récolement des bois d'Hucqueliers appartenant au seigneur de Tingry. — Assignation donnée au chapitre de la cathédrale de Boulogne, pour obtenir le règlement des coupes ordinaires du bois de Clenleu ; — triage et mise en réserve d'une partie du même bois. — Plans des bois communaux de Selles, Preures, Beussent, Bimont et Montcavrel. — Procès-verbaux de mesurage des bois de Bainghen et de Beussent. — Avis des officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts du Boulonnais, tendant à ce que le sieur Antoine Boucher soit nommé garde des bois communaux de Bimont. —Plans de plusieurs bois appartenant aux abbayes de Doudeauville et de Samer.—Saisie d'arbres qu'on avait enlevés dans les bois de Selles;—assignation ordonnée par Louis Du Campe, seigneur de Tardinghem, maître particulier des eaux et forêts du Boulonnais, au sujet des arbres dont il s'agit. — Procès-verbal de visite des bois de l'abbaye de Beaulieu.—Arrêt du conseil d'État ordonnant la « visite et « reconnaissance des ouvrages nécessaires pour rétablir les « ruines causées par la tempête du 31 décembre 1705, à l'abbaye de Samer. »

B. 903. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1768-1775. — Ventes de coupes de bois dans les forêts royales de Desvres, Boulogne et Hardelot et dans les bois de Longvillers appartenant à l'abbaye du même lieu. — Adjudication de travaux à exécuter à l'abbaye de Longvillers, aux fermes d'Attin, de Niembourg, etc. — Cahier des charges concernant la vente d'une partie du bois de Longvillers, appelée la Malmaison ; — adjudication faite dans ce même bois, en présence de dom Pyot, prieur et dom Pérignon, procureur de l'abbaye.—Copie d'une lettre écrite par M. de Beaumont, intendant des finances, aux officiers de la maîtrise de Boulogne, pour faire procéder à des ventes de bois. — Cautionnements reçus par le sieur Cléry de Bécourt, maître des eaux-et-forêts du Boulonnais, et souscrites par différents adjudicataires.

B. 904. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 106 pièces, papier; 3 plans; 1 cachet armorié.

1701-1789. — Procès-verbaux relatifs aux délits commis dans les forêts de Desvres, Boulogne et Hardelot : Robert Ternaux, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts à Boulogne, en vertu d'une commission qu'il avait reçue de M. Bauldry, grand maître « à cause du grand âge « et des infirmités continuelles de maître Louis de Camp-« major, titulaire dudit office » déclare dans un procès-verbal du 7 septembre 1730, qu'il a reconnu dans la forêt de Desvres « une infinité de malversations. » — Arrêt du conseil d'État concernant le bois de Saint-Inglevert qui appartenait à l'hôpital Saint-Louis de Boulogne. — Avis donné par Claude Houbrone, seigneur d'Auvringhen, maître des eaux-et-forêts du Boulonnais, au sujet d'une vente de bois à Saint-Inglevert ; — certificats des curés de Marquise, Conteville, Calais, Menneville, etc., attestant que l'avis précité a été publié dans leurs paroisses. — Devis et état estimatif des réparations à faire au collége de l'Oratoire de Boulogne ; — informations données par le sieur Dumont de Courset, maître des eaux-et-forêts du Boulonnais, au sujet de l'adjudication de ces travaux ; — procès-verbal de vérification et de réception des travaux exécutés par l'adjudicataire : « sont comparus le sieur Louis Rabbe, prêtre et « supérieur de ladite maison et collége, et Jean Wespierre, « adjudicataire des ouvrages, ensemble Denis Dieuset et « Charles Rouvillois, experts nommés pour la visite et ré-« ception des susdits ouvrages, etc... » — Arrêt du conseil d'État touchant les réparations à faire à l'église des prêtres de l'Oratoire de Boulogne. — Récolements faits dans les bois de Clenleu appartenant au chapitre de Boulogne ; ces procès-verbaux ont été signés par Georges du Mont, baron de Courset, maître des eaux-et-forêts, d'une part, et Louis-Claude du Campe de Rosamel, chanoine de la cathédrale de Boulogne, d'autre part. — Plan des bois dépendant de l'hôpital de Saint-Inglevert, dressé par Jean Lecucque, arpenteur, suivant la requête de Louis-Marie Leporcq d'Herlen, receveur de l'hôpital général de Boulogne. — Procès-verbal de visite des bois du prieuré de Rumilly. — Arrêt rendu au conseil d'État en faveur de Jean-Baptiste Fourdinier de Remortier, abbé commandataire de l'abbaye de Doudeauville, pour faire opérer le recépage de son bois de réserve ;—Autre arrêt obtenu le 3 octobre 1724 par Augustin Nadal, abbé du même monastère.—Plans des bois de Combermont appartenant à la commanderie de Loison. — Plan du « bois ruiné » de Wicquinghem, appartenant à l'abbé d'Auchy-les-Moines.—Quittance d'une somme de 1,312 livres reçue à-compte sur celle de 1,983 livres, par le sieur Pierre Caron, maître maçon, pour les travaux qu'il a faits aux murailles de clôture de l'abbaye d'Auchy.

MAITRISE DE CALAIS.

B. 905. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1621-1716. — Copie d'une lettre adressée par Jacques de Johanne de Saumery, grand maître des eaux-et-fo-

rêts de Picardie, à Toussaint Tallemant maître particulier à Calais, pour faire procéder à « l'assiette, martelage, mesurage et baillivage » de cent arpents de bois taillis dans la forêt de Guînes;—ordonnance pour la vente de ce taillis; — procès-verbal d'adjudication. — Avis concernant une vente de bois dans le triage de Bouquehault.— Adjudication faite par les officiers de la maîtrise de Calais, en présence de Louis Chauvelin, intendant général de Picardie, Artois et Boulonnais. — Cahier des charges d'une vente de bois, fait et arrêté par André-Charles Collin de Liencourt, grand maître des eaux-et-forêts. — Mandement adressé à Oudart Helbert, arpenteur demeurant à Marck, afin de vaquer au récolement et réarpentage de la coupe des bois qui avaient été adjugés dans le triage de Bouquehault.—Furcy-Léon Delaplanche, seigneur du Monthamel, lieutenant de la maîtrise de Calais, reçoit le serment d'un bûcheron et de deux soucheteurs « qui ont promis de bien et fidellement « procedder en Dieu et leur conscience » au recépage et souchetage de quatre-vingts arpents de bois taillis dans la forêt de Guînes. — Rapports et procès-verbaux de Pierre Hébron, écuyer, conseiller du Roi, garde-marteau de la forêt de Guînes.

B. 906. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1716-1763. — Adjudications de bois taillis dans la forêt de Guînes; — charges et conditions arrêtées pour cette vente, par André Bauldry, seigneur de Villaine grand maître des eaux-et-forêts de France au département de Picardie, Artois, Boulonnais et Flandres: « Seront tenus, les « adjudicataires, de couper les bois de leurs ventes à la « coignée et rez de terre, sans les déraciner ny éclater, « comme aussi de couper et amasser les bois de bour- « daine, pour être délivrés au commis de l'entrepreneur des « poudres qui leur en payera deux sols pour chacune botte « de la grosseur de douze pouces;—ne pourront, les adju- « dicataires, charier ny transporter les bois de leurs ventes « les jours de dimanches et festes, etc... » — Copie d'un rapport du sieur Deschaufour, arpenteur juré de la maîtrise de Calais, qui avait reçu l'ordre de se rendre le 21 octobre 1732 dans la forêt de Guînes, au triage appelé le Rietz des Nonnes, afin d'y procéder à l'assiette de vingt-cinq arpents dudit rietz, destiné et choisi pour être labouré et mis en état de recevoir les semences pour le « repeuplement » de cette partie de bois. — Récolement fait en la forêt du Roi, à Guînes, triage des Flaquettes, par Jacques Broutta, arpenteur demeurant à Marquise. — Règlement pour la jauge du bois à brûler. — Procès-verbal dressé par Michel Anquier de Longeville, lieutenant de la maîtrise de Calais, après avoir procédé au martelage et balivage d'un taillis. — Calcul du prix de la vente de soixante arpents de taillis de la forêt de Guînes : prix principal de l'adjudication, 18,020 livres; sol pour livre, etc.; total 19,972 livres 3 sols 4 deniers.

B. 907. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1764-1790. — Mandement adressé par Louis-Marie Mulot de Charlieux, maître des eaux-et-forêts, au sieur Jacques Broutta, arpenteur, au sujet d'un récolement à faire dans la forêt de Guînes. — Présentation de caution par Étienne Delattre, marchand de bois à Calais, adjudicataire de soixante arpents de bois taillis faisant partie de la forêt de Guînes. —Procès-verbal dressé le 24 août 1774 par les sieurs de La Boulie, maître particulier des eaux-et-forêts; Blanquart des Salines, procureur; Audibert Dupont, garde-marteau, et Pecquet, greffier, après avoir fait la visite d'une coupe de bois dont le sieur Delattre était adjudicataire. — Mandements de Pierre-Denis Caulet de Wasigny, grand maître des eaux-et-forêts, pour les publications et affiches des ventes de bois. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'il soit procédé « pendant le cours de deux années et par extraordinaire » à la vente des lisières de la forêt de Guînes. — Procès-verbal de récolement fait et signé à Guînes par les sieurs de La Tour-la-Boulie, Blanquart de Septfontaines, Audibert et Duriez, officiers de la maîtrise de Calais.—Mandement d'Antoine-Louis Tellier de Blanriez, maître particulier des eaux-et-forêts, à Louis-Marie Hache, arpenteur demeurant à Guînes, pour vaquer au récolement des bois taillis, pieds corniers et arbres de lisière du canton nommé le Montplaisance. —Récolement des baliveaux exploités en 1790 dans la forêt de Guînes.

B. 908. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1681-1790. — Arrêt du conseil d'État qui maintient les officiers et gardes des maîtrises des eaux-et-forêts dans l'exemption du logement des gens de guerre. — Commission de garde-marteau de la maîtrise de Calais, obtenue par Antoine de Saint-Just, avocat, résidant à Ardres. — Règlement concernant les officiers des maîtrises particulières.— Arrêt du conseil d'État portant règlement général pour les bois de l'ordre de Malte. — Arrêt et lettres-patentes du roi Louis XV, portant défense de couper les bois taillis avant l'âge de dix ans.—Règlement pour la pêche. —Déclaration de Sa Majesté concernant le payement des frais de justice dans les maîtrises des eaux-et-forêts.—Copie d'une requête

présentée au grand maître des eaux-et-forêts de Picardie, Boulonnais, Flandre et Artois, par les religieux de l'abbaye de Licques, au sujet des dépenses qu'ils avaient faites, pour la réparation des dégats causés à leur église par le tonnerre, le 27 octobre 1760. — Commission de garde-chasse donnée par le duc de Croy d'Havré à Étienne Lelièvre, pour les territoires de Hames, Escalles, Peuplingues, Sangatte et Hervelinghem. — Déclaration du Roi qui permet à tous seigneurs et propriétaires de marais et terres inondées d'en faire le dessèchement.—Lettres du comte et de la comtesse de Sainte-Aldegonde portant nomination de gardes pour le marquisat de Colembert, la baronnie d'Hermelinghem et la vicomté d'Isques. — Brevet de chasse accordé par le roi Louis XVI au gouverneur et aux officiers de l'état-major de la ville d'Ardres, leur défendant toutefois de chasser depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre; Sa Majesté a interdit en même temps la chasse à cheval dans tout l'Ardrésis, excepté dans les bois et les bruyères. — Vente de bois dans la forêt d'Hardelot : cent trente-huit chênes et cent aunes sont adjugés au sieur Louis Ivart, marchand à Boulogne, pour la somme de 1,265 livres, et 26 deniers pour livre en sus. — Règlement concernant les offices de grands maîtres des eaux-et-forêts.—Arrêt du conseil d'État qui limite au 15 août 1785 la permission de faire pâturer les bestiaux dans les bois du Roi et des communautés séculières et régulières.—Réception et serment du sieur Louis Tellier de Blanriez, maître particulier des eaux-et-forêts à Calais. — Lettres de provisions obtenues par le sieur Gaspard Mollien, pour l'office de lieutenant de la maîtrise de Calais.

B. 909. (Liasse.) — 197 pièces, papier, 1 cachet armorié.

1681-1722. — Procès-verbaux de démarcation des coupes de bois de la forêt de Guines, dressés par Oudart Helbert, Louis Deschaufour, Jasques Broutta, et Antoine Lalpierre, arpenteurs-jurés des eaux-et-forêts.—Demandes présentées aux officiers de la maîtrise de Calais, Ardres et pays reconquis, par plusieurs fermiers et laboureurs, afin d'être autorisés à placer des conduits servant à tirer des rivières voisines de leurs habitations, l'eau dont ils avaient besoin pour abreuver leurs bestiaux. — Procès-verbaux de visites faites dans la forêt de Bouvelinghem et dans les bois de Licques, Fiennes, Bouquehault, etc., par le maître particulier, le procureur du Roi et le greffier de la maîtrise de Calais. — Consentement donné par les principaux habitants de la paroisse de Balinghem à Jean Duformanoir, leur curé, pour « tenir et occuper au profit de l'église pendant six « années consécutives, le nombre de six mesures de terre « au bout de la commune, pour les mettre en prairie et « ensuite en vendre le foin; » il a été convenu que le produit de cette vente serait employé à embellir l'église de Balinghem, à faire construire un maître-autel, un rétable, etc. — Certificat du curé et des marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre-lez-Calais, portant que « Pierre Gavelle est « capable d'exercer la charge de sergent à vache et propre « à rendre service au public. » — Taxation des sommes à payer aux officiers de la maîtrise de Calais pour les journées employées à la visite des bois du monastère de Licques : « Au sieur de Lacressonnière, maître particulier, « pour neuf journées à raison de 12 livres par jour, 108 li- « vres; au sieur Ponthon, procureur du Roi, pour pa- « reilles journées à raison de 8 livres par jour, 72 li- « vres, etc. »

B. 910. (Liasse.) — 163 pièces, papier, 1 cachet armorié.

1723-1755. — Déclaration signée par un grand nombre d'habitants de la paroisse de Guînes, dans le but de mettre opposition à une requête de plusieurs autres paroissiens du même lieu qui paraissaient n'agir que « par un esprit de cabale »; parmi les noms des signataires on remarque ceux de Le Tellier « garde du corps du Roi; » Battut, curé de Guînes; Dezoteux, vicaire ; de Guizelin, etc. — Ordonnance d'André Bauldry, grand maître des eaux et forêts en Picardie, Artois, Flandres et Boulonnais, qui annulle plusieurs récolements faits par le sieur Anquier de Longeville, lieutenant des eaux-et-forêts à Calais.—Défense faite par le procureur de la maîtrise de Calais « à tous particuliers d'interrompre le cours des eaux « de la fontaine de Nielles et de la Bègue d'Autingues ».— Demande du sieur Louis-François Trémeau, résidant à Calais, pour obtenir l'office de garde-marteau en la maîtrise des eaux-et-forêts. — Plaintes des habitants de Balinghem, Marck et Andres, au sujet des eaux qui inondaient leurs territoires. — Procès-verbaux de réarpentage concernant la forêt de Guînes.—Requête du sieur Jean Pruvost, maître charpentier et meunier à Calais, demandant l'autorisation de construire un moulin.

B. 911. (Liasse.) — 378 pièces, papier.

1728-1761. — Informations prises sur le sieur Jean Gambier, laboureur demeurant à Andres, par suite de la demande qu'il avait présentée pour être reçu garde de pêche et de chasse; — réception dudit sieur Gambier. — Ordonnance de Marc-Antoine Ampleman de Lacressonnière

maître particulier des eaux-et-forêts à Calais, concernant le sieur Jacques Masset, garde de la forêt de Guînes.—Condamnation prononcée contre plusieurs habitants de la paroisse de Licques qui avaient commis des délits dans le bois de l'abbaye. — Certificat du sieur Charles Debray « tambour ordinaire du bourg de Guînes constatant qu'il avait annoncé en différents endroits la vente de « quatre « vaches prises en flagrant délit dans la forêt du Roy, à « Guines. » — François Toulotte, garde-chasse en la paroisse de Pihen, est admis à prêter serment à la maîtrise de Calais. — Requête du sieur Pigault de Blampignon tendant à obtenir une commission de garde-chasse pour Jacques Hénon demeurant à Oye. — Délits commis dans les bois et forêts de Calais par plusieurs femmes du village de Bouquehault.—Règlement pour le pâturage des chevaux et des vaches sur le territoire de la commune de Guemps; — requête du sieur Antoine de Sourdeval, touchant le même règlement. — Pascal Lefebvre, maître maçon en la ville de Calais, demande l'autorisation de construire un four à chaux près du moulin de Saint-Pierre. — Ordonnance concernant le balivage de soixante arpents de taillis de la forêt de Guînes. — Lettres adressées aux officiers de la maîtrise de Calais au sujet des bois à prendre dans les forêts du Roi pour la construction de deux prames, et pour 190,000 fascines qui devaient être livrées pour les batteries de la ville de Dunkerque. — Reçus signés par Pierre Diot, garde magasin des bois du Roi, et visés par Le Beuf, directeur des fortifications des places de la Flandre maritime à Dunkerque, pour 511,783 fascines et 17,800 bottes de verges provenant de la forêt de Guînes.

B. 912. (Liasse.) — 111 pièces, papier, 2 plans.

1762-1789. — Procès-verbal d'arpentage et bornage des bois de l'abbaye de Licques; vers le milieu de cet acte il y a un plan de plusieurs parties de bois. — Martelage du bois de réserve de l'abbaye d'Andres. — Plan du monastère de Licques : bâtiments anciens et projet de nouvelles constructions. — Arrêt du conseil d'État relatif aux travaux de construction et de réparation qui ont été faits pour l'abbaye de Licques par le sieur Augustin Carelu ;—Ordonnance de Pierre-Denis Caulet de Wasigny, grand maître des eaux-et-forêts de France en Picardie, Artois, Flandre, etc., concernant l'enregistrement et l'exécution de l'arrêt mentionné ci-dessus. — Procès-verbal de vérification des ouvrages faits à l'abbaye de Licques : « Pour une grande « porte en pierres, de douze pieds de haut sur neuf de « large. 1200 livres ; il a été fait une porte d'entrée, face « à l'ouest, de neuf pieds de largeur sur onze de hauteur, « d'assemblage de bois de chêne, compris soixante livres « pesant de fer pour les tourillons, pioches et crapaudins, « 130 livres. — Brasserie de l'abbaye. Pour une chaudière « neuve de cuivre, de la contenance de soixante-six gonnes « de soixante-douze pots chacune, 1800 livres. — Eglise « de l'abbaye. Il a été acheté une partie de bois qui se « trouve dans la dite abbaye, destinée à lambrisser le sanc- « tuaire de la dite église, en chêne de Hollande, 2,060 livres: « il a été fait un confessionnal dans la dite église, en bois « de chêne de Hollande, orné de frontispice et de sculp- « ture, 320 livres; il a été fait trente-cinq toises trois pieds « six pouces quarrés de lambris de menuiserie, en bois de « chêne de Hollande, à la sacristie, 1,315 livres; il a été « acheté une partie d'ornements de cinq couleurs, destinés « au service de l'église, 3000 livres. » — Arrêt du conseil d'État obtenu par l'abbé de Chabrillant, aumônier du Roi et abbé du monastère d'Andres, pour la vente de cinq arpents de bois mis en réserve; il est dit au commencement de cet arrêt que, l'abbé d'Andres avait présenté à S. M. une requête contenant que les bâtiments de son abbaye ayant été anciennement détruits par les Anglais, il n'y avait plus de religieux depuis très-longtemps, etc.

B. 913. (Liasse.) — 289 pièces, papier, (1 imprimée).

1754-1771. — Comptes des « amendes, restitutions et confiscations » de la maîtrise de Calais : en 1762 ces amendes ont monté à 532 livres et sur cette somme on a dû faire une déduction de 292 livres pour non valeur ; — en 1766, le receveur a inscrit une recette effective de 570 livres 10 sols, et une dépense de 203 livres 12 sols 6 deniers.— Rôles des amendes et restitutions: Pierre Laisné, de Bouquehault, a été condamné à 30 sols d'amende envers le Roi et 30 sols de restitution envers l'abbaye de Licques; Pierre Leroy, d'Ecottes, a été pareillement condamné à payer 30 sols d'amende et autant de restitution envers la dite abbaye. — Procès-verbaux dressés par les sieur Charles Desmazures, Jean-Antoine Ducrocq et Jean-Philippe Evrard, huissiers à Calais, au sujet des amendes dont le payement n'a pas été effectué.

B. 914. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1771-1789. — Comptes de Louis Monel, receveur des amendes, restitutions et confiscations de la maîtrise de Calais : la recette de l'année 1772 est de 485 livres 10 sols; celle de l'année 1774 n'a été que de 212 livres ; en 1787 elle est de 417 livres.— Rôles des amendes et restitutions :

Nicolas Hénin, fermier aux Attaques, est condamné à payer 40 sols d'amende pour n'avoir pas coupé les herbes croissant dans la rivière du Winfil ; Michel Brunet, fermier à Oye, est inscrit au rôle du 19 octobre 1780 pour une somme de 30 sols, parce qu'il a laissé dans la rivière un bateau rempli d'eau qui en empêchait le cours ;—les habitants de Brêmes ont été taxés à 6 livres d'amende, pour avoir négligé de couper les herbes de la rivière qui traverse leur territoire, etc. — Procès-verbaux de visites et perquisitions faites par le receveur des amendes, pour défaut de payement ; — certificats signés par les curés de Bouquehault, Andres et Guînes, en faveur de quelques pauvres habitants de leurs paroisses.

B. 915. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 58 pièces, papier.

1750-1791. — Ordonnance de main-levée obtenue au sujet d'une saisie, par le sieur Flotard de Montagu, abbé commandataire de l'abbaye d'Andres. — Déclarations faites à la maîtrise de Calais, pour abatage d'arbres : par le sieur Pigault de Beaupré, propriétaire de deux fermes à Coulogne et à Fréthun ; les sieurs de Calonne de Courtebourne, propriétaire d'un bois à Bouquehault; Jean-Jacques Fournier, au nom du sieur Donjon de St-Martin, seigneur de Louches ; François Parenty, fermier à Peuplingues ; Achille de Renaud d'Arnaud, gentilhomme demeurant à Pihen ; Jean-Louis-Marie Crendalle, écuyer, seigneur de Lœronville; Marie-Louise Guillaume, au nom de Louis-Blaise Guillaume, son père, fermier demeurant à Nielles ; le chevalier d'Arnaud, officier au régiment de Flandre, etc. — Autres déclarations signées au greffe de la maîtrise des eaux-et-forêts de Calais, Ardres et Guînes : par Louis Daniel de Foucault, demeurant à Guînes, pour cent cinquante pieds d'arbres de l'essence d'aune et autres bois tendres, qu'il voulait faire abattre sur son manoir ; par Louis-Marc de Bodart, seigneur de Buire ; François-Alexis Cazin, lieutenant de l'amirauté de Boulogne; Jean-Baptiste Garnier d'Osphey, avocat en la ville d'Ardres, fondé de pouvoir du sieur Jean-Marie Harlé d'Ophove ; Jacques Recappé de Méraville, receveur des amendes de la maîtrise de Calais ; messire Pierre Ampleman de la Cressonnière, lieutenant-colonel à Calais, etc. — Visite générale des rivières, canaux, watergands, fossés, écluses, chemins et digues des paroisses de St-Pierre, Marck, Oye, Vieille-Eglise, Nouvelle-Eglise, Offekerque Guemps, Coulogne, Balinghem, Andres, Guînes, Hames-Boucres, St-Tricat, Nielles, Fréthun et Coquelles, faite par Jean-Baptiste Dufaux, lieutenant de la maîtrise de Calais : « En « la rivière du Houlet, vis-à-vis la maison du sieur Delloy « appelée Léquindal, occupée par Poupart, il a été prati- « qué un abreuvoir pour les bestiaux, pourquoy condam- « nons le dit Poupart à 3 livres d'amende et à rétablir la « digue dans la huitaine. — La communauté de Nielles et « le sieur Dumont ayant pratiqué un fossé qui se termine « à la rivière, et dont les crues et avalaisons occasionnent « une obstruction à la dite rivière, condamnons les habi- « tants et le sieur Dumont solidairement à faire curer et « nettoyer la rivière, à l'endroit du dit fossé, mesme dix « pieds au-dessus et dix pieds au-dessous, etc.»

MAITRISE D'HESDIN.

B. 916. (Registre.) — In-folio, papier, 197 feuillets.

1687-1693. — « Plaids des bois du Roy au baillage « d'Hesdin. » Condamnations prononcées contre François Legrand, de Laloge « pour l'avoir trouvé plusieurs fois chargé de bois de déliet » ; — contre la nommée grosse Charlotte, de Grigny, pour avoir emporté un fagot de bois vert; — contre la veuve Jean Magnier, de Guisy, pour avoir coupé un frêne d'un pied de tour et pour un fagot de bois vert ; — contre Adrien Cornier, du Vieil-Hesdin, pour l'avoir trouvé chargé d'une botte de verges ; — contre François Ducrocq, de Cavron, pour avoir vu sa fille faisant un fagot dans la forêt ; — contre le meunier de Grigny et son valet, pour les avoir trouvés à l'affût, chacun avec un fusil auprès de la forêt.

B. 917. (Registre.) — In-folio, papier, 293 feuillets.

1693-1718. — Procès-verbaux constatant que plusieurs délits avaient été commis dans les bois dépendant de la maîtrise d'Hesdin. — Condamnations prononcées contre Antoine Desprez, et Jacques Lefebvre, demeurant à Grigny, pour vol de fagots de bois vert. — Gabriel Delattre et Michel, son frère, sont condamnés à payer une amende pour avoir coupé des branches d'arbres dans la forêt d'Hesdin. — Rapport fait par Louis Lefebvre, garde du bois de St-Leu, contre plusieurs soldats de la garnison d'Hesdin qui avaient coupé du bois dans la forêt. — Amende et restitution mises à la charge de Toussaint Lagache, demeurant à Guisy, pour avoir caché dans son jardin deux bottes de bois vert provenant de la forêt du Roi. — Jugements rendus contre plusieurs habitants d'Huby-St-Leu, Guisy et Plumoison.

B. 918. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1697-1716. — Copie d'un arrêt du conseil d'État qui règle les formalités à remplir pour la coupe des bois destinés à la marine. — Déclaration par laquelle Jacques-Théodore de Fiennes fait savoir aux officiers de la maîtrise d'Hesdin qu'il a l'intention de faire abattre quatre-vingts chênes dans ses bois de Regnauville. — Lettres-patentes du roi Louis XIV permettant aux religieuses de l'abbaye de Sainte-Austreberthe, à Montreuil-sur-Mer, de faire couper chaque année, dans leur bois de Roussent, vingt cordes de bois pour leur chauffage. — Déclaration signée par Marie-Anne Demarest, veuve de Philippe-François de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Quatrevaux, afin d'être autorisée à faire couper une haie dépendant de ses terres nommées le Crétoy, près du bois du Forestel. — Edit portant rétablissement de la juridiction de la table de marbre, à Paris. — Affirmation faite en présence du maître particulier des eaux-et-forêts à Hesdin, par messire Lamoral de Landas, dit Mortagne, chevalier, seigneur de Conchy, Bailliescourt et autres lieux, lequel a juré qu'il était venu à cheval, « suivy d'un vallet aussy à cheval, dudit Landas « en cette ville » pour donner requête contre Pasquier et Bonaventure Thélu qui avaient chassé plusieurs fois sur le territoire de Conchy, avec fusil et chiens. — Règlement sur les amendes des eaux-et-forêts. — Procès-verbal de visite du bois de Forestel appartenant au Roi. — Déclaration présentée à la maîtrise d'Hesdin par Anne-Marguerite Leboucher d'Orsay, abbesse de l'abbaye de Sainte Austreberthe, au sujet des chênes qu'elle voulait faire abattre pour la construction d'une grange à la ferme de Marenla, et de quelques réparations au moulin.

B. 919. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 283 feuillets.

1723-1768. — Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient les officiers et gardes des maîtrises des eaux-et-forêts dans l'exemption du logement des gens de guerre. — Déclaration du roi Louis XV établissant une caisse commune des receveurs généraux des domaines et bois. — Installation Jean-François Lardé d'Incourt, lieutenant de la maîtrise d'Hesdin. — Déclarations faites pour des arbres qui devaient être abattus; les déclarants sont : Claude-François Prévost, fils de maître Claude Prévost, seigneur d'Essart, avocat en la ville d'Hesdin ; Louis Delaporte, seigneur de Vaulx ; révérend père Le Blanc, prêtre et religieux au collége des jésuites à Hesdin ; François-Gaspard Levasseur, écuyer, seigneur d'Aubin, demeurant en la ferme d'Herbecq, etc. — Provisions de l'office de lieutenant de la maîtrise des eaux-et-forêts d'Hesdin, accordées au sieur François-Bernard Delaby, avocat au conseil d'Artois. — Devis estimatif des réparations à faire au moulin de Beaurain-Château. — Dispense de parenté obtenue par Louis-Eustache Prévost de Gorguesson, pour être reçu maître particulier des eaux-et-forêts à Hesdin. — Admission de Jean-Jacques Lion aux fonctions de procureur du Roi en la maîtrise d'Hesdin.

B. 920. (Registre.) — Grand-folio, papier, 176 feuillets, (incomplet.)

1720-1732. — Actes d'obligations souscrits par les adjudicataires de coupes de bois et par leurs cautions. — Ordonnances et procès-verbaux relatifs à des ventes de bois. — Adjudications faites par André Bauldry, grand maître des eaux-et-forêts, en présence des officiers de la maîtrise d'Hesdin.

B. 921. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 180 feuillets, (incomplet.)

1752-1758. — Mandements adressés par Jean Bauldry aux officiers de la maîtrise d'Hesdin, pour faire procéder aux opérations préliminaires des ventes de bois. — Procès-verbaux de mesurage et de récolement du bois de Forestel et de la forêt d'Hesdin. — Enchères et adjudications : quatre cent quatorze baliveaux, nature chêne, sont adjugés au prix de 2,220 livres ; cent cinquante-sept baliveaux de même nature sont vendus pour la somme de 860 livres.

B. 922. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 248 feuillets.

1767-1781. — Adjudications de coupes de bois. — Actes de cautionnement souscrits par les adjudicataires : Jean-Paptiste Dewamin, Eustache Farré, Jean-Baptiste Leblond, etc. — Vente des bois chablis de la forêt d'Hesdin ; — conditions imposées aux acquéreurs. — Procès-verbaux de récolement et de souchetage faits par Maximilien Vichery, arpenteur-juré demeurant à Wail, et par les officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts d'Hesdin. — Estimation du taillis de Laloge. — Renseignements demandés aux officiers de la maîtrise d'Hesdin par Turgot,

contrôleur général des finances. — Cahier des charges, clauses et conditions d'une adjudication de pacage et de glandée.

B. 923. (Liasse.) — 9 pièces, papier et 9 plans.

1684-1790. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les recettes et dépenses faites pour des ventes de bois par Jacques-François de Saumery, grand maître des eaux et forêts. Dépenses « à cause des gages » des officiers de la maîtrise d'Hesdin : à maître François-Bernard Du Puich, lieutenant général, la somme de cent livres ; à maître Leconte, procureur du Roi, 100 livres ; à Jean Le François « commis maître forestier » la somme de 200 livres ; à Adrien Ousselin, sergent-garde des bois, 100 livres. — Autre dépense « à cause des chauffages des usagers sur les « forêts de ladite maîtrise » : aux religieux Récollets, par aumône, la somme de 150 livres pour leur chauffage ; aux sœurs grises du Vieil-Hesdin, 200 livres; aux pères jésuites de ladite ville, 200 livres, etc. — Avis des officiers du bailliage et de la maîtrise d'Hesdin pour la vente des bois croissant depuis l'entrée du chemin de la forêt jusqu'à l'ermitage, sur une largeur de cent pieds. — Copie d'un arrêt rendu au Conseil d'Etat le 3 septembre 1697 : « sur « la requête présentée au Roy par le sieur Durlin, abbé « de l'abbaye de Dompmartin, contenant qu'au commen- « cement de la guerre 1635 l'église et les bastiments de « cette abbaye avoient esté bruslez et en restoit encore une « bonne partie à reédifier, ce qu'il pourroit faire s'il avait « la liberté de prendre dans les bois en dépendants, scituez « au bailliage d'Hesdin plusieurs vieux arbres, etc. » Sa Majesté ayant égard à la requête du suppliant, ordonne au sieur Collin de Liencourt, grand maître des eaux et forêts en Picardie et Artois, de procéder à la délivrance des baliveaux nécessaires pour une infirmerie, un chauffoir, une bibliothèque, une basse-cour, une grange, et pour achever le dortoir et l'église de l'abbaye. — Plan des bois appartenant à la commanderie de Loison : bois des carrières, des Moines, de Cauvenne et bois Collet. — Plan des bois de Conchy-sur-Canche, Douriez, Saint-Georges et Marconnelle. — Délits constatés par le sieur Duclay, garde-marteau de la maîtrise d'Hesdin : plusieurs habitants du Vieil-Hesdin et de Vacqueriette sont signalés pour avoir conduit leurs vaches dans le bois de Forestel ; — des plants de charmes qui avaient été enlevés dans la forêt d'Hesdin sont retrouvés dans le jardin de la ferme de Saint-Ladre, au village de Saint-Georges ; — un cavalier du régiment d'Orléans ayant coupé plusieurs bâtons de bois blanc dans la même forêt, défense lui est faite de récidiver à de « pareilles entreprises. » — Compte de la recette de divers droits payés au greffier de la maîtrise d'Hesdin : de Mme de Raincheval, pour la réception du garde de la seigneurie de Leponchel, 2 livres 4 sous ; de M. de Hautecloque de Wail, pour expédition d'une ordonnance par laquelle il lui est permis de faire « fossoyer les rives du bois du Forestel, » 10 sols ; du sieur Lambert, pour un certificat permettant de conduire plusieurs voitures de bois de chêne à Montreuil, 15 sols ; du sieur Albert Lion, notaire, pour un billet portant autorisation de faire abattre des arbres dans les bois de Saint-Georges, 15 sols.

MAITRISE DE SAINT-OMER.

B. 924. (Liasse.) — 1 plan, et 1 pièce, parchemin; 1 plan et 51 pièces, papier (1 imprimée ; 2 cachets armoriés.

1477-1693. — Copie des lettres-patentes du roi Louis XI, établissant une sénéchaussée dans la province d'Artois ; il y est dit que le sénéchal sera juge royal, président de province, et qu'il aura la connaissance de « tous droix royaux et cas privilegez, etc. » — Coûtumes du pays de Langle, avec des notes historiques sur les seigneurs qui ont possédé cette terre : « La viscomté et chastellenie « de Langle, très-anchienne et très-noble, tire son nom « de la forme triangulaire, et son origine de la viscomté « de Bourbourcq, dont elle ne faisait qu'un seul fief, etc.» Dans ces notes sur les seigneurs de Langle, on trouve au treizième siècle les noms de Beaudoin III, comte de Guînes, et d'Arnould son fils ; on y voit aussi que François de Créquy devint propriétaire de la vicomté de Langle, et qu'il la vendit en 1612 à messire Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison-d'Or. — « Plan figuratif « des marais gisans en la principauté de Carvin-Epinoy, « exhibé par les sieurs Briois et Lecomte, agissant au nom « de la dame princesse d'Epinoy pour servir au partage « et triage desdits marais ordonné par arrêt du parlement « de Paris, du 29 juillet 1687, rendu au procès d'entre la « dite dame contre les habitants dudit lieu. » — Procès-verbal concernant le bornage des marais de Carvin. — Requête adressée au sieur Titelouze, bailli des eaux-et-forêts à Saint-Omer, par Philippe Lannoy, demeurant à Herbelle, afin d'être reçu arpenteur et de prêter serment en cette qualité ; avis favorable donné sur cette demande. — Information faite contre Robert Pagart qui avait chassé dans le bois d'Esquerdes et pris des poissons au filet dans la rivière; dépositions de plusieurs habitants du village d'Esquerdes.

B. 925 (Liasse.) — 254 pièces, papier (27 imprimées); 7 cachets armoriés.

1693-1703. — Extraits de plusieurs lettres de M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, touchant les demandes adressées au Roi par le comte de Lumbres, maréchal-de-camp des armées du Roi, pour faire couper les baliveaux de ses taillis de Bléquin; par le sieur de Melun, pour l'abatage des anciens baliveaux de ses bois de Cottènes; par Robert de Housta, grand bailli et intendant du comte de Bruay, au sujet des bois d'Embry; par M. de Ligne, pour faire couper les « riaches » des bois de sa terre de Fauquembergues. — Déclaration du Roi pour l'hérédité accordée aux neuf maîtrises créées dans les provinces de Flandres, Artois, etc., par édit du mois d'août 1693. — Défenses faites pour empêcher d'abattre des arbres de futaie sans autorisation. — Ordonnance de Jean-Baptiste Titelouze, maître des eaux-et-forêts à Saint-Omer, faisant savoir aux riverains qui ont des propriétés tenant aux rivières navigables, canaux, bois et fossés, qu'ils doivent « couper et nettoyer les javaux et atterrissements qui em-« pêchent la navigation et l'escoulement des eaux, fortifier « les digues où il est besoin pour empescher les déborde-« ments des eaux et contenir les rivières dans leur lit, etc. » — « Mémoire instructif pour les déclarations qui doivent « estre faites par les communautés régulières et séculières, « et tous les particuliers qui possèdent des rivières naviga-« bles, non navigables, ruisseaux, sources et fontaines, ou « autrement, soit pour la décoration de leurs maisons, amé-« liorer leurs terres et héritages, ou à quelque autre usage. » — Lettre adressée à M. Rouillé du Coudray, directeur des finances, par les officiers des eaux-et-forêts résidant à Saint-Omer, afin d'obtenir sa protection auprès du Roi. — Nouvelle finance demandée aux officiers de la maîtrise de Saint-Omer pour l'augmentation de gages que le roi voulait leur accorder. — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne l'exécution d'une déclaration de Sa Majesté du 1er janvier 1702 portant augmentation de gages en faveur des grands maîtres et autres officiers des maîtrises des eaux-et-forêts.

B. 926. (Liasse.) — 1 plan et 176 pièces, papier (26 imprimées); 11 cachets armoriés.

1701-1725. — Lettre signée de Saint-Martin et écrite à Paris le 1er juin 1701, au sujet de l'envoi d'un édit du Roi portant rétablissement de la juridiction de la Table de marbre. — Lettres patentes ordonnant la vente des baliveaux possédés par engagement du domaine. — Mandement de Jacques-Amable-Claude Chevalier, baron d'Enfrenel, grand-maître des eaux-et-forêts en Picardie, Flandres, Artois et Boulonnais, pour une vente de taillis dans la forêt de Nieppe. — Procès-verbal d'installation de Claude François Chauvreulx, commissaire des guerres et maître particulier, alternatif et mi-triennal des eaux-et-forêts à Saint-Omer; — protestation du sieur Titelouse, maître particulier en la même maîtrise. — Règlement sur les amendes des eaux-et-forêts. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant l'élargissement des grands chemins qui devront être plantés d'arbres dans toute l'étendue du royaume. — « Réglement et modèles pour la tenue des registres jour-« naux des receveurs généraux des domaines et bois, cais-« sier de leur caisse commune, commis aux recettes « générales, receveurs particuliers des bois et receveur « des amendes des tables de marbre, chambre des eaux-et-« forêts et maîtrises particulières. » — Déclaration du Roi portant établissement d'une caisse commune des fonds provenant des recettes générales des domaines et bois. — Plan d'une partie du bois commun et indivis entre l'abbaye de Saint-Bertin et les habitants du village d'Acquin.

B. 927. (Liasse.) — 269 pièces, papier, (15 imprimées); 9 cachets armoriés.

1726-1755. — Etat estimatif des bois de charpente nécessaires pour rétablir le collége des jésuites anglais de Saint-Omer qui a été incendié le 4 octobre 1725. — Arrêt du Conseil d'État défendant les défrichements de bois qui se font sans la permission du Roi. — Commission de garde du bois des Nonnes, accordée au sieur Louis Guilbert par l'abbesse et les religieuses de Sainte-Colombe de Blendecques. — Paul Monbailly, brasseur en la ville de Saint-Omer, se constitue caution de Guislain-François Liévens, receveur des maîtrises de Tournehem et de Saint-Omer. — Procès-verbal concernant les travaux de reconstruction du prieuré de Saint-Prix, situé à Fouquières. — Pouvoir de receveur des amendes de la maîtrise de Saint-Omer, délivré au sieur Ogier par André Bauldry, grand-maître enquêteur des eaux-et-forêts en Picardie, Artois, etc. — Arrêt du Conseil d'État privé du Roi qui ordonne que les officiers des eaux-et-forêts précéderont ceux des élections en toutes assemblées publiques et particulières. — Information touchant le sieur Pierre-François Vallée, greffier de la maîtrise de Saint-Omer. — Etat servant à prouver « que les communautés, seigneurs « et particuliers possèdent plus de bois taillis que le Roy « en possède dans le ressort de la maîtrise des eaux-et-

« forêts de Saint-Omer. » — Lettre de dom J. Declèty, receveur de l'abbaye de Saint-Bertin, demandant la nomination d'un garde pour les bois d'Acquin. — Avis favorables accordés au sieur Louis Saladin, pour l'établissement d'une manufacture de faïence au faubourg du Haut-Pont, à Saint-Omer. — Ordonnance pour la vente de quarante arpents de bois incendiés dans la forêt de Rihoult, au canton des Blancs-Rietz.

B. 928. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 2 plans, et 148 pièces, papier (10 imprimées) ; 3 cachets armoriés.

1755-1770. — Ordonnance d'Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, intendant de Flandre et d'Artois, relative au bois de bourdaine appelé aussi bois de pin, propre au charbon servant à la fabrication des poudres. — Règlement pour le payement des frais de justice dans les maîtrises des eaux-et-forêts.— Précis des moyens employés par les officiers des maîtrises des provinces d'Artois, Flandres et Hainaut, pour être confirmés dans les exemptions et privilèges qui leur sont accordés par un édit du mois d'août 1693. — Procès-verbal d'une assemblée tenue en la ville de Béthune par les députés des maîtrises d'Arras, Tournehem et Saint-Omer, afin d'obtenir le rétablissement de leurs privilèges, franchises et exemptions. — Etat des vacations et frais dus aux officiers de la maîtrise de Saint-Omer, pour avoir procédé au mesurage du bois des religieuses de Blendecques nommé Lescoire, et au quart réservé du même bois : au sieur Titelouze, maître particulier, la somme de 18 livres, pour une journée par lui employée à la visite dudit bois de Lescoire, compris le transport et le retour ; au sieur Marissal, procureur du Roi, la somme de 12 livres, pour pareille journée ; au sieur Capelle, garde-marteau, pareille somme de 12 livres, etc. — Plan du bois de Lescoire. — Mémoire présenté à l'intendant de Flandre et d'Artois par les officiers de la maîtrise [de Saint-Omer « au sujet d'une avanie qu'ils ont « reçue par les officiers du bailliage de cette même ville. « Il s'agit, au fond, de scavoir si les officiers des eaux et « forêts ont droit d'occuper la chambre de l'auditoire de la « maison du Roy seize sur la grande place de cette ville, « le lundi de chaque semaine. » — Plan d'une partie du taillis nommé le Bois du Ham, appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin. — Provisions d'un office de lieutenant particulier de la Saint-Omer, accordées au sieur Charles Cuvelier maîtrise de par Jean Bauldry, grand maître des eaux-et-forêts.

B. 929. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 115 pièces, papier; 4 cachets armoriés.

1771-1780. — Commission de garde des chasses du gouverneur de Saint-Omer, donnée à Pierre Barbier par Jean-Pierre-Nicolas de Lafitte-Caupenne, major-commandant en ladite ville. — Déclaration touchant la valeur des offices de maître particulier et de garde-marteau. — Edit du roi Louis XVI portant rétablissement des eaux-et-forêts à la Table de marbre qui avait été supprimée en 1771. — Procès-verbal d'information de vie et mœurs pour un garde de la forêt de Rihoult. — Liste des officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts de Saint-Omer. — Provisions accordées par Pierre-Denis Caulet de Wasigny, grand-maître des eaux-et-forêts, à Jean-Louis Lambert, pour remplir les fonctions de garde de la forêt de Rihoult. — Arrêt du parlement concernant les dégâts commis par les bêtes fauves et le gibier dans les terres ensemencées. — Requête présentée aux officiers de la maîtrise de Saint-Omer par Robert-François Martel, résidant à Arques, pour être admis à remplir les fonctions de receveur des amendes en remplacement de son père, décédé ; — certificat délivré par le curé d'Arques en faveur dudit sieur Martel. — Lettre écrite par le comte de Neuville d'Ayette au sujet de la nomination d'un garde général de la forêt de Rihoult.

B. 930. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 168 pièces, papier (19 imprimés); 1 cachet armorié.

1781-1790. — Règlement particulier de la maîtrise des eaux-et-forêts de Saint-Omer. — Ajudication de la glandée de la forêt de Rihoult. — Vente d'arbres et de portions de bois provenant de délits forestiers et retrouvés au domicile de plusieurs délinquants. — Lettres de nomination d'un garde de la forêt de Rihoult. — Admission de maître Isidore-Yves Vankempen de Boulaëre, avocat, pour remplir les fonctions de procureur du Roi en la maîtrise de Saint-Omer, en remplacement du sieur Antoine Masse de Lafresnoy. — Arrêt du conseil d'Etat qui limite au 15 août 1785 la permission de faire pâturer les bestiaux dans les bois du Roi. — Déclaration du roi Louis XVI portant que toutes les causes pour ventes de bois non excédant la somme de 50 livres, seront jugées par les officiers des eaux-et-forêts. — Lettres-patentes de Sa Majesté sur un décret de l'Assemblée nationale concernant les délits qui se commettent dans les bois et forêts. — Autorisation accordée par le comte de Neuville d'Ayette à un garde de la forêt de Rihoult, pour y détruire les lapins.

B. 931. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 54 feuillets.

1725-1768. — Déclarations de messire Antoine-Joseph de Lens, baron d'Hallines, pour l'abatage de trente bois blancs plantés dans la pâture de Coubronne, à Hallines; — de Joseph Lhoir, curé de Tilques, pour dix-sept ormes à abattre auprès de la maison presbytérale ; — de Marie-Jeanne Prévost, demeurant à Saint-Omer, pour deux ypréaux et un frêne croissant dans une haie au village de Racquinghem ; — de Louis-François Denuncq, curé de Séninghem, pour douze frênes et autres arbres à abattre dans le cimetière de sa paroisse ; — du marquis d'Hesdigneul, pour soixante arbres plantés au village de Nielles-lez-Bléquin ; — de Laurent Robin, curé de Zutkerque pour trente-cinq ypréaux « âgés de soixante ans au moins » qui avaient été coupés au pied pendant le siége de la ville d'Aire, sur un manoir situé au village de Molinghem ; — du comte de Béthune-Saint-Venant, pour trois cents arbres tant chênes, ormes que bois blancs qui lui appartenaient sur les territoires de Lières et de Malfiance. — Réception de trois gardes du bois de Clairmarais. — Jugements rendus par les officiers de la maîtrise de Saint-Omer, sur procès : entre le procureur du Roi et le sieur André Chatelain, journalier à Nielles-lez-Bléquin; — les sieurs Jacques Lebrun et Arnaud Detœuf, d'une part, et la veuve Cornélis, d'autre part ; — les religieux de Clairmarais, demandeurs ; Jean-François Cuvelier et Mathieu Fardou, bûcherons au village d'Arques, défendeurs.

B. 932. Registre.) — In-folio, papier, 181 feuillets.

1745-1782. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant qu'il soit procédé à l'adjudication de soixante-cinq arpents de bois incendiés dans la forêt de Rihoult.—Arrêt contenant homologation du bail passé le 3 septembre 1759 « pour « deux salles et un corridor que les religieux Dominicains « de la ville de Saint-Omer ont consenti de céder aux offi- « ciers du bailliage et à ceux des eaux et forêts de ladite « ville, pour six années, etc., et ce en attendant la recons- « truction du bâtiment où ces officiers tiennent actuelle- « ment leurs séances. » — Ratification d'un appointement rendu au sujet des viviers de l'abbaye de Clairmarais. — Prestation de serment d'un garde de la forêt de Rihoult. — Ordonnance rendue par François-Joseph Legrand du Hamel, maître particulier de la maîtrise de Saint-Omer, au sujet des délits commis par deux arpenteurs dans la forêt de la Motte-aux-Bois.— Commission de receveur de la maîtrise de Saint-Omer, accordée au sieur Martel d'Amalix par les administrateurs des domaines du Roi. — Nomination d'un concierge pour l'auditoire de la maîtrise de Saint-Omer. — Défense faite aux garde-chasses de porter des fusils; il leur est permis de porter seulement un « pistolet de ceinture. » — Antoine Veghel, marchand droguiste en la ville de Saint-Omer, se déclare pleige et caution du garde de la forêt de Rihoult.

B. 933. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 341 pièces, papier; 1 cachet armorié.

1683-1697.— Procès-verbaux d'enquête concernant plusieurs habitants du village d'Arques, pour vols de bois dans la forêt de Rihoult. — Jugement rendu par les officiers de la maîtrise de Saint-Omer sur procès entre le comte de La Tour et le comte de Lumbres, au sujet des bois de Bléquin. — Requête du procureur du Roi contre les religieuses de Blendecques qui avaient fait abattre une portion de bois sans en avoir donné la déclaration ; — assignation, moyens de défense, conclusions, etc. — Ordonnance d'ajournement contre le sieur Tassart, charpentier en la ville de Saint-Omer. — Autre ordonnance de Jean-Baptiste Titelouze, bailli des eaux-et-forêts. — Jugement qui confirme en faveur des religieux de l'abbaye de Clairmarais la possession du droit de pêche dans la rivière de Scoubroucq. — Résolution prise par les officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts, afin d'interjeter appel d'une ordonnance du conseil d'Artois portant préjudice à leurs droits de juridiction, au profit des maïeur et échevins de la ville de Saint-Omer.

B. 934 (Liasse.) — 318 pièces, papier; 7 cachets armoriés.

1698-1701. — Sommation faite à Pierre Carraut et à Jossine Leroy, sa femme, par Pierre-François Gillocq, seigneur de Wattredal, afin qu'ils aient à se désister de la jouissance de deux mesures de bois situées au lieu dit les Carsonniers. — Assignation donnée à un garde de la forêt de Rihoult accusé d'avoir coupé et emporté une portion de bois. — Jugements concernant divers délits : Jean Delattre, Pierre Flament, Antoine Leroy, la veuve Ducastel, Pierre et Adrien Delattre ayant pris du bois dans la forêt sont condamnés à payer une amende avec dommages et intérêts; — Noël Flandrin est taxé à 20 livres d'amende pour sa vache qui a été prise dans les bois. — Droits prétendus par les officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts de Saint-Omer, en matière de police et de juridiction sur la rivière

d'Aa. — Requête présentée par Jacques-Bernard Liot, écuyer, seigneur d'Eglegatte, au sujet d'un procès ; — ordonnance faisant suite à cette requête, contre Philippe Deligny et Françoise Tellier, sa femme ; — inventaire des pièces produites par ledit sieur d'Eglegatte.

B. 935. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 320 pièces, papier ; 1 cachet armorié.

1701-1705. — Information faite par Jacques Leconte, lieutenant de la maîtrise des eaux-et-forêts à Saint-Omer ; dépositions de deux habitants du village d'Arques et du sieur Pierre Willeman « garde et chasseur » de l'abbaye de Clairmarais. — Jugement obtenu par Jacques-François Maccau, licencié en médecine, au sujet du fief de Willametz dont il s'était rendu adjudicataire le 8 juillet 1698. — Plaintes écrites contre Gilles Bayart, parce qu'il avait fait entrer quatre vaches dans les bois et taillis du comte de Sainte-Aldegonde, au territoire de Zudausques ; — Déclaration du sieur Bayart disant « que ses vaches n'ont fait « que passer dans un coin du bois, sans y avoir resté ny « causé intérestz ; » — instruction pour plaider la cause de Gilles Bayart, contre Jean Bruin, procureur fiscal du comte de Sainte-Aldegonde. — Assignation donnée à un habitant de la ville d'Aire, qui avait chassé et tué du gibier sur les terres de la seigneurie de Rebecq, appartenant au duc Ferdinand de Croy, gouverneur de la ville de Mons. — Requête adressée aux officiers de la maîtrise de Saint-Omer par messire Jacques-Théodore de Fiennes, seigneur de Regnauville, contre Bauduin Ducastel, son fermier, demeurant au village de Coubronne. — Lettres d'un garde de la forêt de Rihoult accusé d'avoir commis quelques malversations. — Certificat du curé d'Arques touchant les usages religieux observés dans sa paroisse par les bûcherons de la forêt.

B. 936. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 350 pièces, papier.

1706-1724. — Assignation donnée à Antoine Lurette, laboureur, demeurant à Arques, par Christophe Laurent, huissier de la maîtrise des eaux-et-forêts à Saint-Omer. — Délits et vols de bois commis dans la forêt de Rihoult ; — jugements et condamnations. — Interrogatoire de Guillaume Dupont, accusé de rebellion ; — ordonnances du maître particulier des eaux-et-forêts. — Procès-verbal des officiers de la maîtrise de Saint-Omer constatant qu'ils ont fait la visite et l'estimation de vingt-quatre chênes abattus dans la forêt du Roi, et destinés à faire des barrières « pour la sûreté des dragons qui sont de garnison à Arques. » — Défense faite à deux gardes de la forêt de Rihoult de couper des branches d'arbres pour leur chauffage. — Copies de divers jugements qui ont été signifiés à des délinquants. — Information pour un incendie arrivé dans la forêt de Rihoult, le 21 avril 1716.

B. 937. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 218 pièces, papier.

1725-1745. — Requête du procureur de la maîtrise de Saint-Omer contre Noël Bailly et Antoine Lefebvre qui avaient fait paître leurs vaches dans le bois communal de Nielles-lez-Bléquin. — Confiscation de filets de pêche saisis chez un habitant du faubourg du Haut-Pont, à Saint-Omer. — Compte des deniers provenant d'une vente judiciaire de meubles. — Plainte de maître Guillaume Lenglart, avocat au conseil d'Artois, seigneur d'Haffringues, Curlu et Vaudringhem, contre les habitants de Coulomby qui conduisaient leurs bestiaux dans ses bois. — Procès-verbal de deux arpenteurs désignés comme experts par la princesse de Croy, d'une part, et par la comtesse de Mastaing, d'autre part, à l'effet de constater l'état de l'écluse et des moulins de Crecques ; — déclaration des journées employées par lesdits experts dans leurs vacations au village de Crecques. — Jugements relatifs à divers délits forestiers. — Rapport des gardes de la forêt de Rihoult. — Requête adressée aux officiers de la maîtrise de Saint-Omer par Nicolas-Dominique de Marigna, procureur du Roi en la même maîtrise, à l'occasion de quelques « excès et maltraitements » commis dans la forêt de Rihoult le 12 juillet 1743.

B. 938. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 175 pièces, papier.

1746-1763. — Rapport des gardes forestiers signalant divers délits. — Déclaration de dépens à payer par le sieur Jean-François Delepouve, marchand brasseur en la ville de Saint-Omer. — Signification d'un jugement rendu contre Nicolas Leclercq, demeurant à Arques. — Procès-verbal de visite de la forêt de Rihoult, dressé par Jérôme Titelouze, seigneur de Balinghem et de Gournay, maître particulier des eaux-et-forêts. — Lettre du sieur de Marigna faisant mention des bornes placées entre la forêt de Rihoult et la crête d'un bois et d'un vivier qui appartenaient à l'abbaye de Clairmarais. — Lettre adressée au maître des eaux-et-forêts par le sieur Lecomte-Thomassin, commissaire des poudres à Saint-Omer, afin d'avoir le bois de bourdaine qui lui était nécessaire « pour fournir au service « de deux moulins à poudre au village d'Esquerdes ; » en

marge est écrit ce qui suit : « Le procureur du Roy qui a « vu la présente requête estime qu'il serait très-préjudi- « ciable aux bois de Sa Majesté si l'on y coupait les bois « de bourdaine hors des coupes ordinaires, ce qui ne se « pourroit faire sans dégradation, pourquoy il croit que la « permission demandée ne peut être accordée au sup- « pliant. » — Information faite par Simon-Joseph Marcotte, maître particulier des eaux-et-forêts à Saint-Omer « à l'oc- « casion de certaine cabale formée par la plupart des bu- « cherons de la forêt de Rihoult de ne point travailler à la « coupe des bois de l'année 1760, sous le prétexte spé- « cieux qu'il leur était défendu d'emporter aucun bâton « ou bois après chaque journée de leur travail ; » — lettre du sieur Bauldry disant que la cabale des ouvriers et bûcherons de la forêt de Rihoult tend à une espèce de sédition, et qu'ainsi « il faut nécessairement agir contre les « plus mutins ; » — assignations personnelles; — supplique des coupables exprimant leur repentir ; — apostille du procureur du Roi déclarant « qu'ils seront tous mandés « en chambre pour y être admonestés ainsi qu'il appar- « tiendra, et condamnés en l'amende et aux dépens. »

B. 939. Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 343 pièces, papier.

1764-1776.—Rapports de Nicolas-Joseph Castelain, garde de la forêt de Rihoult : chasse aux loups ; — le chevalier de La Tour ; — chapelle de Notre-Dame des Sept-Voies, dans la forêt, etc. — Délit de chasse ; — assignation donnée à Jacques-Joseph Gaverlot, demeurant à Arques. — Procès-verbal dressé en présence de dom Edme Thirant, abbé du monastère de Clairmarais et de frère Philippe Delalleau, religieux et maître des bois de cette abbaye, par le sieur Legrand, maître particulier des eaux-et-forêts à Saint-Omer, pour le bornage de la forêt de Rihoult, vers le bois et l'étang de Clairmarais.—Réquisitoires du procureur du Roi contre plusieurs délinquants. — Condamnation de Mathieu D...., fermier à Renescure ; — Louis L....., manouvrier à Arques ; Jacques Barois, Liévin Flour, etc. — Délits signalés par les gardes forestiers; — jugements des officiers de la maîtrise de Saint-Omer.

B. 940. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 256 pièces, papier; 1 cachet armoirié

1777-1781. — Procès-verbaux de visites faites dans la forêt de Rihoult par Michel-François Bouton, garde-marteau de la maîtrise de Saint-Omer. — Lettre du bailli de Renescure au sieur Masse de Lafresnoy, procureur du Roi en la ville de Saint-Omer ; — plainte et réquisitoire contre l'auteur de cet écrit ; — ordonnance d'assignation ; — requête du sieur Augustin Le Brethon, greffier de la maîtrise de Saint-Omer ; — interrogatoire ; — jugement des officiers de la maîtrise déclarant le sieur Barthelemi D....., bailli de Renescure « duement atteint et con- « vaincu d'avoir écrit au procureur du Roy une lettre in- « jurieuse et attentatoire à l'honneur et probité des offi- « ciers de ce siége, pourquoy il sera mandé en chambre et « admonété, etc. » — Feuilles d'audiences des officiers de la maîtrise de Saint-Omer; — condamnations et amendes. — Accusation contre un garde de l'abbaye de Clairmarais ; — réponse et moyens de défense présentés par l'accusé.— Assignation ordonnée par maître Vankempen de Boulaëre, procureur du Roy, contre Jacques Leroy, marchand de bois en la ville de Saint-Omer ; — jugement, signification, taxe de dépens, etc. — Enlèvement de glandée dans la forêt de Rihoult par plusieurs personnes, tant hommes que femmes, qui avaient été vues par les gardes « en icelle forêt, vers la chapelle de Dieu flagellé. » — Perquisition faite au domicile de quelques habitants du village d'Arques.

B. 941. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 232 pièces, papier.

1782-1784.—Réquisitoires du procureur du Roi touchant les limites de la forêt de Rihoult ; — le fossé nommé le Meuldique ; — le canal du Rosta, etc. — Enquêtes contre un marchand de bois. — Jugements rendus contre Jacques Bouy et Bernard Vallée, bucherons à Arques ; — Jacques Leleu, boulanger en la ville de Saint-Omer ; — Louis Beron, la veuve Delporte, Bernard Desaint, etc. — Requête adressée par le procureur du Roi aux officiers de la maîtrise de Saint-Omer, afin de rechercher les délinquants qui étaient venus dans la forêt royale armés de fusils et accomgnés d'une voiture « pour emmener les fruits de leurs forfaits. » — Procès-verbal constatant qu'un vol de bois avait été commis dans la forêt de Rihoult ou dans les environs par le sieur Joseph V....., demeurant à Renescure ; — assignations et enquêtes relatives au même sujet ; lettre de frère Ph. Delalleau, religieux de l'abbaye de Clairmarais, déclarant qu'il a donné cinq petits chênes audit Joseph V..., pour construire sa maison. — Information faite par suite d'une requête du sieur Charles-Dominique Butay, adjudicataire d'une coupe de bois de la forêt royale, en 1783 : — assignation donnée d'Antoine Machart et à Jean-François Cuvellier, pour plusieurs délits commis au préjudice du sieur Butay ; — interrogatoires des délinquants ; — récolement, confrontation et répétition des témoins ; — condamnation prononcée contre ledit sieur Machart ; — lecture faite de ce jugement en présence du condamné, par

Pierre-Augustin-Corneille Rémond de la Palme, greffier de la maîtrise des eaux-et-forêts.

B. 942. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1785-1790. — Procès-verbal d'une perquisition faite au domicile de Joseph Barois, soupçonné d'avoir volé du bois dans la forêt de Rihoult. — Délits signalés par les gardes forestiers : le chevalier de Lauretan et autres, chassant dans la forêt royale ; — vaches prises dans les taillis et mises en fourrière ; — branches d'arbres coupées et cachées par des bûcherons; — feu allumé par des incendiaires « à dessein de brûler la forêt; » — chemins labourés et ensemencés par des cultivateurs ; — femmes et enfants coupant du bois avec des faucilles. — Visites faites dans la forêt de Rihoult par François-Joseph Legrand-Duhamel, maître particulier des eaux-et-forêts. — Plaintes et réquisitoire du procureur du Roi touchant les dégâts commis par des malfaiteurs en arrachant du jeune plant ; — information prescrite sur le même sujet. — Ordonnance concernant l'enregistrement d'une proclamation du Roi du 3 novembre 1789 à laquelle étaient jointes des lettres-patentes sur les décrets de l'Assemblée nationale des 7 et 14 du même mois.

B. 943. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 sceaux armoriés.

1685-1718. — Comptes des receveurs de la maîtrise de Saint-Omer. En 1687 la recette a été de 112 livres : 1° amendes, 62 livres; 2° restitutions, dommages et intérêts, 50 livres ; — quittance de la somme de 50 livres versée par le grand bailli de la forêt de Rihoult entre les mains d'Ambroise Delelès d'Annezin, receveur général des domaines en la ville de Saint-Omer. — Lettre du maître particulier des eaux-et-forêts touchant le compte de Noël Flandrin ; — réponse du sieur de Liencourt, écrite à Paris le 26 janvier 1699. — Compte rendu par Pierre-François Vallée, greffier de la maîtrise de Saint-Omer, à Charles Collin de Liencourt, grand maître des eaux-et-forêts. — Déclaration des « livraisons de fagots faites à Messieurs « des eaux et forêts par Maximilien Delahaye, concierge « de la maison du Roy à Saint-Omer. » — Comptes des recettes et dépenses faites par Laurent Vervalle.

B. 944 (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1718-1751. — Comptes de Laurent Vervalle, Joseph Ogier et Jacques Tahon, receveurs des « amendes, confiscations, restitutions, dommages et intérêts. » — Quittance délivrée au receveur des amendes de la maîtrise de Saint-Omer par le sieur Palisot d'Athies, conseiller du Roi et receveur général des domaines à Lille. — Condamnations portées aux rôles des receveurs : Noël Bailly, fils de Jacques demeurant à Bléquin, payera 10 livres d'amende au profit du roi « pour avoir, malgré les gardes du bois de la « communauté de Nielles, fait paître plusieurs vaches « dans le quart du bois mis en réserve ; » — André Ringot, demeurant au Maisnil, ayant coupé trente-cinq bottes de bois de bourdaine dans les taillis de La Hassoye, devra payer 5 livres d'amende. — Aucune somme n'est portée aux rôles des amendes de l'année 1725, pour les mois de janvier, avril, mai, juillet, etc., jusqu'à décembre inclusivement. — Le prieur et les religieux de Saint-André-lez-Aire ayant abattu dix-huit ormes de futaye en contravention de l'ordonnance des eaux-et-forêts de 1669, sont condamnés en 306 livres d'amende, en 2400 livres « pour restitution du quadruple » et aux dépens liquidés à 53 livres 14 sols. — Certificat donné par le curé d'Arques à plusieurs femmes pauvres de sa paroisse, et annexés au compte de l'année 1731 : la femme de Pierre Mametz et la veuve Wimil sont pauvres, chargées d'enfants et dignes de compassion ; — Catherine Chrestien, veuve de Nicolas Payen « est assistée à la table des pauvres d'Arques » et ses enfants vont mendier leur pain de porte en porte.

B. 945. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 191 pièces, papier; 2 cachets armoriés.

1752-1777. — Comptes des receveurs de la maîtrise de Saint-Omer. — Reçu délivré par Jean-François Palisot de Beauvois, receveur général des domaines et bois de Flandre, Artois et Cambrésis, au sieur Pierre-Antoine Martel, collecteur des amendes de la maîtrise des eaux-et-forêts, pour une somme de 8 livres 10 sols. — Compte présenté par Robert Martel, tant en son nom que comme procureur de maître Hubert Martel, avocat au Conseil supérieur d'Arras; de demoiselles Alexandrine, Marie et Louise Martel, demeurant à Arques, et de dame Anne-Joseph Martel, épouse de maître Charles Rasson, avocat en la ville d'Aire, tous enfants et héritiers de Pierre-Antoine Martel, ancien receveur de la maîtrise de Saint-Omer.— Rôles des condamnations et amendes. — Recettes faites par le sieur Martel d'Amalix, pendant l'année 1777 : 89 livres 10 sols provenant des amendes, restitutions et confiscations ; — le sieur Cruchot, « ramonier » demeurant à Arques est déclaré insolvable pour une somme de 18 livres. — Dépenses faites pendant la même année :

79 livres 19 sols 6 deniers. — Certificats signés par les curés d'Arques et de Renescure, en faveur de quelques habitants pauvres de leurs paroisses. — Déclaration des officiers de la maîtrise de Saint-Omer, touchant les réparations à faire au pont du vieux château.

B. 946. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 375 pièces, papier.

1778-1790. — Comptes des receveurs de la maîtrise de Saint-Omer. — Recettes de l'année 1778 : 99 livres 8 sols ; pendant l'année 1785 elles ont été de 847 livres 12 sols.— Rôles des amendes : Bernard Castelain, bûcheron à Arques, 41 livres ; — Jean-Joseph Pigache, fils de Nicolas, demeurant à Campagne-lez-Wardrecques, condamné solidairement avec ledit Nicolas Pigache, 7 livres 10 sols ; — Louis Decobert, tisserand au hameau de Malhove, 37 livres 5 sols ; — Nicolas Scrive, de Renescure, 10 livres 8 sols ; — Albert Montagne, fermier au Fort-Rouge, et Mathieu Duretz, marchand d'épines à Renescure, 32 livres 16 sols 6 deniers ; — Jean-Marie Monbailly, boulanger à Saint-Omer, 14 livres 17 sols ; — Thérèse Cuvelier, veuve de Robert Castelain, 20 livres 15 sols. — Extraits délivrés par le sieur Rémond de la Palme, greffier de la maîtrise de Saint-Omer, à l'occasion des ventes de bois de délit. — Extraits de divers jugements : amendes, restitutions, confiscations ; — certificats de Ph. Boutenel, curé d'Arques, concernant quelques familles pauvres. — Quittance d'une somme de 45 livres 10 sols versée à la caisse du directeur des domaines, à Lille, par le sieur Buffin, receveur des amendes de la maîtrise des eaux-et-forêts à Saint-Omer.

MAITRISE DE TOURNEHEM.

B. 947. (Registre.) — In-folio, papier, 268 feuillets.

1618-1629. — « Plaids tenus par devant Jehan « Deneue, escuier, sieur de Voorde, lieutenant général des « ville et chastellenie de Tournehem. » — Antoine Ogier, est condamné à payer 9 sols d'amende ; — Isambart Ogier a été acquitté de l'amende, en payant les dépens du procès ; — Ponthus et Guillaume Devincq ont comparu en jugement pour avoir laissé entrer leurs bêtes à cornes dans les taillis ; — Charles Denis devait acquitter certaine somme pour avoir enlevé trois bottes de verges dans la forêt, mais cette amende a été modérée en payant néanmoins les intérêts et dépens. — Condamnations des sieurs Jacques Queval, Claude Lebrun, Jean Lecoustre, Nicolas Duflos, Jacques Couvreur, Pierre Fontaine, qui avaient commis divers délits dans la forêt de Tournehem.

B. 948. (Registre.) — In-folio, papier, 123 feuillets.

1679-1683. — Plaids tenus par devant Louis de Pointieure de Berlaëre « lieutenant général des villes, bail« liages, eaux et forêts de Tournehem, Audruicq et pays « de Bredenarde » contre Louis Guilbert et Pierre Choisy, demeurant à Nielles-lez-Ardres, parce qu'ils avaient laissé pâturer leurs vaches dans le bois du Rossignol. — François Wacquet, fils d'Antoine, résidant à Zouafques, ayant chassé et tué un lièvre dans les fossés du bois du Parcq, est assigné par les officiers des eaux-et-forêts au balliage de Tournehem, afin de le condamner à payer une amende de 20 livres. — Peines et amendes proposées par le procureur du Roi contre la veuve Carpentier, Michel Morel, Louis Guillebert, Jean Dumont dit Lesecq, Adrien Dumont, Pierre Duval, Noël Duchamp, Philippe Dubois, Jean Dusautoir, Pierre Lecomte, etc., au sujet de différents délits forestiers.

B. 949. (Registre.) — In-folio, papier, 169 feuillets.

1683-1692. — Ordonnance rendue par Jean-Baptiste Le Féron, écuyer seigneur du Plessis, grand maître des eaux-et-forêts de Flandre, Artois, Hainaut, etc., pour le bornage de la forêt de Tournehem. — Prétentions élevées par le marquis de Licques au sujet des arbres formant la lisière d'un bois qui appartenait au Roi. — Délits poursuivis par le procureur de la maîtrise de Tournehem, et condamnations prononcées contre la veuve Clerbout, Antoine et Guillaume Taverne, Antoine Warnier, la veuve Galbart, Robert Maton, François Boulenger et la veuve Ringard. — Jugement rendu contre plusieurs habitants du village de Clerques qui avaient coupé des arbres dans les bois du Roi. — Jugement concernant le bois de Bourgogne dont la majeure partie avait été vendue par messire Charles-Guislain de Fiennes, chevalier, à Philippe de La Félonnière, écuyer, seigneur de Faftay.

B. 950. (Registre.) — In-folio, papier, 211 feuillets.

1692-1699. — Audiences tenues par le bailli des eaux-et-forêts de la juridiction de Tournehem : le procureur du Roi demandeur, contre Guillaume Leclercq, Henri Brussart, Jean Boucher, François Flahaut, Antoine Lefeb-

vre, la veuve Flament, Jean Delmotte, la veuve Leverd et Jean Berlette, accusés d'avoir commis des délits dans les bois. — Sommes payées pour amendes, confiscations, dommages et intérêts : Firmine Beauchamp, veuve d'Antoine Vasseur, 30 sols ; Jacques Vasseur, 30 sols ; Jean Saison, 40 sols ; André Basset, 10 livres ; Jean Lefebvre, 20 sols ; Pierre Fournier, 40 sols ; Noël Lefebvre, 40 sols ; Jacques Touzart, 20 livres ; Jean Leroy, 40 livres.

B. 951. (Registre.) — In-folio, papier, 166 feuillets.

1699-1703. — Audiences tenues en la maîtrise des eaux-et-forêts de Tournehem : sur procès entre le sieur François Santerne, admoniateur des seigneuries de Mentque et de Quercamp, d'une part ; Louis Loyer, Pierre Salmon et Antoine Leprince, laboureurs demeurant à Guémy, d'autre part ; — Blaise de Saint-Just, garde-marteau de ladite maîtrise, et les maïeur et échevins de la ville de Tournehem ; — Lambert Alliame, garde de la forêt de Tournehem et Jacques Morel, demeurant à Saint-Omer ; — Jacques de Monbine, receveur des fermes de Sa Majesté à Ardres, et Jean Roye, laboureur au Fort-Rouge, près de Licques ; — François Mantel et Louis Hibon. — Amendes à payer pour vols de bois : Jean Fontaine, 5 livres ; Louis Denquin, 40 sols ; Adrien Fontaine et sa femme, chacun 20 sols ; Antoinette Caron et sa fille, demeurant à Mentque, 50 sols ; la veuve de Jean Delehaye, 10 sols ; Jean Dehenne et Nicolas Poirier, chacun 40 sols. — Ordonnance concernant le mesurage et bornage des bois de Clerques.

B. 952. (Registre.) — In-folio, papier, 205 feuillets.

1703-1713. — Audiences tenues en la maîtrise de Tournehem : sur procès entre Jean Deroure, brasseur à Eperlecques, et Albert Malfoy, receveur du comte d'Egmont ; Pierre Defossé, demeurant à Coulomby, et Guillaume Baude, bailli de Fonxolles ; — Jean-Baptiste Roels, greffier de Ruminghem, et Pierre Delannoy, huissier ; — Charles-Bertin Dusurgeon, chapelain à Quercamp, et Jean Bouchel, tuteur des enfants mineurs de Martin Saison ; François Piers, laboureur à Eperlecques, et Adrien Vigreux, arpenteur à Saint-Omer ; — Louis Delobel, laboureur à Quercamp, et Jacques Leconte, bûcheron au même lieu ; — Nicolas Boidin, adjudicataire de la coupe ordinaire des bois de Bourgogne, et Pierre-Étienne Hochart, notaire et procureur en la ville d'Ardres Jérôme Verbrecque et Claude Donjon, marchand de bois ; — Pierre Ricqueboure, Jacques Lambert et Jean Fontaine, demeurant à Zutkerque, d'une part ; — Daniel Bouillet, dit la Sonde, chirurgien, d'autre part ; — Jean-Honoré Delattre, écuyer, seigneur de Beaupré, et Jacques Duminy, résidant à Quercamp.

B. 953. (Registre.) — In-folio, papier, 316 feuillets.

1713-1725. — Audiences tenues en la maîtrise de Tournehem : sur procès entre Jacques Alexandre « receveur de certaine adjudication de bois » en la ville de Saint-Omer, et Pierre Hénon, manouvrier à Journy ; — François Denis, marchand de bois, et Louis Lourdel, maréchal à Eperlecques ; — Guillaume Desgardins, garde général des eaux et forêts à Tournehem, et Jacques Ficquet, de Boningues ; — Henry Robelin, écuyer, seigneur de Septfontaines, d'une part ; Louis Becquelin et Charles Baude, d'autre part ; — Procès-verbal de visite de la forêt de Tournehem, dressé par le sieur Jacques-Amable-Claude Chevalier, baron d'Enfrenel, grand maître des eaux-et-forêts en Picardie, Flandres, Artois et Boulonnais. — Condamnation prononcée par Philippe-Eugène de Pointieure, de Berlaëre, maître particulier des eaux-et-forêts à Tournehem, contre Guillaume Cléry, marchand brasseur à Gravelines. — Confiscation ordonnée par Jacques-Joseph Dauchel, vicomte de la Palme, en qualité de maître particulier des eaux-et-forêts. — Caution d'un garde de la forêt de Tournehem, reçue par Pierre-François-Joachim Thouin, seigneur d'Aubancourt, maître des eaux-et-forêts.

B. 954. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 225 feuillets.

1725-1733. — Audiences tenues en la maîtrise de Tournehem : sur procès entre Jean Petitjean, seigneur de Mentque, Quercamp et autres lieux, résidant à Paris, d'une part ; Charles Roussel, Jean Le Wintre et Louis Picquart, demeurant tous à Journy, d'autre part ; — Jean Bertault, marchand de bois, et Dominique Claye, laboureur ; — Guillaume Desgardins et Adrien-Albert Pagart ; Jacques et Jean Saison, de Tournehem, et Jacques Clément, de Polincove. — Lettre du père Maës, chartreux à Saint-Omer, concernant la remise d'une partie de l'amende qui était due par Marie Fasquel, suivant une sentence des officiers des eaux-et-forêts, pour avoir laissé paître ses vaches dans le bois des chartreux : « elle n'est pas si pauvre ni si peu « coupable qu'elle se fait croire, dit le P. Maës dans cette « lettre, voilà plusieurs années qu'elle donne sujet de « recourir à votre justice, sans espoir d'amendement, « puisque ses vaches ont encore été trouvées dans nos « taillis lundi dernier, c'est pourquoi nous ne lui faisons

« modération que de 30 livres des soixante à quoi elle est « condamnée, etc..... » Puis il ajoute : « Cette femme « n'a que cinq quartiers de prés pour nourrir ses trois « vaches, et encore elle les fait faucher, et n'a personne « pour les garder, c'est-à-dire que ses vaches sont inces- « samment dans nos bois et dans ceux du voisinage. » (16 mai 1729.) — Guillaume Desgardin, garde général de la maîtrise de Tournehem, reconnaît par sa signature qu'il a reçu « une casaque neuve des couleurs et livrées du Roy, « avec les armes de Sa Majesté au dos et sur les manches, « pour par luy en user et s'en servir lors de ses fonctions. » Ordonnance du sieur Thouin, maître des eaux-et-forêts à Tournehem : « Sur ce qui nous a été représenté judiciairement par le procureur du Roy de cette maîtrise que de- « puis quelques mois, plusieurs sergeants à garde des « bois de cette juridiction ont rapporté avoir vu, dans dif- « férents cantons, un chevreuil ou chevrette, biche ou « cerf qui court d'un côté et d'autre ; que le chevreuil « autrefois commun dans ces bois s'en est retiré, ayant été « tiré ou chassé à bruit, avec chiens courants, etc..... « avons deffendu et deffendons à touttes personnes, de « quelques qualités et condition qu'ils soient, de tirer ou « chasser à bruit dans les forêts, buissons, garennes et « plaines du Roy qui sont de cette maîtrise, etc., etc. »

B. 955. (Registre.) — In-folio, papier, 237 feuillets.

1733-1748. — Ordonnances rendues par les officiers de la maîtrise de Tournehem : sur procès entre André Becquet, d'une part ; Jacques-François Grimbert et Gaspart Palfart, marchands en la ville de Saint-Omer, d'autre part ; — Jacques Verbrègue, bûcheron, et Jean-François Marquilly, marchand de bois ; — messire Augustin Dutertre, chevalier, seigneur de Cormont, et Jean Lequief, laboureur à Audrehem ; — le comte d'Egmont et Marie-Anne Massemin, veuve de Jean-Baptiste Regnier. — Condamnations et amendes : Nicolas Desgardins, garde de la forêt de Tournehem, est condamné à une amende de 4 livres, à cause de sa négligence ; — Louis Guilbert, de Quercamps, à 40 sols ; — Marie Stopin, veuve de Laurent Deldicque, à 40 sols ; — François Leclerc, fils d'André, et Pierre Leclerc, fils de Pierre, chacun 20 sols d'amende ; — Antoine Roussel, 40 sols, etc. — Interdiction d'un garde, pour son ivrognerie. — Ordonnance prescrivant de faire une « chasse aux loups, louves, louveteaux, renards « et autres bêtes nuisibles » dans la forêt de Tournehem.

B. 956. (Registre.) — In-folio, papier, 185 feuillets.

1748-1762. — Ordonnances rendues par les officiers de la maîtrise de Tournehem : sur procès entre Nicolas Boidin et Antoine Thorel ; Pierre Lenoir, demeurant à Guînes, et Jacques Caboche, cordonnier au faubourg de Gravelines ; — Jean Dezombre, batelier à Ardres, et Antoine Thorel, tailleur d'habits et marchand de bois à Landrethun. — Procès-verbal relatif aux prétentions élevées par le comte de Bretoncelle, au sujet des gardes qu'il avait commissionnés pour veiller à la conservation du gibier dans les bois du Roi. — Vente de meubles et de bestiaux confisqués au profit de Sa Majesté : un cheval hongre a été adjugé pour 37 livres ; une armoire, 12 livres ; une charrue, 4 livres ; une charrette, 6 livres ; un fusil, 7 livres, une vache, 28 livres ; un veau, 7 livres, etc. — Plaintes du procureur du Roi en la maîtrise de Tournehem, touchant la négligence du sieur Antoine de S..., lieutenant de la même maîtrise, faisant les fonctions de maître particulier ; — réponse écrite par ledit sieur de S... : « Le soussigné qui a « pris communication des protestations cy dessus, déclare « au procureur du Roy qu'il scait son devoir, qu'il entend « n'y jamais manquer et faire ses fonctions sans reproches ; « il se fait rendre compte de ce qui se passe et tient la « main à ce que chacun fasse ce qu'il doit. Voilà le parti « qu'il a pris jusqu'à ce que les tempêtes et les pluies con- « tinuelles cessent, ainsi il a lieu d'être surpris des « inquiétudes du procureur du Roi, etc. »

B. 957. (Liasse.) — In-folio, papier, 197 feuillets.

1762-1770. — Ordonnances rendues par les officiers de la maîtrise de Tournehem : sur procès entre le sieur Antoine-Bernard Pagart, négociant en la ville de Saint-Omer, et Charles Fontaine, bûcheron demeurant à Mentque ; — Augustin Dutertre, seigneur de Lacres, résidant à Montreuil, d'une part ; Adrien-François et Jean-Simon Fontaine, père et fils, d'autre part ; Pierre-François Vercoutre et Jean-Marie Piers, d'Eperlecques. — Condamnations et amendes : la femme de Louis Deschamps, de Nordausques, a été condamnée à 40 sols d'amende et à pareille somme de restitution envers l'abbaye de Clairmarais ; — François Limosin, de Louches, 20 sols d'amende ; Thomas Delahaye, 20 sols d'amende et 20 sols de restitution, etc. — Sentence ordonnant l'arrestation du nommé Jacques-François Payelleville, qui s'était rendu coupable de plusieurs délits dans les bois du Roi.

B. 958. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 236 feuillets.

1770-1784. — Ordonnances rendues par les officiers de la maîtrise de Tournehem : sur procès entre Pierre Delplace et Louis Guerlet, charretiers à Ardres, d'une part; Étienne Legier, Jacques Lins, Ignace Marquilly, Gabriel Duhautoy, Joseph Eloy et François Broussart, d'autre part ; — Jean-Baptiste Bove, laboureur à Nortkerque, et Charles Thin, négociant à Calais ; Bernard-Joseph Delattre négociant à Saint-Omer, et Dominique-Joseph Dereuder, fermier à Muncqnieurlet, cessionnaire de Marie-Anne Watrin, marchande de bois en la ville de Tournehem. — Condamnations et amendes : Geneviève Bertaux a été condamnée à payer 20 sols d'amende et pareille somme de restitution ; Jean-Jacques Carbonnier, marchand de bois à Audenfort, 20 livres d'amende et 20 livres de restitution, pour deux baliveaux qu'il avait abattus ; — Pierre Leclercq, de La Watine, 20 sols d'amende et 20 sols de dommages et intérêts ; — Jean Duvivier, 6 livres d'amende et pareille somme pour dommages et intérêts.

B. 959. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 117 feuillets.

1784-1790. — Audiences tenues par les officiers de la maîtrise de Tournehem : la veuve Dusautoir est condamnée à payer 6 livres d'amende et 6 livres de restitution ; — Alexis Courbot, 40 sols d'amende ; Jean Fontaine, 6 livres ; Jean-Florent Cucheval, demeurant à Alquines, 12 livres d'amende ; François Lasalle, 5 livres de restitution envers le Roi ; Jean-Baptiste Salmon, 20 sols d'amende ; Jean-Louis Bréville, amende et restitution. — Vente de trois vaches prises dans les bois et appartenant au sieur Louis Verbrège. — Ordonnance concernant une saisie de deux chevaux chez le sieur Jean-François Stopin, de Quercamp. — Vente de récoltes d'avoine sur un terrain qui appartenait au Roi.

B. 960. (Registre.) — In-folio, papier, 189 feuillets.

1735-1779. — Commission de garde des bois de Bourgogne, délivrée au sieur Pecquart, résidant à Bouquehault, par messire André Bauldry, comte de Marigny « grand « maître, enquêteur et général réformateur des eaux et « forêts de France au département de Picardie, Artois, « Flandre et Boulonnais. » — Pierre Courquin est nommé garde du bois du Four-de-Rados appartenant à Guillaume Delattre, seigneur de Beaupré. — Antoine Lecoustre est admis aux fonctions de sergent garde de la maîtrise particulière de Tournehem. — Réception et installation de maître Antoine de Saint-Just, conseiller du Roi et lieutenant des eaux-et-forêts. — Louis Coquerel est nommé garde-chasse, pêche et bois de la seigneurie d'Audenfort, par Charles de Gherbode, abbé du monastère de Saint-Bertin à Saint-Omer. — Lettres de dispense d'âge obtenues par Louis-Joseph Dekeisère, pour l'office de greffier de la maîtrise de Tournehem.— Le sieur Charles Mache de Lépinoy obtient pour son fils la faveur d'exercer avec lui l'office de procureur du Roi la maîtrise de Tournehem. — Installation de Jacques-Jean-Marie Mache de Lépinoy, procureur du Roi. — Commission de garde du bois de Mentque, accordée à Jean-Charles Alleu par Liébert-Guillaume Delattre, régisseur des terres et seigneuries de Quercamp et Mentque, en vertu de procuration donnée par dame Julie Petitjean, douairière de messire Philippe-Charles Le François-Duché, ancien commandant des suisses et invalides de la garde du château de Versailles.— Arrêt du conseil d'État contenant dispense d'âge en faveur de Pierre-Denis Caulet de Wasigny, pour exercer les fonctions de grand-maître des eaux-et-forêts de Picardie, Flandre et Artois.

B. 961. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 plans; 166 pièces, papier (20 imprimées); 1 cachet armorié.

1683-1697. — Arrêt du conseil d'État permettant aux particuliers qui ont des forêts et bois de haute futaie situés à quinze lieues de la mer et à six lieues des rivières navigables, de les vendre, couper et faire exploiter en observant les formalités prescrites par l'ordonnance du mois d'août 1669. — Ordonnances rendues par Jean-Baptiste Le Féron du Plessis, commissaire des eaux-et-forêts, et Louis de Pointieure de Berlaëre, maître particulier à Tournehem, au sujet du bois appartenant aux habitants du village de Clerques. — Plan des propriétés communales de Clerques « tant bois que rietz contigus l'un à l'autre. » — Déclaration des bois situés sur le territoire de Quercamp. — Requête du duc de Villeroy et de l'abbé de Cossé-Brissac, concernant les bois de Mentque et de Quercamp. — Procès-verbal d'une visite et reconnaissance extérieure de la forêt d'Eperlecques. — Notes tendant à prouver que les habitants de Tournehem étaient propriétaires du bois de Carnoy.— Défense qui interdit aux engagistes des bois de Bourgogne la coupe des taillis ayant moins de dix ans.

B. 962. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 plans; 87 pièces papier (33 imprimées)

1697-1725. — Extrait d'un arrêt du conseil d'État ordonnant que les bois de Bourgogne seront réglés en coupes de l'âge de dix ans. — Règlement du 2 décembre 1698 pour la juridiction des officiers des maîtrises par-

ticulières des eaux-et-forêts créées par édit du mois d'août 1693. — Prestation du serment de Jean Wairé, greffier de la maîtrise de Tournehem. — Plan des bois d'Audenfort. — Arrêt portant réduction des juridictions des maîtrises particulières d'Artois. — Taxe faite par le baron d'Enfrenel, grand maître des eaux-et-forêts, pour droits de vacations aux ventes des bois taillis de Beaulot : « A nous grand maître, la somme de 160 livres, pour « quatre journées de nos dits droits de présence et vaca- « tions, etc. » Plan d'une partie du bois des Nonnes appartenant aux religieuses de Blendecques, — Arrêt qui réunit au domaine royal tous les bois qui en avaient été distraits par différents engagements. — Plan d'une partie du bois communal de Clerques. — Arrêt qui maintient les officiers et gardes des maîtrises des eaux-et-forêts dans l'exemption de logement des gens de guerre. — Plan et procès-verbal d'arpentage concernant le bois d'Audrehem.

B. 963. (Liasse.) — 184 pièces, papier (28 imprimées).

1726-1747.— États des vacations taxées par le comte de Marigny, grand maître des eaux et forêts, pour plusieurs ventes de bois faites par les officiers de la maîtrise de Tournehem. — Prestation de serment d'un garde de la forêt d'Eperlecques ; — caution du même garde reçue par Pierre-François-Joachim Thouin, seigneur d'Aubancour, conseiller du Roi et maître des eaux et forêts à Tournehem.— Requête du sieur Louis Guilbert, de Quercamp, tendant à être autorisé à faire les fonctions de garde du bois des Nonnes, en vertu de la commission qu'il avait reçue de l'abbesse du monastère de Blendecques. — Arrêt du conseil d'État obtenu par les sieurs Philippe de La Félonnière et Robelin de Septfontaines, au sujet des bois taillis de Bourgogne situés près de la ville d'Ardres. — Règlement pour la pêche. — Arrêt portant défense aux officiers des maîtrises des eaux-et-forêts de donner aucune permission pour la coupe des bois appartenant aux particuliers. — Certificat de bonne vie et mœurs délivré au sieur Louis Vigreux, arpenteur à Nielles-lez-Boulonnais, par le curé de cette paroisse et certifié par le maïeur, lieutenant et échevins du même lieu : — requête présentée par ledit sieur Vigreux, afin d'être admis à exercer ses fonctions d'arpenteur en la maîtrise de Tournehem ; sa réception et sa prestation de serment ; — son acte de cautionnement souscrit par maître Henri Bertrand, chirurgien, ancien maïeur de la ville de Tournehem, — Réception de Pierre Garnier, bailli de la seigneurie de Journy ; Admission de François Evrard à l'office de greffier du même lieu. — Actes de prestation de serment signés par Charles Garnier Deslongschamps, arpenteur à Ardres ; — Guillaume Aubert, procureur postulant au bailliage de Tournehem ; — Jean-Louis Binet, bailli de la seigneurie de Guémy.

B. 964. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 212 pièces, papier (1 imprimée.)

1747-1767. — États de vacations à payer pour des ventes de bois taillis. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs concernant des gardes de bois, de chasse et de pêche. — Plainte et réquisitoire du procureur du Roi contre le garde du bois de Cambrebout. — Procès-verbal d'une visite faite dans les bois dépendant de la maîtrise de Tournehem, par Antoine de Saint-Just d'Autingues, lieutenant des eaux-et-forêts. — Quittance d'une somme de 79 livres 8 sols payée pour deux habits de gardes. — Requête du sieur Louis-Joseph Dekeisère, tendant à être admis aux fonctions de greffier de la maîtrise de Tournehem, en vertu des lettres de provision et de dispense d'âge que le Roi lui avait accordées. — Installation de Jean-François Lardeur, seigneur de Welle, dans les fonctions de garde-marteau.— Louis Cocquerel est reçu garde de la seigneurie d'Audenfort, par suite d'une demande de Dominique Verdevoy, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, et des lettres de nomination données par l'abbé du même monastère. — Gabriel Clerbout, clerc laïque et maître d'école à Landrethun-lez-Ardres, et Louis-Marie Foucroy, demeurant à Hocquinghem, sollicitent leur admission à la maîtrise de Tournehem en qualité d'arpenteurs.

B. 965. (Liasse.) — 171 pièces, papier (11 imprimées).

1768-1790. — Mandement du sieur Louis-Joseph de Mondran, qui ordonne l'enregistrement de l'arrêt du conseil d'État par lequel il a été nommé pour remplacer le sieur de Bauldry dans les fonctions de grand maître des eaux-et-forêts en Picardie, Flandre et Artois ; — arrêt obtenu par le sieur de Wasigny, pour les mêmes fonctions. — « Mémoire concernant l'usage où l'on est, à Tourne- « hem, de faire des sous ventes devant les officiers de la « maîtrise. » — États des vacations taxées par Pierre Caulet de Wasigny, grand maître des eaux-et-forêts, pour les ventes faites dans les bois de Bourgogne et de Beaulot. — État estimatif des réparations à faire aux bâtiments de l'hospice d'Audenfort appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin ; requête des abbé et religieux de la même abbaye, touchant les travaux exécutés à leur hospice d'Audenfort. — Procès-verbaux d'information de vie et mœurs ; — dépo-

sitions faites en faveur de Henri-Jacques-Marie Pigault de Beaupré, maître particulier des eaux-et-forêts en la maîtrise de Tournehem ; — Jean-Baptiste Garnier, avocat en parlement et lieutenant particulier des eaux-et-forêts; — Louis-Marie-François-Joseph Lardeur de Welle, garde-marteau en ladite maîtrise, — Supplique de Frédéric Seigre, garde de la forêt de Tournehem, réclamant la continuation de quelques « profits et avantages » dont il avait joui pendant plus de quarante ans.

B. 966. (Liasse.) — 477 pièces, papier.

1740-1749.— Rapports des gardes forestiers : Délits constatés par Pierre Courquin, François Boin, Philibert Morel, Pierre Degardin, Frédéric Seigre, Antoine Lecoustre, etc. — Visites faites dans la forêt de Tournehem par le sieur Jean-François Lardeur, en qualité de garde-marteau. — Ordre donné à Pierre Desgardin « mayeur de Tourne-« hem et concierge de l'auditoire de la maîtrise des eaux « et forêts » pour faire construire une salle destinée à renfermer les archives, et une nouvelle chambre pour les officiers de la maîtrise. — Autorisation obtenue par les habitants de Tournehem peur détruire les renards et autres animaux nuisibles qui mangeaient leurs volailles et allaient se réfugier dans les ruines et les souterrains du vieux château.

B. 967. (Liasse.) — 448 pièces, papier.

1751-1754. — Rapports des gardes forestiers et du garde-marteau de la maîtrise de Tournehem : délits commis par Philibert Morel et François Morel, fils ; la veuve de Pierre Pruvost, Louis Morel, Catherine Capelle, Jean Guilleman, Louis-Joseph Leclercq, Jacques et François Tétart, la veuve Demaret, Jean-Charles Codevelle, la veuve Bouvart et autres. — Antoine Lecoustre, garde de la forêt de Tournehem, déclare que, le 8 octobre 1754, étant allé pendant la nuit avec deux autres gardes, pour emmener plusieurs chevaux qui se trouvaient dans les taillis du canton de Foye, il en a été empêché par quatre ou cinq hommes masqués; que l'un d'eux était armé d'un fusil, etc.

B. 968. (Liasse.) — 483 pièces, papier.

1755-1758. — Rapports des gardes forestiers et du garde-marteau : délits signalés à la charge de plusieurs femmes et enfants pour avoir ramassé du bois dans la forêt de Tournehem; — perquisitions faites au domicile de deux habitants du village de Louches; — dommages causés dans le bois de Carnoy par un troupeau de vaches ; — Recherches faites aux villages de Nortkerque et de Zutkerque par Frédéric Seigre, garde du bois de la Montoire, pour y retrouver des bottes de bois vert provenant du canton du Rossignol. — Claude Duhamel et Marie-Jeanne, sa fille, sont emprisonnés en la ville de Saint-Omer pour délits par eux commis dans les bois dépendant de la maîtrise ; Jacques Duhamel, fils dudit Claude, obtient la liberté de son père et de sa sœur, à condition de payer les frais de procédure et de geôlage et de démolir leur maison située au village de Boisdinghem, afin qu'ils ne puissent plus résider en ce lieu ; Pierre Jovenin, garde de la forêt de Tournehem, constate, dans un procès-verbal du 20 octobre 1756, qu'il a vu trois ou quatre ouvriers occupés à transporter les matériaux de cette maison avec un chariot. — Antoine Seigre, garde du bois de Cocove, rapporte qu'il a trouvé quatre porcs mangeant des glands dans ce même bois; qu'au moment où il les emmenait pour les mettre en fourrière, deux hommes sont arrivés derrière lui « en criant : Arrête, » et qu'ensuite ils se sont sauvés avec leurs porcs en proférant des paroles de menace. — Antoine Lecoustre, garde du taillis des Nonnes, a vu une vache paissant dans le bois, et il a reconnu qu'elle appartenait à la veuve Deldique, de Quercamp ; assignation a été donnée à cette femme, pour comparaître en audience à la maîtrise de Tournehem.

B. 969. (Liasse.) — 486 pièces, papier.

1759-1764. — Rapports des gardes forestiers concernant une borne arrachée et des branches d'arbre coupées dans la forêt de Tournehem. — Par suite d'un procès-verbal de Pierre Bouchel, garde général de la maîtrise des eaux-et-forêts, les sieurs Louis Boutillier et Jean Malo sont condamnés à payer 400 livres d'amende et 400 livres de restitution envers le Roi. — Jean-Baptiste Roussel, garde du bois de Bourgogne, verbalise contre plusieurs enfants du village de Landrethun qui avaient mené leurs vaches dans les taillis du canton de Beaufort. — Pierre Delforge, garde du bois et des terres de Cocove, signale quelques femmes qu'il a prises en flagrant délit de vol. — Antoine Denis est assigné pour un délit de chasse. — Charles Magniez, garde-champêtre à Tournehem, dénonce un fermier du village de Bonningues chez lequel il a trouvé « dix-sept bottes considérables de genets, liées à quatre harcelles » provenant du bois de Carnoy; le même garde dit encore qu'il a vu, chez le meunier de Bonnin-

gnes, douze bottes de genets de la provenance indiquée ci-dessus ; chez Jean Tassart, huit bottes ; chez Jean Lamiraut, trois bottes ; chez Jean Bailly, huit bottes ; chez la nommée Marie Lefebvre, trois bottes ; leurs condamnations portent dix sols d'amende pour chaque botte de bois, et pareille somme de restitution envers la commune de Tournehem.

B. 970. (Liasse.) — 560 pièces, papier.

1765-1769. — Rapports des gardes forestiers contre les sieurs François Lasalle et François Delobel, au sujet des vols de bois qu'ils avaient commis dans la forêt de Tournehem ; — assignation est donnée à la femme de Jean Péron, pour avoir gardé une cavale et un poulain dans le bois de Quercamp ; — arbres coupés dans la lisière du bois de Bourgogne ; — branches de chêne prises pendant la nuit dans le bois de Montoire et retrouvées chez une femme du village de Nielles-lez-Ardres. — Procès-verbal de deux officiers de la maîtrise de Tournehem constatant qu'un chêne d'environ cinq pieds de tour avait été enlevé dans le canton du grand Watinois et que les gardes n'avaient pas signalé ce délit dans leurs rapports. — Réquisitoire du procureur du Roi contre un garde qui ne remplissait pas exactement les devoirs de sa charge. — Délit de chasse commis dans le bois d'Eperlecqnes. — Ordonnance d'assignation pour délits de pêche.

B. 971. (Liasse.) — 463 pièces, papier.

1770-1772. — Rapports des gardes forestiers contre Antoine Saison, Antoine Pruvost, la veuve Bouret, Jacques et Pierre Capelle, François Fontaine, Jean Tassart et autres délinquants. — Malversations imputées à quelques bûcherons travaillant dans les taillis de la Montoire. — Visite générale de la forêt de Tournehem par le sieur Jacques Mache de Lépinoy, procureur du Roi. — Recherche faite dans la maison d'Antoine Banquart, par suite d'un vol de bois. — Réquisitoire du sieur Ogier-Debray, procureur du Roi, contre plusieurs habitants d'Eperlecques.

B. 972. (Liasse.) — 476 pièces, papier.

1773-1776. — Rapports de Pierre Delforge, Jean-Louis Leprince, Pierre Jovenin, François Alluin, Jean-Baptiste Desgardins et Jean-François Lambert, gardes de la forêt de Tournehem ; Pierre Boucher et Jean Fouet, gardes de la forêt d'Eperlecques, et Pierre Couvois, garde général des bois dépendant de la maîtrise de Tournehem : branches de chêne coupées dans la forêt et retrouvées dans une maison du village de Nortbécourt ; le sieur Jean-Charles Dufays est condamné à payer une somme de 24 livres, pour l'enlèvement d'un plant de charme ; — Jean, Pierre et Marc Duvivier, François Queval, Jean Delobel, Jean Péron, François Devigne et la veuve Péron ayant mis leurs chevaux dans les taillis du Roi, sont condamnés à payer une certaine somme pour amende, dommages et intérêts. — Plusieurs habitants de Quercamp faisaient paître leurs vaches dans la forêt ; deux gardes se mettent en devoir de les conduire en fourrière, mais elles sont reprises de vive force ; un jugement des officiers de la maîtrise de Tournehem condamne les délinquants à payer des dommages et intérêts, avec une forte amende ; ce jugement ordonne, en outre, que les bestiaux mis en fourrière seront vendus sur la place publique. — Perquisitions faites par les gardes des bois de Beaulot, aux villages de Rumminghem, Muncquieurlet et Polincove.

B. 973. (Liasse.) — 228 pièces, papier ; 3 cachets armoriés.

1684-1764. — Interrogatoire du sieur Antoine Roche accusé d'un délit de pêche aux truites, avec filets défendus ; mémoire pour servir à l'interrogatoire de douze témoins « au sujet de certains particuliers qui ont pêché aux truites « dans la rivière d'Audenfort ; » — assignations données à Jean Wattebled, Claude et Léonard Doye, Charles Couvois, Charles Lemaire, Pierre Caboche et autres particuliers demeurant à Audenfort ; — « autre mémoire pour « servir au procureur du Roi de la maîtrise des eaux-et-fo- « rêts de Tournehem, dans l'instance au conseil d'Artois « contre Jacques Touzart. » — Voies de fait commises par les gardes du bois de Rumingbem contre le garde de la forêt d'Eperlecques ; destitution et condamnation des inculpés. — Information faite à la charge des pères Carmes de la ville d'Ardres, des pères Récollets et des sœurs Clarisses de la ville de Saint-Omer : dépositions du père Vital « quêteur au bois » de la communauté de Saint-Omer ; de père Bernardin, religieux récollet ; de sœur Constance, converse de la communauté des pauvres Clarisses, et de frère Louis, carme de la communauté d'Ardres, touchant quelques dégâts qu'on avait commis dans les bois du Roi — Ordonnance de Blaise de Saint-Just, garde-marteau en la maîtrise de Tournehem, qui autorise l'enlèvement de quelques souches provenant de la forêt royale.

B. 974. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 69 pièces, papier, 4 cachets armoriés.

1765-1790. — Information faite contre plusieurs habitants du hameau de la Haute-Pamne, paroisse d'Alquines, qui avaient maltraité les gardes de la forêt de Tournehem ; — interrogatoires des coupables ; — procès-verbaux de récolement et de confrontation ; jugement rendu par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts. — Information tenue par le lieutenant de la maîtrise de Tournehem, au sujet d'un cerf qui avait été tué dans les bois d'Eperlecques par des officiers du régiment de Chartres en garnison à Bergues ; — dépositions de Guillaume Deram, bailli de Watten ; — interrogatoires de Louis Colin et d'Augustin Dufour, gardes du bois de Ruminghem ; — lettre du duc de Penthièvre aux officiers de la maîtrise de Tournehem : « J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez « écrite, relativement à l'affaire de chasse dans laquelle « quelques officiers du régiment de Chartres se trouvaient « impliqués, je ne doute pas que vous ne l'ayez fait arran- « ger de manière à ce qu'il leur en coutât le moins pos- « sible..... » — Autre lettre signée comme la précédente L. A. J. S. de Bourbon, et datée du 15 décembre 1766, à Rambouillet : — réponse des officiers de la maîtrise des eaux et forêts au duc de Penthièvre : « Nous avons pris la « liberté d'écrire à votre Altesse, pour la supplier d'être « persuadée de notre entière déférence à ses volontés. « Nous lui avons, en même temps, fait connaître une par- « tie des procédés des officiers du régiment de Chartres « qui aggravent le tort qu'ils ont eu de chasser le cerf....» — Incendie d'une partie de la forêt de Beaulot (2 avril 1790) ; — visite faite par les sieurs Eustache Béhagne, maître particulier des eaux et forêts, et Ogier Debray, procureur du Roi, pour reconnaître la partie détruite par le feu ; dans le bois de Beaulot, il y a environ vingt arpents de taillis à recéper ; dans le bois de Munequicurlet il y a environ deux cents arpents de taillis brûlés, etc. ; — information de Jean-Baptiste Garnier d'Osphey, lieutenant-adjoint particulier à la maîtrise de Tournehem.

B. 975. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1697-1723. — Comptes des amendes de la maîtrise de Tournehem : François Boyaval, ancien receveur, déclare que Jean Dumont, de Bonningues est « pauvre et insolvable » et qu'il n'a pu lui payer une somme de 3 livres ; — Cornille Rivier déclare également que Marguerite Taverne n'a pu payer une amende de 20 sols. Au chapitre des recettes, le comptable a porté une somme de 33 livres « pour dommages et intérêts adjugés à Sa Majesté. » — Dépenses : « pour la façon du présent compte contenant « douze rolles d'écritures, à 10 sols du rolle, compris le « double d'icelny, 6 livres ; pour la vacation d'une journée « de compte, 3 livres ; au maître particulier, pour les apos- « tilles du compte, 6 livres ; au procureur du Roy, pour « son audition et assistance au présent compte, et pour sa « vacation, 4 livres. » — Comptes rendus par Jean Watré, greffier, et Guillaume Desgardins, garde général de la maîtrise des eaux-et-forêts. — Rôles des amendes : condamnations prononcées contre Antoine Wattebled, la veuve Talhon, Antoine Devos, Étienne Denis, Jean-Baptiste Delangle, Jacques et Antoine Devieque, Marie Dehune, Jean Morel, Louis Denquin, Jacques Deléeluse, Pierre Marlot, Guillaume Lefebvre, Philippe Cucheval, la veuve Saint-Martin et sa fille, Barbe Dumont, Adrien Fontaine et autres. — Certificats délivrés à quelques habitants pauvres et insolvables des villages de Quercamp et de Bonningues-lez-Ardres.

B. 976. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1723-1743. — Comptes présentés aux officiers de la maîtrise de Tournehem par le collecteur des « amendes, « intérêts et restitutions qui s'adjugent audit siége au « profit de Sa Majesté. » Pendant les six premiers mois de l'année 1725, la recette a été de 22 livres ; pendant le mois de juillet elle a monté à 152 livres, et pendant les cinq derniers mois elle a été de 36 livres. — Condamnations portées aux rôles des amendes : Adrien Lefebvre, de Leulinghem, 20 sols ; Nicolas Desgardin, garde de la forêt de Tournehem, 4 livres ; François Wacquet et Marguerite Petit sa femme, 4 livres ; Louis Duval, demeurant à Andrehem, 3 livres ; Pierre Du Vieuxbourg, 1 livre ; la veuve d'André Leclercq, 20 livres, etc.

B. 977. (Liasse.) — 441 pièces, papier.

1744-1770. — Rôles des amendes : la veuve d'Antoine Lefebvre et son fils ont été condamnés à payer 40 sols d'amende, 40 sols d'intérêt envers le Roi, et 15 sols pour le droit du greffier ; — neuf vaches confisquées au profit du Roi ont été exposées en vente sur le marché de Tournehem, et adjugées aux sieurs Jean-François Marquilly et Pierre Lefebvre ; — la veuve Duminy, de Quercamp, les gardes de la forêt d'Eperlecques, Joseph Derendre et Nicolas Bou-

clet ont été condamnés à payer diverses amendes; — Pierre Dubail, meunier à Bouquehault, Charles Vandenbergue, Antoine et Charles Carbonnier, Charles et Louis Lefebvre, la veuve Ledoux, Pierre Caron, Étienne Leprince, Guillaume Maillet, Jean Delforge, etc., sont portés aux rôles pour diverses sommes.

B. 978. (Liasse.) — 470 pièces, papier.

1771-1790. — Rôles des amendes : Jacques Codron, 50 livres; Alexis Sergeant, de Bonningues, 9 livres; Pierre Roussel, 20 sols; Antoine Devigne, Pierre Dusautoir, François Delobel, Guillaume Queval, Antoine-Louis Péron et Jacques Lasalle, chacun 5 livres. — Poursuites judiciaires faites au domicile des débiteurs de la maîtrise des eaux-et-forêts. — Certificat de J.-Ch. Hochart, curé de Journy : « Le nommé Jacques Clipet, de cette paroisse, « n'a ni bien ni rente, ni maison ni vache, et par consé- « quent il ne peut payer aucune amende. » — Lettre du vicaire d'Alquines au curé de Tournehem : « Vous êtes à « la source des grâces, je réclame votre protection pour le « nommé Antoine Cucheval et la veuve Jacques Baude, sa « belle-mère; on est venu dernièrement pour les exécuter. « Vous comprenez sans doute qu'il s'agit de délit dans la « forêt, ils sont condamnés à une amende de 11 livres « chacun pour avoir été pris l'an dernier avec un fa- « got, etc. » — Lettre du curé de la paroisse d'Alquines aux officiers de la maîtrise de Tournehem; en date du 18 décembre 1785 : « Malgré la multiplicité des certificats « de pauvreté que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre res- « pectable compagnie, en faveur de mes paroissiens, pour « raison de frais et d'amende, les malheurs qu'ils ont « essuiés dans l'inondation du 15 juillet dernier, m'enga- « gent à réclamer de nouveau votre indulgence, avec « d'autant plus de confiance que Monseigneur l'Intendant, « avec connaissance de cause, et à la sollicitation de dignes « magistrats connus, vient d'accorder des secours et la « remise d'une partie de la capitation à quatre-vingt cinq « familles du nombre desquelles sont les personnes à qui « je m'intéresse, etc. » Signé Moleux, prêtre, curé.

CONSEIL D'ARTOIS.

SUPPLÉMENT.

B. 979. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 sceau et 3 cachets armoriés.

1533-1585. — Mémoire adressé au conseil d'Artois par Jehan Debuires, chanoine de la cathédrale d'Arras et curé de la paroisse de Gouy-Servin, contre Jehan Cauchie, protonotaire apostolique et chanoine de l'église Notre-Dame de Cambrai, afin d'être maintenu en possession de ladite cure. — Lettres-patentes obtenues de l'empereur Charles V par Louis de Gavre, chevalier, seigneur d'Inchy, au sujet d'un dénombrement de la « haute mairie de Vitry » qu'il avait présenté à messire Eustache de Croy, évêque d'Arras. — Lettres de Marie, reine douairière de Hongrie et de Bohême : touchant la prohibition des marchandises venant de France; — ordonnant le renvoi des religieux de l'ordre de Saint-François et des religieuses de Sainte-Claire, qui étaient natifs de France et se trouvaient en Artois avant et depuis le commencement des guerres de cette époque. — Comptes des seigneuries de Crespiœul et de Floury, appartenant au chapitre de l'église de Thérouanne. — Ordonnance rendue au conseil d'Artois en faveur de Françoise de Habarcq, pour les biens délaissés par Jean de Boufflers, son époux. — Lettre de Lamoral d'Egmont, recommandant aux officiers du Conseil d'Artois de tenir la main à l'exécution d'une ordonnance qui concernait les étrangers venus dans les Pays-Bas « sans y estre « pour le fait de la marchandise ou aultres négoces vrais « et légitimes; » — semblable lettre de Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. — Enquête relative à la juridiction des échevins de la ville de Béthune. — Lettres de rémission accordées à Jacques de Louverval par Philippe II, roi d'Espagne.

B. 980. (Liasse.) — 9 pièces, papier (2 imprimées); 1 fragment de sceau et 5 cachets armoriés.

1585-1648. — Information faite par Josse Le Pesqueur, huissier du conseil d'Artois, et Robert Lempereur, son adjoint, contre Claude Leroulx, demeurant à Hailli-

court. — Compte des seigneuries de Coullemont, Couturelle, Mondicourt, Famechon et Pommera, appartenant à Charles de Croy, prince de Chimay et à Marie de Brimeu, son épouse. — Acquisition faite par messire Antoine de Munde, chevalier, à Antoine de Belleau et Catherine de Valpergues, son épouse, de la seigneurie de Saint-Laurent-des-Prés située au village de Renty. — Ordonnance des archiducs (Albert et Isabelle), touchant le cours des monnaies. — Copie d'une demande adressée au roi Philippe IV par le maïeur et les échevins d'Arras, au sujet du salaire des éclusiers employés à la navigation, depuis cette ville jusqu'à Douai. — Lettres de rémission obtenues de Sa Majesté par Martin et Adrien de Halloy « jeunes gens à marier du village de Wingles ; — semblables lettres accordées à plusieurs jeunes gens du village de Divion ; à Olivier Delambre, laboureur demeurant à Bullecourt, et à Antoine Baudry, natif d'Hersin. — Adjudication de la monnaie d'Arras. — Compte du revenu des pauvres d'Oignies. — Lettres de sauvegarde accordées aux Chartreux et Chartreuses de Gosnay et aux Chartreux de Lille : par Louis XIV, roi de France ; — le marquis de Trasegnies, gouverneur général du comté d'Artois ; — le chevalier de Monteclair, gouverneur de Doullens ; — le sieur Daverne, gouverneur de Bapaume ; — Philippe de Bonnières, gouverneur de Béthune ; — don Fran. del Hierro, gouverneur de Labassée ; — le seigneur de Bellebrune, gouverneur et grand bailli de la ville d'Hesdin.

B. 981 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier ; 1 plan ; 2 fragments de sceaux et 3 cachets armoriés.

1649-1678.— Compte des recettes et dépenses faites par Jean Grégoire, en qualité d'administrateur des biens de Jacques-Étienne Cornu, fils mineur de Jacques Cornu et de Marie Grégoire, anciens fermiers de la ferme de Filescamps. — Lettres de rémission données par le roi Louis XIV à Jean Masclef, d'Avesnes-le-Comte, et à Jean-Baptiste Vignoble, natif du village de Laventie.— Enquêtes concernant : une demande présentée par Eustache Dubois afin d'obtenir la charge de conseiller au bailliage de Saint-Omer ; — un homicide commis par Maximilien d'Aix, seigneur de Matringhem ; — la demande de François Desplanques, avocat, qui sollicitait un office de conseiller au bailliage d'Aire ; — les titres et qualités de noblesse de Pierre-Paul Lejosne, et son aptitude à remplir la charge d'élu d'Artois. — Plan de l'église de Béalencourt ; — procès-verbal de visite du chœur de cette église ; — observations données, sur les motifs de cette visite, par le sieur Baert, prieur de Sains, à maître François-Bernard Du Puich, lieutenant général du bailliage d'Hesdin.

B. 982. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier (1 imprimée).

1678-1697. — Défense faite par le conseil d'Artois aux habitants d'Hénin-Liétard, Courrières, Wingles, Vendin, Meurchin, Epinoy, Harnes, etc., au sujet du tourbage dans leurs marais. — Compte de messire Thomas, comte de Canosse et Jeanne de Berghes, son épouse « administrateurs de la terre et seigneurie de Canlers. » — État des réparations à effectuer aux châteaux de Noircarmes et de Wisques faisant partie des biens du comte de Sainte-Aldegonde qui avaient été loués judiciairement par suite de saisie : au château de Noircarmes « le hault bastiment « dudit chasteau, en longueur de quatre-vingt-pieds, doibt « estre recouvert de paille aux deux costez, avecq des « nouvelles lattes, les vieilles ne pouvant plus servir, etc. ; » — compte de la régie des terres et seigneuries dudit sieur de Sainte-Aldegonde ; — requête de Pierre-François Debaes, admoniateur des mêmes biens par bail judiciaire passé au parquet du conseil d'Artois ; — déclaration des salaires et débours réclamés par ledit sieur Debaes, et quittances de plusieurs payements qu'il a faits par suite du bail mentionné ci-dessus. — Assignations données aux créanciers du comte de Sainte-Aldegonde, en vertu d'une ordonnance du sieur Paul Guérard, conseiller au conseil d'Artois,

B. 983. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 62 pièces, papier ; (2 imprimées) ; 3 cachets.

1698-1700. — Requête présentée aux officiers du conseil d'Artois par le sieur Lelong, procureur, au nom de demoiselle Marie-Jeanne de Belvalet, pour obtenir la remise d'un titre de rente. — Notes concernant la famille d'Estourmel alliée à celles de la Viéville, de Croy, etc. — Demande adressée au conseil d'Artois par Marie-Chrétienne de Noyelle, comtesse douairière de Gomiecourt, afin d'être autorisée à vendre quelques propriétés pour payer des dettes et diminuer ainsi les charges qui pesaient sur les biens de François-Louis de Gomiecourt, son fils mineur. — Réclamations, ordonnances et jugements concernant les biens des hôpitaux, maladreries, aumôneries, etc., où l'hospitalité n'était plus gardée : maison et hôpital de Saint-Jacques, à Arras, destinée pour recevoir les pèlerins et pauvres passants ; — Hôtel-Dieu du bourg d'Oisy ; — maladrerie de Pas. — Lettres patentes du roi Louis XIV, en forme de jussion, pour l'enregistrement des priviléges

de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. — Quittance d'une somme de 375 livres payée au régent du collége des pauvres de Saint-Bertin, à Saint-Omer, par le receveur des biens du comte de Sainte-Aldegonde.

B. 984. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1701-1722. — Mémoire adressé au conseil d'Artois par maître Jacques Hector, procureur du Roi en la châtellenie de Bourbourg « appellant d'une sentence rendue audit « siége le 18 octobre 1701, contre le sieur Guislain Des-« chodt, ancien échevin dudit Bourbourg, Thomas Denys « et Nicolas Goossin, eschevins modernes, inthimez ; — autre mémoire touchant la pluralité des parents dans un même corps de magistrature. — Jugement du conseil provincial d'Artois ordonnant le payement d'une somme de 227 livres 14 sols demandée par le sieur Clément Izambard, syndic des créanciers de dame Isabelle, comtesse de Sainte-Aldegonde. — Quittance notariée portant que sire Walbert de Melun, prêtre, régent du collége des pauvres de Saint-Bertin, à Saint-Omer, a reçu la somme de 375 livres pour une année de rente affectée sur les biens du comte de Sainte-Aldegonde.— Procès-verbal dressé par le sieur Jean-Louis de Marbais conseiller au conseil d'Artois, afin de constater la remise de quelques titres appartenant à l'évêché d'Arras. — Représentations du procureur général dudit conseil, concernant la publication et l'enregistrement des lettres patentes du Roi qui admettent la renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France, et celle des ducs de Berry et d'Orléans à la couronne d'Espagne. — Adjudication de bois faite à la requête de Léon de Maulde, marquis de Labuissière ; — réclamations faites au sujet de cet acte par Philippe Verret, meunier à Annezin.— Information faite contre Nicolas L...., demeurant au village de Marœuil « accusé de rebellion à justice.» — Procès-verbal de visite du château d'Escaillon.

B. 985. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 109 pièces, papier ; 1 cachet armorié.

1723-1729. — Plaintes et jugement contre plusieurs habitants d'Arras qui avaient frappé un archer de la maréchaussée d'Artois. — Requêtes, assignations et interrogatoires concernant la rébellion et les voies de fait commises dans le hameau de Gombremetz à l'égard d'un huissier. — Réquisitoire du procureur général d'Artois contre un soldat surnommé *l'Éveillé*, qui était détenu en vertu d'un décret de prise de corps ; — procès-verbaux d'information faisant suite à cette affaire. — Enquêtes, récolements et confrontations touchant un nommé Martin Delporte, qui avait été arrêté pour vol au village de Lacouture. — Procès-verbal d'écrou du sieur André B....; — réquisitoire du procureur du Roi demandant sa mise en liberté.

B. 986. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 63 pièces, papier, (1 imprimée); 1 cachet, armorié.

1729-1743. — Réquisitoire concernant un cadet du régiment royal-italien qui s'était évadé des prisons du conseil d'Artois ; — lettre signée d'Angervilliers et adressée à M. Bataille, procureur général d'Artois, au sujet des « violences commises dans les prisons d'Arras par le « nommé G...., soldat au régiment royal-italien, qui s'en « est sauvé avec deux autres prisonniers. » La recommandation suivante a été ajoutée à la fin de cette lettre, par le signataire : « Je vous prie de donner des soins pour tâcher « de retrouver le sieur G...; il est fils d'un sénateur à « Turin et on vouloit le renvoier à ses parens. » — Inventaire des titres produits par devant le conseil d'Artois, dans une instance soutenue par messire Yves-Guislain-Joseph Quarré, chevalier, seigneur du Repaire, maïeur de la ville d'Arras, contre messire Jacques-Auguste de Thou, abbé commandataire de l'abbaye de Samer et prieur du Baillelet, pour revendiquer la mouvance seigneuriale de deux mesures de terre situées à Chelers ; — requête, mémoire et contredits relatifs au même procès. — Extrait d'un contrat du 22 août 1620, par lequel François d'Orléans, comte de Saint-Pol, cède et abandonne la seigneurie de Chelers à messire Renom de France, chevalier, président d'Artois. — Procès-verbal de mesurage dressé par les sieurs Joseph Demiaut et Mathias Rousselle, arpenteurs en exécution d'un jugement rendu au conseil d'Artois entre les trois États de la cité d'Arras, d'une part, les maïeur et échevins de la ville d'Arras, d'autre part. Cet acte fait mention de plusieurs souterrains et de diverses constructions, tant civiles que militaires, qui existaient en 1740 dans ladite cité, entre autres : le rempart séparant la ville et la cité ; la tour de Saint-Éloi, remplie de poudre; les souterrains de la porte de cité et ceux du pas-de-cheval; une partie de muraille du même pas-de-cheval, ayant vingt à vingt-deux pieds d'épaisseur; l'entrée de ladite porte de cité, au-dessus de laquelle était sculptées « les armes de « l'Empereur à droite, les armes d'Artois à gauche et les « armes de France au dessus ; plus, il estoit figuré au « dessus de la voûte, l'image de la Vierge regardant du « costé de la cité ; » l'entrée de la porte, du côté de la

ville, au-dessus de laquelle il y avait une Notre-Dame-de-Pitié; la tour de Sainte-Barbe « sous laquelle il y a plusieurs souterrains ; » la motte et les casernes de l'Union, etc. — Procès-verbal d'estimation des biens situés au territoire de Rivière, qui ont appartenu à Marie-Anne Gaffet.

B. 987. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier; 1 plan.

1745-1790. — Requête adressée au conseil d'Artois par Marie-Thérèse de Beaussart, veuve de Nicolas-Joseph Watelet, afin d'obtenir le payement d'une rente qui lui était due par Jean-François Marchand, avocat à Béthune.— Vente judiciaire de cinq mesures de terre à Cantraine-lez-Saint-Pol, et d'un manoir avec maison et grange, situés au même lieu; cette vente est faite au profit de Jacques Dufour, receveur des États d'Artois, qui par sa déclaration de command a cédé la totalité desdits biens à maître Philippe-François Goudemetz, lieutenant de la sénéchaussée de Saint-Pol. — Supplique en forme de mémoire, pour François-Joseph Dufour, ancien notaire, demeurant à Fruges, contre Marie-Anne-Rose Dufour, sa sœur, au sujet d'une rente provenant de Marie-Anne Dutercq, leur mère. — Copie du testament de maître Eustache-François Dufour, notaire à Pernes. — Plan et procès-verbal de visite d'un bâtiment situé à Arras, dans la rue des Agaches, et attenant au conseil d'Artois. — Procès-verbal de distribution d'une somme de 217,150 livres provenant de la vente de la seigneurie de Radinghem, et d'une autre somme provenant de l'hôtel d'Hézecques situé à Arras, en la rue de la Gouvernance. — Réquisitoire et propositions du procureur du Roi au conseil d'Artois, concernant la cherté des grains (8 juin 1789).

B. 988. (Registre.) — In-folio, papier, 266 feuillets.

1559-1561. — « Narré et relation de ce qui s'est fait « entre les commissaires des deux couronnes de France et « d'Espagne, d'après les opérations commencées en 1551, « pour régler la compréhension et les limites de la pro- « vince et comté d'Artois, depuis le traité de paix du « 3 avril 1559 après Pasques, dit de Chasteau en Cambré- « sis, jusqu'au mois d'octobre 1561. » — Commissaires nommés par le roi d'Espagne : messire Pierre Asset, chevalier, seigneur de Naves, président du conseil d'Artois ; Philippe Raulin, conseiller au même conseil ; Jean Aux Truyes, conseiller au grand conseil de Malines, et Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes ; — instructions données aux mêmes commissaires et à Jean de Lannoy, grand bailli de Hainaut, par Philippe II, roi d'Espagne. — Députés envoyés par le roi de France : Jean de Mouchy, seigneur de Senerpont, lieutenant général dans la province de Picardie ; Pierre Séguier, président en la cour de parlement ; Nicolas du Pré, maître des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté, et Adrien du Drach, conseiller au parlement. — Copies de lettres de Catherine de Médicis, François II, Marguerite de Parme, Philippe II, etc.

B. 989. (Liasse.) — 2 cahiers en papier contenant ensemble 131 feuillets.

1580, juillet. — Rôle des « plaids tenus à la chambre d'Artois le douziesme de jullet 1580 » : Hector Carpentier, demandeur et impétrant de rémission, contre Jean Dorlencourt; — Sir Ogier Le Caron, prêtre, contre Claude de France ; — maître Charles Cardevacque, appelant des maïeur et échevins d'Arras, contre Philippe Deleval ; — les religieux de Marchiennes contre les Sœurs grises de Labassée; — Allard Rogier, marchand drapier en la ville d'Arras, contre Robert Vérité, demeurant à Beaumetz-les-Loges. — « Plais tenus à la cambre d'Arthois le dix-neuvième jour de jullet 1580 » : les religieux de Saint-Vaast contre Jean Lejosne, écuyer, seigneur de Denier ; — Claude Lheureux contre Nicolas Charlet et Quentine Macquart, sa femme; — Jean Savary et Nicolas Liétard, contre Marguerite Frémault ; — Marc-Eustache Gazet et consorts, demandeurs, contre Dominique Crugeot et le curateur de Catherine Crugeot héritière, par bénéfice d'inventaire, de maître Allard Crugeot; — Adrien Caudron et sa femme, contre Nicolas Pouvillon.

B. 990. (Liasse.) — 2 cahiers en parchemin contenant ensemble 128 feuillets.

1588-1589. — Jugements du conseil d'Artois : entre les enfants et héritiers de Jacques Lemerchier et Anne Lécluse, d'une part, et maître Hector Lemerchier, avocat au conseil d'Artois, d'autre part; — le prieur de Pas et le curé du même lieu, d'une part; François Dewailly, laboureur au village de Famechon, d'autre part, pour le payement d'une somme de cent florins ; — Jacques de Lières, seigneur d'Auchel, et sire Martin Bacheler, curé de Calonne-Ricouart ; — Louis Lecambier, receveur du domaine royal à Arras, et Anne Deloos, veuve de Pierre Dehénin, demeurant à Rémy ; — les religieux de Clairmarais et Claude de Créquy, chevalier, seigneur de Bernieulles. —

Sentence de bannissement rendue contre la veuve Dewarlincourt qui était « suspectée d'user de sortilége. » — Entérinement des lettres de rémission obtenues par les nommés Blaise Lepoivre, Jean de La Porte, Pierre Boistel et Robert Deswacquiers. — Condamnation prononcée contre le bailli et les hommes de fief de la seigneurie de Laires. — Ordonnance rendue sur procès entre Jacques Francquelin et Nicolas Lefebvre, anciens maïeurs du bourg de Pas. — Autorisation accordée à Françoise de Hestrus pour vendre quelques biens afin de payer la rançon de son époux qui était prisonnier en Angleterre.

B. 991. (Liasse.) — 2 cahiers en parchemin, contenant ensemble 128 feuillets.

1591-1592. — Jugements du conseil d'Artois : entre Georges Lefebvre, laboureur, demeurant à Douvrin, et Jacques Lefebvre, son frère ; — Grégoire de la Diennée, écuyer, seigneur de Beaudricourt, et dame Marie de Bourbon, comtesse de Saint-Pol ; — Vaast Lefebvin, arquebusier en la ville d'Arras, et Jean Pamart, huissier du conseil d'Artois; — Adrien Deparis, curé de Wail, et les religieux de l'abbaye d'Auchy-les-Moines ; — Jeanne de Divion d'une part, et Antoine Tassy, fermier du seigneur de Busnette, d'autre part. — Condamnations et bannissements : de Jean B....., chirurgien à Sailly-au-Bois, pour fabrication de fausse monnaie ; — de Valéry L....., charpentier à Monchy-au-Bois « suspecté d'avoir eu paction avec « le diable, usé de sortilége et faict morir aucunes per« sonnes et bestes. » — Entérinement des lettres de pardon accordées par le roi d'Espagne à Armand Martin, Philippe Chocquel, Hues Courcol, François Tabary, Noël Desgardins et autres criminels coupables d'homicide. — Maintenue de droits et possessions en faveur de messire Henri de Bourbon, chevalier de l'ordre de France et seigneur d'Oisy. — Sentence rendue contre un nommé Jacques Maupetit, licencié en droit, détenu pour avoir écrit une instruction intitulée: « Aulcunes questions et responces « utiles à un prisonnier pour la parolle de Dieu; » ce même Jacques est condamné à déchirer de sa propre main et à mettre au feu « ledict pernicieulx escript. »

B. 992. (Liasse.) — 2 cahiers en parchemin, contenant ensemble 84 feuillets.

1593-1594. — Jugements du conseil d'Artois entre Polrus Dubuisson, tanneur à Arras, et Antoine Lequien, aussi tanneur en la même ville, pour réparation d'injures; — Marie du Fresnoy, veuve de Nicolas du Rietz, et Pierre Lemaire, bourgois de la ville d'Arras, pour leurs droits respectifs dans la seigneurie de Monts; — le chapitre de l'église de Saint-Barthélemi à Béthune, d'une part, et les héritiers de Paul Delillers, d'autre part, pour le payement d'une rente de 68 sols ; — Jean Derécourt, berger à Monchy-le-Preux, demandeur pour dommages et intérêts d'une part, et Brice Gorlier, aussi berger, demeurant à Tilloy-lez-Mofflaines, défendeur d'autre part; — Simon Blarel, meunier à Fressin, et les sieurs Nicolas Delamotte, et Gabriel Maïoul, fermiers au même lieu. — Condamnation pour crime d'infanticide. — Ordonnance en forme de réglement, pour les bois de Labuissière qui appartenaient aux habitants du même lieu et à ceux du village de Bruay. — Entérinement de lettres d'abolition et de rémission. — Sentence prononcée contre Adrien Ducastel, Charles Deboulongne, Nicolas Demarthe et Jacques Stœuf, notaires en la ville de L..... — Dictums criminels concernant les sieurs Gilles Desmazières et François Hanocq, tenus en prison à cause de leurs méfaits.

B. 993. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 168 pièces, papier, (1 imprimée); 2 cachets armoriés.

1556-1771. — Ordonnance du roi d'Espagne réglant les droits des officiers du bailliage de Saint-Omer d'une part, et ceux des maïeur et échevins de la même ville, d'autre part, — Lettres du président du conseil d'Artois concernant les officiers du bailliage d'Hesdin ; — minute de lettre signée R. de France (Renom de France, président dudit conseil), touchant les droits du greffier de ce même bailliage. — Copie d'une demande adressée au roi d'Espagne par Philippe Hémart, avocat en la ville d'Arras, afin d'obtenir l'office de conseiller de la ville d'Aire, qui était devenu vacant par la mort de François du Rietz. — Lettres concernant l'achat d'une maison située sur le marché de la ville d'Aire, pour y faire le « lieu plaidoyable » du bailliage. — Ordonnance du conseil d'Artois pour le rétablissement du bailliage d'Aire en la ville de Saint-Omer « en la mesme « forme et manière quy se souloit faire en la ville d'Aire paravant sa prise » (5 octobre 1676). — Requête présentée au Parlement par les grands baillis et hommes de fief des bailliages d'Artois, contre les officiers du conseil provincial. — Inventaire des pièces produites par les officiers des sept bailliages de la province, pour demander au Roi et à son conseil la repression des « entreprises continuelles » du conseil d'Artois.

B. 994. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 124 pièces, papier, (4 imprimées) 2 sceaux et 10 cachets armoriés.

1538-1720. — Copie du pouvoir accordé par Adrien de Croy, gouverneur d'Artois, au sieur Jean Desprez, dit Picart, pour exercer l'office de prévôt de la maréchaussée. — Plaintes adressées au président du conseil d'Artois, par Eustache de Croy, contre le prévôt des maréchaux. — Copie d'une requête écrite au roi d'Espagne par le sieur Jean Mas, ancien archer de la maréchaussée d'Artois, afin d'être autorisé à rechercher et appréhender les voleurs et incendiaires « qui vollent, bringandent, massacrent, brus- « lent et rotissent toutes personnes indifféramment, sans « acceptation de sexe et deage, avecq toutes sortes de ty- « rannies, excès et cruautés jamais oyes ; » — renvoi de cette demande aux officiers du conseil d'Artois, pour avoir leur avis. — Édit de Louis XIV portant création d'officiers des maréchaussées dans la province d'Artois. — Lettres du prince de Ligne, des ministres Louvois et La Vrillière, et du roi Louis XIV, concernant les officiers et archers des maréchaussées. — Mémoire sur les droits et priviléges accordés aux officiers de la maréchaussée d'Artois ; — lettre du chancelier d'Aguesseau, relative au même sujet. — Édit portant suppression des anciennes maréchaussées et création de nouvelles. — Réglement pour les nouvelles maréchaussées.

B. 995. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier, (1 imprimée) ; 3 fragments de sceaux et 10 cachets armoriés.

1720-1750. — Déclaration du roi Louis XV qui règle le rang, la séance et la voix délibérative des prévôts des maréchaux et de leurs lieutenants. — Lettre signée Le Blanc et adressée au président et aux conseillers du conseil d'Artois, en réponse à leur demande du 9 octobre 1721 : « Vous me marqués que les archers de la maréchaussée « d'Artois, précédés de leurs officiers ont de tout temps « marché à la teste du conseil provincial aux processions « généralles et autres cérémonies publiques, je mande au- « jourd'hui au sieur Dantin qu'il doit se conformer à cet « usage, et qu'il doit faire trouver à ces cérémonies les « archers qui composent l'ancienne maréchaussée, etc. » — Représentations des officiers du conseil d'Artois sur un projet de réglement concernant la maréchaussée. — Réquisitoire du sieur Bataille, procureur général d'Artois, pour l'enregistrement d'un édit et de trois déclarations du Roi ; — Très-humbles remontrances que présentent au Roi leur « souverain seigneur, les gens tenans son conseil provin- « cial d'Artois » touchant l'édit et les déclarations précitées. — Déclaration du Roi concernant la juridiction prévôtale en Artois. — Lettre du chancelier d'Aguesseau contenant l'extrait d'une autre lettre écrite à Hesdin et qui commence par ces mots : « On expose que le 9 juin 1728, « Pierre Laguaise fut assassiné par le nommé Louis Du- « sautoir qui lui tira un coup de fusil chargé de trois bal- « les, etc. » — Réponse faite par M. d'Argenson, ministre de la guerre, au sieur Warluzel, président du conseil d'Artois, au sujet du service de la nouvelle maréchaussée.

B. 996. (Liasse.) — 63 pièces, papier (1 imprimée).

1702-1766. — Baux judiciaires : biens immeubles situés à Agny, Arras, Avion, Barastre, Béthune, Canettemont, Fampoux, Feuchy, Gaudiempré, Houvin, Labuissière, Lillers, Loos, Richebourg-Saint-Vaast, Saint-Omer, Souchez, Tilques, Villers-Brulin, etc. ; — manoir et maison au village de Béalencourt ; maison, grange et terres à Frévin-Capelle ; — ancien château de Bassecourt, à Gouy-sous-Bellonne ; — maison, jardin et grange en la ville de Saint-Pol ; — ferme avec un manoir nommé le Pré de St-Vaast, à Tilloy-les-Mofflaines. — Explications relatives au bail judiciaire de la baronnie d'Inchy.

B. 997. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1767-1779. — Baux judiciaires : terres labourables situées à Ablain-Saint-Nazaire, Achiet-le-Grand, Barastre, Beugnâtre, Favreuil, Hersin-Coupigny, Houvin, Humbercamp, Lillers, Rauchicourt ; — auberge nommée les Trois-Pigeons, en la cité d'Arras ; — maisons sises à Arras, rue du Marché-au-Filet, et au faubourg de Saint-Sauveur ; — château de Divion et seigneurie de Mingoval, ayant appartenu à Albert-François Palisot, fils mineur et héritier de François Palisot, seigneur de Warluzel ; — maison de campagne située à Haucourt ; — seigneurie du Savoir et de Nédonchel, avec plusieurs manoirs et maisons à Neuville-Vitasse ; — moulin à l'eau, maison, jardin et prairies provenant du sieur Jean-Jacques Dhé, fabricant d'huiles à Souchez ; terre et seigneurie de Teneur, appartenant au prince de Croy ; — manoir « cy-devant amazé d'une ferme » au village de Warluzel, etc.

B. 998. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1780-1790. — Baux judiciaires : Maisons et immeubles situés à Aire, Allouagne, Auxy-le-Château, Avesnes-

le-Comte, Barlin, Brebières, Bully, Buneville, Carvin, Courrières, Divion, Embry, Flers, Fresnicourt, Frévent, Fruges, Hauteclocque, Humières, Izel-lez-Equerchin, Lacomté, Leforest, Metz-en-Couture, Oisy, Rebreuviette, Simencourt, Troisvaux, Vitry, Wancourt, etc.; — seigneurie de Mailly et fief de Belleval, saisis sur la curatelle de dame Bertine-Françoise-Joseph de Harchies, comtesse d'Hézecques; — château, ferme, prairies et terres labourables à Cuinchy-lez-Labassée; terres et seigneuries de Beugny, Cambrin, Festubert, Hézecques, Ochonvillers, Radinghem, Toutencourt, Varennes, Vincly et Vitermont; — hôtel appartenant à Jacques-François-Isidore de Legros, en la ville de Bapaume.

INDEX SOMMAIRE

DES

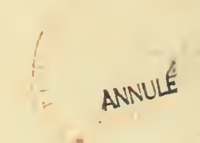
MATIÈRES ANALYSÉES DANS L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE B.

(PREMIÈRE PARTIE)

La série B des archives du Pas-de-Calais devant être complétée prochainement par quelques réintégrations de registres qui se trouvent encore actuellement dans des archives communales, il a fallu arrêter l'inventaire de la première partie et en former un demi volume qui contient l'analyse des différents fonds indiqués ci-après :

1° **Conseil d'Artois.** (Art. 1 à 767).
2° **Gouvernance d'Arras.** (Art. 768 à 889).
3° **Maréchaussée d'Artois.** (Art. 890).
4° **Maîtrise des eaux et forêts d'Arras.** (Art. 891 à 901).
5° — **de Boulogne.** (Art. 902 à 904).
6° — **de Calais.** (Art. 905 à 915).
7° — **d'Hesdin.** (Art. 916 à 923).
8° — **de Saint-Omer.** (Art. 924 à 946).
9° — **de Tournehem.** (Art. 947 à 978).
10° **Conseil d'Artois.** Supplément (Art. 979 à 998.)

Une table des matières comprenant aussi les noms de personnes et les noms de lieux, sera insérée à la fin de la série B (2e partie); on ne trouvera ici qu'un index alphabétique très-succinct.



FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SÉRIE B.


BIBLIOTHÈQUE MAZARINE